UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

DIRIGÉE PAR MM.

G. MONOD et G. FAGNIEZ

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

DEUXIÈME ANNÉE.

TOME CINQUIÈME

Septembre-Décembre 1877.

PARIS
LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE.

D
1
R6
t. 5

20683 c.

CLÉOPHON D'ATHÈNES[1]

Dans un passage de la République[2], Cicéron cite le nom de Cléophon à côté de ceux de Cléon et d'Hyperbolos; il les qualifie tous les trois de la même façon, ce sont des flatteurs du peuple, de mauvais citoyens, des fauteurs de désordres, bien dignes des attaques dont la comédie les a poursuivis. Déjà, dans son discours sur la Paix[3], Isocrate avait rapproché Cléophon d'Hyperbolos, pour les opposer l'un et l'autre aux Aristide, aux Thémistocle, aux Miltiade, à tous ces grands hommes d'état qui avaient fondé autrefois la puissance d'Athènes. Cléon et Hyperbolos sont assez connus; Cléophon l'est beaucoup moins. Il n'a laissé dans l'histoire d'Athènes qu'un souvenir assez confus, et très-probablement il ne méritait pas d'arrêter davantage l'attention de la postérité. Il n'est peut-être pas inutile cependant de chercher à définir avec plus de netteté le rôle qu'a joué Cléophon dans les événements auxquels il a été mêlé. Le personnage, par lui-même, n'est pas très-intéressant, mais cette étude ne sera pas complètement superflue, si, comme je le crois, elle nous fournit l'occasion de recueillir quelques renseignements sur la politique athénienne et, en particulier, sur l'état des esprits dans les derniers temps de la guerre du Péloponnèse.

I.

Platon, le poète comique, avait composé une pièce intitulée Cléophon[4], dans laquelle notre démagogue était vivement attaqué. Comme Platon avait donné pour titre à une autre de ses

1. Sur Cléophon, v. Meineke, *Hist. crit. Com.* p. 171-173; Bergk, *De reliquiis Com. Att. ant.* p. 385 sqq.; Ruhnkenius, *Hist. crit. orat. gr.* v. VIII, p. 128 des Orat. de Reiske.
2. IV, 10.
3. *Disc. sur la Paix*, 75.
4. *Fr. Com. Gr.* (éd. Didot), p. 230-231.

pièces le nom même d'Hyperbolos[1], nous pouvons en conclure que, dans l'opinion des anciens, les deux orateurs étaient placés à peu près sur la même ligne, puisque nous trouvons une fois de plus le rapprochement que nous avions déjà signalé dans les passages de Cicéron et d'Isocrate. Il n'y a, d'ailleurs, aucune information précise à retirer des fragments de la comédie de Platon, qui sont venus jusqu'à nous. Le premier semble être dirigé contre la mère de Cléophon :

Σὲ γὰρ, γραῦ, συγκατῴκισ' ἂν σαπρὰν
ὀρφῶσι σελαχίοις τε καὶ φάγροις βοράν[2].

Telle est, du moins, l'opinion de Meinecke, et ce qui doit nous porter à l'admettre, c'est qu'elle est autorisée par les habitudes constantes des comiques athéniens. En mettant sur la scène la mère de Cléophon, Platon agit comme Aristophane, qui n'est pas plus respectueux avec la mère d'Euripide[3]. Dans le deuxième fragment :

ἵν' ἀπαλλαγῶμεν ἀνδρὸς ἁρπαγιστάτου[4],

et dans le troisième :

ἀλλ' αὐτὸς ἁπαρτὶ τἀλλότρί οἰχήσει φέρων[5],

c'est le démagogue lui-même qui est pris à partie. Mais ces accusations de vénalité sont devenues banales, à force d'être répétées par les comiques. N'attachons donc pas trop d'importance à ces deux vers, surtout quand nous avons à leur opposer une phrase très-nette de Lysias, qui reconnaît hautement l'intégrité de Cléophon[6]. Un passage d'Andocide (de Myst. 146) montre Cléophon installé en maître dans la maison de l'orateur, pendant que celui-ci était en exil, sans permettre cependant de rien préciser sur la part que notre démagogue aurait pu prendre à l'affaire de la mutilation des Hermès et aux événements qui l'ont suivie.

Nous trouvons un texte beaucoup plus intéressant dans le discours d'Eschine sur les Prévarications de l'ambassade[7]. « Nous « devions aussi nous garder de renouveler ce dernier acte de folie

1. *Frag. comicorum græc.*, p. 248-250.
2. Fr. 1. « Je t'aurais envoyée habiter avec les poissons de toute espèce (mot « à mot, les orphes, les poissons cartilagineux et les pagres) et tu leur aurais « servi de nourriture. »
3. *Les fêtes de Cérès*, v. 387.
4. Fr. 2. « Pour nous débarrasser du plus rapace de tous les hommes. »
5. Fr. 3. « Bien loin de là, tu t'en iras en emportant le bien d'autrui. »
6. XIX, 48.
7. Περὶ παραπρεσβείας, 76.

« que nos pères ont commis, quand, vaincus dans les combats, « alors que les Lacédémoniens leur proposaient la paix en leur « laissant, outre l'Attique, Lemnos, Imbros et Scyros, et en leur « permettant de conserver leurs lois et le régime démocratique, « ils n'ont point voulu consentir à ces conditions et ont préféré « continuer une lutte désormais impossible. Cléophon, le fabri- « cant de lyres, que beaucoup d'Athéniens se souvenaient d'avoir « vu les fers aux pieds et qui s'était fait inscrire sur la liste des « citoyens par des manœuvres honteuses, en corrompant le peuple « à prix d'argent[1], Cléophon criait bien haut que de son épée il « trancherait la gorge du premier qui parlerait de la paix. » Pour donner plus de force à l'accusation qu'il porte contre le démagogue, Eschine continue en énumérant les conséquences funestes entraînées par l'intervention impétueuse de Cléophon dans un si grave débat : « Qu'en est-il résulté ? Ils ont réduit la « ville à une telle extrémité qu'elle s'est estimée heureuse de con- « clure la paix en abandonnant toutes ses possessions, en détrui- « sant ses murailles, en recevant une garnison et un harmoste « lacédémoniens, et en laissant renverser la démocratie par les « Trente tyrans, qui ont fait périr, sans jugement, quinze cents « citoyens. »

Le même fait est rapporté par le scholiaste d'Aristophane[2], qui place après la bataille des Arginuses les propositions pacifiques faites par Lacédémone, et qui ajoute quelques détails au récit d'Eschine. D'après lui, Cléophon se serait précipité dans l'assemblée du peuple, « ivre, revêtu d'une cuirasse, et déclarant qu'il « ne laisserait pas conclure le traité, si les Spartiates ne rendaient « pas aux Athéniens toutes les villes qu'ils leur avaient enlevées. » Nous avons encore sur ce point le témoignage de Diodore de Sicile.

1. De même, dans les *Grenouilles* (v. 681), l'expression de Θρῃκία χελιδὼν, appliquée à Cléophon, semble lui reprocher son origine étrangère. Sur ce point, il est difficile de se prononcer. On sait les plaisanteries d'Aristophane sur la naissance de Cléon; c'est encore là, comme l'accusation de vénalité, une sorte de lieu commun de la comédie athénienne.

2. *Grenouilles*, v. 1532. On verra plus loin que cette assertion du scholiaste est inexacte, bien qu'elle s'appuie sur l'autorité d'Aristote, et que ces faits doivent être placés, comme le veut Diodore, après la bataille de Cyzique. Il est possible que le scholiaste n'ait pas compris le témoignage d'Aristote. L'affaire de Cyzique fut bien plus considérable que celle des Arginuses, mais cette dernière, suivie de si près par le procès et la mort des généraux victorieux, marquée par cette grande faute de la démocratie athénienne, était restée, sans aucun doute, beaucoup plus célèbre. Cette circonstance suffirait, je crois, à expliquer la confusion qui a été commise par le scholiaste d'Aristophane.

Il donne le nom du chef de l'ambassade lacédémonienne, Endios, et il affirme que c'est par l'influence néfaste de Cléophon, alors tout puissant, μέγιστος ὢν τοτε δημαγωγὸς, qu'Athènes a été rejetée dans une guerre où elle devait succomber[1]. Seulement, suivant Diodore, ces événements auraient eu lieu, non pas à la suite de la bataille des Arginuses, mais après la victoire remportée à Cyzique par Alcibiade sur la flotte péloponnésienne.

La date donnée par Diodore est la date vraie[2]. Un fragment de Philochore, cité par le scholiaste d'Euripide, décide la question : « Deux ans avant la représentation de la tragédie d'Oreste, « Cléophon empêcha les Athéniens de traiter avec les Lacédémo- « niens, à ce que rapporte Philochore[3]. » La tragédie d'Oreste ayant été jouée pour la première fois en 408, nous nous trouvons ainsi reportés à l'année 410, où fut livrée la bataille de Cyzique. En suivant les indications du scholiaste, nous pourrions chercher un portrait de Cléophon dans les vers 902-906 de la pièce d'Euripide : « Ensuite se lève un homme à la langue intempérante, qui « n'avait d'autre mérite que son audace, un Argien de mauvais « aloi, entré de vive force dans la cité, ayant cette confiance que « donne l'ignorance[4], dont les conseils ne pouvaient qu'entraîner « les Argiens dans de nouveaux malheurs[5]. » Les mots « Ἀργεῖος οὐκ Ἀργεῖος » seraient une allusion à l'origine étrangère de Cléophon et viendraient à l'appui du passage d'Eschine, que nous

1. Diodore de Sicile, XIII, 52, 53.

2. Je crois avec Grote (*Hist. de la Grèce*, vol. XII, p. 3, trad. fr.) que le scholiaste d'Aristophane s'est trompé en prenant la bataille des Arginuses pour celle de Cyzique. Il n'est guère vraisemblable que les Lacédémoniens aient fait, à deux reprises différentes, les mêmes propositions pacifiques. Si l'on s'explique qu'ils aient pu être découragés au lendemain de leur défaite de Cyzique, on ne comprendrait pas qu'ils eussent été si profondément troublés par l'affaire des Arginuses, qui fut beaucoup moins décisive. Tous ces points sont fort bien établis par Grote. En revanche, il me paraît impossible d'accepter le jugement qu'il porte sur la conduite de Cléophon. Il est bien près de croire que Périclès, s'il eût encore vécu, aurait agi comme Cléophon et rejeté les propositions de Lacédémone (vol. XI, p. 203). Ici, comme dans beaucoup d'autres passages, Grote est trop disposé à excuser de parti pris les fautes et les témérités de la démocratie athénienne.

3. Sch. Eurip. *Or.* v. 771 : « Ἴσως αἰνίττεται πρὸς τὰς καθ' αὑτὸν δημαγωγίας, μήποτε δὲ εἰς Κλεοφῶντα · πρὸ ἐτῶν γὰρ δύο τῆς διδασκαλίας τοῦ Ὀρέστου οὗτός [je suis la leçon de M. Weil, au lieu de la leçon vulgaire αὐτός, qui est évidemment fautive] ἐστιν ὁ κωλύσας σπονδὰς γενέσθαι Ἀθηναίοις πρὸς Λακεδαιμονίους, ὡς Φιλόχορος ἱστορεῖ. » Cf. Sch. Eurip. *Or.* v. 372.

4. Cf. Thucydide, II, 40 « ἀμαθία μὲν θράσος, λογισμὸς δὲ ὄκνον φέρει. »

5. Il me paraît difficile d'accepter l'interprétation de M. Weil, qui donne à « πιθανός » le sens passif.

avons cité plus haut. Quant aux autres détails de ce portrait, on les appliquerait volontiers à Cléophon. C'est bien ainsi qu'on se représente son éloquence tout extérieure, « parlant au corps, » pour employer une expression bien connue, cette parole retentissante, cette assurance présomptueuse, cette effronterie qui tranche sans embarras les questions les plus graves, et décide de tout sans avoir rien étudié.

Quelle que soit la valeur de cette conjecture, il est certain que nous pouvons ajouter foi au témoignage de Diodore, fortifié par celui de Philochore, et je ne crois pas que le silence de Xénophon en affaiblisse l'autorité. Si l'on veut cependant s'expliquer comment l'auteur des Helléniques n'a rien dit de cette négociation, on admettra l'opinion de Grote[1], qui pense qu'Endios a bien été envoyé auprès des Athéniens, mais sans caractère officiel, pour connaître leurs intentions plutôt que pour leur proposer dans les formes un traité de paix. Il reste toujours acquis qu'Endios est venu à Athènes, à un titre quelconque, pour tâcher de mettre un terme aux hostilités, et que ses efforts ont échoué par suite de l'influence de Cléophon. Il y a eu un moment, après la bataille de Cyzique, où Athènes pouvait obtenir une convention très-honorable; si la guerre a été poussée jusqu'aux plus terribles extrémités, si elle ne s'est terminée que par le désastre d'Ægos-Potamos et la prise de la ville, la faute en retombe tout entière sur Cléophon et sur les citoyens qui lui avaient laissé prendre parmi eux un ascendant si considérable et si peu justifié.

Il serait assez inutile de revenir sur ces événements, si la personne seule de Cléophon était en jeu; mais dans cette circonstance il n'a fait que représenter, en l'exagérant, la politique de la démocratie athénienne. Expliquer les motifs qui ont dicté sa résolution et les passions qui l'ont entraîné, c'est se rendre compte des causes qui ont amené l'issue funeste de la guerre du Péloponnèse.

L'aristocratie athénienne, si elle était restée à la tête des affaires, n'aurait jamais engagé la lutte avec Lacédémone. Elle pensait, comme Cimon, que l'intérêt général de la Grèce et l'intérêt bien entendu d'Athènes exigeaient que la puissance fût partagée entre les deux peuples rivaux. Pour employer les expressions mêmes dont se servait Cimon, « il ne fallait pas que la Grèce devînt « boiteuse, et que la ville fût privée de sa compagne d'attelage[2]. »

1. *Hist. de la Grèce*, vol. XI, p. 200. — 2. Plutarque, *Vie de Cimon*, C. 16.

La politique de l'aristocratie était une politique d'équilibre, aussi respectueuse, pour le moins, des droits de Lacédémone que jalouse de maintenir ceux d'Athènes, tenant les deux cités en échec l'une par l'autre, et leur assurant, par leur union, la prépondérance dans toute la Grèce.

La politique démocratique, au contraire, repose sur cette idée que la prééminence appartient à Athènes, qu'elle est la récompense légitime des exploits accomplis pendant les guerres médiques et des services rendus à l'indépendance nationale. Elle répudie la sagesse un peu timide des conseils aristocratiques pour s'élever à cette conception plus généreuse et plus noble : à Marathon, à Salamine et à Platées, les Athéniens ont conquis le droit de commander à toute la Grèce; ce droit leur est indispensable pour soutenir le rôle qu'ils se sont attribué de défenseurs des Grecs, et jamais, en aucune circonstance, ils ne doivent y renoncer. Cette conviction qu'Athènes est supérieure aux autres villes, qu'elle est comme établie dans un poste d'honneur qu'elle ne peut pas déserter, c'est elle, pour ne citer que les deux exemples principaux, qui inspire la conduite de Périclès et celle de Démosthène. Chez Périclès, elle s'appuie sur la connaissance approfondie des ressources de la république; chez Démosthène, elle n'a pas moins de grandeur. C'est au nom d'un passé glorieux que l'orateur presse ses concitoyens de faire leur devoir en face de Philippe, et, quand ses espérances ont été trahies, c'est encore au nom de ce passé qu'il proteste contre les caprices injustes de la fortune.

Tempérée par la ferme raison d'un Périclès, cette politique inspirait aux Athéniens une confiance magnanime dans les destinées de leur patrie; dès qu'elle tombait aux mains d'un Cléon ou d'un Cléophon, elle n'était bonne qu'à engendrer la présomption et la témérité. Platon, dans le Ménéxène, se moque avec beaucoup d'esprit des flatteries que les orateurs prodiguaient au peuple, quand ils faisaient l'éloge des soldats tombés sur le champ de bataille. C'était comme un enchantement qui transportait les esprits hors d'eux-mêmes; pendant plusieurs jours, on était presque incapable de reprendre pied sur la terre, on pensait avoir été emporté dans les Champs-Élysées, dans une région supérieure, d'où l'on regardait avec mépris les autres hommes. J'imagine que Cléophon était dupe d'une illusion de ce genre, quand il s'opposait aussi hautement à ce que le peuple écoutât les conseils de la prudence. A force de vanter à ses auditeurs la

puissance de leur cité, à force de leur répéter qu'ils étaient nés pour vaincre et pour dominer partout et toujours, il se le persuadait à lui-même. Il lui arrivait ce qui était arrivé à Cléon, lors de l'affaire de Pylos[1]. Tout n'était pas affecté dans les paroles de Cléon, lorsqu'il s'écriait qu'il ne craignait point les Lacédémoniens. S'il ne pensait pas tout ce qu'il disait, il se faisait une opinion assez exagérée et de sa propre valeur et des ressources d'Athènes pour en penser au moins une partie. La seule différence, c'est que ces bravades étaient moins dangereuses à une époque où les forces de la ville n'étaient pas encore entamées, tandis que, au lendemain de la bataille de Cyzique, quand le désastre de Sicile avait porté aux Athéniens un coup si terrible, elles devaient avoir les conséquences les plus graves. Cléophon n'a pas été plus téméraire que Cléon, mais il a été plus coupable, parce qu'il a été téméraire dans un moment où la situation de sa patrie ne comportait pas ces audaces.

Les événements prouvèrent bientôt aux Athéniens qu'ils avaient eu tort d'écouter les avis de Cléophon. La fortune, qui avait paru un instant leur revenir, les abandonna. La bataille des Arginuses retarda le triomphe des Péloponnésiens, mais elle n'était pas de nature à le remettre en question. Avec un chef tel que Lysandre, avec un allié tel que le jeune Cyrus, qui s'était engagé résolûment dans leur parti, il était impossible que la victoire ne restât pas aux Lacédémoniens. La flotte athénienne fut anéantie à Ægos-Potamos, et la ville elle-même ne tarda pas à être assiégée. Dans cette circonstance, Cléophon, dont rien ne pouvait corriger la présomption, reprit le rôle qu'il avait joué quelques années auparavant. « C'était, dit Lysias, à l'époque où se « tenait la première assemblée au sujet de la paix ; ceux qui « arrivaient du camp lacédémonien venaient de dire à quelles « conditions nos ennemis consentaient à traiter ; il fallait détruire « les Longs-Murs sur une longueur de dix stades de chaque côté. « Alors, Athéniens, vous n'avez pu supporter d'entendre parler « de la destruction des remparts, et Cléophon, prenant la parole « pour vous tous, déclara qu'il était impossible de consentir en « aucune façon à cette exigence[2]. »

On serait peut-être tenté de croire que Cléophon représentait

1. Thucydide, IV, passim et particulièrement c. 28.
2. XIII, 8.

alors le parti de l'honneur et de la fierté nationale, en face de Théramène et des autres partisans de l'oligarchie, qui voulaient livrer la ville aux ennemis et renverser avec leur concours le gouvernement démocratique. Si l'on examine l'ensemble du discours contre Agoratos, je ne crois pas que le texte se prête à cette interprétation. Lysias, en effet, semble établir une distinction entre Cléophon et les chefs raisonnables de la démocratie. Si je comprends bien la suite de sa narration, il y aurait eu trois partis en présence dans la ville assiégée : d'un côté, les aristocrates, avec Théramène à leur tête, qui, jugeant le moment convenable pour instituer le régime de leur choix, se faisaient les complices et les agents de Lysandre[1]; d'un autre, Strombichidès, Dionysodore et les amis modérés du gouvernement démocratique, qui comprenaient les nécessités de la situation, qui ne se révoltaient pas contre elles, mais qui, tout en se résignant à la paix, auraient voulu obtenir les conditions les moins défavorables[2]; enfin Cléophon, qui entraînait à sa suite les esprits exagérés, incapables, comme lui, de se plier aux circonstances et de prendre les résolutions qu'imposait la détresse de la ville. Il était encore, après Ægos-Potamos, ce qu'il avait été après la bataille de Cyzique. On connaît le mot de Tite-Live[3] : « stultorum even- « tus magister est; » il me paraît condamner durement, mais en toute justice, l'aveuglement du démagogue, qui n'a même pas su avoir cette sagesse que les leçons de l'expérience donnent aux moins clairvoyants.

Ce qui est plus grave, c'est que, dans ce moment suprême, Cléophon semble avoir conservé une influence prépondérante dans les assemblées athéniennes. Xénophon, complétant le récit de Lysias, nous dit qu'on mit en prison un sénateur, Archestratos, qui avait conseillé d'accepter les exigences des Lacédémoniens; on rendit même un décret qui interdisait de faire à l'avenir aucune motion de ce genre[4]. Ainsi, il se trouvait encore une majorité pour s'associer aux témérités de Cléophon. C'est qu'il était pénible aux Athéniens de s'avouer à eux-mêmes l'impuissance à laquelle ils étaient réduits. Un peuple, habitué à vaincre et à commander, n'accepte pas facilement son abaissement. Les

1. XIII, 6, 9 sqq.
2. Ibid. 13-16.
3. XXII, 39.
4. *Hellén.* II, 2, 15.

orateurs avaient flatté trop longtemps la foule, ils lui avaient trop souvent répété qu'elle devait mépriser tous ses ennemis; elle ne pouvait renoncer en un instant à cette haute opinion qu'elle avait d'elle-même. De plus, la confusion était portée à son comble par le décret de Patroclide, qui effaçait les condamnations antérieures et rétablissait dans leurs droits politiques les citoyens qui en avaient été privés[1]. Il avait été dicté par un sentiment généreux; on voulait faire disparaître les traces des anciennes discordes et intéresser tout le monde à la défense de la ville. Mais n'était-il pas dangereux de ramener dans les assemblées des hommes qui n'y entraient plus depuis longtemps? Ne risquait-on pas de rendre les délibérations plus difficiles et plus tumultueuses? Sans condamner entièrement une mesure qui peut avoir eu quelques bons effets, il est permis de penser qu'elle est encore venue accroître le désordre. Ce sont d'ordinaire les assemblées les plus nombreuses qui se portent le plus volontiers aux partis extrêmes; en grossissant le nombre des citoyens actifs, le décret de Patroclide aidait au triomphe de la politique d'aventures, soutenue par Cléophon.

Du reste, à quelque résolution que les Athéniens se fussent arrêtés, il était impossible de conjurer la ruine de la ville. Les bravades de Cléophon, dans cette circonstance, étaient plus insensées qu'au lendemain de la victoire de Cyzique; elles sont un triste et curieux témoignage de cette présomption irréfléchie qui enivrait encore une partie des Athéniens au milieu même de leur défaite; en réalité, elles n'ont eu et ne pouvaient avoir aucune influence sur la suite des événements. C'est à Ægos-Potamos que la puissance d'Athènes avait été brisée; tout ce qui est arrivé plus tard, la prise de la ville, la destruction des murs, l'établissement des Trente tyrans, n'a été qu'une conséquence inévitable du désastre de la flotte. Aussi, les partisans de l'oligarchie auraient pu laisser vivre Cléophon et ne point se souiller d'une cruauté inutile. Soutenus par Lysandre et toutes les forces des Péloponnésiens, ils étaient assurés de réussir. Ils paraissent, cependant, avoir redouté l'ascendant que Cléophon exerçait sur le peuple; ou plutôt, ils ont voulu, en frappant un grand coup, effrayer les défenseurs de la démocratie. Pendant que Théramène, envoyé auprès des Lacédémoniens, faisait traîner les négociations en

1. Sur ce décret, v. Andoc. *de Mysteriis*, 76-80. Cf. Xén. *Hell.* II, 2, 11.

longueur, ceux de ses amis qui étaient restés dans la ville intentent un procès à Cléophon. On l'accusait de n'avoir pas rempli ses devoirs de soldat, — si elle était fondée, l'accusation était assez piquante, dirigée contre l'homme qui avait toujours interdit à ses concitoyens de poser les armes; — le motif véritable, c'est qu'il s'était opposé à la destruction des murailles. Traduit en jugement, il fut condamné à mort[1].

Afin d'atteindre plus sûrement son ennemi, la faction aristocratique viola dans ce procès toutes les règles de la justice athénienne. Elle préludait ainsi aux illégalités sans nombre que les Trente tyrans devaient commettre. Jugé par un jury populaire, Cléophon aurait peut-être été acquitté, et ses ennemis étaient décidés à ne pas subir cet échec. Il fallait donc composer un tribunal dont la sentence ne fût pas douteuse; c'est ce qu'ils firent avec l'aide du sénat, dont ils s'étaient ménagé la complicité[2], et d'un certain Nicomaque. Ce Nicomaque était un scribe, qui se trouvait alors avoir des fonctions importantes. Après la chute des Quatre-Cents, on avait confié à des nomothètes le soin de réviser et de coordonner les anciennes lois[3], et il paraît établi que ce fut Nicomaque qui dirigea ce travail[4]. Il y était encore occupé à l'époque du siége de la ville, et tenait ainsi entre ses mains une part considérable de la puissance publique. Presque sans titre officiel, dans une situation modeste en apparence, il pouvait à son gré produire telle ou telle loi. Il n'était pas irresponsable; une fois son œuvre terminée, il devait la soumettre à la sanction du

1. Lysias, XIII, 12. — Xénophon raconte différemment la mort de Cléophon (*Hellén.* I, 7, 35). Il le fait mourir dans une sédition, dont il n'indique pas la date et à la faveur de laquelle Callixène aurait pris la fuite avec quatre autres citoyens, qui auraient contribué, de concert avec lui, à faire périr les généraux vainqueurs aux Arginuses, et qui, comme lui, auraient été jetés en prison par le peuple, bientôt revenu de son erreur. Il est certain que Cléophon vivait encore à l'époque du siége d'Athènes par Lysandre; or, l'affaire des Arginuses est de 407 et Grote (vol. XII, p. 23) fait remarquer très-justement qu'il n'est guère vraisemblable ni conforme aux habitudes athéniennes que Callixène ait été retenu si longtemps en prison sans être jugé. D'ailleurs, cette indication vague de Xénophon n'est pas de nature à infirmer le témoignage très-net et très-détaillé de Lysias.

2. V. Lysias, XIII, 23, un autre exemple de cet empressement du sénat à servir les desseins du parti aristocratique.

3. V. Thucydide VIII, 97 et les notes de l'édition Poppo.

4. Lysias, XXX. Nicomaque fut encore investi des mêmes fonctions, à la suite du décret de Tisamène, qui ordonna une seconde révision des lois, quand la ville eut été délivrée des Trente tyrans (Andoc. *de Mysteriis*, 83-84).

peuple, et chacun, à ce moment, était autorisé à lui demander compte de ses actes. En attendant, il possédait une arme qui devenait dangereuse, s'il voulait en abuser et la mettre au service d'un parti. Ce fut lui qui prépara la condamnation de Cléophon, en fournissant le moyen d'adjoindre les sénateurs au tribunal appelé à le juger. Le récit de Lysias expose clairement toutes ces intrigues : « Après la défaite de notre flotte, au moment où les « aristocrates se préparaient à changer la forme du gouverne- « ment, Cléophon s'élevait contre le sénat, lui reprochant de « conspirer et de tramer des desseins funestes à la république. « Satyros de Céphise, qui était au nombre des sénateurs, per- « suada à ses collègues de l'emprisonner et de le faire passer en « justice. Ceux qui voulaient le perdre, craignant de ne pas « obtenir du tribunal une sentence de mort, engagent Nicomaque « à produire une loi en vertu de laquelle les sénateurs devaient « siéger avec les juges ordinaires. Voyez la perfidie incroyable « de cet homme ! il se fit si bien leur complice que, le jour même « du jugement, il produisit la loi qu'on lui demandait[1]. » Dès lors, l'issue du procès était certaine. Cléophon, en comparaissant devant ses juges, pouvait apercevoir au milieu d'eux ses accusateurs, Satyros et Chrémon[2], et leur présence seule lui annonçait assez hautement que sa condamnation était inévitable.

C'est encore à Lysias que nous demanderons de nous indiquer le jugement qu'il convient de porter sur l'ensemble de la vie politique de Cléophon. Je n'ai pas seulement en vue le passage du discours sur les biens d'Aristophane, où Lysias parle du désintéressement de Cléophon, qui serait mort pauvre, après avoir dirigé longtemps les affaires publiques[3]. Ce texte est, je crois, une réponse victorieuse à l'accusation de vénalité, que nous avons relevée dans un fragment de la comédie de Platon. Bien que le témoignage des orateurs athéniens soit souvent suspect, je ne vois

1. Lysias, XXX, 10-11.

2. Il faut, en effet, comme l'indique Westermann dans la préface de son édition de Lysias (p. xxxj), rétablir le nom de Chrémon dans le texte de Lysias (ibid. 12), au lieu de celui de Cléophon, qui ne peut être qu'une erreur de copiste. Chrémon est nommé plus loin à côté de Satyros (14); il figure également dans la liste des Trente tyrans, que donne Xénophon (Hell. II, 3, 2).— Pour apprécier la gravité de l'acte que Lysias impute à Nicomaque et par lequel celui-ci confondait entre les mains des sénateurs le pouvoir politique et le pouvoir judiciaire, v. l'ouvrage de M. G. Perrot, *Essai sur le droit public d'Athènes*, p. 327.

3. Lysias, XIX, 48.

pas ici de raisons suffisantes pour contredire l'assertion de Lysias. On se figure volontiers Cléophon comme un esprit exalté, incapable de garder aucune mesure, partageant lui-même les passions qu'il excitait chez les autres, égaré tout le premier et de bonne foi par ces déclamations violentes avec lesquelles il flattait le peuple; on n'aperçoit guère dans sa conduite la trace de calculs personnels. Il a été un mauvais citoyen, funeste à sa patrie, qu'il prétendait servir; je ne pense pas qu'il ait été un malhonnête homme.

J'attacherais beaucoup plus d'importance aux paroles dont Lysias, dans le discours contre Nicomaque, fait suivre le récit qui a été traduit plus haut. L'orateur appartient, comme Cléophon, au parti démocratique, pour lequel il a souffert et qu'il a soutenu de toutes ses forces à la suite de Thrasybule et d'Anytos; il a tout intérêt, afin d'obtenir la condamnation de Nicomaque, à exalter celui qui a été victime de ses intrigues, et l'on sait que, en pareille circonstance, les avocats d'Athènes ne se croyaient pas obligés de respecter scrupuleusement la vérité. Que lisons-nous cependant? Malgré ses opinions personnelles, malgré les exigences du procès, qui sembleraient devoir lui dicter un éloge sans restrictions, Lysias ne parle de Cléophon qu'avec une gêne visible. « Cléophon n'est pas sans reproches; mais il est évident « que, de tous les citoyens, c'était celui dont les ennemis du « peuple tenaient le plus à se débarrasser; il est évident qu'en « l'accusant, Satyros et Chrémon, qui ont été plus tard au nom- « bre des Trente, étaient poussés, non par le soin de vos inté- « rêts, mais par le désir de vous nuire à vous-mêmes après l'avoir « fait périr..... Juges, s'il en est parmi vous qui pensent que « Cléophon était un mauvais citoyen, qu'ils considèrent que « peut-être, au nombre des victimes de la tyrannie, il se trouvait « plus d'un homme qui n'était pas complètement innocent; cepen- « dant, vous avez reproché aux Trente toutes ces exécutions, « parce qu'ils les ont tués, non pour les punir de leurs fautes, « mais à la faveur des troubles publics[1]. » Assurément, ce n'est pas ainsi qu'on déplore la mort violente d'un homme qu'on estime et qu'on respecte. Au lieu du panégyrique qu'on attendait, Lysias a l'air de plaider pour Cléophon les circonstances atténuantes. Grote n'a pas tenu assez de compte de ces réserves, quand il s'est

1. Lysias, XXX, 12-13.

étudié à présenter sous un jour favorable toutes les actions de Cléophon. Il n'est pas difficile de deviner que, dans cette démocratie plus sage rétablie par Thrasybule, le souvenir du turbulent démagogue était considéré comme importun. On ne renonçait pas à invoquer son nom, du moment qu'il s'agissait de poursuivre un des survivants détestés de la faction aristocratique, — toutes les armes sont bonnes contre un ennemi; — mais alors même on prenait mille précautions, on avait soin de marquer les points sur lesquels on se séparait de lui. On le traitait comme un allié compromettant, qu'on n'ose pas et qu'on ne peut pas complètement répudier, mais dans la compagnie duquel on ne veut point trop se commettre. C'est là, il me semble, ce qui condamne avec le plus de force la politique de Cléophon. Il n'a pas trouvé grâce, même devant les hommes de son parti, et les réserves que marque Lysias, pèsent bien plus lourdement sur sa mémoire que les sarcasmes du poète Platon ou les accusations de Satyros.

Pour achever d'énumérer les témoignages qui nous sont parvenus sur la vie publique de Cléophon, il resterait à citer un passage d'Aristote : « Cléophon se servit des élégies de Solon pour « prouver que, de tout temps, la maison de Critias était l'asile « de la débauche; autrement, jamais Solon n'aurait écrit ce « vers,

Dis au blond Critias qu'il doit obéir à son père[1].

Si ce propos a été tenu dans une discussion politique, il est vraisemblable que c'est à l'époque où Critias a été condamné à l'exil[2]. C'est la seule circonstance dans laquelle ces deux hommes aient pu se heurter. Jusqu'à ce moment, Critias semble ne s'être mêlé aux affaires que pour proposer le rappel d'Alcibiade[3], et cette initiative n'était pas de nature à déplaire au parti démocratique. Exilé peu de temps après, il ne rentra pas dans sa patrie avant la mort de Cléophon. Je n'oserais pas d'ailleurs insister sur cette conjecture; il est possible, et même cette dernière supposition est la plus probable, que les paroles citées par Aristote aient été prononcées, non dans un débat public, mais dans une con-

1. *Rhét.* I, 15.

2. La date précise de cet exil ne nous est pas connue; il est probable qu'il a été prononcé en même temps ou à peu près en même temps que le second exil d'Alcibiade. Un seul fait est certain, c'est que Critias n'était pas à Athènes au moment de l'affaire des Arginuses (Xén. *Hell.* II, 3, 36).

3. Plutarque, *Vie d'Alcibiade,* 33; Critias, fr. 4 (éd. Bergk).

versation particulière. Dès lors, il serait inutile de chercher à fixer une date. On peut les tenir pour authentiques, puisqu'elles sont conformes au caractère du personnage, mais elles ne nous apprennent rien de nouveau sur son compte; on n'avait pas besoin de ce témoignage pour savoir que Cléophon était l'ennemi de l'aristocratie.

II.

Il y a cependant un côté par lequel il se rapproche de Critias. Comme lui, il a composé des tragédies et cherché des succès littéraires. Je n'hésite pas, en effet, à suivre l'opinion de Welcker (*Trag. Gr.* p. 1011), qui veut que Cléophon le démagogue soit le même que le poète tragique du même nom, dont parlent Aristote et Suidas[1]. Ce n'est pas que toutes les preuves données par Welcker soient également fortes. Ainsi, d'après lui, s'il fallait établir une distinction entre l'orateur et le poète tragique, Aristote aurait pris soin de la marquer lui-même, comme il a fait pour Antiphon (*Rhét.*, II, 6), qu'il appelle ὁ ποιητής, pour qu'il n'y ait pas moyen de le confondre avec le fils de Sophilos. Mais Aristote n'est pas toujours aussi exact à avertir ses lecteurs. Dans ce même ouvrage de la Rhétorique, il mentionne par deux fois[2] Sophocle, qui fut un des Πρόβουλοι nommés après le désastre de Sicile, sans se mettre en peine de nous dire qu'il n'a rien de commun avec l'auteur de l'*Antigone*.

Tout au moins, si l'argumentation de Welcker laisse parfois à désirer, l'opinion qu'il soutient est très-vraisemblable. Elle est d'accord avec ce que nous savons de l'histoire de la poésie tragique à cette époque. Cléophon ne serait pas le seul homme politique que le théâtre aurait attiré. Critias, Théognis, qui fut plus tard un des Trente tyrans[3], ont écrit des tragédies. Désireux de se faire connaître, épris des choses de la littérature, comme tous les Athéniens de ce temps, ils choisissaient le genre qui était alors

1. Otf. Müller (vol. II, p. 547 de la trad. fr.) rattache Cléophon, le poète tragique, à l'école de Théodecte, qui vivait au temps de Philippe de Macédoine; mais il ne donne cette opinion que comme une hypothèse et ne l'appuie d'aucune preuve.

2. I, 14; III, 18.

3. Sur Théognis, v. *Fr. Trag. Gr.* (éd. Didot), p. 92 et le recueil de Nauck, p. 597.

le plus en faveur et qui devait les mener le plus rapidement à la renommée. En même temps, si l'on peut en juger par les tragédies d'Euripide et le Sisyphe de Critias [1], ils s'en servaient pour propager leur idées. La scène était pour eux une seconde tribune, où ils disaient leur avis sur tout ce qui touchait à la politique ou à la philosophie. Pourquoi Cléophon n'aurait-il pas eu les mêmes ambitions et n'aurait-il pas cédé au même entraînement ?

Ce qui porte encore à le penser, c'est la nature même des attaques dont Aristophane le poursuit dans les Grenouilles [2]. A côté d'allusions évidentes à la politique de Cléophon, à l'exagération et à l'intolérance de ses opinions démocratiques [3], à son humeur belliqueuse [4], on trouve certains traits qui paraissent dirigés contre le style de ses tragédies. « Sur les lèvres bavardes de « Cléophon gazouille d'une manière insupportable l'hirondelle de « Thrace [5]. » Il est difficile d'admettre que ces mots s'appliquent uniquement à l'éloquence bruyante de Cléophon dans les assemblées; ils ont bien l'air de s'appliquer aussi à l'écrivain et de railler la facilité négligée de ses vers et leur sonorité vide de sens. C'est presque avec les mêmes termes, χελιδόνων μουσεῖα, qu'Aristophane caractérise, dans un autre passage [6], la nombreuse troupe des successeurs dégénérés d'Eschyle et de Sophocle. Enfin, lorsque Platon, renvoyant Eschyle sur la terre, le charge d'avertir Cléophon qu'il ait à descendre au plus vite dans le séjour des morts [7], est-ce seulement d'un mauvais citoyen qu'Aristophane veut délivrer sa patrie ? Ne songe-t-il pas, au contraire, à débarrasser la scène d'un mauvais poète, qui l'encombre de ses productions ? Ou plutôt, toutes ces plaisanteries ont un double sens et comme une double portée; c'est à la fois de la critique littéraire et de la satire politique. Aristophane a eu la bonne fortune de rencontrer un adversaire de ses idées, qui était en même temps un méchant écrivain; il n'a pas laissé échapper l'occasion qui lui était offerte, et

1. V. le long fragment qui nous est parvenu du Sisyphe et que Sextus Empiricus nous a conservé (fr. 1 de l'édition de Nauck).

2. Cléophon est également nommé dans les fêtes de Cérès, v. 805.

3. Par exemple, v. 689 sqq., où le poète conseille aux Athéniens de se réconcilier avec les membres de la faction aristocratique, qui avaient été bannis après la chute des Quatre-Cents.

4. V. 1532.

5. V. 678 sqq.

6. V. 93.

7. V. 1504.

sa raillerie impitoyable, faisant l'office d'une arme à deux tranchants, frappe du même coup la témérité de Cléophon dans la conduite des affaires publiques et ses prétentions littéraires.

De tout ce « bavardage » tragique, qui aurait retenti avec tant de fracas sur la scène athénienne, rien n'est venu jusqu'à nous. Nous connaissons seulement, par Suidas, les titres de dix tragédies que Cléophon aurait composées : Ἀκταίων, Ἀμφιάραος, Ἀχιλλεύς, Βάκχαι, Δεξαμενός, Ἐριγόνη, Θυέστης, Λεύκιππος, Πέρσις, Τήλεφος[1]. Encore faut-il remarquer que, sur ces dix pièces, six se retrouvent dans la liste des tragédies attribuées à Iophon. Il est possible qu'il se soit produit quelque confusion entre deux noms presque semblables et qu'ainsi, par l'inadvertance d'un copiste, on ait donné à Cléophon plus de pièces qu'il n'en a fait. Dans ce cas, il ne resterait, comme appartenant vraiment à notre auteur, que l'*Amphiaraüs*, l'*Erigone*, le *Thyeste* et le *Leucippe*, les autres tragédies devant être restituées à Iophon, le fils de Sophocle, qui fut un poète de profession. On hésitera pourtant à trancher ainsi la question, si l'on considère que les tragiques athéniens ne se faisaient aucun scrupule de reprendre des sujets déjà traités par leurs prédécesseurs. C'est chez eux une pratique constante, et il serait téméraire de déposséder Cléophon de la plus grande partie de ses titres littéraires, quand nous n'avons contre lui aucune preuve certaine. Tout ce que l'on peut dire, c'est que ce nombre de dix tragédies paraît bien considérable pour un homme que la politique occupait presque tout entier. Très-probablement il y aurait lieu d'effacer quelques noms sur la liste donnée par Suidas, mais nous ne saurions affirmer quels sont les noms qui doivent être supprimés, ni à quel chiffre la liste doit être ramenée pour être exacte[2].

1. Suidas, p. 270.

2. Aristote (Περὶ σοφιστικῶν ἐλέγχων, p. 174, B 27, éd. Bekker) parle d'un autre ouvrage de Cléophon : « .....οἷον ὁ Κλεοφῶν ποιεῖ ἐν τῷ Μανδροβούλῳ. » Quel était cet ouvrage? Il est impossible de le dire, et même il est difficile de faire des conjectures à ce sujet. Ce nom de Mandroboulos ne nous est connu que par Suidas et les paroemiographes, qui nous ont conservé un fragment du livre d'Éphore sur les Inventions, Περὶ εὑρημάτων. « Mandroboulos ayant trouvé dans l'île de Samos « un filon de métal précieux (γεωφάνιον), aurait offert à Jupiter, la première « année, un bélier d'or, la seconde, un bélier d'argent, la troisième, un bélier « d'airain, mais plus petit, et ensuite ne lui aurait plus fait aucune offrande » (Éphore, fr. 161, éd. Didot). On ne voit pas comment Cléophon aurait tiré une tragédie de cette histoire; je croirais plus volontiers, comme le veut Guillaume

Nous sommes mieux renseignés sur la valeur de ces compositions poétiques de Cléophon. Elles ne se recommandaient ni par l'élévation des pensées, ni par le mérite de l'expression. Les caractères étaient vulgaires, le style était faible; le plus grand éloge qu'on en pourrait faire, c'est qu'il avait une certaine clarté. Sur ces deux points, Aristote exprime son opinion d'une manière très-précise : « Homère, dit-il, a représenté les hommes meilleurs « qu'ils ne sont, Cléophon tels qu'ils sont; Hégémon de Thasos, « le premier auteur de parodies, et Nicocharès, qui a composé la « *Déliade*, les ont représentés pires qu'ils ne sont[1]. » Et ailleurs: « C'est une qualité du style d'être clair sans être bas. On écrit « très-clairement, quand on emploie les mots dans leur sens « propre, mais alors on manque d'élévation ; on en voit la preuve « dans les vers de Cléophon et de Sthénélos[2]. » Quelquefois, cependant, sur le fond monotone de ce style terne et plat se détachaient quelques expressions ambitieuses, qui par le contraste même paraissaient plus ridicules. C'est encore Aristote qui nous l'apprend. En parlant de la convenance du style, il recommande de ne pas dire les choses grandes avec bassesse ni les choses simples avec emphase; « sinon, ajoute-t-il, on tombe dans le comique, « comme il arrive à Cléophon; il y a chez lui certains passages « qui rappellent cette expression : *une figue vénérable*[3]. »

Un Athénien de naissance ne se serait guère permis une alliance de mots aussi bizarre. La finesse instinctive, le bon sens délicat de l'esprit attique auraient reculé devant une pareille faute de goût et, s'il n'était pas excessif d'établir une conjecture sur une base aussi fragile, on serait presque tenté d'y voir une preuve de l'origine étrangère de Cléophon. Quant aux autres défauts que relève Aristote, ce sont bien ceux de l'école à laquelle appartenait notre auteur. Déjà, chez Euripide, quand on le compare à ses devanciers, on voit que les caractères ont moins de grandeur; Sophocle en avait fait la remarque, en disant qu'il peignait les hommes tels qu'ils devaient être, tandis qu'Euripide les représentait tels qu'ils étaient[4]. Le style aussi a changé; moins hardi,

Wagner, qu'il aurait fait à ce sujet une sorte de fable à la manière d'Ésope (*Fr. Trag. Gr.*, p. 100).

1. *Poétique*, ch. 2.
2. *Poétique*, ch. 22.
3. *Rhét.*, III, 7.
4. Aristote, *Poétique*, ch. 25.

moins éclatant, il a un courant plus abondant et plus facile et se rapproche de la prose des orateurs. Ces différences, pour ne pas dire ces défauts, sont rachetées chez Euripide par les qualités qui lui sont propres ; dans les œuvres de ses imitateurs maladroits, — et c'est à ce groupe qu'il faut rattacher Cléophon, — les défauts apparaissent seuls. Entre leurs mains, la tragédie perd sa force et sa noblesse ; elle s'amoindrit au point de se confondre presque avec la comédie. Pouvait-il en être autrement ? Eschyle et Sophocle ne vivaient que pour leur art ; il les occupait tout entiers. Les habitudes mêmes de leur esprit, les pensées dont ils l'entretenaient sans cesse, leur donnaient, pour ainsi dire, droit de cité dans ce monde idéal où ils allaient chercher leurs personnages, si bien qu'ils s'élevaient sans effort aux conceptions les plus sublimes et parlaient naturellement la langue des héros et des dieux. Mais, pour des hommes tels que Cléophon, la poésie n'était qu'une distraction ou une affaire de vanité. Passant leur existence sur la place publique, occupés de leurs intérêts ou de leur ambition, perpétuellement en contact avec les réalités vulgaires de la vie, comment se seraient-ils transportés dans ces régions supérieures qu'habitait sans peine l'âme d'un Eschyle ou d'un Sophocle ? Il leur aurait fallu rompre avec leurs pensées habituelles ; l'effort eût été trop pénible et ils ne songeaient même pas à le tenter. Ils mettaient dans la bouche de leurs personnages le langage qu'ils parlaient eux-mêmes, quand ils s'adressaient au peuple, et leur donnaient des sentiments en rapport avec ce langage.

Ainsi, nous pouvons conclure des paroles d'Aristote que Cléophon a été un poète médiocre et sans originalité. Nous avons déjà vu qu'il a été un politique imprudent et incapable. N'ayant aucun souci et même aucune conscience de la responsabilité qu'assume un orateur quand il s'érige en chef de parti et en conseiller du peuple, il ne s'est jamais servi de son influence que pour pousser ses concitoyens aux résolutions les plus téméraires, égaré lui-même par les illusions qu'il entretenait et surexcitait chez les autres. Au milieu des circonstances les plus difficiles, alors qu'il aurait fallu une extrême prudence et une extrême habileté pour diriger les affaires d'Athènes, il s'est abandonné à la passion, et emporté par une vaine jactance, fermant les yeux sur les dangers de la situation, sur les forces des ennemis, sur l'épuisement de la république, il a conservé jusqu'à la fin cette audace par laquelle

il plaisait au peuple, mais qui ne lui a pas permis de saisir la dernière chance de salut qui s'offrait après la bataille de Cyzique, ni de se résigner à sa défaite après Ægos-Potamos. Il n'a qu'une seule excuse, la sincérité de ses convictions ; il est mort fidèle à son parti et à la politique qu'il avait toujours soutenue. Mais la fidélité à soutenir une pareille politique, aussi irréfléchie et aussi funeste, qu'est-ce autre chose qu'une obstination aveugle? Ce n'est pas là, si l'on considère le tort que Cléophon a fait à sa patrie, une excuse qui suffise à protéger sa mémoire.

Elle ne mériterait pas d'être tirée de l'oubli, si l'on ne songeait qu'à la valeur personnelle de l'homme. Les détails que l'on peut réunir sur les actes de Cléophon ne prennent un peu d'intérêt que par les renseignements qu'ils fournissent sur la démocratie athénienne. Elle s'est livrée pendant plusieurs années aux conseils, ou plutôt aux emportements de Cléophon. Depuis l'expulsion des Quatre-Cents jusqu'à la fin de la guerre, de 411 au commencement de 404[1], il a exercé un ascendant considérable. Il ne le devait ni à l'éclat des services rendus, ni à la supériorité de ses talents; la foule l'avait adopté parce qu'elle retrouvait en lui ses propres instincts, parce qu'il exprimait, plus bruyamment que les autres, ce que tous pensaient. Les peuples, comme les souverains absolus, ont leurs caprices, et l'on peut répéter à propos de Cléophon un mot fameux du XVIIe siècle : c'était « un favori sans mérite » que ces mêmes Athéniens, qui jadis avaient su obéir à Périclès, trouvaient commode de se donner, maintenant qu'ils étaient gâtés par l'exercice d'un pouvoir illimité et dépravés par les flatteries de leurs orateurs. C'est à ce titre que le nom de Cléophon vaut la peine d'être mentionné. L'histoire de la démocratie athénienne resterait incomplète, si au-dessous, bien au-dessous des hommes d'état qui l'ont dirigée, on ne rappelait pas, au moins en passant, les démagogues qui l'ont égarée et pervertie.

R. LALLIER.

1. On a vu que Cléophon est déjà nommé dans les fêtes de Cérès, qui sont de 411. Il est permis d'en conclure qu'il commençait à acquérir cette influence qui se marquera, l'année suivante, par le rôle prépondérant qu'il jouera dans l'affaire des propositions de paix apportées par Endios.

LA FRONDE EN PROVENCE

SECONDE PARTIE

SABREURS ET CANIVETS[1]

I.

Rappel du comte d'Alais (22 août 1649 — Décembre 1650).

« Lorsque les hommes, écrit le cardinal de Retz, ont balancé longtemps à entreprendre quelque chose par la crainte de n'y pas réussir, l'impression de cette crainte fait, pour l'ordinaire, qu'ils vont ensuite trop vite dans la conduite de leurs entreprises. » Ceci est vrai surtout des gens faibles comme Alais. Une fois emportés par la fureur, ils ne savent ou ne peuvent plus s'arrêter. Ils se perdent par l'exagération après s'être compromis par la timidité. Le comte d'Alais allait prouver une fois de plus que la colère d'un homme faible est la pire des conseillères.

Aussitôt après la paix de Saint-Aignan, le gouverneur de Provence s'était retiré à Toulon, sans accorder audience à une députation du Parlement et de tous les ordres de la ville, qui venaient lui présenter leurs excuses. Une nouvelle ambassade plus solennelle encore le suivit dans sa nouvelle résidence : Alais ne put cette fois se dispenser de la recevoir, mais, comme il ne croyait pas à la sincérité de ces excuses, il se renferma dans un silence méprisant. Il voulait montrer de la sorte qu'il n'avait accepté qu'à contre-cœur la paix de Saint-Aignan, et n'attendait qu'une occasion favorable pour la rompre, et se venger enfin de

1. Voy. *Revue historique*, t. II, p. 60 et 436.

ses humiliations répétées. On se le tint pour dit, et, des deux côtés, on se prépara à la prochaine lutte avec une sombre ardeur.

Ce fut au milieu des fêtes du mariage de la fille unique du comte, Anne-Marie de Valois, avec Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, grand chambellan de France, que la guerre civile faillit éclater de nouveau. La noblesse des deux partis avait été conviée à cette cérémonie, et y assista (octobre 1649), mais sans jamais se mêler : on eût dit deux bandes ennemies prêtes à en venir aux mains. Bientôt même, pour de futiles motifs, de nombreuses querelles s'engagèrent, qui prouvèrent l'exaspération des esprits.

A Saint-François, dans le Comtat Venaissin, terrain neutre, choisi tout exprès pour éviter les poursuites de la justice, se rencontrèrent trois Parlementaires, le baron de Saint-Marc, Astier, Arquier, et trois partisans du Semestre, MM. de Vins, de Senas et Chais. Saint-Marc blessa M. de Vins qui mourut deux jours après : Astier désarma Senas, et le força à demander la vie; mais Arquier fut tué par Chais. La victoire restait donc en définitive aux Parlementaires. Ils furent encore vainqueurs dans une autre rencontre, sur la grand'route d'Aubagne à Toulon, lieu qu'on avait choisi pour faire croire à une rencontre fortuite [1]. Du Canet désarma Tourville, Melan blessa à la cuisse Lamastro, mais le chevalier de Saint-Marc fut désarmé par du Luc. Toute cette bravoure était inutile : on comprenait néanmoins qu'Alais et le Semestre avaient une revanche à prendre et qu'ils s'y préparaient en silence.

Aussi bien le comte d'Alais ne cachait pas ses intentions de rompre au plus vite la paix de Saint-Aignan. Tout en restant fidèle, en apparence, à la lettre du traité, il en laissa exécuter certains articles au détriment du pays, avec le secret espoir d'encourager ses partisans et de les indemniser de leurs fatigues et de leurs espérances déçues. En vertu des articles II et X de la paix de Saint-Aignan, les troupes levées par le comte devaient vider la province, et se rendre en Piémont. Elles s'y dirigèrent en effet, mais en pillant tout sur leur passage [2]. « Le régiment de cavalerie Saint-Aunay traînait plus de chevaux pour porter les choses dérobées que pour servir au port des choses militaires. »

1. Anonyme, p. 200-202.
2. Bouche, t. II, p. 961.

Chemin faisant, ces bandits déguisés en soldats rencontrèrent un conseiller au Parlement, le soumirent à mille vexations, et ne le relâchèrent que lorsque l'évêque de Senez, son parent, l'eut racheté pour deux cents pistoles[1]. Le Parlement lança contre ces pillards une ordonnance, et Alais lui-même se prononça contre eux (3 et 13 septembre). Mais les soldats ne tenaient aucun compte des ordres du Parlement et ils connaissaient les secrets sentiments de leur ancien général. Aussi, comme les communautés n'avaient pas assez de forces à leur disposition pour leur résister, continuèrent-ils leurs exactions. Nous trouvons un curieux témoignage de ces violences dans les mémoires trop peu connus du chevalier de Pontis. Cet officier avait reçu l'ordre de former avec les troupes disponibles un régiment, et de le conduire en Catalogne. Il n'eut pas de peine à réunir sous ses enseignes un grand nombre de ces soldats, véritables routiers, qui ne cherchaient que les aventures, et ne vivaient que de la guerre. Mais il fut bien vite désappointé. « Je trouvai[2], dit-il, une grande différence entre ces troupes et celles que j'avais commandées sous le feu roi. Car, au lieu que la discipline exacte, que ce prince faisait observer, me donnait une autorité absolue sur mes soldats, je ne recevais tous les jours que des plaintes continuelles qu'on me faisait de ceux-ci, qui étaient accoutumés au libertinage et au vol, et qui se croyaient autorisés à secouer toute sorte de joug par le désordre qui accompagne ordinairement les guerres civiles. Comme je n'étais point d'humeur à souffrir cette licence, et que je ne me voyais point en état de réduire ces brutaux sans une exacte discipline comme autrefois, étant si peu soutenu et très mal payé, j'aimai mieux enfin abandonner le métier que de ne pas le faire avec honneur, et je me défis de mon régiment entre les mains d'un officier de mes amis, qui paraissait un peu moins scrupuleux que moi. » Un Provençal déterminé fait à propos de ces ravages d'amères réflexions[3] : « On pouvait dire en ce temps-là de la Provence, ce qu'autrefois on a dict de la Sicile, qu'à la voir sur le départ des troupes si vuide, si exténuée, si défaite, et les troupes si puissantes et si pleines, il sembloit que ces troupes estoient la Provence. »

1. Anonyme, p. 198.
2. *Mémoires de Pontis*, t. II, liv. 7, p. 446. — Anonyme, p. 200.
3. Pitton, p. 444-5.

Ce qui se passa dans la petite ville de Figanières nous donnera une idée du désordre et de l'anarchie qui régnaient alors dans le pays[1]. Le seigneur de Figanières, Gaspard de Vintimille, un ami du comte d'Alais, avait appelé dans son château une partie du régiment de cavalerie la Cornette Blanche. Pendant quatre mois ces bandits, qui se croyaient assurés de l'impunité, se livrèrent à tous les excès, à tel point que la population émigra (décembre 1649). Plus de cent familles se réfugièrent à Draguignan. La municipalité décida qu'on poursuivrait Vintimille en réparation des dommages causés, et un des consuls fut député à Aix afin d'obtenir justice. En effet, le 10 janvier 1650, le conseiller d'André vint solennellement réintégrer les consuls dans leur ville et les habitants dans leurs maisons. Mais la garnison n'avait pas délogé, et le seigneur était toujours dans son château. Malgré la publication de la paix, la guerre continua. Les soldats pillaient et volaient de plus belle; ils s'emparaient même des habitants, et les enfermaient dans les noires et profondes oubliettes du château. Un jour, dix d'entre eux attaquèrent l'un des consuls dans la chapelle du couvent de Saint-Pons, et ils l'auraient laissé sur la place, s'il ne leur avait échappé en sautant par la fenêtre et en fuyant à travers champs, poursuivi par la fusillade.

Bientôt l'arrogance de Gaspard de Vintimille et les excès de ses soldats réduisirent la population à émigrer pour la seconde fois, et en masse. Mais cette fuite fit du bruit. Par arrêté du 10 novembre 1650, le roi engagea les habitants de Figanières à rentrer dans leurs pénates : mais ils reçurent un singulier accueil. A peine les consuls avaient-ils repris possession de leurs siéges, qu'ils furent entourés par les soldats de Vintimille et menacés d'être assassinés. Les cris de *fouero consuls! fouero tailhos et gabellos! Viva la libertat!* retentissaient à leurs oreilles, poussés par les créatures du seigneur. C'était en petit la scène d'intimidation que Condé répétera en grand à Paris quelques mois plus tard, lors des massacres de l'Hôtel de Ville, après la bataille du faubourg Saint-Antoine. Mais rien ne put ébranler la courageuse attitude des consuls. Ils ne sortirent de leur « forum » qu'après avoir soutenu un siége, dans lequel l'un d'entre eux fut blessé. On ne sait comment se termina la lutte. Très-probablement, à Figanières comme ailleurs, force resta à

1. Cf. *Echo du Var*, n° 86, 17 décembre 1865. Éphémérides provençales.

la loi. L'énergique vitalité de la commune dut triompher des prétentions surannées de ce gentilhomme, qui se croyait encore en pleine féodalité.

Des scènes analogues se produisirent ailleurs. Ainsi derrière la Ciotat, dans tout le terroir, on voit encore dans les grands bois, qui forment un bel amphithéâtre autour du port, une quantité de murailles en ruines. C'étaient jadis de fertiles coteaux réputés pour leurs vins muscats. La tradition locale rapporte qu'ils furent ravagés du temps de Valois. Quel est ce Valois, sinon Alais, ou du moins les bandits qui, de son temps, pillèrent et ruinèrent la province?

Tel était en effet le résultat de la guerre civile : tout le monde avait souffert; nul n'avait gagné. Les communautés étaient foulées par les contributions et les brigandages; le Parlement et les autres cours souveraines voyaient leur autorité s'affaiblir dans l'esprit du peuple, qui s'était soulevé à leur voix et sur qui retombait tout le poids de la guerre. Alais surtout sentait le terrain manquer sous ses pas, lui que la cour avait à deux reprises arrêté dans ses projets. Le malaise était général, la confiance avait disparu, et l'avenir était gros d'orages.

Les événements dont Marseille fut le théâtre envenimèrent encore les haines. Marseille, au début, s'était prononcée en faveur du comte d'Alais. Elle lui avait fourni des secours dans sa dernière campagne. Aussi le comte tenait-il beaucoup à la possession de cette ville. Mais il y comptait de nombreux ennemis, et, à leur tête, Valbelle, lieutenant général de l'amirauté, qui venait de conclure avec le Parlement et les consuls d'Aix une ligue offensive et défensive. Le nombre de ses ennemis avait singulièrement augmenté depuis que Mazarin, en nommant lui-même les consuls de 1650, avait porté atteinte aux priviléges de la vieille ville ligueuse. Car « on était très-jaloux dans toute la province du droit d'élire annuellement les magistrats municipaux, et on peut dire qu'à Marseille on était plus jaloux de ce droit que partout ailleurs, la ville ayant toujours conservé un esprit républicain »[1]. Une peste terrible avait éclaté en Provence[2]. A Marseille, elle exerçait de redoutables ravages, surtout dans les sales et étroites ruelles du quartier Saint-Jean. A Aix, le Parlement avait donné

1. Anonyme, p. 207-208.
2. Bertulus. Intendance sanitaire. Bouche, II, 963.

un mauvais exemple en fuyant devant le fléau. Il s'était retiré à Salon, après avoir chargé le baron de Bras et le consul Pelicot de veiller à la police de la ville. Ce départ avait fait une mauvaise impression. Alais voulut profiter de la faute des Parlementaires. Il envoya à Marseille son gendre, le duc de Joyeuse (13 février 1650), et l'engagea à visiter les malades. Mais on fit peur à ce jeune homme, dont on redoutait l'influence. Pour se débarrasser de lui, on parla plus que jamais de l'épidémie, et on affecta de transporter le long de son hôtel les cadavres et les malades[1]. Les jeunes seigneurs du temps risquaient galamment leur vie sur les champs de bataille, mais ils ne pratiquaient pas toujours ce courage civil qui, de nos jours, cloue le fonctionnaire à son poste. Joyeuse eut peur et s'enfuit. Son départ passa pour une lâcheté. Les ennemis du comte en profitèrent, et organisèrent contre lui une vaste insurrection. Le peuple s'empare des postes fortifiés, chasse de l'hôtel de ville les consuls nommés par la cour, et nomme tumultueusement d'autres magistrats municipaux, Félix de Reinarde, Pierre du Pont, Mazet et Henry de Courtron. En même temps on envoie des lettres justificatives au roi, et on s'apprête à la résistance.

Sans Marseille, Alais ne pouvait plus se soutenir qu'avec peine. Il résolut d'y rentrer à tout prix. Les galères de Marseille s'étaient réfugiées à Toulon, pour éviter la contagion[2]. Il donna l'ordre à vingt d'entre elles d'aborder aux environs de la ville, tandis qu'avec les troupes dont il pourrait disposer il tâcherait de la surprendre par terre[3]. Le plan était bien combiné : mais les Marseillais étaient sur leurs gardes; il échoua misérablement. A la nouvelle de la marche du comte (18 mars 1650), les consuls du Pont, Mazet et de la Reinarde lui adressèrent une lettre fort respectueuse, dans laquelle, tout en l'assurant de leur obéissance, ils lui annonçaient qu'ils étaient disposés à ne pas le laisser entrer dans la ville, car ils craignaient « d'être forcés par la chaleur du grand peuple qui compose Marseille »[4]. Alais ne tint nul compte de ce prudent avis, et, à la tête de 600 hommes, se présenta à la Porte Royale[5]. Il fut reçu à coups de canon, et vit

1. Papon, p. 530.
2. Bulletin de la société de Toulon, p. 31.
3. Anonyme, p. 209.
4. Anonyme, p. 213. Bouche, t. II, p. 966.
5. Auj. plaine Saint-Michel.

tomber près de lui, tué raide, son capitaine des gardes Mathan, et, dangereusement blessé, son ami de Villages. « Retirons-nous, dit-il alors, il ne fait pas bon ici. » La surprise était manquée [1].

Les Marseillais, exaltés par la victoire, le poursuivirent jusqu'à Roquevaire. Durement reçus par les gens du comte, ils se vengèrent en jetant en prison tous ses amis et les anciens consuls. Dès lors la grande ville échappait à Alais. Elle se tournait tout entière du côté des Parlementaires, et le second consul d'Aix, Pelicot, député pour les féliciter de leur conduite, était reçu avec enthousiasme. De juillet 1649 à mars 1650, en neuf mois, quels singuliers revirements! Aix et Marseille étaient jadis en guerre, et maintenant les deux villes avaient formé une alliance étroite contre leur ennemi commun.

La cour fut très-embarrassée quand elle apprit ces événements. Mazarin venait alors de faire un coup d'État contre les princes en les emprisonnant (janv. 1650), mais il savait que leurs amis étaient puissants, et il ne voulait pas en augmenter le nombre en se déclarant contre Alais. D'un autre côté il ne se dissimulait pas que toutes les sympathies du comte devaient être pour les princes. Il n'était donc pas fâché de lui donner, sinon une leçon, au moins un avertissement. Aussi lorsque les députés de Marseille eurent fait observer au cardinal qu'ils avaient écrit au comte d'Alais pour le prier de ne pas approcher de Marseille, Mazarin se décida à leur donner raison. Des lettres patentes de mai 1650 portèrent abolition de tout ce qui s'était passé à Marseille « bien que notre dit cousin le comte d'Alais fût le plus offensé, et qu'il eût grand sujet d'en demander la réparation; néantmoins il nous a écrit en leur faveur, et témoigné désirer que nous ayons agréable de leur pardonner » [2].

Le plan de Mazarin était admirablement conçu. Il avait déjà réussi à rendre le comte d'Alais impopulaire. Il chercha ensuite à le mettre dans son tort, à le pousser dans l'illégalité, afin de trouver l'occasion tant recherchée de lui enlever son gouvernement. Alais tomba dans le piége. Pour la seconde fois il chercha à rentrer dans cette ville rebelle, qui était déjà la vraie tête de la Provence. Quelques-uns de ses soldats, commandés par un certain Caze, s'emparèrent par surprise du fort Notre-Dame de la Garde

1. Pitton, p. 449. Anonyme, p. 215.
2. Bouche, t. II, p. 965.

qui dominait la ville. Aussitôt Valbelle demanda au Parlement l'autorisation d'assiéger le fort, qui fut lestement enlevé, malgré les renforts que lui envoya Alais[1]. Les Marseillais députèrent alors à Paris Antoine de Félix, qui avait mission de se plaindre du gouverneur, et de demander son rappel.

D'ordinaire on ne tenait nul compte de semblables demandes. Mais la pétition des Marseillais servait trop bien les intérêts de Mazarin, pour qu'il laissât échapper une si belle occasion. Seulement il était trop habile pour dévoiler ses secrets desseins : il se contenta de les laisser entrevoir, par une lettre royale, datée de Libourne 23 août 1650, en réponse à la députation d'Antoine de Félix[2]. « Nous avons appris que quelques gens, par un dessein caché, s'estoient emparés par surprise du fort Notre-Dame de la Garde, et que vous l'avez repris pour le remettre entre nos mains..... Nous ne sçaurions que louer et approuver ce que vous avez fait en ce rencontre..... Vous asseurons que nous sçaurons si bien pourvoir à votre repos et conservation par les soins que nous prenons de calmer la Provence que vous serez bientôt délivrés de toute crainte et appréhension etc. » Cette dépêche était habilement conçue, en termes fort vagues. Elle ne désignait ni ne menaçait personne, mais tout le monde était libre de l'interpréter à sa guise, et les Marseillais, comme le comte lui-même, y lurent le prochain rappel du gouverneur.

A ces griefs particuliers des Marseillais contre le comte se joignaient aussi les griefs des Parlementaires, non pas seulement à cause de la conduite qu'il avait tenue lors du Semestre, mais plus encore à cause du grand nombre d'évocations qu'il accordait. On appelait *évocation* le droit que le souverain accordait à l'un des plaideurs de traduire son adversaire devant un autre tribunal que celui dont la compétence était déjà déterminée par le domicile du défendeur et la nature du litige. Ce droit avait été accordé aux partisans d'Alais pour cause de suspicion légitime contre le Parlement de Provence. Seulement Alais en abusa. Il donnait, à tous ceux qui lui en demandaient, des certificats pour obtenir des évocations, souvent conçus en termes fort injurieux pour le Parlement. De la sorte il arrachait à la juridiction de la cour bon nombre de justiciables. Celle-ci

1. Pitton, p. 451.
2. Bouche, t. II, p. 966.

se plaignit amèrement de cet abus qui la ruinait et la déshonorait. Elle envoya le conseiller Théroult porter à Paris ses doléances. Voici comment s'exprimait à ce propos le député d'Aix[1] : « Ils sollicitent par promesses et forcent par menaces des gens de guerre la plupart des communautés et des particuliers à demander des évocations et une chambre souveraine pour les juger dans la province, sous ce prétexte charitable de leur épargner la peine et la dépense d'aller plaider plus loin : mais véritablement c'est pour affaiblir l'autorité de la cour, pour en rendre son parti indépendant, pour l'augmenter de tous ceux qui veulent éviter ou reculer la punition de leurs crimes, et les mauvais payeurs qui taschent de se desrober à la poursuite de leurs créanciers, pour remmettre dessus le trône les officiers du Semestre, et pour rendre les divisions éternelles dans la Province, afin d'en être le maître plus facilement. »

Alais fit rédiger par un des écrivains anonymes, qu'il paraît avoir eus à son service, une brochure[2] intitulée : « *Très-humble supplication faite à monseigneur le garde des sceaux* par un Provençal qui a servy le roy sous les ordres de Monsieur le comte d'Alais au dernier mouvement de Provence, demandant les évocations. » L'emphase ridicule du morceau prouve que cette déclamation ne reposait sur rien de sérieux. Est-il vrai par exemple que 60,000 familles « voient couler de leurs yeux une si grande abondance de larmes qu'on peut dire librement qu'elles font un torrent capable d'emporter toutes les difficultés qui s'y opposent? » Aussi, malgré la protestation d'Alais contre le Parlement qui « parle et ment », Mazarin, d'ailleurs enchanté de jouer un nouveau tour au gouverneur, fit rendre un arrêt, du 18 mars 1650, qui limitait le nombre des évocations. Dorénavant il fallait s'adresser, pour les obtenir, au Conseil et non plus au gouverneur. On ne pouvait évoquer les procès intentés pour paiement de sommes au-dessous de 200 livres; on n'accordait que trois mois à ceux qui avaient des procès pendants pour obtenir des évocations; on cassait toutes celles qui avaient été accordées par les arrêts du 27 avril, 15 juin et 29 novembre 1649; enfin l'instruction des procès criminels était réservée au Parlement.

Le coup était rude pour Alais. Il fut profondément blessé de cette décision ministérielle. La noblesse en fut aussi très-irritée,

1. Bibl. Marseille, Dek. 24, p. 82. — 2. Mazarinade 3825.

surtout à cause de l'instruction criminelle, qu'on réservait aux Parlementaires. A l'instigation d'Alais, quelques seigneurs se réunirent, et rédigèrent une protestation intitulée : « *Remontrance des évêques, ecclésiastiques, gentilhommes et communautés de Provence.* » Cette pièce portait la signature du marquis des Arcs, de Gaspard de Vintimille et des députés des villes de Toulon, Tarascon, Hyères, Brignolles et Lorgues. Mais ces nobles s'étaient compromis dans la guerre, et avaient intérêt à obtenir des évocations, et ces villes étaient celles où dominaient les partisans du comte. Cette protestation n'exprimait donc que les sentiments d'une minorité très-restreinte. Aussi fut-elle désavouée, et le Parlement s'en vengea, en envoyant à Paris le conseiller de Gallifet, avec mission de se plaindre du comte et de demander pour la seconde fois son rappel.

Gallifet était jeune, audacieux, plein d'ambition. Peut-être était-il réellement irrité contre le comte, peut-être ne cherchait-il que l'occasion de faire du bruit. Toujours est-il que la harangue qu'il prononça contre Alais est une philippique passionnée qui eut un grand retentissement. Il débute par des protestations de fidélité, et énumère, par une habile prétérition, tous les crimes du comte. « Je ne dirai rien des sacriléges, des incendies et des cruautés, que ses troupes ont fait treize mois après la paix sous la faveur de ses ordres. Je ne parlerai pas des arrêts qu'il a cassés par ses ordonnances, ni de ceux dont il a empêché l'exécution, ni de la protection qu'il a donnée dans Toulon à tous les criminels du pays, ni des assassinats commis par ses partisans en la personne même des principaux magistrats... il me suffira de dire à V. M. que, par le cahier des plaintes de 3 à 400 villes ou villages, on a vérifié depuis la paix plus de 2,000,000 de rançonnements publics, par où l'on peut juger facilement des désordres particuliers. » Gallifet rappelle aussi les scandaleux abus faits du nom et de l'autorité royale. Il donne au roi de pédantesques conseils sur l'utilité des bons choix et finit par demander instamment qu'on vienne en aide à la Provence en changeant son gouverneur. Gallifet avait été si violent dans l'exposé de ses plaintes, que Condé, tout indigné de l'audace de ce robin, menaça publiquement de le faire mourir sous le bâton, pour avoir ainsi traité son cousin [1]. Mais la cour ne pensait pas ainsi. Elle n'était

1. Anquetil, *Esprit de la Fronde*, III, 35.

pas fâchée de voir traiter de la sorte un prince du sang. Aussi le cardinal promit-il sa protection à l'orateur en l'assurant qu'il allait tout de suite s'occuper des troubles de Provence.

La harangue de Gallifet excita de véritables tempêtes en Provence. Alais, indigné, pria ses amis de répondre. Une nouvelle guerre de plume commença. On a conservé quelques pièces de ce curieux débat, qui s'engageait devant l'opinion publique, à une époque où, timidement encore, commençait la liberté de la presse. Un de ces pamphlets est intitulé[1] : « *Harangue faite au roy et à la reine régente*, par le sieur Girau, officier de S. M., pour la réforme du Parlement d'Aix. » Ce Girau attaque surtout Gallifet : « C'est ce jeune homme, sire, dit-il, qui, se faisant porter la queue jusques dans votre chambre pour y réciter quelques périodes de ces déclamations qu'il donne au public pour essay de son éloquence, s'imagine qu'il ravit V. M., et que, par l'artifice d'une rhétorique où il croit exceller, il est capable de diffamer le comte d'Alais... Son jeune esprit, éblouy du faux brillant d'une faveur estrangère, le faisait courir après le fantôme d'une chimérique fortune. » Girau, emporté par la colère, va jusqu'à lui reprocher son origine, et le prétend issu d'un Turc : ce qui était alors une bien grave injure. Il cherche aussi à prouver le néant de ses accusations. Ainsi les quatre cents villes au nom desquelles il a parlé se réduisaient à cent. « Les cahiers des plaintes des dictes villes n'existèrent jamais que dans la cervelle de cet ingénieux député, et, s'il y en a eu quelques-unes en effet, ce ne sont que pièces fabriquées dans la boutique des vieux rentiers de sa compagnie, qui abusent de son peu d'expérience, et, le connaissant capable de beaucoup d'emportement, fournissent à son esprit esvanté de semblables chimères pour exercer son caprice. »

Montée à un tel diapason, la querelle ne pouvait que s'éterniser, d'autant plus que la cour ne décidait rien. Mazarin permettait de tout dire, mais se réservait de trancher la question quand elle serait « à point » ; c'est-à-dire quand elle se résoudrait en sa faveur. Il donnait à tout le monde de bonnes paroles, et laissait les deux partis se ruiner mutuellement. « Cette conduite ambiguë et indéterminée tenait les esprits en mouvement[2],

1. Mazarinade 1589. Marseille, Dek. 24, p. 140.
2. Anonyme, p. 241.

et ne servait qu'à faire prendre de fausses mesures à tous ceux qui n'étaient pas instruits et à former de vains projets pour leur fortune particulière. »

Les pamphlets continuaient. L'un d'entre eux, encore en faveur d'Alais [1], est intitulé : « *Les pensées du Provençal solitaire sur les affaires du temps.* » Ce solitaire se répand en violentes invectives contre Gallifet. Il parle avec amertume de sa vanité, de ses prétentions à tout connaître et à tout régir. Il justifie pleinement le comte des reproches qu'on lui adresse, et s'étend tout au long sur sa magnanimité. Il accuse aussi le Parlement, entre autres peccadilles, d'avoir introduit la peste en Provence, et d'avoir voulu brûler les galères de Marseille. Ce solitaire est encore un partisan déterminé des princes. Il fait de Condé un éloge emphatique, et s'étonne que le Parlement de Paris ait suivi l'exemple du Parlement d'Aix. On répondit à cette brochure[1]. « *La response du fidèle Provençal au calomniateur sur les troubles de Provence* » est la contre-partie de la précédente. L'auteur s'attache à justifier le Parlement de tous les crimes dont on l'accuse. Il n'a pas grand'peine à démontrer l'inanité de la plupart de ces accusations, mais, quand il veut aussi défendre les personnes, ses arguments sont bien faibles. Sa verve est intarissable toutes les fois qu'il prend à partie Alais et ses partisans. Il les compare à ces enfants réduits, pour se défendre, à cracher au nez de leurs adversaires, et montre combien le Parlement, qu'on accusait de lancer au hasard des mandats d'amener, avait au contraire raison de traduire à sa barre des hommes chargés de crimes, tels que Vintimille, Meaux, etc. Quant à Alais, il lui reproche d'avoir fait pour quatre millions de dégâts vérifiés, de n'exécuter aucun des ordres de la justice, et de se préparer ouvertement à la guerre.

Cette dernière accusation était vraie. Alais était sorti de son calme habituel. L'accusation de concussion l'avait blessé, parce qu'elle l'attaquait dans son honneur de gentilhomme. Au même moment le Parlement venait encore de lancer un arrêt contre lui pour avoir permis à ses créatures de sortir des blés de Provence, malgré les ordres formels du roi [2], et de s'être enrichi de la famine publique. Alais s'emporta en paroles grossières

1. Mazarinade 2744. Marseille, Dek. 24, p. 108.
2. Mazarinade 3429. Marseille, Dek. 24, p. 113.

contre ses ennemis. Il dit et répéta qu'il ne désirait que la vengeance. Aussi ses partisans, autorisés par ses déclarations, se crurent-ils tout permis contre leurs adversaires. Il n'y eut bientôt plus de sûreté sur les routes. On ne se rencontrait plus qu'à coups de pistolet. M. de Sessan tue, à Lorgues, Vitalis, avocat général à la Cour des Comptes : il est à son tour assailli sur le chemin de Salon, reçoit plusieurs coups de pistolet, et est jeté en prison. Le comte ordonne de le délivrer : personne n'obéit, et il meurt des suites de ses blessures. D'autres Parlementaires sont assassinés, Melan à Saint-Maximin, Rougier à Pertuis[1]. Le Parlement se venge en condamnant à mort les auteurs présumés du crime, Meaux et Vintimille. L'exaspération était à son comble. Il fallait que la cour intervînt à tout prix, à moins d'éterniser dans le pays une guerre terrible.

Mazarin se décida alors à envoyer secrètement en Provence Varennes, gentilhomme de la chambre du roi, avec mission d'étudier la situation, et surtout de sonder les sentiments d'Alais. Varennes se rendit en effet à Salon, où le Parlement avait cherché un asile contre la peste, et à Pertuis où étaient les procureurs du pays. Dès qu'il se fut convaincu de leurs sentiments royalistes, et surtout de leurs sympathies ministérielles, il se rendit à Marseille, et y fut témoin d'une de ces scènes dramatiques, qui montrent parfois sous un si beau jour nos populations méridionales. On venait d'apprendre que l'Espagne avait dirigé contre la ville un armement formidable. Aussitôt tout le monde avait pris les armes, et offert ses services au lieutenant de l'amirauté[2]. Varennes comprit qu'une population aussi dévouée, aussi patriotique, ne se révolterait jamais contre le roi. Il se dirigea donc vers Toulon, où se tenait le comte. Mais celui-ci soupçonnait le but de son voyage. Il le reçut fort mal[3], s'en fit un ennemi, et le renvoya presque à Paris.

Varennes avait la confiance du cardinal. Lorsqu'il lui ren-

1. Mazarinade 3816. *Supplique du Parlement de Provence au roi.*

2. Anonyme, p. 217.

3. Ce qui excitait encore la fureur du comte, c'est que le Parlement venait de lui infliger un nouvel affront. Un de ses gendarmes, Senez L'Olive, avait été condamné aux galères par le Parlement, et retenu dans la prison d'Aix, parce que les galères étaient à Toulon, alors toute dévouée au comte. Alais avait en vain intercédé pour celui qu'il appelait son martyr, il n'avait pu obtenir son élargissement. De là son irritation.

dit compte de sa mission [1], il lui parla avec éloges de la fidélité du Parlement et du patriotisme des Marseillais. Au contraire il lui dépeignit sous les couleurs les plus noires le comte d'Alais, le représenta comme très attaché au parti des princes, et sur le point de se déclarer avec eux contre le cardinal. Il n'en fallait pas tant pour décider ce dernier, d'autant plus qu'Alais était dans son tort, puisqu'il n'exécutait pas les conditions de la paix de Saint-Aignan. Le roi, ou plutôt Mazarin, donna donc l'ordre au comte d'Alais de venir à Paris, pour y donner des explications sur sa conduite. On se contentait de le rappeler, sans lui ôter son rang de gouverneur de province, et, en même temps, pour lui montrer que la cour n'avait pas dans la question de parti pris, on citait à comparaître le comte de Carces. Les deux chefs militaires s'expliqueraient en présence du gouvernement, et, une fois qu'on les aurait réconciliés, on les renverrait en Provence.

Tel était le prétexte allégué : mais Mazarin comptait bien ne jamais permettre au comte de revenir en Provence. Celui-ci le comprenait si bien qu'il prétexta mille empêchements avant d'obéir. Quelques gentilshommes, excités par lui, allèrent même à Paris supplier le roi de laisser Alais dans son gouvernement. « Mais à ces députés il ne fut répondu autre chose, mais qu'il falloit obéir au roy [2] ». Comme néanmoins Alais ne se pressait pas, Mazarin nomma en son lieu et place, pour commander en son absence, le marquis d'Aiguebonne. Une seconde lettre du roi, du 18 octobre 1650, ordonnait de ne plus le reconnaître comme gouverneur, si, au bout de huit jours, il n'était pas parti. Alais effrayé se décida. Mais il obtint auparavant un arrêt du conseil, portant défense au Parlement d'entreprendre aucune affaire contre ses partisans avant quatre mois. Quelques jours après il apprenait aussi avec satisfaction que, dans une assemblée des communautés tenue à la Valette près Toulon (nov. 1650), on avait rendu justice à son désintéressement, et on l'avait complétement lavé du soupçon d'avoir trafiqué de son pouvoir. Son honneur de gentilhomme restait donc sain et sauf [3].

Alais, malgré ce témoignage honorable, se sentait perdu. Il se voyait forcé d'accepter la volonté d'un ministre odieux. Un

1. Anonyme, p. 218.
2. Bouche, t. II, p. 966.
3. Anonyme, p. 202-204.

instant il eut la tentation d'écouter ses cousins, les Condé, et de se jeter lui aussi dans les hasards de la guerre civile. Mais il fallait un caractère autrement trempé que le sien, et une tout autre résolution pour imiter leur exemple. D'ailleurs il était découragé par ses échecs continuels, et se croyait condamné à ne jamais réussir. Il prit donc tristement la route de Paris.

Déjà Carces l'y avait précédé. A la première invitation du roi, il avait obéi sur le champ. Il est vrai que le Parlement lui avait offert 10,000 livres pour les frais de ce voyage imprévu, et l'avait assuré de toutes ses sympathies. Carces était parti sans résistance, car il savait à l'avance qu'il serait bien accueilli, et reviendrait bientôt. Alais au contraire renonçait avec peine à sa vice-royauté du midi. Carces laissait derrière lui de nombreux amis. Les partisans d'Alais étaient rares, fatigués par leurs échecs, et ne pouvaient plus se maintenir que par la guerre civile. La cause d'Alais était donc une cause perdue. Il ne lui restait plus qu'à subir la loi du vainqueur, et à ses amis à obtenir de bonnes conditions avant de se soumettre.

II.

Sabreurs et Canivets (21 Décembre 1650 — 9 Novembre 1651).

Le marquis d'Aiguebonne, délégué au gouvernement de Provence en l'absence du comte d'Alais, était Dauphinois. Il appartenait à une famille honorablement connue en Provence. Mais, dans les circonstances présentes, il eût fallu un homme d'une rare énergie pour contenir les factions, et le nouveau commandant semblait au contraire effrayé de la lourde responsabilité qui pesait sur lui. Dans un poste secondaire il eut fort bien tenu sa place, car il avait du courage et de l'intelligence : mais, à la tête d'une province en désordre, il ne pouvait qu'augmenter l'anarchie. Régusse accuse même [1] Mazarin de l'avoir choisi en connaissance de cause, afin de perpétuer les divisions. Ce que nous savons de la politique du cardinal rendrait cette hypothèse plausible.

Aiguebonne entra à Aix le 21 décembre 1650. On lui rendit

1. Régusse, 80.

les honneurs qu'on avait accordés jadis au maréchal de Vitry [1]. A la porte Saint-Jean on avait dressé en son honneur un arc de triomphe avec cette pédantesque inscription :

Quam bona se nostris haec Aqua miscet Aquis!

Malgré ces témoignages empressés, le nouveau commandant ne resta pas longtemps à Aix. Soit que, par orgueil, il ne voulut point résider dans une capitale, dont un autre que lui était le gouverneur titulaire, soit que, par antipathie instinctive pour les mœurs bruyantes et le caractère démonstratif des Aixois, il ait cherché à vivre loin d'eux, il ne parut plus dans cette ville qu'à de rares intervalles. Sa résidence habituelle fut la terre d'Aigues. Dès lors, les Aixois, livrés à eux-mêmes, se crurent tout permis; les autres villes comprirent bien vite que, sous un pareil chef, elles pouvaient agir à leur guise; l'anarchie gagna promptement les campagnes; la guerre civile continua avec un acharnement extraordinaire, et les partis, désignés dorénavant sous le nom de *Sabreurs* et de *Canivets*, s'entre-déchirèrent mutuellement.

Quelle est l'origine de ce nom de Sabreurs? Un des députés que le parlement d'Aix avait envoyés à Paris pour y solliciter le renvoi d'Alais, était le baron de Saint-Marc, premier consul d'Aix. Il accusait de tiédeur les membres du Parlement, et, avec son emphase méridionale, répétait à tout venant qu'il *les sabrerait tous*. De là le nom de Sabreurs qui resta attaché à ce parti. Les véritables chefs du parti étaient le prince de Conti, auquel Anne d'Autriche avait presque promis le gouvernement de la Provence, et son frère le prince de Condé. L'un et l'autre, pour mieux asseoir leur autorité future, cherchèrent à se faire des partisans dans le pays. Saint-Marc était pauvre et intéressé. Dès que Condé lui eut promis une compagnie de carabins dans son régiment de cavalerie, il devint un des plus fermes soutiens des princes [2]. Le second député, Gallifet de Tholonet, se laissa aussi séduire par la promesse de la première présidence au parlement d'Aix. Vif, turbulent, ambitieux, il profita de son séjour à Paris « pour écrire souvent des lettres au Parlement, qui contenaient les avantages de M. le prince, et les faiblesses de la cour [3]. » Un de ses

1. Bouche, II, 967.
2. Régusse, 75.
3. Id. 77.

émissaires, Barbentane, porteur de nombreuses lettres de créance des princes, s'installa à Aix, et promit monts et merveilles en leur nom. Le capitaine des gardes de Conti, Duménil, vint aussi dans le pays. Il s'arrêta à la Tour d'Embouc, puis à Berre, et fit savoir qu'il avait de nombreuses commissions en blanc. Ces tentatives ne furent pas inutiles, et quelques membres du Parlement eurent le tort de s'engager dans ce parti, et bientôt d'entrer en révolte ouverte contre l'autorité royale.

Le plus influent de ces parlementaires Sabreurs fut le président d'Oppède ; voici comment il fut amené à trahir ses devoirs.

Le premier président de Mesgrigny avait annoncé son désir de quitter la place. Il s'agissait de lui donner un successeur. Deux candidats étaient en présence. Tous deux également appartenaient à de vieilles familles parlementaires; tous deux étaient riches, bien posés dans le pays, et paraissaient avoir les mêmes droits. C'étaient Oppède et Régusse. Le premier, plus impatient ou plus ambitieux, jugea que le meilleur moyen d'arriver à cette haute position était de vendre son appui à l'un des partis qui se disputaient le pouvoir. Il fit demander à Conti quelles étaient ses intentions, et dès qu'il eut appris que le prince lui sacrifiait non seulement Régusse, mais encore Gallifet, il n'hésita plus, et se mit résolument à la tête des Sabreurs. Sa décision fut bientôt connue, et donna une singulière force à ce parti. Il entraîna avec lui l'avocat général de Chasteuil, le président la Roque, les conseillers de Boyer, d'Escalis, et d'Autome. D'abord tout sembla leur réussir. Comme premier gage de leur alliance avec les princes, ils déterminèrent le Parlement à rendre, à l'exemple du Parlement de Paris, un arrêt contre Mazarin, alors exilé volontaire auprès de son ami l'archevêque de Cologne. De la sorte les deux Parlements de Paris et d'Aix faisaient cause commune : les Sabreurs, s'unissant aux Frondeurs, entraînaient le pays avec eux, et détachaient une nouvelle province de la cause royale.

Mais les Sabreurs avaient en face d'eux des ennemis déterminés, qui venaient, il est vrai, d'avoir le dessous dans ce premier engagement, mais semblaient résolus à ne pas céder de nouveau. On les nommait les *Canivets* ou taille-plumes. Ce surnom ironique leur avait été donné par mépris, parce qu'on les supposait incapables de se servir d'une autre arme que de leurs canifs à tailler leurs plumes. Le chef du parti

était Régusse, le rival d'Oppède. Le président de Régusse s'était toujours prononcé contre les mesures violentes. Forcé par sa position de se déclarer contre Alais, il s'était rapproché de lui aussitôt que l'honneur l'avait permis, et avait prêché la conciliation. Le cardinal de Mazarin lui tenait compte de cette sage conduite, et Régusse était son partisan dévoué. Il lui prouva la sincérité de son dévouement par des actes, qui paraîtraient désintéressés, s'ils n'eussent été profondément habiles. Il avait sur le cardinal de Sainte Cécile une créance de 60,000 francs, à propos de l'entreprise manquée d'Orbitello. Quand Mazarin fut en exil à Cologne, les ennemis du ministre tombé proposèrent à Régusse d'acheter cette créance, afin de s'indemniser sur les biens que le cardinal possédait en Provence. Or, non seulement il refusa de réclamer [1] ce qui lui était dû, mais encore offrit au proscrit sa bourse et son crédit. Il lui rendit un plus grand service, en soutenant ses amis de Provence, et en ralliant peu à peu autour de lui tous ceux qu'effrayait la perspective de longues guerres civiles. Le lendemain même du jour où Oppède se croyait assuré du triomphe, après avoir obtenu du Parlement un arrêt contre Mazarin, Régusse lui enlevait les fruits de sa victoire en provoquant un revirement inattendu. Il avait effrayé ses collègues sur les conséquences de cet acte qu'il présenta comme une déclaration de guerre, et, sur ses instances le Parlement envoya au duc d'Orléans une explication de son arrêt contre Mazarin [2]. Cette manœuvre était habile. Elle atténuait tout l'effet de la première déclaration. Elle prouvait que les Canivets, déconcertés un instant, s'étaient vite rassurés, et se montraient disposés à soutenir l'attaque.

Dès lors en effet les progrès des Canivets sont constants. Leur nombre, leur importance, leurs ressources augmentent tous les jours. En vain Oppède, Gallifet, Saint Marc, et les autres chefs des Sabreurs multipliaient leurs promesses. L'instinct de la légalité, toujours vivace en France, avertissait les Provençaux que la bonne cause n'était pas de leur côté. On les considéra peu à peu comme des factieux, on s'éloigna d'eux, on les méprisa.

Duménil, l'agent de Conti, avait d'abord assez bien réussi : bientôt ses avances devinrent inutiles [3]. Il eut beau se rendre

1. Id. 114-115.
2. Papon, p. 535.
3. Anonyme, 258.

à Marseille et promettre à Valbelle, au nom des princes, qu'il lui accorderait tout ce qu'il demanderait, si Marseille était livrée aux Sabreurs; Valbelle répondit à ces propositions en envoyant à Aix le second consul, Mazenod et offrit aux Canivets les secours des Marseillais contre leurs ennemis. Duménil découragé revint alors en Guyenne, où les princes soutenaient la guerre contre le roi, et ne rougissaient pas d'être à la solde de l'étranger. Ce départ éclairait la situation. Dès lors les Sabreurs, qui faisaient cause commune avec les princes, et par conséquent avec les Espagnols, n'étaient plus seulement des factieux; ils étaient aussi des ennemis publics. Régusse fut enchanté de ce départ, qui, du jour au lendemain, doublait les forces de son parti[1].

Mais les Sabreurs n'étaient pas hommes à renoncer aussi facilement à leurs projets. Ruinés dans leur influence politique, ne pouvant plus espérer réussir par les voies légales, ils voulurent essayer de la violence. La grande affaire pour eux était de s'emparer d'Aix et de Marseille. A Marseille le maître de la situation était Valbelle. Il n'avait jamais dévié dans ses sentiments de fidélité au Parlement. Il l'avait soutenu contre Alais, il le soutenait maintenant contre ses nouveaux ennemis : aussi le Semestre et les Sabreurs le haïssaient-ils cordialement. Pour se débarrasser de sa gênante opposition, on eut recours à l'assassinat. Un patron pêcheur de la Ciotat lui remit un jour une petite caisse qui était censée renfermer des raretés du Levant. Par hasard cette caisse fut déposée sur la balustrade du perron de la maison. Valbelle l'ouvrit, et voyant aussitôt briller des flammes, il eut la présence d'esprit de jeter la caisse dans la cour, où elle éclata avec un bruit terrible[2]. Il en fut quitte pour avoir la paume de la main et une partie du visage brûlés. Deux personnes, alors près de lui, furent légèrement blessées. Cet affreux attentat excita l'indignation générale. Les Marseillais se disposaient à courir sus à tous ceux qu'on soupçonnait dans la ville d'appartenir au parti du Semestre ou à celui des Sabreurs. Il fallut que Valbelle se montrât au public, pour arrêter le mouve-

1. Mazarinade, 3164. « *Relation envoyée par un gentilhomme de Provence à un de ses amis de Paris sur ce qui s'est passé en la ville d'Aix au sujet de quelques factieux qui voulaient causer du désordre, et de l'arrêt du Parlement donné contre eux.* »

2. 20 septembre, d'après l'anonyme, 27 d'après Bouche.

ment. On remarqua qu'il avait dit avec sang froid : « Cette entreprise fera plus de tort à ses auteurs qu'elle ne m'a fait de mal à moi [1]. » En effet, dès ce moment, Marseille resta fidèle à ses sentiments dévoués pour le Parlement. L'entreprise avait avorté.

Les Sabreurs ne furent pas plus heureux à Aix. Le 3 septembre 1651, après une discussion entre Chasteuil et Saint Marc [2], ce dernier se rendait au Palais, suivi de ses adhérents qui criaient : « Vive le Roi! vive Monsieur le prince! » Mais il ne rassembla pas beaucoup de monde. Il rangea ses hommes sur la place des Prêcheurs, et attendit les Canivets [3]. Ceux-ci n'étaient pas restés inactifs. La dame de Venel, que le peuple aimait avec passion, depuis qu'elle s'était dévouée à soigner les pestiférés, se présenta une épée à la main, un pistolet de l'autre, en criant : « *Viva lou Rei! Fouero lou Sabro* [4]! » A cette vue, le peuple excité court aux armes. Les passions s'allument; les cris redoublent. Régusse, Antelmi, Guérin se mettent à la tête des ouvriers, et courent à la place des Prêcheurs. Le régiment de Vendôme, de passage à Aix, leur offre son concours. En un clin d'œil l'hôtel de ville est pris, les postes occupés, les principales portes gardées, et les Sabreurs forcés de souscrire un arrangement que leur ménagèrent l'archevêque d'Arles et le prieur de Grand-Bois. Ils sortirent de la ville, et reçurent une escorte pour s'éloigner avec sûreté. Régusse, Antelmi et Guérin commandèrent cette escorte. Eux seuls pouvaient empêcher tout excès, et faire observer la capitulation.

Les Sabreurs se retirèrent à Toulon, dont la garnison appartenait au comte d'Alais. Ils y attendirent l'occasion de reprendre la lutte. Les Canivets, fiers de leurs succès, ordonnèrent, après le départ de leurs ennemis, la levée de plusieurs compagnies bourgeoises; ils firent murer toutes les portes sauf trois, et en confièrent la garde à des magistrats qui recevaient un mot d'ordre du plus ancien des présidents, M. de la Roquette. Le roi et Anne d'Autriche témoignèrent à ce dernier leur satisfaction. La reine mère s'avança même jusqu'à dire que le Parlement et la Provence avaient affermi la couronne sur la tête de son

1. Bouche, II, 98.
2. Anonyme, 247.
3. Id. 254.
4. Vive le roi ! Hors la ville le Sabre.

fils[1]. En effet la Savoie et l'Espagne se préparaient déjà à envahir la Provence, pour peu qu'elle se fût déclarée pour les princes.

Malgré leur insuccès de Marseille et leur défaite d'Aix, malgré l'hostilité de la cour, les Sabreurs n'avaient pas renoncé à leurs projets. Ils trouvèrent un auxiliaire inattendu dans la personne du marquis d'Aiguebonne. Soit insouciance, soit impuissance, soit habileté, Aiguebonne ne s'était prononcé jusque là pour aucun parti. Mais les Sabreurs surent exciter sa jalousie. Le comte de Carces venait de rentrer à Aix (6 octobre 1651). Personne ne l'y attendait. Il rassura les Aixois en leur déclarant qu'il n'avait quitté Paris que par ennui, et qu'il ne désirait plus qu'une chose, rester tranquille[2]. En effet il se contenta dès lors d'observer la plus stricte neutralité. Mais les Sabreurs représentèrent au marquis d'Aiguebonne combien il était honteux au lieutenant du roi d'habiter une méchante résidence, tandis qu'un rebelle recevait à Aix tous les honneurs. Aiguebonne se laissa prendre à ces perfides insinuations. Il annonça qu'il rentrerait dans sa capitale à la tête de ses troupes, dont les Sabreurs exilés s'apprêtèrent à grossir les rangs (9 novembre 1651).

Régusse[3] effrayé supplia le marquis de ne point poursuivre sa marche : il ne l'assurait pas d'une bonne réception. Aiguebonne, qui avait réfléchi aux conséquences de sa détermination, s'arrêta en effet. Mais, poussé à bout par les railleries des Sabreurs, il marcha en avant. Pour la seconde fois Régusse le supplia de ne pas aller plus loin, et lui rappela sa promesse. Aiguebonne, qui semblait sur ce point élevé à l'école de Lysandre et de Mazarin, lui répondit « qu'en matière de volonté, comme de testament, la dernière révoquait la première. » Mais, s'il avait la duplicité, il n'avait ni le talent ni le bonheur de ses maîtres en politique. Au moment où il franchissait enfin la porte de la ville, et écoutait les harangues des corps constitués, quelques gentilhommes firent lever le pont levis, et un coup de pistolet partit par hasard. Aiguebonne croit qu'on en veut à sa vie. Il ordonne à ses soldats de décharger leurs fusils, et s'enfuit, poursuivi par les huées et les pierres de la populace. A peine hors

1. Pitton, 456.
2. Anonyme, 259.
3. Régusse, 91.

de la ville il compose et publie un violent manifeste contre le Parlement, et s'apprête à recommencer contre Aix le siége qui avait failli réussir au comte d'Alais. Régusse répondit par un autre manifeste, et envoya le conseiller de Canet à Paris pour demander un gouverneur[1]. La cour, dont la politique était décidément d'éterniser les troubles, répondit d'abord très-sévèrement à la lettre de Régusse : mais, dans une autre lettre de la reine mère adressée au président de la Roquette, cette dernière lui annonçait qu'Alais ne reviendrait jamais en Provence, et qu'on lui donnerait bientôt un remplaçant.

III.

Union des Sabreurs et du Semestre (9 novembre 1651 — 13 novembre 1652).

Les Canivets triomphaient pour la seconde fois. L'entrée manquée d'Aiguebonne à Aix l'avait ridiculisé ; les Sabreurs battus et chansonnés semblaient perdus. Mais comme ils comptaient sur le secours des princes, ils résolurent, malgré leur double échec, de continuer la lutte. L'arrivée de Gallifet vint très à propos relever leur courage. Gallifet, remplacé à Paris par Villeneuve, s'était enfin décidé à rentrer en Provence, mais il était tout dévoué au prince de Conti et à Condé, avec lesquels il avait eu une dernière entrevue à Montrond. Comme il savait que le Parlement d'Aix désapprouvait sa conduite, il n'osa pas rendre compte en personne de sa mission, mais s'arrêta dans sa terre du Tholonet, et, de là, instruisit le Parlement de tout ce qu'il avait fait à Paris. C'était un manque de procédés. Le Parlement s'en offensa, et le somma de venir se justifier en personne. Gallifet refusa. Aussitôt on le décréta de corps, et deux membres de la cour furent chargés d'exécuter le mandat. Ils auraient bien voulu s'en dispenser, mais le Parlement déclara « que les magistrats seraient à l'avenir obligés de vaquer au fait des commissions qui leur seraient données, à peine d'être privés de leurs gages, sauf toutefois une légitime excuse[2]. » Gallifet, prévenu à temps,

1. Anonyme, 263.
2. Bouche, II, 971.

s'échappa et se rendit à Toulon, où l'attendaient déjà les principaux Sabreurs.

Sur ces entrefaites (fin 1651), on apprit que Mazarin venait de rentrer en France avec une armée levée à ses frais, et qu'il avait rejoint la cour à Poitiers. Cette audace du ministre proscrit combla de joie Régusse et les Canivets. Ils la célébrèrent par des épigrammes contre leurs ennemis anciens ou nouveaux[1] :

Le cardinal est à la porte :
Frondeurs, n'êtes-vous pas surpris ?
Vous avez mis sa tête à prix,
Et lui-même la vous apporte.
Il est de bien loin revenu
Pour gaigner le prix convenu.
Tenez la récompense prête.
Si vous voulez sauver un corps
Malade dedans et dehors,
Vous avez besoin de sa tête.

Ils condamnèrent même à être publiquement brûlée une brochure qui depuis longtemps circulait dans le pays. C'était une justification et une apologie du comte d'Alais intitulée : « *La vérité manifestée sur les nouveaux sujets de division du Parlement et du comte d'Alais.* » Le lendemain de cette exécution (4 janvier 1652), quelques Sabreurs, la Roque, Séguiran, l'abbé d'Oppède et Chasteuil, étaient entrés à Aix, chacun dans son carrosse, et étaient descendus chez eux. Les précautions dont ils s'entouraient parurent suspectes. La dame de Venel fit sonner le tocsin, et les Aixois investirent les maisons désignées aux cris de *fouero Sabruns!*[2] qui avaient déjà retenti trois mois auparavant. Le Parlement s'assembla d'urgence, et décréta que les nouveaux venus seraient priés de quitter Aix, non qu'ils fussent coupables, mais pour éviter le tumulte. Tous obéirent, sauf La Roque, qui attendit qu'on lui eut signifié l'arrêt.

Ce ne furent point les seules humiliations que les Canivets vainqueurs firent subir à leurs ennemis. Le conseiller de Villeneuve était revenu de Paris avec les félicitations de la cour sur la conduite du Parlement. Il apportait aussi sept lettres de cachet contre MM. d'Oppède, de La Roque, de Gallifet, de Boyer, de Glan-

1. Bouche, II, 973.
2. Hors la ville les Sabreurs !

devès, d'Escalis, d'Antoine[1]. Ces lettres leur furent envoyées par huissier, comme à de vulgaires criminels. Les Canivets abusaient de leur victoire. Ils allaient pousser à bout leurs adversaires et attirer contre eux des représailles.

La nouvelle du retour de Mazarin n'avait pas en effet été accueillie dans tout le royaume aussi bien que par le Parlement d'Aix. A Paris, le Parlement avait renouvelé ses arrêts contre le cardinal. Gaston d'Orléans le déclarait perturbateur du repos public. Les princes continuaient la guerre civile, et presque tout le Midi était en leur pouvoir. Le retour du cardinal eut encore pour conséquence de rapprocher les Sabreurs des Semestres, ainsi qu'on appelait les partisans du comte d'Alais, et de les fondre en un seul parti. Ces anciens ennemis avaient également à se plaindre du Parlement d'Aix. Ils oublièrent leurs griefs réciproques, et associèrent leurs espérances et leurs haines. Une première conférence, à la bastide de la Baume, sur le terroir de Marseille, fut inutile. Une seconde s'ouvrit à la Roque, près de Brignolles. Du côté des Semestres, MM. du Luc, de Vins et de Piolenc[2]; du côté des Sabreurs, MM. de Séguiran, de Gallifet et d'Oppède signèrent une sorte d'alliance offensive et défensive, et promirent de mettre en commun leurs troupes et leurs ressources. Cette assemblée avait été tenue du consentement du comte d'Alais, auquel on avait écrit à ce sujet, et qui annonçait son prochain retour en Provence (fév. 1652).

Les nouveaux alliés avaient l'intention de reprendre les deux grandes villes de la province, Aix et Marseille, dont la possession eût assuré leur triomphe. Ils s'attaquèrent d'abord à Aix. Trois cents soldats environ du régiment d'Angoulême, auxquels on avait fait la leçon, sortirent de Toulon sous prétexte de lever des contributions, se réunirent à quelques Sabreurs qui les attendaient, et poussèrent jusqu'à Rians et Vauvenargues, rendez-vous assigné aux troupes rebelles. Leur projet était de s'emparer de la ville par surprise. Ils devaient, comme plus tard les troupes du prince Eugène à Crémone, s'introduire dans la ville par un égout qui allait du fossé des Cordeliers à la maison d'Oppède[2]. Mais le maçon qui avait promis d'ouvrir le fossé ne fut pas pré-

1. Anonyme, 273.
2. Bouche, II, 975. Anonyme, 374.
3. Régusse, 94.

venu à temps. Quelques soldats, effrayés de l'acte qu'ils allaient commettre, rentrèrent dans la ville, et apprirent la conspiration. On prit aussitôt toutes les mesures nécessaires pour prévenir le retour ou la possibilité d'une attaque semblable[1]. Cette fois encore la surprise était manquée.

Les Sabreurs et les Semestres essayèrent de se venger de cette déception par l'assassinat. Deux lettres empoisonnées partirent de Toulon, l'une adressée à Régusse, l'autre à Decormis. Mais ils n'en ressentirent l'un et l'autre qu'une légère incommodité qui se dissipa quelques heures après. « L'ouverture de ces lettres fit voir une couleur sale et jaunâtre, l'odeur qui en sortit avait répandu une puanteur insupportable dans le logis; elles furent jugées empoisonnées par le rapport des médecins »[2].

Les Sabreurs ne furent pas plus heureux dans une tentative pour s'emparer de la Sainte-Baume. On connaît la réputation de cet antique monastère, qui, d'après la tradition, fut le refuge de Sainte Madeleine. D'énormes richesses y étaient entassées. Une fois en possession de ce sanctuaire, qui domine la Basse Provence, on aurait pu ravager impunément tout le pays, et trouver à la Sainte-Baume une retraite assurée. Un prêtre de la Ciotat, Alègre, résolut de s'en emparer. C'était un libertin, accusé de plusieurs crimes, et qui n'avait d'un ecclésiastique que l'habit. Un jour l'évêque de Marseille l'avait rencontré l'épée au côté, et manifestait son étonnement. « Monseigneur, avait-il répondu, en montrant son épée, voici saint Pierre, puis tirant un bréviaire de sa poche, voilà saint Paul[3]. » Alègre raccola sans peine trois bandits de sa trempe, mais il commit l'imprudence de communiquer son dessein à un ermite voyageur, qu'il envoya en avant pour préparer les lieux. Celui-ci, effrayé et honteux du rôle qu'il jouait, révéla le complot. Aussitôt les moines de la Sainte-Baume prirent les armes. Les deux premiers brigands qui se présentèrent furent immédiatement saisis. Quand Alègre, qui s'était déguisé en femme, frappa à la porte du couvent avec son prétendu mari, on les prit tous les deux, non sans peine, et on conduisit les quatre malfaiteurs à Nice. Le prêtre fut pendu, et des trois autres, deux condamnés aux galères perpétuelles, et le quatrième à l'exil.

1. Anonyme, 275.
2. Régusse, 95-96.
3. Anonyme, 280.

Cette affaire fit du bruit dans le pays. A tort ou à raison, on accusa les Sabreurs d'avoir lancé en avant ce malheureux Alègre. Les Sabreurs s'en défendirent toujours, mais pendant son procès et jusqu'à la dernière heure, Alègre espéra qu'il allait être délivré. Il ne nomma jamais, il est vrai, ses futurs libérateurs, mais tout porte à croire que les Sabreurs, s'ils n'inspirèrent pas ce projet, au moins eussent été disposés à en profiter.

Les Sabreurs, en effet, se voyaient réduits aux derniers expédients. Ils résolurent de jouer le tout pour le tout, et cherchèrent à surprendre Marseille (17 janvier 1652). Le marquis de Marignane[1] réussit à s'emparer de l'hôtel de ville et à y renfermer les consuls. Mais Valbelle, ce zélé défenseur des libertés municipales, s'empare de la Porte Royale et des postes dominants, et menace de tout canonner. En même temps il députe à Aix pour y demander du secours ; M. de Félix, Decormis et quelques autres Canivets partent aussitôt. On chasse sans peine les Sabreurs, et Marseille reprend sa tranquillité. Quelques jours plus tard, les députés des deux villes se réunissaient à Aix (25 février 1652), et y rédigeaient une lettre qu'ils envoyaient à Paris, pour demander un gouverneur en remplacement du comte d'Alais qui était devenu impossible, et du marquis d'Aiguebonne, dont la nullité n'était un mystère pour personne.

Le résultat du traité de La Roque entre les Sabreurs et les Semestres avait donc été de précipiter la réaction royaliste. Les Canivets, devenus les plus chauds partisans de Mazarin, s'adressaient directement à la cour pour lui demander un chef, et paraissaient décidés à lui obéir. Ils donnèrent bientôt une preuve nouvelle de leurs sentiments royalistes. Condé avait publié un manifeste contre le cardinal. Gaston d'Orléans et le Parlement de Paris y avaient joint des lettres plus qu'énergiques. On avait envoyé le tout au Parlement d'Aix. Mais la cour « délibéra de ne point ouvrir le paquet qui renfermait toutes les pièces, et de le renvoyer au roi par un courrier exprès, ce qui fut exécuté »[2].

Si donc les Sabreurs et les Semestres avaient cru doubler leurs forces en s'unissant, les Canivets, de leur côté, en se déclarant royalistes, avaient singulièrement amélioré leur cause : car ils représentaient la légalité et leurs adversaires n'étaient que des

1. Anonyme, 237-38.
2. Anonyme, 281.

factieux. La victoire n'était plus douteuse : aussi la cour, heureuse de voir ce différend se terminer à son avantage, s'empressa d'accéder aux vœux des Canivets. Elle rappela Aiguebonne, et lui donna pour successeur un prince du sang, le nouveau neveu de Mazarin, le duc de Mercœur.

Les Sabreurs et les Semestres, malgré cette nomination qui anéantissait leurs dernières espérances, ne perdirent pas courage. Ils écrivirent à Alais pour qu'il vînt prendre le commandement de ses troupes concentrées à Toulon, et soutenir ses droits par la force armée. Alais, qui avait promis de revenir en Provence, ne pouvait pas ne pas le faire sans manquer à l'honneur. Mais son voyage à Paris l'avait éclairé sur bien des points. D'abord il avait compris que Mazarin et Anne d'Autriche ne voulaient plus de lui à aucun prix en Provence. Si donc il persistait dans ses projets, il se déclarait leur ennemi. D'un autre côté, il avait bien vite pénétré les secrets desseins de Condé et de son frère Conti. Condé lui avait même demandé de donner sa démission, et lui avait offert une magnifique compensation[1]. Alais riposta en disant qu'il ne se démettrait qu'en faveur de son gendre, le duc de Joyeuse. Dès lors abandonné par les princes, sans crédit auprès de la reine et du cardinal, tout était perdu pour lui. Il le savait. Il avait même appris qu'on avait adressé des félicitations à Conti sur son futur gouvernement, et que la cour n'avait pas démenti ces bruits. Alais sembla se résigner; mais au moins voulut-il avoir les honneurs de la guerre, et, puisqu'il s'était engagé à revenir en Provence, il se décida à rejoindre ses partisans.

Le départ du comte simplifiait la question. Il désobéissait aux ordres formels du roi, et se révoltait contre lui : on avait donc le droit de lui reprendre son gouvernement, mais il fallait avant tout s'assurer de sa personne[2]. Le maréchal de Clérambault fut donc envoyé à sa poursuite; il l'atteignit à Saint-Benoît-du-Sault, en Poitou[3]. Alais était devenu fort gros : il ne pouvait voyager qu'à petites journées ; peut-être aussi, du moins on l'en accusa, avait-il averti la cour de son départ. De la sorte il passait

1. Anonyme, 239.

2. Anonyme, 298. Pitton, 452. Régusse, 94. Bouche, II, 980.

3. D'après des nouvelles à la main, en date du 5 juillet 1652, insérées dans la *Revue rétrospective*, t. XX, p. 130, « on eut nouvelle que le duc d'Angoulême s'en allant en Provence avait été arrêté vers Argentan en Berry, par ordre de la cour. On a su depuis que ce duc avait été conduit prisonnier à Loches. »

aux yeux des Provençaux pour n'avoir point failli à ses engagements, et son honneur était mis hors de cause.

Mazarin aurait pu enlever sur-le-champ à Alais son gouvernement, car la situation politique s'améliorait singulièrement. Sauf à Bordeaux où le parti démocratique de l'Ormée préludait aux scènes de 1792 et 1871 en adoptant le drapeau rouge et en établissant un tribunal révolutionnaire, partout ailleurs le mouvement se dessinait en faveur de la royauté. Le Parlement de Rennes suspendait les arrêts contre Mazarin ; celui de Toulouse se soumettait. Montrond en Berry, la citadelle de Condé, se rendait. En Bourgogne il ne restait aux rebelles que Bellegarde. Néanmoins le cardinal ne voulut pas exaspérer le parti des princes, en frappant si rudement l'un d'entre eux. Il chercha donc à obtenir la démission du comte. Alais, par orgueil, repoussa les offres du cardinal, qui s'adressa alors à la comtesse. Il la savait avare, et lui fit espérer une grosse indemnité pécuniaire. Il gagna aussi à prix d'argent le valet de confiance du comte, nommé Duval[1]. Alais céda à ces influences domestiques, et, moitié par lassitude, moitié par peur, finit par consentir et donna sa démission. Mais il en devint malade de chagrin et mourut quelque temps après, le 13 novembre 1653. Guy Patin fait de lui une singulière oraison funèbre[2]. Il prétend qu'il fut emporté par l'antimoine. « Il n'a été que trois jours malade : ainsi, par poison chimique, passent les princes en l'autre monde, mais il n'y a pas de quoi les regretter bien fort, puisqu'ils le veulent bien. »

En effet la perte du comte d'Alais n'était pas bien regrettable. Ses partisans seuls, enfermés à Toulon, pouvaient et devaient le regretter. Le nouveau gouverneur n'avait plus qu'à aplanir les dernières difficultés, et à terminer cette longue guerre civile.

IV.

Entrée de Mercœur en Provence (Avril 1652 — 27 août 1652.)

Le duc de Mercœur appartenait à une des premières familles

1. Anonyme, 321.
2. Guy Patin. Lettre à Spon de Lyon, II, 82.

du royaume. Il naquit en 1612 de César de Vendôme et de Françoise de Lorraine[1]. C'était un homme de mœurs douces, plein de bonnes intentions, jaloux du bien public, et qui détestait les cabales. Il avait fait la guerre avec succès. En 1630 il assiégeait et prenait Montmelian, il se faisait remarquer par sa vaillance à la bataille d'Avein. Lors du siége d'Arras, il avait commandé les volontaires, et battu le cardinal infant. Aussi la faveur qu'on lui accorda, en le nommant en 1650 vice-roi de Catalogne, parut-elle méritée. Mercœur n'avait pourtant aucune ambition. Il se contentait de faire modestement son devoir. Appelé par sa naissance à jouer un grand rôle, il aurait pu, comme son frère cadet Beaufort, le roi des halles, se faire un nom dans la Fronde, mais il n'y songea même pas. Personne ne semblait se soucier de ce petit-fils de Henri IV. Le cardinal Mazarin, qui cherchait à s'abriter derrière des noms glorieux, pensa à lui pour lui donner une de ses nièces, Laure Mancini, qui justement avait été élevée, et fort bien, par cette dame de Venel[2], que nous avons déjà rencontrée à Aix. Lorsqu'il parla pour la première fois de ce mariage, il n'y eut pas dans la cour assez de cris d'indignation contre ce parvenu, qui voulait allier une de ses nièces au sang royal. Mais il promettait monts et merveilles; le vieux duc de Vendôme finit par donner son consentement « à cause des grands avantages qu'il espérait de cette alliance pour toute sa maison, qui en avait besoin[3]. » Gaston d'Orléans et le prince de Condé consentirent aussi à cette mésalliance. Seul, le duc de Beaufort se refusa obstinément à donner sa parole.

On a conservé dans les manuscrits de Conrart[4] la copie du contrat de mariage qui se fit au Louvre en présence du roi, de la reine mère, du duc d'Anjou, d'Anne Martinozzi et de Marie Mancini, le 29 mars 1651. Le cardinal assurait en dot à sa nièce 600,000 livres en deniers comptants, et le roi donnait aux époux 100,000 livres. Ce mariage fit grand bruit. Il fut aussitôt attaqué par plusieurs Mazarinades[5]. Guy

1. Anselme, ouv. cit. 1, 200.
2. Amédée Rénée, *Nièces de Mazarin*, 90.
3. Mémoires d'Ormesson, 1, 745.
4. T. VIII, p. 313.
5. N° 2635. *L'outrecuidante présomption du cardinal de Mazarin dans le mariage de sa nièce.—La réponse de l'antinocier ou le blâme des noces de Mgr le duc de Mercœur avec la nièce de Mazarin.* — 3408. *Lettre de M. de Beau-*

Patin[1], l'enragé Frondeur, ne peut s'en consoler. « Toutes ces infâmes alliances, écrit-il à Falconet, me font avoir pitié des princes qui sont si lâches et si peu courageux qu'ils ne dédaignent pas se soumettre à la dive fortune, et, pour un peu de crédit, adorer le veau d'or. »

Mazarin avait fait un bon choix. Son neveu par alliance devint le plus ferme et le plus fidèle de ses amis, même dans la mauvaise fortune. Heureux de voir son père amiral et gouverneur de Bretagne, heureux surtout d'avoir épousé une femme charmante, il ne rougit jamais d'un choix librement consenti. Lorsque, à la première fuite de Mazarin, on poursuivit ses parents et ses amis, Mercœur fut cité devant le Parlement, pour y rendre compte de sa conduite. « Il répondit d'abord, comme l'aurait fait Jean Doucet, dont il avait effectivement toutes les manières : à force d'être harcelé, il s'échauffa si bien qu'il embarrassa cruellement Monsieur et monsieur le Prince, en soutenant au premier qu'il l'avait sollicité trois mois de suite à ce mariage, et au second qu'il y avait consenti positivement et expressément[2]. » Mercœur était donc ce qu'on appelait un Mazarin prononcé. Lorsque le cardinal revint en France, il voulut récompenser ce dévouement, d'autant plus qu'il était sincère et désintéressé. Il songea donc à Mercœur pour le gouvernement intérimaire de la Provence. Dès qu'on apprit dans le pays les intentions de la cour, le marquis de Castellane et madame de Venel travaillèrent les esprits en faveur du duc; le Parlement d'Aix se déclara aussi pour lui, et le demanda formellement. Dès lors Mazarin n'hésita plus à le nommer (8 avril 1652).

Cette nomination fut très-bien accueillie en Provence, surtout par la bourgeoisie. La majorité du pays, lasse d'une guerre interminable et sans but, se rallia avec plaisir au nouveau gouverneur, ce «Dieu Mercure», ainsi que l'appelaient méchamment ses ennemis, qui allait être un messager de paix et d'union. La bourgeoisie avait promptement perdu ses illusions, et renoncé à ses

fort à Mgr le duc de Mercœur son frère, et la réponse. — 1941. *Lettre de la prétendue madame de Mercœur envoyée à M. de Beaufort.* — 1238. *Entretien de M. le duc de Vendôme avec Mrs. les ducs de Vendôme et de Beaufort ses enfants.*

1. Guy Patin, II, 519.
2. Retz. Petitot, II, 395.

aspirations d'indépendance. Elle n'avait rien gagné, et pouvait tout perdre à la continuation des troubles. La catastrophe de Charles I Stuart l'avait épouvantée. Tous les écrits postérieurs à la fatale nouvelle marquent une peur servile de toute comparaison avec tous les auteurs de cet attentat, « ainsi qu'il arrive aux gens passionnés qui voient près d'eux les effets effrayants de passions plus fortes que les leurs[1]. » D'ailleurs, avec le bon sens qui lui est naturel, et cet instinct de la grandeur nationale qui ne l'a jamais abandonné, la bourgeoisie comprenait qu'en continuant la lutte elle mettait la patrie en danger. Déjà les Espagnols profitaient de nos désordres intérieurs pour reprendre ce qu'ils avaient perdu. La Catalogne était reconquise, le Roussillon menacé, et les soldats de Philippe IV, désormais commandés par Condé, se massaient à la frontière du nord. Il était temps que la guerre civile finît, et qu'on s'occupât de l'ennemi extérieur. Aussi les partisans de Mazarin furent-ils accueillis avec faveur dans toutes les provinces. Ils virent les bourgeois se grouper autour d'eux, et les aider à rétablir l'ordre et à comprimer les dernières résistances. C'est ce qui arriva à Mercœur, dès qu'il entra en Provence.

Le cardinal avait donné de sages instructions à son neveu. « Il lui avait[2] conseillé de ne rebuter personne, de tâcher de s'acquérir la bienveillance de chacun pour être mieux en état de terminer toutes les divisions par la voie de la douceur et par celle de la négociation, qui étaient alors l'esprit et la méthode de la cour.» Mercœur se conforma de point en point à ses excellents conseils. Il chercha avant tout à s'assurer le Parlement d'Aix. Son premier soin fut d'envoyer son secrétaire au président de Régusse, et, dès lors, comme le remarque avec une satisfaction visible le vaniteux président[3], « il me demanda avis de sa conduite, et ne se contenta pas de le prendre, mais s'y abandonna. Aussi reçoit-il tous les jours des marques de ma passion pour son établissement, et j'en reçois de sa confiance. » Ainsi patronné il ne pouvait que réussir ; car le Parlement avait conservé une grande influence sur l'esprit du peuple. Aussi l'auteur anonyme d'une Mazarinade,

1. Henri Martin, XI, 324.
2. Anonyme, 285.
3. Régusse, 98.

intitulée « *Le courrier Provençal sur l'arrivée du duc de Mercœur en Provence* [1] », s'exprime-t-il non avec sincérité mais avec dépit, lorsqu'il écrit : « Les zélés de ce Parlement s'estudient à publier partout les bonnes qualités de ce prince, et le faire estimer du peuple; ils ont bien de la peine à y réussir : le bourgeois n'est point Mazarin, et, pour un visage gai qu'on rencontre, on en trouve cent de tristes qui appréhendent les malheurs que cette arrivée doit causer. » Il se trouvait bien à Aix quelques fanatiques de guerre civile, quelques ennemis acharnés du cardinal qui voyaient avec déplaisir l'arrivée en Provence de son neveu; mais ils étaient en bien petit nombre, et l'auteur de la Mazarinade devait être lui-même fort affligé, puisqu'il croyait tout le monde dans les mêmes dispositions que lui.

Ce qui l'affligeait sans doute, c'est que la noblesse, elle aussi, se ralliait à Mercœur. Le duc, en passant à Avignon, était allé rendre visite à Carces[2] qui avait obtenu de s'y fixer. Cette prévenance flatteuse avait produit le meilleur effet, d'abord parce que la noblesse provençale, vaniteuse plus encore qu'orgueilleuse, se trouva honorée dans la personne d'un de ses représentants par cet acte de déférence délicate, et en second lieu parce que Mercœur s'annonçait de la sorte comme ayant oublié les événements passés, et se présentait en Provence avec l'intention de ne trouver dans le pays que des sujets fidèles du roi, et non plus des Sabreurs et des Canivets. De plus les nobles provençaux n'étaient pas riches en général. La dernière guerre avait achevé de les ruiner. Beaucoup d'entre eux se rapprochèrent du duc avec l'espoir d'obtenir auprès de lui quelque fonction importante. Par vanité et par intérêt, la noblesse, sauf quelques exceptions bien rares, prit donc parti dès le début pour le remplaçant du marquis d'Aiguebonne et du comte d'Alais.

Soutenu par la bourgeoisie, appuyé par la noblesse et le Parlement, Mercœur n'avait plus que quelques villes à réduire, et la Provence était pacifiée. Il se mit tout de suite à l'œuvre, et s'efforça de faire rentrer dans le devoir les derniers rebelles.

Les Sabreurs et les Semestres, dont la seule politique était dorénavant de perpétuer la discorde, et dont les espérances étaient réduites à néant par l'arrivée de Mercœur, s'apprêtèrent à le

1. Mazarinade, 824.
2. Anonyme, 284.

mal recevoir. Un instant ils espérèrent que le défaut d'argent arrêterait le nouveau gouverneur. Mercœur n'avait pas une grande fortune, et c'était un honneur peu lucratif que celui de gouverner une importante province. Les frais de représentation, l'entretien d'un nombreux domestique, et une prodigalité pour ainsi dire nécessaire, absorbèrent vite de grosses sommes. Heureusement la dot énorme de sa femme et les libéralités du roi suffirent aux premières dépenses, et, dans la suite, Mazarin vint souvent au secours de son neveu. De curieuses lettres de Colbert, alors sous-intendant du cardinal, en font foi [1]. Mercœur ne fut donc jamais au dépourvu sous le rapport pécuniaire, et l'espoir de ses ennemis fut en cela déçu.

Les Sabreurs et les Semestres essayèrent aussi de l'intimider. Lorsqu'il passa à Lyon on cria sur lui au Mazarin, et on tira six coups de fusil contre le bateau sur lequel il descendait le Rhône. A Carpentras, où il se rendait pour visiter le cardinal Bichi, un accident peut-être amené par un crime emporta sa voiture dans un précipice. A Aix enfin, le jour de son entrée, des querelles de préséance, soulevées à dessein entre le Parlement et la Cour des Comptes avec le chapitre de l'église métropolitaine, entre les huissiers du Parlement et les procureurs du pays, excitèrent une telle confusion, que le duc ne put se faire voir qu'aux flambeaux. Les Sabreurs et les Semestres usèrent aussi de la calomnie, mais d'une façon ridicule. Ainsi n'accusèrent-ils pas le duc de vouloir livrer le pays au Turc [2] ! Ils dépeignaient aussi sous les plus tristes couleurs les partisans du duc. « Le chevalier de Janson qui faisait le philosophe, écrivaient-ils, [3], s'est laissé corrompre par cette espérance, et a gaigné son frère au Mazarin pour une compaignie de chevaux légers qui dévore le pauvre peuple. Valavoire est assez connu par tant de plaintes qui ont été faites par la plupart de nos communautés. Cavet et Beudos pensent à de nouvelles commissions. Ce sont des lyons qui veillent à leur proie, et qui muguettent quelques coins de la Provence. »

Mais ces calomnies furent sans portée. Il ne restait plus aux

1. Lettres de Colbert (du 16 sept. 1651, et du 12 juillet 1655) adressées à Mazarin, insérées dans sa *Correspondance*, édit. P. Clément, I, 127-236.
2. Mazarinade, 874.
3. Id.

Sabreurs ni aux Semestres que la guerre; ils s'y préparèrent. La grande ville de Toulon était en leur pouvoir. Tarascon, la clef du Rhône, la tour d'Embouc, Antibes et Saint-Tropez, ports secondaires, Saint Maximin, Brignolles, Sisteron et quelques autres villes ou villages, étaient aussi déclarés pour eux. Mais toutes ces places allaient être successivement occupées par Mercœur.

Sisteron et la tour d'Embouc ne firent qu'un semblant de résistance. Les commandants de ces places entrèrent tout de suite en composition. Ils reconnurent le nouveau gouverneur, à condition[1] qu'on payerait à eux et à leurs soldats l'arriéré de leur solde, et qu'on les indemniserait de leurs pertes.

Saint-Tropez résista plus longtemps. Le gouvernement de cette ville était la propriété particulière du comte d'Alais. Il avait nommé commandant de la place un certain Ardenty, qui répondit aux sommations du duc qu'il se défendrait tant qu'une goutte de sang coulerait dans ses veines. Attaqué par le régiment d'Entragues et par les milices du pays commandées par Cogolin et Ramatuelle, il soutint l'attaque avec bonheur; mais les Toulonnais, dont il espérait le secours, ne parvinrent seulement pas à débarquer. Ardenty, retranché dans le donjon, ne se rendit qu'à la dernière extrémité, et avec tous les honneurs de la guerre (27 août 1652). A Saint-Maximin, un certain Desgranges avait voulu faire soulever la ville en faveur d'Alais. Il fut condamné à avoir la tête tranchée (18 fév. 1651), mais son exécution n'arrêta pas les troubles : ils avaient surtout pour cause les jalousies municipales. Chaque parti voulait avoir des magistrats de sa faction, et ils se chassaient de la ville à tour de rôle. Le refuge des vaincus était le couvent des Dominicains, qui restaient neutres, et cherchaient à les pacifier. Ils y réussirent enfin, et la ville se soumit à Mercœur[2].

Le gouverneur de Tarascon, Lacau, ne reconnut pas sans résistance le duc de Mercœur. Carces, nommé général par le duc, avait dirigé contre Tarascon une armée composée surtout d'Arlésiens qui désiraient se venger sur la garnison de la place de tous les ravages qu'elle leur avait fait souffrir. La ville se rendit tout de suite, mais le château ferma ses portes. Il existe encore : c'est un grand bâtiment carré en pierre de taille, qui

1. Anonyme, 285.
2. Anonyme, 309.

peut résister au canon. Il commande le Rhône, qui lui sert de fossé. L'approvisionnement de ce fort est très-facile, et, de plus, on n'a qu'à traverser le Rhône pour entrer en Languedoc. Mercœur voulait à tout prix empêcher ces communications, qui eussent éternisé la guerre civile. Il pria Carces de pousser vivement le siége. Ce dernier avait beaucoup à faire oublier; il cherchait à prouver au duc qu'il était capable de lui rendre un service. Le siége commença le 10 juin 1652. La cause défendit jusqu'au 25 du même mois, et il ne capitula que parce que les munitions commençaient à manquer. La garnison devait sortir avec les honneurs de la guerre, chaque homme emportant de ses hardes ce qu'il pouvait charger sur son dos. Le commandant avait de plus le droit de faire sortir une charrette chargée. Les meubles du comte d'Alais devaient être inventoriés et rendus. L'aumônier avait le droit d'emporter tous les ornements de la chapelle[1]. La garnison se rendit à Toulon, et Mercœur, maître désormais du cours du Rhône, put prévoir le moment où la Provence tout entière lui obéirait.

V[2].

Soumission de Toulon (17 septembre 1650, — 4 sept. 1652).

Toulon devait opposer au gouverneur une plus longue et plus sérieuse résistance. Dans cette ville s'étaient réfugiés les plus chauds partisans du comte d'Alais et tous ceux qui s'étaient compromis par leurs actes ou leur attitude. Ainsi qu'il arrive souvent, les anciens ennemis s'étaient réconciliés. Les Parlementaires, bannis d'Aix comme chefs des Sabreurs, et les anciens membres du Semestre, faisaient maintenant cause commune, rapprochés qu'ils étaient par le malheur. Il y avait encore à Toulon des gens de guerre, surtout les officiers et soldats du régiment d'Angoulême, très en retard pour le payement de leur solde, et déterminés à se payer, au besoin, de leurs propres mains. Aussi

1. Anonyme, 285-288.

2. M. Henry, un de ces modestes savants de province qui enrichissent d'excellentes publications les annuaires des sociétés savantes départementales, a réuni, en 1855, dans le *Bulletin semestriel de la Société des sciences, lettres et arts de Toulon*, un certain nombre de curieux documents, qui nous ont beaucoup servi pour la rédaction de ce chapitre.

la ville de Toulon, remplie par les proscrits et par les déclassés de la guerre civile, présentait-elle alors le plus singulier des spectacles. Le comte d'Alais y était fort populaire. Il avait longtemps résidé dans cette ville, dont il aimait les habitants, et ses largesses, sa bonhomie lui avaient attiré beaucoup de partisans. Le conseil de la commune était composé presque entièrement de ses créatures. Lorsque ce conseil apprit qu'on rappelait le comte à Paris (17 septembre 1650), il écrivit à la reine mère pour la supplier de le laisser en Provence[1]. Mais la régente leur répondit que le retour du comte était indispensable (27 septembre 1650). Elle profita néanmoins de l'occasion pour assurer le conseil et les Toulonnais de ses bonnes dispositions[2]. Les ordres de la cour furent très mal-reçus : Alais ne se pressait pas d'obéir. Il restait à Toulon; il continuait même à y rendre des ordonnances. Ainsi, le 19 octobre 1650, il flétrissait la conduite des Parlementaires qui avaient fui devant la peste[3]. Le 7 décembre il donnait à tous ses partisans des lettres d'évocation pour faire juger leurs procès devant une autre cour que celle d'Aix[4]. Les Toulonnais, encouragés par son exemple, commençaient à se départir de leur antique fidélité. Des troubles éclataient. Les nombreuses délibérations du conseil municipal roulent toujours sur des meurtres journaliers, des coups de pistolet qui troublent la tranquillité des nuits. Un jour il est obligé d'intervenir pour renforcer les patrouilles, et protéger MM. de Varennes et de Galibaud envoyés à Toulon par le gouvernement, ou bien il enjoint sous des peines très-sévères[5] « à tous cabaretiers et tabaquiers de fermer leurs cabarets et boutiques après la retraite » (28 novembre 1650.) Mais il paraît que ces injonctions étaient inutiles, puisque, quelques semaines après (2 janvier 1651) il était obligé de les renouveler[6] « attendu qu'il y a plusieurs habitants mal intentionnés au service du roy et repos de la ville qui s'attroupent dans icelle, et tiennent des discours capables d'émouvoir le peuple à sédition, en sorte qu'il y a grand danger qu'il n'arrive dans la dite ville quelque désordre. »

1. *Bulletin de la Société de Toulon*, 32.
2. Id. 35.
3. Id. 39.
4. Id. 43.
5. Id. 41.
6. Id. 43.

L'agitation prit un caractère inquiétant lorsque Alais se fut décidé à partir, et que le faible Aiguebonne administra la province à sa place. Les priviléges municipaux violés servirent de prétexte aux rebelles. Par concession du comte Louis II, en date du 20 juillet 1402, les consuls de Toulon étaient en même temps gouverneurs de la place. Henri IV avait restreint ce privilége au seul cas où le gouverneur nommé par lui serait absent. Or Mazarin avait été nommé gouverneur de la place, mais il était en ce moment exilé. Les Toulonnais demandèrent au roi un autre gouverneur[1]. Le roi leur répondit en nommant le duc de Vendôme, le fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, qui devait être accompagné de son régiment, mais en lui permettant de se substituer un remplaçant en cas d'absence[2]. Cette restriction, qui détruisait totalement le privilége du comte Louis II, irrita fort les consuls auxquels cet honneur revenait de droit, et qui, désormais, ne le tiendraient plus que du caprice de leur gouverneur. Ils protestèrent à l'unanimité, eux et le conseil municipal, contre cette mesure[3] (18 mai 1651). Le roi répondit par une contre-lettre du 16 juin 1651 qui confirmait les premières décisions de la cour[4].

Cette atteinte à leurs priviléges, et les excitations furibondes des partisans du comte d'Alais, dont le nombre augmentait tous les jours, exaspérèrent les Toulonnais. Beaucoup de nobles, le reste du parti des Sabreurs, avaient fait leur entrée dans la ville, et, comme ils comprenaient parfaitement qu'elle était devenue leur dernier refuge, ils étaient déterminés à y résister à outrance. C'est contre eux sans doute que fut alors rédigé un violent pamphlet intitulé : « *Les bons sentiments de la véritable noblesse de Provence au roy contre les doléances de la fausse noblesse*[5]. » D'après ce pamphlet, « une certaine noblesse contrefaite, que les Provençaux appellent le bas aloy, s'estant voulu rendre remarquable, et gaigner par leur servitude le rang que doit donner la naissance et le mérite, s'est précipitée dans les intérêts et les vengeances de M. le comte d'Alais avec un zèle si indiscret et une extrémité si extravagante qu'elle a fait consister tout le

1. *Bulletin de la Société de Toulon*, 46.
2. Id. 47.
3. Id. 48.
4. Id. 50.
5. Marseille, Dek. 24-96.

service de votre majesté à sacrifier sa patrie. » Ces gentilshommes et aussi tous les soldats des villes et des forts emportés successivement par les troupes de Mercœur étaient donc réunis à Toulon. Ils profitèrent de l'exaspération des bourgeois, et les poussèrent à la révolte, espérant bien que, de la sorte, ils se rendraient indispensables, en confondant leur cause avec celle des Toulonnais. Bientôt en effet on passa des menaces aux actes.

Les soldats du régiment de Vendôme avaient été très-mal reçus. On ne leur épargnait ni les insultes ni les vexations. Entre eux et les soldats du comte d'Alais des rencontres avaient lieu presque tous les jours, et rarement ils avaient le dessus, car la populace se joignait toujours à leurs adversaires. Ils avaient un jour tiré sur un bateau, où se trouvaient des laquais à la livrée de la ville, et en avaient tué un. Une émeute éclate aussitôt contre eux, et le conseil refuse l'entrée de la ville au régiment de Vendôme (13 mars 1651 [1].)

Le roi avait nommé commandant des galères le bailli de Forbin, grand prieur de Saint-Gilles (21 sept. 1651 [2]). Un certain Vaincheguerre, sans doute quelque Sabreur, protesta contre cette nomination. Il fallut trois lettres du roi (13 oct., 29 nov. 1651, 15 fév. 1652) [3] pour que de Forbin prît enfin possession de son nouveau poste.

Ces attaques étaient encore indirectes; mais on allait bientôt passer à la révolte ouverte. La cour, très-habilement, avait donné l'ordre au régiment d'Angoulême de quitter Toulon et de s'embarquer pour la Catalogne. De la sorte on se débarrassait d'un régiment dont la fidélité était suspecte, et cela sans qu'il pût refuser, puisqu'on le conduisait à l'ennemi. De plus on enlevait aux rebelles leur meilleur appui. Le chevalier de Ferrières, qui commandait huit vaisseaux de guerre et deux brûlots, devait embarquer ce régiment, et le conduire à Barcelone (15 fév. 1652) [4]. Mais les Toulonnais refusèrent obstinément de laisser sortir l'escadre. Les consuls de la ville avaient, il est vrai, seuls le droit de permettre ou d'empêcher la sortie des vaisseaux de l'État, alors enfermés dans la vieille Darse, dont ils avaient la clef; mais,

1. *Bulletin de la Société de Toulon*, 50.
2. Id. 53.
3. Id. 55-60.
4. Id. 60.

bien entendu, en se conformant aux ordres du roi. Or ces ordres étaient formels, et les consuls n'obéissaient pas. Quatre lettres successives (1 mars, 29 mars, 10 avril, 12 avril 1652) furent envoyées par le roi, pour presser la sortie des vaisseaux, et le ton de ces lettres est significatif[1]. Le roi ne parle plus de ses sentiments bienveillants, il commence à regarder les Toulonnais comme des rebelles, et rend les consuls responsables de tout refus ou retard. Il ne veut plus accepter leurs excuses : « Vous aurez en principale considération, écrit-il, le bien et utilité de notre service, sans que les animosités particulières vous puissent retenir de faire ce qui le pourra avancer; car nous ne recevrons ny raison, ny excuse. »

La résistance, en se prolongeant, devenait dangereuse, et les Toulonnais paraissaient disposés à la prolonger. La forte position de leur ville, les ressources de tout genre dont ils disposaient, les nombreux soldats qui remplissaient les forts, et surtout les excitations des Sabreurs et des Semestres, tout les poussait à ne pas obéir. En vain MM. de Forbin, de Ferrières, et l'évêque de Soissons, Chavary, ce dernier spécialement délégué pour cette mission, engageaient les consuls à ne pas entrer en lutte contre le roi. Ceux-ci, à aucun prix, ne voulaient laisser sortir les vaisseaux de la vieille Darse, et donnaient aux envoyés du roi des prétextes dérisoires (28 avril 1652)[2]. Il fallait en finir, car le pays remuait, et, tant que Toulon ne serait pas rendu, l'autorité du duc de Mercœur ne serait pas sérieusement établie. Les soldats de Vendôme, qui n'avaient pas encore obtenu leur rentrée dans la ville, mais qui occupaient la vieille tour, sous le commandement du sieur de la Lande, le comprirent ainsi. Ils déclarèrent qu'ils regarderaient et traiteraient les Toulonnais comme des ennemis. Ceux-ci ripostèrent en décrétant d'accusation, comme traîtres au pays, l'ancien premier consul Beaussier, et le major de Provins, qui passaient pour dévoués au roi (18 mai 1652)[3].

Mercœur était alors à Marseille, et Régusse à la Ciotat. Le chevalier de Ferrières, qui avait échoué dans sa tentative pour secourir Barcelone, était revenu, et mouillait en rade de la

1. *Bulletin de la Société de Toulon*, 61-62-63.
2. Id. 64.
3. Id. 68.

Ciotat. Lui et Régusse envoyèrent chercher le duc de Mercœur, et, une fois réunis, les trois chefs royalistes prirent la résolution de terminer à tout prix la guerre civile en soumettant Toulon. Ferrières se chargeait de bloquer la ville par mer. Avec les régiments qu'il ferait venir d'Aix Mercœur l'assiégerait par terre, et Régusse, qui avait des intelligences dans la place, y fomenterait la discorde.

On savait en effet que les Toulonnais n'étaient plus très-unis. De tous ceux qui avaient cherché un refuge dans cette ville, les Sabreurs étaient seuls déterminés à combattre. Ils disaient à tous venants que jamais ils ne déposeraient les armes qu'Alais ne fût rétabli dans son commandement. « Les gens de robe qui avaient été obligés de quitter l'exercice de leurs charges et leurs maisons, et qui se voyaient pour ainsi dire méprisés par la noblesse et par les gens de guerre, soupiraient après leur retour dans la ville. Les officiers du régiment de Valois[1], craignant un même sort, souhaitaient d'être conservés, et semblaient pencher vers un accommodement, pourvu qu'on assurât leurs appointements[2]. » Quant aux Toulonnais, sauf les propriétaires qui craignaient le ravage de leurs bastides et la démolition de leurs maisons, si on avait à soutenir un siége, les autres ne demandaient que la guerre : ceux-ci parce qu'ils s'étaient compromis, ceux-là parce que l'accumulation des étrangers était pour eux une source d'abondants revenus ; un grand nombre enfin parce que « aidés par les galères qui étaient dans leur port, ils faisaient des courses sur l'ami et l'ennemi qu'ils pillaient également, et surtout contre les Marseillais, ce qui leur procurait des profits immenses[3]. »

Ces actes de piraterie étaient même devenus si fréquents que les Marseillais, lésés dans leur commerce par la prolongation des hostilités, et, alors comme aujourd'hui, jaloux de toutes les villes voisines, proposèrent à Mercœur de contribuer aux frais du siége de Toulon. Le duc aurait certes été dans son droit, s'il eût voulu profiter de l'empressement haineux des Marseillais ; mais ses instructions lui recommandaient la douceur. Il s'était déjà bien trouvé de l'avoir préférée à la force. Il résolut donc, avant de recourir à la violence, de consulter l'opinion publique,

1. Il s'appelait ainsi, et non plus Angoulême, depuis que le comte d'Alais avait hérité de son père.

2. Anonyme, 288.

3. Id. 290.

et convoqua une assemblée générale des communautés à Aix pour y délibérer sur la question. Les communautés se réunirent en effet, et engagèrent les Toulonnais à déposer les armes, en les assurant des bonnes dispositions de la cour et du duc. Les consuls de Toulon leur répondirent par un véritable manifeste, en douze articles, où ils essayaient de se justifier, mais ne concluaient rien[1] (21 juin 1652). Néanmoins les négociations étaient ouvertes, et plusieurs, parmi les révoltés, ne cachaient pas leur désir de rentrer en grâce. Le président Oppède avait pourtant résisté aux offres de Mercœur, qui promettait de le réintégrer dans sa charge et ses honneurs[2] : mais beaucoup de ses amis s'étaient montrés plus accommodants, et les habiles négociations de Régusse avaient, en général, réussi.

Gagné par les partisans de la paix, le consul d'Apt déclara que, dans un songe, un ange lui avait ordonné de porter à Toulon des paroles de paix. Le stratagème était grossier, mais il s'adressait à des personnes qui ne demandaient qu'à être trompées. Aussi, quand une députation des communautés, composée du chanoine de Minnata, grand vicaire d'Aix, et des consuls de Sisteron, Grasse, Hyères, Saint-Paul et Antibes, se présenta à Roquevaire[3] pour y régler avec les députés de Toulon les conditions de la paix, on n'eut pas de peine à s'entendre sur les préliminaires, que Mercœur s'empressa de ratifier. Une députation solennelle fut alors envoyée d'Aix à Toulon. Elle était composée des consuls d'Antibes, Pertuis et Lambesc, et de Bandol, syndic de la noblesse. Tout semblait s'arranger, lorsqu'un incident imprévu vint encore retarder la paix : Bandol était capitaine d'une galère alors en rade ; il alla la visiter, et, comme il la trouva fort en désordre, il en fit ses plaintes au comite, qui lui répondit fort insolemment. Bandol irrité le fit raser et mettre à la chaîne, mais le comite était marié à Toulon. Au premier bruit de cette punition, pourtant méritée, les mariniers et le bas peuple se soulevèrent au cri de « *Vivo lou rei! Fouero leis traitrés de la patrio* », et la députation revint à grand peine à Aix[4].

Malgré cette émeute, Mercœur, qui reculait encore devant les mesures de rigueur, envoya à Toulon une nouvelle ambassade.

1. *Bulletin de la Société de Toulon*, 72-82.
2. Anonyme, 290.
3. D'après Papon la conférence se fit à la Valette.
4. Anonyme, 296.

Les Toulonnais de leur côté lui députèrent Oppède, Grimaud, du Luc et quelques autres, mais les négociations traînèrent en longueur. Les Toulonnais refusèrent enfin de signer, sous prétexte que leurs députés avaient outrepassé leurs pouvoirs, et Mercœur se décida à donner à ses troupes l'ordre de marcher sur Toulon.

On était alors au temps des vendanges. Les bourgeois tenaient à faire leur récolte : ils commençaient à se fatiguer d'une guerre sans motifs et sans fin. Ils déclarèrent énergiquement qu'ils voulaient la paix, et, malgré leur répugnance, les consuls durent la demander. On se passa du consentement des obstinés, mais on leur donna les moyens de quitter la ville. Quelques uns d'entre eux réussirent en effet à s'échapper par mer ; les autres firent tous leur soumission, et Mercœur put enfin entrer à Toulon.

La paix était honorable pour les deux partis, (4 sept. 1652, ratification par le roi 10 oct. 1651). Le premier article du traité confirmait la ville dans tous ses priviléges, y compris celui de nommer les consuls gouverneurs de la place en l'absence du gouverneur titulaire ; le second assurait la solde du régiment de Valois ; le troisième établissait par la ville une sorte de garde nationale provisoire ; le quatrième laissait entrevoir aux membres du Semestre la possibilité d'être rétablis dans leurs charges : le cinquième et le sixième étaient relatifs à une amnistie générale ; le septième aux évocations, et le huitième au rétablissement dans leurs offices de tous les fonctionnaires royaux[1].

Ainsi, par son habileté, par ses prudentes concessions, Mercœur était venu à bout de cette dangereuse révolte. Le dernier foyer de la rébellion était éteint, ses derniers défenseurs dispersés. « Ce coup, écrivait Régusse[2], acheva de donner le repos à la province, et affermit le service du roi et l'établissement de M. le duc de Mercœur. Aussi le courrier qui en apporta la nouvelle à la cour y fut reçu avec toutes les marques de satisfaction possible. » Bouche[3], un autre historien contemporain, reconnaît aussi « que les derniers troubles dans cette province furent terminés par la prudence, bonne conduite et félicité du duc de Mercœur qui, en moins de quatre mois, unit tous les esprits

1. *Bulletin de la Société de Toulon*, 92-95.
2. Régusse, p. 106.
3. Bouche, II, 982.

divisés, appaisa toutes les émeutes, réduisit tous les dévoyés, et contraignit tous les remuants à l'obéissance du roi sous son gouvernement. »

VI.

Fin des troubles (8 mars 1653-1660).

Mercœur avait rendu de grands services à la province. Il méritait une récompense. Une assemblée des communautés décida qu'une députation solennelle serait envoyée au roi, pour lui demander expressément la nomination de Mercœur comme gouverneur à titre définitif de la Provence.

Alais venait de donner sa démission. Mazarin, fort aise de récompenser un des rares seigneurs qui lui fussent restés fidèles, s'empressa d'accéder au vœu des Provençaux. Mercœur fut donc nommé gouverneur par arrêt du conseil en date du 8 mars 1653. Cette nouvelle arriva à Aix le 16 du même mois, et l'arrêt fut enregistré le lendemain, à la grande joie du Parlement, et aux acclamations du peuple[1].

Mercœur fit son entrée solennelle dans sa capitale le 30 mars. « Tous les jeunes gens de condition, ayant à leur tête le neveu du cardinal Mancini, couraient les rues habillés en garçons de cabaret, une serviette sous le bras, une bouteille d'une main, plusieurs verres de l'autre, et donnant à boire au son des tambours et des trompettes qui les précédaient[2]. » Le soir la joie publique se manifesta par des illuminations et des feux de joie. Les dames alors sortirent de leurs maisons, « elles coururent les rues en formant une branle, qui était la danse la plus propre à exprimer leur allégresse. » Mais ce qui mit le comble à la joie, ce fut, le lendemain 31 mars, la publication d'une amnistie générale pour tous les crimes ou délits, commis depuis le 8 août 1649 jusqu'à ce jour[3]. Une seule exception était faite à propos de l'attentat contre Valbelle et sa famille.

Ces lettres d'amnistie étaient rédigées depuis longtemps. Le

1. Mazarinade, 4006. *Vérité toute nue au peuple de Provence.*
2. Papon, IV, 550. Pitton, 460.
3. Bouche, II, 984.

procureur général, Gautier, les avait présentées à la cour dès le 17 octobre 1652; mais on avait refusé de les enregistrer sous divers prétextes de procédure. Trois partis s'étaient formés à ce sujet dans le Parlement. Le premier et le plus nombreux s'opposait à l'amnistie : il était formé par les anciens Canivets, et avait à sa tête Régusse, qui ambitionnait la place de premier président, et ne voulait pas que son rival Oppède, dont il connaissait l'influence et les prétentions, pût rentrer en grâce. Les amis d'Oppède au contraire, et tous ceux qui jadis penchaient du côté des Sabreurs s'étaient prononcés pour les mesures de clémence. Enfin les neutres se seraient joints volontiers aux partisans d'Oppède; mais Mercœur ne cachait pas ses sympathies pour Régusse, et ils restaient fort indécis. Néanmoins l'opinion publique se prononça tellement en faveur des mesures de clémence, que les Canivets durent renoncer à leur opposition, sous peine de paraître sacrifier le bien public à leurs rancunes. Les lettres d'amnistie furent donc publiées.

De toutes les victimes de la guerre civile, ceux qui particulièrement n'avaient pas à se féliciter d'avoir voulu jouer un rôle politique, étaient les anciens officiers du Parlement Semestre. Ils avaient acheté très-cher leurs charges; ils avaient, pour se soutenir dans leur rang, supporté de lourdes dépenses, et ils se trouvaient dépouillés à la fois de leur argent et de leurs honneurs. Abreuvés d'humiliations et d'avanies tant qu'ils avaient siégé, persécutés en même temps que leur protecteur le comte d'Alais, réduits à le suivre de garnison en garnison, ils avaient fini par devenir des rebelles déclarés. Il n'était que juste, puisque malgré tant de promesses et d'engagements on supprimait leur charge, qu'ils fussent au moins indemnisés de l'argent qu'ils avaient perdu. Les Parlementaires l'avaient reconnu, mais à condition pourtant que la province leur viendrait en aide pour ce remboursement. Or les procureurs du pays refusaient de signer tout mandat d'indemnité. Ce ne fut qu'en 1657, à l'assemblée des communautés d'Aubagne, que la province consentit à fournir 50,000 écus, et que la cour s'engagea à donner le reste. Encore les Semestres ne rentraient-ils que dans leur capital; on ne leur restituait ni les intérêts de ce capital pendant dix années, ni les frais de tout genre qu'ils avaient supportés. Le plus maltraité fut encore le partisan des offices, qui n'obtint rien malgré tous ses mémoires. Seul Gauffridy ne perdait pas grand chose, s'il est

vrai, comme on le prétendit, qu'il eût été le partisan secret des offices. D'ailleurs, par arrêt du conseil en date du 8 mai 1655, il devait, sa vie durant, toucher une pension de 2200 livres, et recevoir par an dix mesures de sel [1].

En apparence le Parlement triomphait, puisqu'il avait réussi à faire supprimer la Chambre des requêtes et le Semestre. En réalité il avait beaucoup perdu. Le peuple avait appris à mépriser ces magistrats, qui soutenaient leurs priviléges plutôt que les libertés provinciales. Des inimitiés particulières s'étaient engagées, très préjudiciables à l'honneur de la compagnie. On avait fait beaucoup de bruit pour arriver à de bien minces résultats. Bientôt le jeune Louis XIV, entrant au Parlement de Paris, déclarera hautement que dorénavant ses ordres seront exécutés sans discussion. Les Parlementaires de Paris ne sauront que se taire, et leur prudent silence sera imité par tous leurs collègues de province.

En Provence néanmoins, à cause de l'impétuosité nationale et de ce sentiment d'indépendance fanfaronne qui distingue encore les Provençaux de nos jours, la Fronde ne finit pas de suite après la soumission de Toulon, et la proclamation de l'amnistie. Un pays, agité pendant de longues années par la guerre civile, ne se calme pas subitement, du jour au lendemain. Un historien contemporain, M. Feillet, dans le beau livre qu'il a consacré à la navrante peinture de la misère pendant la Fronde, a prouvé que la guerre civile n'avait nullement cessé après le retour de Mazarin à Paris. De même en Provence il y eut encore quelques désordres, mais sans gravité, surtout à Draguignan. Ce furent comme les dernières lueurs de l'incendie.

Draguignan, fidèle à ses armes, un dragon avec cette devise : *Alios nutrisco, meos devoro*, avait conservé les habitudes des villes italiennes du moyen âge. C'était une sorte de petite république avec ses Guelfes et ses Gibelins. De fréquentes querelles, de véritables guerres civiles ensanglantaient souvent ses rues étroites, bordées de maisons crénelées, comme dans la Florence de Dante. A l'époque de la Fronde, et très-probablement [2] pour

1. Anonyme, 333. Gauffridy mourut en 1684.

2. L'Anonyme (314) écrit qu'il n'a pu que débrouiller avec peine les événements confus dont Draguignan fut le théâtre, et qu'il a inutilement consulté les traditions locales et les mémoires particuliers.

des causes toutes locales, deux partis se formèrent. L'un d'entre eux, celui du Sabre, comptait dans ses rangs presque toute la noblesse; l'autre, celui de l'Industrie, était composé par les bourgeois et les artisans. « Ils se poussaient tour à tour, et les plus forts obligeaient leurs adversaires de sortir de la ville, lesquels faisaient après tous leurs efforts pour tâcher d'y rentrer, et ils employaient pour cet effet l'adresse et même la force, et, dans ces occasions et ces attaques, il y avait souvent du sang répandu. Quand ceux qui étaient dehors ne pouvaient parvenir à rentrer dans la ville par ces moyens, ils ravageaient le terrain et surtout les domaines de leurs adversaires [1]. »

Peu à peu ce qui restait des deux factions se concentra dans la ville, et la lutte prit un caractère d'autant plus violent que les exaltés des partis opposés se savaient sur leur dernier champ de bataille, et voulaient terminer leur querelle en s'exterminant.

En mars 1652, les Sabreurs, qui avaient le dessous, tentèrent une surprise de nuit, mais ils furent repoussés : ils tinrent alors la campagne, empêchant la culture et ruinant le commerce [2]. Le parti de l'Industrie jura de se venger. Lorsque les Sabreurs voulurent profiter de l'amnistie d'octobre 1651, ils trouvèrent les portes de la ville fermées. Ils essayèrent d'user de leur droit, mais n'y parvinrent qu'après de furieuses résistances. Mercœur fut obligé d'envoyer des troupes à Draguignan, et fit jurer aux deux partis de rester en paix (nov. 1652).

L'ordre n'était qu'apparent. De part et d'autre on avait trop à se reprocher pour si vite oublier. Au mois de février 1653 éclata une émeute terrible. Ce fut une vraie bataille des rues. Les deux partis se fusillaient à bout portant. Ceux du même parti avaient percé leurs maisons pour se soutenir les uns les autres, et communiquer leurs vivres comme dans une ville assiégée. Ils avaient même blindé leurs fenêtres avec des matelas, et ne tiraient qu'à coup sûr par des meurtrières pratiquées dans la muraille. Mercœur était alors malade à Toulon. Il envoya à Draguignan six de ses gardes avec un de leurs capitaines, et donna l'ordre aux troupes campées à Riez et à Saint-Maximin de se rapprocher. Carces fut en même temps délégué pour tâcher d'opérer une réconciliation. De concert avec Robert, doyen de l'église, et tous

1. Id. 310.
2. Bouche, II, 976. Papon, 536.

les citoyens modérés, qui déploraient un tel aveuglement, il obtint en effet que les deux partis déposeraient les armes et oublieraient leurs dissentiments. Une procession générale sanctionna cette paix. Mais les passions surexcitées, surtout dans le midi, ne s'éteignent que faute d'aliments, et les partis ennemis, tant qu'ils se voyaient en face l'un de l'autre, ne pouvaient oublier qu'un fleuve de sang les séparait. En 1657[1] les Dracénois s'avisèrent d'un bon expédient, le partage du consulat entre les deux factions. Mercœur y consentit : mais, dès l'année suivante, le parti des Sabreurs l'emportait et abusait de sa victoire, malgré l'intervention du Parlement. « L'impunité et l'insolence dans cette désolée ville s'accrut jusqu'à un tel point que, l'année suivante, ces Sabreurs ne se purent souffrir, et, par les grands meurtres qui y arrivèrent, donnèrent occasion à la justice d'y appeler un très-salutaire et dernier remède[2]. »

La peur d'une sévère répression de la part de Mercœur, et la solennité des engagements pris de part et d'autre suspendirent les hostilités. Mais, en juin 1659, le parti de l'Industrie courut aux armes, et égorgea quelques Sabreurs. Le premier consul et son fils ne purent trouver de refuge que dans le couvent de Saint-François. Cette fois le scandale avait été public, et la violation des lois flagrante. Le Parlement envoya donc à Draguignan une commission extraordinaire composée du président la Roque, des conseillers de Valbelle et d'Albret, et du procureur général Gautier. Ces commissaires firent arrêter quelques coupables, qu'on amena à Aix, et qui y furent jugés le 10 août de la même année. L'un d'entre eux, Laurent Malespine, subit la torture, fut condamné à être pendu et exécuté à Draguignan. Saint-Aubri fut condamné aux galères perpétuelles; Joseph Guscquet aux galères pendant dix ans; Mati, Gaussar, Pierre de Vaucrone et cent autres prévenus à la même peine, mais par contumace. Enfin, pour montrer aux Dracénois qu'on était bien résolu à terminer la guerre civile, la juridiction de leur ville fut transférée à Lorgues. En souvenir du jugement, la porte des Cordeliers devait être abattue, ainsi que la tour de l'Horloge, qui avait servi de refuge aux mutins, et dont on se servait pour sonner le tocsin.

1. Bouche, II, 997.
2. Id. p. 1003.

Mais la dernière de ces prescriptions ne fut jamais exécutée, puisque cette tour existe encore.

Malgré la gravité de ces châtiments, les Dracénois ne renoncèrent pas encore à leurs guerres civiles. Pendant la nuit du 20 septembre 1659 quelques-uns des exilés escaladèrent la muraille, tuèrent ou blessèrent à mort le premier consul, qu'ils accusaient d'être l'auteur de leur disgrâce, et quelques-uns de ses partisans, et répandirent la terreur dans la ville. Il fallut encore y envoyer des troupes pour empêcher une nouvelle surprise. La violence n'avait amené aucun résultat : la douceur calma tout. Le gouverneur, profitant du voyage de Louis XIV [1] en Provence (1660), accorda une amnistie générale en faveur des contumaces, et rendit la liberté à ceux qui étaient aux galères.

Cet acte de politique habile produisit la meilleure impression. D'ailleurs on était bien éloigné des événements qui avaient été la cause première de ces massacres : de ceux qui y avaient pris part, les uns étaient morts, les autres n'étaient plus jeunes et n'éprouvaient plus que la sceptique résignation du dégoût. Une génération nouvelle s'avançait oublieuse du passé, confiante dans l'avenir ; elle saluait avec enthousiasme dans Louis XIV un roi jeune et plein d'espérances. Bientôt elle n'aura qu'une passion, celle de plaire au souverain. Une fois de plus les orages de la liberté amèneront le calme du despotisme, et les dernières résistances provinciales seront brisées par l'énergique volonté du roi dont le programme politique a été résumé en la courte et impérieuse formule : *L'Etat c'est moi.*

Paul Gaffarel.

1. Par un singulier hasard ce fut à Aix, le 28 janvier 1660, que s'humilia le grand rebelle, Condé, devant le jeune Louis et son tout-puissant ministre. Curieux détails de l'entrevue dans les *Mémoires de Montglat*, édit. Petitot, t. 51, p. 97.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LE B. HUGUES DE PISE

ARCHEVÊQUE DE NICOSIE.

La Notice suivante n'offre qu'une série un peu aride de notions et de faits classés et vérifiés sur les sources les plus certaines, en grande partie nouvelles. Nous espérons néanmoins, qu'à l'utilité technique qu'elle peut avoir, s'ajoutera quelque intérêt en raison du personnage éminent qu'elle concerne.

Doyen de la cathédrale de Rouen et associé d'abord à la croisade de saint Louis, Hugues, à peine arrivé en Chypre, se retire dans une abbaye de Prémontré fondée près de Cérines où il aurait voulu finir ses jours. La notoriété de son mérite et de ses vertus l'en fait sortir et le met à la tête de l'église de Chypre, où de grandes difficultés l'attendaient. Cette haute situation n'était pas au-dessus de son mérite; peut-être y eût-il fallu cependant un esprit moins absolu et plus disposé aux ménagements que nécessitait la transition dans le domaine religieux de la vieille suprématie grecque à la suprématie latine. Sévère pour lui-même et pour les autres, Hugues ne se contenta pas de défendre impérieusement l'unité catholique; il voulut l'immédiate et générale prédominance de l'autorité, de la juridiction et des formes de l'Église latine et il n'accepta qu'à regret les tempéraments accordés aux Grecs et aux autres rites dissidents par les rois de Chypre et par le Saint-Siége lui-même. Après une vigilante administration dont il nous reste de nombreux témoignages dans les actes des conciles et dans le cartulaire de Sainte-Sophie de Nicosie[1], fatigué de ses luttes avec l'autorité laïque, il revient à ses idées de retraite, et se retire aux environs de Pise, où il fonde dans la vallée de Calci la Chartreuse d'Episcopia, ou de Nicosia, ainsi

1. Le cartulaire de Sainte-Sophie de Nicosie, et les documents mêmes des archives de la Chartreuse d'Episcopia, dont M. Clément Lupi, archiviste-adjoint de Pise, a fort obligeamment mis les résultats à ma disposition.

nommée en souvenir de son église et de son premier monastère avec lesquels il conserva toujours des rapports d'intérêt et d'affection. Après une vie de dévouement qui se répandit en bonnes œuvres dans la Toscane entière, il mourut dans sa chère vallée, honoré du titre de bienfaiteur de la ville de Pise, bientôt béatifié par la vénération publique, et ayant conservé positivement jusqu'à sa mort le titre d'archevêque de Chypre, ce que n'admettent ni Le Quien, ni les savants auteurs de la Biographie des illustres Pisans.

Tel fut l'ensemble de sa vie; en voici l'exposé succinct et chronologique.

Hugues que l'on a nommé Hugues de Fagiano, Hugues de Pise, ou Hugues Pisan, naquit dans une famille de pauvres paysans au village de Fagiano, près de Pise, à la fin du XIIe siècle[1]. Des personnes charitables, ayant remarqué dans cet enfant une rare intelligence, le firent instruire et l'envoyèrent à l'université de Bologne, puis à Rome. Vers 1234, il était avocat à la curie de Rome. Passé en France, il devint doyen du chapitre métropolitain de Rouen[2], et non de Reims comme il a été dit ailleurs, par erreur[3].

Au mois d'août 1247, il était encore à Rouen; il reçut alors, en cette ville, comme doyen du chapitre et pendant la vacance du siége archiépiscopal, la visite d'un abbé du Bec, nouvellement nommé[4]. Les chroniques de Normandie ont conservé le souvenir du soin qu'avait le doyen Hugues de rechercher pour les attacher au chœur de son église les clercs doués d'une belle voix[5] et la mention d'une fondation de 20 sous constituée au profit des clercs du chœur de la cathédrale, à la charge par eux de faire célébrer annuellement une messe du Saint-Esprit, à son intention, le 5 janvier[6].

En 1248, Hugues partit pour l'Orient à la suite de saint Louis, qui, au dire de ses biographes, avait remarqué son mérite; il arriva en Chypre avec l'armée croisée. Il ne suivit pas le roi de France en Égypte. Réalisant vraisemblablement alors un dessein arrêté depuis quelque temps dans sa pensée, il se fixa en Chypre, et prit l'habit des chanoines réguliers de Saint-Augustin, au monastère de *Lapais*,

1. *Memorie istoriche di più uomini illustri pisani*, par une association d'érudits. Pise, in-4°, 1792, p. 91-117. Notice de Mattei, auteur de l'*Histoire de l'église de Pise*.

2. Mattei, *Mem.*, p. 93.

3. Notre *Hist. de Chypre*, t. I, p. 355.

4. *Gallia christ.*, t XI, col. 232. D. Bouquet, *Rec. des Hist.*, t. XXIII, p. 454 f.

5. *Rec. des Hist. de France*, t. XXIII, p. 376 f.

6. *Hist. de Fr.*, t. XXIII, p. 358 b.

dit aussi *Episcopia*, ou *Piscopia*, dans les montagnes de Cérines, au diocèse de Nicosie. Les Chypriotes, comme les étrangers, ont donné à ce beau monastère des noms bien divers, et il n'est pas inutile de les rappeler pour aider à le reconnaître dans les écrits et les documents anciens et modernes, sous cette variété de dénominations. On l'a appelé le *Prémontré*, et l'*Abbaye Blanche*, en raison de la règle et du costume adoptés depuis par ses religieux; couvent de *Cazzafani*, à cause du village de ce nom dont il est voisin; enfin couvent de *Della païs* ou de *Bellapaese*, par corruption du mot de Lapaïs et par l'influence évidente du splendide pays au milieu duquel il est situé[1].

L'archevêque de Pise, Frédéric Visconti, qui fut le protecteur et l'ami de Hugues de Fagiano, rappelle en ces termes son entrée au couvent de Lapaïs dans le 64e de ses sermons, dont le ms. se conserve à la Bibliothèque Saint-Laurent à Florence : « Cupiens perfectus esse, « vendidit omnia et dedit pauperibus, ut nudus Christum nudum « sequeretur; intravit in religionem ordinis Beati Augustini, quæ « vocatur Episcopia, in insula Cypri[2]. »

Il semble que Hugues de Fagiano fut déjà en relation avec les religieux de Lapaïs dès le temps où il se trouvait en Europe et avant

1. Les Européens ne connaissent pas cette magnifique partie de l'île de Chypre qui s'étend en vue de la mer de Caramanie, au delà des montagnes de Saint-Hilarion depuis le cap Saint-André jusqu'à l'Acamas. Les dessins de Cassas peuvent en donner une idée. C'est un des plus beaux paysages de l'Orient, et s'il se trouvait sur les bords méridionaux de l'île de Chypre, plus connus des voyageurs, leur réputation dépasserait le bassin de la Méditerranée. Les superbes ruines du monastère de Lapaïs reconstruit au XIVe siècle par Hugues IV de Lusignan sont situées près du village grec de Kazzaphani. Je les ai visitées en 1847, elles étaient à peu près telles que Cassas les avait dessinées en 1785. Mais les paysans de Kazzaphani en ont récemment détruit une grande partie pour réparer leurs maisons. M. le comte de Vogüé a donné à la dernière *Exposition géographique* de Paris en 1875 (Catalogue, p. 389), des plans et des vues de Lapaïs d'une admirable exécution. — Les planches de Cassas relatives à Lapaïs sont intitulées : *Vues et ruines du monastère de Cazzafani dans l'isle de Cypre*, en raison de leur voisinage du village de ce nom. Le nom du monastère a subi une nouvelle déformation dans la reproduction, d'ailleurs fidèle, des planches de Cassas par l'artiste qu'a employé M. Lacroix (*Iles de la Grèce*, Didot), où les belles constructions de Lapaïs deviennent les *Ruines du monastère Casa-Famien*. La vue du monastère de *La Puys* dans Le Bruyn (Delft 1700. Pl. 198, p. 380), comme la mauvaise planche de Drummond de la prétendue *Grande Commanderie* de Chypre (*Description of East*, p. 272), concernent, non pas la Grande Commanderie, qui était à 20 lieues de là au village de Kolossi, près de Paphos, mais bien notre Lapaïs ou Episcopia, près de Cérinei.

2. Mattei, *loc. cit.* Mattei se trompe au sujet d'Episcopia, qu'il croit avoir été un monastère de la ville même de Nicosie.

qu'il ne vînt se fixer au milieu d'eux, pour renoncer au monde. Lorsque les événements le forcèrent à sortir du cloître et l'élevèrent au siége de Nicosie, il ne cessa de leur porter une grande affection et de les considérer comme des frères. C'est peut-être à l'époque de son séjour dans ce beau monastère de la mer de Caramanie, si favorable aux paisibles études, et avant son élection à l'archevêché de Chypre, que l'on doit rapporter une recommandation intéressante, encore lisible à la fin d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, qui fut sa propriété[1]. Le ms. renferme la somme théologique de Guillaume d'Auxerre. Un ami de l'ancien doyen de Rouen, resté en France, semble avoir écrit cette note au bas du dernier feuillet, pour que le ms. lui fût envoyé en Chypre à une occasion favorable, avec quelques autres livres qui lui appartenaient : « Iste liber est magistri « Hugonis Pisani, quondam decani Rothomagensis, et debet mitti « apud Ciprum, in abbatiam que vocatur Episcopia, inter sum- « mas... » Si le ms. eût été transporté en Orient, il eût probablement péri; quoiqu'il n'ait pas grande valeur, il est permis de se féliciter aujourd'hui du hasard ou de la négligence qui l'a fait oublier en France.

On ignore l'époque et les circonstances dans lesquelles le choix du chapitre de Nicosie vint chercher Hugues de Pise dans sa retraite et l'appela au siége archiépiscopal. Il est probable que son élection suivit de près l'époque où l'on connut en Chypre le décès de l'archevêque Eustorge, mort en Égypte, le 28 avril 1250; et il est tout à fait certain qu'il fut le successeur immédiat de ce prélat.

Le 9 avril 1251, dimanche des Rameaux, Hugues était seulement *élu* et consacré, mais non encore intrônisé archevêque, ses lettres de confirmation ne lui étant vraisemblablement pas alors parvenues. Cela résulte de la mention suivante inscrite au bas d'une constitution apostolique sur les excommunications qui fut lue au peuple de Nicosie assemblé dans le grand cimetière de la ville : « In die Pal- « marum, tempore Domini Hugonis, Nicosiensis electi consecrati, « anno M.CC.LI. nono (quinto) Id. April. Et eodem modo, anno « sequenti[2]. » A la fin de la même année, le 20 décembre 1251, la chancellerie apostolique, dans deux bulles expédiées de Pérouse en Chypre, le qualifie successivement élu et archevêque. Dans la première, Innocent IV notifie au doyen de Sidon et à maître Pierre, sans doute doyen du chapitre de Sainte-Sophie, l'envoi du pallium qu'ils

1. Mss. lat. n° 15745. Il a appartenu à la Sorbonne. L. Delisle, *Le Cabinet des Mss. du Roi*, t. II.

2. Labbe, *Concil.*, t. XI, col. 2400. *Hist. de Chyp.*, t. I, p. 356.

ont demandé au nom de l'*élu* de Nicosie, et les charge de remettre l'insigne de sa part au prélat[1]. La seconde pièce, adressée à l'abbé de Lapaïs, datée comme nous l'avons dit du même jour que la précédente, est assez semblable à la bulle du 23 décembre 1250, que nous supposons concerner encore Eustorge[2], son prédécesseur. Sachant le dévouement affectueux de l'*archevêque* de Nicosie pour le Saint-Siége, et voulant lui accorder une faveur spéciale, le pape déclare que nul délégué apostolique ne pourra prononcer contre lui l'excommunication, l'interdit, la suspension, ou l'exclusion de son église, et charge l'abbé d'Épiscopie de veiller à l'exécution de ce privilége[3].

Une bulle du surlendemain, 22 décembre 1251, sans le désigner nominativement, lui donne le titre d'*archevêque* et l'autorise à porter le pallium en dehors des limites de sa province, et à sa convenance[4]. Le titre d'*élu* ne se trouvant sur aucun document postérieur à cette date, on peut croire que les lettres confirmant son élection ont été scellées à Pérouse le 21 ou le 22 décembre 1251.

Dès le commencement de l'année 1252, Hugues de Fagiano figure comme étant en pleine possession de l'autorité archiépiscopale. Il est nommé et qualifié *H. archiepiscopus Nicosiensis*, ou simplement *Archiepiscopus Nicosiensis*, dans divers statuts du 5 janvier et du 4 mars de cette année, qui lui furent adressés de Syrie par le légat Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum[5], et dans plusieurs bulles insérées au Cartulaire de Nicosie, portant les dates du 23 janvier (n° 12), 23 mars (n° 28), 5 et 11 avril (n°s 32 et 33), 13 avril (n° 31) et 22 décembre 1252 (n° 27). Les trois bulles du mois d'avril rappellent une fondation de son prédécesseur Eustorge de *bonne mémoire*, et ne laissent aucun doute sur le fait de la succession immédiate des deux métropolitains.

Ces témoignages appuyés sur des documents aussi nombreux que probants suffisent pour montrer l'impossibilité de l'existence d'un Hélie ou Élie, Ier du nom, qui aurait été archevêque de Nicosie de 1248 à 1252, existence admise dans Du Cange, Le Quien, et dans la récente édition des *Familles d'Outremer*[6]. Trompés une première fois par une fausse notion d'Albéric de Trois-Fontaines, et trouvant dans la collection des conciles, après un décret de Hugues de Fagiano de 1251, une constitution *sans date* au nom d'Hélie, archevêque de

1. *Cartul. de Sainte-Sophie* n° 5.
2. *Cartul.* n° 23.
3. *Cartul.* n° 22.
4. *Cartul.* n° 6.
5. Labbe, *Concil.*, t. XI, col. 2382.
6. P. 846.

Nicosie (qui est Élie de Nabinal, 1332-1342), Du Cange et Le Quien l'ont crue de la même date que la pièce antérieure ou de l'an 1252[1] et ont ainsi introduit au XIIIe siècle un archevêque Élie qui n'a jamais existé. Cette première erreur les a conduits à d'autres confusions et leur a fait facilement attribuer à ce premier et imaginaire Élie, dont le nom peut s'écrire par un E. ou par un H., des faits concernant incontestablement Eustorge et Hugues.

Nous avons eu l'occasion de parler ailleurs[2] des difficultés qu'Hugues de Fagiano eut avec le roi de Chypre au sujet des prélats grecs, auxquels le gouvernement accordait une protection trouvée excessive par l'archevêque latin. De nouveaux griefs étant survenus, Hugues frappa d'interdit le royaume de Chypre, et se retira en Italie pour ne rentrer dans l'île qu'après la mort du roi Henri Ier, arrivée le 18 janvier 1253. C'est ce que nous apprend la chronique d'Amadi, à l'année 1253 : « La terra che era interdita per l'arcivescovo Hugo « Pisan, per la rissa ch' era tra lui et el re Henrico, intesa la morte « del re, vene d'oltramare, et reconciliò la terra[3]. » Il faut donc retarder de plusieurs mois, et vraisemblablement d'une année entière, en la reportant à l'année 1254, la constitution que l'archevêque Hugues aurait lue au palais archiépiscopal de Nicosie dès le 9 janvier 1253, suivant Labbe et toutes les éditions des conciles[4]. Mais on peut admettre que Hugues de Fagiano était rentré en Chypre dès les premiers mois de l'année 1253 et au commencement du règne du nouveau roi, Hugues II de Lusignan, encore mineur. Ce fut sans doute peu de temps après son retour, et après avoir levé l'interdit, qu'il réunit le synode et promulgua les statuts disciplinaires du 18 juin 1253, qui nous sont parvenus dans les constitutions de l'église de Nicosie dont le recueil est dû en partie à ses soins[5].

Il est difficile de croire que la cour de Rome ne fût pas informée le 30 mars 1254 de sa rentrée en Chypre. On trouve cependant à cette date dans les rubriques des lettres apostoliques une décision d'Innocent IV conférant au patriarche d'Antioche, dont le diocèse était envahi par les Turcs, l'administration et les revenus de l'église de Nicosie[6]. Une semblable mesure se comprendrait pour l'époque

1. *Familles d'Outremer*, p. 846.
2. *Hist. de Chypre*, t. I, p. 357.
3. Amadi, *Chron.* ann. 1253. *Hist. de Chyp.*, t. I, p. 358-364.
4. Labbe, t. XI, col. 2384, chap. 30, des *Constitut. Nicosiens.*; Mansi, *Concil.*, t. XXVI, col. 318.
5. Chap. 28. Labbe, t. XI, col. 2383; Mansi, t. XXVI, col. 318. Voy. ci-après p. 36 n. et p. 51.
6. *Hist. de Chypre*, t. II, p. 68.

où Hugues de Fagiano s'était éloigné une première fois de Chypre, de 1252 à 1253, ou plus tard vers 1261, lorsque par de nouveaux scrupules il résolut de quitter définitivement l'Orient, en se retirant en Italie, sans abandonner pourtant ni son titre d'archevêque de Nicosie, ni la direction supérieure de l'église de Chypre. A la date où elle est mentionnée dans les copies de documents apostoliques rapportés de Rome par La Porte du Theil, il nous est impossible de l'expliquer.

Nous retrouvons dès 1254, et dans les années suivantes, Hugues de Fagiano en Orient, exerçant l'autorité archiépiscopale à la tête de l'église de Chypre. C'est en cette qualité qu'il agit ou qu'il est mentionné, tantôt sous la seule désignation d'*archiepiscopus Nicosiensis*, tantôt nominalement *Hugo*, *archiepiscopus Nicosiensis*, dans divers actes de 1254 à 1257, qu'il faut énumérer rapidement. Le 29 janvier 1254, Innocent IV charge l'évêque de Tripoli et l'archidiacre de Saint-Jean-d'Acre de prononcer sur la plainte que l'archevêque de Nicosie avait adressée au Saint-Siége au sujet de la vente d'un terrain (*locum*) où les religieux Mineurs de Nicosie s'étaient précédemment établis et qu'ils avaient ensuite vendu aux Cisterciens, contrairement à la règle de leur ordre, en vertu de laquelle le terrain abandonné par eux devait faire retour à l'évêque diocésain[1]. Le pape ne spécifie pas de quel terrain il est question, mais la rubrique inscrite en tête de la bulle, ainsi conçue *rescriptum de loco monasterii Belliloci*, montre qu'il s'agit de l'abbaye de Beaulieu, monastère cistercien situé dans l'intérieur même de la ville de Nicosie[2]. Le 6 mars 1254, Innocent IV envoie à son légat en Orient, Eudes de Châteauroux, la solution de différentes questions relatives à l'administration des sacrements sur lesquelles l'archevêque et les prélats latins de l'île de Chypre n'étaient pas d'accord avec les évêques grecs[3]. Le 10 mai 1254, Innocent IV défère au patriarche de Jérusalem l'examen des plaintes de l'archevêque de Nicosie contre ceux de ses fidèles qui s'adressaient pour leurs devoirs spirituels au clergé régulier sans l'autorisation de leur curé[4]. Le 6 août 1254, le légat Eudes notifie à l'archevêque de Nicosie un statut rendu à Saint-Jean-d'Acre contre les simoniaques[5]. Le 10 janvier 1255, l'archevêque de Nicosie, après

1. *Hist.*, t. III, p. 651.
2. *Hist. de Chyp.*, t. II. Lusignan, *Descript. de Chypre*, fol.
3. Rinaldi, 1254, § 7. Labbe, t. XI, col. 612. Cherubini, *Bull. magn.*, t. I, p. 100. Reinhard, *Hist. de Chyp.*, t. I, pr. p. 49. *Cartul. de Sainte-Sophie*, n° 93, sous la date du 6 mai.
4. *Cartul.* n° 38.
5. Labbe, t. XI, col. 2405; Mansi, t. XXVI, col. 343.

une visite des églises de son diocèse, rend un décret pour recommander aux clercs l'assiduité aux offices[1]. Le 13 janvier 1255, Alexandre IV l'engage à veiller toujours avec sollicitude sur la piété et les mœurs de ses ouailles[2]. A la même date, le pape, s'adressant tant aux Grecs qu'aux Latins de l'île de Chypre, leur rappelle qu'ils doivent tous également obéissance à l'archevêque de Nicosie, leur métropolitain[3]. Le 18 janvier 1255, à la suite des réclamations de l'archevêque, Alexandre IV engage la reine de Chypre à respecter les droits de l'église[4]. Le 28 du même mois et de la même année, Alexandre IV garantit à *Hugues*, archevêque de Nicosie, qu'il ne pourra jamais être contraint à recevoir un clerc pourvu, malgré lui, d'une prébende dans une église de son diocèse[5]. Le 26 février 1255, Alexandre IV l'autorise à procéder, même par voie d'excommunication, contre les chevaliers et tous autres fidèles de son diocèse qui refuseraient de payer les dîmes dues à l'Église[6]. Le 14 mai 1255, sur la plainte de l'archevêque de Nicosie, le pape charge l'évêque de Saint-Jean-d'Acre de veiller à ce que les exécuteurs testamentaires du feu roi Henri Ier de Lusignan remplissent l'intention qu'avait le prince de restituer certains revenus ecclésiastiques (vraisemblablement les dîmes) injustement détenus par lui[7]. Le 16 août 1255, l'archevêque *Hugues*, se trouvant à Saint-Jean-d'Acre, arrête avec le grand-maître de l'Hôpital, Guillaume de Châteauneuf, une convention relative aux dîmes dues sur les immeubles que l'ordre possédait dans la ville et le diocèse de Nicosie[8]. Le 28 août 1255, Alexandre IV enjoint à l'archevêque de prononcer la nullité du mariage qu'avaient contracté, malgré leur parenté aux degrés prohibés, la reine de Chypre, Plaisance d'Antioche, veuve de Henri Ier, et Balian d'Ibelin, sire d'Arsur[9]. Enfin le 30 septembre 1257, l'archevêque *Hugues*, après avoir prononcé un sermon dans son église cathédrale de Sainte-Sophie, lit une constitution comminatoire, rendue nécessaire par la cupidité et les fraudes croissantes des usuriers et des courtiers de Nicosie, témoi-

1. Chap. 32 des *Constit. Nicos.* Labbe, t. XI, col. 2386; Mansi, col. 322.
2. *Cartul.* n° 13.
3. *Cartul.* n° 7.
4. *Cartul.* n° 70.
5. *Cartul.* n° 17.
6. *Cartul.* n° 99.
7. *Hist. de Chypre,* t. III, p. 652.
8. *Cartul.* n° 91.
9. *Hist. de Chypre,* t. II, p. 68-69. Cf. t. I, p. 366. Plaisance et Balian ne résistèrent pas aux décisions du Saint-Siége et se séparèrent.

gnage manifeste de l'augmentation de la population et du commerce de Nicosie sous les Latins[1].

Vers ce temps, Hugues fit réunir à la fin du Passionnaire[2] de la cathédrale, livre dont on se servait seulement aux offices de la semaine sainte, la plupart de ses statuts disciplinaires et quelques-unes des constitutions que lui avait adressées le légat Eudes de Châteauroux[3]. Ces précautions, qui aidèrent l'un de ses successeurs à former le véritable cartulaire de Sainte-Sophie tel que nous l'avons aujourd'hui, semblaient annoncer les soins et les préoccupations qui président d'ordinaire à de graves résolutions.

Sans rien négliger des devoirs de sa charge, Hugues en effet était parfois découragé par les difficultés qu'il rencontrait dans ses rapports avec les clergés indigènes et revenait vers ce temps à ses idées de retraite.

Les ménagements des rois de Chypre et du Saint-Siége lui-même, qui voulait amener graduellement la subordination des prélats grecs et syriens aux prélats latins, semblent ne pas avoir obtenu l'entière approbation de Hugues. La constitution chypriote de 1260, qui resta la loi de l'église latine en Chypre, avait bien décidé en principe la suppression de la dignité de métropolitain des Grecs, la subordination des évêques grecs aux prélats latins dans les 4 diocèses du royaume, et la nécessité pour l'évêque grec de résider dans un autre lieu que le siége du diocèse latin. L'épiscopat grec de Nicosie avait été transféré dans la vallée de Solia, celui de Paphos à Arsinoë, celui de Limassol à Lefkara et celui de Famagouste dans le Karpas[4]. Mais ces décisions organiques furent accompagnées de dispositions transitoires et de ménagements personnels qu'exagérèrent autant qu'ils le purent le régent et les barons de Chypre, dans l'intérêt de la paix publique. Le pape ayant décidé que le métropolitain actuel des Grecs, Germain, prélat universellement estimé, conserverait son titre et ses droits jusqu'à la fin de ses jours, Hugues de Fagiano crut prudent de s'éloigner, au moins momentanément, du pays. Le partage de l'autorité archiépiscopale lui parut une source de difficultés et de conflits incessants

1. Chap. 29. *Const. Nicos.* Labbe, t. XI, col. 2384; Mansi, col. 319. *Hist. de Chypre,* t. I, p. 371.

2. Les livres ainsi nommés au moyen âge renfermaient seulement la Passion de N.-S. suivant les quatre évangélistes qu'on lisait durant la semaine sainte.

3. Ces faits sont rappelés dans une charte de Mathieu, archevêque de Césarée, qui vidime, le 26 octobre 1220, à la demande de l'évêque Ranulphe, les statuts disciplinaires de Hugues du 18 juin 1253. *Cartul. de Sainte-Sophie,* n° 29.

4. Voy. *Hist. de Chypre,* t. I, p. 381.

entre les deux rites. Il crut sans doute que sa retraite en amoindrirait l'aigreur et sauvegarderait mieux pour l'avenir la dignité de l'archevêque latin. Un secret penchant, né d'une grande simplicité de mœurs et d'une ardente piété, l'attirait d'ailleurs vers la vie monacale. Il finit par en reprendre les habitudes et le costume. Mais, en s'éloignant de l'île de Chypre, avec la pensée peut-être de n'y plus revenir, il conserva toujours son titre d'archevêque de Nicosie, et ne cessa de s'intéresser à la situation de l'église latine en Orient, même quand il remit à d'autres les soins de l'administration diocésaine.

L'époque précise de son départ de Chypre n'est pas connue. Nous pensons qu'il ne dut pas rester bien longtemps dans l'île après la promulgation de la bulle d'Anagni du 3 juillet 1260. Et en effet, des actes témoignent de son passage en Syrie, et de son séjour probable à Saint-Jean-d'Acre, dès le commencement de l'année 1261, du jeudi 13 au lundi 17 janvier[1]. Le 8 juillet suivant, 1261, se trouvant encore à Saint-Jean-d'Acre, l'archevêque Hugues arrête avec le grand-maître du Temple, Thomas Bérard, au sujet des dîmes à payer sur les terres que possédait l'ordre dans la ville et le diocèse de Nicosie[2], un accord analogue à celui qu'il avait fait avec les Hospitaliers.

Les biographes pisans nous le montrent arrivé en Toscane, au commencement de l'année 1263[3]. Nous ne voyons rien dans les faits et les documents orientaux qui empêche de considérer cette notion comme certaine. Hugues s'occupait alors de la construction d'un monastère où il pût, sans renoncer entièrement aux occupations extérieures, venir, à ses heures et à sa convenance, se recueillir et prier en commun avec les chanoines ses confrères. Le projet qu'il avait tenté de réaliser à Lapaïs, il le reprenait et l'exécutait plus complètement dans son propre pays. Il consacra à cette fondation les ressources qu'il avait rapportées de Chypre et qui paraissent avoir été considérables, grâce à la sagesse de son administration, à son désintéressement personnel, allié toujours à une grande bienfaisance. Secondé par la générosité et le concours de l'archevêque de Pise, Frédéric Visconti, il choisit un domaine nommé Rezzano, dans la vallée de Calci, affluent de l'Arno, non loin des propriétés de Frédéric Visconti, pour y fonder une maison de chanoines réguliers de Saint-Augustin, à laquelle il se proposait de donner le nom d'*Episcopia*.

1. Pauli, *Galata*, t. II, p. 201-202; *Fontes rer. Austriac.* Doc. vénitiens, t. III, p. 41-43, où la pièce est mal datée du 11 janvier. Elle doit être de la fin de janvier 1261.

2. *Cartul. de Sainte-Sophie*, n° 89.

3. Mattei, *loc. cit.* p. 97-112.

L'archevêque Frédéric posa lui-même la première pierre de l'édifice, en présence de Hugues de Fagiano et d'une nombreuse assistance de fidèles et de prélats. Les constructions, assez avancées déjà au mois de décembre 1263, comprenaient un couvent et une église magnifique, *sumptuoso opere*, que les propres facultés de l'archevêque de Nicosie devaient suffire à terminer, mais pour lesquelles on sollicitait les offrandes publiques, afin de hâter leur plus prompt achèvement. Ces faits sont rappelés dans une lettre pastorale de Frédéric Visconti scellée et rendue publique à Calci même, le 21 décembre 1263, fête de saint Thomas, l'un des patrons de la nouvelle Episcopia [1].

Ce nom peu connu d'un monastère éloigné tomba peu à peu en oubli parmi les Toscans. Peu après la mort d'Hugues de Fagiano, il fut remplacé dans le langage populaire par le nom de Nicosie, à cause de la notoriété du siége de l'archevêque et du renom de sainteté qui s'attacha à sa mémoire. Aujourd'hui les noms de *Rezzano* et d'*Episcopia* sont tout à fait inconnus aux alentours de Pise. Le nom de *Nicosie* a absorbé toutes les autres dénominations et il est passé du couvent même fondé par le B. Hugues au petit village voisin. Mais ces changements ne se sont effectués que lentement et successivement, sous l'influence des souvenirs et du langage populaires.

Du vivant de l'archevêque, et bien que son intention fût de donner à sa fondation le nom chypriote d'Episcopia, comme en témoigne la charte de Frédéric Visconti, on la désignait plutôt sous le nom d'*église et couvent de Saint-Augustin de la vallée de Calci* [2]. Lui-même, en adressant aux compagnons de sa retraite les règlements qu'il rédigea pour leur vie commune, les appelle ses *chers frères de la Vallée de Calci* [3]. Dans une charte du 18 décembre 1325, qui constate la réunion de leur monastère à l'église de Saint-Paul all' Orto de la ville de Pise, on voit apparaître le nom de Nicosie. Ils y sont nommés : *chanoines réguliers des églises de Saint-Augustin de*

1. « Ecce quod venerabilis pater dominus Hugo, archiepiscopus Nicosiensis, « natione Pisanus, ecclesiam domumque religiosam *que Episcopia vocabitur*, « in valle Calcisana cepit edificare opere sumptuoso, in cujus fundamento, « primariam posuimus lapidem. Datum apud Calci, ann. 1264 (style pisan) d. « S^u^ Thomæ. » 3e année du pontificat d'Urbain IV. Scellé de 4 sceaux. Dal Borgo, *Diplomi pisani*, I. part., p. 244. *Ex archiv. DD. Canonic. Nicosiens.*

2. Décision du conseil de Pise du 10 juillet 1268 (v. s.) Dal Borgo, p. 246-247.

3. *Dilecti in Christo fratres in valle Calcesana, Pisane diocesis, commorantes.* Bonaini, *Statuti di Pisa*, t. I. App. p. 651.

Rezzano, appelé Nicosie, et de Saint-Paul all' Orto[1]. Dans le cours du XIVe siècle le monastère du B. Hugues est encore appelé quelquefois du nom seul de Rezzano, en latin *Rethanum* ou *Ressanum;* plus souvent des deux noms réunis de Rezzano et Nicosia. Mais à partir du XVe siècle, on ne trouve plus trace de l'ancienne dénomination et *Nicosia* prévaut tout à fait.

Nicosia, qu'on nomme aussi Nicosia di Calci, est aujourd'hui un petit village de 200 ou 300 âmes, à 6 milles de Vico Pisano. Mattei, le savant historien de l'église de Pise et le biographe le plus autorisé de l'archevêque, Dal Borgo, éditeur des *Diplômes Pisans,* Roncioni, historien de Pise[2], ne parlent de la fondation de leur illustre compatriote qu'en lui donnant le nom de Nicosie; les archives des Augustins de la Vallée de Calci sont pour eux les archives des chanoines de Nicosie; et aujourd'hui les documents du vieux monastère d'Episcopia, supprimé depuis le dernier siècle, forment un fonds spécial aux archives générales de Pise désigné sous le nom de *Nicosia*[3].

Le Quien, et Mattei après Le Quien, paraissent croire qu'une fois établi en Toscane, Hugues de Fagiano cessa d'agir absolument comme archevêque de Chypre, et que Raphael, qu'ils pensent avoir été son successeur immédiat, dut prendre le titre et les fonctions d'archevêque de Nicosie dès l'an 1263. L'examen des documents contemporains nous amène à des résultats opposés. Il est incontestable d'abord que Hugues de Fagiano conserva son titre d'archevêque de Nicosie jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1268 ou 1269, et nous avons des preuves certaines qu'il s'occupa, parfois même très-activement, des intérêts généraux de l'Église latine en Chypre, depuis son départ de l'île et depuis son établissement en Toscane. Un délégué, vraisemblablement un vicaire général, qui fut pendant un certain temps l'abbé de Lapaïs lui-même, comme une pièce postérieure l'indique, devait le remplacer dans les devoirs journaliers du ministère et de l'administration épiscopales. Nous pensons donc qu'il faut absolument rapporter à Hugues, même après l'année 1263, tous les documents où il est question d'un métropolitain anonyme de Nicosie.

1. *Canonici regularium ecclesiarum Sanctorum Augustini de Rethano vocati Nicosia, Pisane diocesis, et Pauli ad Ortum.* Ce qui montre que l'union du monastère de Nicosie à l'église de Saint-Paul all' Orto est antérieure à l'an 1357, date approximative de l'union donnée par Repetti, *Dizionario geogr. stor. della Toscana.* (Note communiquée par M. Clément Lupi, professeur de Paléographie et conservateur-adjoint aux archives de Pise.)

2. Ed. Bonaini, p. 568. *Archiv. storico ital.*

3. *Archives des Missions scientif.* 3e série. T. II, p. 182-198.

L'archevêque Raphael n'est nommé que dans un document sans date qui nous paraît être bien postérieur.

Pour nous, c'est toujours à Hugues de Fagiano qu'Urbain IV adresse d'Orviéto, le 3 janvier 1263, les lettres apostoliques qui recommandent à l'archevêque de Nicosie d'exercer effectivement, et malgré les réclamations des barons de Chypre, son droit de juridiction en ce qui concerne la discipline ecclésiastique, aussi bien sur les laïques que sur les clercs [1]; c'est de lui qu'il s'agit, quand, à la même date, par des lettres renouvelées le 23 janvier, le pape recommande à Hugues d'Antioche, régent du royaume de Chypre pendant la minorité du roi Hugues II, de seconder plus efficacement l'action de l'archevêque latin vis-à-vis des Grecs et des Syriens [2]; c'est toujours de Hugues qu'il est question, et ici d'une façon bien manifeste, quoiqu'il ne fût pas alors présent en Syrie, quand le grand maître du Temple notifie à Saint-Jean-d'Acre, le 30 septembre 1264, un compromis intervenu entre son ordre et l'archevêque de Nicosie, désigné par la lettre H. et représenté par l'abbé d'Episcopia, E., son vicaire général, *vicarium archiepiscopi antedicti* [3].

Quant à Hugues de Fagiano lui-même, tout en s'occupant de ses créations de la vallée de Calci, et sans manifester l'intention de retourner en Chypre, il ne négligeait pas les occasions de réclamer contre la situation abaissée et intolérable, suivant lui, que les ménagements apostoliques d'une part, et la partialité intéressée des laïques d'une autre, faisaient à l'Église latine dans le royaume. Il se rendit à cet effet à Orviéto, où résidait le pape, au mois d'avril 1264. Nos renseignements coïncident sur cet incident notable avec les biographes pisans, qui le font assister cette année même 1264 au jubilé célébré à Rome [4]. S'adressant à l'archevêque Hugues, le pape rappelle son voyage à la cour apostolique et s'exprime ainsi : « Accedens non absque multis periculis et laboribus « ad apostolicam sedem, exposuisti nobis oraculo vocis vive quod « Greci regni Cipri, etc. Quare cum ibidem (en Chypre) tua pro- « desse presentia non valeret, ad apostolicam sedem te oportuit « personaliter laborare [5]. » Les représentations de Hugues furent

1. *Cartul. de Sainte-Sophie*, n° 79.

2. *Cartul.* n° 11; et Rinaldi, Annal. 1263. §. *Hist. de Chypre*, t. I, p. 393, t. III, p. 655.

3. *Cartul.* n° 51. *Hist. de Chyp.*, t. III, p. 657.

4. Mattei, *loc. cit.*, p. 98-113; *Hist. de Chyp.*, t. I, p. 392.

5. Lettre d'Urbain IV à l'archevêque de Nicosie, Orvieto, le 13 avril 1264. *Cartul. de Sainte-Sophie*, n° 77, répété au n° 81. La même lettre de la même date, avec les changements nécessaires, fut adressée au régent de Chypre. *Cartul.* n° 76.

vives et pressantes. Il affirmait que la résistance des barons et leur connivence avec les prélats grecs rendaient nuls les effets de la constitution de 1260, paralysaient l'action ecclésiastique, empêchaient de porter remède à l'effroyable corruption des mœurs et réduisaient dérisoirement la dignité métropolitaine aux fonctions d'un simple prêtre [1]. Si instantes qu'aient pu être les représentations de Hugues, elles ne paraissent pas avoir eu grand résultat pour le moment, et l'insuccès de ses démarches dut le confirmer dans son projet de rester en Italie. Le temps et la mort du métropolitain grec apaisèrent ces difficultés et firent accepter peu à peu les prescriptions de la constitution de 1260, par les clergés indigènes et par les barons chypriotes.

Après l'année 1264, nous ne trouvons plus trace de l'action personnelle de Hugues de Fagiano dans les affaires de Chypre. Germain vivant peut-être encore, Hugues dut abandonner à d'autres la direction immédiate comme les revenus de l'archevêché. Ses vicaires et le chapitre de Sainte-Sophie suffisaient, en son absence et en son nom, aux besoins spirituels et temporels de l'administration. On l'a vu dans la transaction conclue à Saint-Jean d'Acre en 1264, pour le compte du chapitre et de l'archevêque de Nicosie, par l'abbé de Lapaïs, vicaire de l'archevêque. On le constate de même dans un acte de 1267 [2], année dans laquelle le patriarche de Jérusalem, Guillaume, fit en l'absence de Hugues la visite de la province de Chypre. Dans cet acte concernant les chanoines, un membre du chapitre agit comme trésorier et vicaire de Sainte-Sophie.

Sans rechercher les détails de la vie de Hugues en Italie, nous ne devons pas négliger de rappeler combien il se fit vénérer en Toscane par ses vertus et aimer par une générosité qui allait presque à la munificence. Il restaura à ses frais plusieurs églises de la ville et du diocèse de Pise. Fidèle au goût qu'il avait déjà manifesté en Normandie pour la beauté du culte, il construisit un autel particulier dans la cathédrale, et y attacha des pensions pour six clercs, qu'on appela depuis les *six clercs de Nicosie*. Il fit des donations spéciales à la ville pour la réparation de ses remparts et la reconstruction du pont de la forteresse [3].

1. « Dum inter vos et ipsum archiepiscopum de hujusmodi jurisdictione con-
« tenditur crimina remanent incorrecta ... archiepiscopi officium vilipenditur...
« jam non archiepiscopus sed simplex potius videatur esse sacerdos. » Urbain IV au régent de Chypre, du 13 avril 1264. Cartul. n° 76. Rinaldi, 1264, n° 66. *Hist. de Chypre*, t. I, p. 394; t. III, p. 655, n. 1; 657, n. 1.

2. *Hist. de Chyp.*, t. III, p. 658. Cartul. n° 106.

3. Mattei, p. 98-99. Roncioni, *Ist. pis.*, p. 569.

Le Conseil de la République, heureux de reconnaître tant de services dus au vénérable père Hugues, son bienfaiteur et son protecteur spécial [1], plaça, à sa demande, sous la sauvegarde expresse de l'État, et exempta de tous impôts, ses établissements de la Chanoinerie ou de la Chartreuse, désignés ainsi dans la délibération : « l'église et le couvent de Saint-Augustin de la vallée de Calci. » La décision, datée du 10 juillet 1268, style pisan, 1267 dans le style actuel [2], reproduisait le texte de la requête dans laquelle Hugues prend, à la suite du titre d' « archevêque de Nicosie, » celui de « fondateur « et recteur de l'église de Saint-Augustin de la vallée de Calci [3]. » Nous ne voyons figurer dans aucun de ces actes, ni le nom d'Episcopie, qui ne fut peut-être pas effectivement donné à la Chartreuse, bien que telle eût été la première intention de l'archevêque, ni le nom de Nicosie, qui n'était peut-être pas encore adopté. Nous arrivons ainsi aux dernières années où nous trouvions des souvenirs de Hugues.

Il nous reste cependant un monument de son esprit organisateur et de sa prévoyance, peut-être postérieur à la décision du Conseil de Pise. C'est le statut qu'il rédigea pour son couvent et pour la vie commune de ses chanoines. Le règlement ne nous est pas parvenu tel que le B. Hugues le rédigea originairement. De l'avis du regretté Bonaini, qui le premier l'a signalé et publié [4], des modifications ont dû être introduites par un de ses successeurs dans les dernières dispositions, et le ms. porte en tête ce titre, qui ne paraît pas appartenir au temps de l'archevêque : *Constitutiones Canonicorum Nicosiensium*. Le commencement, plus respecté, est ainsi conçu : « Hugo, miseratione divina, Nicosiensis archiepiscopus, dilectis in « Christo fratribus in Valle Calcesana, Pisane diocesis, commoran- « tibus, salutem in vinculo caritatis. » M. Bonaini estime que le statut fut rédigé en 1268 [5]. On voit que Hugues conserva jusqu'à la

1. « Quem ipsum venerabilem patrem sibi reputat in protectorem et bene- « factorem precipuum. »

2. Pise, le 6 des ides de juillet 1268, indict. 10e. *Ex archiv. DD. canonic. Nicos.* ap. Dal Borgo, *Diplomi pisani* I, part. 2, p. 246-247.

3. « Venerabilis pater, dominus Hugo, Dei gratia, Nigothiensis archiepisco- « pus, edificator et rector ecclesie Sancti Augustini in valle Calcisana, petit a « vobis, etc. »

4. *Statuti di Pisa*, t. I, Append., p. 651-671. Pise, in-4°. 1854. D'après le ms. des Archives de Florence, Fonds des communautés supprimées. Le règlement fixe à treize, y compris le prieur, le nombre des chanoines de Calci. On les dispense des travaux manuels, à l'exception de la culture des vignes et des oliviers, et de la copie des mss., travail doublement méritoire et agréable à Dieu, est-il dit, parce qu'il est à la fois une prière et une prédication.

5. *Statuti*, t. I, p. 350.

fin de ses jours le titre d'archevêque de Nicosie qu'il portait depuis près de dix-neuf ans.

On ne connaît pas l'année précise de la mort de Hugues de Fagiano, que le cri de la reconnaissance populaire béatifia presque de son vivant à Pise et dans les campagnes environnantes. Les auteurs de la Nouvelle Biographie des Pisans illustres[1] disent qu'il mourut vers 1268. Tronci pense qu'il vécut jusqu'en 1269. Cette opinion nous paraît très-vraisemblable. Mais l'emploi dans les anciens documents pisans du vieux style qui était en avance de neuf mois et six jours sur notre manière actuelle de compter, laisse toujours quelque incertitude sur ces dates. Le jour précis de son décès, 28 août, nous est donné par cette mention du nécrologe de l'hospice de Saint-Mathieu, l'un des établissements qui avaient eu part à ses innombrables libéralités : « V. Kal. Septembris Ugo, venerabilis pater, archiepiscopus « Nicosiensis. Pro quo fiat vigilia, quia ab eo habuimus libras C.[2] »

Indépendamment de la savante Notice de Mattei et de l'article de la Nouvelle Biographie des Pisans illustres, qui paraît être une reproduction abrégée de la précédente, il existe une vie manuscrite de Hugues de Fagiano, à la Bibliothèque de Pérouse, intitulée : *Memorie storiche della vita del B. Ugo da Pisa, arcivescovo di Nicossia, in Cipro.* Perugia. 1760. Ms. n° 1572. C'est l'œuvre de dom François Gelassi, moine du Mont-Cassin. L'auteur annonce avoir écrit sur les documents des archives des chanoines de Nicosie. Il avait divisé son travail en deux parties, l'une renfermant la vie de Hugues, la deuxième les pièces justificatives. La première seule se trouve à la bibliothèque de Pérouse, où nous l'avons vue il y a quelques années.

Les chanoines de Nicosie ou d'Episcopie de la vallée de Calci conservèrent la règle de saint Augustin jusqu'en 1504. A cette époque, le pape Jules II les réunit aux chanoines réguliers de Saint-Sauveur de Bologne, congrégation sortie de l'ordre des Prémontrés. En 1782, on établit dans leur couvent les religieux Mineurs Observantins qui le possédaient et desservaient l'église à l'époque où écrivait Mattei, en 1792. Le couvent a été supprimé de nos jours et ses archives ont été transportées aux Archives générales de Florence, où elles sont conservées.

L. DE MAS LATRIE.

1. Pise, 1838. L'archevêque Visconti, qui mourut en 1278, rappelle la mort et les vertus de Hugues dans son sermon 64e, qui n'est pas daté. Mattei, p. 115.
2. Mattei, *loc. cit.*, p. 116.

LA MORT DE FRANÇOIS Ier

ET LES PREMIERS TEMPS DU RÈGNE DE HENRI II.

D'APRÈS JEAN DE SAINT-MAURIS,

AMBASSADEUR DE CHARLES-QUINT A LA COUR DE FRANCE.

(Avril-Juin 1547.)

Parmi les documents que les écrivains, voués à l'histoire de France pendant le cours du XVIe siècle, consulteront utilement, se trouvent les papiers d'état (en langue française) reposant aux Archives générales du royaume de Belgique. Comme ils ont été décrits dans un rapport de M. Edgar Boutaric (1864), nous n'entrerons pas dans de longs détails à leur sujet. Nous rappellerons simplement qu'ils se divisent en deux séries (copies et originaux) faisant partie du fonds dit : de l'Audience. Les copies forment neuf volumes entièrement relatifs au règne de François Ier (1523-1541) et portent la rubrique : *Correspondance de France*. Les originaux, rangés sous la rubrique : *Négociations de France*, remplissent dix volumes, dont huit composés de dépêches diplomatiques, et deux des instruments des traités du Cateau-Cambrésis et de Vervins.

Ces documents sont à notre portée et presque sous notre main. En certains cas, ils dispenseront les historiens français de recourir aux papiers d'état faisant partie des archives de Vienne. Aussi est-il permis d'espérer qu'avant peu de temps ils seront connus chez nous comme ils méritent de l'être.

Nous empruntons aujourd'hui aux négociations de France deux dépêches de Jean de Saint-Mauris, ambassadeur de Charles-Quint à la cour de France (avril et juin 1547), qui nous ont paru offrir un intérêt exceptionnel [1].

1. Notre article était écrit avant l'apparition du livre si intéressant de M. A. de Ruble intitulé : *Le Mariage de Jeanne d'Albret*, où l'auteur a fait grand usage des dépêches de Saint-Mauris conservées soit à Paris, soit à Bruxelles, et nous ne l'avons eu entre les mains qu'après que notre article était déjà composé. Il ne nous a pas semblé néanmoins que la partie du récit de M. de Ruble, consacrée à la mort de François Ier et à l'avénement de Henri II (p. 222-248) enlevât rien de leur intérêt ni de leur nouveauté aux dépêches que nous publions aujourd'hui.

I.

La première dépêche raconte les derniers moments de François Ier. Il est peu d'agonies royales dont les détails soient aussi connus. Seulement les historiens ou les auteurs de mémoires ne sortent guère des généralités. « Alors, dit Tavanes, ayant cognoissance de sa fin, (le roy) disposa des affaires de sa conscience et de sa maison, et après avoir fait plusieurs belles remonstrances à monseigr le daulphin, son fils présentement régnant, et luy avoir recommandé son peuple et ses serviteurs, rendit l'âme à Dieu. » « Le roi, dit Ferronius, mourut avec tant de piété et de constance que, comme le souffle lui échappait, il répéta à plusieurs reprises le nom de Dieu, et, lorsqu'il n'eut plus de voix, il fit encore de ses doigts le signe de la croix sur son lit. On assure qu'il recommanda à son fils, qui allait être roi, ses serviteurs et le peuple français qui s'était toujours montré si obéissant, et surtout sa noblesse qui avait dépassé tous les autres dans son empressement à le servir. »

Varillas ne nous apprend rien de nouveau. En revanche, Mézeray n'a garde de perdre une si belle occasion de déployer les ressources de sa rhétorique. Sur certains points il reproduit Ferronius [1]. Ailleurs il insiste sur la dévotion témoignée par le roi, sur sa profession de foi publique, sur ses génuflexions, sur ses prières entrecoupées de larmes et de gémissements. Deux renseignements toutefois sortent de la banalité.

Si l'on en croit l'historiographe, le roi aurait préconisé indirectement la continuation des persécutions religieuses, car, d'une part, il aurait exhorté les assistants « à conserver la pureté de la doctrine catholique » ; de l'autre, il aurait conjuré son fils « d'avoir « l'honneur de ce grand Dieu devant les yeux et de maintenir l'église « contre les assauts des infidèles et des hérétiques ».

Enfin il se rend le témoignage « qu'il n'a pas de remords en sa conscience, parce qu'il n'a jamais fait d'injustice à personne du monde ». Il oubliait sans doute les horreurs commises à Mérindol et à Cabrières.

De Thou apporte quelques faits nouveaux. Ainsi le roi recommande à son fils l'amiral d'Annebaut, à qui il a légué 100,000 l. par testa-

1. Le roi recommande ses sujets « remonstrant qu'ils estoient si chers à la majesté divine qu'elle avoit par conte jusqu'aux cheveux de leur tête. » — Il multiplie les signes de la croix après avoir perdu la parole, etc.

ment. Il le met en garde contre l'ambition des Guises : « Mon fils, aurait-il dit au dauphin, j'ai bien apperçeu et connois pour vrai que la race n'en vaut rien et que si vous faites le contraire, ils vous mettront en pourpoint et votre peuple en chemise. » En outre l'annotateur de De Thou rappelle la scène si curieuse tirée de *La Légende du cardinal de Lorraine*. Cette scène, on la connaît. Le dauphin, la dauphine Catherine de Médicis, Diane de Poitiers et François de Guise sont réunis dans la chambre de la future reine. Henri se pâme de douleur sur le lit; Catherine, étendue sur le plancher, « fait de l'éplorée et de la dolente » ; Diane a le sourire du triomphe sur les lèvres, et Guise accorde à son maître expirant une oraison funèbre aussi brève qu'insolente : « *Il s'en va, le gualland* ». Le fait est-il exact? Remarquons qu'il n'est pas produit par le grave de Thou lui-même. En tout cas, disons : *Se non è vero, è bene trovato.*

Nous nous arrêtons là, et si nous avons cité les historiens aussi brièvement que possible, c'est que nous avons voulu faire ressortir tous les éléments nouveaux apportés par Saint-Mauris. Ces éléments, nous ne cherchons ni à les arranger, ni à les condenser. Nous les reproduisons pêle-mêle dans l'ordre de la dépêche. Les futurs historiens de François Ier en feront leur profit, en déployant tout l'art dont ils seront capables.

Ainsi, d'après l'ambassadeur de Charles-Quint :

1° François Ier demande à son confesseur, l'évêque de Mâcon, de lui lire « l'hommélie de S. Augustin quant à la contrition de la Magdeleine ». Le prélat se trompe et lui en lit une autre. Le roi s'aperçoit de l'erreur, « en quoy l'on nota sa bien grande mémoire de ce qu'il sçeust diversiffier l'ung de l'aultre ».

2° Il s'accuse des maux qu'il a infligés à son peuple, notamment « en commençant quelquefois la guerre à bien légières occasions[1] ».

3° Il semble revenir sur sa scandaleuse alliance avec Soliman II et se repentir « d'avoir fait de grandes praticques contraires au bien de chrestienté ».

4° Il recommande madame d'Etampes à la commisération du dauphin, et fait même appel à sa courtoisie : « C'est une dame, dit-il ». Il semble aussi partir de là pour donner à son fils une leçon dont celui-ci avait grand besoin : « Ne vous soumettez pas, ajoute-t-il, à la volonté d'autres, comme je me suis soumis à elle ».

5° Il écarte Anne de Pisseleu, à ses derniers instants, notamment au moment où on lui administre l'extrême-onction.

6° Il prie ses familiers, Tournon, d'Annebaut, Boisi, Sordi, de ne

1. François Ier précède donc Louis XIV dans ces aveux toujours tardifs.

le quitter qu'après sa mort « parce qu'il pourroit s'altérer de son bon sens et non si bien pourveoir à sa conscience ».

7° La veille de sa mort, il dit à Boisi qu'il ne vivra plus 24 heures, prédiction vérifiée par l'événement.

8° Dans la nuit qui précède la mort, le dauphin demande à son père sa bénédiction. Alors se passe une scène bien touchante : « le daulphin s'esvanouit sur le lict du roy, lequel le tenoit à demy embrassé et ne le povoit laisser eschapper ». Voilà la vérité prise sur le fait et nous sommes loin des génuflexions que l'affreuse maladie du roi rendait impossibles.

9° Il rappelle qu'il doit à certains marchands « bagues et aultres choses » et recommande de les payer.

Il est enfin un détail sur lequel nous devons nous étendre, parce qu'il sort du domaine de l'anecdote et se rattache à la politique.

A entendre Saint-Mauris, François Ier aurait surtout recommandé à son fils de réparer les injustices commises à l'égard du duc de Savoie, Charles III. On sait ce qui s'était passé entre les deux princes en 1525-1536. François Ier convoitait la Savoie et la Bresse, parce qu'elles confinaient à la France de Genève à Nice, et le Piémont, parce qu'il donnait accès sur le Milanais. Lorsqu'on veut faire une guerre même injuste (et surtout une guerre injuste), les prétextes sont ce qui manque le moins. Aussi n'avaient-ils pas manqué au roi de France. Suivant lui, Charles III détenait une partie de la dot de Louise de Savoie ; il avait écrit à Charles-Quint pour le féliciter au sujet de la victoire de Pavie ; il avait prêté au connétable de Bourbon des pierreries que celui-ci avait engagées pour lever des soldats contre la France ; il voulait céder à Charles-Quint la Savoie en échange de territoires italiens contigus au Piémont, etc., etc. Et, sur ces griefs, le roi de France avait envahi les états de son oncle, qui n'était pas non plus un étranger pour l'empereur [1]. Saint-Pol et Brion-Chabot avaient rapidement conquis la Savoie et le Piémont. En 1538, lors de la trève de Nice, Charles-Quint, qui livrait ses alliés avec aussi peu de scrupule que François Ier le faisait de son côté, avait abandonné Charles III, et, de cette façon, le malheureux prince se trouvait spolié de ses états depuis 11 ans.

Est-il possible d'admettre les scrupules tardifs de François Ier à cet endroit ? Insistons sur le langage qu'il aurait tenu à son fils :

1. Nos historiens ne cessent de répéter que Charles-Quint et Charles III étaient beaux-frères. Il serait à désirer qu'on se servît de termes plus exacts. Ces deux princes avaient épousé deux sœurs germaines, princesses de Portugal ; mais deux personnes, ayant épousé deux sœurs, ne sont ni beaux-frères ni même alliés. *Affinis affinem non generat.*

« Lorsqu'on a pris le Piémont, aurait-il dit, on a promis au duc qu'on le lui rendrait quand on tiendrait Milan. La condition n'est pas accomplie. Nous pouvons donc conserver le Piémont en indemnisant le légitime possesseur, en lui accordant « bonne récompense en France ». Mais quant à la Bresse et à la Savoie, il n'y a aucune raison de les retenir. Et, là-dessus, François Ier décharge sa conscience de ces iniquités et en charge celle de son fils.

Que faut-il croire de ces allégations absolument nouvelles ? Nous avouons que nous avons grand peine à en admettre la réalité. Nous savons bien que, lorsqu'un homme meurt, il voit clairement le néant de certains intérêts et se préoccupe surtout de l'idée de justice. Mais, dans l'ancienne monarchie, le roi ne mourait pas, il se perpétuait.

Ce n'est cependant pas une raison pour rejeter complètement ce projet de restitution, mais le point a besoin d'être élucidé.

II.

Après François Ier, l'attention se portera naturellement sur les deux femmes dont les rivalités furieuses attristèrent les derniers moments de son règne, et sur le nouveau roi.

Lorsqu'il parle de Made d'Etampes, Saint-Mauris trouve des accents dramatiques : il nous montre la favorite « se pasmant en terre, faisant un cry espouvantable disant : « *Terre, englouty moi* ». Puis elle monte en litière, et se réfugie à Limours, en compagnie de l'évêque de Condom, son frère, et du seigr de Laval. Bientôt elle se voit assaillie de tous côtés : c'est son confident Longueval[1], à qui l'on intente un procès de haute trahison ; c'est le contrôleur de sa maison que l'on fait garder à vue. Henri II ne se contente pas de reprendre à la duchesse les bijoux qu'elle tenait du feu roi ; il fait saisir la vaisselle qu'elle avait déposée chez un président du parlement, son allié. On suscite contre l'ex-favorite le duc d'Etampes, Jean de Brosse, qui, en mari aussi débonnaire qu'avare, ne lui reproche point tant son déshonneur que les détournements commis par elle au profit de sa sœur, la comtesse de Vertus. Le nouveau roi fera plus. Dans ce sale procès, il comparaîtra en justice et témoignera contre Anne.

On voit dans la dépêche que tous, grands et petits, sont conjurés contre elle. « *Si lad. dame comparissoit en publicque*, dit l'ambassadeur, *le peuple la lapideroit.* » Puis il ajoute qu'elle périra sous le

1. Nicolas de Bossut, seigneur de Longueval.

faix, « *qu'est ce que l'on demande et selon qu'elle le mérite* ». En vérité, des paroles si dures sont fort mal placées dans la bouche d'un ambassadeur de Charles-Quint. Il fallait être peu informé pour ne pas connaître la cause de cette animosité à peu près générale, pour ne pas savoir que ce que le vrai peuple reprochait à la duchesse d'Etampes, c'était son entente présumée avec l'empereur, sa trahison (nullement prouvée) pendant la campagne de 1544. Il y avait du patriotisme dans cette haine et il ne faut pas croire que le peuple reprochât uniquement à la favorite son luxe et ses prodigalités. Sous les Valois, c'étaient là des peccadilles et, en définitive, la masse de la nation savait bien qu'il fallait qu'elle fût dévorée par quelqu'un.

Le bras qui dirige ces attaques, la bouche qui souffle ces vengeances, ce sont le bras et la bouche d'une femme, de Diane de Poitiers. A cette époque, elle a 47 ans, mais elle n'aime pas qu'on le lui dise, et, s'il est un propos qu'elle ne pardonne pas à sa rivale, c'est celui-ci : « Je suis née le jour du mariage de madame la sénéchale ».

Diane est au comble de la faveur. Pour présent de joyeux avénement, Henri II lui donne « le prouffit de la confirmation de tous estaz de France », évalué 300,000 francs. C'est là un don royal et qui aurait dû être réservé à madame Marguerite de France, la sœur du roi ; mais celle-ci a reconnu qu'elle ne pouvait lutter, et que Diane avait « la première voix en chapitre ». Les témoignages de l'empire extraordinaire que madame de Brézé avait conquis sur son amant abondent dans les deux dépêches. « Le roi, dit Saint-Mauris, lui est entièrement affectionné, chose que le peuple lamente assez..... Il se laisse mener et veult tout ce que Silvius[1] lui conseille, dont le peuple d'ici despère, craingnant que le roy ne demeure tousjours en ceste nascerant... » Pour Diane, il n'existe point de secrets d'état. A peine Henri II a-t-il négocié quelque chose avec les ambassadeurs étrangers qu'il court tout révéler à sa maîtresse.

D'ailleurs, comment pourrait-on couper court à cette domination dangereuse et si excessive qu'elle paraît aux contemporains tenir du sortilége ? Faire des représentations au roi, c'est s'exposer à la colère de *Silvius*, à qui tout sera raconté. L'exemple du chancelier Olivier est là comme un avertissement. Dans un moment d'exaspération, il a dit « *que les dames présentes sont pires que les anciennes et qu'elles gasteront tout* ». La disgrâce ne s'est point fait attendre.

1. Dans la première dépêche, Diane est appelée Mme la sénéchale (son mari avait été gouverneur et grand sénéchal de Normandie) ; dans la seconde dépêche, elle ne figure plus que sous le pseudonyme de *Silvius*. Pourquoi ce nom ? est-ce parce que son prénom de Diane rappelle l'idée de forêt, *Silva ?*

Madame de Brézé fait de sa journée deux parts : le matin, elle s'applique

« A réparer des ans l'irréparable outrage. »

« Si est-ce, dit Saint-Mauris, qu'elle prend tout le soing qu'elle peult pour bien soy parer et y veille plus qu'elle ne fist oncques, tenant fin au demeurant avec ses appastz et attraictz s'entretenir en la bonne grâce du roy et tirer de luy tout ce qu'elle peult. » Le reste de la journée appartient, nous ne dirons pas aux affaires, mais aux intrigues. Elle est partout, tient la main à l'union du connétable et des Guises, veut marier Eléonore de Roye, la future princesse de Condé, au fils de M. de Sedan, pousse aux sceaux le président Bertrandi, etc.

Notons que toute cette faveur ne la rend pas meilleure ; au contraire. Elle a l'humeur singulièrement hautaine et insolente. « Quant est de *Silvius*, dit Saint-Mauris, le trouve le peuple qui le sollicite en cour fort haultain et insolent. » Au demeurant, c'est une âme énergique et noire. Quand son amant mourra inopinément, elle tiendra tête à Catherine de Médicis. En attendant, elle se montre plus vindicative que cette italienne. L'ambassadeur parle à la reine de Hongrie d'un ingénieur qui, menacé par Diane, a jugé nécessaire de se réfugier à Besançon. Et quel est son crime ? Chargé par François Ier de fortifier une place de la frontière, il a coupé du bois dans une forêt de madame de Brézé.

Nous essaierions en vain de résumer les traits de caractère attribués à Henri II. Ils sont si nombreux que nous y renonçons, et que nous renvoyons le lecteur aux documents mêmes. Disons seulement qu'ils confirment parfaitement les jugements exprimés par Beaucaire et par Théodore de Bèze[1].

Henri II est un roi selon le cœur de Brantôme, courtois et poli, beau joûteur, excellent cavalier, chasseur intrépide. A la course et au saut, il n'est égalé que par M. de Bonnivet. Et comme il joue à la paume ! Tout cela est fort bien, mais Saint-Mauris, qui a vu de près Charles-Quint et qui sait ce que c'est qu'un souverain, trouve le roi de France « bien jeusne ». « Il a encoires, dit-il, en soy grand jeusnesse, laquelle le mayne à faire mointes actes légières. » Et en effet c'est un acte fort léger que de jeter dans la rivière d'Anet un page

1. Henri paraissait né pour être gouverné, non pour gouverner, dit Beaucaire. — « Henri, écrit Théodore de Bèze, n'avoit ni la vivacité d'esprit, ni la faconde de son père, mais bien un naturel de soy-mesme fort débonnaire et tant plus aisé à tromper, de sorte qu'il ne voyoit ny jugeoit que par les yeulx, oreilles et advis de ceulx qui le possédoyent. »

qui manqua s'y noyer. Que dire lorsque nous le voyons assis, une guitare à la main, sur les genoux de Diane, en la présence du connétable Anne et du comte d'Aumale ? Le roi ne s'appartient plus et « regarde ententivement *Silvius,* comme homme surprins de son « amitié ».

Ce n'est pas du moins qu'il n'ait manifesté au début de son règne de louables dispositions. Ainsi il voulait donner audience chaque jour après son dîner ; mais cela ne faisait pas l'affaire des favoris. Aussi y ont-ils mis bon ordre. Désormais le roi n'entendra plus les « querelles » de ses sujets, et ne connaîtra plus « le fond du mal ou du bien ».

En un mot, Henri est de ces rois qui laissent tout faire et sous le couvert desquels quelques influences gouvernent. L'attitude des favoris disgraciés de François Ier, les rivalités, les jalousies et les luttes sourdes des nouveaux conseillers, voilà la partie la plus intéressante peut-être et assurément la plus politique de ces dépêches.

III.

Il n'y eut peut-être jamais de révolution de cour aussi complète que celle qui se produisit à l'avénement de Henri II. Les principaux conseillers de son père, savoir : le cardinal de Tournon et l'amiral d'Annebaut, furent écartés. Les gentilshommes de la chambre, les officiers de la garde-robe furent changés ; les secrétaires d'Etat, Gilbert Bayard et Villeroy, remplacés ; le premier des deux fut même arrêté. Pendant ce temps, le connétable de Montmorency, disgracié depuis 1540, reprenait la direction des affaires ; le jeune Saint-André (Jacques d'Albon) et les deux fils aînés de Claude de Lorraine, François et Charles de Guise, entraient au conseil et balançaient la faveur et le crédit du connétable.

Rien de plus curieux que de voir les efforts faits par d'Annebaut, par le cardinal de Tournon, et par l'évêque de Mâcon (Pierre Du Chastel ou Châtelain), confesseur du feu roi, pour se maintenir à la cour.

Le cardinal de Tournon va saluer à Saint-Germain le nouveau roi, qui le reçoit « assez mesgrement », et lui dit ne plus réclamer ses services. Le prélat demande alors l'autorisation d'aller visiter ses bénéfices pendant un an ou deux, ce qui lui est accordé sans difficulté. En attendant, il retourne à Saint-Cloud pour dire les messes de quarantaine sur le cercueil de son maître défunt. Là, toutes les fois que l'on sert « la table du feu roy », il rappelle les grandes vertus de celui-ci et prête à rire aux nouveaux courtisans par ses pleurs et ses lamentations intéressés. Tournon ne néglige pas non plus de

faire sa cour au connétable. Il jette avec lui de l'eau bénite sur le cadavre royal, qui attend les obsèques solennelles. Les deux anciens rivaux, qui, au temps de leur faveur commune, avaient continuellement différé d'avis, échangent maintenant des propos d'amitié, mais sans se tromper l'un l'autre.

Le cardinal vit bientôt que tout effort de sa part serait inutile et assista avec une résignation assez bien jouée au naufrage de sa fortune. Il n'y avait pas bien longtemps qu'il avait, disait-on (et Saint-Mauris le répète), visé au trône pontifical. C'était même dans ce but qu'il s'était montré favorable au mariage d'Horace Farnèse, petit-fils du pape Paul III, avec Diane, fille naturelle de Henri II, âgée alors de dix ans. Mais sa chance avait tourné et maintenant il se voyait enlever la charge de chancelier de l'ordre de Saint-Michel. Bientôt même, il ne lui fut plus possible de rester en France. Le cardinal de Lorraine, Jean, et les Guises, ses neveux, ne l'y toléraient plus. On l'envoya à Rome pour y maintenir, disait-on, l'influence de la France et se trouver prêt pour le conclave, si Paul III, âgé de 80 ans, venait à mourir. Les cardinaux d'Annebaut et Jean du Bellay, qui avaient brillé sous le règne précédent, l'accompagnèrent dans cet exil peu déguisé. Saint-Mauris se trompe donc lorsqu'il représente cette résolution d'aller à Rome comme dérivant de la libre volonté de François de Tournon.

L'évêque de Mâcon fut encore moins heureux. Dans son oraison funèbre du feu roi, il avait dit « que bien sûr l'âme de ce dernier était allée tout droit en paradis ». Ces paroles courtisanesques faillirent lui coûter assez cher. La Sorbonne y flaira comme « une vague odeur d'hérésie » et envoya en cour quelques-uns de ses docteurs pour accuser le prélat. Heureusement pour lui, le maître d'hôtel, Juan de Mendoça, détourna le coup par une boutade spirituelle et hardie. Aussitôt qu'il vit les docteurs : « Je sais, messieurs, ce qui vous amène, leur dit-il. Vous êtes en dispute avec Mong^r de Mâcon, que vous regardez comme un hérétique, sur le lieu où est à présent l'âme du feu roi, mon bon maître. Je puis vous assurer d'une chose, moi qui l'ai connu mieux que personne : c'est qu'il n'était pas d'humeur à demeurer longtemps dans le même lieu, quelque agréable qu'il pût être. Ainsi, messieurs, s'il est allé au purgatoire, croyez qu'il n'y aura guère demeuré et qu'il n'aura fait qu'y boire un coup en passant ». Pierre du Chastel resta donc quelque temps à la cour, où il fut l'objet du dédain : « Monsieur de Mascon, écrit Saint-Mauris, se trouva quelquefoiz au disner ou au soupper du roy, parlant d'histoires et aultres choses de lettres, mais led. roy y prend peu de goust ». Nous le croyons facilement, mais pourquoi le prélat ne parlait-il pas des règles de la vénerie ou de celles du jeu de paume ?

L'amiral d'Annebaut fut plus digne. Du reste, il était en meilleure situation. François Ier lui avait légué 100,000 francs et l'avait recommandé nommément à son fils. D'Annebaut pouvait encore invoquer sa probité, qualité bien rare en ce temps de concussions et de malversations de toutes sortes. Henri II lui rendit justice à cet égard. Lorsque l'amiral retourna à Saint-Germain, le jeune Saint-André le présenta au roi, qui l'accueillit favorablement : « Vous avez toujours *bien versé*, lui dit-il, et je vous confirme dans votre charge d'amiral ». Saint-Mauris ajoute : « Sans particulariser plus avant autres charges qu'il (d'Annebaut) avoit ». Cette réticence était significative. L'amiral dut en effet résigner le bâton de maréchal, qui, chose assez bizarre, fut donné à son patron Saint-André.

Nous ne voulons pas agrandir la personnalité de Claude d'Annebaut. Il est honnête, d'accord ; mais ce galant homme a toutes les faiblesses du courtisan. Pour se justifier, il accuse les autres et rapporte au roi « propoz de mointes choses qui se disoient contre luy, justifiant au contraire toutes ses actions ». Il s'attache aux pas de Henri II, en s'appliquant à sauver les apparences. Aussi que fait-il ? Logé à Saint-Germain dans l'ancien appartement du cardinal de Tournon, « il fait espier quant le roy doibt aller à la messe et lors il se trouve en sa chambre pour l'accompaigner ». Le nouveau souverain étant un grand chasseur, d'Annebaut flatte ses goûts et le suit à la chasse.

Mais ce n'est point assez de se cramponner au roi ; l'amiral cherche à s'insinuer au cœur de la place, et, pour cela, il essaie de circonvenir le connétable. Ici la scène devient comique. Montmorency est chargé de famille. Il a 12 enfants dont 7 filles, et il voudrait bien marier celles-ci. D'Annebaut saisit le point vulnérable et laisse entrevoir qu'il serait flatté si son fils unique et héritier, Jean d'Annebaut, seigneur de la Hunaudaye, devenait le gendre du connétable. « Si cela s'aschève, écrit Saint-Mauris, ledit admiral pourra devenir auctorisé plus que aultrement il ne sera sans cela ». Le mariage n'aboutit pas.

Ajoutons pour finir que, comme tous les ambitieux, l'amiral joue la comédie du désintéressement, le détachement du pouvoir : « Il dit et jure solempnellement, lisons-nous dans la seconde dépêche, qu'il n'en vouldroit non plus avoir (de crédit et d'entremise aux affaires), et que jamais il ne s'en empeschera, et, moyennant que tout voyse bien, c'est tout ce qu'il désire ».

Toutes ces complaisances valurent à d'Annebaut une demi-faveur. Saint-André le soutenait parce qu'il l'avait fait autrefois rappeler à la cour. D'un autre côté, l'amiral n'avait jamais été « violent du

temps qu'il gouvernoit, par où les seigneurs l'aggréoient tant plus. » Saint-Mauris nous apprend donc que « bien l'on a consentu qu'il se pourroit trouver au conseil. » Il faut s'expliquer sur ce point. Il y avait sous Henri II deux sortes de conseils ; celui du matin, où n'étaient admises que les têtes dirigeantes, et celui de l'après-midi, qui était tout à la fois moins important et plus étendu. Ce fut à celui-ci que fut appelé d'Annebaut.

Voyons maintenant le côté adverse et parlons des personnages en faveur. Nous négligeons Saint-André dont l'ambassadeur parle fort peu, et concentrons toute notre attention sur Anne de Montmorency — d'une part — et les princes lorrains, de l'autre.

Le caractère de Montmorency est assez bien connu. Il n'était ni grand général, ni administrateur excellent, ni ministre à grandes vues. Mais c'était un homme laborieux et que la besogne ne rebutait pas. Cet amour et cette habitude du travail devaient être une cause de faveur dans ces cours frivoles des Valois, où presque tout était donné au plaisir. En même temps, le connétable était rude, hautain, très-préoccupé de la grandeur de sa maison. Après la mort de Bonnivet (à Pavie), il n'avait plus souffert d'autre familiarité que celle de Brion-Chabot, longtemps placé aussi avant que lui dans la faveur royale. Tout le reste de la cour était tenu à distance. C'est ce côté altier qu'ont fait surtout ressortir nos historiens. Leurs successeurs trouveront dans les dépêches de Saint-Mauris beaucoup de mots très-fins indiquant qu'au temps de sa plus grande faveur, c'est-à-dire sous le règne de Henri II, Montmorency, s'il maintient cette attitude de supériorité vis-à-vis des plus grands seigneurs, se montre courtois, coulant, prudent, vis-à-vis des Lorrains. C'est qu'il voit que ceux-ci sont presque aussi forts que lui. Le cardinal Jean est un maître homme ; son neveu, Charles, le futur cardinal de Lorraine, est un fin politique [1], et quant à François, le futur duc de Guise, outre qu'il a le pressentiment de sa grandeur militaire, le roi le chérit comme un frère. Saint-Mauris dit qu'il lui donna à son avénement 100,000 francs, moitié pour payer ses dettes, moitié pour renouveler son équipage, et de plus « une place près de Chartres, vaillant mil francs de revenu ». L'ambassadeur est fort au-dessous de la vérité. François reçut en don toutes les terres vacantes dans le royaume.

1. On a conservé un spirituel quatrain, qui indique le degré d'influence de Charles de Lorraine. Le voici :

Sire, si vous laissez, comme Charles désire,
Comme Diane fait, par trop vous gouverner,
Fondre, pétrir, mollir, refondre, retourner,
Sire, vous n'êtes plus,.... vous n'êtes plus..... que cire.

Entre ces rivaux, une lutte sourde existe dès le premier jour. La cause en est connue. Montmorency était tout à la fois connétable et grand maître de la maison royale. François de Guise convoitait cette dernière charge et se croyait sûr de l'obtenir, car le roi s'était prononcé contre le cumul des emplois. Cependant celui-ci le toléra en la personne du seul Montmorency. *Inde iræ.* A partir de ce moment, la cour est pour ces secrets adversaires un véritable échiquier, où leurs manœuvres se rencontrent et se contrarient incessamment. Montmorency agit à l'égard de Diane, comme le duc d'Aiguillon devait le faire deux siècles plus tard à l'égard de la Dubarry. Cependant, à un certain moment, les Guises prennent un avantage. Leur frère puîné, Claude, épouse Louise de Brézé, fille de Diane. Que fait le connétable, à la première occasion ? Son fils aîné, François, allait se marier à la fille du duc de Nevers, François de Clèves. Le mariage est rompu et Montmorency demande pour son fils la main de la duchesse de Castro, cette fille naturelle de Henri II de qui nous avons déjà parlé. L'équilibre se trouve ainsi rétabli.

De ces luttes incessantes pour le pouvoir, peu de chose transpire. Le roi et Diane ont intérêt à ce que l'apparence de la concorde, plutôt que la concorde elle-même, subsiste entre leurs principaux conseillers. Ils ne permettraient pas qu'un scandale se produisît, qu'un déchirement s'opérât. Mais aussi que d'habileté, que de souplesse chez le connétable ! Celui-ci, dit Saint-Mauris, bien que chargé officiellement par le monarque de la direction suprême des affaires, « ne s'ose asseurer de la constance dudit roy envers luy, le véant si jeusne, de sorte qu'il se comporte le mieulx qu'il peult avec lesdits de Guyse, leurs defférant en tout, voire en la précédence, et donnant part aux affaires, quand la commodité s'y adonne..... Le seigr connestable prend une peine incrédible à les traitter, mais Babo dict naguères qu'il en avoit l'honneur seullement, et qu'il ne résolloit pas luy seul, ains failloit qu'il passoit par le crible de ses contrerolleurs, lesquels, à la vérité, il craint d'autant que le roy, à la longue, ne se laisse mener selon qu'il est jeusne, par où il regarde de négocier, fort retenu, et de riens consentir que l'on luy peult cy-après imputer. »

Plus loin nous trouvons un passage des plus intéressants et qui dévoile parfaitement les véritables sentiments de ces personnages. Par ordre du roi, le chancelier Olivier avait préparé une donation de l'usufruit de la terre de Montfort au profit de M. d'Esparrot. Monsieur de Guise[1] fait tant que le chancelier annule l'acte ; puis il se fait attribuer ce fief. Tout cela s'était passé à l'insu du conseil et en cela le

1. Claude de Lorraine.

chancelier avait trahi son devoir. Croirait-on après cela que les Lorrains aient eu l'audace de remercier en plein conseil le chancelier « de ce qu'il avoit fait ladite expédition sans en avoir parlé audit conseil, encores que le roy le luy eust enjoinct » ? Ce fut cependant ce qui arriva. On voit d'ici la scène. Le chancelier est tancé d'importance. Le roi voudrait bien pouvoir se fâcher, mais il a été «endressé» par Diane et se résigne à « couler cecy doulcement ». Le connétable, qui tenait pour d'Esparrot, dissimule. Il était d'ailleurs habitué à voir le conseil (à l'exception de Saint-André) se prononcer contre Olivier et contre lui-même, « signamment M. de Rains (Charles de Guise, archevêque de Reims), lequel led. connestable appelle et dénomme à présent : *Grand Veau*, qu'est souffisante comprobation par ceste extérieure démonstration, qu'il y a peu de certaine amityé entre eulx, comme telle est la vérité, seullement pour la jalouzie que ceulx de Guyse ont de ce que led. seigneur a les principaulx affaires en main et qu'il ne se rend subgect à eulx de les leur tousjours communicquer. »

Il est vrai que le connétable se rattrape ailleurs. S'il dissimule vis-à-vis de ses autres ennemis, ce n'est que pour les frapper plus sûrement à la première occasion favorable. « Il est, dit Saint-Mauris, personnaige de tel espérit qu'il sçet bien recueillir et dissimuler telles façons *et les paye à la fin*. Cecy se dit notamment pour ce que, dois son retour en court, il a faict vifvement attacher ceulx quy luy avoient esté contraires, *l'encheminant par main tierce*, *chose qu'il sceet agiement endresser*. Si ne le peult-il faire si couvertement que jà l'on ne commence à dire que c'est luy et qu'il se démonstre trop vindicatif... »

Enfin Saint-Mauris nous apprend ce qu'il faut penser du désintéressement du connétable. Là encore, celui-ci a joué une comédie dont le roi a été dupe. Il avait déclaré, dit l'ambassadeur, qu'il entendait renoncer à tout ce qui lui était dû pour arrérages anciens de ses traictements, « mais depuis il a dextrement requis et faict que le roy a voulsu qu'il eust l'argent à relever en quatre années, que montera à près de trois cens mil francs ». Il est vrai que Montmorency avait douze enfants à établir !

De tels traits, qui n'étaient pas destinés à la publicité, ne peignent-ils pas les hommes et l'époque ?

IV.

Parmi les très-nombreux sujets traités dans nos deux dépêches, nous ne parlerons plus que d'un seul point trop important pour ne

pas être éclairci et développé. Nous voulons parler du mariage de Jeanne d'Albret.

Jeanne, on le sait, n'avait pas eu une enfance heureuse. Elle avait vécu assez longtemps enfermée et comme emprisonnée dans le château de Plessis-lès-Tours par François Ier, son oncle, qui faisait de son mariage un *instrumentum regni*. A l'âge de 13 ans, il l'avait mariée au duc de Clèves. Cette union, non consommée, ayant été rompue en 1545 par bref du pape Paul III, la jeune princesse était libre, lors de l'avénement de son cousin germain Henri II, et son mariage ne pouvait tarder à s'effectuer, car elle avait 19 ans.

Pour bien comprendre le langage de l'ambassadeur de Charles-Quint, indiquons en quelques mots les différentes visées des personnages intéressés à ce mariage.

Henri d'Albret avait tourné depuis longtemps les yeux du côté de l'Espagne et aurait désiré avoir pour gendre l'infant don Philippe. Son but était d'obtenir la restitution de la Navarre [1], but parfaitement chimérique, car Charles-Quint, qui, dans un testament du 5 nov. 1534 [2], indiquait Jeanne à son fils comme une épouse « d'un extérieur agréable, vertueuse et parfaitement élevée », n'aurait donné les mains au mariage que moyennant renonciation formelle aux anciennes possessions transpyrénéennes de la maison d'Albret. Toutefois, en 1547, Henri était toujours dans les mêmes intentions.

Sa femme, Marguerite d'Orléans-Angoulême, en vraie princesse française, avait jeté ses regards sur les degrés du trône de France. Il paraît qu'elle avait pensé, pour sa fille, au premier dauphin François, mort en 1536, puis au duc d'Orléans, troisième fils de François Ier. Quelle que soit à cet égard l'opinion de plusieurs écrivains, nous ne pouvons admettre que ce dernier projet eût pu aboutir. Le jeune prince était entiché d'un mariage autrichien, et s'il n'eût pu épouser une fille de l'empereur, il se serait rabattu sur une fille du roi des Romains, Ferdinand. Au moment de sa mort, la duchesse d'Etampes et lui poursuivaient avec ardeur l'exécution du traité de Crépy-en-Valois,

1. Conquise en 1512 par Ferdinand le Catholique sur Jean d'Albret, père de Henri.

2. M. de Ruble attribue à ce testament la date du 18 janvier 1540, mais nous craignons qu'elle ne soit fausse. Le 18 janvier 1540, Charles-Quint, qui traversait la France pour aller châtier la révolte des Gantois, chevauchait entre Soissons et Saint-Quentin, et il arriva dans cette ville le 19. Fait-on un testament dans de telles conditions ? La vérité est que ce testament fut fait par l'empereur avant son départ de Madrid. M. Gachard lui attribue la date du 5 novembre 1539, qui me paraît très-préférable à l'autre.

qui posait en principe l'un ou l'autre mariage, et la reine de France, Éléonore, les aidait de toutes ses forces.

François Ier, dans les derniers temps de sa vie, inclinait à accorder la main de sa nièce à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Il y était poussé par le cardinal de Tournon, ce qui, dit Saint-Mauris, avait valu au prélat l'inimitié du roi et de la reine de Navarre.

Henri II, qui n'avait généralement d'autre opinion que celle que lui inculquait Diane de Poitiers, était d'abord disposé en faveur du comte d'Aumale (François de Guise).

Reportons-nous maintenant à nos dépêches. Nous verrons qu'elles sont conformes en plusieurs points à l'exposé qui précède.

La première dépêche est très-brève. « Encoires, dit-il, n'est arrivée madame d'Albrecht en ceste court où toutesfois elle se doibt tost trouver. » En effet, Marguerite n'était pas à Rambouillet lors de la fin si rapide de son frère. Quelque temps après, elle était souffrante, et n'éprouvait aucun empressement à retourner à la cour, où dominaient des gens qu'elle n'aimait pas. L'ambassadeur est dans le vrai quand il écrit : « Il (le roi de Navarre) ne peult s'entendre avec le connestable, duquel il mesparle souvent », et aussi quand il témoigne une fois de plus de la finesse de Montmorency[1].

Une autre phrase de ce premier document indique que Henri II a été gagné par sa maîtresse aux intérêts d'Aumale : « Depuis la mort dud. feu roy, le daulphin a dit à monsr d'Albrecht que led. mariaige (avec Antoine de Bourbon) ne luy plaisoit et qu'elle (Jeanne) pourroit estre coloquée mieulx à propoz... »

La seconde dépêche est beaucoup plus explicite. Et d'abord, elle contient la mention d'un fait que nous n'avons vu rapporté nulle part ailleurs. La jeune princesse, dit Saint-Mauris, a « quelques glandes au colet ». Cela ne serait rien, mais le diplomate, en voie de commérages, va bien plus loin encore et prétend que ces glandes sont de nature scrofuleuse : « L'on se doubte ce ne soit le mal des escrouelles et est jà led. mal dois longtemps, tellement qu'elle fut touchée par le feu roy, que toutefois ne luy a prouffité ; et l'on tient que le roy (Henri II) y mettra la main après son sacre et la neuvaine qu'il fera par luy ou aultre à Sainct Marcou au retour dud. sacre. »

Quoi qu'il faille penser de ce détail pathologique, nous voyons que du mois d'avril au mois de juin (1547) Antoine de Bourbon a reconquis l'avantage sur son rival. Il a maintenant la parole du roi. Sans doute, au début, Henri II paraissait pencher pour Aumale, mais

1. « Le seigneur, *qui entend très-bien sa game*, *dissimule le tout*, faisant son myeulx de luy complaire » (*Luy*, c'est Henri d'Albret).

deux considérations l'ont arrêté : d'abord Vendôme a pris une attitude menaçante. Il a dit « que luy greveroit assez qu'il la veist mariée et colloquée à ung qui fût de moindre maison que luy, desquelz propoz il pensa sourdre discrême entre lesd. seigneurs, comme il fut advenu sans ce que le roy paciffia le tout ». En second lieu, Henri II s'était aperçu que « la fille le (Antoine de B.) reserchoit plustot[1] ».

Tout dépendait donc désormais d'Henri d'Albret. Mais celui-ci se faisait prier. Bien que « travellié des gouttes, bien extenué, poëseux de sa personne, il prolongue le plus qu'il peult, écrit Saint-Mauris, pour le désir qu'il a qu'il verroit voluntiers colloquer plus haultement lad. princesse ». Le roi de Navarre en effet faisait ses dernières tentatives du côté de l'Espagne. A défaut de l'infant, il aurait préféré le prince de Piémont à un prince français. M. Laugel dit même, coïncidence curieuse, qu'avant de se laisser fléchir, Henri d'Albret fit des ouvertures à Saint-Mauris, qui les reçut froidement[2]. Remarquons que nos dépêches sont muettes sur ce point. La raison en est peut-être que ces ouvertures vinrent seulement plus tard, lors du sacre de Henri II, auquel assistèrent Henri d'Albret et sa fille[3].

Nos pièces ne vont pas plus loin, mais le dénouement est connu. Le mariage, d'où devait sortir Henri IV, fut célébré à Moulins le 20 octobre 1548.

V.

En résumé, l'on remarquera l'étendue et la sûreté des informations de Saint-Mauris. Charles-Quint tenait à être mis au courant de toutes choses, et ne reprochait pas leur prolixité à ses ambassadeurs. Son envoyé à la cour de France ne nous parait en défaut que dans le passage relatif au comte de Grignan. Il semblerait en effet que le gouverneur de Provence fut disgracié et même comparut en justice à raison de faits se rattachant à la construction des nouvelles fortifications de Marseille. Il se peut que l'enquête, dont fut chargé le prieur de Capoue, Léon Strozzi, qui venait de succéder au baron de Lagarde

1. Ce que ne dit pas Saint-Mauris, c'est que Jeanne refusait l'alliance de François de Guise, parce qu'elle ne voulait pas avoir pour belle-sœur une fille de Mme de Brézé, qui, en 1547, épousa Claude de Guise, frère puîné de François.

2. Article de la *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 15 juin 1877. M. Laugel place en 1545 les ouvertures faites par Henri d'Albret à Saint-Mauris. Mais comment se fait-il que celui-ci ne les rappelle pas? Ne serait-il pas possible que ces ouvertures n'aient été faites que postérieurement à nos dépêches?

3. Le sacre eut lieu à Reims le 27 juillet 1547.

comme général des galères, ait porté sur ce point spécial, mais la vraie cause de la disgrâce de Grignan, ce fut la part qu'il avait prise aux atrocités commises contre les Vaudois de Mérindol et de Cabrières. Toutefois il rentra bientôt en grâce [1], et son innocence entraîna celle de ses complices. Un avocat-général au parlement d'Aix, Guérin, paya pour tous.

Ch. Paillard.

I.

Dépêche de Jean de Saint-Mauris [2], *ambassadeur de Charles-Quint à la cour de France* (20 avril 1547. *Archives du royaume de Belgique à Bruxelles. — Papiers d'État. — Nég. de France,* t. II, p. 77 à 84). — *Inédit en très-grande partie.*

A la Royne [*Marie, veuve de Louis II de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas*], *du* xxe *d'avril* 47, *par l'ambassadeur Saint-Mauris.*

Comme, depuis le decès du Roy de France, l'on a sçeu plus par le menu ce que il avoit passé en sa maladie, l'on en fera, en particulier, récit, sans aultrement remantevoir ce que en a esté escript trois jours avant que led. seig^r^ Roy de France [3] mourust.

Il cogneust et déclara que c'estoit fait de luy et que, à ceste cause, il vouloit du tout adonner ses pensées à Dieu et disposer de sa conscience, enchargeant que l'on ne luy parla d'autres affaires. Et, en premier lieu, il dit à l'evesque de Mascon qui luy trouva [4] l'hommélie de saint Augustin, quant à la contrition de la Magdelaine, suivant quoy led. seigneur de Mascon la feist chercer, mais, non le treuvant, il luy en leut une aultre de mesme substance estant d'ung aultre aucteur, laquelle led. Roy de France dist n'estre celle qu'il demandoit. En quoy l'on nota sa bien grande mémoire de ce qu'il sçeust diversiffier l'ung et l'aultre et, après la lecture, il feist oraison à Dieu avec bien longz propoz, tous tendans à accuser ses pechéz, et le suppliant de pardon, usant de ses [5] propoz que, combien il l'eust par trop offensé, si espé-

1. Voici encore un point qui mériterait bien d'être éclairci. Tous les historiens disent que Grignan se sauva, en faisant une vente simulée de sa seigneurie au profit de François de Guise. Mais cette vente, qui daterait de 1550, est-elle certaine? dit Guillaume Ribier (I, 237), et il ajoute avoir vu une lettre écrite à une époque bien postérieure par Grignan à Beauregard, secrétaire des commandements, relativement aux lettres d'érection de cette terre en comté.

2. Jean de Saint-Mauris, né à Dole, successivement professeur de droit à l'Université de cette ville, conseiller au Parlement, conseiller d'État des Pays-Bas, ambassadeur en France en 1524. Il était le beau-frère de Nicolas Perrenot de Granvelle, de François Bonvalot, abbé de Saint-Vincent et archevêque de Besançon, et bel oncle du cardinal Granvelle.

3. François Ier, mort à Rambouillet, le 31 mars 1547.

4. Qu'il lui trouvât.

5. Pour *ces*.

roit-il que il luy remettroit sa culpe, puis que il luy demandoit de bon ceur remission. Et souvent il reprint les mesmes propoz, entremeslant en cecy une infinité de maulx qu'il avoit commis sur son peuple, et d'avoir quelque fois commancé la guerre à bien legiere occasion, et fait de grandes praticques contraires au bien de la chrestienneté, dont estoient reusciz une infinité de malheurtez, tousjours demandant pardon à Dieu, et l'on a sçeu de personnaige de respect, qui asseure l'avoir entendu de Monsieur de Boisi[1] que led. seigr Roy dit peu après, en apert, à monseigr le Daulphin qu'il regarda de faire raison à Monseigr de Savoye et que il sçavoit que le Piedmont luy avoit esté prins pour parvenir à l'estat de Milan, avec propoz que l'on luy avoit tenuz du commencement que l'on le luy rendroit, après que l'on auroit conquis ledit Milan. Mesmes déclara que quant il a Savoye et Bresse, et que n'y avoit raison luy détenir, et que, à ceste cause, il en deschargeoit sa conscience envers Dieu et en enchargeoit la sienne par espécial quant à lad. Savoye et Bresse, et que, du Piedmont, il trouveroit bon et le ordonnoit ainsi que l'on en traicta avec led. seigr de Savoye, en luy donnant bonne récompense en France, et que l'on ensuyvist les moyens qu'il avoit mis en avant tant pour lad. recompense que pour traicter avec led. seigr de Savoie, tumbant son propoz en ceste conclusion qu'il mouroit avec ceste volunté que raison se feist aud. seigr de Savoye, fût par récompense ou autrement, et qu'il prioit led. Daulphin faire de rechief bien consulter pour l'acquit de leurs consciences, s'ilz avoyent droit aud. Piedmont pour le regard de Prouvence et s'il estoit bien fondé quant à la querelle de sa grand mère[2], à cause que led. seigr de Savoye allegoit avoir quitance du dot d'elle, mais que sur tout il feist la raison aud. seigr de Savoye tant du principal que des fruitz escheuz lors.

Aussi luy parla de madame d'Estampes[3], le priant qu'il ne la voulsist maltraitter et avoir pitié d'elle, d'autant que c'estoit une femme, l'exhortant de non tant se soubmettre à la voulunté d'aultres, comme il avoit fait à celle de lad. dame d'Estampes.

Si esse que, sus la fin de ses jours, par espécial quant l'on luy donna la sainte unction, il ne voulsit que lad. dame d'Estampes y assista, et comme il la veit entrer en sa chambre, il feit signe de sa main que l'on la feit retourner, et, comme elle fut rentrée en sa chambre, elle se pasma en terre, faisant un cry espouvantable, disant : *Terre, englouti moy*, et, estant revenue à elle, soubdain elle monta en sa litiere et saillit hors du chasteau, accompaignée de l'évesque de Condon[4], son

1. Claude Gouffier, marquis de Boisy, duc de Roannès, grand écuyer, premier gentilhomme de la chambre, mort en 1570 ; il était fils d'Artus, qui avait été le gouverneur de François Ier.

2. Louise de Savoie, épouse de Charles, comte d'Angoulême.

3. Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes.

4. Charles de Pisseleu, évêque de Condom, mort en 1563.

frere, et de mons^r de Laval[1], lequel est esté fort blasmé de ce qu'il l'a suivit, et dont led. daulphin l'en rebouto, comme aussi fait le connestable, contre lequel il tenoit partie en faveur de Mad^e dame d'Estampes, chose que l'on luy remarche[2] vivement, en sorte qu'il ne sçet où il en est de present.

Retournant aud. seig^r Roy de France, il feit promettre aud. Daulphin qu'il prendroit et retiendroit à son service tous ses serviteurs, disant que il en seroit servy loyaulment, car il leur en avoit donné l'esguillon et que, comme il les avoit mal recompenséz, il désiroit que il les traicta très bien, ce que led. daulphin luy accorda, lequel les a tous retenuz et fait dire que, si les anchiens se veuillent retirer, que il les fera pourveoir à leurs vies de leurs gaiges tout autant que s'ilz servoient.

En mesme temps, led. seig^r Roy pria le cardinal Tornon[3], l'admiral de France[4], Boisi, Sordi[5] et autres de sa chambre de non le délaisser jusques après sa mort, remonstrant qu'il sçavoit la coustume estre que, quant ung grant prince approchoit la mort, que les siens l'abandonnoient pour le regret qu'ilz avoient de le veoir morir et il[6] admettoit l'on estrangiers, et que s'il venoit à veoir cela, il pourroit se altérer de son bon sens et non si bien pourveoir à sa conscience, en sorte que tous les susditz furent auprès de luy jusques à ce qu'il eust rendu l'esprit, et, le jour avant qu'il mouru, il dit aud. seig^r de Boisi qu'il nota bien l'heure qu'il estoit lors, et qu'il s'apercevoit qu'il ne passeroit en vye vingt-quatre heures, comme il advint, car justement il trespassa au boult de xxiiij heures, et, la nuit avant sa mort, le daulphin se retira sans plus le veoir et le supplia, prenant congié, de luy donner sa bénédiction, ce que il feist avec bien grande constance, l'accompaignant d'une infinité de bons propoz et telz que led. daulphin s'esvanouit sur le lict dud. Roy, lequel le tenoit à demy embrassé et ne le povoit laisser eschapper. Toutesfois led. daulphin fust prins par l'admiral et mené hors de la chambre avec propos de consolation, mesmes de la fragilité de cette vye mondaine. Et auparavant led. feu Roy avoit déclaré par le menu qu'il debvoit et avoit retenu à aucuns particuliers marchans bagues et autres choses qu'il vouloit leur estre payez. Toutes

1. Ce seigneur de Laval (le même assurément qui fut otage après la paix de Crépy-en-Valois) est sans doute Gilles II de Laval, époux de Louise de Sainte-Maure, décédé en 1559. Il était frère et héritier de René de Laval, époux de Jeanne de Brosse, celle-ci sœur de Jean de Brosse, l'époux de la favorite.

2. Remarque, reproche.

3. François de Tournon, ancien archevêque d'Embrun, cardinal d'Ostie.

4. Claude, seigneur d'Annebaut.

5. Jean d'Escoubleau, seigneur de Sourdis en Poitou, valet de chambre intime de François Ier (il couchait dans la chambre du roi), plus tard gentilhomme de la chambre et maître de la garde-robe (Ribier, *passim*).

6. Pour *y*.

fois, retumbant en ce propoz qu'il esperoit que Dieu luy feroit miséricorde, puisqu'il la luy demandoit d'un ceur confès et contrit, et, où il eust perdu la parolle, il ne cessa jusques à la mort de faire le signe de la croix, et, tousjours à mains jointes, endressa les yeulx contre le ciel, recourant à Dieu, et baisa longuement la paix que luy fust présentée par monsr de Mascon[1], et mourut avec la susdite repentance et cognoissance de son péché, ayant enchargé le daulphin de faire tout ce qu'il verra et cognoistra convenir pour l'acquit de son âme.

Quant est de madame d'Estampes, dois qu'elle se partit de Rambouillet où le Roy mouru, elle a tousjours esté à Limours en pleurs et lamentations continuelles, et pensa despérer[2] quant l'on luy dit la prinse de Longheval[3], pour ce qu'il sçet toutes ses menées. Le mesme deuil eust elle de la rétention de Raniet, son controlleur, lequel fut mis entre les mains de quatre sergans, desquelz il trouva une nuyt façon d'eschapper tellement qu'il s'est absenté de France.

Lad. dame d'Estampes avoit fait secretement mener chez ung président de Paris, son allié, la pluspart de sa vasseille et autres bagues, mais tout a esté descouvert et les coffres scelléz.

Lad. dame d'Estampes, entendant que son mary venoit en court, elle luy a mandé ung gentilhomme pour le supplier qu'il eust pitié d'elle[4]. Ce sont choses bien eslongées de ce que autresfois elle ne faisoit aucune estime de luy. Et dient aulcuns que le daulphin veult qu'il ait les meubles de lad. dame d'Estampes, et, s'il tumbe confiscation aux immeubles, que aussy ilz luy soient réservez, attendu qu'il doibt par raison avoir la moittié. Et combien que led. seigr d'Estampes fust esté quelque peu débouté avant la mort du Roy, selon que l'on l'a cy devant escript, si esse que led. daulphin a voulsu de luy mesmes qu'il retourna, et sitost que le Roy fust mort, il le manda. Si en somme lad. dame d'Estampes comparissoit en publique, le peuple la lapideroit : Il a

1. Pierre du Chastel ou Chatelain, ou encore Castellan (Castellanus).

2. Désespérer.

3. Nicolas de Bossut, seigneur de Longueval. Un procès criminel lui fut intenté après la mort du roi pour avoir eu part au dernier traité avec l'empereur (celui de Crépy-en-Valois). Il fut notamment accusé d'avoir renseigné Charles-Quint, au cours de la campagne de 1544, sur les magasins d'Épernay et de Château-Thierry, grâce à la découverte desquels l'armée impériale, qui allait se débander, put arriver jusqu'à Soissons et menacer Paris. Il échappa à la peine capitale à cause des mêmes raisons qui décidèrent Henri II à épargner la duchesse d'Étampes. Ajoutons que pour sauver sa tête, il dut faire donation au cardinal de Lorraine (sous forme de vente simulée) de son beau château de Marchais, près Laon.

4. Jean de Brosse, duc d'Étampes, chevalier de l'ordre, gouverneur de Bretagne. Il était brouillé avec sa femme, non pour l'atteinte portée à son honneur, mais surtout pour des questions d'intérêt. Ainsi il accusait la duchesse de retenir pour elle les gages de son gouvernement et de ruiner sa propre maison pour enrichir sa sœur bien-aimée, Charlotte de Pisseleu, comtesse de Vertus. Il y eut même sur ce point un procès où Henri II témoigna le 21 juin 1556 au profit du duc d'Étampes.

este grand bruit en ce royaulme, par especial à Paris, que la Royne douaigière[1] vouloit persister à ce que ladite dame d'Estampes luy feist réparation honnorable, mais ce sont choses controuvées et auxquelles sa Majesté ne pensa oncques, remettant vengeance du meffait à Dieu et au chastoy que s'en pourra ensuyr pour les malversations de lad. dame d'Estampes, laquelle l'on dit estre en tel désespoir que, si elle y continue, elle demourera soubz le fais, qu'est ce que l'on demande et selon qu'elle le mérite[2].

L'on avoit cy devant fait dire au cardinal de Tornon qu'il ne sçauroit mieux faire que soy retirer en sa maison après les obseques du feu Roy, sans ce qu'il deust autrement venir en court. Toutesfois il a tant importuné que le daulphin a esté content qu'il vint parler à luy à Saint-Germain, duquel il fut reçeu assez mesgrement, avec toutesfois ce propoz qu'il se contentoit du service qu'il avoit cy devant fait, sans passer plus avant qu'il le voulsist retenir aux affaires, par où le cardinal de Tornon le supplia qu'il fût content qu'il alla pour ung an ou deux visiter ses benefices, ce que led. daulphin luy consenti; et, si Dieu le permet plus vivre, après avoir achevé lad. visitation, il fait son compte d'aller à Rome et employer la reste de sa vye pour ce qui attouchera le service du Saint-Siége apostolique[3]. Le connestable et luy se veirent naguerres à Saint-Clou, où led. seigr connestable fut pour donner de l'eaue bénite au corps du feu Roy, et entre eulx eurent maintz propoz d'amitié, laquelle, à la vérité, est du tout fainte et dissimulée. En quoy l'ung et l'autre ne se forcontent aucunement.

En même temps, l'admiral fut saluer led. daulphin aud. Saint-Germain, auquel le jeusne Saint-André[4] le présenta, et le recueilloit favorablement led. daulphin, qui le oyt bien longuement. L'on dit que led. admiral luy tint propoz de maintes choses que se disoient contre luy, justifiant au contraire toutes ses actions et qu'il estoit content le faire juge s'il avoit sincerement servy le feu Roy. En quoy led. daulphin luy dit qu'il sçavoit qu'il avoit tousjours bien versé et que, pour ceste raison, il le continuoit en son estat d'admiral, sans particulariser plus avant autres charges qu'il a. Et depuis led. admiral a fait grande instance d'estre entremis aux principaulx affaires avec le connestable, mais l'on luy a refusé. Bien a l'on consentu qu'il se pourroit trouver

1. Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, mariée en secondes noces à François Ier, en exécution du traité de Madrid, ou plutôt de celui de Cambrai, dit *la paix des dames*.

2. La dépêche a été publiée par M. Gachard jusqu'à ce mot dans le tome V, 2e série, des bulletins de la Commission d'histoire de Belgique.

3. Le cardinal de Tournon perdit en 1547 la charge de chancelier de l'ordre, laquelle fut donnée au cardinal de Lorraine. Il rentra en grâce plus tard et ne mourut que le 22 avril 1562. A partir de la mort de François Ier, il séjourna presque toujours à Rome, où le retenait la jalousie défiante des Guises.

4. Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, tué d'un coup de pistolet par Bobigny de Mezières, à la bataille de Dreux (décembre 1562).

au conseil. Il est bruyt qu'il tâche de marier son filz[1] avec une des filles dud. connestable, lequel y preste assez l'oreille, attendu qu'il est chargé de filles, et, si cela s'ascheve, led. admiral pourra demeurer auctorisé plus que autrement il ne sera sans cela. Ilz eurent lors longues devises, led. connestable et luy, et sont de present retournéz led. cardinal de Tornon et admiral aud. Saint-Cloud complir la quarantaine dud. feu Roy, où il seroit jusques aux exeques, lesquelles ne se celebreront avant le xxe de may prochain, à cause que le corps du feu daulphin[2] ne pourra estre si tost amené. L'on a fait icy ung compte dud. cardinal de Tornon qu'est que, comme il fait ordinairement les ceremonyes lorsque l'on sert la table du feu Roy, il ne le fait jamais sans plorer et soy lamenter beaucop, ramentevant en publicque les grandes vertuz dud. feu Roy, qu'est, comme l'on dit, afin que le daulphin ait tant plus regard à luy et qu'il le continue en son service pour le tesmoingnaige qu'il donne du regret et sentement qu'il a de la mort dud. feu Roy.

Il avoit esté cy-devant commandé que monsr de Grignan[3] seroit mené à la bastille, mais led. cardinal de Tornon et luy ont depuis tant et si vivement poursuy que le daulphin a esté content que led. seigr de Gringnan se vint justiffier en personne pardevant luy en son conseil, après toutesfois l'avoir desmis de son gouvernement de Provence, comme encoires de puis il a fait de l'estat de chevalier d'honneur de la daulphine[4], duquel estat a été pourveu le vieux Saint-André[5], dois qu'elle est royne. A propos dud. seigr de Grignan, l'on a remis au pryeur de Capua[6] de visiter le lieu, ouquel led. seigr de Grignan insistoit du vivant du feu Roy l'on feist un fort près Marseille, estant lad. place près le port dud. Marseille, dont l'on a jà cy devant adverti, et pour vray led. pryeur a les gallères du Roy, lesquelles ont esté ostées au Paulin[7] puis six jours et depuis son dernier retour d'Angleterre,

1. Jean d'Annebaut, seigneur de la Hunaudaye, mort en 1562 des suites des blessures reçues à la bataille de Dreux. Le mariage dont il est parlé ci-dessus ne se fit point.

2. Le premier dauphin, François, duc de Bretagne, né le 28 février 1518, mort le 10 août 1536 à Valence. François Ier fut enterré avec ses deux fils, morts avant lui, François et Charles, duc d'Orléans, et les funérailles solennelles eurent lieu le 22 mai 1547 à Paris et le 27 à Saint-Denis.

3. Adhémar de Monteil, premier comte de Grignan, gouverneur de Provence, chevalier de l'ordre, etc., mort sans postérité en 1557. Les Castellane ont été substitués aux Monteil.

4. Catherine de Médicis.

5. Jean d'Albon, père du maréchal de Saint-André.

6. Léon Strozzi, frère de Pierre, prieur de Capoue, général des galères.

7. Le capitaine Paulin, baron de La Garde, général des galères sous François Ier et fort connu pour avoir été employé dans toutes les négociations avec Soliman II. Le véritable nom de ce célèbre aventurier est Antoine Escalin des Aymars.

dont il se retrouve fort estonné et n'est plus tant insolent, comme il souloit. Il est contraint suyvir le connestable pour estre entremis en quelque moindre charge, mais l'on le desgoute plattement, et si est en dangier d'estre detenu pour ce que le capitaine Claude (?) l'accoulpe de maintes mauvaises choses.

Le seigr de Rolle a esté en ceste court par quelques jours dois la mort du Roy, et se dit qu'il s'en debvoit absenter avec charge d'aller donner quelque ordre aux frontieres de la Savoye, et que au reste il avoit esté retenu au service d'icy comme auparavant.

En ceste court, y a ung italien, nommé Felice del Palatio, lequel, du vivant du feu Roy, alloit souvent en Anvers et faisoit profession de rapporter audit Roy tout ce qu'il entendoit celle part tant des affaires de l'empereur que de l'estat du pays. L'on ne sçet s'il continuera tousjours en la susdite practique.

Aussi suyt cesdite court un italien nommé Paule-Baptiste Frégoze[1], lequel dit avoir bien bonne amitié et intelligence avec un frère du cardinal Doria; et a icy déclaré aux ministres du daulphin que, si l'on le vouloit favorizer, qu'il estoit en sa main mettre Gennes avec le temps entre les mains de ceulx d'icy[2], lesquelz, cognoissant la faulte que jà y a esté naguerres faicte[3], ont desgoutté ce que il leur en avoit dit et rebouté ceste practique, selon que l'on a sçeu par Olzatius.

Les prélatz d'icy, signamment Baleyne, peuvent bien prendre la constitution du pape de retenir seullement ung grant bénéfice, mais il est bruyt que le daulphin l'a trouvé bonne, et que, si led. concil se maine à quelque perfection, qu'il la fera précisément observer.

Encoires n'est arrivée madame d'Albrecht en ceste court, où toutesfois elle se doibt tost trouver. Elle et son mary[4] ont conceu une bien grande haisne contre le cardinal de Tornon à cause qu'il pressoit le feu Roy de traiter le mariage de leur fille avec monsr de Vendosme[5], mais, depuis la mort dud. feu Roy, le daulphin a dit à monsr d'Albrecht que led. mariaige ne luy plaisoit et qu'elle pourroit estre

1. Sans doute un parent du Génois César Frégose, que le marquis du Guast, gouverneur du Milanais, avait fait assassiner avec Antoine Rincon, au moment où ils se rendaient en descendant le Pô à Venise et de là à Constantinople. Frégose et Rincon étaient au nombre des agents diplomatiques secrets qu'employait François Ier.

2. Il y avait à Gênes des conspirations continuelles contre les Doria et notamment contre le vieil André Doria pour placer la ville sous la domination de la France.

3. Allusion probable à la conjuration de Fiesque (Jean-Louis Fieschi).

4. Henri II d'Albret, roi de Navarre, comte de Foix, né en avril 1503, mort le 25 mai 1555, marié le 3 janvier 1527 à Marguerite d'Orléans-Angoulême, sœur de François Ier.

5. Antoine de Bourbon, qu'elle épousa en effet le 20 octobre 1548.

colorée[1] mieulx à propoz, l'asseurant qu'il en auroit le mesme soing, comme si c'estoit sa sœur propre[2].

Le duc de Montpensier[3] est aujourd'huy en court, demandant justice au dauphin des terres qu'on luy detient de la succession de feu monsr de Bourbon[4] et il espère qu'elle luy sera administrée, selon que led. daulphin démonstre estre très enclin à la faire observer à ung chascun. Et, à ce propoz, il se dit qu'il a deffendu que désormais l'on vendit aucuns offices de judicature et que tous ces supernumeraires fussent reduitz au vray et anchien nombre, non point par départ présent, mais non admettant ou instituant autres en leurs lieux.

Il est quelque bruyt que le daulphin veult faire fortifier Bohain[5], et rendre la place deffensable contre ung camp, et qu'il a donné charge à monsr de Vendosme de visiter la place.

Pierre Strosse[6] a esté estably capitaine général de l'infanterie italienne pour le Roy, et en a l'on osté la charge au comte Sansegonde avec ceste couleur qui fut du tout cassé et ypothéqué de ses membres. Si esse qu'il a tousjours esté retenu au service de France. Led. conte a icy mandé la justification de son cartel, et Strosse au contraire dit qu'il a satisfait à son debvoir et que, si led. conte allegue que la notoireté de ses œuvres tesmoingnent qu'il ne soit tel que led. Strosse l'a despaint, qu'il se remect au jugement des hommes de sain entendement, si, souffrant telles injures, il ne consente pas assez qu'il n'est si qualiffié champion qu'il se fait[7].

Ilz ont icy fait publicque que la Bohême estoit en termes de soy rebeller contre le roy des Rommains[8] et que ce soit par les practiques du jadis électeur[9], leur persuadant que l'on les veuille contraindre à delaisser leur religion, de laquelle nouvelle le peuple d'icy s'est grandement resjoy, estimant que ce sera tousjours tant plus d'empeschement à l'Empereur. Vray est que le daulphin et ses ministres en parlent et de toutes autres choses attouchant sad. Majesté trop plus sabrement que l'on ne vouloit[10] du vivant du feu Roy. Et se dit que ledit daulphin a commandé que l'on ne divulga telles ny semblables nouvelles.

1. Il est probable qu'il faudrait lire : colloquée.
2. Jeanne d'Albret était, comme on l'a vu, la cousine germaine de Henri II.
3. Louis II de Bourbon, duc de Montpensier.
4. Le connétable de Bourbon.
5. Petite ville du département de l'Aisne, arrond. de Saint-Quentin.
6. Pierre Strozzi, maréchal de France en 1554, marié à Laudamine de Médicis, mort le 20 juin 1558 d'un coup de mousquet reçu au siége de Thionville.
7. Il y avait eu cartel échangé entre Pierre Strozzi et le comte Sansegonde.
8. Ferdinand, frère de Charles-Quint.
9. Vraisemblablement Jean-Frédéric Ier, électeur de Saxe, dépossédé par Charles-Quint après la bataille de Muhlberg.
10. *Vouloit* est ici évidemment pour *souloit*. Il y a eu erreur de déchiffrement.

Monseigr le daulphin[1] et made Ysabelle[2] doibvent estre bientost à Saint-Germain où ilz résideront désormais, et, quant la court y sera, l'on les retirera à la Muette, laquelle le daulphin[3] fait parachever tant à la susdite occasion que pour ce qu'il en fut requis par le feu Roy durant sa maladie. Et désire led. daulphin demeurer aud. Saint-Germain à cause qu'il y a esté nourry[4], outre la commodité de l'air et du chasteau. Il a promis à ung chascun d'y bastir et à Fontainebleau, où il propose estre l'yver et sus le printemps à Bloys, Amboise et Tours, l'esté aud. Saint-Germain et le surplus de l'année alentour de Compiègne. Led. daulphin, le xixe de ce mois, se partit dud. Saint-Germain, allant en aucunes places du connestable, où il doibt estre au plus viij ou x jours. Et, ce pendant, l'on nettoye le logis dud. Saint-Germain pour y recepvoir led. seigr daulphin et sa seur, desquelz monsr de Humières[5] a le gouvernement.

La royne présente est ensainte[6], de quoy le peuple de France s'esjoyt grandement.

Il est quelque bruyt que le daulphin doibt envoyer devers Sa Majesté[7] autre ambassadeur que Mesnaige[8], pour ce que led. Mesnaige a esté mis en lad. charge par la main du cardinal de Tournon, et que le mesmes se fera de messire Livio Crotto, dépendant le tout de l'admiral. Toutesfois cecy ne se sçet encoires la vérité.

Le connestable feist naguères nouveau serment de son estat de connestable que fut à l'issue du disner du Roy. Le meismes feit le chancellier[9] du sien et lors aussi le premier président de Paris[10] eust une harenge tendante à supplier le Roy qu'il voulsist confermer ceulx de sa justice de Paris en leurs estatz, ce qu'il consentit. Le meismes feit-il lors à ceulx de Rouan, en faveur desquelz le président Rémont feit le propoz, lequel fut long et celluy du président succinct, qui tous deux orarent, comme il se publye, fort doctement et que le daulphin leur respondit en briefves parolles très prudemment.

L'on a sçeu de bon lieu que, environ le viije d'avril, arriva en ceste

1. Depuis François II.

2. Isabelle ou Élisabeth de Valois ou de France, mariée en 1559, le 22 juin, à Philippe II, roi d'Espagne.

3. C'est-à-dire Henri II. Saint-Mauris continue à l'appeler dauphin, parce que son sacre n'a pas encore eu lieu. Cette cérémonie ne fut accomplie que le 25 juillet 1547.

4. Il y était né le 31 mars 1518.

5. Jean III de Humières, lieutenant général en Dauphiné, chevalier de l'ordre, etc., mort en 1550.

6. De Claude de France, née en novembre 1547 ; depuis mariée à Charles II, duc de Lorraine.

7. Charles-Quint.

8. Ménage, ambassadeur de France à Bruxelles.

9. François Olivier, seigneur de Leuville.

10. Pierre Lizet.

court un homme du pape[1], lequel, avec le nunce, furent en court par deux jours négocians secretement. Aucuns dient que ce a esté pour endresser le mariaige du seigr Orace[2] estant tousjours en termes, et peu avant la mort du feu Roy, le sr Tiburce, maistre d'hostel dud. seigr Orace, fut par luy mandé envers led. pape pour l'exhorter et persuader d'avancer les deniers que led. feu Roy demandoit, réduitz à IIcm escuz pour acheter places en France pour led. seigr Horace. Cecy estoit de la menée du cardinal de Tournon, lequel favorisoit led. mariaige pour attirer le pape à leur devotion. Et tachant par le moyen du nonce et cardinal Fernèse[3] que le pape, venant à mourir, le deust recommander aux cardinaulx pour le créer pape, mais la chance est bien tost aultrement tournée.

L'on parle icy que l'on veult donner ung adjoint au garde des seaulx[4] et dit l'on que ce sera le président Bertrandi, mais cecy n'est pas chose seur, car led. garde des seaulx a si bien joué son rolle qu'il a acquis la grâce de la seneschalle de Normandie et du connestable. Led. president a délaissé son estat de tiers president de Paris par la promotion à l'evesché de Limoges que l'on a osté au cardinal Medon[5], auquel Belay[6] la gardoit. Et en délaissa led. de Medon faire la despesche pour éviter la despence, esperant de quelque jour aller à Rome pour y pourveoir. En quoy il s'est trouvé abusé et s'est faite déclaration par le daulphin que si aucun president venoit à avoir evesché, qu'il lairoit son estat; et comme le president Spifame[7] a esté creé evesque de Nevers, il est contraint quitter son office de president de Paris.

L'on a aussi sçeu par la voye de Olzatius qu'il estoit arrivé passé xv jours en habit dissimulé ung homme du Turck envoyé au feu roy pour luy faire entendre que led. Turcq avoit resolu d'entrer puissant ceste année tant en Hongrie que Naples, et que sa determination estoit premierement d'entrer en la Transilvanie pour en deschasser le moisne[8] et la vefve de Pollone[9], à cause qu'ilz luy occupent certaines places, et

1. Paul III (Farnèse), aïeul du jeune seigneur ci-après nommé, lequel était fils de Pierre-Louis Farnèse, duc de Parme, lui-même fils de Paul III.

2. Horace Farnèse, duc de Castro, qui, le 13 février 1552, épousa Diane, fille naturelle du roi Henri II (née de Philippe Duc, dite la duc de Cony). Ce brillant jeune homme fut tué en 1553 en défendant Hesdin.

3. Alexandre Farnèse, autre fils de Pierre-Louis et par conséquent frère du jeune Horace, archevêque d'Avignon, légat en France.

4. En effet Olivier avait eu une attaque de paralysie, et on dut lui donner un adjoint qui fut Jean Bertrand ou Bertrandi, lequel fut nommé garde des sceaux en titre le 22 mai 1551.

5. Antoine Sanguin, cardinal de Meudon, oncle de la duchesse d'Étampes.

6. Le cardinal Jean du Bellay.

7. Spifame, Jacques-Paul, d'abord conseiller au Parlement et président aux enquêtes.

8. Georges Martinuzzi, ministre de la reine de Hongrie.

9. Elisabeth de Pologne, sœur de Sigismond Auguste, roi de Pologne, et veuve de Jean Zapolski, roi de Hongrie.

pour aussi mettre soubz sa main toute lad. Transilvanie, et que, dois là, prendra son chemin contre l'isle de Comaire[1], et l'on tient icy propoz que Condet a charge de la bende des avant-courreurs pour l'asseurance qu'il a donné qu''il sçavoit les passaiges de l'Austrice.

Il y a de présent en ceste court ung ambasadeur de Boulloingne[2], y ayant esté envoyé pour les affaires de la vefve Vaivode[3], afin que il pleust au Roy la favorizer envers le Turcq et tenir main qu'il luy deust laisser pour l'enffant d'elle lad. Transilvanie paisible. Mais l'on ne sçet encoires quelle responce aura faite le dauphin en cecy. Led. daulphin a esté adverti naguères que Me Gerard avoit eu audience envers led. Turcq, mais non pas encoires la responce, et qu'il n'y avoit aucun espoir qu'il peult aucune chose traitter, d'aultant que l'armée dud. Turcq est jà quasi preparée.

La seneschalle de Normandie[4] a eu du daulphin en present le prouffit de la confirmation de tous estatz de France, dont elle a jà refusé trois cens mil frans. Après le deces du feu Roy Loys dernier[5], le don en fut fait à feue Madame la Régente[6], par où aucuns furent d'oppinion qu'il se debvoit laisser à Madame Marguerite[7], laquelle toutesfois ne feit autre instance. Aussi fût-ce esté en vain, car lad. seneschalle de Normandie a aujourd'huy tel credit envers led. daulphin qu'il seroit impossible de plus. Voires se rendt led. daulphin plus incliné d'affection à elle que le feu Roy ne faisoit à Made d'Estampes, de maniere qu'elle a la premiere voix en chapitre, et si tost que led. daulphin a negocié avec quelque ambassadeur, il se trouve incontinent vers elle pour luy donner compte de ce qu'il a passé, et se rend du tout affectionné à elle.

II.

Dépêche de Saint-Mauris, ambassadeur de Charles-Quint à la cour de France. Juin 1547 (*Archives du royaume de Belgique. Papiers d'État. Négociations de France,* t. II, p. 87 à 100). *Inédit.*

Les occurans d'ici sont telz. Le mariage de la princesse d'Allebregt

1. Comaire, Komore, Komare, aujourd'hui Komorn, forteresse placée dans la basse Hongrie sur la pointe orientale de la grande île de Schut, à l'endroit où se rejoignent les deux branches du Danube.

2. Pologne (?)

3. Le vaivode de Transylvanie. Cette veuve n'est autre, croyons-nous, qu'Élisabeth ci-dessus nommée.

4. Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II, veuve depuis 1531 de Louis de Brezé, gouverneur et sénéchal de Normandie.

5. Louis XII.

6. Louise de Savoie.

7. Marguerite de France, duchesse de Berry et de Savoie, fille de François Ier et de Claude de France, née à Saint-Germain en Laye le 5 juin 1523, mariée en 1559 à Emmanuel Philibert, duc de Savoie.

avec monsieur de Vendosme se continue tousjours en sorte que l'on dit il se conclura bien tost, si le pere s'y veult accommoder, et a le Roy, pour l'effect d'iceluy, donné sa parole aud. seigr de Vendosme pour exclure tous autres qui y vouldroyent poursuyre. Lad. princesse a quelques glandes au colet que l'on se doubte ce ne soit le mal des escrouelles, et est jà led. mal dois longtemps, tellement qu'elle fut touchée par le feu Roy, que toutesfois ne luy a prouffité, et l'on tient que le Roy y mettra la main apres son sacre, et la neuvaine qu'il fera par luy ou aultre à Sainct Marcou au retour dud. sacre. Et comme monsieur d'Ommale[1] s'est quelque fois avancyé pour faire la court à lad. princesse, led. seigr de Vendosme, deffendant sa querelle, dit que luy greveroit assez qu'il la veist mariée et colloquée à ung qui fut de moindre maison que luy, desquelz propoz il pensa sourdre discrême[2] entre lesd. seigneurs, comme il fut advenu sans ce que le Roy paciffia le tout, lequel, du commencement, eust bien désiré complaire aud. seigr d'Ommale dud. mariaige; mais, après avoir entendu que l'alliance convenoit trop mieulx en l'aultre seigneur et que la fille le reserchoit plus tôt, il s'accommoda enfin aud. mariaige, lequel le pere prolongue le plus qu'il peult, pour le désir qu'il a qu'il verroit voluntiers colloquer plus haultement lad. princesse, avec laquelle il est continuellement (traveillié souvent des gouttes, estant bien exténué), poëseux de sa personne, en façon que l'on espère peu de vie de luy[3]. Il a eu estat du Roy de xxxm frans par an et continuation de ses gouvernemens. Il ne peult s'entendre avec le connestable, duquel il mesparle souvent. Le seigneur, qui entend très-bien sa game, dissimule le tout, faisant son myeulx de luy complaire.

Quant est du Roy, il persevere de plus en plus de se soubzmettre aux lyens Silvius[4] auquel il se rend subject et esclave entièrement, chose que son peuple lamante assez. Led. Roy avoit de luy-mesmes introduit de donner audience après son disner; maintenant il ne se fait plus. Et se dit que ses ministres ont rompu cela dextrement et à droit propoz, afin qu'il n'entende les querelles[5] de ses subjectz et sache le fond du mal ou du bien, tellement que, comme il a disné, le connestable ou aultre de ses favorites[6] s'approche de luy, rompant par ce moyen l'occasion de luy parler, et au demeurant ceulx de

1. François de Guise, fils aîné de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, né le 17 février 1519. Son père n'étant mort que le 12 avril 1550, il était encore comte d'Aumale en juin 1547. Ce fut seulement le mois suivant que Henri II érigea le comté d'Aumale en duché-pairie, malgré l'opposition du Parlement de Paris, lequel protesta le 3 décembre de la même année.

2. Discorde, de *discrimen*.

3. Il vécut cependant jusqu'en 1555.

4. Diane de Poitiers.

5. Plaintes, de *querela*.

6. *Sic* pour favoris.

Guyse[1] le suyvent tous jours de si prez que l'on a paine de luy dire aulcune chose. Il n'admet personne en sa chambre du matin et jusques à ce qu'il soit habillé, sinon le jeusne Sainct Andrey, non pas le connestable ny aussi ses medecins, desquelz il dit n'avoir de present besoing. Toute sa delectacion est à jouer à la paulme après le disner et quelque foiz à la chasse, ne parlant d'aultre chose durant son disner. L'on entend point qu'il mesdise de personne. Il demonstre vouloir garder le sien et recouvrer ce qu'il prétend appartenir à sa couronne, sans riens emprendre sur l'aultruy. Selon que les matieres sont importantes, il se trouve au conseil après le disner, encoires que ce soit peu souvent, mais, du matin, il entend tous les jours environ deux heures à ses affaires, qu'est son conseil estroict, auquel l'admiral [d'Annebaut] n'entre point jusques à aujourd'huy, se trouvant quelques foiz en celuy d'après le disner. Le pis est que led. Roy se laisse mener et veult tout ce que Silvius et les seigneurs luy conseillent, dont le peuple d'icy despère, craingnant que le Roy ne demeure tousjours en ceste nasserant[2]. — Il visite après son disner led. Silvius. Après luy avoir donné compte de ce qu'il a négocié tout le matin et jusques lors, soit avec ambassadeurs ou autres de respect, il se assiet au giron d'elle avec une guinterne en main, de laquelle il joue, et demande souvent au connestable, s'il y est, ou à Omale, *si led. Silvius n'a pas belle garde,* touchant quant et quant les tétins et la regardant ententivement comme homme surprins de son amitié, et led. Silvius dit que désormais elle sera ridée[3], en quoy elle ne se mescompte de riens[4]. Si est-ce qu'elle prend tout le soing qu'elle peult pour bien soy parer et y veille plus qu'elle ne fist oncques, d'aultant qu'elle cognoist que led. Roy accroist son amitié envers elle. Ce que dessus a dit mad^e de Roye[5] à la Royne douagière[6]. Led. Roy, à la vérité, a mointes bonnes choses de son

1. C'est-à-dire François de Guise, Charles son frère, archevêque de Reims, cardinal en cette année 1547, et Claude, qui allait épouser Louise de Brézé, fille de Diane.

2. Dans cette nasse (filet).

3. Elle pouvait l'être en effet, car, née le 31 mars 1500, elle avait alors 47 ans. L'empire incroyable de Diane sur Henri II a paru si surprenant aux écrivains contemporains, que plusieurs d'entre eux l'ont expliqué par l'emploi de la magie et des sortiléges. Mézeray hasarde à ce sujet une explication profondément comique. Henri était, suivant lui, d'un tempérament « pituiteux », et on a remarqué, dit-il, que « ceulx dans lesquels la pituite domine ne se détachent que difficilement de leur amour ».

4. En effet, dit Mézeray, c'estoit grand pitié de voir un jeune prince adorer un visage décoloré, plein de rides, une teste qui grisonnoit, des yeux à demy esteints et quelquefois rougis et pleins de chassie; bref, à ce que l'on tient, les restes infâmes de plusieurs autres.

5. Magdeleine de Mailly, veuve de Charles, sire de Roye, comte de Roucy, etc. (la mère d'Éléonore, princesse de Condé).

6. Éléonore d'Autriche, veuve de François Ier.

naturel et pourroit-on espérer beaucoup de luy, s'il ne se laissoit mener si lourdement comme il fait, dont le chancelier despère, tenant propoz: *que les dames présentes sont pires que les premières et qu'elles gasteront tout.* Ceci s'est sçeu par Holzatius, lequel dist que âme n'en ose faire remonstrance aud. Roy, pour non desplaire à Silvius, craingnant que ledit roi ne lui révéla, véant qu'il l'aime tant intimement. Il est dit que le Roy a tenu propoz qu'il cognoissoit son imperfection en ce que dessus, mais qu'il y estoit si avant plongé et de si longue main qu'il ne s'en sauroit retirer pour maintenant, donnant toutesfoiz espoir que, s'il s'en peult veoir une foiz libre, qu'il n'y retumbera plus. Cecy néantmoins ne se sçait de seur lieu.

Led. seigr Roy a encoires en soy grand jeusnesse, laquelle le mayne à faire mointes actes légières; entre autres, il fait jouer avec luy à la paulme lacquays et autres menues gens, souvent de ses serviteurs, comme Marchaumont[1] et Laubespine[2]. Et naguères, à Anet[3], il mist en termes de poulsser en l'eaue ceulx qui se trouvoyent près le rivaige, en façon que il pensa faire noyer un paige, lequel il avoit jetté en la rivière estant prouche dud. Anet et de laquelle y court mointz bras artifficiellement par lad. maison. Ceste légièreté et mescognoissance de soy donne hardiesse à ses privéz, mesmes à ceulx de Guyse, de controller le connestable et de luy estre à doz, tellement que jà il y a eu débat entre led. seigr connestable et Omale, lequel toutefois fut incontinent appaisié par led. Roy, qui dit vouloir que led. connestable traitte ses affaires et les luy remect, mais il ne le porte[4] pas comme il conviendroit, du moings en façon que désireroit led. seigr connestable, lequel ne s'ose asseurer de la constance dud. Roy envers luy, le véant si jeusne, de sorte qu'il se comporte le mieulx qu'il peult avec lesd. de Guyse, leurs defférant en tout, voire en la précédence[5] et donnant part des affaires, quant la commodité s'y adonne. Si est-ce qu'il y a jà entre eulx quelque inimitié contractée et vouldroit bien Silvius que les choses passassent aultrement, pour l'amitié qu'elle porte à toutes parties, en manière qu'elle fait son mieulx envers le Roy que il tiengne la main à leur union, comme il faict, lequel seigr connestable rend une paine incrédible à les traitter, mais Babo[6] dict naguères qu'il en avoit l'honneur seullement et qu'il ne résolloit pas luy seul, ains failloit qu'il passoit par le crible de ses contrerolleurs, lesquelz, à la

1. Côme Clausse, seigneur de Marchaumont ou de Marquemont en Picardie, secrétaire du dauphin, plus tard secrétaire d'État, mort en 1558.

2. Nous ne savons trop s'il s'agit ici de Claude de l'Aubépine, baron de Châteauneuf-sur-Cher. Il était dans l'intimité de Henri II, mais il nous semble qu'il était de trop bonne maison pour que Saint-Mauris se serve à son égard des termes qu'il emploie.

3. Le château de Diane, dans Eure-et-Loir.

4. Ne le soutient pas.

5. Préséance.

6. Sans doute : Babou ?

vérité, il craint d'autant que le Roy, à la longue, ne se laisse mener selon qu'il est jeusne, par où il regarde de négocier, fort retenu et de riens consentir que l'on luy peult cy-après imputer.

Quant est de Silvius, comme il est venu en auctorité, il a changié d'humeur et conditions, le trouvant le peuple qui le sollicite en court fort haultain et insolent, tenant fin au demeurant avec ses appastz et attraictz s'entretenir en la bonne grâce du Roy et de tirer de luy tout ce qu'il peult.

Le jeune Saint Andrey accroist en grant crédit, se fyant beaucop de luy led. seigr Roy, ayant naguères donné à son frère [1] l'évesché de Lymoges, laquelle avoit esté de nouveau consentie au cardinal de Meudon, puis la mort du Roy, moyennant l'abbaye de Vendosme qu'il avoit délaissée; et a l'on prins fondement en ce que le pape a deffendu la pluralité de telz bénéfices, en sorte que led. cardinal se trouve frustré de deux bénéfices.

Sordi pensoit estre de la garde robe du Roy et en chasser la Cordoisière, mais il s'y est trouvé de fourcompte, tellement qu'il est demeuré simple gentilhomme de la chambre, et suyvant naguères la court Anet [2], il fut plus de quatre jours sans povoir avoir logis, lequel en fin lui fust donné. Et blasma beaucop monsr le connestable la notable ingratitude des mareschaulx des logis, auxquelz led. Sordi avoit fait ung monde de plaisirs durant son règne [3].

Boysi suyt la court, laquelle il fait aujourd'huy aux principaulx et ne se mesle de son estat, sans ce que il [4] hante beaucop la chambre dud. Roy.

L'admiral a esté logié à Saint-Germain dans le chasteau ou lieu où souloit estre du passé le cardinal de Turnon. Il fait espier quand le Roy doibt aller à la messe et lors il se trouve en sa chambre pour l'accompaigner, et quelque foiz le suyt-il à la chasse. Il a assez de capitaines de mer avec luy qui voluntairement le suyvent, mais il n'a aujourd'huy nul crédit ny entremise aux affaires; et il dit et jure solempnellement qu'il n'en vouldroit non plus avoir et que jamais il ne s'en empeschera, et, moyennant que tout voyse bien, c'est tout ce qu'il désire. Sainct Andrey le favorise pour ce qu'il le fit rappeller et l'on dit qu'il n'a jamais esté violent du temps qu'il gouvernoit, par où les seigneurs l'aggréent tant plus.

Monsieur de Mascon se trouva quelque foiz au disner et souper du Roy, parlant d'histoires et aultres choses de lettres, mais led. Roy y prend peu de goust.

1. Il est possible que Saint-Mauris se trompe. Le maréchal de Saint-André ne paraît avoir eu qu'une sœur : Marguerite d'Albon, mariée à Artaud de Saint-Germain.

2. Mot à mot : et la cour suivant Anet, pour : se trouvant à Anet.

3. On a vu, dans la première dépêche de Saint-Mauris, que Sordi avait été l'un des favoris de François Ier.

4. Sauf qu'il...

Led. Roy a fait clorre l'estat de sa maison et se dit que, avec la despence de la chasse et volerie, le tout montera à plus de IIIIcm[1]. Celuy de la Royne moderne vient à IIcm frans et il a aujourd'huy en ceste court retenu au service de lad. dame trop plus de femmes qu'il n'y avoit du vivant du feu Roy, que l'on dit excéder d'un tiers. Vray est qu'elles sont mises au rencq des honnestes, où les autres estoyent réputées couturières.

Il survient ordinairement en ceste court nouveaulx Italyens et en telle affluence que le nombre en est infiny, venans offrir leur service, lesquelz l'on accuelist de bonnes parolles, mais, quant à leur donner traittement, encoires ne s'est-il faict, non pas payer les anciens à ceulx de leur nation qui les ont assignéz de longtemps, qu'est une bien maigre espérance pour ces nouveaulx venuz.

L'abbaye de Bardeau près Melun a esté donnée à monseigr de Sérez, de ceulx de la Marche[2], à la poursuyte du seigr de Hesdan[3], lequel sollicite icy que l'on le faice créer cardinal. Et despère le Roy et les seigneurs de ce que led. Sérez ne peult seurement converser et résider en Liége, qu'est possible pour le désir que l'on auroit d'y encheminer quelque suspecte et nouvelle menée avec le temps.

Le couronnel Melum (?), ingéniaire ytalien, celuy qui dressa le fort de Boullogne[4] s'est rendu fugitif de ce royaulme, et dit-l'on qu'il est à Besançon. Sa retraite fut parce qu'il entendit que Silvius se vouloit attacher[5] à luy pour ce que, du vivant du feu Roy, il eust fait copper grande quantité de bois en une forêt qui luy appartient, et en roba une porcion, encoires qu'il l'eust fait abatre par le commandement dud. feu Roy et pour fortiffier une place de la frontière, selon que led. Melum l'a envoyé par escrit pour sa justiffication, auquel le Roy a mandé homme propre avec saulf conduyt pour retourner, l'asseurant en foy de prince que mal quelconque ne luy seroit faict, mais qu'il le vouloit favorablement traitter, ayant porté lad. lettre ung sien nepveu pour encoires luy persuader verballement led. retour, auquel l'on ne sçet s'il s'accommodera, selon que l'on apperçoit aujourd'huy les choses variables en ce coustel et la pluspart de demenées avec faveur.

Silvius désireroit traittier le mariaige du filz aisné de monsr de Hesdan avec la première fille à made de Roye[6], laquelle, à ce que l'on

1. Blanc au manuscrit.

2. De la maison de la Marck. La personne désignée est vraisemblablement Philippe, chanoine et archidiacre de Liége, fils de Robert II de la Marck.

3. De Sedan. La personne désignée est, suivant toute apparence, Robert IV de la Marck, dit le maréchal de Bouillon, duc de Bouillon, prince de Sedan, lequel avait, le 19 janvier 1538, épousé Françoise de Brézé, dame de Maulevrier, fille aînée de Diane de Poitiers.

4. Boulogne-sur-Mer.

5. Attaquer.

6. Éléonore, qui épousa Louis de Bourbon, prince de Condé. Le jeune fiancé

entend, le goutte bien peu, estant délibérée de le rompre absolutement, si luy en est parlé.

Davantaige l'on donna naguères à la Royne moderne pour président de son conseil Bertrandi contre le vouloir d'elle, et comme led. Bertrandi luy mercya le soing qu'elle avoit tenu à sa promotion, elle luy dit franchement qu'il ne failloit pas il la mercya, car elle l'avoit poursuyvy pour un aultre.

Led. Bertrandi a l'oreille de Silvius, et se dit qu'il a jà esté quelque peu considéré du connestable, estant toutesfois sa principale facture[1]. Et fut ce lors que ceulx de Guyse eurent débat avec luy[2], pensant que le descrime souldroit mal contre led. seigr connestable, lequel est personnaige de tel espérit qu'il sçet bien recueillir et dissimuler telles façons et les paye à la fin. Cecy se dit notamment pour ce que, dois son retour en court, il a fait vifvement attacher ceulx qui luy avoyent esté contraires, l'encheminant par main tierce, chose qu'il sçet agiement endresser. Si ne le peult-il faire tant couvertement que jà l'on ne commence à dire que c'est luy et qu'il se démonstre trop vindicatif; mais, comme le Roy est jeusne et en apparence de beaucop régner, selon qu'il est sain de sa personne, ceulx qui gouvernent aujourd'huy songnent tant plus licentieusement et avec moins de respectz[3].

Pierre Strosse est retourné sain en court et persuade au Roy de faire lever une légion d'Ytaliens guerriz[4] pour les entretenir ordinairement et mettre aux forts du Pietmont, et faire passer en France, s'il est de besoing, une partie d'iceulx. Le conte de la Mirandola[5] est tousjours avec ledit Strosse et ne cesse icy de crier et prescher que l'empereur luy veult faire la guerre et que l'on pourvoye à la seureté de sad. place.

Par longue maladie qui a détenu monsr de Saint-Valier[6], led. sei-

serait Henri Robert de la Marck, qui, en 1558, épousa Françoise de Bourbon, fille de Louis, duc de Montpensier. Il était petit-fils de Diane.

1. Il y a en marge au manuscrit : il y a icy faulte à la chiffre.

2. Nous avons vu plus haut que Jean Bertrand ou Bertrandi succéda à François Olivier comme garde des sceaux. Il avait commencé par être procureur général à Toulouse, puis premier président au même parlement. Devenu veuf, il entra dans les ordres, devint archevêque de Sens et cardinal (en 1557). Mort à Venise en 1560.

3. En somme, Saint-Mauris veut dire que le connétable voyait Bertrandi d'assez mauvais œil, parce que dans le conflit qu'il avait eu avec les Guises au sujet de sa charge de grand-maître, le président avait paru prendre parti pour ses adversaires.

4. Aguerris.

5. Principauté italienne. La Mirandola est à 10 lieues de Ferrare.

6. Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, père de Diane de Poitiers, compromis dans la conspiration du connétable de Bourbon. C'est lui que V. Hugo a mis en scène dans : *Le Roi s'amuse*. Saint-Vallier reçut sa grâce à Lyon, au moment où il était déjà monté sur l'échafaud ; mais il est faux que Diane encore

gneur n'est encoires tourné[1] au Dauphiné. L'on tient qu'il soit de peu de vie. Il a puis peu de jours convenu avec monsr d'Omale par le moyen de Silvius que, vacant quelque office ou bénéfice tant en Savoye que Daulphiné, led. seigr d'Omale en pourvoyera principallement, comme gouverneur desd. pays, mais qu'il gratiffiera d'aulcuns d'iceulx à ceulx que led. seigr de Saint-Valier luy dénommera. Et n'a jamais voulu accorder ny consentir led. seigr d'Omale que l'on luy osta la principalle disposition desd. offices et bénéfices royaulx, desquelz la provision luy a esté donnée de grâce, chose que le feu Roy avoit entièrement tolléré aux gouverneurs dudit Dauphiné, d'autant que, comme il disoit, ilz le vouldroient avec le temps tirer à conséquence.

Par l'exprès commandement du Roy, le chancellier despêcha naguères ung mandement en faveur de monsr d'Esparrot pour la seigneurie de Montfort, afin d'en joyr à sa vye. Depuis, monsr de Guyse[2] a tant poursuy qu'il a fait révocquer led. despesche et obtenu pour luy led. Montfort. Et fut par luy et les siens remercyé led. chancellier en plain conseil de ce qu'il avoit fait lad. expédition sans en avoir parlé aud. conseil, encoires que le Roy le luy eust enjoinct, en sorte qu'il luy fut dit que désormais il deust conférer avec led. conseil tous affaires d'importance, à quoy il fault il s'accommodera présentement. Et a led. Roy coullé cecy doulcement, d'aultant que Silvius l'endressoit, en quoy aussi le connestable dissimula, lequel toutesfois eust vouluntiers porté[3] led. seigneur d'Espairot. Et comme led. seigneur connestable et le chancellier s'entendent très bien et qu'ilz font debvoir de bien endresser toutes besognes, le surplus du conseil, excepté Saint-Andrey, leur veult mal et trouve souvent peu à propoz ce que procède d'eulx, signamment monsr de Rains[4], lequel led. connestable appelle et dénomme à présent : *grant veau,* et tel le nomma-il naguères à certain propoz à la royne douagière, qu'est souffissante comprobation par ceste extérieure démonstration qu'il y a peu de certaine amytié entre eulx, comme telle est la vérité, seullement pour la jalouzie que ceulx de Guyse ont de ce que led. seigneur a les principaulx affaires en main et qu'il ne se rend subject à eulx de les leur tousjours communiquer.

Ilz dient icy que le Roy, dois son advénement en ce règne, a donné plus de deux millions de francs, comprenant le don fait à Silvius[5], lequel sera infiny. Ilz diront ce qu'ilz vouldront, mais l'on a sçeu pour vray que led. Roy n'a remis à son peuple tant de choses comme l'on

jeune fille se soit livrée à François Ier pour sauver son père. Elle avait alors 24 ans et était mariée depuis assez longtemps.

1. Retourné.
2. Claude de Lorraine, père du comte d'Aumale.
3. Protégé.
4. L'archevêque de Reims Charles de Guise.
5. Le droit de confirmation dans les emplois. Voir la première dépêche.

a publyé du commencement et que seullement il leur a quitté[1] une demye année de tailles, et si se dit que ny pour cela les receveurs ne délaissent de l'exiger et que l'on leur souffre. L'on présume que ce soit par l'advis des ministres d'ici. Aussi led. Roy déclaira qu'il ne prendra ceste année que deux décimes en les églises, lesquelles il a retenues, mais il se tient jà propoz que, sur la fin de l'année, il en demandera encoires deux autres, soubz couleur des lansquenetz qu'il a fait lever et qu'il veult entretenir pour la deffension de son estat. Il lève aussi les deniers de xxv^{m} hommes de piet que le royaume furnist[2]. Vray est que l'on doibt pour L^{m}, mais c'est seullement en temps de guerre. Et jà le feu Roy s'estoit contenté avant son trespas de la moitié seullement.

Lesd. ministres et autres ont souvent dit que led. feu Roy avoit laissié argent au Louvre pour souldoyer une armée six mois et que l'on ne toucheroit ausd. deniers en façon quelconque. Toutesfoiz puis naguères l'on y a prins II$^{c m}$ escuz pour mettre aux mains du trésorier de l'espargne qui n'avoit argent et estoit chargié plus de V$^{c m}$ frans qu'il n'avoit en main. Si est-ce que l'on a entendu de bon lieu que il n'y avoit tant de deniers aud. Louvre que l'on crye, selon que jà l'on l'a escript, et, au plus, la somme n'excédoit de V à VI$^{c m}$ escuz. L'on doibt tousjours aux marchans de Lyon, ausquelz l'on tient soing faire payer les interrestz, affin que puisse avoir argent d'eulx au besoing. Et a conservé le Roy comme Roy le debt à la poursuytte desd. marchans ayans mandé homme exprès en court à la susdite fin.

L'on tient que la despence faite au sacre montera beaucop et celle que se fera au couronnement et à l'entrée de Paris encoires plus, oultre les fraiz de l'obsèque[3] revenans à près de III$^{c m}$ frans, et se dit qu'il y eust XXXVI^{m} aulnes de drap noir, l'aulne, l'ung portant l'aultre, à cincq frans, sans des aultres despences.

L'on tient que aussi ilz ont desboursé de grandz deniers aux lighes[4] pour la rénovation de leurs lighes et apprestes de gens de guerre, lesquelz ilz asseurent aud. coustel, en sorte que, pour le présent, ilz n'ont tant d'argent comptant comme ilz cryent. Et aujourd'huy les principaulx gouverneurs et ceulx qui entrent en crédit font l'extrême du possible pour en avoir, qu'est une conjuncture qu'ilz resercheront plus tost la paix que la guerre pour leur prouffit.

L'on avoit dit cy-devant que le connestable n'avoit voulsu accepter le payement de ce que luy estoit deu du passé de ses traictemens et telle fut la vérité; mais depuis il a dextrement requiz cela et faict que

1. Remis, donné quittance.

2. Il s'agit ici des légions provinciales fondées par François Ier, qui réforma le régime de l'infanterie française.

3. Les funérailles de François Ier et de ses deux fils, lesquelles eurent lieu le 27 mai 1547.

4. Les ligues helvétiques (des Grisons).

le Roy a voulsu qu'il l'eust l'argent à relever en quatre années, que montera à près de trois cens mil frans.

Led. Roy a donné de nouveau à monsr d'Omale cent mil frans, la moitié pour payer ses debtes, l'aultre pour soy esquipper de nouveau; et si luy a laissié une place estant près de Chartres, vaillant mil francs de revenu, laquelle l'on a prinse en paiement d'ung trésorier de France de ce qu'il debvoit de reste[1].

Ilz ont esté icy bien mal contens de la prinse du chasteau près de Gennes qu'estoit au Flisro.

Aussy sont-ilz de la détention du Lantgraff[2] disans que le duc Mauris l'a trahy[3]; et sant[4] le commun de ceste court lad. détention bien grandement, comme si c'estoit leur cas propre, et dont ilz furent fort estonnéz, quant le gentilhommme du seigneur d'Andelost[5] en apporta la première nouvelle. Led. gentihomme fut tenché[6] par aulcuns gros personnaiges de ceste court de ce que, en récitant ce qu'il avoit veu de l'Empereur et son armée, il louhoit Sa Majesté en toutes ses œuvres, de sorte qu'il luy fut dit qu'il se teust et que ce langaige luy pourroit plus nuyre qu'il ne pensoit. Cecy a dit made de Roye à la Royne douaigière.

Ilz font icy courrir un bruyt que l'empereur a fait comminer le pape qu'il se trouva personnellement à Trente au concille et que Sa Majesté ne deffauldroit d'y estre avec une bonne armée; et que, à ceste cause, led. pape se joindra avec le Roy pour non estre contrainct à aulcune chose, de sorte que ilz tiengnent ici la lighe jà à peu près accordée et que lesd. pape et Roy (*sic*)[7], non pas qu'elle soit encoires du tout passée. En quoy l'on attend que les Vénétiens entrent en icelle, de quoy led. pape les fait poursuyvre avec tout l'extrœme du possible, selon qu'il se dit en ce coustel, et fait envers iceluy Roy le mesme office.

Aussi a ici esté publyé par les propoz que en tenoyent les ministres dud. pape, que led. pape estoit grandement indigné contre l'Empereur

1. Henri II fit à François de Guise un bien autre présent, en lui faisant don, dit Mézeray, des terres vacantes au moment de son avénement.

2. Le landgrave Philippe Ier de Hesse.

3. Assertion que l'on comprend, bien qu'au fond elle soit sans doute inexacte. Ce furent, en effet, Maurice de Saxe (de la branche cadette ou Albertine) et l'électeur de Brandebourg qui engagèrent le landgrave à se rendre, après la défaite de Muhlberg, au camp de Charles-Quint, qui le fit arrêter et retenir prisonnier pendant cinq ans; mais il y a lieu de croire qu'ils n'étaient point au courant des projets de l'empereur.

4. Sant pour ressent. Et le commun de ceste court ressent grandement lad. détention.

5. François de Coligny, frère puiné de l'amiral.

6. Tancé.

7. Il y a certainement erreur de déchiffrement. Au lieu de *et que*, il faut lire : *entre* lesd. pape et roy.

de ce qu'il n'avoit ouy promptement le légat Sfondra et que il fut esté envoyé en Nuremberghe, et que en cela c'estoit par trop vilipender led. pape et le siége apostolicque, et que, par le contraire, le Roy de France avoit bien autrement traittie et recueilly le légat Saint-George, estant icy venu[1], ayant voulsu qu'il jouyst d'une ample légation, duquel susdit marrissement ceulx d'ici s'esjoyssent, faisans estat par ce boult que led. pape sera du tout à leur dévotion et contraire à celle de l'Empereur. Et jà pieçà les ministres dud. pape résidens ici délaissent de converser et communiquer, comme ilz souloyent, avec l'ambassadeur de Sa Majesté suyvant ceste court, qu'est évident tesmoingnaige que de leur coustel, il y ait discrime contre sad. Majesté[2].

Quelque peu avant l'humiliation du Lantgraff, il arriva en ceste court aulcuns que l'on disoit estre du Recrot[3] donnans espoir que le Lantgraff avoit résolu de résister à l'Empereur, tenans au surplus maintes deshonnestes propoz contre Sa Majesté. Et, avec ce, demandoit le Recrot continuation du traittement qu'il avoit du feu Roy, lequel l'on entend luy avoir esté accordé, mais, comme en mesme saison la nouvelle vint de la détencion dud. Lantgraff, ilz restarent tous confuz.

Avant le retour du seigr d'Andelost, il fut groz bruyt tant en ceste court que à Paris qu'il avoit esté tué, et ceulx qu'ilz l'allégueoyent en cecy disoyent que cela avoit esté fait à la main, qu'est pour tousjours tesmoingner la légièreté françoise.

Le jour du sacre, doibvent estre fait chevaliers de l'ordre monsieur de Châtillon[4] et Pierre Strosse; et peu après se solempniseront les noepces dud. seigr de Chastillon avec madame de Laval[5], lesquelles l'on pensa faire à Chantilly[6], naguères passant le Roy celle part, mais il voulsist haster son sacre par où elles furent retardées.

Ilz firent naguères courrir ung bruyt en ceste court que peu avant le partement de l'Empereur de Hall[7], comme Sa Majesté visitoit son camp, que les souldars (les oyant sad. Majesté) cryarent : *monarque*[8] ! le répétant par pluisieurs fois. Et venoit led. advertissement des protestans.

1. Joseph Capiferi, légat en France, cardinal du titre de Saint-Georges « au voile d'or ».

2. Ces projets, s'ils existèrent jamais, ne furent pas suivis d'effet.

3. Georges de Reckrod, célèbre capitaine allemand qui, après la défaite de Muhlberg, entra en effet au service de la France, et contribua en 1552 à la conquête des trois évêchés (Metz, Toul et Verdun).

4. Gaspard II de Coligny.

5. Charlotte de Laval, fille puinée de Guy XV.

6. Chez le connétable, oncle de Coligny.

7. C'était là que le landgrave avait été retenu prisonnier.

8. C'est-à-dire seul roi. Les protestants entendaient dire par là que Charles V aspirait à la monarchie universelle.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Publications nouvelles. — L'histoire de notre ancien droit, si cultivée au siècle dernier, un peu délaissée depuis la mort des Laferrière et des Beugnot, semble retrouver une certaine faveur. On se prend à l'espérer en voyant des publications telles que celles de M. Beautemps-Beaupré et de M. Viollet (*Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au* XVIe *siècle. Première partie : Coutumes et styles*, t. Ier, Pedone-Lauriel. — *Les sources des Établissements de saint Louis*, Champion). Bien qu'elles n'aient ni le même objet ni le même caractère, ces deux publications provoquent une comparaison inévitable. Les rapports entre la Coutume d'Anjou et le premier livre des Établissements ont amené les deux auteurs à discuter les mêmes questions, et il est intéressant de voir à quels résultats chacun d'eux a été conduit par un travail indépendant et personnel. Ces résultats se ressemblent beaucoup, mais on ne peut dire qu'ils soient identiques, car ils présentent chez M. Viollet une précision et une netteté qu'on ne trouve pas chez M. Beautemps-Beaupré. Ainsi, comme M. Viollet, M. Beautemps-Beaupré reconnaît que le premier livre des Établissements se compose d'un règlement sur la procédure du Châtelet de Paris, de l'ordonnance de 1260 abolissant le duel judiciaire, et de l'ancienne coutume d'Anjou; mais il n'a pas réussi, comme M. Viollet, il n'a pas même tenté de faire la part de ces divers éléments et de montrer les altérations que le rédacteur des Établissements avait fait subir à la coutume angevine. Les deux auteurs pensent que les Établissements ont été copiés sur un manuscrit de la coutume plus ancien que ceux qui nous ont été conservés, mais ce que l'un affirme, l'autre le prouve par un rapprochement entre les deux textes. Enfin, tandis que M. Beautemps-Beaupré se déclare hors d'état de décider à quelle époque ont été rédigées la *Compilatio de usibus et constitutionibus Andegaviæ*, la Coutume et la Coutume glosée,

M. Viollet assigne une date à la rédaction de ces coutumes angevines, comme à celle des Établissements. M. Viollet ne l'emporte pas seulement sur M. Beautemps-Beaupré par la netteté des conclusions, mais aussi par l'art de l'exposition. L'analyse du premier est fine et pénétrante, comme on pourra en juger par la restitution du passage relatif au double bail. L'exposition du second ne manque ni d'érudition, ni même de vues, mais elle est dépourvue d'enchaînement et l'on se demande parfois à quoi tend l'argumentation de l'auteur. Par exemple, on a quelque peine à comprendre son but lorsqu'il s'efforce de démontrer que les renvois à la législation antérieure contenus dans les ordonnances de Philippe III et de Philippe IV et dans le *Livre de justice et de plet* s'appliquent à des ordonnances de 1228 et 1229. Le lien de cette discussion avec la question de savoir si les Établissements ont un caractère officiel, est si peu indiqué qu'on croit d'abord avoir affaire à une digression. Ailleurs, on remarque un certain défaut de suite dans les idées. Ainsi l'auteur affirme avec raison que les rapports des Établissements et de la Coutume d'Anjou s'expliquent par des emprunts faits à cette dernière et il annonce qu'il va le prouver à l'aide d'un certain nombre de dispositions communes aux deux textes. Or les exemples qu'il allègue prouvent seulement que certaines questions sont réglées de même dans l'un et dans l'autre et ne prouvent rien sur le point de savoir lequel a servi de source à l'autre. M. Beautemps-Beaupré ne se préoccupe même plus de cette question.

Le défaut de méthode et de clarté, qui rend la lecture de son introduction si pénible, ne peut cependant faire méconnaître la science qu'il y déploie ni le service qu'il a rendu en publiant une collection de coutumiers pour la plupart inédits. L'œuvre entreprise par lui est considérable, car elle doit comprendre en outre un recueil de chartes relatives aux institutions et au droit privé de l'Anjou.

La tâche de M. Viollet n'est pas moins importante et est peut-être plus délicate. On s'en rendra compte, si on lit son mémoire sur les sources des Établissements et si l'on réfléchit qu'après avoir mis en évidence de la façon la plus ingénieuse l'origine orléanaise du second livre, comme le caractère angevin de la plus grande partie du premier, il lui reste encore à établir, dans son édition, un texte aussi rapproché que possible de l'original et à déterminer l'influence et l'importance pratique des Établissements.

Les deux publications dont nous venons de rendre compte ne s'adressent qu'aux érudits. La biographie d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre (Didier), par M. de Baillon, sera lue au contraire avec intérêt par tous ceux qui cherchent surtout dans l'histoire des émotions et le spectacle des passions individuelles. Si attachant qu'il

soit, le récit de M. de Baillon a moins de prix à nos yeux que les lettres de la reine à Charles Ier, découvertes et traduites par Mrs. Everett Green et publiées ici pour la première fois sous leur forme originale. Ces lettres, en effet, nous peignent au vif la tendresse conjugale d'Henriette, son activité, son énergie. Malheureusement, si elles présentent la femme sous l'aspect le plus sympathique, elles témoignent aussi du peu d'intelligence politique de la reine, de son défaut de souplesse, de la mauvaise influence qu'elle exerça sur son mari. Chez elle, le caractère était supérieur à l'esprit. C'est ce que n'a pas fait ressortir M. de Baillon qui, en embellissant complaisamment son modèle, n'a pu donner à son portrait la vérité et la vie. Un biographe d'Henriette-Marie ne saurait se dispenser de déterminer et d'apprécier le rôle de la reine dans la révolution de 1648; l'auteur ne l'a pas fait. Sa réserve s'explique peut-être par une connaissance insuffisante du sujet et de l'époque. Il ne paraît pas être au courant des derniers travaux qui s'occupent d'Henriette de France et il répète des erreurs depuis longtemps reconnues. C'est ainsi qu'il ne cite nulle part les récentes publications de Rawson Gardiner et de Goll et qu'il attribue à Mézeray l'*Histoire de la mère et du fils,* qui n'est autre chose, comme chacun sait, qu'un fragment des mémoires de Richelieu. Ces observations n'ont pas pour but de déprécier un livre très-intéressant, malgré ses lacunes, mais d'indiquer qu'il est fait pour le grand public plus que pour les historiens.

La publication des pièces relatives aux négociations de la France avec le Portugal en 1655 et 1659, par M. Tessier[1] a un caractère plus scientifique, mais un intérêt beaucoup moins général que le livre de M. de Baillon. En effet, ces négociations n'amenèrent aucune entente, aucune coopération entre les deux États, elles furent complétement stériles. Tout en ayant un intérêt commun, la France et le Portugal avaient des vues trop différentes sur les conditions d'une alliance. Le Portugal ne pouvait prendre l'offensive contre son puissant voisin sans être garanti contre l'abandon de la France. Celle-ci ne pouvait subordonner la conclusion de la paix avec l'Espagne à la reconnaissance de l'indépendance portugaise. Bien que ces négociations n'aient amené aucun résultat, les pièces qui les concernent sont intéressantes; elles sont nouvelles pour le public français et éditées avec un soin qui pourrait suffire à une tâche plus difficile et plus importante. Il est regrettable seulement que M. Tessier n'ait pas connu les pièces publiées par M. F. Ravaisson sur le chevalier de Jant dans le t. Ier

1. *Le chevalier de Jant; relations de la France avec le Portugal au temps de Mazarin* (Sandoz).

des *Archives de la Bastille*. Il ne se serait pas borné à exprimer un doute sur l'accomplissement de la mission confiée au chevalier en 1659, il aurait pu affirmer qu'elle n'avait pas eu lieu. Ces pièces lui auraient appris aussi que le chevalier, dépité de se voir enlever cette mission, avait cherché à entraver son successeur et avait tenu une conduite et des propos qui avaient obligé Mazarin à le faire mettre à la Bastille, où il resta près de trois mois.

Le nouveau volume des *Archives de la Bastille* (Durand) réserve plus d'une découverte de ce genre aux historiens et aux biographes. Sans avoir un intérêt aussi grand que les précédents, relatifs, on le sait, au procès de Fouquet et aux empoisonneurs, ce volume a une importance réelle par les renseignements nouveaux qu'il nous fournit sur trois grands événements du règne de Louis XIV : le quiétisme, la guerre de la succession d'Angleterre, la révocation de l'édit de Nantes. Les documents sur le quiétisme ne modifieront guère l'idée qu'on se faisait de cette querelle religieuse, moins importante par son objet que par les personnages illustres qui y prirent part. Les pièces relatives à John Simpson mettront, au contraire, dans un jour nouveau les rapports du gouvernement de Louis XIV et de la cour de Saint-Germain, le rôle de Milfort et de Middleton, l'espionnage organisé par Guillaume III à l'aide des agents payés par ses adversaires pour fomenter des conspirations contre lui. Mais c'est surtout sur la situation des protestants à la suite de la révocation de l'édit de Nantes que ce volume est instructif. On y trouvera de nouvelles preuves de la facilité et du peu de solidité des conversions, du nombre des émigrations, des obstacles mis aux mariages, de l'enlèvement des enfants. On ne peut lire sans émotion ces interrogatoires de pasteurs qui vont de ville en ville prêcher et communier leurs coreligionnaires et faire rentrer dans l'Église ceux qui ont faibli. Du reste, la persécution ne nous apparait pas ici avec le caractère d'atrocité qu'elle revêtit quelquefois. Le bannissement et la prison sont les seules peines dont il soit question. La publication dont nous annonçons aujourd'hui le IXe volume offrira, lorsqu'elle sera terminée, les matériaux les plus importants de l'histoire de la police sous Louis XIV et Louis XV. Nous souhaitons qu'à l'avenir le laborieux et intelligent éditeur prenne le soin de citer les cotes sous lesquelles sont conservés des documents puisés à des sources si diverses.

S'il est encore des personnes qui doutent que l'histoire, en offrant des situations analogues à celles que nous traversons, puisse donner d'utiles leçons aux partis et aux peuples, nous leur conseillerons de lire le nouveau volume de M. de Vieil-Castel (*Histoire de la Restau-*

ration, t. XIX. Calmann Lévy). Là aussi on voit un ministère libéral, affaibli par les exigences de ses amis, renversé par une intrigue de palais, là aussi on voit un parti défier et blesser le sentiment public sous prétexte de sauver une société dont il est le pire ennemi. Ce qu'on trouvera, en effet, dans ce volume c'est le récit de la chute du ministère Martignac et la formation du cabinet Polignac. En racontant cette crise également fatale à la liberté et à la monarchie, M. de Vieil-Castel est resté fidèle à la méthode qu'il avait suivie dans les volumes précédents. Ayant à faire l'histoire d'un régime parlementaire, il a donné la plus grande place aux discussions des chambres; narrateur d'événements encore si rapprochés de nous, il s'est, moins encore par respect des convenances que par souci de l'impartialité, plus attaché à les exposer qu'à les juger. Pour trouver excessives ces longues analyses et ces fréquentes citations des discours parlementaires, il faudrait oublier que la vie politique d'un pays qui ne comptait que 88,000 électeurs, au lieu d'être répandue, comme aujourd'hui, sur toute la surface du territoire, se concentrait dans les Chambres; il faudrait méconnaître l'intérêt pratique qui s'attache encore aux questions agitées dans ces discussions; il faudrait enfin être insensible à l'élévation, à la modération, à l'éloquence qui brillent dans les extraits de ces discours où M. de Martignac défendait sa politique contre les impatiences de ses amis et la mauvaise foi passionnée de ses adversaires. M. de Vieil-Castel a donc bien fait, à notre avis, de mettre sous les yeux du lecteur, par analyse ou par extraits, des documents déjà publiés, tels que des discours politiques, des articles de journaux, des débats judiciaires. Par là il a donné une trame solide à son ouvrage, il en a fait une œuvre objective et impersonnelle qui défie la controverse, il a mis le lecteur à même d'adhérer, en connaissance de cause, à des jugements toujours remarquables par l'impartialité et par un libéralisme élevé. Sans doute, lorsque le temps nous aura mis en possession des mémoires et des correspondances des hommes qui ont joué un rôle de 1814 à 1830, on pourra faire une histoire de la Restauration qui empruntera à ces révélations un caractère plus anecdotique et plus piquant, mais nous doutons que la vie publique de la France, pendant cette période, puisse trouver un historien plus impartial et plus complet.

Plusieurs des hommes qui ont pris part aux événements racontés par M. de Vieil-Castel se retrouvent dans le nouveau volume d'*Éloges historiques* publié par M. Mignet (Didier). En faisant la biographie de personnages qui appartiennent à l'histoire par leur vie ou leurs travaux, M. Mignet a su concilier la vérité avec les convenances académiques, idéaliser ses portraits sans laisser échapper la ressem-

blance, graver des médailles d'un dessin noble et pur en même temps qu'empreintes d'une individualité bien marquée.

Publications prochaines. — Nous venons de parcourir les bonnes feuilles d'un livre où l'histoire des institutions, du droit, du commerce et de l'industrie trouvera largement à puiser. C'est une *Étude sur les institutions de Saint-Omer au moyen âge* par notre collaborateur, M. Giry. L'histoire politique de la ville de 648 à 1447, l'origine et les droits des seigneuries laïques et ecclésiastiques qu'elle renfermait, l'organisation municipale, l'administration, le droit privé, l'activité commerciale et industrielle, y sont successivement étudiés, principalement à l'aide des archives locales. Doué d'un esprit ouvert, d'une curiosité étendue, possédant une connaissance approfondie de l'histoire municipale, l'auteur a su glisser sur les parties de son sujet qui n'ont qu'un intérêt local et mettre au premier rang les questions qui, telles que l'origine des échevins, les rapports des ghildes et des communes, les relations commerciales de la Flandre et de l'Angleterre, ont une portée générale. Ce travail, auquel on ne peut reprocher qu'une forme quelquefois lourde et incorrecte, fait honneur à M. Giry ainsi qu'à l'École des Hautes-Études à laquelle il a été présenté comme thèse.

G. Fagniez.

DERNIÈRES PUBLICATIONS ALLEMANDES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA RÉFORME.

Dans l'histoire de l'Allemagne à l'époque de la Réforme, par L. von Ranke, on lit ces paroles poétiques : « La Réforme ne fut pas l'œuvre de la préméditation ; elle n'obéit pas à un mot d'ordre ; comme dans les plaines bien labourées les premiers rayons d'un soleil de printemps font germer les semences confiées à la terre, de même les nouvelles croyances, préparées par tout ce qui se disait, par tous les maux qu'on endurait, se firent d'elles-mêmes et subitement jour, à la première occasion favorable, dans tous les pays de langue allemande » (II, 46). On serait tenté d'employer les mêmes expressions en parlant des publications innombrables que l'étude de la Réforme a suscitées en Allemagne depuis l'ouvrage de Ranke ; elles formeraient à elles seules une belle bibliothèque, et le public lettré les accueille toujours avec faveur.

Dans ce livre, maintenant classique, un architecte de génie avait tracé le plan d'un majestueux édifice auquel des mains innombrables ont ensuite apporté leur pierre : l'histoire de chaque pays, on pourrait dire de chaque ville, à l'époque de la Réforme, fut étudiée dans le plus grand détail; l'histoire politique et l'histoire religieuse durent être également mises à contribution. Il fallut réunir les actes officiels et privés de l'époque, rechercher les correspondances des contemporains illustres, publier les sources historiques restées inédites, et faire la critique de celles qu'on connaissait déjà, écrire la biographie des principaux acteurs de cette grande révolution, et celle des humanistes, des pamphlétaires, qui leur préparèrent le chemin, ou qui combattirent à leurs côtés.

Quand on songe aux résultats de ce labeur acharné, on s'étonne que Ranke ait pu écrire son livre avant d'avoir pu mettre à profit tous ces travaux préparatoires [1]; mais il sut en tenir compte : dans chaque édition nouvelle — et ce livre a déjà eu deux éditions dans les œuvres complètes du grand historien — on voit les progrès qu'ont réalisés ces études de détail. On s'est plaint cependant que son histoire ne montre pas encore assez la trace de leur influence, et il cherche à se défendre contre ce reproche en disant quelque part : « Ce serait faire tort à l'histoire de la science, si l'on empruntait beaucoup aux travaux de ceux qui vous reconnaissent pour leur maître. » Sans doute personne n'a plus le droit que Ranke de prononcer ces fières paroles; cependant il eût été pour le moins désirable de ne pas citer certains recueils d'actes, les œuvres de certains historiens, d'après des éditions vieillies et hors d'usage. Ces modifications, qui auraient singulièrement facilité le travail du lecteur désireux de remonter au passage indiqué, auraient pu être aisément faites par un secrétaire ou par un copiste intelligent. Ce vœu, et c'est presque le seul qui reste à former, on l'exprime encore de temps en temps quand on lit les autres ouvrages de Ranke qui se rapportent plus ou moins directement à l'histoire de la Réforme. Tous d'ailleurs ont eu plusieurs éditions, et un d'entre eux compte assurément parmi les chefs-d'œuvre du maître. Je ne sais trop ce qu'on y doit le plus admirer, la masse énorme de matériaux qui s'y trouvent contenus et mis en œuvre, la nouveauté des points de vue, l'ardeur juvé-

1. Ranke, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Reformation* (vol. 1 à 6 des œuvres complètes). Comp., *Geschichte der romanischen und germanischen Vœlker von* 1494 *bis* 1514 (vol. 33); *Zur Kritik neuerer Geschichtsschreiber* (vol. 34); *Die rœmischen Pæpste in den letzten vier Iahrhunderten* (vol. 37-39); *Zur deutschen Geschichte, vom Religionsfrieden bis zum dreissigjæhrigen Kriege* (vol. 7).

nile du récit et l'excellence du style, la pénétration avec laquelle les sources historiques sont étudiées, appréciées à leur juste valeur et combinées ensemble On sait par exemple que ses études critiques sur des historiens récents (*Zur Kritik neuerer Geschichtsschreiber*) sont devenues un livre classique. Cet ouvrage a inauguré l'étude systématique des sources de l'histoire moderne d'après la méthode et suivant les lois qui guidaient habituellement la critique sur le terrain de l'antiquité et du moyen âge. On comprend la joie de l'auteur quand il vit ces études publiées à nouveau, cinquante années après leur première apparition ; « c'est comme un jubilé historique », dit-il dans la préface de la seconde édition. Nous souhaitons de tout notre cœur que la vieillesse de Ranke qui, par la fraîcheur de son intelligence et sa vivacité, surpasse beaucoup de jeunes travailleurs, nous donne encore beaucoup de beaux fruits.

Si l'on jette un coup d'œil sur l'ensemble des travaux qui ont paru dans les dernières années sur l'histoire de la Réforme, et particulièrement de la Réforme en Allemagne, on s'aperçoit que depuis Ranke personne n'a osé embrasser ce vaste sujet dans son ensemble; c'est uniquement sous la forme de leçons que plusieurs le traitent à un point de vue général; mais ce sont des ouvrages de vulgarisation, et nous ne pouvons leur accorder la même attention qu'à ceux où l'on trouve des recherches personnelles et originales. Cependant on a fort bien accueilli, et à juste titre, les Leçons de Hæusser, publiées après sa mort par M. Oncken; cet ouvrage poursuit l'histoire de la Réforme jusqu'à la paix de Westphalie et prend l'histoire d'Allemagne comme le point de départ, et non comme le centre de ce grand mouvement [1]. Bien qu'il soit inférieur aux Leçons du même auteur sur la Révolution française, il donne une idée exacte, mais un peu affaiblie, du talent avec lequel cet éminent professeur savait disposer un sujet et le traiter dans sa chaire. Les portraits qu'il trace des principaux personnages sont notamment d'une puissance et d'un réalisme tels qu'on ne peut plus les oublier; et quant à la ressemblance, il y aurait rarement lieu de faire des réserves. Les Leçons de Hagenbach [2], qui ont été maintes fois réimprimées, ne peuvent se comparer à celles de Hæusser pour la pénétration du jugement, la largeur des vues, la beauté des peintures morales. Cet auteur était professeur de théologie, et l'on s'en aperçoit à chaque page :

1. Ludwig Hæusser, *Geschichte des Zeitalters der Reformation* 1517-1648; Vorlesungen hgg. von Oncken. Berlin, Weidmann, 1868.

2. Hagenbach, *Geschichte der Reformation, vorzüglich in Deutschland und in der Schweiz;* 3e vol. de la *Kirchengeschichte von der ältesten Zeit bis zum XIX Iahrh.* 4e édit. Leipzig, Hirzel, 1870.

il remplace souvent le récit pur et simple des événements par des considérations générales débitées en style de sermon. Il faut reconnaître cependant que Hagenbach a étudié son sujet avec le plus grand soin, comme le prouvent ses nombreuses citations de sources originales ou d'auteurs de seconde main. Professeur à l'une des universités de la Suisse, il dut accorder une attention particulière à l'histoire religieuse de sa patrie, et il le fit de cette manière douce et conciliante qui le caractérise. Les Leçons posthumes de Henke, publiées par Gass [1], trahissent beaucoup moins l'étroitesse de vues du théologien ; mais elles ne sont qu'une partie de l'Histoire moderne de l'Église qu'avait préparée le regretté professeur de Marbourg, et, comme celles de Hæusser, elles accordent la même attention aux pays non allemands qu'à la contrée même où la Réforme prit naissance. L'éditeur aurait pu corriger certaines erreurs de détail et combler certaines lacunes; mais considéré dans son ensemble, le livre se recommande d'une façon toute particulière par une bonne appréciation des récents travaux sur le sujet, par une exposition abrégée, mais claire et méthodique, enfin par une mise en œuvre habile des sources et des ouvrages de seconde main; c'est un excellent manuel pour les étudiants en théologie et en histoire. Il aurait peut-être à redouter la concurrence d'un autre livre écrit dans le même esprit, si ce dernier n'était écrit en anglais. Je veux parler des Leçons de M. Fisher, professées à l'institut Lowell, à Boston [2]. Comme les ouvrages qui précèdent, celui de M. Fisher n'est pas une pure compilation : l'auteur n'a pas craint de remonter aux sources originales. Quelques-unes ont cependant échappé à son attention, par exemple la chronique de Salat, publiée dans l'*Archiv für die Schweizerische Reformation,* organe du *Schweizerisches Pius-Verein* (1868), et le 4e volume de la *Correspondance des Réformateurs dans les pays de la langue française,* publiée par Herminjard. L'histoire de l'Humanisme, la révolution opérée par Franz de Sickingen et par la guerre des paysans, ne sont pas non plus étudiées avec tout le soin qu'elles méritent, et que lui ont accordé les travaux allemands cités plus haut.

Les deux volumes de l'ouvrage bien connu de M. Merle d'Aubigné, qui viennent d'être publiés apres la mort de l'auteur, demanderaient une critique détaillée; mais nous ne pouvons ici que les mentionner

1. Henke, *Neuere Kirchengeschichte;* nachgelassene Vorlesungen für den Druck bearbeitet und herausgegeben von Dr. W. Gass; Halle, Lippert. 1874.

2. *The Reformation,* by G. P. Fisher. D. D. Professor of ecclesiastical history in Yale College. 1873, New-York, Armstrong et Ce. — L'ouvrage s'étend jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

brièvement[1]. Ils traitent l'histoire de la Réforme en Écosse, en Suisse, en Danemark, en Suède, en Norwége, en Hongrie, en Pologne, en Bohême, aux Pays-Bas; et nous pouvons d'autant moins nous étendre sur l'historiographie de ces contrées, que la bibliothèque de la ville où nous écrivons est très-pauvre en ouvrages récents sur l'histoire de la Réforme dans ces pays. Pour ce qui concerne particulièrement l'Allemagne, l'ouvrage de Kahnis[2] n'est qu'un commencement, un tableau abrégé des origines du protestantisme allemand jusqu'en 1520, tableau qui se résume dans l'histoire des idées de Luther pendant sa jeunesse; nous y trouvons pourtant des renseignements précieux, bien que trop abondants, sur le mouvement des esprits qui précéda la Réforme; mais l'auteur n'apprécie pas l'Humanisme à sa juste valeur, et n'a pas su éviter de nombreuses inexactitudes dans le détail.

Avant d'en venir aux dissertations particulières, citons plusieurs ouvrages d'un intérêt général, mais écrits sous forme d'essais. M. Weber a réuni en volume toute une série d'articles relatifs à l'histoire d'Angleterre et d'Écosse; il y a joint des études inédites sur divers points de l'histoire d'Allemagne à l'époque de la Réforme[3]; en voici les titres : situation de l'Empire à la mort de Maximilien I et à l'avénement de Charles-Quint; émeutes et révolutions; l'empereur Charles-Quint et les protestants allemands. Toutes les qualités qui distinguaient déjà l'Histoire universelle de l'auteur, une vaste érudition, l'habile arrangement des faits, un style agréable, se retrouvent dans ces essais; mais on fera bien de contrôler avec soin les assertions de M. Weber. Comment, par exemple, peut-il prétendre (p. 209) que les mémoires de Charles-Quint ne sont point parvenus à la postérité? De même l'étymologie du nom par lequel on désigne un fameux soulèvement de paysans (der arme *Conrad,* de *kein Rath*) est fausse et surannée; il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur le 4e vol. de l'histoire de Wirtemberg, par Stælin. Bien plus instructives sont les Études et esquisses publiées par M. Maurenbrecher, professeur à Kœnigsberg[4]. Comme dans ses précédents ouvrages, l'auteur y étudie particulièrement l'Espagne. Voici en effet les titres de plu-

1. *Histoire de la Réforme en Europe au temps de Calvin,* par. M. H. Merle d'Aubigné, t. VI et VII. Paris, C. Lévy, 1875 et 1876.

2. Kahnis, *Die deutsche Reformation ;* 1er vol. Leipzig, Dœrffling und Franke, 1872.

3. Georg Weber, *Zur Geschichte des Reformations-Zeitalters,* Umrisse und Ausführungen. Leipzig, Engelmann, 1874.

4. *Studien und Skizzen zur Geschichte der Reformationszeit.* Leipzig, Grunow, 1874. (M. Maurenbrecher est aujourd'hui professeur à Bonn.)

sieurs morceaux : la réforme ecclésiastique en Espagne; l'Espagne sous les rois catholiques; Jeanne la Folle; l'empereur Charles-Quint. Remarquons ce trait propre à l'auteur, qu'il parle d'une réforme de l'Eglise, là où nous serions bien plutôt portés à voir une restauration de l'Église. D'autres études : le prince-électeur Maurice de Saxe; les travaux sur Luther; la diète de Worms en 1521, se rapportent à l'histoire de la Réforme en Allemagne; enfin la dernière, intitulée l'Église universelle et les églises territoriales, montre dans une esquisse rapide le développement pris par l'Église au moyen âge jusqu'à la formation des églises territoriales du protestantisme. Si l'on trouve dans ces études mainte observation intéressante, elles appellent cependant plus d'une fois la contradiction; c'est ainsi que le portrait si bienveillant de Maurice de Saxe est loin d'avoir obtenu tous les suffrages.

Si nous passons maintenant à des ouvrages moins généraux, il ne sera pas difficile de reconnaître plusieurs groupes principaux de sujets historiques, groupes assez vastes pour occuper en même temps l'activité de nombreux travailleurs.

On sait avec quelle ardeur, surtout en Allemagne, l'histoire de l'Humanisme a été étudiée en ces derniers temps. En réalité, c'est dans ce pays plus que partout ailleurs qu'elle se trouve étroitement liée à l'histoire de la Réforme. Les travaux de Reuchlin et d'Erasme agirent bien plus profondément sur l'esprit du peuple que ceux de leurs confrères à l'étranger. En éveillant l'attention de toutes les classes de la société, seigneurs et vilains, prêtres et laïques, les humanistes ouvrirent plus large que partout ailleurs le chemin à la Réforme. Quand tout l'intérêt se fut concentré sur les questions théologiques, la Réforme et l'Humanisme suivirent trop souvent une direction opposée, et l'on se trouve alors fatalement entraîné à suivre en même temps ces deux courants contraires. — L'histoire de l'Humanisme en Allemagne n'a pas encore été faite d'une manière satisfaisante; les travaux déjà anciens de Erhard [1] et de Hagen [2] n'ont pas encore été remplacés. Il est vrai qu'il est difficile de traiter un aussi vaste sujet

1. *Geschichte des Wiederaufblühens wissenschaftlischer Bildung, vornehmlich in Teutschland;* 3e vol., Magdebourg, 1827-1832.

2. *Deutschlands religiœse und literarische Verhæltnisse im Reformations Zeitalter;* 1er vol., Erlangen, 1843. — Nous ne voulons pas, dans cette revue des travaux d'ensemble sur l'Humanisme en Allemagne, passer sous silence l'ouvrage plus récent de J. Janssen : *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des Mittelalters;* 1er vol., 1re partie avec titre spécial : *Deutschlands geistige Zustænde beim Ausgang des Mittelalters.* Fribourg, Herder, 1876 (Voy. *Rev. hist.*, II, 615 et suiv.).

à la satisfaction du lecteur moderne, si le travail n'est facilité par de nombreux travaux de détail. Ceux-ci ont abondé dans ces dernières années.

Quatre érudits surtout ont montré une ardeur qui paraît parfois excessive, et qui a ce très-réel inconvénient de faire attribuer trop d'importance à des personnages très-inférieurs. Avec un zèle infatigable et une fidélité minutieuse aux moindres formes du langage, Bœcking a recueilli en 7 vol., auxquels il ne manque guère qu'un index général, tous les écrits, tous les actes, toutes les lettres, etc., sortis de la plume d'Ulrich de Hutten, ou qui le concernent [1]. A l'aide de cette masse énorme de matériaux, Strauss a écrit une vie de ce chevalier allemand dont, sur plus d'un point, il peut être considéré comme un descendant intellectuel [2]. L. Geiger s'est acquitté avec non moins de bonheur de la tâche plus pénible d'apprécier la vie et les œuvres de Reuchlin [3]; Kampschulte, de son côté, avait déjà écrit sur l'Université d'Erfurt un livre d'une importance capitale pour l'étude de l'Humanisme [4].

De ces quatre écrivains, un seul vit encore, le plus jeune, L. Geiger; profitant des ouvrages de ses illustres prédécesseurs, il se signala d'abord par sa biographie de Reuchlin, puis par de nombreux travaux dans ce vaste domaine de l'humanisme qu'il ne devait plus quitter [5]; il nous en donnera un jour, espérons-le, l'histoire générale, que ses études et son talent le rendent également capable de composer. De ses précédents travaux, nous n'en signalerons qu'un où il a essayé de faire pour Reuchlin ce que Bœcking avait fait de main de maître pour Ulrich de Hutten; la correspondance de Reuchlin a été publiée par lui dans la bibliothèque de l'Union littéraire de Stuttgard [6]. Les recherches commencées pour la biographie du célèbre

1. *Ulrichi Hutteni equitis Germani opera*, edidit E. Böcking. Lipsiae, in aedibus Teubnerianis. 5 vol. 1859-62. Supplementa 2 vol. 1864-70.

2. *Ulrich von Hutten*, par David-Fréd. Strauss; 2e édit., Leipzig, 1871. Cet ouvrage formera le 7e vol. des Œuvres complètes de Strauss.

3. *Iohann Reuchlin; sein Leben und seine Werke.* Leipzig, Duncker et Humblot, 1871.

4. *Die Universitæt Erfurt in ihrem Verhæltnisse zu Humanismus und Reformation.* 2 parties, 1858-60.

5. Citons seulement : *das Studium der Hebræischen Sprache in Deutschland vom Ende des XV bis zur Mitte des XVI Iahrh;* Breslau, Schletter, 1870 (cf. *Ergænzungen* dans les *Iahrbücher für deutsche Theologie*, vol. XXI). *Nicolaus Ellenbog, ein Humanist und Theologe des XVI Iahrh.*, extrait du Œsterreichische Vierteljahrsschrift für katholische Theologie 1870, publié à part chez Holzhausen, à Vienne, 1870; *Petrarca*, Leipzig, Duncker et Humblot, 1874.

6. *Johann Reuchlin's Briefwechsel*, gesammelt und herausgegeben von L.

humaniste, reprises plus tard pour sa correspondance, et poursuivies dans de nombreuses bibliothèques, enfin des renseignements communiqués par diverses personnes ont mis l'éditeur en état de publier une grande quantité de lettres encore inédites. Pour donner une idée du travail auquel s'est livré l'auteur, disons seulement qu'il a fouillé les collections de Paris, Milan, Bâle, St-Gall, Berne, Munich, Stuttgard, Nuremberg, etc. Pour se convaincre de l'importance de ce recueil, il faut parcourir cette correspondance même; on voit alors de combien de beaux traits s'est enrichie la noble figure de Reuchlin. L'auteur a très-sagement fait de ne publier intégralement que les lettres encore inédites ou les plus importantes des lettres déjà publiées, et de ne donner des autres qu'une analyse, en renvoyant aux livres où elles ont été imprimées. Quant aux remarques biographiques et critiques ajoutées à chaque lettre, l'utilité en est de soi-même évidente.

Il est impossible d'énumérer ici tous les travaux récents où sont étudiés les humanistes de moindre importance. Plusieurs ont paru séparément; les autres, il faut les chercher dans diverses revues; la plupart ont un intérêt général, mais bon nombre aussi se rapportent presque uniquement à l'histoire provinciale ou locale.

On sait quel puissant contingent l'Alsace a fourni à l'armée des humanistes. Les érudits et les professeurs de Strasbourg sont au nombre des plus illustres, et leur influence fut considérable. Aussi avons-nous accueilli avec joie les ouvrages qui se rapportent à Jakob Wimpheling, à Beatus Rhenanus, à Sébastien Brant. Wimpheling n'a pas encore été l'objet d'une étude vraiment satisfaisante; les nombreux travaux que nous possédons sur ce personnage laissent tous quelque chose à désirer. Sa biographie, par Wiskowatoff[1], est une œuvre méritoire, mais qui manque de caractère dans l'ensemble et de précision dans le détail, l'auteur, par exemple, n'a pas su faire ressortir ce qui distingue éminemment Wimpheling : son importance pédagogique. C'est précisément ce dernier point que M. Schwartz s'est proposé de traiter[2]; mais on doit lui reprocher une admiration démesurée pour son héros, de grands excès de polémique, des allégations et des expressions trop souvent contestables. A Sébastien Brant, le célèbre auteur du *Vaisseau des Fous*, M. Ch. Schmidt a consacré dans la

Geiger (Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart CXXVI. Tübingen, 1875).

1. *Jakob Wimpheling; sein Leben und seine Schriften.* Berlin, Mitscher et Röstell, 1867.

2. *Jacob Wimpheling, der Allvater des deutschen Schulwesens.* Gotha, Perthes, 1875.

Revue d'Alsace trois articles qui témoignent au plus haut degré en faveur de l'érudition et du goût de l'auteur[1]. Le poème satirique qui a immortalisé le nom de S. Brant a dans ces derniers temps été publié deux fois par Gœdeke, dans sa forme originale, et par Simrock dans une forme rajeunie, qui lui enlève son originalité, en outre, ce dernier travail n'est pas toujours exempt d'erreurs[2]. Si M. S. Rathgeber n'a tracé de Beatus Rhenanus qu'une courte esquisse biographique (*Rev. d'Alsace*, I, 384-397), M. Horawitz, un consciencieux érudit de Vienne, qui s'était déjà fait connaître par d'estimables travaux sur l'histoire de l'humanisme, a su mettre habilement en lumière l'histoire du bourgeois de Schlestadt, et surtout son importance comme historien[3]; on pourrait cependant trouver à blâmer çà et là quelques longueurs. M. Horawitz a entrepris en même temps de réunir la correspondance de son héros, recueil qui serait du plus grand intérêt; l'auteur en a déjà donné un aperçu rapide dans les Rapports de l'Académie des sciences de Vienne (classe de philosophie et d'histoire, 78e vol., 1874). Les lettres originales de Rhenanus se trouvent à côté de ses livres, à Schlestadt, et ont été jusqu'ici à peine utilisées.

En dehors de l'Alsace, nous trouvons aussi d'autres grands noms. A Nuremberg, la riche et savante cité impériale, Wilibald Pirckheimer, le célèbre protecteur de l'humanisme, n'a pas encore trouvé de biographe qui ait mis en œuvre les innombrables matériaux fournis par les ouvrages imprimés ou manuscrits; mais deux érudits se sont occupés récemment de sa sœur, Charitas Pirckheimer[4]. Elle était abbesse du monastère de Ste-Claire à Nuremberg; à l'époque de la Réforme, elle avait eu de fréquentes luttes à soutenir contre les autorités de la ville; elle savait se servir de sa plume, et elle entretint

1. *Notice sur Sébastien Brant* (Revue d'Alsace, nouvelle série, t. III. 1874; pages 3-56, 161-216, 346-388). Voy. aussi « plusieurs poésies de Brant en allemand » dans l'*Alsatia*, 1873-74.

2. *Seb. Brant's Narrenschiff*, 1872 (deutsche Dichter des XVI Iahrh., 7e vol. Leipzig, Brockhaus). — *Narrenschiff... erneuert* von K. Simrock, mit den Holzschnitten der ersten Ausgabe, etc. Berlin, Lipperheide, 1872.

3. *Beatus Rhenanus; eine Biographie. Des Beatus Rhenanus literarische Thætigkeit* 1508-1546; Vienne, C. Gerolds Sohn, 1872-73. — Du même auteur : *Michael Hummelberger, eine biographische Skizze*, Berlin, Calvary, 1875. *Caspar Bruschius, ein Beitrag zur Geschichte des Humanismus und der Reformation.* Prague et Vienne, 1874 (Verein für Gesch. d. Deutschen in Bœhmen).

4. W. Loose, *Aus dem Leben der Charitas Pirckheimer;* nach Briefen, Dresde, 1870. — F. Binder, *Charitas Pirckheimer*, Fribourg en Brisgau. Herder 1873.

une correspondance avec des hommes tels que Celtis et Dürer. Son compatriote, Christophe Scheurl, qui fut pendant longtemps professeur de jurisprudence à Wittemberg, et qui ne cessa jusqu'à sa mort de rendre des services à sa patrie, est intéressant à étudier à cause de sa correspondance publiée depuis peu; son Histoire de la Chrétienté de 1511 à 1521, qui était restée inconnue jusqu'à ces derniers temps, aurait mérité de l'être plus longtemps encore [1]. Nuremberg fut aussi pendant longtemps le séjour de Johannes Cochlaeus, généralement connu comme un des plus ardents adversaires de Luther; il était donc utile d'étudier en lui l'humaniste; c'est ce qu'a fait M. Otto [2]. L'auteur est catholique, mais suffisamment impartial; il est à souhaiter qu'il écrive une biographie complète de Cochlaeus, et qu'il y accorde une attention particulière à ses ouvrages historiques.

Un autre écrivain, un de ceux qui se sont signalés de meilleure heure parmi les humanistes, Pierre Luder, a mené une vie trop agitée pour qu'il fût possible de le ranger dans aucun cercle particulier d'érudits. Peu étudié jusqu'ici, bien que sa personnalité soit très-digne d'intérêt, il a trouvé en Wattenbach un biographe qui a puisé de précieux renseignements dans les manuscrits de Munich et de Vienne, et qui s'est acquitté de sa tâche avec esprit et avec talent. Une fois lancé dans cette voie, Wattenbach a fait revivre encore un autre précurseur de l'humanisme, un patricien d'Augsbourg, S. Gossembrot, qui n'épargna pas ses peines pour donner de l'extension aux études nouvelles, et qui à ce propos entra en lutte avec un professeur de Vienne [3]. Plus connus que ces derniers, Jakob Locher Philomusus et Eobanus Hessus méritaient d'être l'objet de travaux nouveaux approfondis et faits avec goût [4]. Le premier s'est surtout fait un nom par sa lutte avec Wimpheling, lutte qu'on a parfois représentée, non sans exagération, comme le prélude du combat que se livrèrent Reuchlin et les auteurs des *Epistolae obscurorum virorum*. Le second joue dans l'histoire de l'Humanisme et de la Réforme en Allemagne

1. Soden und Knaake, Christoph Scheurl's Briefbuch; 2 vol. Postdam, 1867-72. — Knaake, *Iahrbücher des deutschen Reichs und der deutschen Kirche im Zeitalter der Reformation*. Leipzig, 1872.

2. Carl Otto, *Iohannes Cochlaeus, der Humanist*. Breslau, Aderholz, 1874.

3. *Peter Luder, der erste humanistische Lehrer in Heidelberg, Erfurt, Leipzig und Basel* (Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins, 22e vol.; cf. dans les vol. 23 et 27 : *Nachträgliches über Peter-Luder*). — Sigismond Gossembrot als Vorkæmpfer der Humanisten und seine Gegner (Ibid. vol. 25).

4. Hehle, *Der schwæbische Humanist Jakob Locher Philomusus*. Tubingue, Fues, 1873, Ehingen, 1874. — Krause, *Die Schul-und Universitætsjahre des Dichters Eobanus Hessus*. Zerbst, 1873. — Schwertzell *Helius, Eobanus Hessus, ein Lebensbild aus der Reformationszeit*. Halle, Lippert, 1874.

un rôle trop important pour que les auteurs qui ont écrit sur ces vastes sujets ne soient pas revenus constamment sur ce personnage.

On s'étonnera sans doute que dans cette revue des publications récentes sur l'histoire de l'humanisme allemand, on n'ait pas encore rencontré le nom de celui qu'on s'attendait à trouver à la première place. Erasme, Hollandais de naissance, et mort en Suisse, Erasme, dont l'influence s'étendit sur presque tous les pays de l'Europe, doit cependant être compté au nombre des humanistes allemands. Plus d'une fois il se qualifie lui-même d'*homo germanus*, et pendant de longues années il a joué en Allemagne un rôle imposant et sans égal; mais par malheur personne encore n'est parvenu à nous peindre d'une manière irréprochable toutes les faces de ce personnage extraordinaire. Récemment, en France et en Angleterre, ont paru plusieurs ouvrages qui prétendaient combler cette lacune [1]. Nous n'en ferons pas une critique détaillée, et nous nous référons au jugement porté par un des érudits les plus compétents sur cette matière, Ludwig Geiger. M. Durand de Laur a certainement étudié son sujet avec soin, mais dans un esprit exagéré d'apologie, et sans l'encadrer au milieu des événements de l'histoire générale; d'ailleurs, il connaît fort peu les travaux allemands; enfin il a disposé ses matériaux dans un ordre très-défectueux. Le livre de M. Feugère prête le flanc aux mêmes reproches, et, comme il a été écrit après celui de M. Durand de Laur, il n'est pas étonnant que la critique se soit montrée encore plus sévère pour ses erreurs et ses légèretés. Un Anglais, M. Drummond, dont l'ouvrage parut en même temps que les deux précédents, nous satisfait mieux; cependant ce n'est pas, et, comme le titre l'indique, ce ne devait pas être une biographie complète. L'auteur n'est pas non plus très au courant des travaux allemands, sans lesquels il est impossible de marquer avec justesse la place occupée par le grand humaniste parmi ses contemporains. Malheureusement, en Allemagne, on n'a guère récemment étudié en lui que le théologien [2], et il n'est pas sûr qu'à ne considérer même que cette

1. H. Durand de Laur, *Erasme, précurseur et initiateur de l'esprit moderne.* Paris, Didier, 1872. 2 vol. — G. Feugère, *Erasme, étude sur sa vie et ses ouvrages.* Paris, Hachette, 1874. — R. B. Drummond, *Erasmus, his life and character, as shown in his correspondance and works.* Londres, Smith Elder and C° 1873; 2 vol. — Comp. L. Geiger, *Historische Zeitschrift*, hgg. von H. von Sybel. vol. 33. M. Horawitz se propose d'écrire une biographie d'Erasme.

2. Stichart, *Erasmus von Rotterdam; seine Stellung zu der Kirche und zu den kirchlichen Bewegungen seiner Zeit.* Leipzig, Brockhaus, 1870. — Woker, *De Erasmi Roterodami Studiis irenicis*, Paderborne, 1872. — R. Stæhelin, *Erasmus Stellung zur Reformation, hauptsæchlich von seinen Beziehungen zu Basel aus beleuchtet.* Académische Probevorlesung. Bâle, Schneider, 1873.

face de son caractère, ses sentiments vraiment libéraux aient été appréciés à leur juste valeur. Une biographie d'Erasme conforme aux exigences de l'érudition moderne, est encore à écrire; c'est une œuvre aussi difficile que séduisante, et qui exige les connaissances les plus variées. Elle sera d'ailleurs fort difficile tant qu'on n'aura pas une édition critique de la correspondance d'Erasme, dont la chronologie est si incertaine. Un pareil travail serait de la plus grande utilité pour l'histoire, si injustement négligée jusqu'ici, de l'Humanisme en France.

Si les humanistes forment un groupe, les réformateurs proprement dits en forment un autre, auquel se rapportent d'importants travaux publiés presque tous en même temps. Ce sont d'abord les éditions de leurs œuvres sur lesquelles nous jetterons un rapide coup d'œil. Pendant que M. Schmidt terminait avec le 7e volume le recueil des œuvres latines de Luther qui intéressent l'histoire de la Réforme [1], M. Bindseil donnait un complément excellent et préparé de longue main, à la correspondance de Mélanchthon publiée dans le *Corpus reformatorum* [2]. Il ne s'est pas contenté d'y faire entrer les fragments de lettres parus soit dans les revues, soit dans les livres postérieurs à l'édition du *Corpus;* il a fouillé d'anciens ouvrages maintenant oubliés, enfin il a pu réunir une riche collection de lettres inédites. Parmi ces dernières, les plus importantes sont celles qu'on a découvertes dans la célèbre *collection Simler*, à Zurich, où se trouvent des lettres de Mélanchthon, Butzer, Bullinger, Vadian et autres [3]. Les archives de Dresde et de Mulhouse, les bibliothèques de Werningerode, Wolfenbuttel, Hambourg, Giessen, etc., ont aussi été mises à contribution. Malgré tout le soin que ce très-savant éditeur a pris pour ne rien laisser échapper, on peut signaler çà et là plusieurs omissions, et les différents critiques qui ont rendu compte de son excellent travail y ont relevé de petites erreurs de détail. D'ailleurs, on ne peut se flatter d'avoir déjà trouvé toutes les sources cachées, malgré les recherches minutieuses auxquelles on s'est livré dans un grand nombre de bibliothèques et d'archives. La correspondance des

1. *D. Martini Lutheri opera latina varii argumenti ad Reformationis historiam imprimis pertinentia*; curavit Dr. Henricus Schmidt. 7e vol., Francfort, 1873.

2. *Philippi Melanchthonis epistolae, judicia, consilia, testimonia aliorumque ad eum epistolae quae in Corpore reformatorum desiderantur.....* collegit H. E. Bindseil; Halis Saxonum, typis sumptibusque G. Schwetschke, 1874.

3. Je ferai remarquer en passant que la lettre de Mélanchthon à Eberhard Rumlang, que Bindseil donne d'après une copie de la collection Simler, se trouve en original aux Archives de l'État à Berne (*Epistolae varii thematis et miscellanea ecclesiae* 37-39).

réformateurs a été si étendue qu'on ne peut être sûr de l'avoir jamais sous les yeux tout entière. A peine le livre de Bindseil était-il paru, que de plusieurs côtés on publia des lettres de Mélanchthon; ainsi M. Horawitz, dans les rapports de l'Académie des sciences de Vienne (1874), et M. Varrentrapp dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte* (1876). Tout récemment encore, a paru dans les mémoires de l'Académie de Munich (1876), un rapport de M. Druffel sur les manuscrits de Mélanchthon conservés dans la bibliothèque Chigi. S'appuyant sur les travaux préparatoires d'un autre érudit, H. W. Meyer, M. Druffel a prouvé que les lettres de Mélanchthon, dans la forme sous laquelle Camerarius les a livrées à l'imprimeur, ne sont pas absolument conformes aux originaux qui se trouvent parmi les mss. de Camerarius conservés dans cette bibliothèque. Il n'est pas douteux que Camerarius n'ait pris systématiquement de grandes libertés avec son texte; il y a même certaines lettres qu'il s'est permis de supprimer complétement.

On ne peut parler des travaux récents sur la correspondance des réformateurs sans mentionner le nom de Carl Krafft, pasteur à Elberfeld. Il s'occupait déjà depuis longtemps de l'histoire de la Réforme avec un zèle qu'attestent des travaux nombreux et estimés [1], quand il résolut de fouiller les archives et les bibliothèques pour trouver les matériaux d'une histoire ecclésiastique du Bas-Rhin à l'époque critique où un archevêque de Cologne menaçait l'église catholique d'un coup terrible. Un des derniers fruits de ses études infatigables est un recueil de documents qui forme la meilleure part d'une publication de circonstance entreprise en collaboration avec son frère [2]. On y trouve des lettres jusqu'alors inédites, et la plupart fort intéressantes, de Butzer, Erasme, Mélanchthon, Thomas Münzer,

1. Indiquons seulement ici les articles qui ont été insérés dans la *Zeitschrift des Bergischen Geschichts-Vereins*, ceux par exemple sur les notes prises par Bullinger pendant qu'il étudiait à Emmerich et à Cologne, et sur sa correspondance avec ses amis de Cologne, à propos des documents qui se rapportent aux deux martyrs évangéliques Pierre Fliesteden et Adolphe Clarenbach, etc. Mentionnons aussi les lettres de Mélanchthon, Bucer et de leurs amis ou adversaires, concernant la Réforme sur les bords du Rhin à l'époque d'Hermann von Wied, publiées dans les *Theologische Arbeiten aus dem rheinischen wissenschaftlichen Prediger-Verein*, 2e vol., 1874, chez Friderichs à Elberfeld; plus 14 lettres de Luther dans ce même vol., et dans le 1er un article intitulé : *Ueber die Quellen der evangelischen Bewegungen am Niederrhein.*

2. *Briefe und Documente aus der Zeit der Reformation im XVI Iahrh. nebst Mittheilungen über kœlnische Gelehrte und Studien im XIII und XVI Iahrh.;* bei Gelegenheit des fünfzigjährigen Stiftungsfestes des Friedrich-Wilhelms-Gymnasium zu Kœln, hgg. von K. Krafft und W. Krafft. Elberfeld, S. Lucas (1875).

Staupitz et autres. La lettre de Staupitz à Luther, par exemple, écrite en 1524 « post longa silentia », et inconnue au dernier biographe du réformateur, nous fait voir clairement l'amitié cordiale que Staupitz ressentit jusqu'à sa mort pour son illustre disciple. Sans doute il conseille de ne pas faire de réformes radicales et le prie de songer aux consciences inquiètes : « que neutra sunt et cum sincera fide stare possunt, oro ne damnes » ; mais il fait aussi cette remarque : « in te constantissimus mihi amor est, eciam super amorem mulierum semper infractus ». Cette lettre, comme les autres du volume de Krafft, a été tirée des collections de correspondances contemporaines que Spalatin semble avoir systématiquement formées, et dont il reste encore des débris importants dans plusieurs manuscrits de Berne et de Bâle. Les thèses de Mélanchthon pour le baccalauréat en théologie, à Wittemberg, publiées d'après une ancienne copie de la bibliothèque de Berlin, seront aussi accueillies avec reconnaissance par tous ceux qui regrettaient de ne pas les connaître. Les éclaircissements sur les érudits et les études à Cologne, que Krafft a fait entrer dans son livre, auraient mérité d'être mentionnés plus haut dans notre revue des travaux relatifs à l'histoire de l'Humanisme, parce qu'ils se rapportent surtout à des hommes tels que Mosellanus, Hermann Buschius, Mutianus et autres.

La correspondance entre le duc de Wurtemberg et P.-P. Vergerius [1], dont la société littéraire de Stuttgard a entrepris la publication, appartient à un autre ordre d'idées. On connaît l'étonnante destinée de Vergerius, et son activité passionnée dans la lutte contre la vieille église qu'il avait quittée. Protégé et soutenu par le duc de Wurtemberg, il lui rendit, par son infatigable correspondance et ses missions diplomatiques, les services les plus divers. Ses lettres, tirées pour la plupart des archives de Stuttgard, font ressortir les traits peu honorables de son caractère, sa vanité, son penchant à s'imposer quand même, mais aussi elles mettent en pleine lumière le rôle qu'il a joué dans les luttes de son temps.

A côté des correspondances, qui seront toujours la meilleure source d'information pour l'intelligence du rôle joué par les personnages importants, il est aussi d'autres documents d'une grande valeur. Nulle part la figure de Luther n'est peinte avec autant de fraîcheur et de vie que dans ses Propos de table (*Tischreden*) ; ce sont pour la plupart des conversations qu'il eut à table avec ses amis

1. *Briefwechsel zwischen Christoph Herzog von Würtemberg und Petrus Paulus Vergerius*, gesammelt und hgg. von E. von Kausler und Theodor Schott (Bibliothèque de la Société littéraire de Stuttgard, 124e vol. Tubingue, 1875).

et ses disciples, et qui ont été recueillies par l'un et par l'autre. Les différents recueils de ces Propos qui nous sont parvenus ne méritent pas toujours, on l'a déjà fait remarquer plusieurs fois, la confiance superstitieuse avec laquelle ils ont été souvent accueillis. On y rencontre souvent des difficultés chronologiques et des contradictions insolubles, mais une critique exacte de ces Propos n'était pas possible tant qu'on n'en pourrait pas retrouver l'origine. Une publication récente a grandement facilité ce travail délicat. Les notes d'Antoine Lauterbach, disciple et ami de Luther, qui a largement contribué à la fabrication de ces recueils, ont été publiées d'après un manuscrit découvert à la bibliothèque de Dresde [1]. Peut-être a-t-on eu tort d'appeler ces notes un journal (*Tagebuch*), car la personnalité de Lauterbach s'efface tout à fait derrière celle du réformateur. Il se peut aussi que le fidèle disciple n'ait pas recueilli à table tous les propos qu'il rapporte. Quoi qu'il en soit, la nouvelle publication permet de comparer les anciennes éditions à l'original de Lauterbach. L'éditeur a joint au texte une introduction, des remarques et un appendice; son travail est déjà venu en aide au dernier biographe de Luther.

Cette biographie à laquelle nous faisons allusion est sans contredit le travail le plus important qui ait été composé sur la matière [2]. Il fait partie de la grande collection intitulée *Vie et œuvres choisies des pères et fondateurs de l'église luthérienne*. L'auteur, M. Kœstlin, y déploie d'éminentes qualités : une vaste connaissance des travaux antérieurs, une critique pénétrante, un jugement impartial, un style élégant et simple. Il renverse sans pitié les légendes qui embellissaient l'histoire de la jeunesse de son héros, et introduit un ordre meilleur dans la chronologie de son époque. Il analyse avec soin les plus importants écrits de Luther et initie pas à pas le lecteur à son développement intellectuel. Quoique théologien, il se garde bien de considérer son sujet au point de vue exclusif d'une école de théologie contemporaine. Rarement il fait suivre le récit des faits de ses réflexions personnelles, et quand le cas se présente, on ne se sent pas toujours satisfait ni éclairé. On regrette aussi que l'auteur n'ait pas davantage la précision juridique, quand il s'agit d'indiquer l'opinion de Luther sur les rapports de l'Église et de l'État, et de montrer comment la séparation des deux pouvoirs a été effectuée dans les pays évangéliques. L'auteur n'insiste pas assez non plus sur l'importance qu'eut l'année 1525

1. *M. Anton Lauterbach's diaconi zu Wittenberg Tagebuch auf das Iahr* 1538, *die Hauptquelle der Tischreden Luther's;* aus der Handschrift hgg. von J. K. Seidemann. Dresde, Naumann, 1872.

2. *Martin Luther, sein Leben und seine Schriften,* von Dr J. Kœstlin, professor und Consistorialrath in Halle, 2 vol. Elberfeld, Friderichs, 1875.

pour la Réforme et ses premiers représentants. Mais on ne refusera pas à M. Kœstlin l'honneur d'avoir fait un livre qui répond aux exigences de la science, et qui mérite de se répandre dans le grand public.

La biographie la plus complète laissera toujours place à des études sur des points particuliers. Ainsi M. Kolde a cherché à montrer, dans un récent travail, sur quel terrain se plaça Luther en présence des notions du concile et de l'église. MM. Albert et Jacobs ont traité la disputation de Leipsic[1]. Mais d'autres écrivains préféreront porter leur attention sur des personnages d'une importance secondaire, et dont le rôle, obscurci par la gloire des grands noms de la Réforme, risquerait d'être oublié. Tel fut Eberlin von Günzburg dont on s'est déjà maintes fois occupé, mais dont on attendit longtemps une biographie complète. Par l'habileté de sa plume, il devint une véritable puissance auprès du peuple; de son œil clairvoyant, il découvrit les maux qui menaçaient la société, et, dans la guerre des paysans, il exerça une influence bienfaisante à Erfurt. Tous ces traits forment un personnage assez intéressant à étudier; M. Riggenbach a su les réunir dans un ouvrage fait avec soin[2]. L'auteur, il est vrai, n'a fait aucune trouvaille importante, mais il a donné une analyse fidèle des ouvrages imprimés d'Eberlin qui sont devenus rares. On aurait désiré cependant que les opinions de celui-ci eussent été mieux étudiées dans leurs rapports avec celles des contemporains, que l'auteur eût évité les allusions au temps présent, et ajouté une revue bibliographique exacte.

L'ouvrage de M. Riggenbach nous amène naturellement à un autre groupe de travaux historiques qui se rapportent moins à la biographie des réformateurs eux-mêmes qu'aux agitations politiques et sociales nées de la Réforme. Cette époque, en effet, est celle où se firent toutes les tentatives révolutionnaires, où toutes les classes de la société furent ébranlées, où les chevaliers, les bourgeois, les paysans, entrèrent en lutte avec les puissances dominantes. L'intérêt dramatique de cette histoire a tout récemment rappelé sur elle l'attention. En réalité, les questions politiques et sociales qui s'agitaient alors sont de celles qui ne passent pas; mais après les diverses épreuves auxquelles elles ont été soumises, on peut les discuter avec moins de passion qu'il n'aurait été possible de le faire il y a quelques dizaines d'années; et, bien qu'aujourd'hui encore nombre de points im-

1. *Luther's Stellung zu Concil und Kirche.* 1876. Quant à la disputation de Leipsic, v. *Zeitschrift für historische Theologie*, 1873, 1874.

2. *Johann Eberlin von Günzburg und sein Reformprogramm.* Tubingue, Fues, 1874.

portants soient restés obscurs, on commence à posséder une idée claire de la puissante effervescence qui, simultanément avec la réforme religieuse, pénétra toutes les couches de la nation allemande. Aussi M. Baur a-t-il été bien inspiré de mettre à profit les pièces fugitives, anonymes ou pseudonymes, des années 1517-1525, pour laisser cette époque troublée parler, pour ainsi dire, par leur bouche au lecteur [1]. On peut cependant lui reprocher de n'avoir pas assez tenu compte des travaux de ses devanciers, d'avoir commis plus d'une erreur de détail, et surtout de n'avoir fait qu'esquisser légèrement le sujet.

On peut déjà reconnaître dans l'opposition que Charles-Quint et Ferdinand rencontrèrent en Autriche à la mort de leur grand-père Maximilien, un symptôme de l'esprit révolutionnaire qui devait bientôt prendre de si grandes proportions. M. V. v. Kraus, dans un ouvrage distingué, où il a utilisé d'importants documents, a étudié cette opposition, la lutte qui s'en suivit et le triomphe définitif de l'archiduc Ferdinand [2]; il est à désirer qu'il nous donne une histoire complète du règne de Ferdinand I, histoire dont le besoin se fait de plus en plus sentir.

L'intérêt de ce sujet ne dépasse guère les frontières du pays auquel il se rapporte. Il n'en est pas de même pour celui qu'a traité M. Ulmann. On sait quelle place considérable occupe Franz de Sickingen dans l'histoire de la Réforme. Jusqu'ici on devait se contenter d'une biographie pitoyable et décousue de Münch; M. Ulmann est venu combler heureusement cette lacune [3]. Des recherches minutieuses dans les archives lui ont permis d'apporter des conclusions neuves et importantes; sans doute on n'a pu rien ou presque rien retrouver de la correspondance du hardi chevalier, parce qu'elle fut pillée dans le sac de ses châteaux par les princes ses ennemis; mais les archives de Cassel (Marbourg), de Munich, Weimar, Francfort, Vienne, etc., ont fourni sur plusieurs points des renseignements aussi précieux qu'abondants. Si le portrait que Ranke a tracé de F. von Sickingen est maintenant encore exact dans son ensemble, il demande cependant de nombreuses retouches. On reconnaît en Sickingen le dernier grand représentant d'une caste qui devait nécessairement disparaître un jour, mais on remarque en même temps que les intérêts de sa caste

1. August Baur, *Deutschland in den Jahren* 1517-1525; *betraehtet im Lichte gleichzeitiger anonymer und pseudonymer Volks-und Flugschriften.* Ulm, Stettin, 1872.

2. *Zur Geschichte Œsterreichs unter Ferdinand I*, 1519-1522; *ein Bild stændischer Parteikæmpfe.* Vienne, Hœlder, 1873.

3. *Franz von Sickingen, nach meistens ungedruckten Quellen.* Leipzig, Hirzel, 1872.

ne furent pas le plus grand de ses soucis. Il désirait avec ardeur conquérir une situation extraordinaire; mais il ne séparait pas ses plans ambitieux des idées nouvelles; aussi son rôle n'est-il pas celui d'un simple chef de parti. C'était le devoir de l'historien d'analyser ce caractère complexe, de montrer ses côtés forts comme ses côtés faibles, de rompre souvent en visière à la tradition qui incline trop volontiers à représenter Sickingen comme le « héros national ». Certaines questions obscures se trouvent chemin faisant éclaircies mieux qu'elles ne l'avaient été jusqu'alors, telles sont les tentatives faites pour améliorer la situation des chevaliers de l'empire, et réprimer leurs débordements, les diverses luttes soutenues par Sickingen et ses rapports avec les chefs de l'Humanisme et de la Réforme, l'expédition contre Trèves et la défaite du chevalier. Beaucoup d'erreurs commises par les précédents auteurs sont aussi corrigées dans le livre de M. Ulmann; cette allégation, par exemple, que le gouvernement impérial favorisa Sickingen au détriment de beaucoup d'autres, est ramenée ici à sa juste valeur. Les lecteurs français y apprendront aussi avec intérêt quels rapports Sickingen eut avec François I, et à ce propos, nous signalerons une lettre du roi à Sickingen tirée des archives de Cassel (aujourd'hui Marbourg), et publiée dans l'appendice.

En décrivant le pillage de la Franconie, M. Ulmann fait allusion à un homme d'une réputation détestable, Thomas d'Absberg, qui se fit par ses excès un nom particulièrement redouté. Ses luttes contre la Ligue de Souabe ont fait l'objet d'un nouveau travail publié par la Société littéraire de Stuttgard; on y voit à quel degré de barbarie on était arrivé à cette époque[1]. Sur Gœtz de Berlichingen et sa fameuse autobiographie, nous trouvons aussi d'intéressants renseignements dans un mémoire de M. Wegele inséré dans le 3e vol. de la *Zeitschrift für deutsche Kulturgeschichte* (N. F. III).

On peut jusqu'à un certain point considérer comme un supplément au beau livre de M. Ulmann l'ouvrage de M. Otto Waltz, aujourd'hui professeur à Dorpat[2]. On crut longtemps que le manuscrit de la chronique de Philippe von Flersheim, beau-frère de Sickingen, avait été perdu sans retour par la faute du premier éditeur; mais, bien que la première rédaction et la première recension de ce texte important ne paraissent pas devoir être jamais retrouvées, on a

1. *Verhandlungen über Thomas von Absberg und seine Fehden gegen den schwæbischen Bund,* 1519-1530; hgg. von J. Baader (Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart, vol. 114). Tubingue, 1873.

2. *Die Flersheimer Chronik; zur Geschichte des XV und XVI Jahrh.* Zum ersten Mal nach vollstændigen Handschriften hgg. Leipzig, Hirzel, 1874.

mis la main tout récemment sur trois rédactions manuscrites, à Wurtzbourg, à Trèves et à Heidelberg; cette dernière, découverte par M. Waltz lui-même, a servi de base à l'édition princeps qui est d'ailleurs très-défectueuse. A l'aide de ces trois mss., on pouvait entreprendre une édition critique de la chronique, et, quoique l'on puisse mettre en doute çà et là la justesse du choix des leçons, on doit reconnaître qu'il a su établir son texte avec autant de bonheur que de pénétration. Le lecteur appréciera fort aussi l'utilité des notes qui accompagnent le texte et d'une table rédigée avec soin.

La révolte des paysans allemands forme, après l'échec des tentatives révolutionnaires de Sickingen, une nouvelle phase du mouvement socialiste à cette époque. Depuis longtemps on sentait le besoin de posséder une édition critique de quelques sources de cette histoire dont on n'avait encore que des fragments ou que des textes insignifiants. Nous aurions à parler en premier lieu d'une publication qui est destinée à combler en partie cette lacune, si elle n'avait point paru trop tard pour que nous puissions en donner une analyse détaillée [1]. Contentons-nous de faire en passant la remarque que ce nouveau *Recueil de Sources pour servir à l'histoire de la guerre des paysans dans la Haute-Souabe* contient de très-riches matériaux, et que l'éditeur s'est déjà fait connaître par des travaux exécutés avec soin et avec critique. Un de ceux-ci, consacré aux Douze-Articles des Paysans, a été, dans le 12e vol. des *Forschungen zur deutschen Geschichte*, l'objet d'une réplique par l'auteur du présent article. Beaucoup de petits écrits se rapportent à cette grande révolution de 1525, ainsi l'histoire abrégée de l'insurrection des paysans, rédigée par messire Ulrich de Rappoltstein, texte sensiblement différent de celui qui avait été déjà publié dans l'*Alsatia* [2]. A la guerre des paysans en Alsace se rapporte également un court mémoire assez mauvais d'ailleurs [3]. On ne sait jamais quand l'éditeur, M. Ohleyer, prend la parole, ou quand il laisse parler l'auteur du manuscrit qu'il publie; ce dernier était bourgmestre de Wissembourg au commencement du XVIIIe s., et ses fonctions lui permirent de recueillir des

1. Baumann, *Quellen zur Geschichte des Bauernkrieges in Ober-Schwaben* (Bibl. des lit Vereins in Stuttgart; 129e vol. 1877). Nous recevons aussi trop tard *Die Geschichte des Bauerskrieges in Ostfranken von L. Fries, herausgegeben v. A. Schæffler und T. Henner*, Wirzburg 1876 *Erste Lieferung*.

2. J. Rathgeber, *Die Herrschaft Rappoltstein*; *Beitræge zur Geschichte des Ober-Elsass*. Strasbourg, Wolff, 1874, p. 69 seq.

3. *Der Bauernkrieg um Weissenburg, anno* 1525. Wissembourg, Wentzel, 1873 (le ms., dont une copie a été conservée, fut détruit dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg en 1870).

documents authentiques sur l'histoire de sa patrie. Citons encore un mémoire de M. J. Chauffour, inséré dans l'*Alsatia* (1873-74, p. 299 à 307), et intitulé : la Guerre des Paysans dans la Haute-Alsace, d'après la chronique de Friedrich L. Waldner von Freundstein trouvée dans les papiers de Sigismond Billing. D'autre part, M. E. Wagner, à l'aide de documents inédits, a donné dans le 14e vol. des *Forschungen*, une exacte peinture de cette guerre sur le territoire de Schwæbisch Gemund, ville libre d'empire, et complété par là le récit de M. Stælin dans son histoire de Wurtemberg. Dans le même volume, M. Seidemann a continué ses contributions à l'histoire de la guerre des paysans en Thuringe où Thomas Münzer joue naturellement le plus grand rôle. M. G. Droysen s'est aussi occupé de ce chef de l'insurrection en Thuringe, dans une étude pleine de vie sur la journée décisive de Frankenhausen [1]. Il s'occupe des sources connues ; il signale plusieurs brochures devenues rares et combat non sans bonheur une opinion de Ranke, suivant laquelle Gnodalius, écrivain du XVIe s., qui fit l'histoire de la Guerre des Paysans, aurait suivi de très-près Crinitus (Haarer). Cependant il se trompe, croyons-nous, en admettant qu'il y avait déjà une édition allemande imprimée de ce dernier auteur avant celle de 1625. Le rôle joué par G. Westerburg dans la guerre des paysans, comme d'ailleurs la vie entière de ce remarquable personnage, étaient jusqu'ici restés obscurs. Un érudit qui, au milieu de ses fonctions ecclésiastiques, a trouvé le temps de faire un excellent livre d'histoire, le Dr E. Steitz, de Francfort-sur-le-Mein, a pour la première fois donné une biographie complète de Westerburg, et il l'a réunie à d'autres mémoires sur l'histoire de la Réforme à Francfort [2]. L'existence de Westerburg fut très-accidentée : issu d'une riche famille patricienne de Cologne il se lia successivement avec Münzer et Carlstadt en Thuringe, passa quelques temps à Zurich ; en 1525 on le retrouve à Francfort où il fait de la propagande, puis à Cologne et à Munster où il reçoit le second baptême des Anabaptistes ; un peu plus tard au service du duc de Prusse, à Kœnigsberg ; vers la fin de sa vie, il déploya avec ardeur ses talents d'habile pamphlétaire pour la réforme de l'archevêché de Cologne, mais ses plans échouèrent et il dut se réfugier dans l'Ost-Frise. L'époque la plus intéressante de cette vie est sans contredit celle de la terrible année 1525, à Francfort ; il y composa les

1. *Zur Schlacht bei Frankenhausen* ((Zeitschrift für Preussische Geschichte, 1874).

2. *Abhandlungen zu Frankfurt's Reformationsgeschichte* (tirage à part de l'Archiv fur Frankfurt's Geschichte und Kunst), 1872.

« Articles » de la bourgeoisie révolutionnaire, qui furent pour les populations urbaines du Rhin et de la Westphalie ce qu'avaient été auparavant les Douze-Articles pour les paysans. Ce mémoire se trouve complété par la publication du « Livre de l'insurrection de la ci-devant cité d'empire, Francfort-sur-le-Mein, en 1525 », qui est un récit officiel des troubles; le journal d'un chanoine qui vivait à Francfort à l'époque de la Réforme, publié également par M. Steitz, appartient à ce même groupe de sources historiques[1].

On sait que la guerre des paysans eut son contre-coup en Suisse et qu'inversement l'existence de la confédération contribua beaucoup aux agitations démocratiques dont l'Allemagne fut le théâtre pendant la Réforme. Aussi l'histoire allemande profitera-t-elle d'une publication de textes qui semble au premier abord n'intéresser que la Suisse; nous voulons parler du livre des Recès de la Confédération, qui embrasse la période de 1521 à 1532[2]. L'éditeur de ces deux volumes, M. Strickler, archiviste aux archives de l'État à Zurich, s'est donné une tâche difficile à remplir. Il a recueilli des documents de toute sorte, lettres, instructions, mandats, brefs, protocoles, et les a imprimés en petit texte après les Recès; il a même pris soin de renvoyer à d'anciennes éditions, alors qu'il eût peut-être dû se contenter d'indiquer les ouvrages plus facilement accessibles. Le principal mérite de ce livre, publié avec grand soin, est d'éclaircir l'histoire de la Réforme en Suisse et de répandre une lumière nouvelle sur le rôle qu'ont joué les diètes et les magistrats des cantons dans les premières agitations et dans la révolution. Souvent aussi ce livre touche aux événements extérieurs, et parmi ceux-ci la guerre des paysans occupe la première place.

De l'histoire de cette guerre à celle des Anabaptistes, qui le plus souvent prirent la direction des paysans révoltés, il n'y a qu'un pas. Il est fort regrettable que M. Cornelius n'ait pas encore pu se décider à finir son ouvrage sur l'insurrection de Munster (Leipzig, Weigel, 1855, 1860). Ce livre, un des joyaux de notre littérature historique, a donné une impulsion toute nouvelle à l'histoire des Anabaptistes en Allemagne; de nombreuses monographies ont paru sur ce sujet plein d'attraits. Nous n'en citerons que deux : le récit de la prise de

1. *Das Aufruhrbuch der ehemaligen Reichsstadt Frankfurt a. M.* (Neujahrsblatt des Vereins f. Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt), 1875. — *Tagebuch des Canonicus Wolfgang Kœnigstein am Liebfrauenstift.* 1520-48, 1876.

2. *Die Eidgenœssichen Abschiede aus dem Zeitraum von* 1521-1532 (Der amtlichen Abschiede Sammlung Bd. 4, Abtheilung I. a, b. Brugg, 1873-1876).

Munster, par Cornelius[1], et des fragments sur l'histoire des Anabaptistes dans la Haute-Souabe, publiés dans une nouvelle et très-honorable revue[2], par M. G. Meyer, qui a trouvé, surtout à Augsbourg, de précieux documents, tels que, par exemple, plusieurs procès-verbaux des interrogatoires de prisonniers anabaptistes.

En suivant l'ordre chronologique, nous avons maintenant à citer plusieurs travaux sur l'histoire de la diète d'Augsbourg; et d'abord une biographie du célèbre chancelier saxon Brück : les services qu'il a rendus à la Réforme, et surtout le rôle actif qu'il a joué en 1530 y sont fort bien exposés[3]. L'auteur paraît cependant croire encore que Brück, pendant cette diète, intercepta des lettres de Mélanchthon à Luther, opinion réfutée par Kœstlin (Leben Luther's, II, 628). Une copieuse publication de M. Schirrmacher, professeur à Rostock, se rapporte à la fois à la diète d'Augsbourg et au colloque de Marbourg en 1529[4]. Il a trouvé dans la bibliothèque de l'université de Rostock un important ms. qui appartint à Johannes Aurifaber, l'ami de Luther et l'un des coéditeurs de ses œuvres, et qui passa ensuite au duc Jean-Albert de Mecklembourg. Une petite partie seulement du ms., lequel a été postérieurement réuni dans un volume, est de la main d'Aurifaber; c'est celle qui contient la relation du colloque de Marbourg et plusieurs lettres de Luther intitulées : « De spiritu tristiciae ». La plupart des documents, ceux surtout qui sont relatifs à la diète d'Augsbourg, sont des copies faites par une autre personne, et Aurifaber s'est si peu occupé de la rédaction de ces copies, qu'il a admis, sans s'en apercevoir, des actes qui n'ont aucun rapport avec les autres. Ce recueil a néanmoins une grande valeur. Il complète et corrige plusieurs documents déjà connus; parfois il donne l'original en allemand d'un texte connu seulement jusqu'ici par une traduction latine; il résout mainte difficulté chronologique. Nous ne voulons pas suivre l'éditeur dans ses conjectures sur l'origine du recueil; il y voit la source principale de l'*Historia comitiorum anno* 1530 *Augustae celebratorum* de Cœlestin, et reconnaît qu'il a de plus été mis à profit par Sleidanus. Le prix de cette publication est encore augmenté par un appendice où l'on trouve les rapports des ambassa-

1. Dans l'*Historisches Taschenbuch*; 5e série, 2e année, 1872.

2. *Zeitschrift des hist. Vereins für Schwaben und Neubourg;* 1re année, 1874. Augsbourg, Schulze.

3. Kolde, *Der Kanzler Brück*. Gotha, Perthes, 1874.

4. *Briefe und Acten zu der Geschichte des Religionsgespræches zu Marburg*, 1529 *und des Reichstags zu Augsburg* 1530, nach der Handschrift des Joh. Aurifaber nebst den Berichten der Gesandten Frankfurts am M. und den Regesten zur Geschichte dieses Reichstages. Gotha, Perthes, 1876.

deurs de Francfort et les lettres que leur adresse le conseil municipal pendant la diète d'Augsbourg; ces documents sont tirés d'un ms. des archives de Francfort; puis viennent les « Regestes pour servir à l'histoire de la diète d'Augsbourg », que déjà Fœrstemann avait songé à publier. Il aurait été bon de renvoyer tout simplement aux actes déjà connus en donnant les variantes des mss.; tandis que souvent, et surtout quand il s'agit de lettres de Luther, on a suivi la méthode toute contraire.

Nous voici arrivés à la catastrophe de la guerre de Smalcalde et à ses conséquences. Aucun homme n'a plus fait dans ces derniers temps pour cette histoire que M. von Druffel, de Munich. L'œuvre à laquelle il a consacré de longues années fait partie de l'importante collection entreprise par la Commission historique de l'Académie royale des sciences de Bavière. Pour en réunir les matériaux, il a été aidé par M. von Lœher et par M. Cornelius, qui connaît à fond cette époque; il a reçu aussi d'importantes communications de MM. Varrentrapp et Voigt; de cette façon il a recueilli une masse énorme de documents qu'il eut ensuite à trier, à mettre en ordre et à expliquer, travail qui exigeait une rare érudition et une critique bien exercée. Les archives de Munich lui fournirent les plus riches trésors; celles de Dresde, d'importants renseignements sur la politique du prince électoral Maurice de Saxe; celles de Vienne, de nombreux rapports d'agents et des correspondances qui jettent un jour tout nouveau sur la politique impériale. Il fouilla également les collections de Stuttgard, Marbourg, Innsbruck et Bruxelles. A Paris, il put facilement consulter les dépêches des ambassadeurs français à la cour impériale, les lettres des cardinaux et des envoyés français à Rome, Guise, Ferrara, du Bellay, ainsi que la partie des archives de Simancas enlevée par Napoléon I à l'Espagne. Sur toutes ces collections, et sur les principes qui l'ont guidé dans ses recherches, il s'explique en détail dans la préface de son livre. Les pièces elles-mêmes, soit qu'il les donne mot pour mot ou par extraits, sont accompagnées d'un commentaire critique un peu trop long parfois, mais dont la richesse prouve l'érudition consommée de l'auteur. Il n'est pas étonnant que des fautes légères se soient glissées dans un ouvrage si considérable, elles sont d'ailleurs signalées dans une liste de corrections et additions. Mais d'autre part le recueil de M. von Druffel permet de corriger bien des inexactitudes dans les livres des écrivains antérieurs, tels que Ranke, Raumer, Voigt, Maurenbrecher; il renouvelle toute l'histoire de cette époque. La guerre de Smalcalde, la situation de l'empereur après sa victoire, son projet de faire passer la couronne impé-

riale sur la tête de son fils Philippe[1], l'histoire de « l'intérim d'Augsbourg », la résistance de Magdebourg, les rapports de l'empereur et du pape, le jeu compliqué d'intrigues auquel se livrèrent la France, Maurice de Saxe et beaucoup de princes allemands confédérés contre l'empereur aveuglé, toutes ces scènes animées par les personnages mêmes et les partis qu'on voit agir, vivent avec une singulière force devant les yeux du lecteur. Un grand nombre de pièces qui n'ont pu être datées avec assez de précision, ou qui étaient trop étendues, sont rejetées dans un 3e volume. Elles se rapportent à l'entrevue de Charles-Quint avec Philippe de Hesse à Spire, en mars 1546, à la diète de Bavière de janv. 1547, à « l'intérim » qui, d'après l'opinion de M. von Druffel, fut regardé par l'empereur comme un moyen de faire plus sûrement illusion au pape sur le succès d'un concile œcuménique; au projet d'assurer à Philippe la succession impériale; aux négociations secrètes entre la France et les princes allemands alliés à Maurice de Saxe. Nous souhaitons à l'auteur de ce livre, qui intéresse aussi les Français à un très-haut degré, d'achever son œuvre avec autant de bonheur qu'il l'a commencée; nous souhaitons surtout qu'il puisse élever de ses propres mains le monument historique pour lequel il a rassemblé tant d'excellents matériaux[2].

Plusieurs articles insérés dans la « Revue de la Société historique pour la Souabe et Neubourg », montrent, par l'exemple d'Augsbourg, les conséquences de la guerre de Smalcalde, dont l'histoire a été le point de départ du vaste recueil publié par M. von Druffel[3]. Il ne faut pas croire cependant qu'à côté des pièces d'archives proprement dites (dépêches, lettres, gazettes, etc.), les documents d'une autre espèce, c'est-à-dire les mémoires et les histoires contemporaines, soient restés dans l'oubli. C'est en utilisant à la fois cette double source d'informations, que l'historien moderne peut reconstruire le plus fidèlement possible le passé. Aussi faut-il remercier M. Voigt de sa bibliographie critique des travaux relatifs à la guerre de Smalcalde[4].

1. Voy. sur ce sujet une brochure récente de M. Soldan, *Die projectirte Succession Philipps II auf den Kaiserthron*. 1re partie. Crefeld, Kühler.

2. *Briefe und Akten zur Geschichte des XVI Jahrhunderts, mit besonderer Rücksicht auf Bayern's Fürstenhaus*. Jusqu'ici le 1er vol. et la 1re partie du 3e *Beiträge zur Reichsgeschichte* 1546-1551, ont seuls paru. Munich, Rieger, 1873-1875.

3. *Die Correspondenz der Stadt Augsburg, betreffend die Aussöhnung mit Carl V, am Ausgang des Schmalkaldischen Krieges* von Pr. Hecker (Zeits. des hist. Vereins f. Schwaben u. Neuburg. 1re année). Cf. ibid. *Der Augsburger Bürgermeister Jacob Herbrot und der Sturz des zünftischen Regiments in Augsburg*, par le même.

4. *Die Geschichtsschreibung über den Schmalkaldischen Krieg*. Leipzig, Hir-

Il se restreint en général aux imprimés qu'il n'était pas toujours aisé de se procurer, sans cependant s'interdire de parler des sources manuscrites. Parmi les résultats de ses recherches, nous signalerons particulièrement les raisons qu'il donne, contre Sandoval et Ranke, en faveur de l'authenticité du 2e livre d'Avila. Il est inutile de dire que la fameuse Relation finale de Moncenigo, qui occupe sans conteste le premier rang dans les inventaires italiens, est appréciée très-haut par M. Voigt. Si du côté de Maurice de Saxe rien ne peut être mis à côté de ce document considérable, il en est d'autres qui viennent du parti de la Hesse, de la Saxe électorale, du Brandebourg, et qui offraient un large champ à la critique.

M. von Druffel a promis de publier un nouveau document, dont M. Voigt n'a pas encore pu tirer parti, le « Journal de Viglius van Zwichem sur la guerre de Smalcalde ». Ce texte aidera certainement à la critique du plus célèbre des historiens protestants, de Sleidanus. Nous ne possédons pas encore sur cet auteur aucun ouvrage satisfaisant, malgré le livre de Paur sur les « Commentaires de Jean Sleidan » (1843) et un précieux mémoire de Kampschulte, inséré au 4e vol. des *Forschungen*[1]. Dans un autre mémoire de M. Baumgarten, « sur l'histoire de la guerre de Smalcalde », on trouve d'utiles indications sur le caractère de l'œuvre de Sleidan; on y voit que cet écrivain garde un silence discret, mais bien naturel, sur les négociations de la Ligue de Smalcalde avec la France et l'Angleterre, qu'il connaissait dans le plus grand détail[2]. « Comment aurait-il pu songer, remarque M. Baumgarten, à divulguer les efforts malheureux des alliés? Il avait écrit son livre, non comme un particulier, mais au nom de la Ligue de Smalcalde; bien que cette Ligue eût cessé d'exister depuis longtemps lorsqu'il entreprit le récit de la guerre, les intérêts du protestantisme, pour lesquels avait lutté la Ligue, tenaient plus au cœur de Sleidan que plus ou moins de lacunes dans son histoire... Ce qu'il perd comme historien, il le gagne comme homme. » Cette circonstance a engagé M. Baumgarten à de nouvelles recherches, non seulement dans les ouvrages imprimés, mais dans les archives de Bruxelles, Marbourg, Stuttgard, Strasbourg, et à la Bibliothèque nationale de Paris. Citons par exemple les extraits de

zel, 1874 (extrait des Mémoires de l'Académie des sciences de Saxe; cf. ibid.: *die Geschichtsschreibung über den Zug Carls V gegen Tunis*).

1. Cf. *Briefe Johann Sleidan's an den Cardinal Johann du Bellay*, 1542-1547, pub. par Dr. L. Geiger, dans les Forschungen zur deutschen Geschichte (10e vol. 1870); — et Rathgeber dans la Revue d'Alsace. Nouv. série, II, 213-226.

2. Historische Zeitschrift de Sybel, 1876.

la correspondance, jusqu'ici inédite, de la reine Marie avec Charles-Quint (Bruxelles). Le personnage de Piero Strozzi, qui fit tout au monde pour décider la France à intervenir dans la guerre allemande, se présente ici pour la première fois dans toute son importance. Tout ce mémoire est une contribution importante à l'histoire de la politique française au XVIe s. Un discours du même écrivain, sur Jacques Sturm offre aussi un intéret général [1]. La conduite politique du « premier citoyen de Strasbourg » y est esquissée à grands traits; et plus il est regrettable que ce personnage ait été laissé tout à fait au second plan dans l'histoire de son ami Sleidan, plus sont précieux les renseignements que les archives nous livrent sur son compte.

Des études comme celles de M. Baumgarten nous fortifient dans l'espoir que peu à peu des mains habiles viendront tirer profit de ces matériaux qui s'entassent autour de nous d'une façon menaçante, et leur donner une forme artistique. Pour montrer par un autre exemple ce que devront être les travaux à venir, il faudrait insister sur la récente histoire de Maurice de Saxe, par M. Voigt; mais ce livre nous est parvenu trop tard [2]; d'ailleurs, nous en donnons plus loin un compte-rendu détaillé; mais nous renvoyons à une autre fois l'examen d'un livre qui, à vrai dire, n'est pas d'un habile ouvrier [3]. L'auteur, M. Drouven, a essayé de peindre la tentative de réforme dans la principauté électorale de Cologne, et les efforts d'Hermann de Wied; mais un sujet de cette importance était au-dessus des moyens de l'auteur. Il ne manque pas de faire remarquer, dans le titre même de son ouvrage, qu'il a mis à profit « des sources inédites ou non utilisées avant lui », mais la vérité est que même des documents imprimés lui ont échappé, — il semble ignorer les publications de Bindseil, Steitz, les plus importantes même de Krafft, — sans parler des archives où il n'a fait que des recherches très-superficielles. Dans ses interminables digressions, dans ses nombreuses errreurs de détail, perce un sans-façon tout à fait condamnable, surtout après qu'il a déclaré ouvertement son intention de combler toutes les lacunes de l'histoire de l'église de Cologne pendant la Réforme (préf., p. VII). En attendant que ce sujet soit repris par un érudit

1. *Jacob Sturm, eine Rede gehalten bei Uebernahme des Rectorats der Universitæt Strasburg am 1 Mai* 1876. Strasbourg, Trübner, 1876.

2. *Moritz von Sachsen* 1541-1547. Leipzig, Tauchnitz, 1876; voy. du même auteur : *Ueber die Belagerung von Leipzig,* 1547 (Archiv. f. Sæchsische Geschichte XI), etc.

3. *Die Reformation in der kœlnischen Kirchenprovinz zur Zeit des Erzbischofes und Kurfürsten Hermann V Graf zu Wied.* Neuss et Cologne, Schwann, 1876.

compétent, il sera permis de soumettre le livre de M. Drouven à une épreuve comparative. L'histoire de Cologne, par M. Ennen, dont le 4e vol. comprend l'époque de la Réforme, lui a en effet rendu les plus grands services; malgré de nombreuses erreurs et une disposition souvent mauvaise, ce dernier ouvrage est d'une grande importance à cause de la grande quantité de documents originaux qu'il contient [1].

Cette histoire municipale n'est pas la seule qui rentrerait dans le cadre du présent mémoire; de nombreux travaux qui contribuent à éclairer l'histoire de la réforme allemande en retraçant celle de certaines localités ou de certains territoires sont disséminés dans les Revues des diverses Sociétés historiques. Mais l'espace nous manquerait pour en faire l'énumération complète. Contentons-nous de conclure avec deux ouvrages qui appartiennent à l'histoire de l'art. Ils se rapportent aux deux plus grands peintres qu'ait produit la Réforme en Allemagne, et chacun d'eux peut passer pour un modèle en son genre. L'auteur de l'un, M. Thausing, avait déjà publié les « Lettres, journaux et poésies » d'A. Dürer (dans les *Quellenschriften für die Kunstgeschichte*, pub. par Eitelberger); dans son nouvel ouvrage, où la partie critique dépasse de beaucoup la partie purement biographique, il a montré quel parti l'on peut tirer d'un sujet passablement stérile. Comme il est à Vienne le directeur de l'*Albertina*, une des plus vastes collections d'estampes et d'esquisses qui existent, il a pu donner les renseignements les plus complets sur les œuvres de Dürer. La remarquable biographie de Hans Holbein, par M. Alf. Woltmann en est à sa seconde édition; l'auteur y a fait entrer, avec le zèle le plus éclairé, les résultats des dernières recherches, tout en corrigeant les erreurs de la 1re édition, erreurs dont est cause en grande partie une falsification moderne, dont le vrai caractère vient seulement d'être démontré; c'est ainsi que dans la nouvelle édition sont restituées à Hans Holbein le vieux certaines œuvres considérées auparavant comme des œuvres de jeunesse du célèbre Holbein. Le chapitre relatif aux Vierges de Darmstadt et de Dresde a été aussi complètement remanié. En résumé, chaque partie du livre porte la marque du talent distingué de l'auteur; les historiens peuvent apprendre par cet exemple combien les recherches les plus approfondies gagnent, quand cela est

1. *Geschichte der Stadt Kœln.* 4e vol., 1874. Cologne et Neuss, Schwann.

2. *Dürer; Geschichte seines Lebens und seiner Kunst.* Leipzig, Seemann, 1876.

3. *Holbein und seine Zeit.* 2 vol. Leipzig, Seemann, 1874-1876. Le second volume comprend des Appendices et les listes des œuvres de Hans Holbein le vieux, d'Ambroise Holbein et de Hans Holbein le jeune.

possible, à être présentées sous une forme définitive. Cet enseignement est utile à ceux-là surtout qui étudient l'histoire de la Réforme allemande. Cette courte revue aura montré, nous l'espérons, que ce terrain a été habilement travaillé; mais il ne faut pas oublier que le plus grand honneur est pour celui qui sait réunir dans un ensemble harmonieux la forme et le fond. Ce que nous désirons, ce sont « des pommes d'or dans des panniers d'argent. »

Alfred Stern.

RUSSIE.

Nécrologie. — Les études historiques en Russie ont fait l'an dernier une perte pour longtemps peut-être irréparable, en la personne de M. Stchapov, mort le 27 février 1876. Né en Sibérie (gouvernement d'Irkoutsk) en 1830, dans une famille ecclésiastique, il fit de brillantes études au séminaire d'Irkoutsk, d'où il fut envoyé à l'Académie ecclésiastique de Kazan; après y avoir enseigné pendant quatre ans, il y fut attaché à titre d'agrégé. Un remarquable travail sur le *raskol* (schisme), publié en 1859 à Kazan, lui fit un nom parmi les historiens. Professeur d'histoire russe à l'Université de Kazan, il déploya un égal talent dans l'enseignement et les travaux d'érudition; mais, bientôt compromis lors du soulèvement des paysans à Kazan en 1861, il fut destitué et appelé à Saint-Pétersbourg pour se justifier; il y publia divers articles sur le *raskol*, le régime communal en Russie et autres sujets. En 1863, il fut envoyé en Sibérie, à Irkoutsk; membre de la Société de géographie, il fouilla les archives locales et entreprit une série d'excursions dans divers endroits de la Sibérie. Cette époque fut la plus féconde de sa vie; il publia de nombreux articles de revue et un volume sur « les conditions pédagogiques et sociales du développement de la nationalité russe[1]. »

Signalons aussi la mort de M. le baron Modeste Korf, ancien directeur de la Bibliothèque nationale de Saint-Pétersbourg. Il avait publié la Vie de Speransky (2 vol.) et l'Avénement de Nicolas Ier (1825). Mais son œuvre principale consiste dans ses travaux pour la bibliothèque impériale. C'est à lui que nous devons la collection *Rossica* de tous les ouvrages en toutes les langues sur la Russie. C'est la plus riche qui existe au monde. Sous sa direction, 3 volumes de catalogues

1. Voy. ici même, dans mon précédent bulletin, une appréciation des travaux historiques de Stchapov. *Rev. hist.*, II, 213. 1876.

ont été publiés : 2 pour la collection *Rossica*, 1 consacré spécialement à l'histoire de Pierre le Grand.

Samarine, né en 1819, fit pendant presque toute sa vie partie de l'administration. Il y débuta comme membre d'une commission nommée pour contrôler l'administration de la ville de Riga, et publia une série de lettres sur les relations des Russes et des Allemands dans les provinces baltiques. Il fut accusé d'avoir trahi les secrets d'État et fut arrêté; mais peu de temps après on l'envoya comme membre du gouvernement à Simbirsk et à Kiev, où il réunit les matériaux d'un livre sur l'histoire de l'abolition du servage en Europe et particulièrement en Prusse et en Russie. Il prit une part active aux travaux pour l'émancipation des paysans, et fut un des collaborateurs de la revue slavophique le *Jour*, où il publia une série de lettres sur les Jésuites (1861). En 1868, il fit imprimer à l'étranger son ouvrage le plus remarquable: « les frontières de la Russie » (Okrainy Rossii), où il fit avec clarté l'histoire des provinces baltiques, montrant la conduite du gouvernement russe envers les Allemands et l'oppression par ceux-ci de la race aborigène.

L'année 1876 a été des plus fécondes en travaux sérieux et utiles pour le développement de la science historique en Russie.

Anthropologie et Ethnographie. — De nombreux articles de revue, insérés surtout dans « la Russie ancienne et moderne » et le « Bulletin de la Société de géographie de Pétersbourg, » ont mis en lumière de nouveaux matériaux qui seront tôt ou tard utilisés par ceux qui étudieront l'histoire des origines du peuple russe; mœurs, croyances, superstitions, sur tous ces points ils trouveront dans les documents récemment publiés des données importantes. La Société des naturalistes de Kazan a le plus fait pour ces études; parmi ses nombreuses publications nous rencontrons des travaux considérables sur les populations de la Russie orientale et sur la Sibérie. M. Maliev, qui depuis longtemps poursuit avec autant de patience que de succès ses recherches sur les peuplades du gouvernement de Kazan et pays voisins, a fait paraître dans le 5e fasc. du t. V des travaux de la Société une « Étude anthropologique sur les Baskirs »; c'est un rapport sur son voyage dans le pays de ces peuples qu'il a étudiés dans leur vie présente, en notant les traits de mœurs, les coutumes particulières, etc., et dans leur vie passée, en fouillant les cimetières. Il n'a visité que deux districts du gouvernement d'Oufa, mais les résultats qu'il a obtenus sont très-considérables. Par l'étude minutieuse des crânes de toutes les époques, il s'est attaché à préciser les particularités du type des Baskirs; il a représenté dans un tableau bien fait les traits caractéristiques de leur vie et de leurs mœurs. Il a

ajouté à son ouvrage quatre tables où sont indiqués le nombre des naissances proportionnellement à l'âge des femmes, les mesures d'un certain nombre de crânes trouvés dans les cimetières et de 40 crânes d'hommes vivants[1]. Les Vogoules ont été l'objet de deux études semblables par M. Maliev et M. Sorokine (t. III); les Votiaks du gouvernement de Kazan par M. Ostrovsky (t. IV); signalons enfin dans ce même volume les « Matériaux pour l'anthropologie comparée » par M. Maliev.

Une publication nouvelle, entreprise par le gouvernement de Vladimir, si elle est continuée, fera faire de grands progrès aux études ethnographiques. Le 1er fascicule d'un « Annuaire du comité statistique du gouvernement de Vladimir » contient des renseignements précieux sur l'ethnographie de cette contrée ainsi que des matériaux pour l'histoire de la peinture russe dite de *Souzdal*.

Droit historique. — Aux travaux ethnographiques se rattachent les nombreuses publications sur le droit coutumier de plusieurs peuples et pays de la Russie. En 1873, on a publié aux frais de l'État les « Comptes-rendus de la Commission pour la réforme des cours de bailliages (volostnoj soud), » en 7 vol. De son côté la Société de géographie a publié des programmes pour guider les érudits dans la recherche et la publication des documents de ce genre. Trois ouvrages récents ont paru sur la matière : 1° Matériaux pour servir à la bibliographie du droit coutumier, par M. Jakouchkine, 1er fasc. (Jaroslav, 1875); 2° Recueil du droit coutumier des peuples de la Sibérie, par M. Samokvasov (Varsovie, 1876); et 3° le Droit coutumier des paysans du gouvernement de Tomsk, par le prince Kostrov (Tomsk, 1876). Ce dernier répond au programme de la Société de géographie; l'auteur a étudié près de 3000 sentences prononcées dans les cours de bailliage, et un grand nombre de documents inédits qui lui ont fourni une foule de faits concernant le droit civil et criminel, la marche et la forme des jugements, la constitution communale, etc. C'est un livre important à tous les points de vue, composé avec beaucoup de soin et de critique. Il ne constate pas seulement l'état actuel du droit, mais présente sous forme d'introductions des aperçus historiques très-intéressants. A un autre point de vue, le recueil de M. Jakouchkine n'est pas moins important : il contient 1542 articles, disposés dans l'ordre suivant : 1° programmes, terminologie, symbolique du droit coutumier; 2° droit

1. Les Baskirs sont brachycéphales; les dimensions moyennes sont de 188 millim. pour la longueur des crânes, 152 pour la largeur; le rapport entre les diamètres est de 82,2.

civil et criminel; 3° associations (artels); 4° mariages; 5° commune (le village), droit de propriété, assiette des impôts; 6° administration et justice; 7° proverbes; 8° droit coutumier des peuples non slaves. Enfin trois tables complètent cet ouvrage, indispensable à toute personne qui voudra étudier le droit coutumier en Russie : table systématique des questions de droit coutumier; table ethnographique et géographique; table des noms d'auteurs. Dans la préface, M. Jakouchkine a résumé les traits caractéristiques du droit coutumier en tout ce qui concerne le mariage, les relations entre les divers membres d'une famille, la communauté, etc. Ce livre mérite tous les éloges; c'est une importante contribution à l'histoire russe. Quant au recueil publié sous la direction de M. Samokvasov, ce n'est autre chose qu'une édition de textes du droit coutumier chez les peuples de la Sibérie : Kalmouks, peuples du district de Kouznetzsk, Vogoules, Ostiaks, Bouriates, Jakoutes, Kirghises, etc. C'est en 1821 que d'après l'ordre du gouvernement l'on se mit à recueillir ces matériaux; depuis lors ils allèrent s'enfouir dans les archives de la Chancellerie impériale, où ils seraient sans doute restés longtemps encore si feu M. le sénateur Hubé n'en avait pris des copies; c'est d'après ces copies, vendues tout récemment à la bibliothèque de Varsovie, que M. Samokvasov a eu l'heureuse idée de les publier. Ils fournissent une grande quantité de faits qui permettent d'expliquer des points obscurs du droit primitif, et de jeter une nouvelle lumière sur d'anciens codes de lois, tels que la *Rouskaya Pravda* (code du prince Jaroslav). Nous regrettons seulement que le savant éditeur n'ait pas cru devoir s'expliquer sur l'emploi de certains termes, ceux par exemple de « nomades » et de « sédentaires » appliqués à des peuples de la Sibérie, ni préciser l'influence que les ordonnances du gouvernement ont eue sur les peuples non slaves dont il publie les coutumes.

Archéologie. — Nous ne trouvons malheureusement à signaler pour 1876 que le 3e fasc. du t. VI des « Antiquités » publiées par la Société archéologique de Moscou. Deux articles y arrêtent notre attention : l'un de M. le comte Ouvarov, archéologue et investigateur infatigable, sur les monuments mégalithiques en Russie; l'autre de M. Herz, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Moscou, intitulé : Essai historique sur les fouilles archéologiques dans la Crimée depuis le XVIIIe siècle jusqu'en 1859. Le premier n'est que le commencement d'un grand ouvrage; l'auteur se propose d'examiner quels peuples ont construit les monuments mégalithiques dispersés dans toute l'Europe, l'Asie et l'Afrique, et à quelle époque ils ont été construits. Dans son premier article il se borne à exposer les opi-

nions de ses prédécesseurs; il soumet à une critique sévère le système de Fergusson (*Rude stone monuments*) et de Bonstedten; puis il énumère les divers monuments que l'on rencontre dans l'Inde, la Palestine, la Perse, l'Arabie, l'Afrique, l'Espagne, le Portugal et s'arrête à ceux de la France. Comme tout ce qui sort de la plume de l'auteur, ce travail promet d'être une riche acquisition pour la science.

Publications de textes. — Pour la période de notre histoire antérieure à Pierre le Grand, nous ne pouvons indiquer que deux travaux importants. Le premier, paru à la fin de 1875, sur les relations entre la Russie et l'Angleterre au xvie siècle[1], contient 82 documents tirés des archives de Londres, Oxford et Moscou; 37 étaient inédits, entre autres 7 chartes d'Ivan le Terrible, 6 d'Élisabeth d'Angleterre, etc.; ils concernent presque tous les rapports commerciaux entre les deux pays. C'est un excellent supplément aux publications de Hackluyt, de Hamel (Relations entre la Russie et l'Angleterre au xvie et au xviie siècles), et de Tourguénev (Actes historiques tirés des archives étrangères). Dans une excellente introduction, l'éditeur nous raconte la formation de la Compagnie des *Merchants adventurers* et les progrès opérés dans les relations commerciales des deux pays.

La commission archéologique a publié dans le 3e vol. de sa Bibliothèque historique (Pétersbourg, 1876) des documents qui se rapportent à l'histoire ecclésiastique du xviie siècle, et qui nous fournissent des détails nouveaux sur l'organisation et les mœurs du clergé. Tels sont le règlement des cérémonies de la cathédrale de Moscou (1634); le décret du patriarche Philarète sur les messes des morts; les registres du trésor du *cathédrale* et du patriarche; le cérémonial de l'arrivée à son couvent de l'abbé nouvellement nommé. Cette dernière est fort curieuse: les cérémonies de ce genre se terminaient toujours par des libations copieuses; quand le supérieur faisait descendre ses moines au réfectoire, ce qui arrivait souvent, leur cœur se remplissait « d'une consolation immense. » — Un seul document se rapporte au xvie s.; c'est un extrait d'une chronique inédite jusqu'ici et conservée dans un manuscrit de la bibliothèque du couvent d'Alexandre Nevsky à Pétersbourg. Ce court fragment (1563-67) donne d'intéressants détails sur les rapports de Kourbsky avec Ivan le Terrible, sur les causes de sa disgrâce, l'organisation des gardes du corps du tsar *(opritchina)*, les rapports d'Ivan le Terrible avec le roi de Suède Eric XIV.

1. *England and Russia*, 1553-93; documents collected, copied and edited by George Tolstoy. Petersbourg, 1875.

Après ces deux publications, on peut citer encore le t. II du « Livre généalogique russe, » qui a paru dans la revue des « Antiquités russes; » le 1er vol. date de 1873. L'un et l'autre corrigent et complètent l'édition du prince Dolgoroukov.

Pour le XVIIIe siècle et le XIXe siècle au contraire, les publications de textes abondent. Notons au premier rang les vol. VIII, IX et X des Archives du prince Worontzov (1876), dus aux soins infatigables de M. Barténev. En voici en peu de mots l'analyse : t. VIII, autobiographie de Siméon Worontzov, en français; lettres de Rostopchine à Worontzov (1791-1825), et lettres de Worontzov, écrites de Londres à Rostopchine (1798-1825). T. IX : ses lettres à son frère, datées de Venise et de Londres (1793-96) et à diverses personnes; trois mémoires d'Al. Worontzov sur la Révolution française, les finances en Russie et la Pologne. T. X : lettres de S. Worontzov depuis 1796, et lettres à lui adressées par les empereurs Paul Ier et Alexandre Ier, lesquelles nous révèlent la politique russe en Orient et sous l'Empire. Il est à peine besoin d'ajouter que cette correspondance est des plus riches en renseignements précieux pour la période la plus importante de l'histoire moderne. Aucun diplomate russe à cette époque n'eût pu écrire avec autant de netteté et d'abondance. Nommé ambassadeur à Venise en 1783, Worontzov fut envoyé deux ans après à Londres comme ministre plénipotentiaire, pour conclure le traité de commerce avec l'Angleterre. Il occupa cette place presque jusqu'à la fin du règne de Paul Ier. Destitué par ce prince, il rentra en Russie sous Alexandre Ier, et fut bientôt après renvoyé comme ambassadeur à Londres. Sa mission ne dura pas longtemps : à partir de 1806, il rentra dans la vie privée, mais sans quitter Londres, où il demeura jusqu'à sa mort, en 1832. Pendant ce long séjour en Angleterre, il sut nouer des relations amicales avec les principaux personnages politiques, se faire des connaissances parmi les émigrés français, les princes détrônés qui venaient mendier un trône et se tenir au courant de la politique européenne. La personnalité de l'auteur se reflète entièrement dans ses lettres avec ses bonnes et ses mauvaises qualités, son esprit cultivé, ironique et parfois même sarcastique, son jugement fin et perspicace, mais chancelant et capable, sous le coup d'une forte impression, d'un brusque changement. C'était un grand seigneur, imbu des préjugés de sa caste; dans une de ses lettres, par exemple, il se plaint des priviléges nouveaux octroyés à la noblesse « parce que, dit-il, on a défendu à une partie de la noblesse de voyager en carrosse ou d'assister aux élections, tandis que les commerçants usent pleinement de ce droit; » il aimait l'Angleterre et ses institutions, aussi ses opinions ont-elles une teinte de libéralisme;

mais il détestait la Révolution, faite par des « scélérats comme Mirabeau et autres pires encore, quoique, dit-il, cet homme (Mirabeau) ait sur d'autres choses des réflexions qu'on peut utilement appliquer à tous les pays » (IX, 158). Il aimait beaucoup la Russie parce qu'elle était sa patrie, mais il n'avait pas une grande inclination pour son gouvernement « despotique, » ni pour sa politique. Cependant ses opinions personnelles n'ont pas trop influencé le jugement qu'il porte sur les événements ou sur les personnes : le partage de la Pologne l'a révolté «parce que si la Prusse s'agrandit, écrit-il à son frère, aux dépens de notre sang et de nos trésors, nous ou nos enfants nous en sentirons les malheureuses conséquences » (22 juin 1792). Mieux que personne il a compris la Prusse; dans une de ses lettres, il s'exprime énergiquement contre elle : « Dans ce pays là tout cède au système d'agrandissement et de rapine; il n'y a plus alors à regarder à la décence, à la dignité et à la justice.» Spectateur et acteur pendant une longue période, une des plus émouvantes de l'histoire, où l'on a tant espéré et où l'on s'est ensuite abandonné à tant de bassesses, à tant de folies réactionnaires, il a flétri par ses remarques sarcastiques la plupart des personnages politiques du moment. Il qualifie Calonne « homme d'esprit, mais qui manque absolument de jugement, » le duc d'Orléans, un prince « souverainement méprisé de la cour, de la ville, de tout le public en général; » Louis XVI, « un imbécile, » et la reine « une intrigante sans talents et sans fermeté » etc. Nous n'avons indiqué que quelques faits, mais ils suffisent pour montrer l'intérêt exceptionnel de cette publication.

La Société d'histoire à Pétersbourg a publié deux nouveaux volumes en 1875 (t. XV et XVI) et un en 1876 (t. XVII). Le t. XV contient : 1° la correspondance de Catherine II avec le grand duc Paul et sa femme en 1783-90, pendant le voyage de l'Impératrice dans la Petite Russie et en Crimée; ce sont pour la plupart des lettres intimes; 2° les rapports de l'ambassadeur de Prusse près la cour de Pétersbourg, le baron Gustave de Mardefeld; ils sont extraits des archives de Berlin, et servent de complément aux documents analogues de la même époque (1721-30), tirés des archives de Dresde (voy. t. III et IX). Ils se rapportent à la fin du règne de Pierre le Grand, au règne de Catherine Ire, de Pierre II et à l'élection de l'impératrice Anne; ils se distinguent par l'âpreté des jugements sur la situation de la Russie et sur les personnes qui se trouvaient alors à la tête du gouvernement, Menstchikov, Ostermann, Dolgoroukov, etc.; 3° les papiers du prince Repnine (voy. t. V et VI); ils embrassent ici seulement une partie de l'année 1775; 4° Les lettres de Catherine II au vice-chancelier Ostermann; elles ont trait aux affaires de Suède (1770-80);

5° les lettres inédites de Voltaire au prince Galitzine, ambassadeur à Paris (1762-68), puis à la Haye; 6° cinq lettres de D.-A. Galitzine à A.-N. Galitzine, sur l'émancipation des serfs. — Le vol. XVI est beaucoup plus intéressant que le précédent. Il a été rédigé par M. Kostomarov et contient des pièces tirées des archives des princes Repnine. Ces documents se rapportent à l'époque où M. Repnine était chef de l'armée et gouverneur général en Lithuanie. La correspondance de Catherine II avec les hommes d'État tels que le comte Razoumovsky, ambassadeur à Vienne, Toutolmine, Bezborodko, Zoubov, Kourakine et quelques Polonais (Czartoriski et autres) termine le volume, et nous permet d'apprécier les relations entre la Russie et la Pologne pendant les années 1794 à 1796. Nous indiquerons entre autres une lettre du comte Bezborodko qui montre clairement les tendances du gouvernement russe. Les rapports de Repnine peignent de vives couleurs la panique des nobles en face de l'insurrection. Le gouverneur général voyait d'un mauvais œil le séjour du roi de Pologne captif à Grodno; il craignait « que les habitants trop légers de cette ville ne s'attroupassent autour de lui, » et que cela ne donnât matière « à des fables et à des commérages dépourvus de sens. » Il proposa de l'envoyer à Rome. On avait demandé, nous apprend-il, au roi captif, une abdication immédiate, faite de telle sorte qu'on ne pût s'apercevoir qu'elle était forcée, et en récompense on lui avait promis une pension annuelle de 200,000 ducats. Pour mieux connaître les intentions du roi, Repnine lisait toutes ses lettres, et les corrigeait au besoin. Enfin nous lisons une série de lettres flatteuses adressées au prince par les gentilshommes polonais qui le désiraient pour vice-roi. D'autre part, cette correspondance montre combien étaient vives les méfiances entre les trois souverains alliés pour le partage de la Pologne : Catherine II était mécontente de la Prusse, et s'exprimait dans des termes peu flatteurs pour la « perfide et astucieuse » cour de Berlin. — Le t. XVII est presque tout entier consacré à la correspondance de Catherine II avec Falconet, au sujet du monument de Pierre le Grand[1]. A la fin du volume se trouvent plusieurs documents intéressants, entre autres une lettre de Diderot (1773), d'après l'autographe de la Bibliothèque impériale de Pétersbourg, et un extrait de son article sur le salon de 1763.

Pour les papiers d'État concernant l'histoire du XIXe siècle, le gouvernement a cru pouvoir laisser publier quelques pièces « utiles à

1. Voy. l'excellent parti que M. Rambaud a tiré de ces documents dans ses études sur *Catherine II et ses correspondants français* (*Rev. des Deux-Mondes*, 15 janv. et 1er février 1877).

être communiquées; » elles se rapportent exclusivement à l'époque antérieure à l'avénement de Nicolas Ier. Une commission de publication nommée à cet effet a fait paraître un « Recueil des documents historiques tirés des archives du premier département de la chancellerie de Sa Majesté » (Pétersbourg, 1876). La chancellerie a été fondée en 1812; c'est par elle que devaient passer toutes les affaires de l'État, les rapports et les ordonnances. Aussi ce recueil est-il fort important pour le règne d'Alexandre Ier et spécialement pour les années 1812 et 1813. Il se divise en deux parties : la première contient les ordres adressés par le gouvernement aux chefs militaires (Viazmitinov, général en chef de l'armée à Pétersbourg, Gortschakov, directeur du ministère de la guerre, etc.) en 1812, et les ordres émanés de la chancellerie et de son directeur, Arakcheev. La seconde est presque entièrement remplie de documents relatifs à la guerre de 1812 : rapports sur les dépenses exigées par l'armée, sur son état sanitaire et le service de santé, etc.; rapports du ministre de l'intérieur sur la situation de l'industrie et ceux du ministre des finances sur la situation financière après la guerre (1813); enfin papiers relatifs à l'administration de Speransky en 1818-1819 à Pensa, en Sibérie, avec la liste du prix des denrées à Moscou en 1813. A titre de curiosité, on peut citer la correspondance secrète du baron Teppich, ambassadeur de Russie à Stuttgard, qui recommandait avec chaleur un système de ballons inventé par un Allemand pour anéantir l'armée française. Inutile d'ajouter que les espérances de l'ambassadeur s'envolèrent et que l'ingénieux inventeur disparut.

Le troisième et dernier volume des *Traités et Conventions* avec l'Autriche (1808-1815), de M. Martens, a paru en 1876 (Pétersbourg, Devrient). La partie la plus intéressante du volume est sans contredit celle qui contient la correspondance entre la Russie et l'Autriche pendant la guerre de 1812, tirée des archives du ministère des affaires étrangères; on y voit clairement la situation de l'Autriche et les efforts de la Russie pour rompre l'alliance entre l'Autriche et Napoléon. Aux textes des traités de Tœplitz et de Reichenbach (1813), l'éditeur a ajouté les articles secrets qui paraissent pour la première fois.

Nommons encore la correspondance de Roumiantzov avec Berch (1817-22, Pétersbourg, 1876), sur des questions d'archéologie et d'ethnographie, des recherches de monuments et de manuscrits; et les extraits des archives du prince Obolensky-Neledynsky-Meletzky (Pétersbourg, 1876), où l'on trouve les mémoires de Neledynsky-Meletzky (1752-1808), ceux du prince Obolensky (1780-1812), et quelques faits relatifs à l'histoire des années 1812 à 1814, etc.; ces

documents nous renseignent surtout sur les événements, la vie, les mœurs de la cour.

L'histoire de la Petite-Russie s'est enrichie d'un volume important, publié par la commission archéologique de Kiev; ce sont les documents relatifs à la situation économique et juridique des paysans du XVIe au XVIIIe siècle (7e part. du t. III des *Archives de la Petite-Russie*). Une préface de l'habile éditeur, M Novitzky, nous guide à travers l'époque où la Petite-Russie faisait partie de la Lithuanie, et nous décrit l'état social des Petits-Russes d'abord sous le régime du *Statut lithuanien*, puis sous celui du nouveau code; les services et obligations des paysans au XVIe siècle, leur situation à cette époque et les changements apportés à cette situation au XVIIe siècle sous Chmelnicki et la domination presque absolue des gentilshommes polonais. Cette étude, fondée sur de nombreux documents inédits, est riche en aperçus nouveaux, et se lit avec plaisir. Les actes publiés sont au nombre de 360; ils paraissent tous pour la première fois. On y a joint les documents qui concernent les soulèvements de la Petite-Russie au XVIIIe siècle (1700-68), les haidamacks, avec une introduction par M. Antonovich, un de nos savants les plus distingués; mais le volume a été jugé dangereux pour la sécurité de l'État, et le président de la commission n'a pas donné la permission de le mettre en vente.

Livres nouveaux. — 1° *Ouvrages concernant la Russie en général.* Outre la continuation des ouvrages de Soloviev et de Kostomarov, l'année 1876 nous a apporté le commencement de deux histoires générales de la Russie : l'une par M. Ilovajsky, l'autre par M. Zabieline; ce sont des abrégés qui viennent heureusement prendre place à côté des énormes et indigestes publications comme celle de Soloviev.

Le nouveau volume de l'*Histoire de la Russie* par Soloviev (t. XXVI, Moscou, 1876) est le deuxième de l'histoire de Catherine II; il raconte jour par jour les événements des années 1764 et 1765, et résume l'état de l'instruction et de la société de 1755 à 1765; il donne de grands détails sur l'affaire de Mirovitch, la suppression des hetmans dans la Petite-Russie, l'élection de Stanislas Poniatowsky au trône de Pologne, les mesures prises pour centraliser le pouvoir entre les mains des gouverneurs de provinces, le commerce, les dissidents (*raskolniks*), les paysans, etc. Le dernier chapitre s'occupe de l'influence exercée par la littérature et la civilisation françaises sur la société russe, des rapports entre Catherine II et les Encyclopédistes, des travaux de l'Académie des sciences de Pétersbourg et de l'Université de Moscou jusqu'à la mort de Lomonossov; enfin des premières ordonnances de Catherine II, après son avénement au

trône, sur l'instruction. L'abondance des détails est extrême sur tous ces sujets, mais, comme dans tous les autres volumes du célèbre historien, ils sont arrangés sans aucune méthode et sans aucun art.

M. Kostomarov, au contraire, est un écrivain; le 6e fascicule de son *Histoire de la Russie par les biographies de ses hommes illustres* (Pétersbourg, 1876) fait revivre avec force sous nos yeux, avec leurs qualités physiques et morales, Pierre le Grand, son fils, Mazeppa, l'archevêque Théophane, Prokopovich et autres; on peut seulement reprocher à l'auteur d'avoir exprimé trop vivement ses opinions personnelles. Ce défaut est surtout sensible dans la biographie de Pierre le Grand; mais celles de l'archevêque Théophane et du hetman Mazeppa sont à notre avis des chefs-d'œuvre.

Le premier volume de l'*Histoire de la Russie* par M. Ilovajsky ne dépasse pas le XIIIe siècle, mais il est plein de promesses; le livre est bien écrit et se lit sans fatigue. Il débute par la description de Byzance au IXe siècle, source de la civilisation russe; puis l'auteur nous introduit en Russie et raconte, d'après les chroniques byzantines, les événements qui se sont produits depuis Igor, le premier prince russe dont l'existence soit bien constatée. La conversion de Vladimir et de son peuple au christianisme, le règne de Jaroslav et les luttes de ses descendants entre eux occupent la plus grande partie du volume qui s'arrête au moment où les Mogols préparaient leur invasion et où Byzance était aux mains des Croisés. Le reste du livre est occupé par les citations et un certain nombre de dissertations critiques sur quelques points obscurs de notre histoire.

Dans un autre ouvrage intitulé *Dissertations sur les origines de la Russie*, le même auteur tombe malheureusement dans les hypothèses les plus vaines et les moins scientifiques. Ignorant des résultats auxquels est arrivée la philologie moderne, il commet les moins pardonnables erreurs ; son *histoire* est bien l'œuvre d'un érudit du XIXe siècle; ses *dissertations* sont l'œuvre d'un compilateur du XVIIIe siècle, tel que Trediakovsky, qui tirait les plus graves conséquences des rapprochements philologiques les plus fantaisistes[1]. Voici le procédé de l'auteur : il prend un mot, par exemple Batyj, Asparuch, Terbel, Croum, etc.; il les rapproche des mots russes Batija, Batijuchki, Iperik (la terminaison *ik*, dit-il, est le signe des diminutifs), Trebenje, Kremlin, etc., et en conclut que les hommes désignés par ces noms étaient Slaves. Autrefois Schafarik, auteur des *Antiquités slaves*, a comparé ces mêmes mots à ceux d'autres langues, et a obtenu des résultats tout opposés.

1. Voyez notre précédent Bulletin, *Rev. hist.*, II, 198.

Le premier volume de l'ouvrage impatiemment attendu de M. Zabieline[1], l'*Histoire des Russes depuis les temps les plus reculés* (Moscou, 1876), prête le flanc aux mêmes critiques. Il faut espérer que les suivants rachèteront les défauts de celui-ci : les vastes connaissances archéologiques de l'auteur et son talent d'écrivain nous autorisent à le croire.

2° *Monographies*, etc. Peu de travaux valent la peine d'être signalés. Dans son livre, *Varègues et Rous* (2 vol. Pétersbourg, 1876), M. Gedeonov, qui étudie ce sujet depuis déjà trente ans, fait preuve d'une profonde érudition et d'une critique sagace; il détruit presque entièrement l'hypothèse de ceux qui ont voulu prouver l'origine scandinave des Rous, mais sans réussir à la remplacer par une solution définitive. Il faut dire d'ailleurs que la question est à la fois insoluble et oiseuse, et, tout en rendant hommage à la science de l'auteur, nous regrettons qu'il ne l'ait pas employée à d'autres sujets plus intéressants. Citons encore une *Histoire de la guerre de Crimée*, par M. Bogdanovitch (Pétersbourg, 1876); c'est le premier essai tenté chez nous d'écrire en détail l'histoire de cette guerre. Le livre est bien fait et important à plusieurs points de vue; outre les documents déjà connus, l'auteur en a étudié beaucoup d'inédits, tels que les rapports des généraux, les mémoires militaires, etc.; il a de plus recueilli les impressions et les récits de témoins oculaires, mais il ne les reproduit pas sans les avoir soumis à un sévère contrôle. Il est intéressant de le comparer aux livres de MM. Kinglake et Rousset. — Notons enfin un essai sur *Bielinsky, sa vie et ses œuvres* (2 vol., Pétersbourg, 1876); c'est un des critiques littéraires du XIXe siècle qui ont eu en Russie l'influence la plus considérable[2].

Dans un autre ordre d'idées, deux mémoires de M. Zagoskine, l'un sur les chartes du XIVe au XVIe siècle, qui organisent le gouvernement provincial (*oustavnyja gramoty*), l'autre sur l'organisation et l'origine de la classe qui a servi l'État avant Pierre-le-Grand (*slougiloje soslovie*, Kazan, 1876), méritent d'attirer notre attention. Dans le premier, l'auteur nous donne une classification complète des affaires qui sont du ressort du gouvernement provincial, telles que les règlements industriels et commerciaux, la police, le droit criminel et civil, etc. Dans l'autre, qui rappelle l'école de Stchapov, il a réuni

1. Auteur d'un livre très-remarquable : *La Vie privée des tzars au* XVIIe *s.*

2. Ont paru aussi en 1876 les Mémoires sur Bielinsky et le mouvement intellectuel en Russie en 1830, par M. Panev, publication fort intéressante et écrite avec talent.

tous les matériaux nécessaires pour faire l'histoire d'une classe qui a eu, et qui conserve encore une si triste renommée. Dans les appendices, qui sont la partie la plus intéressante de l'ouvrage, on trouve les noms des officiers de l'État, avec l'indication de leur origine et de leur nationalité. L'auteur a réuni des renseignements sur 915 familles, dont 168 issues de princes russes qui ont régné avant l'invasion des Mogols, 223 d'origine lithuanienne, 229 de nationalité européenne, 120 de race tartare (parmi ces derniers on remarque le nom de Romanov), etc.[1]

Nous ne pouvons qu'indiquer le quatrième volume de l'*Histoire de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, par M. Souchomlinov, et une publication de la Commission archéologique de Pétersbourg sur le concile de Constance; au moment où nous achevions ce bulletin, nous n'avions pas encore pu nous les procurer. Nous y reviendrons une autre fois.

3° *Ouvrages sur des sujets d'histoire étrangère.* Mettons en première ligne les ouvrages suivants de M. Kovalevsky : 1° Dissolution de la propriété communale dans le canton de Vaud (Londres, 1876; trad. en allem., Zurich, 1877); 2° Histoire de la police dans les comtés anglais depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort d'Édouard III (1er fasc. Prague, 1876); 3° Essais sur l'histoire de la juridiction fiscale en France depuis le XIVe siècle jusqu'à la mort de Louis XIV (Moscou, 1876; t. I, fasc. 1er : juridiction fiscale en Languedoc). Ce sont les études les plus importantes qui aient paru sur de telles matières en Russie et en Europe, et l'auteur nous en promet encore d'autres non moins intéressantes; il appartient à ce nombre très-restreint de savants russes qui étudient l'histoire de l'Europe dans un esprit indépendant. Ses travaux ne sont pas d'ailleurs de pures compilations; ce sont des œuvres composées d'après les textes originaux et même inédits. Par exemple, son étude si neuve et si intéressante sur la décadence du régime communal dans le canton de Vaud est tirée des archives de Villeneuve, et n'est qu'un fragment d'un livre sur les causes et les progrès de cette décadence chez les peuples d'origine bourguignonne et allemande. Aussi sommes-nous forcés, pour en parler plus au long, d'attendre que la publication de l'ouvrage soit plus avancée.

1. Quant aux autres monographies, nous nous contenterons de les énumérer : Borsakovsky, *Histoire de la principauté de Tver*, essai d'histoire locale d'après les chroniques. — Blagovestchensky, *Histoire de l'Académie ecclésiastique de Kazan*, 1797-1818 (Kazan, 1876). — Brickner, *Ivan Posochkove considéré comme économiste;* 1re partie (Pétersbourg, 1876). — Pobiedonostzev, *Études et recherches historiques* (Moscou, 1876), recueil d'articles publiés dans diverses revues, et dont un concerne le servage en Russie, etc.

Le livre de M. Fortinsky : *Les villes maritimes des Vendes et leur influence sur la formation de la Hanse* (Kiev, 1877), est le fruit d'études sur les documents déjà publiés dans les *Hanserecesse*, le *Lübecksches Urkundenbuch*, le *Mecklemburgisches Urkundenbuch* et ailleurs. Il n'existait pas encore d'histoire générale de la Hanse, on n'avait que celle de certains comptoirs ou de quelques villes hanséatiques; c'est cette lacune que l'auteur a voulu combler; « le développement des institutions municipales, dit-il, celui du commerce des villes, enfin la formation de la Hanse allemande étaient des faits parallèles et connexes. » La difficulté du sujet consiste moins, d'après lui, dans la rareté des documents, que dans la manière dont la question a été posée : on étudie l'histoire de la Hanse indépendamment de l'histoire intérieure des villes; de là vient qu'on n'a pu saisir l'influence exercée par les révolutions intérieures des villes sur la situation de leurs comptoirs à l'étranger; conformément à son système, l'auteur nous fait assister à l'origine et au développement des institutions de sept villes maritimes vendes (Lübeck, Stralsund, Wismar, etc.), puis aux progrès et à l'organisation de leur commerce intérieur et extérieur; enfin, au chap. 4, il traite la question de leur influence sur la formation de la Hanse. L'ouvrage est bien fait; les conclusions de l'auteur paraissent fort acceptables; aussi faut-il regretter que le livre n'ait pas encore obtenu le succès qu'il mérite. Mentionnons enfin, sans en avoir encore pris connaissance, l'ouvrage de M. Tratchevsky sur le *Fürstenbund* à la fin du XVIIIe siècle[1].

J. Loutchisky.

1. M. Loutchisky n'a pas parlé de l'ouvrage important qu'il a lui-même publié sur la Ligue. La *Revue* en donnera un compte-rendu détaillé.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Une province romaine sous la République; étude sur le proconsulat de Cicéron en Cilicie, par G. D'HUGUES. Paris, Didier, 1876. 1 vol. in-12 de 469 p. Prix : 3 fr. 50.

L'ouvrage de M. d'Hugues a un grave défaut, celui de mêler trop souvent la politique à l'histoire. A chaque pas on y rencontre des allusions très-claires aux événements contemporains. Le but avoué de l'auteur a été « d'apporter son modeste contingent d'observations historiques à la défense des principes qui lui sont chers », de prémunir la République de 1876 « contre les décevantes conséquences de son principe », « de montrer par un exemple dont l'autorité ne sera méconnue par personne, que toutes les formes politiques ne sont pas arbitrairement applicables à toutes les situations », d'exposer en un mot « pourquoi et comment les républiques finissent. » Telle est l'idée première qui l'a guidé dans l'étude du proconsulat de Cicéron. Et il ne s'est pas contenté de la développer dans sa préface. La dernière phrase de son livre est une preuve qu'en s'occupant du passé il n'a pas cessé de songer au présent. Une pareille méthode est absolument contraire à l'esprit scientifique. Chercher dans l'histoire romaine des arguments en faveur de telle ou telle opinion actuelle, c'est faire de la politique, non de la science. La science a pour unique objet d'établir des faits et, autant que cela est possible dans l'état de nos connaissances, de formuler des lois qui ne soient que la généralisation rigoureuse des faits. Mais elle ne saurait, sans sortir de son domaine, tirer les conséquences pratiques de ces faits et de ces lois.

M. d'H. a eu encore un autre tort. Pour juger les hommes de l'antiquité, il ne s'est pas placé au point de vue antique. Il en convient lui-même; mais il prétend « que l'on ne peut sainement apprécier le proconsulat de Cicéron qu'à la condition d'en rapporter tous les actes à la stricte mesure de la loi morale » (p. 410). S'il en est ainsi, pourquoi excuse-t-il Cicéron « de n'avoir pas aboli en Cilicie l'esclavage » (p. 413)? N'y a-t-il pas là de sa part une singulière contradiction, ou plutôt n'est-ce point là un argument contre la thèse qu'il soutient? La vérité est que l'histoire n'a pas le droit d'exiger d'un personnage politique des idées plus nobles ni des sentiments plus généreux que les sentiments et les idées de son siècle. S'il s'en trouve qui aient devancé leur époque, il faut les en louer; mais ceux qui sont restés des hommes de leur temps ne sont pas pour ce seul motif dignes de blâme. L'oubli de cette règle a rendu parfois M. d'H. injuste envers Cicéron et envers

tous les Romains en général. Il s'indigne fréquemment des abus que commettaient les gouverneurs de province sous la République; il déclare que « le génie administratif était alors inconnu à Rome » (p. 101), que pour la plupart des proconsuls « administration était synonyme de pillage »; enfin, s'appropriant le mot d'un philosophe qui ne paraît guère compétent en ces matières, il dit : « Rome ne fut jusqu'à l'empire qu'un repaire de brigands » (p. 408, note). Au lieu de se répandre en vaines déclamations, M. d'H. aurait mieux fait d'examiner quels étaient, dans la pensée des anciens, les droits que conférait la conquête. Il aurait vu qu'un peuple conquis était à la merci du vainqueur, que par le seul fait de sa sujétion il perdait ses lois, ses magistrats, ses terres même, que si les habitants conservaient une certaine liberté et quelques parties de leur sol, c'était sous le bon plaisir de leurs nouveaux maîtres, et qu'en théorie ceux-ci pouvaient faire d'eux ce qu'ils voulaient. On conçoit dès lors qu'un gouverneur romain eût peu d'égards pour ceux qu'il administrait et qu'il crût légitimes des actes qui aujourd'hui nous semblent coupables. Peu à peu cependant une évolution lente et presque fatale des esprits amena les Romains à modifier sur ce point leurs idées, et de là vient que sous l'Empire les provinciaux furent en somme mieux traités que sous la République. Cette amélioration ne doit pas être attribuée, comme le fait M. d'H., à une prétendue supériorité des institutions impériales sur les institutions républicaines. Le monde fut bien administré non pas du jour où les empereurs le voulurent, mais du jour où les souvenirs de la conquête furent assez effacés et les mœurs assez adoucies pour que les Romains considérassent les peuples soumis presque comme leurs égaux. Il n'y a donc pas lieu de reprocher à Cicéron ni aux autres proconsuls qui, sans être des Verrès, ont à notre gré trop peu ménagé les provinciaux, la conduite qu'ils ont tenue envers eux. L'essentiel d'ailleurs en histoire est moins de juger les hommes que de les comprendre, et le seul moyen de les comprendre est de les mettre dans le milieu où ils ont vécu et de se faire, pour ainsi dire, leur contemporain.

Ces critiques s'adressent toutes à la méthode de M. d'H. Si maintenant nous entrons dans le détail de son livre, nous y trouverons aussi quelques erreurs de faits et d'appréciations.

P. 9 : « Le désir d'innover, dit-il, poussait naturellement tout magistrat à défaire tout ce qu'avait fait son prédécesseur pour le refaire mieux que lui. » Il est bien vrai que chaque gouverneur publiait son édit particulier en prenant possession de sa province; mais ces édits se ressemblaient beaucoup et les proconsuls se copiaient les uns les autres[1]. — P. 19 : M. d'H. croit que Rome s'appliqua « à dissoudre les

1. Pour n'en citer qu'un exemple, Cicéron déclara qu'en beaucoup d'affaires il jugerait conformément aux édits des préteurs urbains. Quant au reste, il reproduisit en grande partie l'édit de Scaevola. Voir surtout *ad Att.* VI, 1, 15. Cf. d'Hugues, p. 299.

agrégations originelles, à briser les unités territoriales en formant de nouveaux groupes de peuples, en scindant violemment ce que la nature avait uni, en opposant la force de la loi à la force des affinités ou des traditions. » Le Sénat agit quelquefois de la sorte; mais le plus souvent il respecta l'organisation des pays conquis, on n'a qu'à se rappeler la politique qu'il adopta en Grèce où il se contenta d'assurer dans toutes les villes la prépondérance de l'aristocratie[1]. — P. 29 : Très-injuste pour Sylla, M. d'H. dit de lui qu'il fut « le mauvais génie de Rome, qu'il fit plus contre elle en deux ans de dictature que tous les Césars réunis pendant quatre siècles de despotisme. » Sylla contribua beaucoup à la ruine de la République par l'exemple qu'il donna aux ambitieux : mais il lui fut moins funeste encore que Marius. Marius est l'auteur véritable de la révolution qui conduisit Rome à la monarchie; car c'est lui qui le premier, en changeant la composition de l'armée et en grandissant par elle, réduisit les légions à n'être plus qu'un instrument de guerres civiles et de coups d'État[2]. Il est vrai que Sylla dut aussi son élévation aux soldats; mais, dès qu'il fut le maître, il essaya d'arrêter Rome sur la pente où elle glissait. Il pensa que la République ne durerait qu'à la condition d'être aristocratique; il fortifia donc l'autorité du sénat et annula celle des tribuns de la plèbe. Est-ce là un crime si grand que M. d'H. ne puisse le pardonner? — P. 38 : « Les magistratures provinciales ne dataient point du 1er janvier, mais seulement du mois de juin ou de juillet, quelquefois plus tard. » J'ignore sur quel texte se fonde cette assertion. Généralement les proconsuls et les préteurs quittaient Rome vers le mois de mars, et le premier jour de leur gouvernement était celui où ils arrivaient dans leur province[3]. — P. 67 : « César n'aimait pas plus les chevaliers que les nobles; il s'appuyait sur le peuple. » Si César s'était appuyé exclusivement sur le peuple, il ne serait pas même devenu consul. Le peuple en effet n'eut jamais à Rome qu'une très-faible influence, surtout au dernier siècle de la République. Pour réussir dans les élections il suffisait d'être riche, et dans les comices la protection d'un Crassus ou d'un Pompée était un gage de succès plus précieux que les sympathies de la foule[4]. César aurait donc fait un bien mauvais calcul s'il avait compté sur la plèbe. Ses opinions du reste ne le portaient pas plus que ses intérêts vers le parti démocratique. Il combattit souvent les nobles, non parce qu'ils étaient nobles, mais parce que beaucoup parmi eux étaient républicains. Il soutint en plusieurs occasions les chevaliers,

1. Duruy, *Hist. des Romains*, I, 518; 541-544. Sur l'appui donné par Rome à l'aristocratie, voir : Fustel de Coulanges, thèse sur *Polybe;* le sénatus-consulte de Thisbé; Tite-Live, XXXIV, 49, 51.

2. Cons. un art. de M. Fustel de Coulanges sur les armées romaines dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 nov. 1870).

3. Cic. *ad Att.* V, 15, 1. V, 21, 9.

4. La formation du premier triumvirat ne fut aux yeux de César qu'un moyen de se faire élire consul par l'appui de Pompée et de Crassus.

et, après l'armée, ce fut l'ordre équestre qui travailla le plus à son triomphe[1]. Enfin, lorsqu'il fut dictateur, sa politique ne s'inspira nullement du programme de la démocratie romaine[2]. César en réalité fut un aristocrate, mais un aristocrate doublé d'un homme d'État. — P. 70 : M. d'H. accuse vivement Cicéron d'avoir en Cilicie ménagé les publicains pour ne point brouiller à Rome les chevaliers et le sénat. Il donna ainsi, dit-il, « le plus solennel démenti à ses doctrines philosophiques, à sa morale si pure et si austère, à tous les nobles rêves de son esprit. » En tout pays il y a loin de la théorie à la pratique, et l'on ne saurait exiger d'un philosophe jeté dans le courant de la politique active qu'il applique scrupuleusement tous les principes énoncés dans ses écrits. Il doit y demeurer fidèle autant que possible; mais il doit avant tout régler sa conduite d'après les circonstances. Or il est évident qu'en 51 le seul moyen de conjurer le terrible danger dont se trouvait menacée la République était l'union intime du sénat et des chevaliers. Aux yeux de Cicéron, une telle considération primait toutes les autres. Que lui importaient les provinciaux quand il s'agissait du salut de la patrie? Pour un Romain, Rome était tout; pour un républicain sincère, la vieille constitution de la cité était une part essentielle de sa gloire et de sa force. Les intérêts de l'humanité ne méritaient certes pas d'entrer en balance avec ceux de Rome, et s'il y avait conflit entre les uns et les autres, c'était l'humanité qu'il fallait sacrifier. Ainsi blâmer Cicéron d'avoir administré la Cilicie comme il a fait, c'est le blâmer d'avoir aimé la République et de n'avoir pas eu ces idées cosmopolites qui sous l'empire se substituèrent peu à peu au patriotisme étroit des siècles antérieurs. — P. 104. Les éloges que M. d'H. décerne à César sont exagérés; car il n'est pas démontré que César ait conçu les plans qu'il lui prête. Il s'est formé autour de ce grand nom une sorte de légende que la science n'a pas encore dissipée et qui n'a point cessé jusqu'ici d'offusquer la vue de la plupart des historiens. César, dit-on, voulut relever les provinces au détriment de Rome et « faire un seul peuple de tous les peuples du monde[3] ». Mais où sont les preuves? Je cherche et je ne les aperçois pas. S'il fit rebâtir Corinthe et Carthage, c'était simplement pour développer le commerce maritime de l'Empire; s'il accorda à beaucoup de provinciaux le titre de citoyen romain, ce fut à l'exemple du sénat[4], qui avait conféré le même pri-

1. Appien, *De b. c.* II, 13; Suét. *Div. Jul.* 20. — En 50, à la veille de la guerre civile, les publicains étaient du parti de César (Cic. *ad Att.* VII, 7, 5).

2. Affaire des dettes et des loyers : César, *De b. c.* III, 20, 21; Cassius Dion, XLII, 32. Cf. Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 213-217 (3e édit.). — Abolition du droit d'association : Suét. *Div. Jul.* 42. — Loi judiciaire : Suét. 41; Dion XLIII, 25. — Mesures agraires : Suét. 38, 41; Dion XLIII, 21.

3. V. à ce sujet dans Duruy (I, 492, note 2) quelques observations très-justes.

4. Cic. *pro Balbo* 9 : « Stipendiarios in Africa, Sicilia, Sardinia, caeteris provinciis multos civitate donatos videmus. » César ne fut pas trop prodigue du droit de cité.

vilége d'abord aux Latins, puis aux Italiens; s'il réprima quelques-uns des abus que commettaient les gouverneurs, c'était pour introduire plus de régularité dans l'administration. Ces restrictions ne diminuent en rien son génie; au contraire, sa politique, réduite à ces proportions, nous apparait comme étant plus pratique, plus efficace, et par suite plus digne de lui.

Le chapitre III où M. d'H. décrit l'état de la République en 51 est à peu près inutile; il est en outre très-partial pour les césariens. Je signalerai notamment les pages 118, 120, 121, 145, 147. — Avec la page 199 commence le récit du proconsulat de Cicéron. Comme on voit, les préliminaires sont un peu longs. Cette partie du livre est plus intéressante que la première. L'auteur raconte d'abord les démêlés de Cicéron avec son prédécesseur Appius Claudius, puis ses campagnes, dont il exagère peut-être l'importance, ensuite son administration proprement dite, enfin ses intrigues pour avoir les honneurs du triomphe et son retour en Italie. Ces trois chapitres attestent une étude sérieuse de la correspondance de Cicéron; M. d'H. en explique clairement les passages les plus obscurs, sans doute avec l'aide du Commentaire de Manuce que pourtant il ne cite pas. Son style est vif, agréable, dégagé; on ne dirait pas, en lisant cet ouvrage, qu'il n'est que la traduction française d'une thèse latine; je soupçonne d'ailleurs M. d'H. d'en avoir usé librement avec le texte primitif. J'aurais quelques critiques à présenter encore ici. Mais j'en ai dit assez pour montrer par où pèche ce travail. Je me contenterai d'indiquer comme renfermant des erreurs plus ou moins graves les pages 207 (lignes 2-4), 219 (sur l'entrevue de Pompée et de Lucullus en Galatie), 237 et 239, 294, 415, 451 (note 1), 453 (fausse appréciation de la politique des empereurs).

Paul Guiraud.

The history of the Norman Conquest of England; its causes and its results, by E. A. Freeman. 5 vol. in-8°. Oxford. Clarendon Press; Mac Millan, London. Prix : 4 liv. 19 sh.

Quelle fut la nature, quelles ont été les conséquences de la conquête de l'Angleterre par les Normands? Chateaubriand avait posé la question dans son histoire de la littérature anglaise. Sa théorie un peu trop absolue fut recueillie par sir Walter Scott. Celui-ci peignit des plus vives couleurs, dans son roman d'Ivanhoe, les souffrances du Saxon écrasé, méprisé, asservi par le noble Normand; tableau de fantaisie, œuvre d'artiste qui eut le rare privilége d'enthousiasmer la foule et d'inspirer à notre grand historien Augustin Thierry le livre que tout le monde a lu. — Le savant par malheur s'inspira un peu trop du poète et une réaction inévitable éclata contre ses idées.

Ce fut en Angleterre, naturellement, que se formula le plus nette-

ment la doctrine opposée. Palgrave fut le chef de cette école. L'historien français disait que la conquête avait tout changé en Angleterre, roi, noblesse, institutions, langue et religion. Rien n'était resté de l'ancien ordre de choses : l'Anglais prétendit qu'il n'y avait eu qu'un changement de dynastie. A l'exagération inconsciente de la thèse, s'opposa l'exagération voulue de l'antithèse. Deux camps se formèrent, et l'on peut reconnaître l'influence de l'un ou l'autre des deux partis dans tous les ouvrages qui ont paru depuis sur l'histoire d'Angleterre.

M. Freeman a entrepris de clore le débat et de prononcer un jugement définitif sur les causes, la nature, les résultats de la conquête; de là un volumineux ouvrage dont la publication n'a été complètement terminée que l'année dernière. Il a été parlé ici même du cinquième volume (*Rev. hist.*, II, 575).

Reconnaissons d'abord que M. Freeman avait, plus que personne, l'autorité nécessaire pour prononcer les conclusions dans un jugement de cette importance. Il connaît à fond tous les documents écrits qui ont été publiés sur cette époque : il a lu et soumis à une minutieuse critique les chroniques en prose ou rimées, latines, anglaises ou françaises du XIe siècle. Il s'adresse même aux témoins silencieux des vieux âges, il a la passion de l'archéologie, et a écrit en manière de passe-temps plusieurs monographies de cathédrales ou autres monuments historiques. Il ne néglige aucun moyen d'investigation.

Peut-être même ce souci de ne rien omettre a-t-il nui quelque peu à la vivacité du récit. On pourrait reprocher à ces cinq gros volumes un luxe surabondant d'anecdotes, de dissertations incidentes, d'appendices consacrés à des points de détail. Le livre à la rigueur s'en passerait : ce lourd bagage eût été ainsi singulièrement allégé. Il est tel développement, dans le premier volume surtout et le dernier, dont la nécessité n'apparaît pas tout d'abord. L'histoire des Saxons et des Normands avant la conquête, celle des princes angevins dans le siècle qui suivit semble un peu longue, on voudrait plus de rapidité dans le prélude et l'épilogue.

On s'explique cependant pourquoi M. Freeman a tant insisté sur les origines et les résultats de la conquête. C'est que dans son esprit ce grand événement ne peut être étudié à part, car ce qui importe surtout c'est de voir en quoi il a modifié les institutions de l'Angleterre. Or, à ce sujet M. Freeman a une idée favorite qu'il expose dans tous ses ouvrages historiques : on la trouve esquissée dans le petit opuscule qu'il a publié sous le titre d'*Unité de l'histoire* : il a commencé à la développer dans son volume sur l'histoire du gouvernement fédéral, première pierre d'un monument resté inachevé, il a voulu la vulgariser dans son « Développement de la Constitution anglaise », enfin il l'étale tout au long dans son œuvre capitale : *la Conquête normande*. — On peut dire que c'est l'âme de tous ses ecrits et en particulier du dernier; c'est elle qui donne la vie à ses dissertations, qui sert de lien entre ses nombreuses anecdotes, qui permet d'embrasser dans son ensemble non-

seulement les travaux de M. Freeman, mais encore ceux de presque tous les historiens anglais contemporains.

Cette doctrine est celle de la persistance à travers les âges et les milieux les plus différents du principe des assemblées populaires. On le trouve en Grèce, aux temps homériques, sous sa forme la plus simple, à l'époque des confédérations Achéenne et Etolienne avec des organes plus compliqués. Il en est de même pour Rome; c'est une institution commune à toute la race indo-européenne; mais c'est surtout dans les nations de sang germanique et en particulier chez les Anglo-Saxons que l'histoire peut en suivre sans interruption les progrès, depuis l'obscure génèse si imparfaitement décrite dans César et Tacite, jusqu'au magnifique épanouissement du XIIIe siècle. Les premiers pirates saxons qui s'emparèrent du sol britannique apportèrent ce germe précieux sur leurs vaisseaux, et il grandit jusqu'au jour où Simon de Montfort convoqua son parlement. — La constitution anglaise est aussi vieille que la race elle-même, elle a grandi comme elle, et n'a pas un seul moment cessé d'exister.

La chaleur avec laquelle M. Freeman plaide cette thèse est vraiment remarquable. Il y apporte un enthousiasme, un élan comparables à l'ardeur qu'il déploie maintenant dans les débats sur la question d'Orient. C'est que pour lui ce n'est pas une question de science désintéressée. L'histoire de l'Angleterre, même à ces époques reculées, le passionne presque autant que les événements contemporains, il prend parti dans les luttes qui éclatent à la cour des vieux rois saxons à peu près comme en France les historiens de la Révolution se déclarent pour les Girondins ou les Montagnards : ainsi il ne cache pas ses sympathies pour Godwin, le père d'Harold, au temps d'Édouard le Confesseur. Parfois on trouve dans son livre des accents qui font penser aux pages les plus éloquentes, les plus émues de Michelet, parfois aussi on rencontre des préoccupations qui semblent par trop modernes.

Lorsque M. Freeman rend compte du travail de fusion qui s'est opéré entre les royaumes saxons, il emploie avec une complaisance évidente un terme qui paraît singulier. Pour exprimer l'idée de souveraineté sur toute la partie anglaise de l'île, le mot de royauté ne lui suffit pas; c'est, dit-il, un titre impérial. L'empire britannique est formé alors; les rois de Wessex, étendant leur pouvoir sur les autres royaumes, deviennent les empereurs de la nation anglaise. Voilà un empire dont l'histoire a tenu peu de compte jusqu'à présent et qui par une association inévitable a le tort de rappeler des débats récents sur un autre titre impérial. L'auteur s'est laissé entraîner à un rapprochement qui nous étonne; nous comparons ces minces rois à demi barbares à Charlemagne, et nous comprenons à peine comment le même titre peut être appliqué à deux souverains aussi différents. C'est que nous n'éprouvons pas pour les Anglo-Saxons les sentiments qui inspirent M. Freeman; mais enfin nous finirions par en prendre notre parti si nous ne craignions d'être entraînés trop loin dans cette apologie, ce culte des ancêtres.

Il y a en effet deux passages où l'auteur semble avoir atteint l'extrême limite de l'enthousiasme légitime. L'un est le parallèle entre le roi Alfred et les grands hommes les plus vantés du moyen âge et des temps modernes, l'autre est le jugement sur la conquête saxonne. Sans doute le roi Alfred fut un grand prince; même en faisant la part de la légende, il lui reste assez de titres aux éloges de l'histoire, mais faut-il lui sacrifier systématiquement d'autres gloires aussi pures que la sienne? Quelle nécessité d'ailleurs y a-t-il d'établir une comparaison entre Alfred d'une part, Charlemagne, saint Louis, Édouard Ier, Guillaume le Taciturne et Washington de l'autre? Ne peut-il pas sembler étrange de voir mettre le fondateur des États-Unis au-dessous du roi saxon parce qu'il n'était ni saint, ni scholar?

Quant à la conquête saxonne, ce fut à dire vrai une barbarie dont rien jusque là dans les fameuses invasions n'avait donné l'idée. La population indigène fut traitée avec une telle cruauté qu'elle disparut devant les vainqueurs. L'écrivain s'applaudit fort de cet égorgement des Celtes par « la saine barbarie » des Anglais. « Nous y avons gagné, dit-il (I, p. 21), une nouvelle terre pour nous-mêmes; nous avons pu y développer notre système pour nous-mêmes (for ourselves)..., les Angles, Saxons et Jutes, transplantés aux rives de Bretagne, ont gagné pour eux-mêmes un nouveau nom, une nouvelle vie nationale et ont maintenu jusqu'à nous l'héritage distinct et glorieux des Anglais. » — Il y a dans toute cette page, si l'on peut s'exprimer ainsi, comme l'âpreté du fils de famille propriétaire qui certes, par lui-même, ne ferait tort à personne, mais qui pardonne aisément à ses ancêtres d'avoir eu moins de scrupules.

Avec cet amour pour la race saxonne et ses héros, cette admiration pour la conquête du VIe siècle et ses conséquences, cet orgueil pour la persistance des institutions, on ne peut assister avec indifférence au spectacle d'une invasion qui semble d'abord tout bouleverser. Quelle sera donc l'opinion de l'écrivain sur Guillaume et ses Normands? Pour qui sa sympathie, pour qui ses vœux dans le duel qui a ensanglanté il y a huit cents ans les hauteurs de Senlac[1]? M. Freeman est cette fois du parti des vaincus. Il ne cache pas sa tendresse pour Harold. Il dit quelque part (t. IV, c. 24) qu'il aurait combattu de bon cœur avec les archers saxons derrière leur fameuse palissade. — Après la défaite, il cherche pieusement parmi les morts le corps du dernier roi saxon, il nous raconte tout au long les légendes mystérieuses qui ont eu cours en Angleterre sur l'infortuné Harold : il n'avait pas péri dans la bataille, disait-on, il vivait dans une profonde retraite, faisait pénitence pour ses péchés et priait pour son peuple. Quoi qu'il en soit, Guillaume était le maître, et, malgré quelques révoltes, maître incontesté; il prit, selon M. Freeman, non-seulement le pouvoir, mais encore la politique des princes qu'il remplaçait. Il se dit successeur

1. M. Freeman, comme plusieurs récents auteurs, appelle la bataille d'Hastings bataille de Senlac, du lieu où la bataille fut réellement livrée.

d'Édouard, et voulut persuader à tous qu'il l'était. Il avait la force, il eut le droit. Guillaume ne toucha en rien aux institutions anglaises; il réunit même plusieurs fois le Witenagemot, et on peut dire qu'il rendit à cette vieille assemblée germanique une vigueur nouvelle. — Son règne, en somme, loin de nuire au progrès politique de ses nouveaux sujets, l'accéléra singulièrement. La conquête normande fut un bien pour l'Angleterre, elle lui donna une unité nationale qu'elle n'avait jamais connue et prévint son morcellement politique en petites principautés féodales.

Sans doute des infortunes privées, des injustices, des crimes même signalèrent l'avénement en Angleterre de la dynastie normande, mais il y a eu beaucoup d'exagération dans les récits qu'en ont fait les historiens. Bien des Saxons ont été chassés de leurs terres et de leurs châteaux et remplacés par des Normands ou des Francs, mais il n'y a pas dépossession systématique d'une race au profit d'une autre. Le roi Guillaume se regardait comme propriétaire par droit de souveraineté de tous les domaines d'Angleterre. Il les concédait à ses vassaux moyennant l'hommage et le service; soupçonnait-il un Anglais de conspirer contre lui, il lui retirait sa propriété; il se croyait même le droit de le faire sans autre motif que son bon plaisir, absolument comme un landlord de nos jours qui changerait de fermiers : nous ne voyons pas qu'il ait abusé, une fois bien établi sur son trône, de ces droits absolus. On peut même remarquer que les Normands qui se permirent de résister au pouvoir royal furent traités avec la même dureté que leurs complices anglais. Enfin il faut ajouter que Guillaume ne fit périr sur l'échafaud qu'un seul noble saxon, Waltheof, qui fut plutôt victime de sa propre femme, Judith, que de son roi. Sauf cette exception, la peine de mort ne fut pas appliquée en matière politique par le premier prince normand d'Angleterre.

L'argument le plus solide de l'école d'Augustin Thierry, celui qui est tiré de l'examen du Domesday-book, touche donc assez peu M. Freeman. Au contraire, il le retourne vigoureusement en faveur de sa thèse, et montre, grâce à ce document unique, à quel point la conquête normande a peu modifié la distribution des terres. « Le Domesday nous enseigne, mieux qu'aucun autre document du même temps ne peut le faire, que l'Angleterre du XIe siècle et l'Angleterre du XIXe sont une seule et même chose. » On trouve même dans la longue discussion consacrée à cette matière et dans l'appendice qui termine le volume un enthousiasme que la sèche nomenclature des propriétés anglaises a rarement inspiré. L'auteur s'attendrit presque en constatant que la géographie locale n'a guère changé depuis l'époque d'Édouard et de Guillaume. Elle a subsisté à travers les siècles, comme la constitution elle-même, ne se modifiant que d'après les lois de sa nature même et non sous l'impulsion brutale d'une cause étrangère.

L'Église, elle, fut moins heureuse apparemment. On sait avec quelle éloquence l'historien français a développé cette partie de l'histoire de

la conquête. On se rappelle quel tableau il a tracé des efforts de Lanfranc pour déraciner les traditions, les rites particuliers qui s'étaient implantés si profondément dans le sol anglais depuis les jours d'Augustin et de Grégoire-le-Grand. Les couvents furent vidés, les temples dépouillés, le calendrier même fut changé; la proscription s'étendit jusqu'aux vieux saints qui se virent privés, au profit des saints romains, de leur tribut habituel d'encens et de prières. — M. Freeman n'a garde de méconnaître l'importance du rôle ecclésiastique de Lanfranc, mais il l'explique. Le nouveau primat d'Angleterre fut l'instrument d'une révolution que la conquête facilita sans doute, mais qui se serait accomplie d'elle-même. L'Église catholique tendait à l'unité. Grégoire VII ne voulait plus voir d'églises locales semi-indépendantes, et il profita des circonstances pour exécuter un dessein que couvait depuis longtemps la papauté. Il abolit les priviléges qui avaient été accordés aux siéges rivaux de Cantorbéry et d'York; il subordonna plus étroitement le primat au pape, et du même coup mit fin à la vieille querelle entre le nord et le sud, en donnant à Lanfranc l'autorité sur son rival.

C'était surtout par les moines que la papauté imposait ses réformes et son empire. Or, en Angleterre, les couvents étaient loin d'être l'asile des vertus évangéliques. C'était même en général le dernier endroit où on dût les chercher. Depuis les temps reculés de Bède le Vénérable, c'était plutôt une école de scandale que d'édification, un lieu de perdition qu'un port de salut. — Il était donc impossible que Grégoire VII trouvât dans les hôtes vicieux des monastères des instruments pour ses desseins. Il les eut pour ennemis, non pour soldats, et il les traita en conséquence. Que dans la lutte il y ait eu des épisodes émouvants, que parfois le droit ait semblé du côté des moines, que le primat ait poussé trop loin dans certaines circonstances l'exercice de son pouvoir, c'est possible; c'était même inévitable. Les moines d'Angleterre ont eu le sort de tous ceux qui défendent une cause condamnée, et mauvaise en soi. Des innocents ont parfois été victimes, leur sort est à plaindre; mais la compassion ne doit pas nous aveugler sur la justice de leur cause.

En n'acceptant pas les conclusions de l'historien français sur le rôle de Lanfranc, l'auteur de *Norman Conquest* n'a donc pas tout à fait tort; il n'a pas non plus, nous semble-t-il, raison sur tous les points. Son jugement sur l'ami de Guillaume, sur l'Italien auxiliaire zélé de Grégoire VII, est peut-être sujet à révision pour un détail fort important. — Un des principaux desseins du pape, ce fut d'établir dans toute l'Église le célibat ecclésiastique. Le pontife en vint à peu près à bout en Angleterre, grâce à l'habileté et à l'ardeur de Lanfranc. M. Freeman juge sévèrement cette politique : il reproche amèrement au primat anglais d'avoir introduit sur le sol britannique cette innovation mystique et dangereuse. — C'est du reste un regret qu'il exprime volontiers : à propos de saint Dunstan il se plaint aussi des tentatives faites

au xe siècle pour empêcher le mariage des prêtres. « Cela eut pour résultat, dit-il, de diviser la nation en deux parties et de créer une mutuelle inimitié qui aurait pu produire des maux plus grands encore que ceux qu'elle produisit. » La question est délicate. Dans les temps modernes, elle a été tranchée par l'Église protestante d'après les opinions de M. Freeman, mais il est permis de se demander quels auraient été au moyen âge les effets du mariage des prêtres. Ne faut-il pas croire que la papauté, en l'interdisant, a empêché la formation d'une féodalité ecclésiastique héréditaire dont les pouvoirs, les richesses et l'influence auraient été un immense danger pour la société civile. — Remarquons de plus avec quel art l'auteur anglais suit son idée principale. Les détails qu'il donne au premier volume sur l'œuvre de saint Dunstan semblent préparer ce qu'il nous dit au quatrième sur la politique de Lanfranc. Le second semble en quelque sorte reprendre les traditions du premier, il s'inspire pour ainsi dire de son esprit, il le continue en religion comme Guillaume en politique représente et continue les vieux rois saxons.

Le nouveau roi avait respecté les institutions de l'Angleterre, il en respecta également la langue. Jamais il ne tenta de substituer l'idiome franco-normand à l'anglais; les deux langages se maintinrent côte à côte. Il est vrai que peu après la conquête l'anglais perdit ses flexions, mais c'est plutôt par l'effet même de son propre développement que par l'influence du français. Un grand nombre de termes d'origine latine se glissèrent aussi au milieu des mots à racine germanique, mais cette infiltration avait déjà commencé avant Guillaume, l'invasion ne fit que l'accélérer.

C'est surtout au point de vue de la diplomatie et des relations extérieures que l'avénement des princes normands changea la condition des îles Britanniques, elles furent rattachées plus fortement au système politique de l'Europe occidentale et entrèrent en rapports plus directs avec la France. Enfin les malheurs réels qui accompagnèrent l'entrée violente de Guillaume en Angleterre, eurent au moins cet avantage qu'ils mirent fin aux invasions danoises, bien autrement terribles.

Nous ne suivrons pas M. Freeman dans le détail des règnes qui suivirent celui de Guillaume. Il y montre comment les deux nationalités normande et saxonne finirent par se confondre ou plutôt comment la première fut absorbée par la seconde. La fusion est complètement achevée sous Henri II, et il en résulte que Thomas Becket n'a pas eu la physionomie qu'on lui donne. Il n'y avait à cette époque d'étrangers et d'intrus en Angleterre que les favoris aquitains du roi Plantagenet. Thomas fut un prêtre, non un Saxon.

Un des passages les plus curieux du livre qui nous occupe est certainement le chapitre où il est traité de l'effet de la conquête sur les arts et l'architecture. Il peut nous donner comme le résumé et le symbole des opinions de l'historien anglais sur la plus grande crise qu'ait

traversée la vieille Angleterre. Les Normands apportèrent dans la construction de leurs châteaux et de leurs églises des procédés plus parfaits et un style mieux approprié à leurs besoins, mais ils se plièrent à l'usage des matériaux que leur fournissait le sol anglais et se laissèrent peu à peu dominer par le goût des vaincus.

Louis Bougier.

Deutsche Verfassungsgeschichte, par Georges Waitz. 6e et 7e vol. de viii-506, vii-427 pp. in-8°. Kiel, 1875, 1876, avec un sous-titre : *la Constitution de l'empire allemand du milieu du IXe au milieu du XIIe s., vol.* 2 *et* 3.

On sait qu'avec le cinquième volume de l'histoire de la constitution allemande dont la *Revue historique* a rendu compte (t. I, p. 604 et s.), commence une division nouvelle du grand ouvrage de Waitz. Ce cinquième volume, on se le rappelle sans doute, sert d'introduction à l'exposition de la constitution de l'empire allemand du milieu du ixe au milieu du xiie siècle, c.-à-d. de l'époque de la dissolution de l'empire franc à l'établissement définitif du régime féodal.

Les 6e et 7e volumes présentés aujourd'hui au lecteur occupent le centre de cette grande division. Le 6e, avec ses chapitres concernant le régime féodal, le roi, la cour, le gouvernement et les assemblées de l'empire, la législation et le pouvoir dans l'empire, traite des institutions fondamentales qui donnent à l'empire toute sa cohésion; le 7e, avec ses chapitres sur les comtes, burgraves, landgraves et margraves, les ducs et les comtes palatins, le haut clergé, les principautés et les villes, expose les institutions locales qui animaient les provinces. Dans le 6e volume, la royauté avec tous ses droits est au premier plan; dans le 7e, c'est la principauté, qui supplantera la royauté.

Les deux volumes donnent une égale idée de l'érudition immense qui a valu à Waitz sa haute réputation scientifique. Pour la première fois, se trouvent extraits de nombreux recueils et rassemblés les innombrables documents qui témoignent de la vie de l'organisme constitutionnel de l'Allemagne dans la première moitié du moyen âge. Au cours de l'exposition, des détails sont éclaircis ou fixés, des institutions d'une certaine importance, comme par ex. l'avouerie, sont étudiées pour la première fois. Ce n'est pas toutefois sans se donner de peine que l'on pourra profiter de ce savant ouvrage dont la méthode d'exposition consiste surtout à faire passer sous les yeux du lecteur une quantité considérable de faits sans lui mettre aux mains un fil conducteur. Quelque éminentes que soient les qualités de ce travail, il n'en produit pas moins pour l'esprit l'impression d'une vaste et grandiose mosaïque.

Cherchons à nous rendre compte de cette impression en présentant dans ses traits généraux la constitution de l'empire allemand pendant

sa première période ; ce sera essayer de nous reconnaître en quelque manière dans l'œuvre de l'illustre et infatigable historien.

Au moyen âge, en Allemagne comme en France, le régime féodal devait donner sa forme à l'État, c'est donc avec raison que le chapitre premier du 6e vol. de Waitz traite du système féodal (p. 1-100). Le régime féodal poursuit l'évolution commencée par le régime bénéficiaire, d'origine franque, dont le caractère propre nous apparaît plus net en ce qui concerne l'Allemagne, grâce aux matériaux considérables réunis par l'auteur. Malgré la langue indécise et flottante des documents, il est désormais hors de doute que le mot *beneficium* indique une concession de biens d'une certaine nature qui se distingue très-bien par ex. de la *precaria* (p. 90). Cette dernière se présente sous la forme d'un « contrat bilatéral par lequel les deux parties donnaient quelque chose » (p. 99). La constitution d'un *beneficium* n'exigeait pas nécessairement en retour la présence d'une prestation privée (redevance); elle était liée d'ordinaire à l'existence de services personnels (p. 95). La *precaria* se reconnaît à ce qu'elle ne touche pas à la situation personnelle du concessionnaire ; c'est un rapport, *libre par nature,* né d'un contrat suivi d'effets juridiques atteignant uniquement les biens. Le *beneficium* fait naître au contraire un rapport personnel de *subordination ;* c'est une concession dont on ne peut comprendre le sens qu'en se plaçant au point de vue *économique* et aussi au point de vue du *droit public.* Tandis que dans la *precaria,* les deux parties traitent d'égal à égal, le *beneficium* fait du concessionnaire le *serviteur* du concédant. Il suit de là que de la *precaria* naît un simple contrat de redevance, du *beneficium* au contraire, le contrat de vasselage. Ce contrat donnait, à l'origine, naissance à un rapport de subordination non-libre ; bien qu'au moyen âge, ce rapport se soit transformé en un rapport libre, il n'a jamais perdu complètement les traits qu'il tenait de sa nature première. Des services, privés il est vrai, unissent le vassal à son seigneur ; mais en faisant profession de vasselage, le vassal amoindrit son blason, sa noblesse, précisément parce qu'il s'est donné, en qualité de serviteur, à une personne privée. A partir du xe siècle, partout où il y a bénéfice il y a vasselage (p. 34, 35). Le vassal reçoit le bénéfice en récompense de ses services. Le régime féodal est devenu, au sens technique, la féodalité, institution dans laquelle bénéfice et vasselage sont intimement confondus. Grâce au vasselage, le régime bénéficiaire allait briser le moule de la constitution. L'obligation de services d'intérêt privé, née d'un contrat et réglée par lui, allait succéder aux devoirs d'intérêt public réglés par la constitution. C'est ainsi que le service militaire, d'institution d'ordre public, est devenu une institution féodale. Pendant la première moitié du moyen âge, la prestation du service militaire due par tous les sujets, bien que n'ayant pas entièrement perdu son caractère public, est devenue l'obligation à laquelle sont tenus tous les vassaux aux termes de leur contrat ; ce contrat obligeait les vassaux tout d'abord au service militaire, il est la base d'une constitution militaire nouvelle

(p. 29-30). Dans une autre direction s'exerce encore l'influence du régime féodal. Dès le xe siècle, le fonctionnarisme tend à disparaître: la fonction elle-même est donnée en fief. Depuis la plus humble, celle du *schultheiss* et de *meier*, jusqu'à la plus élevée, celle de comte ou de duc, la fonction, au lieu d'être déférée par mandat (commission), l'est par concession (investiture) (p. 24-26). Ce fait entraîne nécessairement la désorganisation ou mieux la ruine de l'administration. Par nature, la fonction est un mandat, son nom signifie *devoir* de celui auquel elle a été confiée. Dès que la fonction est devenue l'objet de la concession féodale, de devoir elle est devenue un droit du concessionnaire. La considération de l'intérêt public qui est l'élément essentiel de la fonction s'efface devant la considération de l'intérêt privé, suivant laquelle la fonction est destinée à servir aux vues personnelles de celui qui en est revêtu. Il suit de là que la charge donnée en fief va devenir héréditaire; de propriété sociale, elle va devenir propriété d'une famille; le devoir féodal est désormais substitué au devoir fonctionnel. Ce n'est pas la charge en elle-même qui oblige, mais seulement le contrat privé, c'est-à-dire le contrat de vasselage qui a été conclu en vue de l'acquisition de la charge : il n'y a plus de fonctionnaires, il n'y a plus que des vassaux. A l'administration avec ses fonctionnaires à tous les degrés, succède l'administration féodale; bref, l'ancienne administration et l'ancienne constitution militaire de l'empire ont disparu.

C'est la royauté qui devait le plus profondément ressentir les effets du régime féodal. Ce régime lui enlevait du même coup l'administration, dans les cadres de laquelle entrait une aristocratie frondeuse, et l'armée, dont le roi était le chef immédiat. Désormais, pour mobiliser l'armée des vassaux, le ban royal ne suffisait plus; il fallait encore le ban de tous les seigneurs féodaux.

Il ne faudrait pas perdre de vue que, dans la période historique traitée par Waitz, les conséquences du régime féodal ne sont point encore poussées à leur limite extrême; tandis qu'en France au xe siècle, sous les derniers et débiles Carolingiens, le régime féodal est définitivement établi et qu'en réalité le roi n'est plus roi que de ses domaines et de ses possessions immédiates, l'Allemagne, du xe à la moitié du xiie siècle, présente le spectacle d'un État en somme encore assez bien organisé, ayant à sa tête un roi qui peut agir; il est vrai que la logique avec laquelle elle s'abandonnera aux conséquences de la féodalité n'en sera que plus irrésistible.

Le phénomène historique qui vient d'être décrit est d'autant plus singulier que déjà dans cette période, l'*Unterthanenverband* semble rompu et l'ancien organisme administratif détruit. Waitz montre dans le 7e volume que les hauts dignitaires de l'empire, ducs, comtes palatins, comtes se sont dépouillés de leur caractère de fonctionnaires; l'hérédité des charges s'est établie. Ce n'est pas l'intérêt du roi, c'est l'intérêt de la famille qui fait désigner le successeur et le roi dispose de la charge seulement au moment de la concession; il la voit du même

coup sortir de ses mains et passer à celles d'un vassal non éprouvé. Pas plus que la libre nomination, le roi n'a la libre déposition du fonctionnaire. Comme en vertu de l'investiture, la charge est devenue un droit du concessionnaire, le roi ne peut plus la reprendre à volonté, mais seulement dans les cas prévus par le droit féodal, en cas de félonie, par exemple, c'est-à-dire lorsqu'il y a eu crime. L'intérêt seul de l'administration n'est pas suffisant pour pouvoir déposer un fonctionnaire puisque ce n'est pas à l'administration de l'empire que doit profiter la charge, mais seulement à la situation privée du concessionnaire. De même que les comtés, les duchés et les comtés palatins « vont être le point de départ de la formation des puissances territoriales (v. VII, p. 181), » dans les fonctionnaires le roi n'a plus un corps de serviteurs ; le régime féodal en fera des princes.

Avec le *lien des fonctionnaires* se brisait également le *lien des sujets*. Les conclusions qu'on a tirées plus haut relativement à l'ancienne constitution militaire reçoivent une force nouvelle des dispositions juridiques concernant le serment de fidélité, c'est-à-dire le serment des sujets. A l'époque franque, le roi exigeait le serment de fidélité de tous les sujets libres sans distinction, ce qui signifiait que tout homme libre était un sujet immédiat, direct, du roi. Waitz montre (VI, 382 et s.) que déjà dans cette période un profond changement s'est opéré en cette matière. Le serment général de fidélité est encore prêté au roi, mais seulement par les grands de l'empire et peut-être aussi — la chose est en effet douteuse — par les chevaliers libres de la première classe (p. 390); toujours est-il que les chevaliers non libres (les *ministeriales*) et toute la masse des paysans libres et des bourgeois n'étaient pas tenus de prêter le serment des sujets. Il est bien encore çà et là question d'un serment exigé des habitants des villes dans un but déterminé (p. 391, note 1), mais point d'un serment exigé du peuple entier (p. 391). Le régime féodal, qui transformait les droits inhérents à la fonction en un *droit* appartenant au fonctionnaire, transforme les sujets immédiats du roi en sujets du fonctionnaire, duc ou comte. Il y a désormais lieu de distinguer entre les sujets immédiats et les sujets médiats de l'empire et l'autorité royale ne s'exerce plus que sur les premiers. Bref, le roi allemand n'a plus ni fonctionnaires ni (le peuple étant pris en masse) sujets. Comment dès lors s'expliquer que le roi allemand, pendant la première moitié du moyen-âge, soit pourtant une puissance imposante, capable non-seulement de gouverner l'empire, mais encore d'entreprendre la lutte avec la papauté, c'est-à-dire la lutte la plus grandiose que présente l'histoire du monde? Il faut évidemment faire leur part aux hautes personnalités qui pendant cette période, et d'une manière continue, se succédèrent sur le trône. Ces temps furent l'âge héroïque de la royauté allemande; les rois, grâce à la crainte respectueuse qu'ils imposaient, suppléaient aux défauts des institutions. On s'explique aisément dès lors la vie que mène le roi allemand pendant cette période. Infatigable, sans résidence fixe, il va, escorté de sa maison, d'une ville,

d'un palais à l'autre. Waitz montre très-bien (VI, p. 384) qu'il n'en pouvait être autrement puisque le roi n'était plus représenté et qu'il n'y avait plus d'administration publique. Le roi, n'ayant plus de subordonnés, devait lui-même aller partout, être l'unique fonctionnaire et l'unique serviteur de l'Etat; la nécessité de son omnipotence était une conséquence de la désorganisation des services administratifs.

S'il est vrai que, par ses qualités personnelles, le roi pût, dans une certaine mesure, suppléer à l'impuissance de la Constitution, il ne pouvait cependant absolument se passer de moyens de gouvernement. Ces moyens, — et c'est là que se trouva la solution de la difficulté, — la royauté allemande les trouva dans l'Eglise. Phénomène historique vraiment singulier! Le roi remplace ses fonctionnaires par le clergé. Par un remarquable enchaînement de circonstances, les fonctionnaires ecclésiastiques vont agir en qualité de fonctionnaires impériaux, tandis que les biens d'Église vont remplacer le domaine. Les recherches de Waitz (VI, p. 269 et s., VII, p. 183 et s.) viennent confirmer les pénétrants et féconds arguments présentés par Ficker dans son excellent travail sur le droit de propriété de l'empire sur les biens ecclésiastiques (*Abhandlg, der Kais. Akademie zu Wien*, *Phil. hist. Classe. Bd.* 72, p. 55 et s.). Le clergé « prit la première place à la cour ainsi que dans le gouvernement de l'empire » (VI, p. 269). Il faut chercher la raison de ce fait dans l'obligation du service militaire à laquelle l'aristocratie ecclésiastique était plus étroitement tenue que l'aristocratie laïque. De même l'obligation de se rendre au conseil du roi est nettement délimitée en ce qui concerne les princes séculiers; ils n'ont à s'y rendre qu'aux grands jours que le roi convoque habituellement aux jours de fête pour régler de concert avec les grands les intérêts généraux de l'empire (VI, p. 321 et s.). Aller au conseil est au contraire, pour les princes ecclésiastiques, une obligation non limitée. Les évêques restent à la cour aussi longtemps qu'il plaît au roi, un an parfois, « parce qu'ils sont les organes vitaux du gouvernement impérial » (VI, p. 295 et s.), les vrais ministres de l'empire, les hauts fonctionnaires. Ils ont pris la place qu'occupaient, pendant la période franque, les fonctionnaires de la cour, le maréchal, le chambellan, le référendaire, le comte du palais et surtout (à l'époque mérovingienne) le maire du palais. Lorsque, dans cette période, il est question d'un *majordomus* ou d'un *vicedominus,* c'est-à-dire du premier fonctionnaire de la cour placé au centre du gouvernement, c'est un évêque qui en occupe la charge (VI, p. 303 et s.). D'ailleurs les hauts emplois civils de la cour sont passés aux mains des ducs (VI, p. 264 et s.) et ne sont plus dès lors effectivement remplis par eux. Le service à la cour est fait par des *ministeriales*, c'est-à-dire par des gens sans influence. Cela ne veut pas dire que par moments, par exemple sous le règne de Henri IV, ces *ministeriales*, en qui le roi a mis sa confiance, ne puissent s'élever et prendre une part importante dans le gouvernement (VI, p. 292, 309), mais cette influence heurtait les traditions et le gouvernement de l'empire resta en somme aux mains de la haute aris-

tocratie et d'abord de l'aristocratie ecclésiastique. Le chancelier de l'empire, comme déjà à l'époque carolingienne, fut un ecclésiastique. L'archevêque de Mayence était archevêque de l'empire pour l'Allemagne, l'archevêque de Cologne pour l'Italie, l'archevêque de Besançon sous Henri III pour la Bourgogne (VI, p. 284 et s.). La période où nous entrons se distingue en ce que non-seulement la charge de chancelier, mais encore toutes celles que comprenait l'administration générale de l'empire, sont peu à peu aux mains des ecclésiastiques. Les hauts fonctionnaires civils ont fait place au clergé. La chapelle royale dans laquelle étaient élevés les ecclésiastiques devient « une école où ils sont formés plutôt en vue du service de l'Etat qu'en vue du service de l'Eglise » (VI, p. 269 et s.). L'obligation du service militaire, celle de garnir la cour du roi, bref les prestations de services effectifs dans l'intérêt de l'empire pesaient bien plus lourdement sur le clergé et les biens d'Eglise que sur les vassaux laïques du roi. Les monastères immédiats (royaux) étaient la propriété du roi qui en pouvait disposer à volonté (VII, p. 189 et s.), les aliéner, les donner en fief même à des laïques — droit contre lequel s'élevaient, il est vrai, maintes protestations, — employer enfin leurs revenus comme bon lui semblait, dans l'intérêt de l'empire. Les possessions des monastères immédiats deviennent donc une sorte de domaine royal et leurs abbés prennent le nom de maires *(villici)* du roi (p. 194). Ficker, dans le travail cité plus haut, arrive aux mêmes conclusions en ce qui concerne les églises épiscopales; ces églises, d'après lui, avec toutes leurs possessions, auraient été la propriété du roi. Il s'appuie principalement sur ce que, dans l'investiture des évêques de l'empire, l'évêque recevait en quelque sorte en fief le bien ecclésiastique de l'empire des mains du roi. Waitz s'élève nettement contre cette assertion (VII, p. 194-265); il faut reconnaître, d'ailleurs, que ce point n'est pas encore suffisamment éclairci. Waitz oppose avec raison que les sources ne désignent pas les évêchés impériaux par les mêmes termes que les abbayes impériales et qu'il n'y a pas d'exemple qu'un évêché ait été transféré à un laïque (p. 199). L'investiture par le roi dérive des droits de souveraineté du roi (p. 198); il en est de même du consentement qu'il donne à des contrats d'échange ou autres transactions juridiques (p. 201). Quoi qu'il en soit, il est certain que les possessions épiscopales impériales étaient soumises à des obligations fort étendues vis-à-vis de l'empire, et que notamment le service militaire et autres prestations d'ordre public pesaient plus lourdement sur les biens ecclésiastiques impériaux que sur les possessions laïques et qu'en conséquence, du moins en fait, les biens d'Église impériaux constituaient une sorte de domaine impérial.

La situation de l'Eglise d'Allemagne vis-à-vis de l'empire a donc permis pendant quelque temps à la royauté allemande de gouverner.

La royauté devait tomber du jour où, par suite de sa lutte avec l'Eglise, l'appui de cette dernière viendrait à lui manquer.

L'adversaire de la royauté est la principauté; on peut étudier la principauté à un double point de vue.

D'une part, la principauté limite la royauté dans le gouvernement de l'empire; c'est ce qu'indique très-bien Waitz (VI, p. 321 et s.) dans le tableau qu'il fait des Grands jours *(Hoftage)*. Ces *jours* deviendront plus tard les *diètes* (*Reichstage*). Les conditions auxquelles on a le droit de participer à ces assemblées ne sont, il est vrai, pas encore nettement fixées, non plus que la compétence de ces assemblées. C'est encore le roi qui, de sa propre autorité, arrête la liste et le nombre des membres de l'assemblée, et indique les affaires que l'on y traitera. Ces *grands jours* n'ayant pas encore le caractère de diètes, il s'en suit que le fait d'y participer nait plutôt de l'obligation de se rendre à l'invitation que d'un droit. Le caractère des diètes y est déjà sensible, comme on en peut juger par les vœux émis par les princes, sous Henri IV, tendant à ce que les affaires d'État ne puissent être réglées sans avoir été soumises à la discussion générale (p. 348). A la même époque on rencontre, en opposition avec la royauté, des diètes composées seulement de princes et qui affirment la politique indépendante des grands (p. 341-342). Déjà les princes commencent à se considérer comme co-dépositaires du pouvoir central et les grands jours servent, dans les grandes circonstances, à maintenir l'autorité des princes en face de celle du roi.

C'est en se plaçant à ce même point de vue qu'il faut étudier l'ensemble de la législation de cette époque (VI, 431 et s.). L'un des premiers devoirs de l'empire du moyen-âge est d'assurer le maintien de l'ordre. Pour atteindre ce but, il fallait réformer le droit criminel; à l'ancien droit criminel et privé, avec son système de compositions, devait succéder un droit criminel public avec un système de pénalités. Cette réforme est l'œuvre de la législation de cette période. Dès Henri IV et Henri V, à la paix de Dieu la puissance publique adjoint un ensemble de peines qui atteignent certains crimes d'une haute gravité. Cette législation criminelle est introduite sous la forme d'un serment par lequel les grands de chaque province s'engagent à observer le « *Landfrieden* » c'est-à-dire ces dispositions pénales. Elles reçoivent, d'ailleurs, une force nouvelle de l'autorité royale, bien que le roi ne soit guère que par exception intervenu dans leur confection. Les vrais auteurs de cette législation sont les princes qui, en leur qualité de représentants des provinces, s'accordent entre eux sur les articles de cette législation criminelle et leur donnent force de loi en jurant d'y obéir [1].

Les princes avaient peu à peu éloigné le roi du gouvernement des *provinces*. Le pouvoir local était devenu droit privé (féodal) aux mains

1. Dans ce même chapitre (VI, p. 362-804) Waitz donne de nombreuses indications sur le développement du droit en général et sur l'application des capitulaires et des coutumes dans l'empire franc. Remarquons, en passant, que « jus gentium » ne signifie pas, comme Waitz l'avance (p. 408), « Völkerrecht », mais « Landrecht ».

des princes; c'est ce pouvoir local indépendant qui, au moyen-âge, constituait l'élément essentiel du duché, du comté et du principat ecclésiastique.

Parmi les princes et pendant cette période, ce sont encore les ducs qui ont la plus haute situation, bien que, d'après Waitz (VII, p. 98 et s.) cette situation ne fût pas partout la même. Le duc de Bavière exerçait sur les évêques et les comtes de son duché une autorité bien autrement énergique que le duc de Saxe. Même les margraviats sont soumis au duc bavarois, tandis que sauf la marche au nord de l'Elbe, ils sont indépendants du duc de Saxe. Ce qui est commun à tous les territoires, c'est que le duc est le chef de son peuple et qu'il a sur lui des droits analogues à ceux du roi sur l'empire. Il exige des évêques et des comtes qu'ils garnissent sa cour et forment son armée, il a la haute justice et veille au maintien de l'ordre dans la province comme le roi dans l'empire.

La conséquence de la situation en quelque sorte royale du duc est que les comtes et les évêques sont ses adversaires naturels tout comme eux-mêmes le sont du roi; de là la dissolution des duchés territoriaux au XIIe siècle. Les comtes et les évêques de cette période préparent le terrain aux princes de la période postérieure. Le comté est déjà une puissance seigneuriale locale et il a essentiellement modifié son caractère primitif. Ce n'est plus que par exception qu'apparaît encore le comté de district. En général (p. 21) le comté de district s'est dissous au profit de la grande propriété foncière. Celle-ci forme ou bien un territoire indépendant (baronnie) au sein du comté même, c'est-à-dire qu'elle n'est plus soumise qu'à la haute juridiction du comte, c'est-à-dire du landgrave (VII, p. 61); ou bien la grande propriété est absolument distincte du comté et forme un comté séparé; il s'en suit que les comtés se réduisent d'ordinaire à la grande propriété du comte. De l'ancien comté de district est issu un comté domanial qui, dès lors, ne tire plus son nom, comme autrefois, du district, mais du château du comte (VII, p. 22). Cette évolution au sein du comté s'est surtout accomplie au profit de la propriété foncière ecclésiastique. Pendant cette période les priviléges conférés par les Othons donnent aux abbayes au lieu de l'ancienne immunité tous les droits du comte sur leurs possessions (VII, p. 230 et s.). A côté des comtes laïques on trouve des évêques et des abbés qui exercent les droits du comte sur leurs biens.

C'est ainsi que dans la plupart des cas, aux mains des laïques comme aux mains des ecclésiastiques, se sont confondus les pouvoirs du comte et ceux du propriétaire foncier et que de cette confusion est née la puissance seigneuriale territoriale. Déjà dans cette période les seigneurs territoriaux commencent à devenir sur leurs territoires une puissance publique; leurs sujets leur prêtent serment; ils ont des petits et grands jours, des fonctionnaires (VII, p. 307 et s.).

Waitz s'est livré à de profondes recherches sur une institution toute de transition de cette période, l'*avouerie* (vogtei) (VII, p. 320 et s.).

L'exercice de la puissance seigneuriale territoriale sur les biens ecclésiastiques, c'est-à-dire dans les territoires ecclésiastiques, n'était pas laissé au seigneur territorial lui-même, évêque ou abbé, mais confié à un seigneur laïque, l'avoué (vogt). L'avoué avait le droit de justice, recevait le serment des sujets ainsi que des prestations et des services (p. 352). Comme ces pouvoirs d'avoué aux mains d'un seigneur laïque voisin, de simples pouvoirs administratifs qu'ils étaient, tendaient à devenir pouvoirs seigneuriaux territoriaux, on s'explique pourquoi les seigneurs territoriaux ecclésiastiques étaient en conflit permanent avec leurs avoués et cherchaient à les écarter. Pendant cette période ils réussissent déjà à réduire leurs pouvoirs; c'est ainsi que l'avoué ne préside plus que les vrais tribunaux (p. 354 et s.). Enfin l'avouerie disparaît laissant le seigneur ecclésiastique devenir seigneur territorial et prince de son territoire.

Le développement des *villes* devait avoir une tout autre importance; pendant cette période les traits principaux de cette évolution se dégagent. Waitz cite une série de libertés (VII, p. 374 et s.) qui ont été déjà concédées aux villes : priviléges en matières de marchés, de juridiction, libération d'impôts. En France l'éveil des villes donne naissance aux « communes » (p. 369), c'est-à-dire communautés s'administrant elles-mêmes. En Allemagne, c'est seulement dans la période suivante qu'apparaît le « conseil » au moyen duquel la ville arrivera à se gouverner elle-même et qui, brisant les liens du système féodal, donnera naissance sur les ruines de l'ancien état social à une constitution politique nouvelle.

Cette esquisse de l'organisme constitutionnel de l'Allemagne suffira peut-être à faire juger de l'abondance des idées qui, directement ou indirectement, se dégagent de l'énorme quantité de faits rassemblés par Waitz.

Rudolph Sohm.

Jean Juvénal des Ursins, historien de Charles VI, évêque de Beauvais et de Laon, archevêque duc de Reims ; étude sur sa vie et ses œuvres, par l'abbé P.-L. Péchenard. Paris, Ernest Thorin, 1876, in-8°, 468 p. — Prix : 6 fr.

Aux XIVe et XVe siècles, il y a peu d'exemples d'une famille qui se soit plus rapidement poussée aux honneurs et à l'opulence que celle des Jouvenel, de Troyes, plus connue sous le nom de Juvénal des Ursins. Le premier membre de cette famille dont l'histoire ait suivi la trace, Pierre Jouvenel, qui vivait en 1360 à Troyes, paraît avoir appartenu à la bonne bourgeoisie de cette ville, et M. Péchenard ne manque pas de faire remarquer à ce propos que « le travail n'avait pas cessé d'être en honneur dans la Champagne. » Les Jouvenel n'arrivèrent à une véritable illustration qu'avec Jean Jouvenel, le second fils de Pierre. Après

avoir pris ses degrés en droit civil à l'Université d'Orléans, Jean vint étudier le droit canon à Paris, « cette Athènes de l'Occident », comme dit M. Péchenard.

L'auteur de l'étude dont nous rendons compte ajoute que Jean Jouvenel fut reçu conseiller au Châtelet le 8 janvier 1380 ; c'est le 8 janvier 1381 qu'il fallait dire. On a puisé ce renseignement dans l'histoire généalogique du Père Anselme [1], sans prendre garde que les dates, données dans cet ouvrage conformément à l'ancien style où l'année commençait à Pâques, doivent toujours être ramenées à notre manière actuelle de compter.

Le 20 juin 1386, le jeune conseiller au Châtelet épousa Michelle de Vitry, nièce du fameux Jean le Mercier, de Gisors, alors grand maître d'hôtel de Charles VI. Ce fut surtout grâce à ce brillant mariage que Jean Jouvenel s'avança dès lors d'un pas rapide dans la voie de la fortune. Deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis son union avec Michelle de Vitry qu'il était nommé prévôt des marchands de Paris. Du reste, par son activité, son énergie, son amour du bien public, il se montra digne des hautes fonctions où la protection de Jean le Mercier l'avait fait appeler. Jean le Mercier était la tête et l'âme dirigeante de ce conseil de gouvernement où figuraient aussi Jean de Montagu et Arnaud [2] de Corbie, ces magistrats formés à l'école de Charles V, que la haine des oncles du roi avait flétris de la qualification de *Marmousets*. Dans l'exercice de ses fonctions de prévôt des marchands, Jean Jouvenel sut se rendre si populaire qu'il put échapper à la disgrâce dont fut frappé son protecteur, en 1392, lorsque les ducs de Bourgogne et de Berry s'emparèrent du pouvoir. Quelques années plus tard, il reçut même en don de la ville, comme témoignage de la reconnaissance de ses administrés, l'hôtel des Ursins dont le nom finit par être accolé vers le milieu du xve siècle à celui qu'il transmit à ses enfants. En 1404, après une administration qui n'avait pas duré moins de seize années, Jean Jouvenel fut relevé de sa charge de prévôt des marchands et devint avocat général au Parlement. Au mois d'août 1413, il se mit à la tête du mouvement qui aboutit à la défaite du parti cabochien et au renversement de la tyrannie sanguinaire des bouchers. Pour récompenser le courageux magistrat, le dauphin Louis, duc de Guyenne, l'attacha à sa personne en qualité de chancelier et lui confia l'office, alors très-important et très-recherché, de la conciergerie du palais. C'est en 1415 que Jean Jouvenel et surtout son fils aîné, nommé Jean Jouvenel comme son père, celui-là même qui devait être l'historien du règne de Charles VI, voulurent relever ce que leur origine avait d'un peu modeste, en se rattachant aux Orsini, d'Italie. En cette année, quelques mois avant Azincourt, Berthold des Ursins, grand comte de Hongrie, ayant fait un

1. *Hist. généal.*, VI, 403.

2. C'est sans doute par distraction que M. Péchenard (p. 23) a appelé le célèbre premier président : *Armand* de Corbie.

voyage à Paris en compagnie de l'empereur Sigismond dont il était le favori, Jean Jouvenel, chancelier du dauphin, accueillit ce grand seigneur étranger comme s'il eût été son parent et lui donna une fête splendide en son hôtel des Ursins. Ainsi prit naissance au son des instruments, « au milieu des jeux, farces et autres esbatemens », cette légende des Jouvenel de Troyes, transformés en *Juvénal des Ursins*, branche française de la vieille et chevaleresque tige des Orsini d'Italie.

Ceci se passait à la veille d'Azincourt. A soixante ans d'intervalle, cette journée néfaste renouvela le désastre de Poitiers, et la félicité privée de Jean Jouvenel subit le contre-coup des malheurs publics. Bientôt la guerre civile ajouta ses horreurs aux maux de l'invasion étrangère. Le triomphe du parti bourguignon en 1418 obligea Jean Jouvenel à quitter Paris et à chercher un refuge à Poitiers. Il associa dès lors sa fortune et celle des siens à la cause du dauphin. Aussi, dès 1423, Bedford, régent de France pour Henri VI, confisqua les biens que Jean Jouvenel possédait en Champagne et les donna à Pierre de Fontenay [1]. En mai 1425, une nouvelle confiscation le dépouilla de la terre de Trainel [2] et de quelques autres seigneuries qui furent données à Guillaume, seigneur de Châteauvillain [3]. M. Péchenard n'a pas connu ces actes si importants pour la biographie de Jean Ier Jouvenel. En général, il ne paraît avoir fait aucune recherche ni dans les registres du Trésor des chartes ni dans ceux du Parlement ni dans les collections, si riches pour cette période, des mandements et des quittances de la bibliothèque nationale. Quelques faits nouveaux, puisés à ces sources, auraient pourtant pris avantageusement la place de phrases telles que celle-ci, par exemple : « Entre toutes les nations étrangères, celle qui nous intéresse le plus, à cette époque, c'est notre éternelle rivale, l'Angleterre [4]. » Il suffit d'une réflexion de ce genre pour faire juger le sens historique et l'à-propos politique d'un écrivain.

La partie la plus considérable de l'ouvrage de M. Péchenard est consacrée à Jean II Jouvenel, l'archevêque de Reims et l'historien de Charles VI. On trouve dans cette partie des détails intéressants et parfois nouveaux sur la vie politique, l'administration seigneuriale et épiscopale de ce prélat qui fut successivement évêque de Beauvais de 1432 à 1444, évêque de Laon de 1444 à 1449, enfin archevêque de Reims de 1449 au 14 juillet 1473, date de sa mort. Il y a dans la vie publique de Jean II Juvénal, archevêque de Reims, un acte qui le recommande surtout à notre estime et à notre reconnaissance, c'est la part qu'il prit en 1456 à la révision du procès de Jeanne d'Arc. M. Péchenard n'ajoute rien à ce que l'on savait sur ce curieux épisode après la belle publication de M. Quicherat ; mais il a éclairé d'un jour nou-

1. Arch. nat., sect. hist., JJ 172, n° 333.
2. Aube, arr. et c. Nogent-sur-Seine.
3. Arch. nat., sect. hist., JJ 173, nos 233 et 236.
4. P. 96.

veau l'administration épiscopale et archiépiscopale d'un haut dignitaire de l'église qui a joué un rôle assez important sous les règnes de Charles VII et de Louis XI.

On n'en peut dire autant malheureusement du chapitre consacré à l'histoire de Charles VI. C'est à notre avis un des plus faibles de l'ouvrage [1]. Ce n'est pas que M. Péchenard n'ait porté un jugement équitable sur cette chronique considérée dans son ensemble; mais il aurait pu déterminer avec plus de rigueur les sources plus ou moins authentiques où l'auteur a puisé ses informations, distinguer plus nettement ce qui est original de ce qui est d'emprunt, enfin serrer davantage les dates extrêmes de la composition de ce grand travail. Le caractère distinctif de l'œuvre de Jean Juvénal aurait en outre mieux ressorti, si M. Péchenard avait pris soin de l'opposer aux autres chroniques qui se rapportent à la même période.

Après l'histoire de Charles VI, le plus beau titre de gloire des Jouvenel est leur amour pour les arts. C'est pour eux que fut exécuté de 1444 à 1449 le beau tableau représentant Jean Ier Jouvenel, Michelle de Vitry et les onze enfants alors vivants issus de leur union. Ce tableau fait aujourd'hui partie du musée du Louvre dont il est un des joyaux, et M. Péchenard a eu l'heureuse idée d'en donner un dessin en tête de son livre. Ces treize figures vivent et parlent, et chacune conserve un caractère individuel très-prononcé malgré certain air de famille répandu sur l'ensemble. Un physionomiste lirait dans la finesse des coins de la bouche et dans l'arc des narines les qualités de tact, de perspicacité, de souplesse par où Jean Jouvenel, Michelle de Vitry et leurs nombreux enfants s'élevèrent en moins d'un demi-siècle à une si prodigieuse fortune. Un autre monument exécuté pour un membre de cette famille, pour Jacques Juvénal, patriarche d'Antioche, le neuvième fils de Jean Jouvenel et de Michelle de Vitry, est cet incomparable missel de 1450 que M. Firmin Didot, le digne possesseur de ce chef-d'œuvre, avait cédé à la ville de Paris le 3 mai 1861; on sait qu'il a péri dans l'incendie allumé par les chefs de la Commune, en 1871.

Siméon Luce.

Zur Deutsch-Skandinavischen Geschichte des XV. Jahrhunderts, par G. Frhr. v. d. Ropp. Leipzig, Duncker et Humblot. 1876.

Ce travail a pour but de montrer comment l'œuvre de la reine Marguerite, l'union des trois royaumes scandinaves, fut compromise et presque anéantie par son successeur, Éric le Poméranien. Appelé au trône de Norwége par sa grand'tante Marguerite dans sa 6e année, élu roi de Danemark et de Suède à l'âge de quatorze, initié dans l'art de gouverner par cette femme supérieure, ce triste roi ne parvint à montrer dans un

1. P. 92 à 134.

règne de 27 années qu'une incapacité complète. Afin de soutenir les prétentions du Danemark au duché de Slesvik contre les comtes de Holstein, il employa les forces des trois pays dans une guerre de vingt-trois ans, où par ses fautes militaires et sa diplomatie perfide il finit par irriter ses sujets et par susciter des ennemis dangereux; enfin, dans la paix de Vordingborg il fut contraint de céder le Slesvik au comte de Holstein et de donner aux villes hanséatiques une influence prédominante dans les affaires scandinaves. La rébellion des Suédois ne ramena pas le roi Éric à de plus sains principes; au lieu de faire cesser les troubles dangereux par des concessions opportunes, il compromit sa situation en cherchant à imposer un sien cousin poméranien comme héritier des trônes scandinaves, et lorsqu'on s'y opposa, il abandonna brusquement ses royaumes et se retira à l'île de Gotland, d'où il fit — mais trop tard — d'inutiles tentatives pour reconquérir ses royaumes perdus. Pendant son absence, les Danois et les Suédois élurent des régents, et les Danois parvinrent enfin à faire accepter le leur pour roi aux autres peuples; ainsi l'union fut renouvelée, mais seulement en apparence et provisoirement; les tentatives analogues, renouvelées par les rois suivants, échouèrent définitivement.

L'auteur du beau travail dont nous rendons compte a mis à profit les nouveaux matériaux fournis par les « Hanserecesse » (publiés par lui-même en 1876); aussi a-t-il su mettre en lumière les relations des villes hanséatiques avec les puissances du Nord, et montrer comment ces républiques ont pu maintenir leur prépondérance politique et commerciale au milieu des révolutions; et là est le principal intérêt de son livre. M. v. d. Ropp a fort bien saisi la différence entre le traité d'union de 1397 et celui de 1438, et dans cette circonstance il a vu plus juste que Jahn; mais pour nous autres Scandinaves les réflexions de M. v. d. Ropp sur ce point ne sont pas tout-à-fait neuves; on les trouve déjà chez Keyser (*Histoire de l'Eglise norvégienne pendant le catholicisme,* 1858) et chez M. Aschehoug (*Institutions politiques de la Norvége et du Danemark*, 1866). Il faut ajouter que M. v. d. Ropp n'a pas connu ces devanciers, qui lui auraient épargné beaucoup de recherches. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer à son appendice, intitulé « les sources historiques suédoises au xve siècle ». Il y a vingt-sept ans déjà que M. P.-A. Munch a étudié le développement de l'historiographie suédoise dans un excellent mémoire « sur les sources de l'histoire suédoise à l'époque païenne »; M. v. d. Ropp y aurait trouvé la source d'une notice d'Ericus Olai, qu'il avoue ne pas comprendre (v. p. 169). Heureusement les deux critiques sont presque tout-à-fait d'accord, et comme la thèse de M. v. d. Ropp est tout autre que celle de Munch, les deux travaux se confirment l'un l'autre. Ce qui est le plus méritoire dans l'ouvrage de M. v. d. Ropp, ce sont ses remarques sur la grande chronique rimée, où il a su mettre à profit l'excellente édition de M. Klemming;

il faut louer surtout la manière dont il a su distinguer le poème sur Engelbrekt de celui sur le roi Karl.

Gustave Storm.

Éléonore de Roye, princesse de Condé (1535-1564), par le comte Jules Delaborde. — Paris, Sandoz et Fischbacher, 1876.

Est-ce une histoire édifiante, est-ce une étude morale, est-ce une œuvre d'érudition que M. Jules Delaborde a offerte au public? La couleur légèrement romanesque du début, le ton sévère et parfois mystique du récit, l'emploi de termes appartenant à une langue spéciale (par exemple *auxiliarité* p. 118 et 168), la partialité non dissimulée de certaines appréciations, l'onction presque oratoire des dernières pages, tout semble indiquer que l'auteur s'est moins préoccupé d'instruire que de parler à l'âme, qu'il a voulu entretenir chez certains lecteurs la conviction religieuse par le souvenir d'un grand exemple : « Dieu, dit-il formellement dans sa conclusion, s'est voulu servir de la vie et de la mort d'Éléonore de Roye comme d'un double modèle à suivre dans la voie évangélique » (p. 267).

Louis de Bourbon, premier prince de Condé, nous était surtout connu comme le chef politique des huguenots, comme un homme de guerre et de cour : M. Delaborde a replacé à ses côtés une douce et touchante figure, qui complète, par le contraste, la physionomie du prince devant l'histoire. Mariée à seize ans, mère d'une postérité nombreuse, Éléonore de Roye fut un type accompli des vertus domestiques à une époque et dans une société où la corruption italienne avait envahi les familles comme les cours. En quelques années, elle vit Condé tour-à-tour prévenu de haute trahison, condamné à mort, armé contre son roi, fait prisonnier, et pour comble de malheur, ingrat jusqu'à l'outrage envers la compagne dévouée de sa vie. L'âme et le caractère d'Éléonore l'élevèrent au-dessus de toutes ces épreuves. Qu'elle multiplie ses démarches en 1560 pour assurer la défense de son mari accusé, pour le voir et communiquer avec lui ; qu'en 1562 elle communique à tous, dans Orléans investi, son zèle et son ardent courage ; qu'enfin sur son lit de mort elle pardonne à l'époux infidèle, elle se montre vraiment héroïque par deux vertus, deux qualités maîtresses, surtout en des temps comme ceux où elle vécut : l'enthousiasme et la résignation. Ce drame domestique, qui se joue au second plan, derrière la grande tragédie politique et religieuse, qui s'y mêle par instants, a été exposé ici dans ses diverses péripéties, avec un luxe de détails dont l'ensemble est d'un réel et puissant intérêt.

De telles vies se recommandent par elles-mêmes, et ne veulent point être commentées comme un texte pieux ; M. Delaborde eût pu laisser plus souvent à ses lecteurs le soin de conclure, de tirer du récit, suivant leurs impressions personnelles, la réflexion ou la leçon qui s'en

dégage. C'est surtout à ses recherches multiples, patientes, qu'il convient de rendre hommage. Son livre est vraiment puisé aux sources, et les documents imprimés sont constamment contrôlés et complétés par les documents manuscrits. L'auteur a réuni aux lettres d'Éléonore de Roye déjà connues et imprimées çà et là d'autres lettres inédites et assez nombreuses (p. 29, 30, 34, 62, 154, 160, 176, etc.); il a feuilleté la précieuse collection des *Calendars of State papers,* il est allé frapper à la porte des archives de Venise, de Stuttgard, de Genève, de Berne, de Strasbourg ; et des notes claires, précises, nous apportent au bas de chaque page la justification de ses découvertes[1]. Ses informations sont complètes, si complètes même que les pièces originales se succédant coup sur coup laissent désirer une intervention plus fréquente de sa part : je ne parle pas d'un appendice de 39 numéros, où se trouvent rejetés les documents qui auraient trop retardé la marche du récit. Il s'en suit, et M. Delaborde ne s'est pas dissimulé cet inconvénient, que la vie d'Éléonore de Roye se perd un peu au milieu de l'histoire générale, que bien d'autres personnages du temps prennent successivement la parole. On aurait, du reste, mauvaise grâce à ne pas les écouter ; car plusieurs de ces digressions, habilement rattachées au récit, concernent des épisodes encore mal connus des guerres religieuses. Je signalerai entre autres le tableau de la mission de la comtesse de Roye, mère de la princesse de Condé, auprès des princes allemands (p. 129-136, 217-226). M. Delaborde a écrit là par avance un chapitre de cette histoire des invasions germaniques en France à la fin du XVIe siècle qui est encore à faire. Cette érudition vaste et sûre d'elle-même, cette connaissance approfondie de l'époque qui se révèlent partout, étaient nécessaires pour nous faire oublier que nous avions sous les yeux plutôt une biographie pieuse qu'une œuvre historique rigoureusement impartiale et s'adressant à tous.

L. Pingaud.

Le cardinal Du Perron, orateur, controversiste, écrivain. Études historiques et critiques par M. l'abbé P. Feret, docteur en théologie, chanoine honoraire d'Évreux, aumônier du lycée Henri IV. Paris, Didier, 1877, in-8° de IX-452 p.

L'étude de M. l'abbé Feret sur le cardinal Du Perron n'est pas, à proprement parler, une biographie. « Nous avons préféré, pour mieux connaître l'homme, » dit l'auteur (*Avant-propos,* p. V), « nous mouvoir entre de plus larges limites. Saisir les principaux traits de cette grande

1. Parmi ces notes, il en est au moins une sur laquelle je ferais des réserves. Je lis p. 61 et 71 : *Mémoires de Tavanes,* ch. XVI. Il n'y a pas d'édition correcte et complète de ces Mémoires où le texte soit divisé en chapitres numérotés. M. Delaborde s'est évidemment servi de l'édition tronquée qui a paru dans l'ancienne collection de Mémoires sur l'histoire de France.

figure, la mettre en regard des contemporains, apprécier le milieu où la vie s'écoulait, où les facultés intellectuelles se développaient, examiner les œuvres avec les circonstances qui les ont fait naître, marquer l'influence subie, comme l'ascendant exercé et l'impulsion donnée, tels ont été notre but et notre cadre. »

Ce but a été atteint, ce cadre a été rempli. M. l'abbé Feret, qui avait déjà étudié en Du Perron le diplomate[1], étudie successivement ici le poète, l'orateur, le controversiste-conférencier et le controversiste-écrivain. Ces quatre notices spéciales sont précédées de quelques pages consacrées aux premières années du futur cardinal et suivies d'un épilogue qui renferme le récit de ses derniers instants. Dans l'appendice (p. 371-393), l'auteur s'occupe de Du Perron épistolographe, surtout d'après ses lettres inédites. Enfin, le volume est complété (p. 395-447) par neuf notes, où sont réunis : 1° des renseignements divers sur les démarches faites à Rome par le cardinal Du Perron en faveur de l'*Histoire* du président de Thou, menacée d'une condamnation (p. 411-422), sur les diverses éditions des ouvrages du cardinal (p. 423-425), etc.; 2° des citations tirées du *Recueil historique* de dom Beaunier, d'un opuscule de Jean de Sponde, des poésies d'Honoré de Laugier, sieur de Porchères, du *Perroniana,* et de quelques pièces inédites conservées à la Bibliothèque nationale (fonds Dupuy, nos 477 et 591, fonds français, n° 19129), pièces qui appartiennent à la jeunesse littéraire de Du Perron, et qui sont généralement assez médiocres pour justifier la modestie avec laquelle l'auteur avait renoncé à les publier, leur appliquant sans doute le mot de l'*Écriture :* « Ne vous souvenez pas des péchés de ma jeunesse[2]. »

On pourra contester quelques-unes des assertions de M. l'abbé Feret; nul ne dira qu'il n'a pas consciencieusement préparé son livre. Ses lectures ont été immenses, non-seulement dans les livres imprimés, même les plus rares[3], mais encore dans les manuscrits. Parmi ces derniers,

1. *Henri IV et l'Eglise* (Paris, Didier, 1875, 1 vol. in-8°). Voy. sur ce livre la *Revue critique* du 4 décembre 1875, p. 360-362.

2. Si j'examinais le volume de M. l'abbé Feret dans un recueil autre que celui-ci, qui est purement historique, je reprocherais à ce critique de trop priser le talent poétique de Du Perron. M. Weiss (*Biographie universelle*) rappelle que l'abbé de Longuerue trouvait les poésies de Du Perron *affreuses.* Il y avait là trop de rigueur, de même que chez M. l'abbé Feret il y a trop d'indulgence.

3. M. l'abbé Feret a fouillé jusque dans la *Généalogie de la maison des sieurs de Larbour, dits depuis de Combauld,* par d'Hozier (Paris, 1628), pour trouver une pièce de vers du jeune Du Perron, avec ce titre : *A Monsieur de Combauld, sur le pourtraict de son bisayeul,* 1581. Afin de montrer mieux encore combien il a été bon chercheur, je dirai qu'il a réussi à mettre la main sur une seconde édition du fameux livre de Ph. de Mornay, seigneur du Plessis : *De l'institution, usage et doctrine du Sainct-Sacrement de l'Eucharistie en l'église ancienne* (1 vol. in-8°, 1598, La Rochelle, chez Hierosme Haultin), seconde édition qui n'est indiquée ni dans les *Biographies* de Michaud et de Didot, ni dans le

je citerai l'*Histoire du cardinal Du Perron* par Antoine Aubery (Bibliothèque nationale, fonds français, nº 5808); la correspondance du prélat (Bibliothèque nationale, fonds Dupuy, nos 72, 591, fonds français, nº 3491; Bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, nº 265; collection d'autographes de M. Chambry); les œuvres posthumes de Du Perron (Bibliothèque nationale, fonds français, nos 12446-12447); le *Recueil de Loisel* (*Ibid.*, fonds latin, nos 17179-17180); les papiers de famille communiqués par M. le comte d'Auxais (lettres, testament, pièces relatives au château de Bagnolet, qui était la propriété du cardinal); les *Mémoires sur le Cotentin* par Toustaint de Billy (Bibliothèque de Caen); l'*Athenæ Normannorum* du P. François Martin (même bibliothèque); les *Mémoires pour servir à l'histoire des archevêques de Sens* par l'abbé Fenel (Bibliothèque de Sens), etc.

L'abondance des sources consultées, en dehors des manuscrits, par M. l'abbé Feret, est particulièrement visible dans les pages où il a indiqué les témoignages favorables et défavorables à son héros (*Avant-propos*, p. x-xvi). On relèverait bien peu d'omissions dans ce piquant résumé de tout le bien et de tout le mal que l'on a dit de Jacques Davy Du Perron[1]. Comme M. l'abbé Feret n'a pas eu l'intention de suivre jusque parmi nous les deux courants contraires qui nous ont apporté le nom et le souvenir du cardinal[2], il ne faut pas lui faire un grief de n'avoir pas mentionné un critique qui, tour-à-tour, a laissé chacun de ces courants arriver dans un de ses ouvrages. Je veux parler de M. Berger de Xivrey qui, après s'être plu à rappeler (*Recueil des lettres missives de Henri IV*, 1848, t. IV, p. 231) les paroles plus que sévères dont Jacques-Auguste de Thou se sert pour caractériser en Du Perron le courtisan complaisant, flatteur, impudemment effronté (*ferrea fronti*

Manuel du Libraire, ni dans la *France protestante*. La découverte bibliographique de M. l'abbé Feret est la juste récompense d'un zèle qui ne recule devant aucune fatigue.

1. M. René Kerviler (*Polybiblion* de février 1877) a signalé (p. 147) une omission qui n'a rien de bien grave, comme il l'a remarqué lui-même, l'omission du *Chevraeana*. Ce qui serait plus sérieux, ce serait l'omission du témoignage de Tallemant des Réaux (*Historiettes X et XI*, édition de 1854, t. I, p. 103-106), si cette omission n'était réparée dans le corps même de l'ouvrage (p. 139) et aussi à la page 442 relative au prétendu assassinat du poète Edouard du Monin par son rival Du Perron (1586). Voir, à ce sujet, la dédaigneuse mention que fait Bayle (*Dictionnaire critique*, au mot *Monin*) de l'insoutenable accusation de Voët, et la décisive réfutation de Laurent Josse Le Clerc (*Bibliothèque du Richelet*, au mot *Perron*).

2. M. l'abbé Feret a nommé seulement deux de nos contemporains, M. Hippeau, dans la notice duquel (*Ecrivains normands*, Caen, 1858) il blâme un insouciant éclectisme (p. viii), et M. l'abbé Le Brasseur, dans l'ouvrage duquel (*Histoire du comté d'Evreux*, p. 370-372) il s'étonne (p. xiv) de lire que Du Perron manqua de patriotisme, trouvant, du reste, que le même historien a eu raison de *voir*, mais a eu tort de *condamner* en ce prélat un adversaire des idées gallicanes.

audacia), et à rapprocher ce vilain portrait du mot cruel de Joseph Scaliger, surnommant l'ambitieux prélat le *charlatan de la cour,* a fait amende honorable (*Ibid.*, 1858, t. VI, p. 269-270), opposant à de Thou « l'intraitable Sully, » et s'élevant avec une indignation aussi ardente que tardive[1] contre la « rage de calomnies » auxquelles Du Perron a été en butte, « calomnies dont on ne pourrait se former une idée si l'on ne savait tout ce qu'il y a d'infamies accumulées dans les dégoûtants pamphlets de d'Aubigné[2]... »

M. l'abbé Feret a très-bien su utiliser les riches matériaux qu'il avait si bien su réunir. Son livre, où règnent l'ordre, la méthode, la clarté, et qui est écrit avec un soin qui touche parfois à l'élégance[3], se lit avec plaisir du commencement à la fin. L'auteur a répandu beaucoup d'intérêt dans les pages où Du Perron figure à côté de Malherbe, de Desportes, de Pontus de Tyard, de Ronsard, de Coëffeteau, de Cospeau, de Fenolliet[4], de saint François de Sales, de Daniel Tilenus, de Du Plessis-Mornay, de Henri IV, de Jacques Ier, de Bossuet, etc. Je recommande surtout, comme digne de la plus grande attention, le vif et habile récit de la conférence de Fontainebleau (p. 169-216).

Je négligerai, pour être moins long, diverses observations sur des choses incidentes[5], mais je m'arrêterai un peu sur la question du lieu et de la date de la naissance du cardinal Du Perron. M. l'abbé Feret, s'appuyant sur le triple témoignage du poète Guillaume Ybert, d'un

1. Dans le tome IV, qui est de 1850, M. Berger de Xivrey s'exprimait encore ainsi (p. 230, note 1) : « Madame de Mornay insiste sur l'immoralité de Du Perron, sur laquelle il n'y avait que trop à dire. »

2. Citons, à propos de l'auteur de la *Confession de Sancy*, quatre pages de M. l'abbé Feret (p. 216-219) qui devront être examinées de près par MM. Réaume et de Caussade, quand ces excellents éditeurs des *Œuvres complètes* d'Agrippa d'Aubigné nous donneront l'histoire de sa vie et de ses travaux. Les objections de M. l'abbé Feret me paraissent bien embarrassantes pour ceux qui, sur la foi de d'Aubigné, croiraient à la conférence où il aurait bel et bien terrassé du Perron.

3. Que M. l'abbé Feret me permette de lui demander le sacrifice d'une expression qui revient souvent sous sa plume et qu'il emploie dès l'*Avant-propos* (p. VI) : « Ce fut *sous un autre rapport* que sa parole eut du retentissement ! » Un de nos plus habiles écrivains, qui devrait être depuis longtemps déjà membre de l'Académie française, M. E. Renan, vient de commettre la même faute (*les Évangiles et la seconde génération chrétienne*), et c'est le cas de s'écrier : Si les justes eux-mêmes pèchent, qui donc nous donnera l'exemple ?

4. L'auteur constate (p. 99) que l'on écrit assez souvent, il ne sait pourquoi, *Fenouillet* ou *Fenoillet*, et que l'*Oraison funèbre du chancelier de Bellièvre* et le *discours sur la mort de Henri IV* par l'évêque de Montpellier sont signés : *Fenolliet*.

5. Par exemple, sur l'attribution (p. 329) du *Songe du Vergier* à Raoul de Presles ou à Philippe de Mézière, alors qu'un troisième candidat, Charles de Louviers, paraît préférable à bon nombre de savants critiques, et méritait, en tout cas, l'honneur d'être nommé.

autre poète normand, qui fut en même temps magistrat, Luc Duchemin de la Haulle, et du compilateur Toustaint de Billy, croit que Jacques Davy naquit à Saint-Lô (1556). J'aurais voulu que M. l'abbé Feret ne se contentât pas d'adopter l'opinion de ces trois obscurs auteurs, mais qu'il discutât et réfutât les conclusions d'un mémoire de M. Léopold Quénault lu, en 1867, à la Sorbonne, dans une des séances extraordinaires du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes[1]. D'après ces conclusions, le fils de Julien Davy aurait vu le jour, non, comme on l'a fait dire à M. Quénault[2], dans la paroisse de Montgardon (département de la Manche, arrondissement de Coutances, canton de la Haye-du-Puits), mais à Berne[3].

A l'appui de l'opinion de M. Quénault, qui, du reste, est celle de la plupart des biographes antérieurs[4], je rappellerai, d'après les *Notices généalogiques* de M. Galiffe (je ne les ai pas sous la main et les cite de mémoire), que les deux familles paternelle et maternelle du futur cardinal avaient cherché un refuge en Suisse, et que notamment Guillaume

1. *Lieu et époque de la naissance du cardinal Du Perron,* par M. Léopold Quénault, membre correspondant de l'Académie de Caen, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne. Histoire, philosophie et sciences morales.* Paris, imprimerie Impériale, 1868, p. 475-480.

2. M. l'abbé Lezat (*De la prédication sous Henri IV.* Paris, Didier, in-8°, sans date, p. 162) a dit fort étourdiment : « un savant antiquaire, M. Léopold Quesnault (*sic*), a lu, en 1868 (*sic*), à l'Académie de Caen (*sic*), un mémoire où il démontre que le cardinal Du Perron est né en Normandie, dans la paroisse de Montgardon. Entre autres témoignages, M. Quesnault a retrouvé un procès-verbal des officiers de la haute justice; sur une page on lit : *le cardinal Davy Du Perron est né en la maison de son oncle, au Perron de Montgardon.* » M. Quénault, loin d'invoquer ce document qu'il n'a pas retrouvé, le repousse dédaigneusement : « Ce n'est pas, » dit-il (note 1 de la p. 476), « dans l'acte lui-même, mais dans un griffonnage d'écolier, qui le suit, que se trouve cette allégation, qui n'a, par conséquent, aucune valeur. » M. l'abbé Lezat a consacré tout un chapitre de son livre au cardinal Du Perron considéré comme orateur (p. 161-183). M. l'abbé Feret ne cite pas son devancier. Il ne cite pas non plus un autre critique, M. de Gaillon, dont la notice sur Du Perron (*Bulletin du Bibliophile* de novembre 1852) a été justement louée par M. P. Paris (*Commentaire des Historiettes,* 1854, t. I, p. 106).

3. Voici les propres paroles de M. Quénault (p. 476), lesquelles ressemblent aussi peu que possible à celles que lui prête l'abbé Lezat : « Je vais essayer d'établir que, d'après les circonstances ayant accompagné le mariage de ses parents, les dates certaines de quelques actes importants de sa vie, son âge constaté officiellement à ces dates, ses propres déclarations, il est impossible qu'il soit né avant l'année 1559 *et ailleurs qu'à Berne...* »

4. Voir la *Biographie universelle,* la *France protestante,* etc. M. Lud. Lalanne (*Dictionnaire historique de la France,* 1872) hésite entre Berne et Saint-Lô. Déjà, dans le *Moréri* de 1759, tout en indiquant le canton de Berne comme le berceau de Du Perron, on apprenait au lecteur que l'abbé L.-J. Le Clerc, ci-dessus mentionné, tenait pour Saint-Lô.

Le Cointe, père d'Ursine Le Cointe et grand-père de Jacques Davy, avait été reçu habitant de Genève en 1553.

Ce qui est bien autrement contestable encore que la naissance de Du Perron à Saint-Lô en 1556, c'est le récit qui nous montre (p. 265) Isaac Casaubon inclinant vers le catholicisme et donnant de bon cœur sa bénédiction à un de ses fils qui s'était fait capucin. Il est difficile de croire aux *variations* de l'éminent érudit, pour peu que l'on ait lu le *journal* qu'a publié M. Russel (Oxford, 1850, in-8°) et où Casaubon a consigné l'histoire minutieuse de sa vie, l'histoire de ses plus intimes sentiments, de ses plus secrètes pensées. En parcourant ces *éphémérides,* on voit que du premier au dernier jour le meilleur ami de Joseph Scaliger resta fidèle à la religion protestante. Il n'est pas une page de ces révélations, écrites pour la famille seule, qui ne démente avec la plus écrasante autorité les « on dit » trop facilement répétés par M. l'abbé Feret; « on dit » que la critique a le droit de rapprocher des mots en l'honneur de Montaigne et de Rabelais[1], si souvent attribués au cardinal Du Perron, des mots que le jeune orateur aurait eu l'invraisemblable cynisme d'adresser à Henri III : « Sire, j'ai prouvé aujourd'hui, par raisons très-bonnes et évidentes, qu'il y avoit un Dieu : demain, Sire, s'il plaist à Vostre Majesté me donner encores audience, je vous monstrerai et prouverai par raisons aussi bonnes et évidentes qu'il n'y a point du tout de Dieu[2]. »

Ph. Tamizey de Larroque.

Moritz von Sachsen 1541-47 von Georg Voigt. Verlag von Bernhard Tauchnitz, Leipzig, 1876, XII-444 p.

Le nouvel ouvrage de M. Voigt n'a pas la prétention d'être une biographie de Maurice de Saxe; il traite uniquement du rôle qu'il joua

1. Les *Essais* n'ont été appelés par Du Perron le *bréviaire des honnêtes gens,* comme l'a reconnu M. l'abbé Feret (p. 354), que dans un recueil d'anecdotes dépourvu de toute valeur, le *Mélange critique de littérature* par l'abbé de La Morlière (1701, in-12). Quant au mot proverbial : *Avez-vous lu l'auteur* (c'est-à-dire Rabelais ?), il est porté pour la première fois au compte du cardinal dans le *Longueruana* (1754).

2. *Mémoires-Journaux de Pierre de l'Estoile,* édition Jouaust, t. II, 1875, p. 140-141. M. l'abbé Feret plaide (p. 140) les circonstances atténuantes, et déclare que l'on avait alors la mauvaise habitude de disputer *pour et contre* publiquement (et même dans les églises) sur les articles les plus importants de la religion. L'indignation de Henri III et celle de P. de l'Estoile prouveraient que l'usage n'autorisait pas autant que le pense M. l'abbé Feret une telle jonglerie. J'aime mieux croire, avec L.-J. Le Clerc, dont M. l'abbé Feret n'a pas connu les judicieuses objections (*Remarques critiques sur le Dictionnaire de M. Bayle,* 1734, au mot *Monin*), que tout ce récit est un « tissu de faussetés. »

comme partisan de la maison de Habsbourg. Peut-être n'eût-il pas été mauvais d'indiquer dans le titre qu'on ne devait traiter que cette partie de la politique générale, pendant un nombre d'années déterminé, puisque l'auteur ne songeait pas à faire entrer dans le cercle de son étude les actes de l'administration particulière de Maurice comme duc de Saxe. Dans ces limites mêmes, la tâche que s'était imposée M. Voigt ne manquait ni d'intérêt ni de nouveauté. Aussi bien était-il nécessaire d'étudier à nouveau l'histoire de certains événements qui ont été d'une importance décisive pour le développement du protestantisme en Allemagne. La biographie de Maurice de Saxe publiée il y a plus de trente ans par M. de Langenon, n'a sans doute rien perdu de son utilité à cause des très-riches matériaux qu'il y a mis en œuvre; mais elle n'est pas assez *objective,* et manque de précision dans le détail. Dans sa grande histoire, Ranke ne pouvait pas s'appesantir sur les événements de ces années troublées avec le luxe de détails que M. Voigt y prodigue. Cependant les travaux de J. Voigt, Cornelius, Maurenbrecher, Wenck, von Druffel, etc., avaient rappelé l'attention sur Maurice; mais ils étaient surtout consacrés à la dernière partie de sa vie.

M. Voigt mérite donc les plus grands éloges pour avoir comblé une importante lacune de notre histoire. Érudit consciencieux, il ne s'est pas contenté de mettre à profit tous les travaux publiés avant le sien; il a encore su découvrir de précieux documents dans les archives; celles de Dresde lui ont fourni beaucoup plus de matériaux qu'on ne pouvait s'y attendre; celles de Marbourg, de Kœnigsberg, de Bamberg sont aussi venues apporter leurs tributs; de même, comme on devait s'y attendre, celles de Vienne.

Cette masse de matériaux ainsi recueillis de tous côtés a été distribuée en quatre livres; les deux premiers avaient déjà paru, mais sous une forme un peu différente, dans l'*Archiv für die Sæchsische Geschichte,* nouv. série, sous le titre : « Maurice de Saxe au début de sa carrière » et « l'Alliance avec les Habsbourg. » Le résultat le plus important de cette partie du présent livre est sans contredit d'avoir montré l'origine et le développement des pensées politiques qui ont poussé Maurice à s'allier avec la maison de Habsbourg; comme l'a fort bien montré M. Voigt, il s'y décida, moins parce qu'il convoitait la dignité électorale et les terres de son cousin, que parce qu'il voulait acquérir le droit de protection sur les évêchés de Magdebourg et de Halberstadt. Cette dernière question est d'une importance capitale, et l'on s'explique toute l'histoire des relations des princes saxons entre eux si on l'a toujours devant les yeux. Le 3e et le 4e livre traite de « la guerre de Smalcalde en Saxe » et du « combat de Mühlberg. » Par sa « bibliographie des œuvres historiques relatives à la guerre de Smalcalde, » M. Voigt s'était préparé le mieux du monde à traiter ce sujet. Il raconte les péripéties de la guerre avec une minutie qui fait penser au travail du peintre en miniatures, et redresse en chemin plus d'une erreur.

Il convient aussi de parler du beau portrait qui orne le volume; il a

été gravé d'après le tableau de Luc Kranach qui se trouve au musée de Dresde; le livre lui-même est un chef-d'œuvre d'impression, éloge que méritent rarement les livres d'histoire publiés en Allemagne.

A. STERN.

L'amiral Du Casse (1646-1715), par le baron Robert DU CASSE. Un vol. in-8° de p. 475. Paris, Berger-Levrault, 1876. Prix : 6 fr.

Le nom de l'amiral Du Casse était jusqu'ici peu connu. On savait qu'il avait été gouverneur de Saint-Domingue, qu'il avait pris part à l'expédition de Pointis contre Carthagène, et qu'en 1714 il avait été chargé de diriger par mer le siége de Barcelone. Mais on ignorait à peu près tout le reste de sa vie, et même pour ces trois faits on avait peu de détails.

Un descendant de l'amiral, M. Robert Du Casse, a profité de ses papiers de famille et des documents conservés dans les archives de la marine et des affaires étrangères pour nous retracer la vie de son aïeul. Il nous l'a montré, d'abord au service de la Compagnie du Sénégal et soutenant à ce titre de longues luttes avec les Hollandais sur la côte occidentale d'Afrique, puis passant dans la marine royale, s'acquittant avec plus ou moins de succès de plusieurs missions, devenant en 1691 gouverneur de Saint-Domingue, déployant contre les Anglais et les Espagnols dans les Antilles une activité souvent heureuse, aidant Pointis de ses conseils et de son courage dans l'affaire de Carthagène, gagnant sur les Anglais en 1702 la victoire navale de Sainte-Marthe, contribuant à celle de Vélez-Malaga, ramenant à deux reprises différentes (1708 et 1712) les galions d'Amérique, et fournissant ainsi à l'Espagne le moyen de continuer la guerre, enfin conduisant à Barcelone une escadre qui devait faire le siége de cette ville (1714), et mourant bientôt à Paris le 25 juin 1715.

Ce livre a le mérite d'être fait d'après des documents originaux, que l'auteur cite fréquemment, sans en indiquer la provenance. Mais il pèche par le défaut commun à la plupart des ouvrages du même genre; c'est plutôt une apologie qu'un récit impartial. On ne saurait blâmer M. du Casse d'avoir songé à la gloire de sa famille en écrivant l'histoire de son plus illustre aïeul. Ce qu'on lui reprochera, c'est d'avoir quelquefois sacrifié à ce sentiment les intérêts de la vérité. Rien ne lui paraît répréhensible dans la vie de l'amiral, et il n'en parle que sur un ton de perpétuelle admiration. Du Casse pourtant n'était pas un homme parfait. Il semble, par exemple, avoir été quelque peu avide d'argent. Un historien reconnaît que dès 1686 il était « dans une position de fortune aisée »; mais il ne nous dit pas comment cette fortune avait été acquise. Il eût été cependant bien facile de montrer que Du Casse s'enrichit, comme tant d'autres, par le commerce. Si l'ouvrage est muet sur ce point, c'est sans doute parce qu'il a répugné à l'auteur de nous représenter son

noble aïeul livré à des spéculations aussi vulgaires. Il eût cru par un pareil aveu diminuer sa valeur aristocratique.

Ce sont là des préjugés dont l'historien doit se débarrasser, s'il veut faire œuvre de science. Il doit aussi se tenir en garde contre toute préoccupation, politique ou religieuse, qui serait de nature à fausser son jugement. M. Du Casse paraît n'en avoir nul souci. Aussi est-il souvent entraîné à des erreurs d'appréciation qu'un esprit plus libre et mieux informé aurait aisément évitées. A l'entendre, tout fut admirable sous Louis XIV. D'après lui, ce roi « avait toujours soin de confier les affaires de l'Etat à d'intègres administrateurs, à d'intelligents diplomates, le commandement des armées à d'habiles généraux » (p. 10). Loin de blâmer Louis XIV de la faute qu'il commit en reconnaissant le fils de Jacques II comme roi d'Angleterre, il le félicite au contraire de n'avoir pas « refusé à un prince malheureux un titre légitime » (p. 244). Il prétend qu'au XVIIe siècle « indiquer la source du mal et les moyens d'y apporter le remède, n'était pas crime, mais vertu » (p. 279). Son zèle pour la religion le pousse à écrire la phrase suivante : « Partout où règne le catholicisme, l'influence de la France surgit avec lui, tandis que la religion protestante amène toujours avec elle le triomphe de la race anglo-saxonne » (p. 83). Ailleurs, il soutient gravement que pour être courageux à la guerre, il faut avoir « la crainte de Dieu » (p. 113). Ces sentiments-là sont en eux-mêmes fort honorables; mais dans un livre de science historique ils ne sont pas à leur place.

Je signalerai, en terminant, une erreur bizarre de M. Du Casse. Il dit qu'au commencement de 1680 l'amiral fut reçu par Seignelay, « qui avait remplacé comme ministre de la marine Colbert son père » (p. 43). Or, on sait que Colbert mourut en 1683. Seignelay obtint en 1672 la survivance de la charge de son père et fut dès lors associé à ses travaux; mais il ne remplaça Colbert qu'à la mort de celui-ci.

La Marine de Guerre. Ses Institutions militaires depuis son origine jusqu'à nos jours. Richelieu et Colbert d'après des documents inédits, par M. Gougeard, capitaine de vaisseau, ex-général de division. Paris, G. Decaux. 1 vol. in-fol. 432 pages.

L'auteur du présent livre sur la marine au temps de Richelieu et de Colbert est un marin. Être un homme du métier et écrire l'histoire de son métier, c'est une entreprise louable et qui, du premier coup, attire la bienveillance. Quand des hommes pratiques et qui ont, comme on dit, mis la main à la pâte, abordent des travaux de ce genre, on est sûr d'avance de trouver dans leurs œuvres des vues neuves, justes et originales, des faits nouveaux ou d'autres mis sous un nouveau jour, enfin une certaine manière de comprendre et de traiter le sujet, où l'on sent la main de l'ouvrier.

Malheureusement ce n'est pas sans quelque danger que de tels hommes s'appliquent aux travaux et aux recherches du cabinet. Il faut s'attendre à de l'inexpérience, à des recherches vaines ou incomplètes, à une méthode insuffisante, à une sorte de naïveté d'ignorance qui fait sourire quelquefois, et qui fait douter souvent. Rien n'est plus curieux enfin, s'il s'agit d'histoire, que ces trouées subites que fait l'esprit moderne et la préoccupation des temps présents en plein milieu du souvenir paisible et vénérable des évènements d'autrefois.

Le défaut capital du livre de M. Gougeard, c'est l'absence de méthode. Pas d'ordre dans les chapitres qui se suivent; aucun chapitre ne traite à fond la question à laquelle il a trait. Ce n'est pas tout. Le style de M. G. ne vaut guère mieux que sa méthode; il est souvent négligé, incorrect. En outre, si notre auteur a eu la pensée louable de se servir de documents inédits, il les a cités, le plus fréquemment, d'une façon très-insuffisante; il les a quelquefois mal lus et mal copiés.

C'est ainsi que, transcrivant une note de Richelieu sur le cardinal de Sourdis, M. G. commet à ce sujet plusieurs erreurs; il prend d'abord pour un carnet « où Richelieu notait son opinion sur ceux qu'il employait » ce qui n'est en effet qu'un Rôle (destiné probablement à être soumis au Roi) des officiers ayant servi depuis le siége de La Rochelle jusqu'en 1642. En outre, pour n'avoir consulté qu'un seul des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, et le plus mauvais de tous, il a mis l'épithète d'*incapable* pour celle d'*incompatible*, qui est dans les autres copies, et qui est bien plus conforme à l'opinion réelle que Richelieu avait du cardinal de Sourdis[1].

C'est par des inattentions du même genre, et qui se multiplient trop fréquemment, que M. G. laisse imprimer le port du *Blant* pour le port du *Blavet* (p. 164), l'abbé *Sirl* pour l'abbé *Siri* (p. 177). Il attribue à ce dernier une *Vie du cardinal de Richelieu,* tandis que son ouvrage a pour titre *le Mercure,* et n'est qu'un recueil de pièces, d'anecdotes et de réflexions. J'ajoute en passant que M. G. eût pu consulter cet ouvrage; il contient sur la question de la disgrâce de Sourdis des renseignements au moins curieux à connaître.

Toutes ces critiques de détail n'empêchent pas que l'ouvrage de M. G. ne soit bon à lire et qu'on n'y puisse trouver plus d'un renseignement précieux. Il a abordé avec autorité certains points peu connus de l'histoire de la marine et de ses institutions; par exemple l'origine des troupes spéciales embarquées sur les vaisseaux; la question du

1. « Vous savez, lui écrivait Richelieu, que je vous ai averti de prendre garde à la vivacité de votre esprit et à celle de votre langue. J'ai toujours craint que ces eunemis fussent les plus grands que vous ayez » (1634). « Il est impossible de satisfaire un esprit qui en si peu de temps conçoit comme le vôtre tant de pensées contradictoires. Tâchez au moins de vous rendre avec M. le Prince *aussi compatible* que vous le pourrez... »

personnel des officiers, celle de la construction du matériel, l'ordre de bataille et la tactique, etc. Je m'assure que les hommes spéciaux trouveront dans ces études faites pièces en main plus d'un renseignement utile, plus d'un exemple profitable.

Le puissant essor donné par Richelieu à la marine moderne a frappé M. G.; il a trouvé plus d'une note juste pour caractériser la grandeur de ses vues politiques et militaires. Il le considère à juste titre comme le père de la marine française; mais pour n'avoir vu qu'un des côtés de son œuvre, M. G. n'a pas su — quelque désir qu'il en ait manifesté — donner le mot exact de la politique du grand cardinal. Il n'a pas voulu voir les parties faibles et vraiment humaines de cet esprit supérieur. C'est ainsi que les jalousies, les rivalités, les cancans de cour, que M. G. considère comme n'ayant pu avoir aucune action sur les résolutions de Richelieu, tiennent au contraire une place énorme dans sa vie. On a publié récemment dans cette Revue même les *Carnets de Mazarin*. L'éditeur s'étonnait de voir « un ministre auquel on ne peut refuser une vaste intelligence, s'abaisser aux petits détails d'intrigues et presque à des commérages pour amuser et dominer Anne d'Autriche. » Il est plus étonnant encore de voir dans les mémoires du temps, dans les pamphlets des partisans de la reine-mère, dans les œuvres même du grand cardinal de Richelieu, que lui aussi ne pouvait s'empêcher de subir l'influence de cette atmosphère de cour, et que telle lutte mesquine contre quelque femme de chambre (La Fargis, par exemple) ou quelque jésuite sans valeur (le P. Suffren, etc.) inquiète, irrite et préoccupe l'homme qui menait les conseils des rois étrangers et qui tenait dans sa main le sort de l'Europe.

Un point sur lequel M. G. a insisté avec raison, et qu'il a su mettre en lumière, pour la première fois, peut-être, c'est la singulière organisation du corps des officiers à bord des navires pendant tout le XVIIe siècle. Qui eût cru que ces grands amiraux et capitaines de mer qui ont illustré notre marine sous Louis XIII et Louis XIV étaient dans une véritable ignorance de ce qui constitue le métier de marin? Tout ce qu'on leur demandait, c'était « qu'ils connussent la sphère, afin que le pilote ne pût leur en faire accroire » (p. 236). Le commandant de La Porte fit approuver par le cardinal de Richelieu un règlement où il était dit que « hors le cas de combat et de salut, tout l'équipage est sous les ordres des officiers matelots », à l'exclusion des capitaines et officiers gentilshommes, bons seulement pour la bataille.

Rien n'est plus fait pour frapper l'imagination dans ce sens, que l'anecdote à la fois risible et lamentable que M. G. emprunte à un rapport inédit du capitaine de Méricourt : « Le jour de la perte de l'escadre, la hauteur ayant été prise par les pilotes, M. le vice-amiral fit faire, à son ordinaire, le point dans sa chambre. Comme j'y entrais pour apprendre ce qui se passait, je rencontrai le troisième pilote, Bourdaloue, qui en sortait en pleurant; je lui demandai ce qu'il

avait, et il me répondit : « A cause que je fais plus de dérive que les « autres pilotes, M. le vice-amiral me menace et me querelle à son « ordinaire : je ne suis pourtant qu'un pauvre garçon qui fait ce qu'il « peut. » — Entré chez l'amiral, qui était fort en colère, il me dit : « Ce coquin de Bourdaloue me vient toujours dire des sottises, je le « chasserai. Il fait une route du diable et je ne sais où. » — Comme je ne savais qui avait raison, » ajoute assez naïvement le commandant du vaisseau, « je n'osais rien répondre, de peur de m'en attirer autant. Quelques heures après, l'escadre tout entière se perdait sur un groupe de rochers connus sous le nom d'ilôts d'Avès. »

Voir encore un passage d'un rapport de Tourville (p. 113), où M. G. fait justement remarquer la conduite réellement déplorable du glorieux vaincu de la Hogue.

Bien des traits aussi curieux, bien des observations aussi judicieuses se rencontrent fréquemment dans le livre de M. G. Il faut encore noter, à son éloge, un sentiment soutenu de justice et d'équité dans ses jugements à l'égard des hommes et des institutions de l'ancien régime. Tout cela suffirait pour mettre M. G. dans un bon rang parmi nos écrivains d'histoire spéciale, s'il avait voulu se préoccuper un peu plus des questions de composition et de style, qui ne sont pas aussi secondaires qu'elles en ont l'air. Les négliger, c'est courir le risque de voir longtemps dormir sous la poussière bien des pages pleines de sens, de labeur et d'expérience, comme on en trouve plus d'une dans le livre que nous avons analysé.

Il y a beaucoup de bon et pas mal de mauvais dans le livre de M. Gougeart; du bon parce que l'auteur est un marin; du mauvais parce que ce n'est pas un homme de lettres.

A première vue, rien qu'au titre, on sent que l'on a affaire à un homme qui n'est pas maître de son sujet. La Marine de Guerre; *ses institutions militaires depuis son origine jusqu'à nos jours*. Richelieu et Colbert, etc. Ce long titre donne-t-il à celui qui n'a pas lu l'ouvrage la notion précise et nette de ce qu'il va y rencontrer? Il rend encore moins pour celui qui l'a lu l'impression de ce qu'on y trouve.

Il y a beaucoup de choses dans ce volume; il y a même d'excellentes choses; mais n'y cherchez pas une œuvre; je dis même une œuvre de médiocre valeur. Ce sont des pages qui se suivent à la débandade, sans ordre ni méthode : documents déjà publiés ou inédits, réflexions mises à propos ou non; dissertations interrompues tout à coup, ou s'allongeant interminablement; tout cela se heurte, se bouscule, s'entremêle. On ne sait jamais ni où l'on est, ni où l'on va; on pousse jusqu'à la fin du volume en cherchant toujours ce qu'annonce le titre; on l'a rencontré quelquefois; on ne l'a saisi jamais.

Gabriel Hanotaux.

Établissement en France du premier tarif général des douanes. 1787-1791. Par le comte de Butenval. Grand in-8°. XVI-205 p. Paris, Guillaumin, 1876.

La publication de M. de Butenval est divisée en trois parties, intitulées : les Notables, 1787; la Constituante, 1790; le tarif de 1791; et consacrées, la première aux projets de M. de Vergennes et aux délibérations qui en furent la suite (p. 19-53); la seconde, aux discours de Goudard, de Boislandry et de Desmeuniers et au premier rapport du Comité de Commerce et d'Agriculture (p. 54-78); la troisième, au second rapport dudit Comité réuni à celui des Contributions, et à l'adoption du tarif présenté par les commissaires (p. 79-116). En outre, un appendice presque aussi développé que l'ouvrage même (p. 117-205), renferme diverses dissertations, notices ou explications dont l'énumération prendrait ici une place hors de proportion avec l'importance qu'a pu leur attribuer l'auteur lui-même.

C'est en effet aux vues personnelles de M. de Butenval, plutôt qu'à l'examen de son ouvrage, qu'il faut s'arrêter, ce me semble, si on veut l'apprécier équitablement. C'est une simple esquisse, une étude rapide qu'il s'est proposé de mettre sous nos yeux, et non un travail approfondi. Ainsi compris, cet opuscule échappe, il est vrai, à la critique; mais il ne paraît dépourvu ni de mérite ni d'utilité. Il a pu même devenir l'objet des emprunts d'une de nos revues les plus autorisées, qui naguère y a puisé presque littéralement la matière de tout un chapitre, et non des moins intéressants du recueil[1]. Un des traits de son récit qui semblent avoir éveillé particulièrement l'attention et les sympathies de M. de B., c'est l'action politique de M. de Vergennes, qui, dit-il, procédait directement de Colbert, à qui la France était redevable du traité de 1786, et qui, s'il n'avait été surpris par la mort, l'aurait dotée d'un régime économique de beaucoup préférable à tous les systèmes, fussent les meilleurs, qu'elle a pu avoir depuis. Si, comme je le crois, il est permis de contester quelques-unes de ces assertions, il est certain qu'elles forment une donnée neuve, originale et propre à tenter la plume d'un biographe qui manque encore à la figure de second ordre, mais très-distinguée en son rang, de M. de Vergennes.

M. de B. étant libre échangiste très-déclaré (à peine est-il besoin de le dire), on ne s'étonnera pas qu'il traite lestement l'œuvre de la Constituante qui aboutit à des lois prohibitionnistes ou tout au moins à des décrets protecteurs. Sans entrer dans une discussion qui doit avoir pour base l'étude très-attentive des faits et non un ensemble de règles formulées *à priori*, je signale ce point comme celui où pécherait le plus l'essai de l'auteur, s'il était présenté par lui comme un travail définitif. L'impression que laisse son récit serait en effet très-inexacte; elle consisterait dans l'opinion que l'Assemblée, absolument distraite par

1. V. la *Revue des Deux-Mondes* du 15 février 1877, p. 842-852.

d'autres pensées plus pressantes, aurait à peine accordé quelques heures aux questions économiques, qu'elle en a eu peu de soucis, que deux ou trois discours entendus avec indifférence ont suffi à déterminer ses résolutions, même qu'une motion proposée à l'improviste par un député inconnu et sans compétence aurait emporté le vote d'esprits occupés ailleurs et tout aises de la première solution venue. Cette idée qu'on emporterait de la Constituante, on l'étendrait aux Assemblées qui l'ont suivie jusqu'aux Chambres de la Restauration. Cette idée, je me proposais de la combattre, car dans un seul recueil de pièces, je compte 220 documents relatifs à la matière et sous l'époque dont il s'agit, qui, réunis, composeraient un gros volume in-folio; opinions, discours, projets de lois, motions, d'intérêt à coup sûr très-inégal, nul parfois, mais dont l'examen, quel que doive en être le résultat, n'aurait pu être omis, si la question avait été étudiée à fond. Je supprime comme inutile la liste que j'avais dressée de ces principaux documents et qui remplirait plusieurs pages. Je signale seulement à titre d'échantillon l'opinion de Sérane (de l'Hérault), conçue dans le même esprit que le discours de Bois-Landry (libre échangiste), et écrit en termes violents (in-8°, 39 p., sans date), et celle de Bégouen (de la Seine-Inférieure), imprimée par ordre de l'Assemblée (protectionniste), 1er décembre 1790.

S'il fallait critiquer le présent volume, il y aurait d'autres réserves à faire. A quoi bon insérer, par exemple, le célèbre morceau de Strabon (p. 117) qui se trouve aujourd'hui partout, même dans les petits abrégés d'histoire à l'usage des écoles primaires? A quoi bon deux pages de notice sur Talleyrand (p. 165), 5 lignes sur Defermon, 6 sur Rœderer (p. 168)? En vérité, cela ne sert qu'à grossir l'opuscule. Autant vaut y mettre du papier blanc. Ce qui est absolument illicite, quand on aborde même une simple esquisse dans le champ d'une époque telle que celle de la Révolution et de l'Empire, c'est de déclarer qu'on ignorait *jusqu'au nom* (p. 163) d'un homme qui, comme Desmeuniers, fut président de la Constituante et du Tribunat[1], puis sénateur titulaire d'une sénatorerie (distinction beaucoup plus rare que ne paraît le penser M. de B.), dont le nom ne peut, au contraire, être ignoré de quiconque a jeté un coup d'œil même distrait sur les délibérations de notre première Assemblée nationale, du Tribunat, voire du Sénat conservateur. Un dernier grief, et celui-là beaucoup plus grave, que j'aurais à faire valoir contre certaine conclusion de l'auteur, c'est, non pas de nous représenter Sully et Colbert comme des libres échangistes (la thèse aurait seulement besoin d'arguments plus solides que ceux dont elle est étayée dans le présent volume), mais de méconnaître dans la comparaison des tarifs le premier élément d'une question de cette nature : le pouvoir de l'argent. Ce point capital est passé par M. de B. sous un complet silence. Qui ne voit cependant qu'un article tarifé, en 1664 ou

1. M. de B. a imprimé par inadvertance : tribunal.

1667, à 4 f. 04, selon les calculs de l'auteur, et à 8 f. en 1876, supportait une charge 3 fois au moins plus élevée il y a deux siècles que de nos jours ? Pour trancher des difficultés aussi complexes, il ne faut pas seulement la compétence (ancien conseiller d'État, ancien sénateur, M. de B. l'a à coup sûr), mais le travail le plus minutieux, le plus résolu.

H. Lot.

Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France (sœur de Louis XVI, reine de Sardaigne), publiées et annotées par le comte de Reiset, ancien ministre plénipotentiaire, gravures par Le Rat, fac-simile par Pilinsky. Paris, Firmin Didot, 1876, in-12 de 394 p. (5 gravures à l'eau-forte, 2 sur bois, 2 plans et 2 fac-simile).

Dix-sept lettres de Marie-Antoinette, plusieurs de dix lignes et de moins, les plus longues ne dépassant pas une page, adressées, sauf une seule, à la princesse Charlotte de Hesse-Darmstadt et ne contenant que les effusions d'un cœur affectueux avec une amie d'enfance, tel est le fond du volume que M. de Reiset vient de faire paraître. Ajoutons que cette correspondance est imprimée non d'après les originaux, mais sur des copies gracieusement offertes à l'éditeur par la grande-duchesse de Mecklembourg-Strélitz, et on aura une idée très-exacte de l'intérêt historique de cette publication et du degré de confiance qu'elle mérite.

Il y a une dizaine d'années, M. de Reiset avait réuni en un volume les lettres de la reine à la princesse Louise de Hesse-Darmstadt[1], sœur de la princesse Charlotte; le livre que nous annonçons est donc en quelque sorte le complément de celui qui avait paru il y a quelque temps déjà. Dix-sept lettres aussi courtes ne pouvaient former à elles seules un volume. Aussi le commentaire est-il beaucoup plus important que le fond même de la publication; on peut ajouter qu'il offre aussi plus d'intérêt, bien qu'il ne contienne que le résumé de faits connus empruntés à des livres qui sont dans toutes les mains, comme la correspondance de la reine avec l'impératrice d'Autriche[2], et *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, de M. Campardon. Dans ces commentaires, comme dans l'appendice qui accompagne la correspondance de Marie-Antoinette, il n'y a rien de bien nouveau, si ce n'est certains souvenirs, certaines appréciations personnelles qui prouveraient, s'il en était besoin, le prix immense que l'auteur attache aux moindres reliques de la malheureuse épouse de Louis XVI.

Les gravures qui accompagnent cette première partie du volume sont peut-être le côté le plus intéressant de l'ouvrage. M. Le Rat a gravé un charmant portrait de la reine dans un encadrement d'un goût exquis

1. Paris, Plon, 1865.
2. Publiée par MM. Geoffroy et d'Arneth. Paris, 1874, F. Didot, 3 vol.

d'après Croisey et Queverdo, un autre portrait d'après Moreau et un médaillon du premier dauphin. Le fac-simile du billet de la reine au chevalier de Rougeville, tracé à l'aide d'une épingle, est un véritable tour de force comme reproduction; mais la représentation de cette fameuse dame blanche qui apparaissait aux princes allemands dans les moments critiques sortait peut-être du cadre d'un livre sérieux. Qu'on cite le fait, je l'admets; mais qu'on veuille fixer les contours d'une apparition des plus hypothétiques, c'est pousser un peu loin les droits de l'interprétation.

A la fin du volume, et formant une partie complétement distincte de la première, est réunie la correspondance de Marie-Clotilde de France, sœur de Louis XVI et reine de Sardaigne. La plupart des lettres sont adressées aux frères du souverain que la princesse avait épousé et abondent en détails intimes sur les vicissitudes d'une cour chassée de ses États, puis reléguée de ville en ville jusqu'au fond de l'Italie par les victoires de la République française. La sœur de Louis XVI aimait peu le régime qui la réduisait à la condition la plus précaire après avoir mis son frère à mort; elle ne le dissimule pas, et confond presque toujours dans une même antipathie la France avec la République. Tous ses vœux sont pour les armées autrichiennes, son dernier espoir, et contre les troupes françaises, sa plus grande terreur. Ces sentiments éclatent à chaque page. Ceci bien constaté, je rendrai, si l'on veut, hommage à la piété, à la douceur et à la bonté de cette princesse peu connue, qui joua un rôle fort effacé et qui paraît avoir été mieux traitée au point de vue des dons du cœur qu'à celui des qualités de la figure ou de l'esprit.

Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux hospodars de Valachie, pour servir à l'histoire de la diplomatie européenne (1813 à 1828), publiées par le comte de Prokesch-Osten fils. 3 vol. Paris, Plon, 1876. In-8°, xv-458, 486, 472 p.

Les œuvres de Frédéric de Gentz, rassemblées et publiées depuis sa mort (9 juin 1832), forment aujourd'hui un nombre considérable de volumes, et constituent une des plus précieuses séries de documents sur l'histoire diplomatique du commencement de ce siècle. Cette collection, que l'on pouvait croire à peu près complète, vient de s'augmenter d'un recueil qui est certainement l'une des parties les plus intéressantes des écrits de ce fécond publiciste. C'est la correspondance officieuse qu'il adressa aux hospodars de Valachie de 1813 à 1828 ; cette correspondance était écrite sous l'inspiration de Metternich et, en réalité, elle était destinée à renseigner la Porte sur la politique des grandes puissances et en particulier sur la politique autrichienne. Les minutes des dépêches de Gentz furent confiées, avec la plupart de ses autres papiers, à M. le comte de Prokesch-Osten, diplomate autrichien bien connu par ses nombreuses missions et par son histoire de

l'insurrection de la Grèce. Après sa mort, ce précieux dépôt revint à son fils qui, avec cette largeur d'esprit si remarquable chez les hommes politiques et les archivistes de Vienne, s'est décidé à en faire profiter le public. La correspondance porte particulièrement sur les affaires d'Orient : de 1813 à 1819 la crise orientale est latente, de 1819 à 1828 elle éclate et finit par occuper toute l'Europe. M. de Prokesch nous dit dans la préface (p. x et xi) que durant la période de 1813 à 1819, les dépêches de Gentz contiennent un grand nombre de passages qui n'ont plus aucun intérêt : ce sont des résumés des affaires courantes, affaires aujourd'hui bien connues ou sans importance pour le public. M. de Prokesch a donc dû faire un choix, éliminer ce qui était superflu et ne laisser que ce qui était nouveau ou piquant. Il a d'ailleurs eu le soin de donner des indications précises sur le contenu des pièces qu'il abrégeait ou qu'il croyait devoir supprimer. Il ajoute que pour les périodes suivantes il ne donne guère que des documents complets. — Je n'ai pas besoin d'insister pour faire comprendre aux lecteurs de la *Revue* l'importance de cette publication. Les dépêches de Gentz ne révèlent point beaucoup de faits nouveaux et ne déchirent pas beaucoup de voiles ; mais elles soulèvent discrètement le manteau diplomatique et, pour tous les esprits curieux et critiques, qui cherchent la note vraie, la nuance et le trait caractéristique, cet ouvrage présente, sous la forme la plus agréable, un véritable trésor de notes et de citations. Les historiens seront forcés d'en tenir compte, et ils seront bien maladroits s'ils n'y trouvent pas de quoi éclairer tout à la fois et relever leurs écrits. « L'attitude de l'Autriche, dit M. de Prokesch (p. xiii), occupe, comme de raison, le premier plan dans ce tableau ; ses principes, sa ligne de conduite, son but final y sont fidèlement retracés et la politique loyale du cabinet de Vienne s'y manifeste clairement. » M. de Prokesch parle ici en bon Autrichien, ce dont on ne peut que le louer ; mais la critique est bien forcée de tenir compte du rôle que remplissait Gentz et de l'objet réel de sa correspondance. Gentz devait renseigner l'hospodar et le sultan : il devait aussi servir l'Autriche et Metternich ; il ne faut jamais oublier qu'il présente les choses comme un fidèle sujet de l'empereur et un fidèle ami de Metternich devait désirer qu'on les vît à Bucharest et à Constantinople. En rapprochant le journal de Gentz de sa correspondance avec l'hospodar, on voit qu'il causait en général avec Metternich avant de travailler à « ses expéditions » pour Bucharest. C'est donc un commentaire apologétique de la diplomatie de Metternich qu'il faut chercher ici ; mais Gentz est un apologiste qui n'avait en lui rien de la naïveté des anciens âges : il était passionné dans ses convictions, très-sincèrement dévoué à l'Autriche; il n'en était pas moins un homme du xviiie siècle, un mondain, un curieux, et il ne pouvait pas s'empêcher d'avoir étudié le français dans Voltaire. Je n'oserais pas affirmer que dans l'intérêt même de sa correspondance et pour en rehausser le prix, il ne trouvât pas opportun de lâcher de temps

en temps la bride à son esprit critique. Le goût du lettré, l'indépendance de l'artiste et le calcul du diplomate y trouvaient en même temps leur compte.

Tome I. Correspondance de 1813 à 1819. — En faisant les réflexions qui précèdent, je pensais surtout au jugement que porte Gentz sur le Congrès de Vienne. A ne s'attacher qu'aux termes, il semble — sauf la partialité pour la Prusse qui est remplacée par la rivalité — qu'on lise l'abbé de Pradt. Les plus fougueux détracteurs du Congrès ne se sont pas exprimés avec plus de véhémence. — « Le Congrès, dit Gentz, « n'a produit aucun acte d'un caractère élevé, aucune grande mesure d'ordre ou de salut public qui pût dédommager l'humanité d'une partie de ses longues souffrances ou la rassurer pour l'avenir » (p. 153). « Le Congrès était une masse informe, composée d'éléments incompatibles qui se heurtaient et s'entravaient partout ..... quelle tête eût été assez forte, quelle main assez puissante pour diriger un ensemble aussi monstrueux ? » (p. 155). — « Il est tout simple que dans un pareil état de choses, la force seule devait constituer le droit, que les faibles n'avaient d'autres ressources que celles de la protestation et de l'intrigue, et que parmi ceux qui étaient également forts, le plus actif et le plus adroit l'emportait sur ses rivaux » (p. 156). Voilà les mots ; voyons les choses. Au fond, que reproche Gentz au Congrès ? Est-ce d'avoir, par haine et méfiance des Français, formé l'union hybride de la Belgique et de la Hollande ? Il n'en dit pas un mot. Est-ce d'avoir consacré la triple iniquité des partages de la Pologne ? Il déclare (p. 81) que « le rétablissement d'un royaume de Pologne, dans quelques limites et sous quelques formes que ce fût, c'est-à-dire d'un centre de fermentation, de mouvement et d'intrigues politiques, serait doublement pernicieux. » Est-ce d'avoir démembré le royaume d'Italie formé par Napoléon et replacé les Italiens sous le joug de l'Autriche ? Gentz n'en parle pas, mais l'on sait que c'était l'idée dominante de Metternich et que s'il eut un regret, c'est de n'avoir pu exécuter le projet de Confédération italienne qu'il avait conçu. Est-ce d'avoir refusé aux Allemands la reconstitution de l'Empire à laquelle ils aspiraient, vaguement à la vérité, et au milieu des contradictions et des impossibilités ? « L'Autriche, dit-il (p. 107), ne veut ni accepter un vain titre sans valeur réelle, ni prétendre à un pouvoir contre lequel les premiers membres de la Confédération germanique réclameraient sans cesse. Mais elle ne veut pas non plus qu'un autre s'arroge une place à laquelle elle renonce. » Est-ce d'avoir traité l'Allemagne en pays conquis, d'avoir médiatisé les petits au profit des grands et tracé arbitrairement la limite des États sans respect pour les droits acquis et les traditions des peuples ? Il déplore (p. 317) qu'après 1813 on n'ait pas « pris la résolution de composer l'Allemagne d'une douzaine de souverains gouvernant chacun une étendue plus ou moins considérable de territoire ; on aurait pu se passer de ligue et de diète, et un système d'alliances et de traités aurait pu lier les souverains pour tout ce qui regardait leurs

intérêts communs ». Est-ce de n'avoir pas donné aux nations de l'Allemagne, que l'on avait si ardemment appelées à l'indépendance, les garanties de liberté politique qu'on leur avait promises? Il écrit (p. 423) que si on introduisait le système constitutionnel dans quelques États allemands, « il en naîtrait une telle confusion, un tel chaos politique en Allemagne, qu'il ne serait plus possible d'en imaginer le dénouement. » Il ne veut point d'un empire unitaire, il ne veut point de constitution dans les Etats; quant à la Diète, c'est « un enfant presque posthume du Congrès de Vienne, véritable avorton politique et d'une organisation tellement frêle qu'on aurait cru qu'elle périrait dans son berceau » (p. 316). Que veut-il donc et quelle est cette « tâche magnifique » qu'il reproche si rudement au Congrès de n'avoir point exécutée? C'est « un système politique propre à consolider et à maintenir l'ordre public en Europe, à prévenir les bouleversements que les guerres d'ambition et de conquêtes préparent aux nations, et à assurer les droits de chaque état par une sanction universelle et des mesures de protection générale » (p. 169). Ce sont des termes vagues; les faits les expliquent. Ce que Gentz entend par là, c'est tout ce que Metternich aurait voulu faire, ce qu'il tenta et ce qu'il n'exécuta qu'en partie. C'est l'alliance de Chaumont, la quadruple alliance contre la France, resserrée et indéfiniment établie; c'est la garantie des possessions respectives des Etats, et la garantie des gouvernements contre les aspirations libérales des peuples et les menées des partis révolutionnaires; c'est le système de l'absolutisme pur et simple avec la comédie des consultes d'état substituée partout au régime représentatif; c'est l'Italie divisée en petits gouvernements rivaux et impuissants, liés par des traités à l'Autriche qui les protége les uns contre les autres et chacun contre leurs peuples; c'est l'Allemagne partagée en une douzaine de Bavières, que l'Autriche aurait dirigées et dominées comme elle dominait le Piémont, Parme, Modène, la Toscane, Rome et les Deux-Siciles; c'est enfin l'empire ottoman garanti par l'Europe contre les empiétements de la Russie. Voilà le rêve de Gentz, voilà ce qu'il reproche au Congrès de Vienne de n'avoir pas compris, voilà ce qu'a essayé le Congrès d'Aix-la-Chapelle qu'il proclame un chef-d'œuvre, voilà ce qu'il attendait le jour où, selon son expression, les cabinets pourraient « travailler en grand ».

Je ne puis juger si l'éditeur a omis des pièces intéressantes, mais toutes celles qu'il a choisies ont de l'intérêt et l'on n'aperçoit nulle part qu'il ait été dirigé dans ses choix par une tendance apologétique et par un autre désir que celui d'instruire le public lettré sans le fatiguer par des redites inutiles. Les notes de M. de Prokesch-Osten sont très-sobres : elles me paraissent suffisantes. S'il fallait expliquer les dépêches de Gentz à des lecteurs ignorants de l'histoire de son temps, le commentaire déborderait sur le texte. Il y avait une mesure à observer, et il me paraît que M. de Prokesch l'a observée. Je ne partage pas toutes ses appréciations : son point de vue, qui est autrichien, ne sau-

rait être le nôtre ; mais je reconnais très-volontiers que ses jugements sont toujours modérés. Je l'approuve fort d'avoir, chaque fois que Gentz aborde un sujet différent, indiqué aux lecteurs les passages des historiens auxquels ils doivent se référer pour trouver des données générales sur la question. Pour la période de 1813-1814, il est tout naturel qu'il place en première ligne la grande histoire de M. Thiers ; ce n'est pas seulement l'importance dominante de l'ouvrage qui paraît le guider en cela, c'est aussi l'esprit dans lequel l'illustre historien a composé cette partie — une des plus brillantes et des plus attachantes — de son récit. M. Thiers paraît avoir raconté les négociations de 1813 d'après les conversations ou les mémoires de Metternich, et personne n'a mieux mis en lumière les rares talents de ce diplomate. Je ne m'étonne pas que l'éditeur autrichien nous dise (p. 26 en note) que les « données les plus authentiques » se trouvent dans le tome XV du *Consulat et de l'Empire*. Les admirateurs de Metternich ne peuvent en effet désirer une apologie plus complète. Mais Gentz lui-même par ses confidences corrige en bien des points les éloges, exagérés je le crois, que l'historien français décerne au ministre autrichien. Ce que Gentz indique et laisse deviner, des documents publiés cette année même en Allemagne et en Russie le prouvent. J'ai signalé ici même l'importance de ces documents que nous devons à M. Oncken et à M. Martens. M. Thiers ne pouvait pas les connaître à l'époque où il écrivait, et M. de Prokesch-Osten ne devait pas les connaître davantage lorsqu'il préparait son premier volume. Il en ressort avec le dernier degré de l'évidence que si Napoléon se perdit par son indomptable orgueil et ses prétentions immodérées, s'il fut toujours trop exigeant et s'il fut en général plus emporté qu'habile dans ces négociations, il vit pourtant très-clair dans le jeu de Metternich, pressentit la défection et tâcha de s'en garantir. Nous savons maintenant que s'il eut tort de ne pas écouter les conseils de Talleyrand et de Cambacérès qui, dans l'intérêt de la France et de l'empire, lui prêchaient la modération, il avait de bonnes raisons de se méfier des conseils que lui donnait Metternich et que M. Thiers qualifie trop facilement *d'admirables*. Il n'est pas moins évident que si les fautes de Napoléon facilitèrent à Metternich les moyens d'accomplir sa défection, cette défection était parfaitement concertée et préparée par lui. Il y a donc là bien des nuances à modifier dans le récit de M. Thiers. Les contemporains avaient eu le sentiment de ces nuances, et on en a les preuves par l'écrit de Fain (*Manuscrit de* 1813), que M. de Prokesch a bien raison de citer, tout en accompagnant les renvois qu'il y fait de réserves nécessaires. Je regrette qu'il n'ait pas indiqué l'ouvrage, malheureusement inachevé, d'Armand Lefebvre, *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*. Le tome V de ce livre, composé en grande partie sur les notes d'Armand Lefebvre, par son fils qui est un de nos diplomates les plus instruits et les plus distingués, contient sur cette époque des renseignements précieux tirés de nos archives. Cette *Histoire des*

Cabinets de l'Europe est beaucoup trop peu connue et appréciée, et quoiqu'on puisse trouver du parti pris dans tout ce que Sainte-Beuve écrivait, à une certaine époque, sur l'histoire de l'empire, le bien qu'il a dit du livre d'Armand Lefebvre n'est pas exagéré. — Quant à l'histoire de la Restauration, je m'étonne que M. de Prokesch, au lieu de renvoyer au livre de M. de Viel-Castel qui fait à juste titre autorité, surtout en matière de diplomatie, ait indiqué à ses lecteurs un auteur, curieux à connaître sans aucun doute, mais aussi peu digne de considération historique que l'était Capefigue. Je fais surtout cette remarque en vue des tomes II et III : lorsque Gentz touche à l'histoire des quatre congrès et à celle des affaires de Grèce, M. de Viel-Castel est le seul écrivain auquel il faille se reporter d'une manière générale : on peut citer aussi Gervinus; mais, en dehors d'eux, il n'y a plus que les recueils de documents et les monographies. Enfin je regrette que M. de Prokesch ait donné si peu de détails sur l'origine même de la correspondance entre Gentz et les hospodars : cette histoire est piquante et curieuse; pour la connaître il faut fouiller avec patience les *Tagebücher* de Gentz, et se reporter à des lettres, mêlées avec beaucoup d'autres, par M. de Klinkowstrœm dans le petit recueil de lettres de Gentz qu'il a donné à Vienne en 1870. C'est là en effet que se trouve la première partie de la correspondance avec les hospodars, et que l'on voit comment Gentz organisa cette correspondance. — Le caractère même de la *Revue historique* me faisait un devoir de placer ici ces observations toutes techniques : je tiens à dire qu'elles n'enlèvent rien au prix de l'œuvre de Gentz et à l'obligation que nous devons à M. de Prokesch de nous l'avoir fait connaître.

Les tomes II et III contiennent peu de chose sur les affaires de France; on ne trouve guère à ce sujet qu'une preuve nouvelle de la malveillance du prince de Metternich, de ses efforts constants pour empêcher la France de reprendre sa place dans le concert européen, de l'esprit de dénigrement systématique avec lequel il la représentait comme absorbée dans ses dissensions intérieures, sans hommes d'Etat, sans politique, sans aucune consistance en un mot. Ce parti pris se manifeste naturellement dans des rapports adressés au vassal du sultan et destinés à renseigner la Porte. C'est là que Metternich redoutait le plus la France, c'est là qu'il tenait le plus à la discréditer. C'est sous cette réserve qu'il faut lire tous les passages relatifs à la diplomatie française. Il faut se garder surtout de confondre le jugement de Gentz avec celui de l'Europe; autrement on s'exposerait à de graves méprises, et si on relevait imprudemment certaines appréciations du diplomate autrichien, on courrait risque de reprocher à la politique de la Restauration quelques-unes des résolutions qui lui font le plus d'honneur. Ces deux volumes sont consacrés à peu près exclusivement aux affaires d'Orient, et ils apportent à ce sujet, même après le grand ouvrage de M. de Prokesch-Osten (*Geschichte des Abfalles der Griechen*) auquel l'éditeur renvoie pour les documents et les détails, de précieux éclair-

cissements sur la manière de voir de l'Autriche. Il y a deux affaires qui se poursuivent en Orient, se mêlent, se séparent et se confondent de nouveau, mais sont en réalité fort différentes, comme deux rivières qui forment en certains endroits un même courant, mais dont les eaux restent longtemps séparées avant d'aller se perdre dans un lac où elles disparaissent. Il y a le « procès ouvert » entre la Russie et la Turquie, qui est en instance depuis Pierre le Grand ; il y a l'affaire de l'indépendance de la Grèce, qui fournit à ce procès plusieurs épisodes. Le « procès » contre la domination ottomane, qui est très-souvent un procès de tendance, a pour prétexte l'affranchissement des chrétiens et pour objet la substitution graduelle de la domination de la Russie orthodoxe à la domination de la Turquie mahométane. L'affaire de Grèce est une révolte à main armée de sujets contre leur souverain réel, et, bien que les révoltés appartiennent à l'orthodoxie, ils n'en sont pas moins entachés de révolution et suspects de jacobinisme : la Russie, qui aurait été disposée à améliorer leur sort et à les protéger, n'entend point qu'ils s'affranchissent eux-mêmes et donnent un exemple funeste à d'autres nations qui, pour n'être point assujetties au Croissant, ne s'en considèrent pas moins comme conquises et opprimées. De là deux tendances et souvent deux directions dans la politique russe. Les dépêches de Gentz sont pleines de détails intéressants, souvent même piquants sur les hésitations et les revirements du cabinet de Pétersbourg.

Le tome II, qui contient les dépêches du 4 janvier 1820 au 30 juin 1825, présente, avec des renseignements et des appréciations sur les congrès de Troppau, Laybach et Vérone, toute la suite du *procès* durant cette période. Les Russes et les Turcs, ayant fait leur paix en 1812, se querellent naturellement depuis lors sur le traité qu'ils ont signé. C'est dans ce procès surtout qu'il est juste de dire qu'il n'y a point d'arrêt sans appel ; il semble même qu'on n'y transige que pour avoir des occasions « légales » de mieux se disputer. La Porte, se retranchant toujours derrière les « principes » du droit des gens, montre le mélange de ruse, d'habileté, de faiblesse, d'obstination, d'aveuglement et de fanatisme qui a toujours marqué sa politique. La Russie ne poursuivant, dit-elle, que des conquêtes morales, cherche et exige une satisfaction diplomatique propre à constater son prestige. La Porte s'y refuse ; les autres puissances conseillent les parties en litige, écrivent, discutent, s'évertuent, argumentent, et finissent par se refuser à donner un caractère coërcitif aux démarches collectives par lesquelles la Russie leur demande de protéger sa politique personnelle. « La Russie, écrit Gentz le 6 mai 1825, n'a jamais pu désirer pour ses propres intérêts l'émancipation absolue des Grecs. L'insurrection a cependant pris ce caractère et il en est résulté en même temps que l'ancienne influence de la Russie sur la Grèce se trouve entièrement détruite. Toutefois, cette puissance ne croit pas pouvoir rester étrangère au sort d'un pays dans lequel elle a si longtemps exercé une

influence prépondérante... Elle cherche de nouveaux moyens d'action et n'en trouve pas. » Et le 25 mai, à la suite d'un protocole et de démarches collectives acceptées par la Russie, bien qu'ils ne la satisfassent point : « Le cabinet de Russie emploiera cet intervalle pour entamer (comme il est dit dans le protocole) « de nouvelles explications directes avec les cabinets ». Ces explications n'auront d'autre objet que d'obtenir des cours alliées l'aveu de la *nécessité éventuelle* de recourir à des *moyens coërcitifs* si la Porte s'obstinait à rejeter tous les projets de pacification présentés par les puissances. L'effet de cette démarche ne répondra pas aux vœux de la Russie. Aucune des trois autres puissances ne se prêtera ni à un pareil aveu, ni à un engagement qui en serait la suite..... Le cabinet russe... ne peut ou ne veut renoncer à l'espoir (absolument illusoire) de rétablir, à quelque prix que ce soit, un état de choses qu'il regarde ... comme un objet de nécessité positive pour son empire. Il ne voit pour y arriver qu'un seul moyen satisfaisant, celui *d'une pacification de la Grèce réalisée sous les auspices de la Russie, aux conditions et dans les formes dictées par elles.* » Ces négociations nous conduisent jusqu'à la dépêche du 17 décembre 1825 (tome III, p. 58) qui annonce la mort de l'empereur Alexandre.

Le tome II retraçait une politique de transition; l'intérêt y languit un peu ; le tome III retrace une crise, et la lecture en est assez aussi attachante que celle du tome I. On dit volontiers aujourd'hui que l'astre de la diplomatie décline et pâlit; ce déclin, s'il est réel, n'est pas récent, et s'il y a un astre qui éclaire peu de choses nouvelles, c'est assurément celui-là. Les dépêches de Gentz à partir de l'avénement de Nicolas nous en fournissent une preuve nouvelle. Nicolas n'avait ni les tendances humanitaires ni les velléités mystiques de son frère Alexandre. Ce dernier était bien revenu de ses illusions sur les Grecs; Nicolas n'en avait jamais eu. Aussi ne veut-il s'occuper que de son *procès*. Gentz écrit le 16 avril 1826 que le tsar a renoncé tacitement à tout ce qui regarde la pacification de la Grèce ; il ajoute le 21 mai : « L'empereur lui annonça (au duc de Wellington) que l'affaire de Grèce n'entrerait pour rien dans les démarches qu'il comptait faire envers la Porte, et que ces démarches n'auraient d'autre objet que ses griefs particuliers et l'exécution de ses traités avec les Turcs. » « L'empereur, dit-il encore (16 mars 1826), ne veut pas la guerre; c'est une vérité de fait sur laquelle il n'y a plus de doute. Son cabinet ne la désire pas plus que lui ; mais il lui faut, d'après sa manière de voir, quelque *satisfaction éclatante* pour apaiser la voix publique. » Cette satisfaction, il la poursuit et croit l'obtenir dans le traité d'Akermann (7 octobre 1826. Dépêches de Gentz, du 30 octobre et 1er novembre 1826). Voilà donc le procès suspendu une fois de plus. Comment la Russie va-t-elle être conduite à la guerre par cette affaire des Grecs qu'elle reléguait au second plan ? C'est un bien singulier épisode d'histoire diplomatique et Gentz le retrace avec beaucoup de vivacité. C'est le fond de ses dépêches de 1826 à 1828.

On ne s'étonne le plus souvent que par ignorance. La surprise causée à tant de personnes par la véhémence de M. Gladstone et des libéraux ses amis contre les Turcs, aurait été moins vive si l'on s'était souvenu qu'en 1826 et 1827 il y avait en Angleterre un célèbre ministre qui se nommait M. Canning et que ce ministre avait des partisans dont le philhellénisme ne le cédait en rien à la fougueuse orthodoxie de M. Gladstone. Le ministère anglais veut satisfaire l'opinion et redoute que la Russie ne prenne en main l'affaire des Grecs et n'en tire bénéfice ; la Russie raisonne de même, et de ce conflit de leurs intérêts résulte entre eux une entente momentanée. Ils signent le protocole de Pétersbourg du 4 avril 1826 et prennent en main la pacification de la Grèce. « Il est clair, dit Gentz (31 mai 1826), que les négociateurs de cette pièce informe n'avaient mis au monde qu'un enfant mort né », « un véritable avorton », ajoute-t-il le 30 janvier 1827. « Il n'y a aucune apparence, écrit-il encore (11 janvier 1827), que nous parvenions à des notions plus substantielles sur un plan évidemment mal combiné, mal digéré, et sur lequel ceux qui vont le mettre en avant ne s'accordent, ne se comprennent pas eux-mêmes. » Ce protocole est communiqué aux puissances et il en résulte le traité de Londres du 6 juillet 1827, entre la France, l'Angleterre et la Russie. Ce traité n'est qu'un développement du protocole. « Or, dit Gentz à propos du projet qu'il connaissait avant la signature, comme ce protocole était déjà une des pièces les plus incorrectes, les plus absurdes, en un mot, qui soient jamais sorties d'un grand cabinet, on comprend ce que devait être une nouvelle édition de cette pièce confiée aux faibles mains du prince de Lieven et de quelques buralistes anglais. » A peine est-il signé que le *Times* en reçoit, prétend-il, la communication de son correspondant de Paris, et le publie, avec les articles additionnels et secrets (dépêches du 26 juillet 1827). Il en résulte un grand scandale, que l'on déclare *sans précédent,* comme on l'a fait avec la même simplicité pour tous ceux qui ont suivi. Gentz montre très-bien et à diverses reprises comment la Russie a dû être et a été en effet entraînée à la guerre. Il l'annonçait dès le 7 février 1827 : « L'intention d'en venir à une rupture avec la Porte n'existe d'aucun côté ; mais je reconnais que cet événement peut avoir lieu au moins pour la Russie *contre* les vœux de l'empereur et *malgré* ses dispositions pacifiques. Car si la négociation fondée, comme elle le sera, sur des propositions inacceptables, et en même temps catégoriques, dégenère en exaspération mutuelle, cela peut conduire à cette alternative si redoutable pour la Russie d'une retraite humiliante ou d'une nouvelle levée de boucliers à la suite de quelque nouvel ultimatum ; et personne ne saurait préjuger quel serait dans ce cas le choix de l'empereur. » Gentz avait constaté, en le raillant amèrement, l'échec du protocole du 4 avril 1826, que la Russie et l'Angleterre avaient communiqué à la Porte. « Les acteurs, bien divisés et brouillés entre eux, ont épuisé en pure perte leurs pleins pouvoirs très-limités ;

et ne se sentant pas autorisés à passer à des mesures plus imposantes, ou seulement à un langage comminatoire, ils sont placés vis-à-vis de la Porte et du public dans une position tout à fait ridicule. » Il constate avec le même entrain l'échec du traité de Londres ; les ministres des trois cours signataires le font notifier par leurs drogmans à la Porte le 16 août 1827 ; le Reis Effendi leur fait signifier qu'il se gardera « *de toucher, même de la main, à leur papier* ». Les drogmans le jettent sur le sofa et s'en vont. Les alliés demandaient péremptoirement une réponse dans quinze jours. Les Turcs déclarent qu'ils ne répondront *ni dans quinze jours ni dans quinze ans* (dépêche du 15 septembre 1827). Alors Gentz (2 octobre 1827) explique admirablement que la France et l'Angleterre, constatant leur impuissance, trouveront des arguments spécieux pour expliquer leur retraite, mais qu'il n'en pourra être de même pour la Russie : elle sera conduite à continuer seule l'affaire. L'empereur ne voulait pas la guerre, il n'avait pas d'arrière-pensées, mais il s'est laissé entraîner ; « maintenant, il est tellement circonvenu, en premier lieu par les auteurs de ce complot [qui avait pour objet de l'entraîner], puis par l'ancien parti russe, par le parti militaire, par le parti enfin des traîtres qui veulent la guerre pour amener des bouleversements, qu'il est presque impossible qu'il sorte de ce cercle funeste. » C'est alors que le traité de Londres et ses articles secrets produisent le plus singulier des résultats : la France et l'Angleterre, qui prétendaient rester en paix avec la Porte et ne voulaient nullement faire la guerre, sont conduites à détruire, avec la Russie, la flotte turque à Navarin (20 octobre 1827). La France et l'Angleterre continuent de prétendre que cet *incident* n'a point troublé et ne saurait troubler leurs relations pacifiques avec la Porte ; le fait est qu'elles se repentent, s'inquiètent et battent en retraite. La Russie le pourrait aussi, mais le voudra-t-elle ? « C'est à la volonté pure et simple de la Russie que tout est remis en ce moment, écrit Gentz le 26 décembre 1827. Elle peut avoir des raisons (tenant à ses propres convenances) pour suspendre encore le coup dont elle menace depuis si longtemps la Porte ; mais elle peut aussi juger de son intérêt de l'exécuter sans delai. » Il lui aurait fallu une satisfaction éclatante (p. 407) pour reculer ; elle ne l'obtint pas, et au milieu de la crainte générale, à la grande consternation des Anglais qui avaient refusé d'y croire (p. 420) et malgré les adjurations de l'empereur d'Autriche qui lui représentait « l'immense responsabilité qui pèserait sur celui qu'on pourrait accuser un jour d'avoir allumé un incendie dont les ravages pourraient facilement s'étendre à toutes les parties de l'Europe, » Nicolas déclara la guerre le 14 avril 1828. Les troupes russes passèrent le Pruth le 6 mai ; elles arrivèrent à Jassy le 7 et à Bucharest le 11. L'hospodar, auquel écrivait Gentz, avait depuis quelques jours quitté la ville. Cet événement mit fin à la correspondance.

Albert Sorel.

La Russie et la Turquie depuis le commencement de leurs relations politiques jusqu'à nos jours, par Dmitri DE BOUKHAROW. Un vol. in-8° de 286 pages. Amsterdam, Jan Schuitemaker et comp. Prix : 6 francs.

L'auteur de ce volume n'a pas prétendu faire une œuvre nouvelle : il a tout simplement voulu « résumer d'une façon absolument impartiale les faits historiques tels qu'ils sont établis par des documents authentiques pour servir de répertoire général. » Un examen rapide justifie la modestie de ces prétentions : l'œuvre de M. B. n'a aucun caractère scientifique. L'auteur cite rarement les sources qu'il consulte : les manuels les plus sommaires d'histoire moderne et les recueils de traités ont fourni toute la matière de ce travail : M. de B., si son nom n'est pas un pseudonyme, doit être Russe de naissance; mais il a évidemment écrit loin de sa patrie. La partie la plus développée de l'ouvrage est consacrée à la guerre de Crimée et à la révision des traités de Paris en 1870. L'intérêt principal du volume consiste dans les textes de cette dernière transaction à laquelle la France, trop préoccupée de ses malheurs, n'a pu donner qu'une attention distraite. Le volume est d'ailleurs plein de négligences et de fautes d'impression dont quelques-unes inexplicables. L'auteur termine tour à tour les noms russes par *f*, *ff* ou *w*, sans qu'on sache à quelle transcription il a voulu s'arrêter : il appelle *Kingleak* le célèbre historien de la guerre de Crimée. Il écrit ou laisse imprimer que en 1784 le souverain de *Cochinchine* (sic !) s'est placé sous la suzeraineté de Catherine. Il s'agit de la Géorgie! Il parle tour à tour des *Serviens* et des Serbes; il ne paraît même pas savoir à quelle nationalité appartiennent les Roumains. Il écrit p. 143 que le traité de Baltaliman qui réglait les affaires de la Valachie et de la Moldavie brisa les faibles liens qui unissaient encore les peuples *madgyars (!)* à la Russie. Cet ouvrage n'est réellement utile que pour la partie moderne : les noms géographiques y sont horriblement défigurés : il ne peut être consulté qu'avec défiance.

Louis LEGER.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I.— **Revue des Questions historiques.** Juil. 1877.—Vigouroux. Les Juges d'Israël (dans ce travail consciencieux qui ne s'étend que jusqu'à Gédéon, le caractère des juges est assez bien indiqué; mais l'auteur a le tort de voir une histoire suivie dans ce qui n'est qu'un ensemble de traditions héroïques d'une chronologie incertaine. Il y a des erreurs d'interprétation : Gédéon ne tua pas les chefs de famille de Soccoth en les roulant dans des épines, il les fouetta avec des épines; c'est bien une idole et non un vêtement que Gédéon fabriqua avec les dépouilles des Madianites et qui fut une cause de scandale). — E. Revillout. Le premier schisme de Constantinople; Acace et Pierre Monge (M. R. a découvert au Louvre des lettres en copte d'Acace et de Pierre Monge qui prouvent qu'Acace est réellement tombé dans l'hérésie monophysite; mais il ressort aussi de son récit que la vraie cause du schisme a été non une question de dogme, mais la question de l'indépendance du siége de Constantinople vis-à-vis de celui de Rome). — C. Gérin. Le Pape Alexandre VIII et Louis XIV (apologie intéressante de la politique d'Alexandre VIII, d'après les papiers des affaires étrangères). — T. de Larroque. Documents inédits sur Gassendi (mémoire d'un de ses secrétaires, A. de la Poterie. Bibl. nat. fonds fr. 12,270. Très-curieux, surtout pour les sentiments religieux de Gassendi).— L. Duchesne. Deux études sur les Légendes des Martyrs (excellent article). — Colombier. Les Monnaies pontificales primitives. — Courriers anglais, scandinave, espagnol. — Chronique. — Revue des Périodiques. — Bibliographie.

II. — **Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.** 1re et 2e liv. 1877. — P. Marchegay. La Rançon d'Olivier de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et sénéchal de Guyenne (1451-1477). — J. Havet. Les Cours royales des Iles normandes (travail intéressant; après avoir examiné et apprécié les sources qui nous font connaître les institutions de Jersey et de Guernesey, M. H. étudie le rôle des gardiens des îles, des baillis, lieutenants-baillis, juges délégués et justiciers itinérants). — A. de Marsy. Fragment d'un compte de l'abbaye de N.-D. de Soissons. — L. Delisle. Fragment d'un registre d'Alexandre IV (fragment d'un registre original; sur les 46 pièces analysées par M. D., cinq seulement se trouvent dans Potthast). — A. Bruel. Visites des monastères de l'ordre de Cluny et de la province d'Auvergne en 1286 et 1310 (quelques traits de mœurs curieux.) — E. de Rozière. Rapport sur le concours des Antiquités de la France en 1876. — Dans les mélanges, une note de M. A. de Mas Latrie sur Guillaume de Machaut; une liste de docu-

ments français vendus à Londres le 17 janvier dernier; l'analyse de pièces du chartrier de Thouars de 1409 à 1561. On relève la singulière inadvertance de MM. Ewald et Wattenbach qui, dans le *Neues Archiv*, signalent l'importance des œuvres d'André, moine de Fleury, qu'ils croient inédites, tandis que la Vie de Gozlin a été imprimée en 1853 et les Miracles de S. Benoît en 1858.

III.— **Revue critique**. N° 23, 1877.— Lemière.—Deuxième étude sur les Celtes et les Gaulois; les Celtes (d'Arbois de Jubainville; travail systématique, où l'auteur ne parvient pas à prouver sa thèse d'après laquelle tous les habitants de l'Espagne ancienne, ainsi que les Ligures, les Aquitains et les Basques seraient des Celtes). = N° 24. Desmaze. L'Université de Paris, 1200-1875 (sans valeur). — Rochholtz. Tell u. Gessler in Sage u. Geschichte (R.; mal composé, faits intéressants; la partie mystique est trop hypothétique; prouve que le nom même de Gessler est inventé; jusqu'à la fin du xviiie siècle, le tyran légendaire s'appelle Grisler). — Luard. On the relations between England and Rome, during the reign of Henry III (Bougier; très-incomplet). = N° 25. Wecklein. Ueber die tradition der Perserkriege (Weil; signale de nombreuses légendes et erreurs dans les récits d'Hérodote). = N° 26. Settegast. Benoît de Sainte-More (Darmesteter; donne de bons arguments pour identifier Benoît de Sainte-More et le Benoît auteur de la chronique des ducs de Normandie). = N° 27. Heisterbergk. Die Entstehung des Colonats (Havet; peu important). — Chantelauze. Marie Stuart (R.; art. très-important qui réfute par les faits mêmes consignés dans le livre de M. C. l'opinion préconçue qui porte ce dernier à innocenter entièrement Marie Stuart). = N° 28. Wright. History of Népâl (Feer; ouvrage très-remarquable). — Ussing. Om graekernes og romernes Huse (Graux; travail très-bien fait sur les habitations et la vie domestique des anciens). — Sickel. Ueber Kaiserurkunden in der Schweiz (Mossmann; contribution importante à la diplomatique du xe s.). — Delarc. Un pape alsacien (R.; consciencieux, quelques lourdes méprises).

IV. — **Journal des Savants.** Juin. — Naudet. De l'État des personnes et des peuples sous les empereurs romains (fin). — Perrot. Archéologie de l'île de Samothrace. = Avril, mai, juin, analyse détaillée des 6 vol. des *Reports of the royal commission on historical mss.*, collection fort importante qui n'a pas et qui d'ailleurs ne pourrait peut-être pas avoir d'analogue en France.

V. — **Revue archéologique**. Juin.— A. Castan. Vesontio, colonie romaine (étudie les monuments qui témoignent que Vesontio fut une colonie romaine; c'est à ce titre qu'elle a dû de garder son nom au lieu de prendre, comme ce fut la règle en Gaule, celui de la peuplade dont elle était le centre administratif). — Fougart. Alliance des Athéniens avec Léontium et Rhégium en 433. = Juillet. Muntz. Les anciennes basiliques et églises de Rome au xve s.

VI.— **Le Musée archéologique.** 2e livr.— G. Schlumberger. Bulles byzantines inédites. — A. Forgeais. Plombs historiés trouvés dans la Seine; blasons et chevaliers.

VII. — **Revue celtique** Vol. III, n° 2.— Général Creuly. Liste des noms supposés gaulois, tirés des inscriptions (travail fait d'après des textes mauvais, et n'offrant par conséquent aucune garantie d'exactitude). — D'Arbois de Jubainville. Une énigme d'onomastique fluviale (attribue à la langue ibérique douze noms de rivières de la Mauritanie que M. Pictet croyait gaulois; M. d'A. de J. en conclut l'occupation de l'Afrique par les Ibères antérieurement à la conquête berbère).

VIII.— **Revue des Sociétés savantes.** Juillet-sept. 1876.— Parmi les documents communiqués au Comité et publiés dans la présente livraison, nous signalerons : des extraits du livre-journal des Carmélites de Pontoise, par M. l'abbé Grimot (ils servent à fixer l'itinér. d'Anne d'Autriche et de Louis XIV en 1648 et 1649, et attestent l'influence exercée par la supérieure de ces Carmélites, Jeanne Séguier, sur l'esprit de la reine); — un intendant de Champagne en 1620, par M. Babeau (curieux surtout à cause de la date); — diverses transactions au moyen-âge, concernant notamment un pèlerinage par procuration et la confection d'un livre d'heures, par M. de Richemond; — comptes de la maison de Louis de la Trémoille pendant son séjour en Italie (1494-1499) par M. Ed. de Barthélemy; — entrée de Henri IV à Rennes en 1598; couleurs de ce prince, par M. Quesnet. — Notons aussi un rapport de M. E. de Mofras sur les copies de mss. et extraits tirés des bibliothèques et archives de Gènes et de Pise par M. Fr. Molard, et une note de M. Douet d'Arcq sur la mort de Philippe le Bel.

IX. — **Bulletin de l'histoire du protestantisme.** 15 Juin. — Gaufrès. Les amis de Baduel (extraits de sa correspondance, 1548-1550). — Mounier. Liste des pièces relatives aux églises du désert, contenues dans les archives du comité de Hollande pour les Églises de France (1735-96).—L. Feer. Note sur un récit des *Mémoires d'Etat* de Villeroy. (Tentative de Monluc, de connivence avec les Espagnols, pour enlever Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. L'auteur montre que le document où a été pris ce fait lui est postérieur d'au moins vingt ans; quant au fait en lui-même, il ne le croit pas controuvé; mais il y fait remarquer des détails extraordinaires.) = 15 Juillet. Ed. Hugues. Un épisode de l'histoire du protestantisme au xviiie siècle. — Viel. L'élection consulaire de la ville d'Alais en 1585. — Les enlèvements d'enfants ; requête au roi touchant la déclaration du 17 juin 1681. — J. Doinel. Procès fait à un cadavre en 1699.

X. — **Revue de Champagne et de Brie.** Avril. — Hérelle. Histoire du collége de Vitry-le-Français (fin). — Ed. de Barthélemy. Origines du collége de Reims (établi en 1608 par les Jésuites). — A. de Besancenet. Le portefeuille d'un général (Dommartin; suite en juin. — L'ouvrage reste interrompu, pour paraître en vol. chez Plon). —Cte de

Riocour. Les archives des actes de l'état-civil de Chalons-sur-Marne; suite en juin et juillet. = Mai. Mgr Fliche. Esquisse historique sur le cardinal de la Luzerne, évêque-pair de Langres † 1821. — Sénemaud. Etat-civil des familles nobles des Ardennes (d'après les registres de la paroisse N.-D. de Mézières); suite en juin et juillet. = Juin. E. B. Mémoires de Jean Foulquart, procureur de l'échevinage à Reims 1497-99; documents inédits. — D'Arbois de Jubainville. Etymologies celtiques : *Autessiodurum*, *Durocatalauni*, *Durocortorum*.

XI. — **Revue de Bretagne et de Vendée.** Juin. — Abbé du Tressay. Armand de Richelieu, évêque de Luçon; fin (publie 5 lettres de Richelieu). — A. de la Borderie. Louis de la Trémoille et la guerre de Bretagne en 1488; éclaircissements topographiques.

XII. — **Revue de Gascogne.** Juin. — Abbé Dubord. L'instruction publique à Gimont avant 1789; suite en juillet. — Tamisey de Larroque. Christ. et Fr. de Foix-Candalle, évêques d'Aire; appendice. — R. P. Labat. Etude critique sur saint Sever. = Juillet. La Plagne-Barris. Naudonnet de Lustrac (écuyer au service de Charles VII, qui lutta avec succès contre les Anglais dans le Midi). — Abbé Dulac. Un Lectourois evêque de Tarbes (Géraud de Doucet, élu en 1308, mort en 1313). — Tamisey de Larroque. Bernadotte et l'université de Giessen (copie du diplôme décerné le 17 déc. 1798 à B.; communiqué par M. Bremond d'Ars).

XIII. — **Chroniques du Languedoc.** 5 Juin. — Documents pour l'histoire du vin (placet présenté à l'intendant du Languedoc par les échevins de Marseille, pour faire rejeter la demande des négociants du Languedoc tendant à avoir l'entrepôt de leurs vins à Marseille, 22 avril 1687). — Laforgue. La prise de Mazamet (reproduction d'une plaquette du temps). — Mémoire sur la ville de Gignac en 1675. = 20 Juin. A. de Lamothe. Fragments historiques sur Beaucaire. — Thénard. Correspondance inédite du président Bon; suite. — Corbière. La famille de Bourbon-Malauze et le château de Lacaze; suite le 5 et le 20 juillet. — Vaschalde. Les priviléges d'Aubenas, XIIIe et XIVe s. = 20 Juillet. Baron de Rivières. Armorial des évêques et archevêques d'Albi. — Publié à part, les livr. 18 à 21 du *Journal de Faurin sur les guerres de Castres.*

XIV. — **Revue du Dauphiné et du Vivarais.** Juin. — Allmer. Trois inscriptions récemment découvertes à Saint-Romain d'Albon (des années 467, 516 et 631. La découverte de ces inscriptions porte M. A. à conclure que Saint-Romain d'Albon était aux V-VIIe siècles un centre de population florissant, et il croit pouvoir identifier Albon avec le lieu où se tint en 517 l'assemblée d'évêques connue sous le nom de concile d'Epaone). = Juillet. Vaschalde. Établissement de l'imprimerie dans le Vivarais. — Macé. Le comte de Plélo et le général de Lamothe de Lapeyrouse (réhabilite ce dernier envers qui M. Rathery avait été

injuste). — LAFAYOLLE. Notice généalogique sur la branche des Lévis, sires de Ventadour, seigneurs de la Voulte.

XV. — **Revue du Lyonnais.** Juillet.— V. DE V. L'ancienne administration consulaire de Lyon a-t-elle été gratuite? (Elle fut rétribuée depuis le XIVe s. A la fin de l'ancien régime, les officiers municipaux touchaient d'assez gros traitements).

XVI. — **Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.** 2e trim. — FORESTIÉ. La place publique de Montauban et les incendies de 1614 et 1649.— GUIRONDET. Les Croisés de St-Antonin.

XVII.— **Revue de Géographie.** Juillet.— L. METCHNIKOFF. L'empire des Tennos (ou du Japon; introduction d'un travail qui doit contenir la description géographique et ethnographique du pays, et un tableau des principales époques de son histoire).— LANGERON. Magellan; fin. — DRAPEYRON. Le grand dessein secret de Louis XIV contre l'empire ottoman (textes inédits tirés du ms. de la Bib. nat. 7,176, fonds fr., 2e partie).

XVIII.—**Revue politique et littéraire.** 16 Juin 1877.—A. MAURY. Les commencements de l'histoire (les premières migrations des peuples; le Paradis terrestre: les fils de Cham et de Sem). = 23 Juin. DELABROUSSE. Le pouvoir personnel; ses antécédents dans l'histoire parlementaire (cette intéressante étude d'histoire politique contemporaine a été suivie le 21 juillet d'une autre étude non moins curieuse sur l'histoire des candidatures officielles). — H. SPENCER. Le culte des animaux. — L. QUESNEL. Le Groenland et les Esquimaux, d'après le livre du Dr Rink, *Tales and traditions of the Esquimaux.* = 7 Juillet. REINACH. De l'influence historique de la France sur l'Allemagne (brillant article qui montre très-bien tout ce que l'Allemagne a emprunté à la France, mais en le germanisant par l'assimilation). = 28 juillet. La fondation du régime parlementaire en Angleterre, 1688-1840; les révoltes du pouvoir royal contre le Parlement (montre les victoires de la politique *opportuniste*).

XIX. — **Revue de France.** 15 Juin. — NOURRISSON. Necker (fin). — L. DUPONT. Tours et Bordeaux (fin : lutte entre MM. Jules Simon et Gambetta en fév. 1871). — L. VÉDEL. Une chronique vivaroise au XVIe s. (analyse d'un Mémoire sur l'ancien couvent des Cordeliers de Largentière, par un père du même ordre, en 1781; ce couvent fut entièrement détruit en 1562 par les religionnaires). = 1er Juillet. A. DE COURSON. *Un homme d'autrefois*, par le marquis Costa de Beauregard. = 15 Juillet. MEMOR. Entretiens rétrospectifs sur les choses d'Allemagne : II, Carlsbad en 1863 (anecdotes sans intérêt).

XX. — **Le Correspondant.** 10 Juin. — VIAN. Montesquieu; sa vie et ses ouvrages (fin : mort de Montesquieu ; son rôle posthume). — BONNEFOY. Christophe Colomb. (Cet article est une réclame pour la canonisation du grand navigateur à propos d'un ouvrage de M. Roselly de Lorgues, *l'Am-*

bassadeur de Dieu et Pie IX.) = 25 Juin. De Lescure. Le vrai Voltaire, d'après les documents publiés dans les six dernières années. = 10 Juill. R. Lavollée. La vieille France (d'après le récent ouvrage de M. de Ribbe, *la Vie domestique, ses modèles et ses règles*). = 25 Juil. G. d'Avenel. Le concordat de 1801 et M. de Talleyrand (attribue à la néfaste influence de Talleyrand tout ce que le concordat peut contenir de contraire aux *droits* de la papauté. Bonaparte « qui, à son avénement, si l'on en excepte son armée, ne connaissait en France ni les hommes, ni les choses », aurait été tout simplement dans cette occasion « exploité » par Talleyrand. La substitution de pièces dont parle Consalvi dans ses Mémoires serait le fait de M. d'Hauterive, confident et ami de Talleyrand. La publication de quelques documents inédits rachète à peine tout ce que cette thèse a d'insoutenable).

XXI. — **Revue des Deux-Mondes.** 1er Juin. — Maxime du Camp. Les prisons de Paris sous la Commune. II : Le dépôt près la préfecture de police. III. (livr. du 1er juillet) : la Conciergerie, Saint-Lazare, Sainte-Pélagie (très-intéressants détails, notamment sur les négociations entamées, avec l'approbation et au nom du gouvernement de Versailles, par un nommé Veysset, avec certains chefs de fédérés, Dombrowsky entre autres. Veysset paya de sa vie cette audacieuse tentative qui faillit réussir). = 15 juin. A. Leroy-Beaulieu. L'empire des tsars et les Russes. IV, le système militaire et l'armée. — L. Burnouf. L'âge du bronze et les origines de la métallurgie. — A. Laugel. La mère de Henri IV, Jeanne d'Albret (analyse du livre de M. de Ruble, *Le Mariage de Jeanne d'Albret*). = 15 Juillet. G. Boissier. Promenades archéologiques : le Palatin. — R. Chantelauze. Le cardinal de Retz, ses débuts dans la carrière ecclésiastique, d'après des documents nouveaux (travail important; peinture fine et vraie).

XXII. — **La Philosophie positive.** Janvier-Août. — Ant. Dubost. Danton et la politique contemporaine. (M. D. cherche à démontrer « que tant qu'a duré l'action dantonienne, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Danton, en avril 1794, la Convention a affecté une marche progressive; que, dès que cette action ne s'est plus fait sentir, le mouvement n'a plus revêtu qu'un caractère rétrograde »). = Juillet-août. Alb. Castelnau. La faune politique et Machiavel (extrait d'un ouvrage qui va bientôt paraître sous le titre : *Les Médicis*, 1438-1530).

XXIII. — **Analecta juris pontificii.** 143e livraison. Juin 1877. — L. C. Le pape S. Zacharie et la consultation de Pépin le Bref (l'auteur a déjà fait paraître cet article en italien dans la *Revista Universale*). — L'abbé Pantaléon Mury. Mémoire sur la même question (extrait de la *Revue des Questions historiques*). — L'abbé de Camps. Consultation de Pépin le Bref (imprimé, si je ne me trompe, sur le manuscrit de l'abbé de Camps, conservé à la Bibliothèque Nationale). — ... Décrets inédits de la S. Congrégation des évêques et des réguliers (de 1790 à 1818).

XXIV. — **Revue chrétienne.** 5 Juillet. — Puaux. Daniel Encontre

(pasteur protestant, né en 1762; mathématicien distingué; un des fondateurs de l'Académie des sciences et belles-lettres de Montpellier, d'après une biographie de M. Bourchenin).

XXV. — **Journal officiel**. 16 juin 1877. — Baudrillart. La censure et la réforme des mœurs au xvie s. (fin le 7 juillet). = 17 Juin. G. de Nouvion. Un concussionnaire au xviie s. Procès de Louis de Marillac (M. de N. soutient avec de bonnes raisons, tirées des procès-verbaux du procès, l'innocence de Marillac). = 15 Juill. Mazeng. Le Mundus Novus d'Améric Vespuce (trad. de la relation du voyage de 1501 d'après la trad. latine dont il n'existe que deux ex. connus). = 29 Juillet. Ed. Drumond. Les almanachs historiques au xviie s. (ces almanachs, accompagnés de gravures parfois remarquables, mettaient en scène les événements principaux de l'année qui venait de finir; ils ont la valeur de documents historiques; malheureusement les collections complètes en sont très-rares).

XXVI. — **Le Spectateur militaire**. 15 Juin, 15 Juillet. — A. de Lort-Sérignan. Guillaume III, étude sur les guerres de Louis XIV; suite. — A. de Besancenet. Une armée sous la Convention; suite et fin.

XXVII. — **Bulletin de la Réunion des officiers**. N° 26. — Bataille de Denain, d'après des doc. inédits, avec reproduction d'un plan de l'époque (attribue à M. de Montesquiou l'idée de la marche sur Denain).

XXVIII. — **Académie des Inscriptions et Belles-Lettres**. = *Séances*. Les 8 et 22 juin M. de Rozière lit un mémoire de M. J. Finot sur la formation du royaume de Bourgogne cis-jurane. L'auteur attribue une grande importance à la lutte entre Charles le Chauve et le jeune Lothaire au sujet du mariage de ce dernier avec Waldrade. — Les 8 et 16 juin M. Carapanos lit un mémoire sur l'histoire de la ville de Dodone. — Le 22 juin M. Maury fait une communication sur les Ligures. D'après lui, les Ligures sont un peuple celtique. Ils chassèrent au ixe ou au xe s. avant notre ère les Sicanes et les Sicules du nord du fleuve Sucro en Espagne et les forcèrent à se réfugier en Trinacrie. Les Ségobriges d'Espagne sont une colonie de ceux de Ligurie. — Le 29 juin et le 6 juillet M. L. Delisle lit un très-important mémoire sur les manuscrits de Bernard Gui dont la grande chronique *Flores Chronicorum*, de la naissance du Christ au xive s., remaniée neuf fois, offre, ainsi que son histoire des Dominicains, un vif intérêt historique.

XXIX. — **Académie des Sciences morales et politiques**. = *Séances*. — Le 23 juin et le 7 juillet M. A. Vuitry a lu un mémoire sur les finances royales au M. A.; il montre comment les revenus et les dépenses, après avoir été jusqu'à la fin du xiie s. ceux d'un seigneur féodal, commencent au xive s. à devenir ceux d'un souverain véritable et il essaie de déterminer approximativement le montant des recettes

et des dépenses. = *Comptes-rendus*. — GIRAUD. Les nouveaux bronzes d'Osuna. — ARMINGAUD. La maison de Savoie et les archives de Turin (aperçu intéressant des relations de la Savoie et de la France de Louis XI à Henri II). — DROUIN DE LHUYS. Le Japon et Rome au XVIIe s. (d'ap. le *Tokio Times*, journal anglais paraissant au Japon depuis le 6 janvier 1877; curieux détails sur les relations du daïmio d'Oshiu, Date Masamune, avec le pape Paul V par l'entremise d'un dominicain commerçant L. Sotelo). — ROSSOEUW ST-HILAIRE. Les colonies espagnoles (causes de leur ruine).

XXX. — **Messager des sciences hist. de Belgique**. 2e liv. — LAVAUT. Quelques sceaux du diocèse de Gand. — E. VAN EVEN. Nouveaux renseignements sur le séjour à Louvain de Gui Morillon, secrétaire de Charles-Quint, et de sa famille. — VAN DER ELST. Singularité du combat de Florennes, où fut tué le comte Lambert, 12 sept. 1015 (explication rationnelle d'un passage où Balderic attribue à un miracle la mort du comte).

XXXI. — **Mémoires et documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève**. Tome XIX, 2e livr., 1877. — V. CÉRÉSOLE. Documents diplomatiques sur l'Escalade, tirés des archives d'Etat de Venise. (Dépêches entièrement nouvelles, émanées des ambassadeurs de la sérénissime République à Turin, à Paris, à Rome, et qui font connaître tour à tour l'impression produite à Turin par l'échec de Son Altesse, les sentiments du Souverain-Pontife, et l'attitude assez complexe, mais énergique d'Henri IV. Un joli mot cependant du roi au nonce : « Au sujet de l'entreprise contre Genève, « le roi a déclaré à Mgr. le nonce qu'il lui aurait été fort agréable « qu'elle eût eu son effet, *parce qu'il serait allé immédiatement reprendre « la ville et qu'il l'aurait gardée pour lui;* qu'en cette affaire il voyait « bien comme on tâchait d'avoir le Pape pour soi, parce que ce nid « d'hérésie devait naturellement déplaire à Sa Sainteté; mais qu'elle « n'avait pas d'intérêt à ce que la place fût possédée par un prince « plutôt que par l'autre, et que si Sa Majesté s'était emparée de la ville, « elle l'aurait débarrassée des hérétiques et gardée pour son service »). — J.-B. G. GALIFFE. Poème sur les événements genevois de 1538 à 1540 (depuis le renvoi de Calvin et de ses collègues jusqu'à l'exécution du capitaine-général Jean Philippe. L'auteur inconnu de cet écrit est un ardent *Guillermin*, c'est-à-dire un partisan très-décidé des réformateurs français *Guillaume* Farel et J. Calvin). — Ph. PLAN. Les poésies de Bonivard. (« Vers et rithmes en gauloys » extraits d'un des volumes de la Bibliothèque publique de Genève.) — J.-M. PARIS. Lettre inédite d'Etienne Dumont sur quelques séances du Tiers-État. (Se rapporte aux séances des 28, 29 et 30 mai 1789, où l'on délibéra sur la réponse à faire au message par lequel Louis XVI invitait chacun des trois ordres à envoyer des commissaires par devant le garde des sceaux et les commissaires que le roi avait choisis. La lettre de Dumont, adressée à

Samuel Romilly, renferme comme une sorte de bulletin précis et piquant de ces trois ou quatre séances. On y retrouve, sous une forme plus vive, quelques-unes des qualités qui distinguent les meilleurs chapitres des *Souvenirs*, et ce qu'il y a parfois d'un peu brusque dans le compte-rendu de Dumont est amplement racheté par l'impartialité de la conclusion. Voici, du reste, sur Mirabeau, un jugement qui mérite d'être reproduit : « 29 *mai, à 5 heures de relevée.* Personne ne s'entend. Plusieurs voudraient adopter purement et simplement la motion de Mirabeau, et « je n'ai point de doute que, proposée par un autre, elle n'eût passé « par acclamation ; mais il y a contre lui une prévention marquée ; il « semble que personne ne l'aime, et que tous le craignent. Il n'a pas « été adroit dans les commencements, il a heurté, il a offensé, il a voulu « agir avec hauteur ; il les a comparés, dans sa première feuille, à des « écoliers tumultueux échappés de dessous la férule, et l'on a redouté « qu'en parlant de la liberté, il ne se fît le tyran de l'Assemblée. Il « s'est donc formé, sans chef, une conspiration, non pour l'humilier, « mais pour l'empêcher de triompher. » Et plus loin : « Quand l'appel « a été en train, je suis sorti, et je me suis promené environ deux heures « avec le comte Mirabeau. Nous nous sommes communiqué toutes nos « observations sur les assemblées populaires et sur le caractère qu'il « fallait y porter. Il a une si prodigieuse ambition de réussir que cette « grande passion subjuguera les petites et domptera son despotisme « même, car c'est l'écueil où se brisent tous ses talents. Je l'ai pris par « son ambition, et m'accommodant à son style, je lui ai observé (*sic*) « qu'il y avait 300 amours-propres dans les convulsions sous la masse « de son éloquence, et que s'il n'adoucissait sa supériorité par tous les « moyens qui peuvent inspirer de la confiance et calmer les inquiétudes « de tous ceux qui ont des prétentions égales aux siennes, on l'écoutérait comme un acteur, mais on ne le suivrait jamais comme un « chef »). — Th. Dufour. Notice bibliographique sur le *Cavalier de Savoie*, le *Citadin de Genève* et le *Fléau de l'aristocratie genevoise*. (Excellente description de trois pamphlets du commencement du XVIIe siècle. Démontre, entre autres, que le *Cavalier de Savoie* a été composé par Claude-Louis de Buttet, seigneur de Malatrait, lequel fut, vers le même temps, historiographe de la maison de Savoie. La première édition du *Cavalier* est de 1605. On sait, du reste, qu'il avait été primitivement rédigé pour répondre, en ce qui concernait la Savoie, au *Soldat français* de 1604 ; mais l'auteur ayant inséré dans son livre quelques pages assez grossières, où il s'efforçait d'établir les prétentions du duc sur la ville de Genève, le Conseil chargea le syndic Jean Sarasin de le réfuter, et ce dernier s'acquitta de son mandat en publiant, dès le mois de janvier 1606, la verte réplique anonyme du *Citadin de Genève*). — Bulletin : l'Orfévrerie genevoise en 1424 ; une ancienne carte du lac Léman ; Genève et l'Institut de France, etc.

XXXII. — **Historische Zeitschrift.** 2e vol., 1er fasc. — Mommsen.

Le système militaire de César (montre combien il fut suivi de près par Auguste, surtout en ce qui concerne la dispersion des légions sur les frontières menacées de l'empire, et en général combien le système militaire sous les empereurs, d'Auguste à Dioclétien, s'écartait peu des principes constitutifs de l'armée romaine sous la République). — A. Fournier. Origine de la Pragmatique sanction de l'empereur Charles VI (met surtout en lumière deux documents qui sont les sources véritables de la Pragmatique : le *Pactum mutuae successionis* du 12 sept. 1703, et le testament de Léopold Ier, du 26 avril 1705. Ces deux documents sont publiés ici en entier). — Markgraf. La formation de la ligue catholique contre Georges Podiebrad. — Scheffer Boichorst. A propos du débat sur Dino Compagni (fait ressortir de singulières ressemblances de rédaction entre certains passages de Dino et d'un commentateur de Dante connu sous le nom d'*Anonimo Fiorentino*. L'anonyme est antérieur à Dino qui l'a copié ou qui a puisé à une source commune; dans l'un et l'autre cas, Dino ne peut échapper au reproche d'avoir sciemment falsifié les textes).

XXXIII. — **Forschungen zur deutschen Geschichte**. Vol. XVI. 3e fasc. — Platner. Sur les traces de population allemande au temps de la domination slave dans les pays situés à l'est de l'Elbe et de la Saale. — Heidemann. La chronique de la Marche de Brandebourg par Engelbert Wusterwitz, dans la rédaction d'Andreas Angelus et Peter Haffiz. — Schaefer. Les mss. de Süssenbach relatifs à l'histoire de la guerre de Sept Ans. (Documents assez importants laissés par le grand maître des forêts de Frédéric II, et qui étaient jusqu'ici restés presque inconnus. Ils se trouvent à la bibliothèque de Darmstadt, à qui le grand-duc Louis Ier en a fait don). — Pauli. Notes sur l'histoire de l'empire sous Wenceslas et Robert, extraites d'un document anglais (c.-à-d. de la Chronique d'Adam de Usk, pub. par M. Thompson). — Streit. Des rapports des Gesta Ludovici VII avec Guillaume de Tyr. (Les *Gesta* sont une traduction des grandes chroniques de Saint-Denis pour ce qui est des affaires intérieures de la France, et de la traduction française de Guillaume de Tyr pour ce qui concerne la 2e croisade; ainsi s'expliquent l'identité de ces deux textes pour le fond et leur grande différence pour la forme.) — Harttung. La bulle de Grégoire VIII pour la Croisade (déjà publiée par Langebek, *SS. rer. Danic. medii aevi* V, p. 342; elle a été conservée dans le récit du voyage d'un pélerin danois en Terre-Sainte au commencement du XIIe s.). — Marczali. Les *Gesta Hungarorum* de l'Anonymus Belae regis notarius (sans doute composée de 1278 à 1282 par maître Pous, notaire de Béla IV).

XXXIV. — **Anzeiger für Kunde d. d. Vorzeit**. No 4. — Simonsfeld. Lettre du « Sénat de la république de Nuremberg » à Florence du 28 juin 1531. (Il lui demande « ut xenodochiorum et nosocomiorum vestrae urbis leges, et racionem fovendi ac curandi valetudinarios, egentes, ad nos transmitti curetis ».) — Uibeleisen. Noms de lieu de

l'Alsace-Lorraine en ancien allemand, fin. = N° 6. E. Duemmler. Catalogue des livres de la bibliothèque du chapitre à Bamberg, au XIIIe s.

XXXV. — **Jenaer Literaturzeitung.** N° 20. — *Rocholl.* Der grosse Kurfürst von Brandenburg im Elsass 1674-1675. (Pfannenschmid. Nombreux documents nouveaux). — *Classen.* B. G. Niebuhr (Nissen, intéressant). — *Gilbert.* Rom u. Carthago in ihrer gegenseitigen Beziehungen 513-536 (Nissen : l'auteur attaque aveuglément Polybe et lui préfère à tort Dion, Appien, Diodore, etc.) = N° 21. *A v. Kremer.* Culturgeschichte des Orients unter den Chalifen. Bd. II (Weil : longue analyse de ce volume qui traite de la vie sociale de l'Orient). = N° 23. *A. Stern.* Milton u. seine Zeit (Kugler : livre solide et excellent, conçu peut-être sur un plan un peu vaste). — *Czengery.* Franz Deak, trad. allem. de *G. Heinrich* (Dittrich : bonne biogr.) = N° 24. *A. von Arneth.* Geschichte Maria Theresia's. Bd. VIII (Schaefer : très-important pour le partage de la Pologne). = Briefe der Brüder Friedrichs des Grossen an meine Grosseltern hgg. v. *Henckel Donnersmarck* (Schæfer : lettres françaises très-intéressantes). = N° 25. Ekkehardi Uraugiensis Hierosolymita, hgg. v. *H. Hagenmeyer* (Hirsch : bon travail). — *Duncker,* Aus der Zeit Friedrichs des Grossen u. Friedrich Wilhelms III (Philippson : l'art. le plus important de ce recueil est consacré à la Prusse pendant l'occupation française 1806-1813). = N° 26. *Prutz.* Die Besitzungen des deutschen Ordens im heiligen Lande (Hirsch : consciencieux). — *Harttung.* Die Anfænge Konrads II (Kugler : peu de nouveau). — *G. v. Bunge.* Das Herzogthum Estland unter den Kœnigen von Dænemark; *G. Kæstner.* Das refundirte Bisthum Reval (Schirren : bons travaux). — *R. v. Ollech.* Geschichte des Feldzuges v. 1815 (Philippson : très-riche en matériaux inédits; prouve que c'est l'Autriche qui a été cause du retard que mirent les alliés dans leur attaque contre Napoléon). = N° 27. *Taine.* Les origines de la France contemporaine trad. en allemand par J. Günther (Philippson : très-élogieux; regrette que l'auteur ait si peu ménagé l'expression de son aversion pour tout ce qui est allemand). = N° 29. *Tamisey de Larroque,* Dadine d'Auteserre (A. Rivier, utile publication). = N° 30. *Ed. Légey.* Guy Coquille de Nivernais 1523-1603 (Rivier : Éloge historique intéressant). — *Hertzberg.* Die Geschichte der Perserkriege (Zurborg : bon manuel pour les classes, et en même temps travail original).

XXXVI. — **Gœttingische gelehrte Anzeigen.** 1877. N° 25. Monumenta Germaniae historica, t. XXII et XXIII; Archiv der Gesellsch. f. aelt. d. Geschichtskunde t. XII. (Weiland : fait quelques utiles additions ou rectifications, en particulier à propos de l'éd. de Martin de Troppau.) = N° 26. I libri commemoriali della Repubblica di Venezia (Reumont : registres comprenant les années 1300-1326). = N° 27. Notices of the mediæval Geography and History of Central and Western Asia, drawn from Chinese and Mongol writings, by E. *Bretschneider.* (Wilken). = N° 29. Quellen zur Geschichte des Bauernkrieges in Obersch-

waben hgg. v. L. *Baumann*. (Stern. 19 écrits inédits et trois réimprimés d'après des livres devenus très-rares ; le recueil est des plus précieux).

XXXVII. — **Deutsche Rundschau**. Juillet. — K. Hillebrand. La France d'avant la Révolution et son plus récent historien (critique élogieuse des *Origines de la France contemporaine* par M. Taine). — Friedlænder. Les prestations de serment et les couronnements à Kœnigsberg de 1663 à 1861 (discours de circonstance).

XXXVIII. — **Magazin für die Literatur des Auslandes**. N° 24. Le Tasse et son temps, par M. *Fr. de Sanctis* (suite dans les n°s 25 et 26). = N° 26. Léon Gambetta und seine Armeen par Colmar Freiherr *von der Goltz* (appréciation favorable du livre et de M. Gambetta « qui est en général plus justement apprécié en Allemagne que chez ses compatriotes »). = N° 27. Tell et Gessler dans la légende et dans l'histoire par *Rochholtz* (Mæhly : estime excessives les explications mythologiques proposées par l'auteur, mais déclare son livre indispensable à toute personne travaillant sur la matière).

XXXIX. — **Russische Revue**. 6e fasc. Pepyn. Esquisses de l'ancienne civilisation russe. = 7e fasc. Brueckner. Contribution à l'histoire de Pierre III et de Catherine II, d'après les récentes publications de la Société d'histoire russe (voy. *Rev. hist.* II, 218 et V, p. 159).

XL. — **Zeitschrift für Kirchengeschichte**. T. II, 1re livraison. 1877. — A. Ritschl. Prolégomènes d'une histoire du Piétisme. — A. Harnack. Compte-rendu critique des travaux relatifs à l'histoire de l'Église jusqu'au Concile de Nicée, publiés depuis janvier 1876 jusqu'en avril 1877. — Analectes : *K. Wieseler*. Le peuple des Galutes cité dans les Institutes de Gaius. — *O. Waltz*. Epistolae Reformatorum. — *A. Schæfer*. Pour servir à l'histoire des conversions princières.

XLI. — **Nachrichten v. der kœnigl. Gesellschaft der Wissensch. zur Gœttingen**. N° 14. — C. Trieber. Les listes des rois de Sparte et de Corinthe (prouve que la liste des rois de Sparte qui a servi de base à la chronologie des Alexandrins est radicalement inexacte).

XLII. — **The Athenaeum**. 9 juin. *B. Jerrold*. The life of Napoléon III (roman historique, quelques détails nouveaux ; beaucoup d'erreurs). — Documents relating to the Proceedings against W. Prynne in 1634 and 1637, ed. by S. R. Gardiner (contient un fragment de biographie par feu Bruce). = 16 juin. *A. Trollope*. The Papal conclaves (pour le grand public). = 23 juin. Rise and Growth of the Anglican Schism by N. *Sander*, transl. by C. *Lewis* (livre très-curieux sur la Réforme anglaise ; l'auteur s'appelait Sanders). = 7 juillet. A Memoir of the Life and Times of sir Ralph Sadleir, by *Sadleir Stoney* (un des plus fidèles serviteurs d'Edouard VI et d'Élisabeth, un des geôliers de Marie Stuart ;

documents curieux, mais incomplets. Cf. Academy du 21 juillet). = 14 juillet. Recollections of R. Cobden, by *H. Ashworth*. (Cf. Academy 21 juillet). = 21 juillet. Yorkshire Diaries and Autobiographies in the XVII and XVIII cent. (très-ennuyeux ; les journaux d'Eyre et de Shaw renferment des détails curieux).—*Morley*. Critical Miscellanies (les essais sur Turgot et Robespierre sont remarquables).—*Kitchin*. A history of France t. II et III (bon manuel pour l'hist. politique. Cf. Academy 28 juillet).—Birch. A new greek fragment of egyptian history (inscription du musée de Liverpool qui donne les listes des rois telles qu'elles existaient au premier siècle av. J.-C. et qui prouve qu'il y a eu deux Manéthon historiens, ce qui explique les divergences des listes données sous ce nom. L'inscription est-elle authentique?). — 28 juillet. *P. Villari*. Niccolò Macchiavelli e i suoi tempi vol. I (A. de Gubernatis : excellent ouvrage ; l'introduction, pleine de faits et d'idées, est trop longue ; le récit est impartial, mais avec une tendance visible à chercher toujours les circonstances atténuantes).

XLIII. — **The Academy.** 2 juin. Blücher in Briefen aus den Feldzügen 1813-1815 hgg. v. *E. von Colomb* (Strachey : très-intéressant). — Lettres inédites de Wentworth au sujet de sir David Foulis tirées des papiers légués par J. Forster au S. Kensington Museum. — Notice sur les 45 mss. de Mathias Corvin rendus à la Hongrie par le sultan. = 9 juin. Renaissance in Italy by *J. Symonds* (J. Bass Mullinger : intéressant). — Uarda by *G. Ebers* (Mahaffy : roman historique curieux et très-exact). — *E. Morris*. The Age of Anne (Courtney, médiocre). — *Mac Lennan*. Studies in Ancient History (cf. 2 juin. Ces deux études de M. Ralston sur le *Mutterrecht* et la famille primitive sont du plus vif intérêt). — S. R. Gardiner, Motley (article nécrologique). = 16 juin. The Hist. Works of Ralph de Diceto ed. by *Stubbs* 2 v. (Hewlett, excellente édition). — Geschichte Toscana's v. *A. v. Reumont* 2 v. (Creighton : bon livre.) = 23 juin. *E. Abbot*. Bacon and Essex (Gardiner : sévère pour Bacon, partial pour Essex). = 30 juin. The sixth Report of the Royal commission on historical manuscripts. — The ottoman power in Europe by *Freeman* (Tozer : très-intéressant). = 7 juillet. Calendar of state Papers relating to negociations between England and Spain 1527-1529, ed. by *P. de Gayangos* (Acton : documents très-précieux ; l'édition n'est pas sans défauts). — Zur Geschichte der orientalischen Frage (Strachey : lettres inédites de Gentz de 1823-29 pub. par M. de Prokesch Osten). — Coterellus (discussion curieuse entre MM. Peacock et Hewlett sur la date à laquelle remonte le mot *cottereau*). = 14 juill. South Africa, Past and Present by *J. Noble* (Pocock : histoire de la colonie du Cap). —*Philippson*. Heinrich IV u. Philippe III. (Fagniez : livre plein de choses nouvelles). — The Annals of England (57-1660) 4 vol. (Pottinger : manuel médiocre). — L'Athenaeum et l'Academy ont publié l'un et l'autre à propos du jubilé Caxtonien d'intéressants art. sur l'histoire de l'imprimerie. — 28 juill. *Ranke*, Denkwürdigkeiten des Staatskanzlers

Fürsten von Hardenberg (STRACHEY, publication très-importante pour l'histoire européenne de 1792 à 1815).

XLIV. — **Macmillan's Magazine**. Juillet. — T. E. HOLLAND. L'ancienne organisation de l'Université d'Oxford (d'après le *Corpus statutorum* publié en 1636, et le *quadrangle of the Schools*).

XLV. — **The Westminster Review**. Juillet. — Les corporations de Londres. — L'antique civilisation gaëlique (d'après H. Sumner Maine, *The early origin of institutions* : Le *Brehon law of Ireland*; Matt. Arnold, *on the Study of celtic literature*, et Bourke, *The aryan origin of the Gaelic race and language*).

XLVI. — **The Nineteenth Century**. Juin. — J.-Ant. FROUDE. Thomas Becket, sa vie et son époque ; cont. en juillet et août (travail original et important. M. Froude est très-sévère pour l'intempérant prélat ; mais il n'est pas injuste).

XLVII. — **Archivio storico italiano.** 3e fasc. — C. GUASTI. Les Manuscrits Torrigiani (lettres écrites au nom du card. Jules de Médicis du 23 janv. au 26 fév. 1519; très-intéressantes pour l'histoire des négociations de François Ier pour la couronne impériale ; autre série de lettres du 8 sept. au 23 déc. 1520). — C. MINIERI RICCIO. Le règne de Charles d'Anjou ; de sept. à déc. 1276 (cette publication continue de présenter un très-vif intérêt : rapports de Charles avec la Hongrie, avec les Sarrasins de Sicile, etc.). — SANTONI, Domenico Ridolfino Camerte, ingénieur militaire du XVIe s. (employé à la cour du roi de Pologne Etienne Battory de 1582 à 1584 ; de nombreux extraits de ses lettres, jusqu'ici inédites, fournissent de très-curieux renseignements sur la cour de l'héroïque et intelligent barbare qui l'employa). — M. RICCI. La vie et les écrits de Baudi di Vesme, mort le 4 mars 1877. — Comptes-rendus très-détaillés de MM. REUMONT, Originum Cisterciensium, tomus I pub. par *L. Janauschek ;* C. LUPI, Inventario del R. archivio di stato in Lucca ; E. POGGI. Fontes juris italici par *G. Padelletti;* C. FOSSATI, Adelaide di Savoia, duchessa di Savoia, e i suoi tempi ; par *G. Claretta.*

XLVIII. — **Archivio storico lombardo.** Livr. du 30 juin. — G. TONONI. Nouveaux documents relatifs à des pourparlers entre Frédéric Barberousse et les Lombards, pendant les quatre mois qui suivirent la défaite de l'empereur à Legnano. — G. LAMBERTENGHI. 3 lettres de recommandation écrites par le cardinal Albano et son secrétaire, Maurizio Cataneo, au marquis d'Este en faveur du Tasse fugitif (1578) ; plus une lettre du poète au même personnage (1583). — G. INTRA. Mariage de la princesse Éléonore de Gonzague avec l'empereur Ferdinand III d'Autriche, en 1650 (publication de 3 pièces inédites contenant d'un côté les propositions de l'impératrice, tante de la princesse, qui avait fait agréer sa nièce à l'empereur, et de l'autre, la réponse des ministres mantouans). — P. TALINI. Lanfranc de Pavie et les

études classiques à Pavie au moyen âge. — Etudes préparatoires pour un projet d'enceinte fortifiée à Milan, en 1521 (texte découvert dans les Archives de Trivulce). — G. Lamberteghi. Circulaire adressée au clergé du duché de Milan au sujet de la dîme imposée par le pape sur les biens d'église pour la guerre contre les Vénitiens, en 1483. — J. Ghiron. De la vie et des entreprises militaires de Facino Cane (type curieux de condottiere au XIVe s.). — Notice nécrologique sur Bernardo Pallastrelli. — J. Ghiron. La bannière de Mahomet II, conservée à Turin dans l'*Armeria reale*. — Comptes-rendus détaillés des séances des sociétés d'histoire et des académies italiennes.

XLIX. — **Archivio veneto.** T. XIII, 2e p. — G. Berchet. Les anciennes ambassades japonaises en Italie (en 1585 et en 1616 ; le fait même de deux ambassades envoyées en Europe dans le court espace de temps où le Japon resta ouvert aux Européens (1550-1638) est intéressant ; mais elles ne produisirent aucun résultat). — Gfrœrer. Histoire de Venise, traduite par M. Pinton ; suite. — V. Padovan. La numismatique vénitienne (suite : de la chute à la suppression du gouvernement aristocratique). — Urbani de Gheltof. Légende vénitienne d'Alexandre III. — R. Fulin. Le départ de Rousseau de Venise. (Mécontent de son secrétaire, l'ambassadeur de France demanda aux Inquisiteurs, le 24 août, et une seconde fois le 4 sept. 1744 d'ordonner à Rousseau de quitter Venise et son territoire ; mais Rousseau était parti dès le 22 août ; le document que publie M. Fulin rectifie un passage des *Confessions*.) — L'expédition de Charles VIII en Italie, par Marin Sanudo (suite).

L. — **Archivio della Società romana di storia patria.** Vol. I, 1er fasc. — O. Tommasini. De l'histoire de Rome au moyen âge et de ses plus récents historiens. — I. Giorgi. Cartulaires et régestes de la province de Rome : le régeste du monastère de S. Anastasio ad aquas Salvias (description et analyse ; l'éditeur a publié intégralement le texte des chapitres de la paix entre la commune de Nemi et celle de Genzano). — C. Corvisieri. Les poternes du Tibre entre la porte flaminienne et le pont du Janicule (étude de topographie romaine au moyen âge).

LI. — **Archeografo triestino.** Juillet. — A. Hortis. Documents relatifs à l'histoire de Trieste et des Walsee (suite et fin. Un rameau de l'ancienne famille suédoise des Walsee fut l'origine de la famille de Colloredo qui joua un grand rôle dans l'histoire du Frioul). Cette publication vient de paraître en un volume chez Herrmanstorfer, à Trieste.

LII. — **Academia dei Lincei** (à Rome). Dans la séance du 17 juin 1877, M. I. Ciampi a lu un mémoire concernant un recueil inédit de lettres de Fabio Chigi, depuis Alexandre VII. Chigi fut employé à diverses missions diplomatiques et prit part au traité de Westphalie. Sa correspondance (10 gros volumes de la *Biblioteca chigiana*) contient des détails curieux et importants sur l'histoire et les principaux per-

sonnages politiques de son époque, en particulier sur le cardinal Mazarin.

LIII. — **R. Deputazione di storia patria** (Bologne). 25 fév. — G. M. Valgimigli. Notices sur les évêques de Faenza (suite : il est question d'Alberto, 1221-1239 ; de Giacomo II, 1239-1242, et de Giulano ; ce dernier n'est cité ni par Tonducci, ni par Ughelli ; il occupait déjà le siége de Faenza le 23 juin 1242). = 6 mai. Suite du travail de M. E. Masi sur Capacelli (voy. *Rev. hist.* IV, p. 471).

LIV. — **Revista de archivos, bibliotecas y museos**. 5 mai et 20 mai. — A. Pécoul. Mémoire présenté à l'Académie royale d'histoire à propos de la publication du bulletin espagnol inséré dans la *Revue historique,* mars-avril 1877 (ce mémoire se compose surtout de personnalités qui me touchent trop peu pour que je juge utile d'y répondre. La seule critique juste concerne mes omissions, mais je dois dire que parmi les livres que me signale M. Pécoul, il en est plusieurs qui n'ont aucun droit à figurer dans une revue exclusivement historique (notamment les *Monumentos arquitectónicos de España* et le *Refranero general espagnol,* qui est une collection de proverbes !) ; les autres seront examinés dans mon prochain bulletin, et si je n'en ai pas parlé plus tôt, c'est ou bien qu'ils n'étaient pas publiés lors de la rédaction de mon travail, ou bien que je ne les avais pas encore reçus. — Alfred Morel-Fatio). = 5 juin. Cl. Penez y Gredilla. Les archives espagnoles à Rome (créées en 1562 par Philippe II). — L'armoire de Zurita (catalogue des documents utilisés par Gerónimo Zurita pour la rédaction de ses *Anales de Aragon*). = 20 juin. Suites des deux travaux du numéro précédent.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Le rapport de M. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nous apprend l'apparition du t. XXV des *Mémoires de l'Académie*, comprenant l'histoire de l'Académie de 1861-1864 par M. Guigniaut, et du t. XXVII de l'*Histoire littéraire*. Notre collaborateur M. Gaston Paris a été adjoint à la commission de l'Histoire littéraire. Le t. IV des *Historiens occidentaux des Croisades*, qui contient Albert d'Aix, est sur le point de paraître ; le t. II des *Historiens grecs* est très-avancé ainsi que la première partie du t. III des *Historiens orientaux*. Le t. XXIV des *Historiens de France* contiendra les rapports des enquêteurs royaux sous saint Louis, l'inventaire des comptes de Robert Mignon et les œuvres historiques de Bernard Gui. Le premier fascicule du *Corpus inscriptionum semiticarum* est sous presse.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a retiré du concours les *Vies des Saints de l'époque de Clovis*. Pour l'*Histoire des Ismaéliens*, le prix n'a pas été décerné. Le mémoire de M. R. de Lasteyrie sur les *Inscriptions de la Gaule à l'époque des Mérovingiens et des Carolingiens* a été couronné.

— A la séance du 27 juillet, la commission des antiquités de la France a fait connaître les résultats du concours. Nous signalerons les récompenses suivantes : 1re médaille à M. Demay (*Inventaire des sceaux de la Picardie et de l'Artois*). 2e id. à M. Brosselard (*Tombeaux des émirs Béni Zeyan et Boabdil*). 3e id. à M. Peigné-Delacourt (*Histoire de l'abbaye de N.-D. d'Ourseamp*). 2e mention, à M. Bion de Marlavagne (*Histoire de la cathédrale de Rodez*). 3e id. à M. Richard (*les Colliberts*). 5e id. à M. Brassart (*Histoire de la châtellenie de Douai*). 6e id. à M. Drapeyron (*Caractère de la lutte entre l'Aquitaine et l'Austrasie sous les Mérovingiens*).

— Nous complétons ici, d'après le rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie française (séance publique annuelle du 2 août), les renseignements que nous avons déjà donnés (*Rev. hist.* IV, p. 477) sur les livres historiques couronnés par l'Académie : le prix Thérouane a été partagé entre MM. Foncin (*Ministère de Turgot*), Ch. d'Héricault (*la Révolution de Thermidor. Robespierre et le Comité de salut public*) ; B. Zeller (*Henri IV et Marie de Médicis*) ; E. Lavisse (*la Marche du Brandebourg sous la monarchie ascanienne*). Un prix de 2,500 fr. a été donné à M. P. Allard (*Les Esclaves chrétiens*). M. Ch. Lenthéric a été couronné pour son livre *Les villes mortes du golfe de Lion*, et M. R. Kerviler pour

ses études sur le *Chancelier Pierre Séguier* et la *Bretagne et l'Académie française.*

— Le *Journal officiel* du 21 avril contient le rapport de la division des sciences et lettres au ministère de l'instruction publique sur les *missions scientifiques* exécutées en 1876. M. Molard a continué l'inventaire des documents relatifs à la Corse conservés dans les archives de Gênes. M. Tuetey a collationné à Rome un registre du Trésor des chartes qui manque à nos Archives, et qui s'étend de 1180 à 1212 ; ainsi que le texte du journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII. Il a copié le texte inédit du journal d'un autre bourgeois de Paris sous Charles VI. M. Bonassieux a fait des recherches à Toulouse, Carcassonne, Perpignan, Girone et Barcelone sur la campagne de Philippe le Hardi en Catalogne en 1285. M. de Mas Latrie a copié ou fait copier à Venise dix volumes de dépêches des ambassadeurs vénitiens aux XVIe, XVIIe et XVIIIe s. M. Bonnardot a recueilli les chartes françaises des archives et bibliothèques de Toul, Nancy, Epinal et Verdun. Enfin M. Fagnan a copié à Oxford le t. II de l'ouvrage d'Ibn Bassam sur les Arabes d'Espagne.

— Parmi les manuscrits récemment acquis par la Bibliothèque nationale figurent 297 lettres écrites par Napoléon III à Mme H. Cornu du 25 août 1829 au 19 déc. 1872. (Nouv. acq. 1066-67.) La communication en est interdite jusqu'en 1885, époque à laquelle M. Renan ou, à son défaut, M. Duruy, les publiera. Avant l'entrée de ces mss. à la Bibliothèque, M. Blanchard Jerrold a pu s'en servir pour sa vie de Napoléon III.

— Le concours ouvert par la *Société de bibliographie* pour un catalogue des documents relatifs aux corporations ouvrières n'a pas donné de résultat. Parmi les brochures de propagande politique et religieuse sous forme d'exposition historique, publiées par la Société, nous signalerons celle de M. Allain, sur l'*Instruction primaire avant la Révolution* où se trouvent réunis beaucoup de faits intéressants. La Société annonce enfin la publication, attendue depuis longtemps, de récits historiques tirés des sources du M.-A. : *St Louis* par M. A. de Lespinasse ; les *Derniers Carolingiens*, par M. Babelon ; et la *Chronique de Du Guesclin* par M. Richou.

— La Revue des Questions historiques annonce que MM. E. de Bouteiller et de Braux vont faire paraître un travail important sur la *Famille de Jeanne d'Arc*, qui contiendra la correspondance de Charles du Lys avec Jean Hordal vers 1610.

— Le même recueil nous apprend qu'un comité composé de MM. de la Borderie, Ropartz, l'abbé Auffier et D. Plaine vient de se constituer à Rennes pour publier les *Acta SS. Britanniae Armoricae.*

— Notre collaborateur M. de Mas Latrie prépare une *Histoire diplomatique des archevêques latins de Nicosie*, dont nous publions un fragment dans le present numéro.

— Notre collaborateur, M. Luce, s'occupe activement du VIIIe vol. de *Froissart*, et prépare une édition d'une *Chronique de l'abbaye du Mont Saint-Michel* (1343-1468), qui sera suivie d'un recueil de pièces allant de 1417 à 1450.

— La *Société d'Histoire de France* entreprend ou va entreprendre la publication des ouvrages suivants : *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés d'un ouvrage inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du XIIIe s.*, édités par M. Lecoy de la Marche. — *Mémoires de Nicolas de la Mothe-Goulas* par M. Ch. Constant (N. Goulas était un familier de la cour de Gaston d'Orléans frère de Louis XIII ; il a recueilli dans ses mémoires de curieux détails sur les événements et les personnages de son époque. L'édition aura pour base 3 mss. : un de Paris, deux de Vienne qui sont de la même main et qui paraissent autographes). — *Etablissements de Saint Louis* par M. P. Viollet. — *Lettres de Louis XI* par MM. Vaesen et Ét. Charavay. — *Sources grecques de la géographie et de l'histoire de la Gaule* par M. Cougny. — *Vie de Bayart, par le loyal serviteur*, par M. Roman. — *Documents relatifs à Du Guesclin*, par M. Luce.

Angleterre. — On annonce la mort de M. John Stuart, secrétaire de la Société des Antiquaires d'Ecosse. Il a publié pour cette Société les *Records of the Isle of May* et les *Records of the monastery of Kinloss*. On lui doit la découverte de la dispense de mariage de Bothwell avec lady Jane Gordon, découverte dont il a exposé les résultats dans une brochure intitulée : *a lost chapter in the history of Mary, queen of Scots* (voy. *Academy* VI, 623).

— Il y a quelques mois, le gouvernement anglais avait annoncé la resolution d'envoyer au pilon les pièces d'archives reconnues inutiles et qu'on ne savait où loger; certaines séries de pièces avaient même été désignées pour la destruction. Les réclamations ne manquèrent pas, et décidèrent le gouvernement à déclarer tout d'abord que l'on ne détruirait aucune pièce antérieure à l'avénement de la maison de Hanovre. La question des doubles est encore pendante ; elle est assez délicate, car on avait rangé dans cette série, condamnée en bloc, les *Pells receipt rolls* et les *Issue rolls* jusqu'en 1782 qui sont, paraît-il, les archives mêmes de la *Court of receipt*. Une liste des documents condamnés est déposée sur le bureau de la Chambre des lords; mais on demande avec raison qu'une commission spéciale soit nommée pour les examiner avec soin et n'envoyer au pilon — si l'on ne peut échapper à cette nécessité — que les documents reconnus pour n'être réellement d'aucune valeur. Voy. pour plus de détails l'*Atheneum* et l'*Academy* du 9 juin dernier.

— M. James Gairdner prépare une histoire de Richard III à l'aide de nombreux documents inédits ou peu connus.

— La *Harleian Society* se propose de publier les plus importants des registres de paroisse; elle débutera par ceux de St-Pierre, Cornhill, à Londres, qui commencent en 1538.

— On annonce que le *Corpus inscriptionum indicarum* publié par le général Cunningham est sous presse. Voy. un art. sur les Inscriptions d'Asoka, découvertes par le général, dans l'*Academy* du 14 juillet.

— Les syndics de l'*University Press*, à Cambridge, ont invité M. Bass Mullinger, notre collaborateur, à continuer l'histoire de l'Université. Le prochain volume comprendra la période de 1535 à 1700.

— On annonce un ouvrage important, en 2 vol., de M. Seeley sur le baron de Stein, sa vie et son époque.

Allemagne. — Le 14 juillet dernier est mort dans son château de Rheineck le chef de l'école de droit historique en Allemagne, Moritz-August von Bethmann-Hollweg. Il était né à Francfort-sur-le-Mein le 10 av. 1795. Il fut privat docent à Berlin en 1818, professeur suppléant de droit (1821), enfin, professeur titulaire (1823). Six ans plus tard, il fut nommé professeur à Bonn où il enseigna jusqu'en 1842, et où il exerça jusqu'en 1845 les fonctions de curateur de l'Université. Cette même année, il fut nommé par le roi Frédéric-Guillaume IV membre du conseil d'Etat prussien; le 6 nov. 1858 le roi Guillaume, aujourd'hui régnant, le fit entrer comme ministre de l'instruction publique dans le ministère dit de « l'ère nouvelle ». Il en sortit en 1862 et se mit à condenser les résultats de ses recherches antérieures dans un ouvrage qui peut toujours être nommé à côté des travaux de Savigny sur le droit romain : *der civil Process des gemeinen Rechts in geschichtlicher Entwickelung*. Jusqu'à la première partie du 6e volume, le laborieux érudit travailla seul à son œuvre; mais en 1874, il confia le soin de la terminer à M. Wach, professeur à Leipzig. Parmi ses autres ouvrages, le plus intéressant au point de vue historique est celui où il étudia l'origine de la liberté communale en Lombardie. Il y montra, contre Savigny, que la constitution romaine des cités avait péri au moyen-âge, démonstration qui fut reprise ensuite par G. Hegel d'une manière plus systématique. La loyauté, l'honorabilité, le patriotisme sans tache, la vaste érudition de Bethman-Hollweg ont été reconnus même par ses adversaires, aussi sa mort a-t-elle excité en Allemagne et dans toute l'Europe savante d'unanimes regrets.

— Le 10 juin est mort le prof. A. Tholuck, auteur de nombreux écrits relatifs à l'histoire de la théologie. Il était né en 1799.

— Liste des cours d'histoire dans les universités allemandes de Iéna, Strasbourg, Dorpat, Kœnigsberg pendant le 1er semestre de l'année 1877-78.

Iéna. — *Hase*. Hist. ecclésiastique de 500 à 1750.— *Bœhtlingk*. Histoire de l'empire germanique de Charlemagne à la Réforme.— *Schmidt*. Hist. contemporaine de 1815 à 1848.

Strasbourg. — *Knapp*. Hist. polit. et soc. de l'Angleterre et de la France depuis 1789. — *Baumgarten*. Hist. des guerres de religion. Hist. de Prusse depuis 1640. — *Kaufmann*. Histoire de l'Allemagne et de la

Papauté jusqu'à Charlemagne. — *Scheffer-Boichorst*. Hist. des Institutions. — *Scherer*. Explication de la Germanie de Tacite. — *Wilmanns*. Hist. de la Grèce depuis la guerre du Péloponnèse.

Dorpat. — *Engelhart*. Hist. ecclés. — *Bergbohm*. Hist. du droit allemand. — *Brückner*. Hist. du système polit. de l'Europe. Hist. moderne de la Russie jusqu'en 1725. — *Hausmann*. Hist. de la Livonie. — *Mendelssohn*. Hist. de la Grèce.

Kœnigsberg. — *Erbkam*. Hist. ecclés. Hist. contemp. de l'Eglise. — *Friedlænder*. Epigraphie romaine. — *Kalckstein*. Hist. de la Réforme et de la Révolution anglaises.— *Lohmeyer*. Hist. du N.-E. de l'Allemagne au moyen-âge.— *Prutz*. Hist. de la Papauté. Hist. de l'empire, de Charlemagne à Charles-Quint. Hist. de l'époque révolutionnaire. — *Rühl*. Histoire grecque.— *Wickert*. Histoire ancienne de l'Allemagne jusqu'à Charlemagne. Histoire de l'historiographie allemande jusqu'au xve s.

— A l'occasion du quatrième centenaire de l'Eberhard-Karls-Universitæt à Tubingue, la librairie K. Aue, de Stuttgard, a publié un *Festschrift*, où nous remarquons les deux mémoires suivants : W. Eyd, Contributions à l'histoire du commerce dans le Levant au xive s. — Th. Schott, Le duc Louis de Wurtemberg et les protestants français de 1568 à 1570.

— M. Goerz a publié en 1876 à Coblence (Denkert et Groos) sous le titre : *Mittelrheinische Regesten* le 1er vol. d'un catalogue de tous les actes imprimés et manuscrits relatifs aux cercles de Coblence et de Trèves. Ce travail, qui peut servir utilement de guide et de répertoire chronologique au milieu des matériaux nombreux et dispersés, ne comprend jusqu'ici que les années 509-1152. Des notes fréquentes éclaircissent les questions de détail. Malgré le zèle de l'auteur, il a laissé échapper un grand nombre d'erreurs (voy. à ce sujet *Literatur Zeitung*, 1877, p. 362).

— La Société d'histoire hanséatique, dont la 7e ass. annuelle a eu lieu à Stralsund en mai dernier, a résolu de publier intégralement les Recès de la Hanse, ainsi que les documents d'autre sorte qui peuvent intéresser la période primitive de son histoire; ceux d'une date plus récente seront publiés sous forme d'analyse. MM. von der Ropp et Schæfer continueront la publication des Recès de 1430-70 et 1470-1530.

— M. H. Prutz prépare une *Histoire de la civilisation franque en Syrie au moyen-âge*.

— M. Henri Tollin, pasteur de la colonie française de Magdebourg, qui a déjà publié nombre de brochures et d'articles de revues sur Michel Servet et Calvin, nous annonce qu'il a sous presse en ce moment deux nouveaux volumes sur ce sujet : *Das Lehrsystem Michel Servets genetisch dargestellt*, 2e vol. : *die Wiederherstellung des Christenthums*, et *Servet und die oberlændischen Reformatoren*.

Autriche. — M. G. Wolf a publié en 1876 à Vienne une *Histoire*

des Juifs à Vienne (Geschichte der Juden in Wien. Hœlder, 282 p. in-8°). Malheureusement cet intéressant sujet n'a pas été traité comme il le mérite et le livre de M. W. n'est qu'une compilation sans méthode.

Suisse. — Voici la liste des cours d'histoire des universités de Bâle, Berne et Zurich pour le 1er semestre de l'année 1877-78.

Bale. — *Stæhelin.* Hist. de l'Église depuis 1648. — *Boos.* Hist. des institutions politiques à Rome et en Allemagne. — *Burckhart.* Hist. de l'époque révolutionnaire. — *Vischer.* Hist. du droit constitutionnel de la confédération et des cantons suisses jusqu'en 1798.

Berne. — *Studer.* Hist. du peuple d'Israël. — *Woker.* Hist. de la Papauté. — *Michaud.* Hist. de l'Église (temps modernes). — *Hidber.* Hist. de la Suisse depuis la guerre civile de 1712 jusqu'au renversement de la république helvétique. Hist. de la Suisse depuis la constitution de 1803 jusqu'en 1838. — *Stern.* Hist. de l'antiquité. Hist. contemporaine depuis 1848. — *Gisi.* Hist. ancienne de la Suisse.

Zurich. — *Fritzche.* Hist. ecclés. du XVIIIe et du XIXe s. — *Meyer von Knonau.* Hist. du moyen-âge. — *Müller.* Hist. de l'empire romain. — *Vœgelin.* Histoire de la civilisation en Suisse, du XVe à la fin du XVIIIe siècle.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Germer-Durand. Enceintes successives de Nîmes depuis les Romains jusqu'à nos jours. Nîmes, Catélan. Pr. 2 fr. — Jourdanet. Histoire véridique de la conquête de la Nouvelle-Espagne écrite par le capitaine Bernal Diaz del Castillo. 2e édit. Masson. — Fr. Ravaisson. Les Archives de la Bastille, tome IX (1687-92). Durand et Pedone Lauriel. Pr. 9 fr. — Vinck d'Orp. Le meurtre du 21 janvier 1793. Calmann Lévy.

Arneth. Maria Theresia's letzte Ragierungszeit 1763-80, 2e vol. Vienne, Braumüller. — Gilbert. Beitræge zur innern Geschichte Athens im Zeitalter des peloponnesischen Krieges. Leipzig, Teubner. — A. v. Kremer. Culturgeschichte des Orients unter der Chalifen, 2e vol. (sur le 1er vol., voy. *Rev. hist.*, II, 234). — Muehlbacher. Die Datirung der Urkunden Lothar II (extrait des Mémoires de l'Académie des Sciences de Vienne, t. 85). Vienne, Gerold's Sohn. — Ohner. Die Politik Schwedens im westphælischen Friedenscongress, u. die Gründung der Schwedischen Herrschaft. Gotha. Perthes. —

Ritter. Briefe u. Acten zur Geschichte des 30 jährigen Krieges in den Zeiten des vorwaltenden Einflusses der Wittelsbacher, 3e part. : Der jülicher Erbfolgekrieg. Munich, Rieger. — Schum. Die Politik Papst Paschals II gegen Kaiser Heinrich V (1112). — Sickel. Beiträge zur Diplomatik, 6e part. (extrait des Mémoires de l'Acad. des Sciences de Vienne, fév. 1877). Vienne, Gerold's Sohn. — Wittmann. Die Pfalsgrafen von Bayern. Munich, Ackermann.

Quellen zur Schweizer Geschichte, hgg. von der allgemeinen Geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz. 1er vol. Bâle, Schneider. — Wartmann. Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen 3e part. livr. 1, 2, 3. S. Gall, Zollikofer 1875-76.

Owen. A selection from the despatches, treaties and other papers of the marquess Wellesley, during his government of India. Oxford, Clarendon press.

Bianchi. Storia della monarchia piemontese dal 1773 sino al 1861. 1er vol., jusqu'en 1792. Florence, Bocca. Pr. 8 l. — Campori. Raimondo Montecuccoli. Florence, Barberà. Pr. 8 l. — Casoni. Storia del bombardamento di Genoa nell' anno MDCLXXXIV. Gênes, impr. des Sourds-Muets. — Hortis (Attilio). Documenti riguardanti la storia di Trieste e dei Walsee. Trieste, Hermannstorfer. — Le même : Cenni di Giov. Boccacci intorno a Tito Livio. Trieste, tip. del Lloyd austriaco. — Villari. Niccolò Macchiavelli e i suoi tempi. 1er vol. Florence. Lemonnier.

Rozprawy i sprawozdania z posiedzen wydzialu filologicznego akademii Umiejetnosci. T. IV et V. Cracovie, 1876.

Errata du précédent numéro.

P. 352, l. 16, *après* Saint-Priest, *ajouter :* (sic); l'orthographe du nom de l'acteur est Saint-Prix.

P. 367. L'auteur de l'*Histoire de la Révolution de* 1848 est M. Victor Pierre, et non M. Eugène Pierre, auteur de l'*Histoire des Assemblées politiques.*

P. 466, l. 35, *au lieu de* 1875, *lire :* 1877.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

LES REFUS DE SACREMENTS

1752-1754.

C'est une erreur de croire que le mouvement d'opinion d'où sortit la Révolution date uniquement des philosophes. Longtemps avant qu'ils fussent arrivés à régner sur les intelligences, le pouvoir en France était combattu par une violente opposition, et déjà, à diverses reprises, le mot de *Révolution* avait été prononcé dans le public. L'origine de cette opposition datait de la fin du règne de Louis XIV. Ce prince, que, dans ses dernières années, gouvernaient les Jésuites, avait voulu imposer à la France les doctrines ultramontaines; et, dans ce but, il avait obligé le Parlement à enregistrer la célèbre bulle *Unigenitus*, qui, sous couleur de condamner le jansénisme, offrait tout un programme de ces doctrines. Il souleva une agitation qu'il eut peine à contenir. Un moment apaisée au début de la Régence, cette agitation se produisit avec une force nouvelle, quand on vit le duc d'Orléans, qui avait paru d'abord s'éloigner des idées du feu roi, y adhérer à son tour et s'unir avec Rome. Dès lors deux partis se formèrent : dans l'un étaient les Jésuites et le haut clergé; dans l'autre, toute la nation. Sous le ministère du cardinal de Fleury, cette alliance de la royauté et du saint-siége devint plus étroite, et tous les moyens d'un gouvernement arbitraire furent employés pour substituer les théories romaines aux maximes gallicanes qui étaient celles de la majorité du pays. Le mécontentement gagna le second ordre du clergé, la magistrature, la bourgeoisie, le peuple. De religieuse qu'elle était, l'opposition devint politique. Quand Fleury mourut, au mois de janvier 1743, il y eut pendant quelques années une trêve à cette agitation. A la vérité, la France était alors engagée dans une guerre qui absorbait toutes les préoccupations. Après la paix signée, en 1748, les Jésuites reprirent leurs menées et résolurent

de consommer l'œuvre qu'ils poursuivaient depuis plus de trente années. Un effort décisif leur paraissait d'autant plus nécessaire que les doctrines philosophiques commençaient à se faire jour. En 1748, Montesquieu avait publié son *Esprit des lois;* après lui, Buffon imprimait son *Histoire naturelle*, et en 1751 paraissait le premier volume de l'*Encyclopédie*. Les Jésuites, qui avaient habilement préparé le terrain, avaient alors pour alliés les princes du sang et la plupart des ministres. Ils avaient gagné à leur parti Mme de Pompadour, qui se donnait en ce moment des airs de dévotion et soumettait à leurs lumières la grave question de savoir si elle pouvait continuer à vivre avec le roi comme son amie, après avoir vécu avec lui comme sa maîtresse. Enfin le second ordre du clergé, épuré par leurs soins, leur était, avec les évêques, également favorable. Forts de ces appuis, ils entreprirent la lutte. Leur premier acte fut de soulever un orage contre les philosophes, afin de « réduire au silence les meilleurs écrivains de Paris. » A leur instigation, un arrêt du Conseil supprima ce qui avait paru de l'*Encyclopédie*. Tous les manuscrits de ce grand ouvrage, exigés par une lettre de cachet, durent être livrés par Diderot. Lui-même prit la fuite; et tous ses collaborateurs se virent menacés dans leur liberté. Tranquilles du côté des philosophes, les Jésuites engagèrent dès lors, en s'armant de la bulle *Unigenitus* ou, comme on disait, de la Constitution, un combat décisif contre le jansénisme, nom sous lequel se confondaient tous les partis ennemis de l'ultramontanisme. Dès le mois de février 1752, injonction était faite à tous les confesseurs du diocèse de Paris d'interroger leurs pénitents sur la Constitution et de se montrer inflexibles pour tous ceux qui ne la reconnaîtraient pas comme article de foi. La guerre des billets de confession allait commencer.

Dans les derniers jours du mois de mars 1752, le curé de Saint-Étienne-du-Mont, Bouettin, le même qui, en 1749, avait refusé les sacrements à l'ancien recteur Coffin, faute d'un billet de confession signé d'un prêtre adhérent à la Constitution, les refusait pour le même motif au prêtre Le Mère, fort âgé et malade. Celui-ci se plaignit au Parlement. Le curé, interrogé, répondit avoir agi sur l'ordre exprès de son supérieur, l'archevêque de Paris. Le Parle-

ment rendit un arrêt[1] aux termes duquel l'archevêque était invité à faire administrer le prêtre Le Mère dans les vingt-quatre heures et le curé menacé, en cas de récidive, de la saisie de son temporel. L'archevêque et les Jésuites « se remuèrent. » Le roi cassa l'arrêt, et, par une décision de son Conseil[2], se réserva la connaissance de l'affaire. Les magistrats envoyèrent représenter au monarque que l'état pressant du malade exigeait qu'il fût promptement administré, et le supplièrent de donner des ordres en conséquence. Ces ordres ne furent point donnés, et le malade mourut sans sacrements. A cette nouvelle se produisit dans Paris une fermentation comme on en avait vu peu d'exemples, disait-on, depuis l'époque des guerres civiles. « C'était, écrivait d'Argenson, une haine contre le roi et un mépris du gouvernement qui n'annonçaient que des choses funestes[3]. » Quatre mille personnes s'étaient rendues à l'enterrement de l'ancien recteur Coffin; il y en eut dix mille à celui de Le Mère. Se faisant l'interprète du ressentiment public et n'osant sévir contre l'archevêque, le Parlement décréta le curé de prise de corps et, sur-le-champ, l'envoya appréhender. Jusqu'à quatre heures après minuit, il resta en séance, attendant l'exécution de son décret; mais le curé avait pris la fuite. Le roi, offensé que les magistrats fussent intervenus dans une affaire qu'il avait évoquée à sa personne, cassa le décret de prise de corps « comme attentoire à son autorité[4] » et ordonna de cesser les poursuites. Le Parlement se disposait à protester, quand de nouveaux faits vinrent aggraver la situation[5].

Le prêtre Le Mère était à peine inhumé, que se produisaient tout aussitôt à Paris et en province d'autres refus de sacrements. Devant ce « commencement de Ligue, » les magistrats portèrent au roi des remontrances comparables « aux harangues que faisaient les Romains à la tribune[6]. » Ils lui représentèrent combien de désordres avaient été causés dans l'Église par la Constitution, et qu'à ces désordres étaient dus les visibles progrès de l'esprit d'impiété; qu'au nom d'une bulle qui attaquait les libertés de la France et qu'il était impossible de considérer comme article de

1. 23 mars 1752.
2. 25 mars 1752.
3. D'Argenson, VII, 168.
4. Par arrêt du Conseil du 7 avril 1752.
5. Pour tout ce qui précède, voy. Barbier, V, 176-192.
6. D'Argenson, VII, 202.

foi, les évêques levaient ouvertement, à cette heure, « l'étendard du schisme; » qu'on les verrait bientôt « mettre à l'admission aux sacrements telles conditions qu'il leur plairait et se rendre les arbitres de l'État et de la fortune des citoyens; » que rien n'était « aussi menaçant pour les empires » que les dissensions religieuses; qu'ils ne cesseraient, quant à eux, d'en signaler le danger, et que telle était à cet égard leur résolution que, « pour étouffer leur voix, il faudrait les anéantir[1]. » Le premier président, dans une conférence particulière qu'il eut avec Louis XV, lui dit, les larmes aux yeux : « Sire, on vous trompe, il est temps de le voir; le schisme détrône les rois avec moins de monde que les nombreuses armées n'en peuvent soutenir[2]. » Le Parlement ne se borna pas à ces représentations. Assuré du concours de l'opinion, assuré de celui des parlements de province qui s'étaient empressés de lui écrire et promettaient de le seconder[3], il résolut d'agir. Il rendit, le 18 avril, un arrêt de réglement par lequel « était défendu à tous ecclésiastiques de faire aucuns actes tendant au schisme et notamment aucuns refus de sacrements, sous prétexte du défaut de représentation d'un billet de confession ou d'acceptation de la bulle *Unigenitus,* à peine contre les contrevenants d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public et punis suivant la rigueur des ordonnances. » Toute la nuit, on travailla à l'impression de cet arrêt, et le lendemain 19, dès cinq heures du matin, on l'affichait à tous les coins des rues.

Cet arrêt fut reçu du public avec transport. On en acheta dans Paris plus de dix mille exemplaires. Chacun disait : « Voilà mon billet de confession. » Dans quelques maisons, on l'encadrait sous verre avec une baguette d'or. Pour « narguer » l'archevêque, on en afficha dix ou douze exemplaires dans la cour même de son palais[4]. En présence de cette manifestation, le gouvernement n'osa casser l'arrêt des magistrats, et, voulant ménager l'un et l'autre parti, se borna, pour le moment, à ordonner un silence général sur la Constitution[5]. Le clergé, « furieux » de la tolérance de la cour, non moins que de l'insolence du Parlement[6], contre-

1. Luynes, XII, 259-268.
2. D'Argenson, VII, 188.
3. D'Argenson, VII, 197.
4. Voltaire, *Histoire du Parlement*, 385. — Barbier, V, 210.
5. Par arrêt du Conseil du 29 avril 1752.
6. « On dit que l'archevêque de Paris, tous les évêques qui y sont actuelle-

vint le premier à cette prescription du silence. Un mandement de l'archevêque de Paris ordonnant des prières de quarante heures « sur les dangers de la foi » allait être publié, si le ministère ne se fût hâté d'en arrêter l'impression[1]. Trente et un curés adressèrent au prélat une requête à l'effet de maintenir, en sa rigueur, l'usage des billets de confession. C'était l'archevêque qui, sous main, avait provoqué cette requête. Le Parlement décréta celui des curés qui en avait pris l'initiative. Le roi cassa le décret et défendit au Parlement de poursuivre l'affaire[2]. Les magistrats décidèrent l'envoi d'une « grande députation » chargée de représenter au roi que le Parlement, « animé de cette fidélité qui savait quelquefois ne pas redouter même l'indignation du souverain pour le servir utilement, » était résolu à cesser ses fonctions plutôt que de laisser impunies les manœuvres schismatiques de l'archevêque de Paris. Le monarque fit aux députés une réponse qui contenait tout à la fois un blâme et une menace. Le Parlement enregistra la réponse et maintint par un arrêt sa liberté d'agir[3].

Tout le public et le « bas peuple » même approuvaient la résistance des magistrats et condamnaient violemment la conduite de l'archevêque. Un jour que celui-ci passait sur le Pont-Neuf, des poissardes l'insultèrent, criant « qu'il fallait noyer un b... qui leur refusait les sacrements[4]. Le curé de Saint-Eustache, ardent janséniste, craignant d'être enlevé la nuit par la police, cent femmes de la halle veillèrent pendant un mois autour de sa demeure, prêtes à se battre comme des soldats[5]. On répandait des estampes où les Jésuites étaient représentés comme ennemis des rois et capables de les immoler à leurs desseins[6]. Quand la grande députation envoyée à Louis XV par le Parlement rentra dans Paris, la foule, amassée sur les quais, battit des mains au passage des magistrats[7]. Du côté du clergé, on n'était pas moins animé. Tout ce qu'il y avait de prélats à Paris se réunissaient chez

ment, et en général les prêtres et les moines sont furieux. » Barbier, V, 211. — « L'ancien évêque de Mirepoix éclate de rage et de fureur contre la tolérance de la cour et la prétendue insolence du Parlement. » D'Argenson, VII, 219.

1. D'Argenson, VII, 211, 215.
2. Voltaire, *Histoire du Parlement*, 386. — Barbier, V, 217, 220.
3. Barbier, V. 221-223, 234-236.
4. D'Argenson, VII, 226.
5. D'Argenson, VII, 227.
6. D'Argenson, VII, 235.
7. Barbier, V, 237.

l'archevêque et se concertaient. La nuit, les Jésuites couraient Paris en fiacre, allant chez tous leurs partisans[1]. Tandis que se produisait cette agitation, des mouvements d'une autre sorte avaient lieu dans le royaume. De nouvelles révoltes, occasionnées par la cherté du pain, qu'on attribuait, non sans raison, à des manœuvres sur les blés, éclataient en Languedoc, en Guyenne, en Auvergne, en Dauphiné, dans toute la Normandie. Le gouvernement envoyait des troupes à Rouen et au Mans contre les émeutiers[2]. Tout concourait à enflammer les esprits.

Les brochures pullulèrent. Le 30 mai, un arrêt du Conseil supprimait, comme contraires au silence ordonné sur la Constitution, divers libelles contre les magistrats, plus une estampe qui représentait le Parlement sous la figure d'une femme, tenant d'une main le faisceau consulaire et de l'autre une épée avec cette légende *custos unitatis, schismatis victrix*[3]. Le lendemain, le Parlement supprimait, à son tour, les écrits supprimés, à l'exception de l'estampe qu'il laissait subsister[4]. C'était montrer qu'en ces matières il entendait agir seul et ne point supporter l'ingérence du Conseil. Le clergé, qu'exaspérait la hardiesse croissante du Parlement, cherchait par tous les moyens à lui aliéner l'opinion. En province, plusieurs évêques prêchaient publiquement contre lui. L'évêque de Quimper osa, dans un sermon, traiter les magistrats de gens *de la vache à Colas*[5]. A Paris, on apprenait aux filles de l'Enfant-Jésus à chanter des cantiques où ils étaient injuriés[6]. Le 11 juin,

1. D'Argenson, VII, 209, 233.

2. Barbier, V, 226. — D'Argenson, VII, 213, 215, 216, 218, 220, 225, 277, 278, 285, 286. A Rouen, des maisons, des couvents, ainsi que des bateaux chargés de grains, furent pillés par le peuple; dans la province, 15 à 16,000 paysans révoltés mettaient à contribution les châteaux.

3. Arrêt du Conseil d'État du 30 mai 1752 supprimant divers écrits intitulés, l'un : *Lettre de M. l'archevêque de *** à Monsieur ..., conseiller au Parlement de Paris;* l'autre : *Lettre à M. de *** sur l'affaire présente du Parlement au sujet du refus des sacrements;* ensemble une gravure portant : *Custos unitatis.*

4. Arrêt du Parlement du 31 mai 1752 supprimant divers écrits intitulés, l'un : *Lettre de M. l'archevêque de *** à Monsieur ..., conseiller au Parlement de Paris;* l'autre : *Lettre à M. l'évêque de ***, etc.* — Dans cet arrêt, il n'est pas dit un mot de l'arrêt du Conseil rendu la veille contre les mêmes écrits.

5. C'était ainsi qu'autrefois le peuple appelait les huguenots. D'Argenson, VII, 247, 249.

6. D'Argenson, VII, 258.

dix-neuf prélats se réunissaient pour signer une requête au roi, lui demandant de punir les hommes téméraires qui avaient osé qualifier de schismatique l'archevêque de Paris[1]. Le Parlement répondit à ces attaques en frappant de ses arrêts les écrits des évêques. Le 4 juillet, il supprimait un sermon que l'évêque d'Amiens avait prononcé et fait imprimer contre lui[2]. Trois jours après, il condamnait au feu une lettre de l'évêque de Marseille, qui accusait les magistrats d'opprimer les consciences et de bouleverser le royaume[3]. Le 29 du même mois, il brûlait un écrit en latin commençant par ces mots *Ira Dei ascendit super nos,* écrit attribué à l'archevêque de Paris et qu'on venait d'envoyer à tous les curés et vicaires du diocèse[4]. « Mes très-chers frères infortunés, disait l'auteur de cet écrit, persévérez dans la prière, afin que Dieu pardonne à son peuple et ne permette pas que la France tombe dans l'opprobre. Dispensateurs fidèles des mystères du Seigneur, ne donnez point aux chiens ce qui est saint. Souvenez-vous que les lois des pouvoirs séculiers, lorsqu'elles s'opposent aux préceptes et à l'autorité de l'Église, sont usurpatrices et criminelles, et qu'il faut obéir à Dieu, non aux hommes. »

Le rire se mêlait à ces agitations. Dans un libelle intitulé : *Requête des sous-fermiers du domaine au roi*[5], on demandait que les billets de confession fussent délivrés sur papier timbré et assujettis au contrôle. On représentait au roi qu'il s'assurerait plus aisément par ce moyen de la piété de ses sujets et ouvrirait en même temps pour le Trésor une abondante source de revenus. On y faisait d'ailleurs l'éloge des billets de confession que l'on comparait aux *laissez-passer* délivrés par le Domaine pour empêcher la fraude, ajoutant que, s'ils avaient eu cours autrefois, Jésus n'aurait sans doute point donné la communion à Judas.

1. D'Argenson, VII, 247, 268.

2. Arrêt du Parlement du 4 juillet 1752 supprimant un écrit intitulé : *Extrait de l'exhortation que fit Mgr l'évêque d'Amiens dans la cathédrale le jour de la Fête-Dieu de la présente année* 1752, *communiqué aux fidèles de son diocèse.*

3. Arrêt du Parlement du 7 juillet 1752, condamnant au feu un écrit intitulé : *Lettre de monseigneur l'évêque de Marseille à Monseigneur le chancelier.*

4. Arrêt du Parlement du 29 juillet 1752, condamnant au feu un imprimé commençant par ces mots : *Ira Dei*, et finissant par ceux-ci : *Ejus sodales.*

5. Arrêt du Parlement du 22 juillet 1752 condamnant au feu un écrit intitulé : *Requête des sous-fermiers du domaine au roi, pour demander que les billets de confession soient assujétis au contrôle.*

Cet écrit obtint un tel succès que des exemplaires s'en répandirent à profusion à Paris, dans l'intérieur du royaume, et jusqu'à l'étranger. « On commence à tourner en dérision les choses spirituelles et les plus saintes de la religion, écrivait un homme qui, sans être tout à fait sceptique, ne partageait point ces passions; mais il faut avouer qu'elles le méritent un peu[1]. »

Cependant de tous côtés arrivaient aux magistrats des dénonciations sur de nouveaux refus de sacrements[2]. C'était, chaque jour, pour le Parlement, matière à délibération. Les ecclésiastiques dont la conduite provoquait ses rigueurs n'attendaient pas qu'il eût prononcé ses jugements et prenaient aussitôt la fuite. A la fin de juillet, il n'y avait plus, dans la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, à Paris, ni curé, ni vicaire, ni porte-Dieu[3]. Le même fait se produisait dans tous les diocèses où le Parlement étendait sa juridiction. « Sire, écrivait au roi l'évêque d'Amiens, plusieurs paroisses de mon diocèse sont désertes; leurs pasteurs sont fugitifs; nous sommes persécutés. Ne livrez pas à des magistrats irrités le clergé de votre royaume[4]. » Pour donner plus d'éclat à ses délibérations, le Parlement ne siégeait plus que « toutes chambres assemblées. » Ainsi réuni, il devenait un *corps national*, il approchait des États généraux et « du Parlement d'Angleterre[5]. » Le 19 août, il fit un coup d'audace. Il rendit un arrêt qui bannissait de Paris pour trois ans un vicaire de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont et condamnait deux porte-Dieu de la même paroisse à subir une admonestation à genoux et tête nue, dans la salle du Palais. Bien que cet arrêt n'eût été rendu que par contumace, le gouvernement ne voulut point porter aux yeux des évêques la responsabilité d'un acte aussi hardi. L'arrêt des magistrats fut cassé par un arrêt du Conseil que, le 22, on cria dans les rues. Le même jour et à la même heure, le Parlement fit crier le sien, en sorte qu'on criait à la fois l'un et l'autre arrêt « comme production de deux puissances presque égales qui se croisaient dans leurs opérations[6]. » Le lendemain,

1. Barbier, V, 259, 260.
2. D'Argenson, VII, 237, 245, 253, 258 et *passim*.
3. Barbier, V, 255.
4. Arrêt du Parlement du 17 août 1752 supprimant divers écrits intitulés, l'un : *Seconde lettre de Mgr l'évêque d'Amiens au roi;* l'autre : *Troisième lettre de Mgr l'évêque d'Amiens au roi;* etc.
5. D'Argenson, VII, 271.
6. Barbier, V, 272, 273.

l'arrêt du Parlement était crié de nouveau, et il fallut le réimprimer, le nombre des exemplaires ne suffisant pas aux demandes des colporteurs. Quelques jours après, le Parlement donnait une autre preuve de hardiesse. Un jugement du Conseil ayant supprimé un écrit où l'on demandait au roi de casser l'arrêt du 18 avril[1], le Parlement ne tint point compte de ce jugement, et, se prononçant à son tour sur cet écrit, le condamna au feu[2]. Tous ces divers arrêts, affichés coup sur coup, étaient lus dans les rues par la foule assemblée[3]. Les conséquences d'un tel désordre n'échappaient point aux esprits réfléchis. « Tout tombe par morceaux, écrivait d'Argenson. Pendant ce temps-là, l'opinion chemine, monte, grandit, ce qui pourrait commencer une *révolution nationale*[4]. »

On était au mois de septembre 1752, et le Parlement allait entrer en vacations. Vainement avait-il demandé au roi, en raison de la gravité de la situation, de rester assemblé[5]. Comme si le clergé eût voulu montrer que le Parlement était l'unique auteur des troubles, les refus de sacrements cessèrent aussitôt que furent closes ses séances[6]. La guerre des brochures ne laissa pas de continuer. Les Jésuites se virent attaqués dans des libelles dont le cours ne devait plus s'interrompre[7]. La Constitution, de laquelle on s'était moqué jadis, fut de nouveau tournée en dérision. On lança dans le public une lettre d'invitation « au convoi funèbre et enterrement de très haute et puissante dame, madame la Constitution *Unigenitus*, fille de N. S. P. le Pape Clément XI, décédée en la grand'chambre du Parlement, à Paris, le 18 avril 1752. » On publia même son oraison funèbre, imitée de celle de Bossuet sur le prince de Condé[8]. Aux railleries sur la religion on joignit

1, Arrêt du Conseil du 27 août 1752 supprimant un *écrit imprimé sans permission et sans titre*, daté du 11 juin.

2. Arrêt du Parlement du 30 août 1752.

3. Barbier, V, 288. Un arrêt du Conseil du 3 septembre cassa l'arrêt du Parlement du 30 août.

4. D'Argenson, VII, 295.

5. Barbier, V, 282.

6. Barbier, V, 291.

7. Arrêt du Parlement du 4 septembre 1752 condamnant au feu un imprimé intitulé: *Lettre aux RR. PP. Jésuites*, ensemble une gravure intitulée : l'*Antipatique*. — Cette gravure représentait l'archevêque de Paris frappé des foudres du ciel et de l'enfer, pendant que le Christ étendait la main vers le Parlement et que l'Esprit saint se posait en langues de feu sur la tête des magistrats.

8. Arrêt du Parlement du 28 septembre 1752 condamnant au feu un écrit inti-

l'insulte envers les pouvoirs qui avaient mission de la protéger. Dans un prétendu *Bref de N. S. P. le Pape Benoît XIV au Fils aîné de l'Église,* on conseillait au roi d'établir l'Inquisition dans ses États et d'en confier les redoutables fonctions aux « enfants de Loyola, » lui disant qu'il ne réussirait à maintenir la foi dans sa pureté qu'au moyen des potences et des bûchers, et que, dût-il par les supplices dépeupler son royaume, il convenait de ne rien épargner pour atteindre un but aussi sacré[1]. Enfin, dans un autre libelle, on attaquait la confession elle-même. On soutenait qu'elle n'était point nécessaire pour le salut; qu'il suffisait de vivre en honnête homme, pour n'avoir rien à craindre de la mort; que Dieu étant d'une bonté sans bornes, les châtiments dont l'Église effrayait les pécheurs n'étaient que des chimères; que le passé, le présent et l'avenir ayant été déterminés par lui de toute éternité, il ne pouvait y avoir de sauvés que les élus, et que, par cette raison, la confession se trouvait sans but et sans objet[2].

Tandis que la chambre des vacations poursuivait des écrits, qui, pour être favorables aux jansénistes, ne laissaient pas d'offenser la religion, le Châtelet, juridiction inférieure, intervenait à son tour et condamnait la lettre d'un archevêque, — non signée, il est vrai, — à être brûlée en place de Grève[3]. Cette sentence fut cassée pour incompétence par arrêt du Conseil[4]. Cependant les évêques, qui venaient de voter au roi un don gratuit de onze millions, profitèrent des vacances du Parlement pour solliciter avec instance de la piété du monarque l'annulation de l'arrêt du 18 avril, qui offensait également, disaient-ils, son autorité, son honneur et sa religion[5]. Le gouvernement parut se

tulé : *Oraison funèbre de très haute, très puissante et très sainte princesse, la bulle* UNIGENITUS; in-4° de 30 pages.

1. Arrêt du Parlement du 7 octobre 1752 condamnant au feu un écrit intitulé: *Bref de N. S. P. le pape Benoît XIV au fils aîné de l'Église et à tous les fidèles de son royaume.*

2. Arrêt du Parlement du 16 septembre 1752 condamnant au feu un écrit intitulé : *Lettre en réponse à l'auteur de la requête présentée au roi par les sous-fermiers du domaine au sujet de l'assujétissement des billets de confession à la formalité du contrôle.*

3. Sentence du Châtelet du 4 novembre 1752, condamnant au feu un écrit intitulé : *Seconde lettre de M. l'archevêque de *** en réponse à la lettre d'un conseiller au Parlement.* — Cette lettre était attribuée à l'archevêque de Sens.

4. D'Argenson, VII, 343, 344.

5. Barbier, V, 301, 302. — D'Argenson, VII, 353.

rendre à ces vœux. Par une décision du Conseil du 21 novembre, il cassa l'arrêt comme empiétant sur le pouvoir législatif « qui appartenait à Sa Majesté seule » ; mais il n'annula point les poursuites ordonnées en vertu de cet arrêt et maintint au Parlement le droit de connaître des abus dont les curés pourraient se rendre coupables dans l'exercice de leur ministère. Cette décision ne satisfit point les évêques et mécontenta les magistrats. A peine ces derniers avaient-ils repris leurs séances, qu'on voyait affiché, dans les sacristies de toutes les églises de Paris, l'imprimé *Ira Dei ascendit super nos,* brûlé le 29 juillet par ordre du Parlement[1]. Les refus de sacrements se reproduisirent en même temps avec un nouvel éclat. Le curé de Saint-Médard ayant refusé le viatique à la sœur Perpétue, religieuse de la communauté de Sainte-Agathe, le Parlement décréta le curé de prise de corps et invita l'archevêque de Paris à « pourvoir sans retard à l'état de la malade par l'administration des sacrements. » Il lui manda également qu'il eût à faire cesser désormais de semblables scandales. Cette *invitation* n'ayant pas été suivie d'effet, le Parlement convoqua l'assemblée des pairs pour juger l'archevêque et ordonna, par un arrêt, la saisie de son temporel. Le roi évoqua l'affaire, donna au prélat main-levée de la saisie et défendit aux pairs de s'assembler. Peu après, sur la demande de l'archevêque, il faisait enlever la sœur Perpétue par des archers et dispersait la communauté[2].

Cette fois, c'était l'épiscopat qui semblait triompher. Les magistrats, coup sur coup, adressèrent des remontrances. Ils protestèrent contre l'acte de violence dont la sœur Perpétue venait d'être l'objet. A l'égard de l'archevêque, ils soutinrent qu'il ne pouvait être jugé que par l'assemblée des pairs, et qu'en se substituant à cette assemblée le roi portait atteinte aux lois de la monarchie. C'était ainsi que de simples « questions de catéchisme » dégénéraient non-seulement en querelles de religion, mais « en questions d'État[2]. » Chargé dans ces différentes occasions de porter la parole, le premier président prenait l'attitude d'un *chef de Sénat*, qui eût tenu son pouvoir « non du roi, mais de la nation[3]. » Le Parlement résolut de donner à de dernières représentations une importance proportionnée à la gravité des événe-

1. Pour toute cette affaire, voy. Barbier, V, 302-325 et suiv. D'Argenson, VII, 361-376. Cf. Voltaire, *Histoire du Parlement*, 387-389.

2. Barbier, V, 321.

3. D'Argenson, VII, 376.

ments, et dans lesquelles seraient exposés tous ses nombreux griefs. On ne doutait point que ces remontrances, auxquelles les magistrats se proposaient d'apporter une grande publicité, ne fussent « un tocsin contre le gouvernement[1]. » Le Parlement y devait parler, en particulier, des lettres de cachet qui avaient été lancées, depuis 1714, à l'occasion de la Bulle. Il résulta de recherches faites par lui à ce sujet que le nombre s'en élevait à *quarante-cinq mille*[2].

Sur ces entrefaites, un nouveau conflit survint entre la cour et le Parlement pour un refus de sacrements qui avait eu lieu à Orléans. L'évêque du diocèse ayant maintenu ce refus, malgré les sommations que lui adressèrent les magistrats, fut condamné à six mille livres d'amende. Le roi, qui s'était hâté d'évoquer l'affaire, cassa ce jugement par un arrêt du Conseil qu'un huissier *de la chaîne*[3] signifia au greffier en chef du Parlement. Les magistrats virent dans cet acte une violation des formes établies par la loi, et osèrent en demander satisfaction au monarque *par la suppression de l'original et de la copie de la signification*[4]. Sur un nouveau scandale arrivé à Orléans, ils assignèrent l'évêque à comparaître. Le roi résolut d'en finir. A la date du 22 février 1753, il adressa au Parlement des lettres patentes « ordonnant qu'il serait sursis à toutes affaires concernant les refus de sacrements, sous peine de désobéissance. » Le Parlement décida de ne point enregistrer ces lettres avant la présentation des « grandes remontrances » auxquelles il travaillait, et jusque là de continuer à connaître des mêmes abus[5]. Le clergé, voyant le gouvernement incliner de son côté, redoubla de hardiesse. A Troyes, à Chartres, se produisirent d'autres refus de sacrements. L'évêque de Langres provoqua, dans son diocèse, des actes de protestation contre le Parlement et recueillit des signatures[6]. A Paris, l'archevêque frappa d'interdiction des ecclésiastiques suspects de jansénisme, pendant que des curés, décrétés par le Parlement, étaient, avec l'assentiment du ministère, réintégrés dans leurs

1. D'Argenson, VII, 378, 379.
2. D'Argenson, VII, 385 (janvier 1753). — Barbier, V, 350.
3. On appelait ainsi les huissiers qui étaient attachés au conseil du roi et qui en exécutaient les arrêts, parce qu'ils portaient une chaîne d'or au poignet.
4. Voltaire, *Histoire du Parlement*, 387. — Barbier, V, 340-345. — D'Argenson, VII, 386, 393, 399, 412 (janvier-février 1753). — Luynes, XII, 332-334.
5. Barbier, V, 353-354. — Luynes, XII, 364-365.
6. D'Argenson, VII, 449.

fonctions[1]. On publia des écrits où l'on déniait aux magistrats le droit d'intervenir dans les matières de sacrements. On imprima, sur ce sujet, un prétendu mémoire des avocats de Paris, que désavoua publiquement le bâtonnier de l'ordre[2]. Dans d'autres brochures, on s'efforça de rendre les magistrats odieux au souverain, en montrant qu'ils voulaient mettre la royauté en tutelle et aspiraient au rôle des « anciens maires du Palais[3]. » En même temps, quarante docteurs en droit canon de la Faculté de Paris rédigeaient une consultation concluant à priver des sacrements les jansénistes « notoires d'une notoriété de fait[4]. » On ne craignit pas d'imprimer que ces persévérants ennemis de la Constitution ne croyaient pas à la présence réelle dans l'Eucharistie[5]. Dans le diocèse d'Amiens, un curé, s'emportant en chaire contre les jansénistes, osa dire *qu'il serait le premier à tremper les mains dans leur sang*[6].

Attaqué de toute parts, le Parlement rendait arrêt sur arrêt, condamnant tantôt les personnes et tantôt les écrits. S'étant prononcé contre une thèse où avaient été soutenues des idées ultramontaines, il envoya deux de ses membres inscrire d'autorité sur les registres de la Sorbonne le jugement qui en flétrissait les doctrines. Le roi cassa cet enregistrement. Les magistrats ripostèrent par un arrêt qui enjoignait d'enseigner dans toutes les universités les quatre propositions de l'Assemblée du clergé de 1682; ils étaient animés à ce point que, si le Conseil avait annulé cet arrêt, soixante voix étaient prêtes à décréter le chancelier « pour crime de trahison[7]. » Comme si ce ne fût pas assez de ces causes de

1. D'Argenson, VII, 458-465.

2. Arrêt du Parlement du 13 février 1753 condamnant au feu un écrit intitulé : *Consultation de plusieurs canonistes et avocats de Paris sur la compétence des juges séculiers par rapport au refus des sacrements.*

3. Arrêt du Parlement de Toulouse du 17 avril 1753 condamnant au feu un écrit intitulé : *Réflexions d'un évêque du Languedoc sur les remontrances du Parlement de Toulouse du 17 juillet 1752.*

4. Arrêt du Parlement du 9 mars 1753 condamnant au feu un écrit intitulé : *Consultation de quarante docteurs en droit canon de la Faculté de Paris sur les refus de sacrements faits aux jansénistes, appelans et quesnellistes, notoires d'une notoriété de fait.*

5. Arrêt du Parlement du 16 mars 1753 condamnant au feu un écrit intitulé : *Questions curieuses : si les jansénistes et quesnellistes croient à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.*

6. Ce curé fut condamné au bannissement perpétuel par arrêt du Parlement du 6 février 1753.

7. C'était le chancelier qui contresignait les arrêts du Conseil. L'arrêté du Par-

troubles, le gouvernement fomentait lui-même d'autres agitations, en poursuivant les protestants avec un redoublement de rigueurs. On s'attendait, en Languedoc, à un soulèvement général des calvinistes[1]. Cependant de sourdes colères grondaient au sein du peuple de Paris qu'accablaient les impôts. Du 20 janvier au 20 février 1753, on compta *huit cents* malheureux morts de misère dans le faubourg Saint-Antoine[2]. Louis XV, plus ennuyé qu'inquiet des événements, irrité par boutades, n'intervenant que nominalement dans les décisions prises par ses ministres, et laissant à sa place régner *son amie*, madame de Pompadour, commençait alors à chercher de nouvelles distractions dans les honteux mystères du Parc-aux-Cerfs[3].

A la date du 9 avril les « grandes remontrances » étaient achevées. Elles représentaient tout un traité divisé en vingt-trois articles. Avant même qu'elles fussent imprimées, on en avait retenu des exemplaires pour toute l'Europe[4]. On disait, dans le public, que ce serait « l'un des plus grands monuments de la monarchie[5]. » Informé par le Parlement de son intention de présenter ces remontrances, le roi ne voulut point les entendre tant que les lettres patentes du 22 février ne seraient pas enregistrées. Les magistrats refusèrent de souscrire à cette condition. Le monarque offensé leur enjoignit de nouveau d'enregistrer les lettres émanées de son autorité, leur défendant, *à peine de désobéissance et d'encourir son indignation*, de continuer à connaître des matières de sacrements. Le Parlement, tout d'une voix, déclara que, « sans manquer à son devoir et trahir ses serments, il ne pouvait *obtempérer*[6]. » Que restait-il, après cela, que de frapper du glaive[7]? Dans la nuit du 8 au 9 mai, des mousquetaires coururent Paris, portant à tous les mem-

lement relatif aux propositions de 1682 est du 31 mars 1753. — Voy. Barbier, V, 357, 358, 361, 363, 364. — D'Argenson, VII, 450.

1. D'Argenson, VII, 439 (mars 1753). Cf. *ibid.* 222, 223, 300.

2. D'Argenson, VII, 425-426.

3. Barbier, V, 360, 372, 373 (mars-avril 1753).— D'Argenson, VII, 409, 439, 456.

4. On estimait à 80,000 livres l'argent qu'elles devaient rapporter à l'imprimeur.

5. D'Argenson, VII, 464.

6. Voltaire, *Histoire du Parlement*, 391, dit à ce propos : « Ce mot *obtempérer* fit à la cour un singulier effet. Toutes les femmes demandaient ce que ce mot voulait dire, et, quand elles surent qu'il signifiait *obéir*, elles firent plus de bruit que les ministres. » — Barbier, V, 377-380 (mai 1753). — D'Argenson, VIII, 9, 15-17.

7. D'Argenson, VIII, 16.

bres du Parlement, hormis ceux de la grand'chambre, des lettres de cachet qui les envoyaient en exil et leur ordonnaient de sortir de la capitale sous vingt-quatre heures. Le ministère s'était flatté que les conseillers de la grand'chambre, en raison de leur âge et des pensions que plusieurs recevaient de la cour, se montreraient plus dociles. Aux applaudissements du public, ils déclarèrent partager les sentiments de leurs collègues, et, dans la séance où ils firent cette déclaration, décrétèrent plusieurs curés de prise de corps [1]. Quelques voix même s'élevèrent pour demander qu'on décrétât ceux des ministres qui avaient conseillé au roi l'exil du Parlement. Les magistrats de la grand'chambre reçurent aussitôt l'ordre de se transférer à Pontoise.

On regarda la disgrâce du Parlement « comme le dernier coup de massue » porté « au peu de liberté nationale qui restait encore [2]. » Tout Paris était en rumeur. Le gouvernement craignit une révolte. Des arrestations furent opérées; on lança partout des espions. Durant huit nuits, tout le guet à cheval parcourut la ville, prêt à agir au premier événement. Le palais de l'archevêque, hermétiquement fermé, était gardé par des soldats [3]. Dans divers lieux publics, on saisit des billets contenant ces mots : « *Vive le Parlement! Meurent le roi et les évêques!* » Témoin de ces faits, D'Argenson écrivait : « On ne saurait attribuer la perte de la religion en France à la philosophie anglaise qui n'a gagné à Paris qu'une centaine de philosophes, mais à la haine conçue contre les prêtres qui va aujourd'hui à l'excès. A peine ces ministres de la religion osent-ils se montrer dans les rues sans être hués, et tout cela vient de la bulle *Unigenitus*, ainsi que de la disgrâce du Parlement [4]. » On voit par cette réflexion que, si l'on ne pouvait reprocher aux philosophes le discrédit où était déjà tombée la royauté, on ne pouvait davantage leur imputer celui où était tombée la religion.

Le 23 mai, les remontrances si bruyamment annoncées furent enfin livrées au public. Elles justifièrent son attente. Le Parle-

1. Après cette déclaration, « comme les grands chambriers sortaient de la grand' chambre, le palais se trouva rempli d'un nombre innombrable de populace, et, sachant ce qu'on avait arrêté, ils battirent des mains et crièrent tous : *Vive le Parlement!* » D'Argenson, VIII, 20. — Barbier, V, 385-386.

2. D'Argenson, VIII, 35.

3. D'Argenson, VIII, 33.

4. D'Argenson, VIII, 27, 33, 35 (mai 1753).

ment représentait avec force le progrès redoutable du schisme et la nécessité de mettre un frein aux entreprises des évêques. Il remontait à l'origine de la monarchie, retraçait les empiètements incessants du clergé sur les pouvoirs temporels, sa persistance à revendiquer, comme un privilège dû à son caractère, l'affranchissement de toute juridiction séculière et de toute puissance souveraine. « L'autorité des successeurs des apôtres, disait-il, *est un ministère et non pas un empire*[1]. » Reprenant à ses débuts l'histoire de la bulle *Unigenitus*, il signalait les désordres introduits à cette occasion dans l'église et dans l'Etat; il rappelait les vexations, les violences, les proscriptions, montrait la Sorbonne et l'Université abaissées, les études affaiblies, « l'ignorance devenue presque universelle dans le royaume[2]. » Sans excéder les bornes du respect dû au souverain, il reprochait à la royauté de s'être fait, dans ces circonstances, l'alliée ou plutôt l'instrument du clergé. Il lui reprochait d'avoir abusé du système des évocations, dont l'emploi pouvait sembler à des esprits inconsidérés une marque de la souveraineté et n'était en réalité que le renversement de tout ordre politique. « Si les

1. Ces mots sont soulignés dans l'original.

2. Voici, dans son entier, le passage que nous ne faisons que résumer :

« Les congrégations savantes se ressentent de cette secousse universelle. Tout l'ordre de Saint-Benoit en peu de temps a changé de face. Plus de cinq cents religieux de la congrégation de Saint-Maur sont exclus de toutes charges, de tous emplois, et de tous droits de conventualité. Ces savants utiles à l'Église et à l'État par leurs lumières et par leurs ouvrages, sont éloignés pour jamais. Ils n'ont plus de demeures fixes, l'incertitude de leur sort les empêche de se livrer à l'étude. Votre royaume sera donc privé pour toujours des fruits de leurs travaux.

Quelle perte enfin pour l'État entier que la destruction de tant d'écoles ou régnaient la piété et l'instruction la plus solide, l'affaiblissement de ces universités autrefois savantes et distinguées! Pour étendre la soumission à la bulle *Unigenitus*, les sujets les plus instruits des saintes maximes de la religion, de la morale et de nos précieuses libertés, plus fermes dans leur résistance, ont été éloignés. En un seul jour, cent docteurs de la Faculté de Paris, respectables par leurs lumières et par leurs vertus, ont été privés de toute voix délibérative et de toute assistance aux assemblées : et combien d'autres avaient déjà été enlevés à cette Faculté par des ordres particuliers! L'Université de Paris a éprouvé un retranchement pareil; et ce vide affreux a presque tari la source la plus pure de l'instruction, a laissé ces Corps respectables asservis aux délateurs, et les a privés du secours de ceux qui étaient les plus capables de former des ministres éclairés pour l'Église, et pour l'État des citoyens fidèles.

De là le découragement dans les écoles, l'affaiblissement des études, l'ignorance devenue presque universelle dans votre royaume. »

sujets doivent obéissance aux rois, disait-il, *les rois de leur côté doivent obéissance aux lois.* » Il représentait que c'était par l'altération des lois que se préparaient les révolutions dans les États; et telle est, ajoutait-il, la grandeur de nos maux, que « nous sommes aujourd'hui dans la triste nécessité de réclamer presque tous les principes de la constitution de la monarchie. » Il parlait enfin des refus de sacrements, des troubles de toute sorte qui en étaient la suite et de la défense que le roi lui avait faite de sévir contre ces abus. Non, Sire, disaient les magistrats en terminant, nous ne laisserons pas triompher un schisme fatal à la religion, et capable de porter le coup le plus funeste à votre souveraineté et à l'État. « En vain voudrait-on nous obliger à devenir les spectateurs inutiles des maux de notre patrie, et par là même à en devenir les complices. Si ceux qui, abusant de votre nom, prétendent nous réduire à la cruelle alternative ou d'encourir la disgrâce de votre majesté, ou de trahir les devoirs que nous impose un zèle inviolable pour votre service, qu'ils sachent que ce zèle ne connaît point de bornes, et que nous sommes résolus de vous demeurer fidèles jusqu'à devenir les victimes de notre fidélité. »

La publication de ces remontrances n'avait eu lieu que de l'aveu tacite du Parlement. Par déférence envers le souverain qui avait refusé de les entendre, la grand'chambre les supprima, « comme imprimées sans permission. » Par le même arrêt, elle condamnait au feu deux estampes à l'honneur du Parlement, mais offensantes pour le roi, dont l'une représentait la justice prenant le chemin de l'exil, avec cette devise : *Justitia relegata, flecti nescia*[1]. Ainsi commençaient à se répandre ces gravures allégoriques, figurant la Justice, la Vérité, la Liberté, la Loi, et qui devinrent si fréquentes sous la Révolution[2].

Les sévérités du gouvernement allèrent contre leur but. Jamais le prestige du Parlement n'avait été si haut. Le Châtelet, les cours des aides, des comptes, des monnaies, l'Université envoyè-

1. Arrêt du Parlement du 28 mai 1753 supprimant deux imprimés, l'un in-4° de 56 pages, l'autre in-12 de 164 pages, intitulés : *Remontrance du Parlement au roi, du 9 avril* 1753 ; et condamnant au feu deux gravures intitulées l'une *Justitia relegata flecti nescia*, l'autre *Senatus optimo principi.*

2. Arrêt du Parlement du 4 juillet 1753 supprimant une gravure in-12 ayant pour titres : *Remontrances du Parlement au roi contre le schisme* et *Unitati*, et pour devise : *Schismaticos debellatura furores.*

rent à la grand'chambre des députations chargées de la féliciter[1]. Les Parlements de province, se piquant d'émulation, réglèrent leur conduite sur celle du Parlement de Paris et poursuivirent la guerre contre le clergé[2]. Des divers lieux de leur exil, les conseillers disgraciés répandaient des mémoires où ils fomentaient la résistance, disant que, « si le roi avait cent mille hommes, le Parlement avait tous les cœurs, l'estime et les volontés[3]. » De son côté, le Châtelet, continuant à sortir de ses attributions, faisait brûler en place de Grève un recueil de *Lettres*, où l'on accusait le Parlement de tous les troubles qui depuis trois ans affligeaient le royaume[4]. Les bruits les plus graves circulaient dans le public. On racontait qu'à Metz un janséniste, auquel on avait refusé les sacrements, étant venu à mourir, l'évêque avait fait porter au palais épiscopal le cercueil qui contenait sa dépouille, en avait retiré le cadavre et l'avait jeté dans la rue[5]. On assurait que tous les Parlements du royaume, unis dans les mêmes vues, allaient demander la convocation des Etats-Généraux[6]. Le gouvernement poursuivait ses rigueurs, arrêtant les particuliers[7], cassant les arrêts des Parlements, employant même contre les magistrats des violences auxquelles se mêlait l'outrage. Le Parlement de Normandie ayant condamné l'évêque d'Evreux à six mille livres d'amende, un lieutenant des gardes du roi se rendit à Rouen, pénétra, escorté de plusieurs officiers, dans la salle des délibérations, et fit biffer, sous ses yeux, l'arrêt sur les registres[8]. Peu après,

1. D'Argenson, VIII, 30, 38, 41. L'Université adressa une harangue, disant à la grand'chambre que la justice, la loi et la sécurité avaient fui avec elle : « Luctum ingentem... reliquistis universæ civitati, quæ, ubi vos conspexit abeuntes, videre sibi visa est justitiam, leges ipsos securitatemque publicam vobiscum simul emigrantes. »

2. D'Argenson, VIII, 38, 57, 58, 61, 64. — Barbier, V, 396-399.

3. D'Argenson, VIII, 78. Ces mémoires étaient adressés à la grand'chambre par les magistats exilés qui craignaient un accommodement entre elle et la cour. Cf. *ibid.*, 55, 57, 58.

4. Sentence du Châtelet du 21 juillet 1753 qui condamne au feu un imprimé in-4° de 57 pages intitulé : *Lettres d'un docteur en théologie à un jeune magistrat de province au sujet des affaires qui troublent l'Eglise depuis la fin de l'année* 1750. — Le Châtelet, dit d'Argenson à cette occasion, prend entièrement les procédés du Parlement. VIII, 85.

5. D'Argenson, VIII, 77 (juillet 1753).

6. D'Argenson, VIII, 121-126.

7. « On arrête toujours beaucoup de monde pour avoir parlé des affaires présentes. » D'Argenson, *ibid.*, 121.

8. D'Argenson, VIII, 95 (août 1753). — Barbier, V, 404. Ce lieutenant des gardes se nommait le marquis de Fougères.

on envoyait des troupes en Bretagne, en vue d'intimider le Parlement de Rennes dont on redoutait quelque témérité analogue [1]. De tels procédés ne firent qu'enflammer la résistance. Au mois d'octobre, le Parlement d'Aix osa supprimer un arrêt du Conseil qui cassait un jugement rendu par lui contre l'évêque de Sisteron [2]. Les magistrats qui siégeaient à Pontoise entrant alors en vacances, le roi nomma d'office une chambre des vacations par des lettres-patentes qu'il adressa au Châtelet pour être enregistrées. Le Châtelet refusa l'enregistrement, déclarant qu'il ne reconnaissait point d'autres supérieurs que le Parlement de Paris [3]. La plupart des bailliages du ressort imitèrent son exemple. Un petit bailliage de campagne, composé de deux officiers, fut assez audacieux pour protester par des remontrances contre les lettres royales [4]. Le flot de la révolte, qui avait envahi les villes, gagnait maintenant les villages.

Les doctrines qui se faisaient jour au milieu de ces événements n'étaient pas moins hardies que les actes. Au sein des Parlements, comme parmi les jansénistes, c'était désormais un principe admis que *la nation était au-dessus des rois comme l'Eglise au-dessus du pape* [5]. Les esprits, dans le public, allaient au-delà de cette formule ; s'ils acceptaient encore la première partie de cette proposition, la seconde pour eux n'avait déjà plus de sens. Cette idée de la supériorité de la nation sur le monarque devint une arme dont s'empara le parti ultramontain pour effrayer le gouvernement. On répandit de prétendues remontrances du Parlement de Rouen, paraissant rédigées « par des Brutus plutôt que par des sujets, » où l'on proposait une *assemblée nationale* pour juger le roi et examiner sa conduite [6]. » Dans des lettres qui coururent le royaume, on affirma que les principes « républicains » professés par le Parlement étaient plus menaçants pour la couronne que les

1. D'Argenson, VIII, 121 (septembre 1753).

2. Le Parlement d'Aix avait procédé contre l'évêque de Sisteron pour refus de sacrements. D'Argenson, *ibid.* 143-145.

3. D'argenson, VIII, 133-139.

4. D'Argenson, *ibid.*, 149.

5. D'Argenson, *ibid.*, 153.

6. Quelques personnes pensaient que ces remontrances supposées étaient « un libelle fabriqué pour exciter la révolte contre l'autorité royale. » D'Argenson se disait fondé à croire que « c'était les molinistes qui les avaient imaginées pour attirer de plus en plus l'animadversion royale contre les Parlements. » D'Argenson, VIII, 113-118.

maximes de la cour romaine, et que, par l'influence qu'il avait réussi à conquérir, il était « plus en état que le pape de déposer le roi[1]. » Enfin un évêque publia un mandement où, rappelant la révolution d'Angleterre et la tragique fin de Charles Ier, il insinuait que le Parlement de Paris, à l'exemple de celui de Londres, était capable de mettre le souverain en jugement et de *le conduire à l'échafaud*[2].

Excité par ces perfides manœuvres, le gouvernement entra plus avant dans la voie des rigueurs. Le Châtelet ayant condamné au feu un libelle dirigé contre le Parlement[3], on mit à la Bastille celui des conseillers qui avait présidé à la délibération[4]. On ne laissa point la grand'chambre, après les vacations, revenir à Pontoise, on l'exila à Soissons *sans fonctions*. A la place du Parlement de Paris, on créa, sous le nom de *Chambre royale*, un Parlement « postiche. » Sommé d'enregistrer sans délibération les lettres patentes rendues à cet effet[5], le Châtelet transcrivit, « de l'exprès commandement du roi, » ces lettres sur ses registres, mais refusa en fait de reconnaître la chambre royale, comme il avait refusé de reconnaître la chambre des vacations. Il notifia ce refus dans un arrêté dont les termes rappelaient le langage des ardents jansénistes de 1720. « Le roi, disaient les conseillers, est maître de nos biens et de nos vies, mais non de notre honneur[6]. » On parla dès lors de supprimer le Châtelet. L'irritation dans Paris était universelle, le roi de plus en plus détesté. De nouveau on craignit un soulèvement. « Je sais d'un des principaux magistrats de Paris, notait d'Ar-

1. Sentence de la sénéchaussée d'Angers du 10 décembre 1753 supprimant un écrit intitulé : *Lettres de monseigneur l'évêque de ** à monseigneur l'évêque de ** sur les remontrances du Parlement de Paris.* Ces lettres parurent du 14 juillet au 14 août 1753. Elles furent condamnées par tous les Parlements (Aix, Toulouse, Bordeaux, Rouen etc.).

2. Arrêt du conseil d'Etat du 26 octobre 1753 supprimant un écrit intitulé : *Mandement de mgr l'évêque de Montauban pour faire chanter le* Te Deum *en action de grâce de la naissance de M. le duc d'Aquitaine.* — Ce mandement fut également supprimé par le Parlement de Toulouse le 5 nov. 1753.

3. Sentence du Châtelet du 8 novembre 1753 condamnant au feu un écrit intitulé : *Conduite du clergé justifiée par les principes et les faits établis dans les dernières Remontrances du Parlement de Paris; conduite du Parlement de Paris, condamnée par les mêmes principes et les mêmes faits.*

4. Le lieutenant civil, président de droit, s'était retiré. D'Argenson, VIII, 158.

5. 11 novembre 1753. Luynes, XIII, 108-110.

6. D'Argenson, VIII, 187.

genson à cette occasion, que les Parisiens sont en grande combustion intérieure. L'on y prend des précautions militaires, le guet monte double chaque jour, l'on voit dans les rues se promener des gardes suisses et françaises. Ce même magistrat m'a dit qu'à la suppression du Châtelet, il ne doute pas que l'on ne fermât les boutiques, qu'il n'y eût des barricades, et *que c'est par là que la révolution commencerait*[1]. »

Ces événements se passaient en décembre 1753. Comme s'ils eussent pressenti quelque grand changement où le pays aurait besoin de leurs lumières, les magistrats exilés s'étaient mis avec ardeur à étudier le droit public; ils en conféraient entre eux ainsi qu'ils eussent fait « dans des académies, » et quelques hommes disaient que « si jamais la nation française trouvait jour à leur marquer sa confiance, c'était un *sénat national* tout trouvé[2]. » Dans les premiers mois de l'année 1754, la situation devint plus grave encore. Le parti ultramontain, voyant le gouvernement déterminé à frapper de grands coups, redoubla d'intolérance. Dans toute la France se multiplièrent les refus de sacrements. A Paris, l'archevêque ôta les pouvoirs à tous les confesseurs qui ne montraient pas assez de zèle pour la Constitution[3]. Des jésuites osèrent, en présence du roi, prêcher contre les magistrats et appeler sur eux les plus puissants effets de sa colère[4]. De leur côté les Parlements de province ne mettaient pas moins d'ardeur et de persistance à poursuivre les évêques. Communiquant entre eux par des émissaires, unis dans leur résistance, recevant le mot d'ordre des membres du Parlement de Paris, ils commençaient à former une puissance redoutable[5]. Frappée du mépris public, la Chambre royale osait à peine trahir son existence par quelque

1. D'Argenson, VIII, 202. Quelques jours après, d'Argenson écrivait : « Je sais que le moment de la cessation de toutes fonctions du Châtelet peut faire pousser des cris à quelques gens du peuple, ce qui serait suivi de fermeture de boutiques, de barricades et d'une révolte générale. Quantité de monde s'assemblerait au Châtelet, ce qui serait une tête de révolte qui passerait au marché de l'Apport-Paris et de là à la halle. » *Ibid.*, p. 203.

2. D'Argenson, VIII, 152.

3. D'Argenson, VIII, 212.

4. D'Argenson, *ibid.* 250 (16 mars 1754). Plus loin, à la date du 23 avril, d'Argenson écrit : « Le P. L'Augier, jésuite, a prêché à Versailles contre le Parlement et a conclu dans le goût d'un avocat général, demandant qu'il fût congédié, dissipé et anéanti comme impie et comme destructeur de la religion. » *Ibid.* 277.

5. D'Argenson, VIII, 219, 233 et *passim*.

arrêt insignifiant[1]. On craignait une révolte à Paris ; on en craignit une à Rouen, et l'on fit marcher des troupes « comme pour assiéger une ville rebelle[2]. » Non content de pousser le gouvernement contre les Parlements et les jansénistes, le clergé le poussait aussi contre les protestants. Au mois de septembre 1753, on avait dirigé toute une armée sur les Cévennes[3]. Menacés de voir se renouveler les dragonnades, les protestants se remuaient de tous côtés et s'armaient. Au mois de mars 1754, cinq mille sortirent de Nîmes et quittèrent le royaume[4]. « Ainsi, tout se prépare à la guerre civile, remarquait encore d'Argenson, et voilà que le roi n'emploie plus ses forces que contre ses sujets. Ce sont les prêtres qui poussent de toutes parts à ces troubles et à ces désordres ; aussi les esprits se tournent-ils au mécontentement et à la désobéissance, et tout chemine à une grande révolution dans la religion ainsi que dans le gouvernement[5]. »

Partout en effet, « on ne parlait que de changement et de révolution tant dans l'Église que dans l'État[6]. » Les militaires n'étaient pas plus soumis que la robe. Envoyés tantôt contre les magistrats, tantôt contre les protestants, chargés de maintenir les populations que soulevait la misère ou qui prenaient parti dans les troubles civils, ils commençaient à se dégoûter de leur rôle[7]. Le Châtelet ayant déclaré que, tant que durerait l'absence du Parlement de Paris, il connaîtrait, à sa place, des refus de sacrements et en poursuivrait les auteurs, on alla de nuit chez quatre des conseillers pour les enlever et les conduire à la Bastille. Il fut de nouveau question de supprimer le Châtelet ; on devait aussi du même coup supprimer le Parlement[8]. On approchait alors de la semaine sainte. Paris était consterné ; la colère publique avait quelque chose de sombre. Comme pour insulter à la douleur commune, jamais les fêtes de Longchamps ne sem-

1. Arrêt de la Chambre royale, tenue au château du Louvre, du 28 novembre 1753, supprimant un écrit intitulé : *Second mémoire de MM. les exilés à Bourges.*

2. D'Argenson, VIII, 185.

3. 55 bataillons d'infanterie et 8 régiments de dragons. D'Argenson, *ibid.* 125.

4. D'Argenson, VIII, 241.

5. D'Argenson, *ibid.* 241, 242.

6. D'Argenson, *ibid.* 248.

7. D'Argenson, *ibid.* 247.

8. D'Argenson, *ibid.* 245, 274, 293. En ce qui regarde les affaires du Châtelet, cf. Luynes, XIII, 178 et ss.

blèrent plus brillantes. Les « femmes et filles entretenues » en firent les frais, arborant les carrosses, les magnifiques livrées, les parures et les diamants[1]. » Dans la même semaine, un jésuite prêchant devant Louis XV disait *qu'il fallait toujours du sang pour éteindre les hérésies, et qu'il valait mieux en répandre d'abord quelques gouttes pour en épargner des flots dans la suite*[2]. Ces paroles avaient sans doute peu d'effet sur le roi « plongé plus que jamais dans l'amour volage[3]; » mais elles en eurent sur le public. De toutes parts on s'élevait avec violence contre la tyrannie du gouvernement « mariée » à la tyrannie du clergé. Il ne s'agissait plus, à cette heure, de jansénistes ni de constitutionnaires, mais de *nationaux* et de *sacerdotaux*[4]. Dans l'opinion du pays, c'était l'alliance du despotisme monarchique et du despotisme clérical qui avait produit tous les maux ; c'était cette alliance fatale qui avait préparé la révolution alors partout menaçante. « Cette révolution est plus à craindre que jamais, écrivait d'Argenson au mois de juin 1754; si elle est pour arriver à Paris, cela commencera par le déchirement de quelques prêtres dans les rues, même par celui de l'archevêque de Paris, puis, l'on se jettera sur plusieurs autres, le peuple regardant ces ministres comme les vrais auteurs de nos maux[5]. »

Accomplie dans les idées à la fin de l'année 1751, la révolution était donc sur le point de se réaliser vers le milieu de l'année 1754. Une ordonnance royale supprimant le Châtelet ou le Parlement, un refus de sacrements qui se fût produit dans des conditions particulières, une émotion populaire provoquée par les impôts ou par toute autre cause, eût suffi pour amener l'explosion. Puisqu'il était dans les destinées de la France de subir les secousses d'une révolution, ne peut-on regretter qu'au lieu de se faire quarante-cinq ans plus tard, elle n'eût pas éclaté à cette époque? Le Parlement aurait pris sans doute la direction du mouvement. Au point de vue politique, il n'est pas à penser, comme le croyait d'Argenson, qu'on se fût tourné vers « un gouvernement

1. D'Argenson, VIII, 278. — Barbier, IV, 15.
2. D'Argenson, *ibid.* 278.
3. D'Argenson, *ibid.* 274.
4. D'Argenson, *ibid.* 313. « Les choses sont bien changées; il ne s'agit plus de dénommer les uns jansénistes et les autres molinistes : à ces noms substituez ceux de nationaux et de sacerdotaux ; voilà l'état de la question. » (Juin 1754.)
5. D'Argenson, VIII, 309.

démocratique réglé[1]. » On se serait borné vraisemblablement à limiter l'autorité du souverain. A la place d'une royauté despotique, on aurait tenté d'établir une monarchie constitutionnelle, soit que le Parlement, agrandi et transformé, eût pris un rôle analogue à celui du Parlement d'Angleterre, soit que, ne conservant avec son nom que les fonctions de judicature, il fût entré dans une combinaison qui eût attribué aux Etats-Généraux en même temps qu'aux Etats-Provinciaux des pouvoirs réguliers. A l'égard du clergé, on aurait repris l'œuvre avortée du gouvernement; on eût obligé les ecclésiastiques de contribuer comme les autres citoyens aux charges de l'État. Peut-être aurait-on tenté davantage. Ce qui est certain, c'est qu'on eût brisé avec l'ultramontanisme, odieux de tout temps à la nation. On ne se fût pas contenté de rentrer dans les voies du pur gallicanisme. On eût cessé toute persécution contre les protestants; selon la pensée qu'en avait eue le régent, on eût abrogé les lois odieuses de Louis XIV qui les séparaient de la société. Il est même permis de supposer qu'on eût voulu aller au delà de cette mesure. Au spectacle des rigueurs dont les protestants étaient l'objet, l'idée d'un gouvernement catholique reconnaissant, à côté de la religion dominante, une existence légale aux autres cultes, s'était fait jour dans les esprits[2]. Mais d'Argenson se trompait en pensant « qu'on bannirait tout prêtre, tout sacerdoce, toute révélation, tout mystère, » et qu'on se fût contenté d'une religion où l'on eût adoré Dieu en esprit et en vérité[3]. Dans quelque voie que se fût engagée la révolution de 1754, elle aurait eu sur celle de 1789 cet avantage qu'hormis quelques excès malheureusement inévitables, on n'eût sans doute point traversé un régime de terreur dont le souvenir pèse encore sur nous après quatre-vingts ans; que l'esprit de réforme, si l'on peut ainsi parler, eût dominé l'esprit de révolution, que la France, encore attachée à son passé, eût rencontré une forme politique et religieuse qui, en satisfaisant à ses nouvelles aspirations, eût été en rapport avec ses traditions, et qu'on ne se fût point trouvé dans la nécessité périlleuse de construire un régime nouveau et tout d'une pièce sur les ruines de l'ancien.

1. D'Argenson, VIII, 291.
2. *Mémoires de l'abbé Morellet*, I, 32-34, in-8°, Paris, 1822.
3. D'Argenson, VIII, 290-291.

LA PAIX DE BALE

ÉTUDE SUR LES NÉGOCIATIONS

QUI ONT PRÉCÉDÉ LE TRAITÉ DU 15 GERMINAL AN III (4 AVRIL 1795) ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE[1].

I

La Prusse et la coalition en 1794 (7 *février* 1792 — 18 *août* 1794).

Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II détestait les principes de la Révolution française et en redoutait l'influence sur l'Allemagne; il considérait comme un de ses devoirs essentiels de soutenir la cause des rois contre les peuples révoltés. Les ministres prussiens ne partageaient pas tous les passions et les craintes de leur roi, mais ils jugeaient avec lui que l'intérêt de la Prusse lui commandait de ne point abandonner à l'Autriche le soin de protéger l'Allemagne contre la propagande révolutionnaire et de défendre les droits des princes de l'empire possessionnés en Alsace. Ces considérations conduisirent la Prusse à signer le 7 février 1792

1. Les ouvrages français et étrangers dans lesquels j'ai puisé sont indiqués par des renvois. Les documents cités ou analysés, sans autre indication que leur date, sont inédits et proviennent, soit des Archives nationales : a) *Comité de salut public;* b) *Directoire exécutif : Prusse;* — soit des Archives du ministère des affaires étrangères : a) *Correspondances de Prusse, de Danemarck, de Suisse;* b) *Papiers de M. Barthélemy : Correspondance de Prusse et de Suisse.* Ainsi que je l'ai dit ici même en publiant une étude sur la mission de Custine à Brunswick en 1792, je dois à M. le duc Decazes et à M. Alfred Maury d'avoir pu consulter ces précieux documents. Je ne fais que remplir un devoir en remerciant M. Prosper Faugère, directeur des Archives au ministère des affaires étrangères, de l'obligeance avec laquelle il m'a secondé dans mes travaux.

un traité d'alliance avec l'Autriche. Il fut suivi, quelques mois après, 14 juillet 1792, d'un traité d'alliance avec la Russie. La première coalition était formée; elle n'avait encore abouti à aucun résultat, que déjà les coalisés se disputaient sur les avantages qu'ils en pourraient retirer. La victoire des Français à Valmy et la fâcheuse retraite qui en fut la suite, découragèrent le roi de Prusse; elles confirmèrent les prévisions de ceux qui, en Prusse, avaient blâmé l'alliance avec l'Autriche et pensaient que l'intérêt bien entendu de leur pays n'était pas de combattre la France. Le roi jugeait son honneur engagé à continuer la guerre, mais il n'entendait point la continuer gratuitement. Il réclama des dédommagements (octobre 1792), et comme l'Autriche ne paraissait pas disposée à en promettre de suffisants, il se retourna vers la Russie. La Russie voulait avoir les mains libres en Orient et en Pologne; il lui importait que la Prusse et l'Autriche fussent occupées avec les Français; les desseins de l'impératrice Catherine II la conduisaient à prêcher la croisade contre la France tout en évitant d'y prendre part. Jugeant l'Autriche irrévocablement engagée dans la guerre et voyant la Prusse hésitante, la Russie se décida à faire un sacrifice pour conserver à la coalition l'appui de l'armée prussienne. La Pologne paya les frais de la campagne, et le second démembrement de cette malheureuse république fut décidé le 27 janvier 1793 par un traité secret entre la Russie et la Prusse. L'Autriche n'était point appelée à y participer : elle devait prendre ses compensations en France ou en Allemagne.

Ce partage, qui devait cimenter l'union des coalisés, fut au contraire entre eux un nouveau motif de divisions. Ces divisions éclatèrent au printemps de 1793. Les coalisés ne pensaient plus alors qu'à conquérir. Les ambitions de l'Autriche se heurtèrent à celles de la Prusse. L'Autriche n'entendait point combattre pour assurer à la Prusse des acquisitions qui modifiaient à son profit l'équilibre du Nord. La Prusse n'entendait point exposer son armée pour conquérir l'Alsace et la Lorraine à l'Autriche qui, si elle ne les gardait pas, s'en servirait pour indemniser la maison palatine, s'établir en Bavière et s'assurer ainsi la suprématie dans l'empire. La Russie, qui n'avait livré la Pologne que pour retenir les Prussiens sur le Rhin, hésitait à les mettre en possession de leur lot et les soupçonnait de vouloir abandonner la coalition dès qu'ils en auraient tiré un bénéfice.

L'opération du partage traînait en longueur, l'Autriche refusait sa sanction; le roi de Prusse considéra qu'il avait assez combattu les Français pour satisfaire à ses devoirs de prince de l'empire; d'ailleurs son trésor s'épuisait, et il ne pouvait pas continuer plus longtemps la campagne si on ne lui fournissait point des subsides. Il le déclara formellement le 23 septembre 1793 à l'envoyé d'Autriche, et le 29 il quitta l'armée du Rhin pour surveiller en personne les affaires de Pologne. En route il apprit la consommation du partage; mais il ne s'arrêta point, et, tranquillisé de ce côté, il n'en insista que plus fortement sur l'affaire des subsides. L'Autriche les refusa, l'Angleterre reprit l'affaire à son compte, et lord Malmesbury fut envoyé à Berlin pour la négocier (novembre 1793).

Cependant grâce à leur énergie et aux divisions de leurs ennemis, les Français avaient repoussé l'invasion. A la fin de 1793 le territoire national était délivré, et les armées de la République prenaient partout l'offensive. La face des choses changeait. Il ne s'agissait plus, pour la Prusse et pour l'Autriche, de se disputer des territoires conquis en France, mais de défendre le territoire de l'empire contre l'invasion des armées françaises. Les Allemands, qui s'étaient très-mal accordés pour attaquer, demeurèrent divisés lorsqu'il s'agit d'organiser la défense. La Prusse songea à se faire contre la France la protectrice de l'indépendance de l'empire, compromise par la « politique égoïste » du cabinet de Vienne. Ce serait à la fois soutenir la cause de l'Allemagne et faire de la Prusse la première des puissances allemandes. La préparation de ce grand dessein fut confiée à Hardenberg. Mais avant tout il fallait trouver de l'argent, et le premier point était d'obtenir des subsides de la diète.

Le baron Charles-Auguste de Hardenberg avait près de quarante-quatre ans; il avait été successivement au service de l'électeur de Hanovre et du duc de Brunswick, et était alors ministre du roi de Prusse dans les margraviats d'Ansbach et Baireuth[1]. La mission lui fut donnée le 31 janvier 1794. Hardenberg était « plus Allemand que Prussien, » mais il ne séparait point les intérêts de l'Allemagne des intérêts de la Prusse. Il redoutait fort de voir

1. Voir, pour les commencements de Hardenberg, Ranke : *Denkwürdigkeiten des Fürsten von Hardenberg*, t. I, l. I.

l'armée prussienne abandonner le Rhin et rentrer dans les frontières du Brandebourg : ce serait selon lui livrer à l'invasion française et au « vertige de la liberté » non-seulement l'empire, mais les possessions prussiennes de Franconie et de Westphalie. S'en suivait-il qu'il fallût continuer la guerre contre la France, et la continuer d'après le système suivi jusque là ? Il ne le croyait pas. L'idée de refouler la France dans de plus étroites frontières, qui avait dominé dans la campagne précédente, était contraire à ses vues. Dans un écrit daté du 24 janvier 1794, il se montrait effrayé de la prépondérance que le succès de ce plan aurait assurée à la maison d'Autriche. Il était fort éloigné du dessein que l'on avait conçu d'anéantir la France : la France, selon lui, devait, lorsqu'elle aurait recouvré le calme, apporter un poids utile dans la balance de l'Europe et l'apporter au profit de la Prusse. Il annonçait déjà que l'on se trouverait dans la nécessité de rechercher une paix partielle, au moins comme préparation à la paix générale. Mais ce n'était point aux dépens de la France qu'il faudrait conclure cette paix ; les dédommagements que le roi de Prusse réclamait et que revendiquait l'Autriche, ne pouvaient être obtenus que par des sécularisations de biens ecclésiastiques, pratique conforme aux anciens précédents de l'empire[1]... Hardenberg ne prétendait point en cela se rapprocher des principes de la Révolution ; il ne les aimait point : en France on avait, au nom de la souveraineté du peuple, aliéné les biens du clergé, c'était un acte tout révolutionnaire ; les sécularisations auxquelles songeait Hardenberg devaient être opérées par des gouvernements légitimes et dans toutes les formes du vieux droit germanique. Ce n'était pas moins un moyen d'entente avec la France, et il est intéressant de voir un homme d'État prussien le proposer dès cette époque. Les vues de Hardenberg n'étaient ni moins claires ni moins pénétrantes quand il exposait à son gouvernement la manière dont il convenait d'assurer la paix de l'empire, et les avantages que la Prusse en pourrait retirer. « Dans l'empire, écrivait-il en février 1794, tout aspire à la paix, excepté peut-être l'infâme parti qui voudrait faire éclater une révolution en Allemagne. La question est de savoir si le roi a le dessein, dans le cas où il retirerait ses troupes, de garantir, du côté de l'ennemi, sinon l'empire tout entier, au moins ceux des

1. Ranke, t. I, p. 159 et 160.

États qui invoqueraient sa protection. » Hardenberg ne se prononçait pas sur les moyens à employer et qui pourraient consister dans une neutralité ou dans un armistice, obtenus soit par des voies indirectes, soit par une négociation en forme avec la République. « Mais, disait-il, si le roi retire ses troupes sans aucun arrangement préalable, il s'isolera et mettra les États de l'empire dans la nécessité de se jeter dans les bras de l'Autriche, tandis que la plus belle occasion se présente pour lui de se lier plus étroitement avec ses co-États. » La Prusse reprendrait ainsi la politique de Frédéric II, développerait ce *Fürstenbund,* cette ligue des princes, cette confédération germanique, qui avait été comme le couronnement de l'œuvre du grand roi, et s'assurerait tous les droits d'un champion de l'empire. « Qui peut prévoir, ajoutait Hardenberg, tous les cas dans lesquels il peut être nécessaire de s'opposer à l'Autriche? l'Autriche voudra peut-être profiter des circonstances pour accomplir ses propres projets d'échange[1] ou accomplir des sécularisations. » Ainsi se dessinait dans la pensée des hommes d'États prussiens le plan dont ils n'ont pas cessé depuis le grand Frédéric de poursuivre l'exécution et qui, après beaucoup de tentatives, les conduisit en 1866 à créer la Confédération du Nord. Hardenberg trouvait auprès de plusieurs cours allemandes des dispositions favorables; le landgrave de Hesse-Cassel et l'électeur de Mayence se montraient fort désireux de la paix. Mais l'Autriche contrecarrait autant qu'elle le pouvait les négociations de la Prusse avec les États de l'empire, et l'affaire principale, celle des subsides, n'avançait point.

Comme il fallait de l'argent et que l'Angleterre en offrait, la Prusse alla au plus pressé et signa le 19 avril 1794, avec l'Angleterre, la convention de La Haye. Moyennant des subsides périodiquement payés par les Anglais, le roi de Prusse devait maintenir ses troupes dans l'ouest de l'Europe et y soutenir les opérations des alliés. La convention ne spécifiait point clairement la nature des opérations auxquelles les Prussiens devaient prendre part. Les Anglais, d'accord en cela avec les Autrichiens, avaient eu seulement en vue, lorsqu'ils avaient promis les subsides, de défendre la Belgique et de couvrir la Hollande. La Prusse avait cherché dans la convention de La Haye un moyen pratique de conserver

1. Allusion au projet tant de fois agité et repris d'échanger les Pays-Bas contre la Bavière.

ses troupes sur le Rhin et de défendre l'empire. Elle n'entendait point abandonner ses grands desseins allemands pour aider l'Autriche à conserver les Pays-Bas; l'Angleterre n'entendait pas payer des subsides à la Prusse pour l'aider à évincer l'Autriche de la direction de l'empire. Il y avait ainsi contradiction entre les intérêts des alliés, contradiction entre les engagements pris par la Prusse à l'égard de l'Angleterre et ceux qu'elle prenait à l'égard des princes allemands. Il fallait choisir et, comme le choix était aussi difficile que périlleux, la Prusse hésitait et ses armées demeuraient immobiles. Les Anglais s'en plaignaient; les Autrichiens, inquiets des négociations de la Prusse avec les États d'empire, insistèrent auprès des Anglais pour hâter l'exécution de la convention de La Haye : il en résulta des explications qui ne tardèrent pas à s'aigrir.

Un événement que l'on pouvait prévoir mit le comble aux embarras de la Prusse. Il ne restait plus qu'un lambeau de la Pologne; la Russie prétendait en faire un État vassal. Les Polonais se révoltèrent sous la conduite de Kosciusko, battirent les Russes le 4 avril 1794 et les forcèrent le 18 à évacuer Varsovie. La révolte gagna les provinces prussiennes. La Prusse comprit qu'un troisième partage était imminent, elle sentit que l'Autriche et la Russie, mécontentes de sa politique, s'entendraient cette fois pour partager sans elle, et jugea que l'État qui étoufferait la révolution de Pologne serait maître de dicter les conditions du partage. On conçoit qu'elle fût alors moins empressée que jamais de compromettre son armée du Rhin et de la jeter dans les Flandres; malgré les très-vives réclamations des Anglais, Mœllendorf, qui commandait cette armée, continua de se tenir sur la défensive et d'attendre les événements.

L'impuissance et le désaccord des coalisés se déclaraient ainsi au moment même où les Français démontraient par une série de succès éclatants leur supériorité militaire.

II

Correspondances des agents français sur les affaires d'Allemagne. — Grouvelle; — Barthélemy; — Bacher; — Premiers symptômes de paix (*septembre* 1793-3 *juin* 1794).

On était alors en pleine terreur; Robespierre dominait la

Convention et la France. Ce gouvernement avait peu de temps à donner à la diplomatie et possédait peu de moyens d'action diplomatique. Mais, s'il ignorait le détail des discussions des alliés, il en pouvait juger les résultats et ne laissait pas d'être exactement renseigné sur le fond des choses. La République avait rompu avec toutes les grandes puissances, sauf avec la Turquie et les États-Unis ; mais elle avait en Suisse un ambassadeur officiellement accrédité, et entretenait des agents officieux auprès de quelques cours secondaires : c'est ainsi que Grouvelle résidait à Copenhague, Cacault à Florence, Noel à Venise[1]. Leurs rapports avec les ministres étrangers étaient assez fréquents et leur permettaient d'envoyer au ministère des relations extérieures des renseignements d'autant plus précieux que les sources en étaient plus rares. Les plus distingués de ces agents étaient ceux qui étaient appelés à suivre les affaires de l'Allemagne. Grouvelle, qui résidait en Danemark depuis le mois de septembre 1793, était né à Paris en 1758 ; il était fils d'un orfèvre, avait reçu une bonne éducation, s'était lié avec Chamfort, dont il avait été le secrétaire ; puis il était passé au service de la maison de Condé, qu'il avait abandonné pour se jeter dans le parti de la Révolution. Nommé après le 10 août secrétaire du conseil exécutif provisoire, il eut, en cette qualité, la terrible mission de lire au roi le décret qui le condamnait à mort. Arrivé à Copenhague il ne put point y déployer de caractère public, mais s'il n'eut pas le titre de ministre, il en exerça réellement les fonctions. Il sut se faire bien recevoir par le ministre des affaires étrangères, le comte de Bernstorf, et gagner sa confiance. Bernstorf était un de ces hommes d'État, comme on en vit beaucoup au XVIIIe siècle, que le goût de la philosophie portait à admirer les hommes et les idées de 1789. On l'avait, dans le

1. Voir à ce sujet : *Le département des affaires étrangères pendant la Révolution*, par M. Frédéric Masson, bibliothécaire du Ministère des affaires étrangères. Paris, Plon, 1877 (p. 237 et 345). L'auteur, qui possède une connaissance très-étendue de la bibliographie de l'histoire révolutionnaire, a rassemblé sur ce sujet des documents fort curieux ; il a pu en outre dépouiller les dossiers et consulter les documents manuscrits conservés aux Archives des affaires étrangères. Il a composé ainsi, avec des pièces inédites pour la plupart, un livre substantiel, instructif, presque toujours neuf et très-souvent intéressant sur l'organisation des services intérieurs du ministère pendant la Révolution.

Nord, surnommé le ministre jacobin [1]. — Bernstorf, dit une note manuscrite de 1795, s'est toujours attaché aux principes de la Révolution. « Il a des lumières, de la philanthropie, mais timide par caractère, » il ne songe qu'à ménager ses voisins et à accroître le commerce de son pays; il n'a jamais trempé dans la coalition. « Le Danemark avait montré à la France la plus grande bienveillance; pendant que Catherine était occupée en Pologne, Bernstorf instruisait notre agent de tout ce que sa vaste correspondance lui apprenait des différentes cours de l'Europe. Il cherchait à nous servir de ses lumières, de ses conseils... Il affichait de l'admiration pour nos succès, du zèle pour accélérer le retour de la paix... L'espoir d'influer sur la pacification de l'Europe, de jouer le rôle de médiateur dans un congrès général flattait son orgueil, et tel était l'objet de son ambition. » Les conversations qu'il avait avec Grouvelle permettaient à l'agent républicain de mettre à profit les nombreuses informations du ministre danois. « La correspondance de Grouvelle, dit une note du 12 août 1794, est après celle de Barthélemy la plus volumineuse et la plus intéressante. »

L'ambassade de France en Suisse, que dirigeait Barthélemy, était de beaucoup la plus importante des agences de la République à l'étranger. Elle était le centre des relations incertaines, interrompues, occultes pour la plupart, que la République tâchait d'entretenir avec l'Europe. C'était surtout une agence de renseignements. L'ambassadeur français Barthélemy, qui avait alors près de quarante-sept ans [2], était un diplomate de profession. Neveu de l'auteur d'*Anacharsis* qui, par son amitié avec le duc de Choiseul, l'avait fait entrer dans la carrière, Barthélemy avait été successivement envoyé en 1768 en Suède où il avait servi sous Vergennes de 1771 à 1774, puis à Vienne, en 1774, où il avait été chargé d'affaires pendant le congrès de Teschen, puis à Londres où il resta de 1784 à 1792 et fut presque constamment chargé d'affaires. Il fut nommé le 2 février 1792 ministre, puis ambassadeur en Suisse [3]. Dans ses différents postes il avait appris à connaître l'Europe. C'était un homme instruit, sérieux, pru-

1. « Aperçu sur le Danemark et sur sa position à notre égard. » (Archives des Affaires étrangères.)

2. Il était né à Aubusson le 20 octobre 1747.

3. Masson, *Affaires étrangères*, p. 393, note.

dent et avisé, fort aristocratique dans ses goûts et ses manières. Ses opinions l'attachaient au parti le plus modéré. La terreur le trouva en Suisse et l'y laissa. Il s'accommoda de son mieux pour « vivre » aussi longtemps que durerait l'orage. Très-attaché à son pays, très-pénétré de ses traditions diplomatiques, il s'efforçait de séparer les intérêts permanents de la France de ceux des fanatiques médiocres qui la tenaient alors sous le joug, et tâchait de remplir son devoir de citoyen en renseignant de son mieux le ministère sur les affaires de l'Europe. Le fait est que les terroristes le ménageaient et que l'on fut très-heureux de l'avoir conservé à son poste lorsque l'occasion de négocier sérieusement se présenta. Il vivait près de Zurich, à Baden en Argovie; il y occupait un logement habité au commencement du siècle par le prince Eugène. Il avait conservé la plupart de ses relations personnelles, surtout avec les étrangers. « Barthélemy, dit M. Ranke d'après les notes de Hardenberg[1], appartenait encore à la vieille société européenne; il s'était formé à la diplomatie sous Louis XVI. Il s'était fait à Baden une installation confortable; il y vivait à l'ancienne mode. Il travaillait toute la journée, jusqu'à la nuit; il avait un jardin, et recevait une aimable société de jeunes amis. Il n'était point marié; sa table était bonne, sa cave était garnie. Il était naturellement d'humeur douce et de caractère modéré. Il détestait de toute son âme le système de la terreur et des Jacobins, et il avait rendu service à plus d'un émigré fuyant leur domination. »

La République avait en Suisse un autre agent, moins distingué que Barthélemy, à la vérité, mais qui ne laissait pas, surtout à cette époque, de rendre de sérieux services. C'était un Alsacien, Bacher, né à Thann en 1748. Il se destinait à l'armée et avait passé son adolescence à Berlin où il avait reçu sa première éducation militaire; il avait conservé de ce séjour une grande admiration pour la personne et les idées de Frédéric II, et noué avec un certain nombre de personnages prussiens, notamment avec le prince Henry de Prusse, « protecteur né de tous les Français[2], » des relations de reconnaissance et d'amitié qu'il continua d'entretenir, et qui expliquent le rôle auquel il fut appelé en 1794, lorsque la France et la Prusse cherchèrent à se

1. I, p. 261.
2. Bacher au Comité de salut public, 24 frimaire an III (14 déc. 1794).

rapprocher. Revenu en France, Bacher servit dans l'armée pendant la guerre de sept ans; ingénieur géographe militaire en 1769, il fut nommé, en 1771, lieutenant au régiment de Colmar et dès lors attaché aux affaires étrangères. Il fut, en 1777, envoyé en Suisse où il remplit le poste de chargé d'affaires depuis cette époque jusqu'à l'arrivée de Barthélemy, en 1792; mais il fut bientôt séparé de cet ambassadeur. En 1793, Bacher, qui avait le titre de premier secrétaire interprète de la République française en Suisse, était commissionné en qualité d'agent de la République à Bâle pour surveiller la neutralité helvétique, observer les mouvements des armées ennemies, renseigner les généraux français, suivre la correspondance très-nourrie des agents secrets de la République en Allemagne et faire passer aux prisonniers français en Allemagne, et aux prisonniers allemands en France, des lettres et des secours. Bacher demeurait en relations suivies et très-amicales avec Barthélemy, mais ayant moins de fond, moins de jugement et plus d'enthousiasme, il observait moins de prudence et affichait des opinions beaucoup plus ouvertement « civiques. »

L'idée de diviser la coalition était en France aussi ancienne que la coalition même. Les agents français et le ministère des relations extérieures savaient parfaitement qu'il existait en Prusse un parti de la paix; une entente séparée avec la Prusse était une de leurs conceptions favorites : elle se rattachait aux souvenirs, alors très-vifs, des relations qui avaient existé entre les philosophes français, Frédéric II et beaucoup de grands personnages prussiens. Depuis la mission de M. de Ségur à Berlin au commencement de 1792, jusqu'aux négociations que l'on expose ici, il y eut une série non interrompue d'efforts pour négocier avec la Prusse. Ces efforts, assez peu sérieux en eux-mêmes, n'avaient point abouti. La pensée qui les avait inspirés n'en subsistait pas moins; elle était juste, et, dès que les circonstances s'y prêtèrent, elle se réalisa. Les diplomates français résidant en Suisse suivaient donc avec la plus grande attention les événements d'Allemagne. Dès le 9 septembre 1793, Barthélemy écrivait à Deforgues, ministre des relations extérieures, que l'Angleterre et l'Autriche étaient très-mécontentes de la Prusse. « Tout le monde, ajoutait-il, sent également et la nécessité de la paix et l'impossibilité de la faire. » Le 18 décembre il recevait d'un magistrat de Berne et transmettait à Deforgues une lettre où on lisait : « On m'a appris de bonne part qu'il y a une haine incroyable entre les

Autrichiens et les Prussiens, sans que pour cela la bonne intelligence des deux cours risque de s'altérer. » Cependant des symptômes pacifiques se manifestaient en Allemagne. Le landgrave de Hesse-Cassel avait eu à garder des prisonniers français ; il les avait traités avec ménagement, puis les avait renvoyés chez eux, et il offrait d'en renvoyer d'autres. Bacher qui, tout républicain qu'il fût, savait parler aux princes sur le ton qui convenait, lui écrivit le 11 janvier 1794 pour le remercier et lui annoncer qu'il avait transmis sa proposition à la Convention. « Je m'estimerais infiniment heureux, monseigneur, ajoutait-il, de pouvoir vous assurer dans peu que les ouvertures aussi franches qu'amicales de V. A. S. ont été acceptées par la République française, et que toutes celles qu'il lui plaira de faire parvenir par la suite en France seront accueillies avec le même empressement, surtout quand il s'agira de la garantie de la constitution et de la liberté de l'empire, assurée par le traité de Westphalie. » Et quelques jours après, le 17 janvier 1794, Bacher écrivait à Deforgues que les alliés étaient fatigués, qu'il ne fallait pas leur accorder la paix, que les négociations qu'ils proposaient à la France n'étaient qu'un leurre pour diviser ses forces, mais qu'on pourrait les diviser eux et séparer de la coalition la Prusse et Cassel : c'était, selon lui, le moment d'envoyer un émissaire à Berlin.

Des renseignements analogues arrivaient de Venise. Noel, qui y était agent de la République, mandait le 4 janvier 1794 que le roi de Prusse avait refusé de continuer la guerre si on ne lui donnait pas 33 millions de florins, et il ajoutait : « Encore quelques efforts et cette ligue monstrueuse, dont les acteurs n'ont été que les mannequins politiques dont la rusée Catherine faisait jouer les ressorts, touche à sa dissolution. » Venise désirait la paix, et ses représentants ne craignaient point de le dire, malgré la crainte très-vive inspirée par l'Autriche à leur gouvernement. Le comte de San Fermo, ministre de Venise à Londres, était venu à Bâle au commencement de 1793 ; il avait manifesté le désir de connaître Bacher et était entré en relations avec lui. Il restait à Bâle en observation et ses conversations étaient fort profitables à l'agent français. Bacher écrivait à ce sujet à Deforgues le 22 pluviôse an II (20 février 1794) : « Il (San Fermo) m'a parlé aussi de détacher quelques puissances de la coalition en indiquant la Prusse et la Hollande. Il m'a laissé entrevoir que ses liaisons politiques dans différentes cours de l'Europe le mettraient à por-

tée de servir, sous ce rapport, la République française. » San Fermo était aimable, insinuant. Bacher considérait qu'il pouvait être utile, et qu'il y avait lieu d'accueillir ses ouvertures. « Elles me paraissent de la plus grande importance, continuait-il, personne ne pourrait mieux que lui servir diplomatiquement la cause française, puisque c'est de nos succès que dépend l'existence de l'État de Venise et celle de toutes les autres républiques ; vérité si généralement établie aujourd'hui qu'il n'y a plus personne qui puisse en douter. » Le traité de Campo Formio prouva combien ces conjectures étaient hasardées ; la vérité est que depuis Joseph II l'Autriche convoitait Venise et que Thugut songeait à obtenir de ce côté-là les accroissements de territoire qui lui échappaient en France. Le renseignement de Bacher n'en avait pas moins son importance. L'agent français ajoutait qu'il savait d'une autre source que la Prusse ne désirait plus continuer la guerre contre la France, qu'elle voulait surtout réduire l'Autriche et l'affaiblir. « Les Prussiens, disait-il, espèrent bien plus boire avec les Français que se battre avec eux, ainsi qu'on assure que cela est arrivé lors de l'évacuation de Worms où cinquante dragons prussiens de l'avant-garde ont fort tranquillement soupé avec cinquante chasseurs français de l'arrière-garde. »

C'étaient là des symptômes assez significatifs. A Copenhague il y eut presque des ouvertures. Grouvelle mandait à Deforgues le 25 nivôse an II (14 janvier 1794), à la suite d'une conférence avec le comte de Bernstorf : « Le roi de Prusse est fatigué de la guerre ; il ne la fait plus que forcément ; il voudrait pouvoir se retirer ; mais la chose est aujourd'hui impossible. » Le roi alléguait le manque d'argent, l'Angleterre lui en offre et on ne discute plus que sur le chiffre. « Le roi de Prusse n'a plus de défaites pour se soustraire à ses traités, ajoutait Bernstorf. Le voilà de nouveau réuni à la coalition : il ne peut reculer. » Cependant l'affaire des subsides n'était pas encore conclue, elle traînait, et Bernstorf regrettait que la France n'en eût pas profité pour se rapprocher de la Prusse.

« Il soutenait toujours, écrivait Grouvelle le 9 pluviôse an II (28 janvier 1794), que si on voulait essayer de négocier, il ne restait guère plus de trois semaines pour faire les premières démarches. Il s'avançait même jusqu'à dire que si nous avions quelques vues de ce côté, il pouvait se charger de tout ce qu'on voudrait faire passer par lui, et qu'il était en état d'appuyer toute démarche de ce genre

par des moyens très-efficaces. Le ministre danois mit beaucoup de chaleur et de poids à tout ce qu'il dit sur ce sujet, paraissant le lier à d'autres vues, mais répétant toujours qu'il n'y avait pas un moment à perdre. »

Le Comité de salut public ne répondit point. Bernstorf persistait dans son opinion.

« Il regrettait, écrivait Grouvelle le 20 pluviôse an II (18 fév. 1794), que de notre part on n'eût fait dans les circonstances présentes aucune tentative pour négocier avec la Prusse. Il était convaincu (et les voies par lesquelles il est informé sont, à ce qu'il prétend, tellement sûres et directes qu'il craindrait d'en révéler le secret)[1] ; il croyait, dis-je, pouvoir affirmer que si dans l'état présent on avait seulement promis au roi de Prusse de ne pas passer le Rhin, il se serait retiré content de pouvoir dire qu'il avait été, comme son prédécesseur, le protecteur et le défenseur du Saint-empire, et regardant comme étrangère à lui la querelle générale. A plus forte raison, continuait-il, l'aurait-il fait, voyant que la France est dans la résolution de continuer la guerre contre l'Autriche qu'il doit toujours craindre. »

Barthélemy tenait le ministère des relations extérieures au courant des démarches de la Prusse et de l'Autriche auprès de la diète, de leurs rivalités et des dispositions pacifiques des États de l'empire. Les prisonniers français avaient été traités à Gotha, par le duc et la duchesse, avec autant d'humanité qu'à Cassel ; les habitants leur avaient montré des égards. Barthélemy recommandait de ménager les petits États allemands, en présence surtout des efforts que leur demandaient la Prusse et plus encore l'Autriche[2]. Bacher écrivait le 26 mars 1794 que tout annonçait que la Prusse allait revenir au système de Frédéric II, et tâcher à la fois de s'arrondir en Pologne et de former une confédération allemande en opposition à l'Autriche.

« Toutes les lettres d'Allemagne, disait-il, continuent à répandre la nouvelle des intentions pacifiques du roi de Prusse et de ses dispositions à faire une paix séparée avec la République française. Les émissaires prussiens font circuler avec affectation que, Frédéric-Guillaume ayant fait assembler sa Sorbonne politique, tous ses ministres avaient été d'avis que la raison d'état devait l'emporter sur toutes

1. Le fils du comte de Bernstorf était alors ministre de Danemark à Berlin.
2. Barthélemy à Deforgues, 22 février 1794.

les autres considérations, et que la cour de Berlin pouvait même, suivant les principes du droit public, traiter avec le gouvernement provisoire établi en France. »

La suite des événements vérifia ces informations, mais elles n'étaient alors que des conjectures et l'on verra bientôt que les choses n'étaient pas aussi avancées que l'assuraient les correspondants allemands de l'ambassade de France; mais ils pouvaient s'y tromper. Les maréchaux Kalkreuth et Mœllendorf faisaient répandre le bruit d'une paix séparée. Les Prussiens avaient évacué Francfort. On écrivait de cette ville à Bacher : « On ne peut définir le roi de Prusse. Nous nous croyons vendus et trahis, et nous n'avons plus d'espoir que dans les commissaires français qui ne veulent cependant pas entendre parler de paix. Qu'allons-nous devenir? Dieu nous soit en aide[1]! » Barthélemy annonçait le 7 avril le mouvement de retraite des troupes prussiennes et en concluait avec raison que le « tyran prussien » portait un coup terrible à la coalition. Le 16 avril il mandait la nouvelle de la révolution de Pologne dont il attendait une heureuse diversion. Grouvelle écrivait de Copenhague le 12 germinal an II (1er avril 1794) :

« Il est assez probable... que le roi de Prusse, menacé même par son complice, n'a plus d'autre garantie que ses propres forces pour se maintenir dans ses conquêtes. Or, dans ces circonstances, sa défection complète paraît naturelle, et l'on y voit le signal d'une dissolution inévitable dans la ligue des couronnes. »

Bacher confirmait cette opinion le 9 floréal an II (28 avril 1794) :

« Le plan de l'impératrice de Russie est connu. Elle n'a prêché une croisade contre-révolutionnaire contre la France que dans l'attente certaine d'engager l'Autriche et la Prusse dans une entreprise désastreuse afin d'énerver ces deux puissances, ses rivales... On continue à croire que c'est là la véritable cause des irrésolutions et des vacillations continuelles de la cour de Berlin. »

Ces irrésolutions touchaient à leur terme. Les événements allaient forcer la main au roi de Prusse. Grouvelle écrivait le 15 prairial an II (3 juin 1794) :

« Comme on nous l'avait assuré et comme les événements l'ont

1. Bacher à Deforgues, 28 mars 1794.

pu confirmer, on était fort porté à Berlin pour un accommodement avec la France. Il était le vœu de tous les ministres. Mais la campagne sur le Rhin s'étant prolongée, il n'y a eu que peu de semaines cet hiver pour se rapprocher. On suppose que le gouvernement républicain n'a pu ni voulu saisir ce moment; mais l'Angleterre et l'Autriche l'ont mis à profit. L'avarice et le désir de conserver les restes du trésor de Frédéric II ont fait conclure le traité de subsides et rengagé la Prusse dans la guerre. Mais certainement les dispositions du cabinet de Berlin sont toujours les mêmes, les sentiments personnels du roi contre la République sont refroidis, ce qui permettra aux ministres d'essayer un rapprochement, lorsqu'ils en trouveront l'occasion. Un fait que M. de Bernstorf a assuré très-affirmativement, c'est que si, à l'époque où le traité de subsides a été décidé (au commencement d'avril), on avait prévu la grande insurrection polonaise, ce traité n'aurait pas été conclu et la Prusse eût persisté dans sa défection commencée. »

III

Le roi de Prusse entre en Pologne. — Le parti de la paix en Prusse, à la cour et dans l'armée. — Mœllendorf et Hardenberg. — Ouvertures secrètes de Mœllendorf à Bâle (6 *juin*-12 *octobre* 1794).

Les conseillers du roi de Prusse l'engageaient à agir vigoureusement en Pologne. Il y entra le 6 juin 1794 à la tête de cinquante mille hommes, battit les Polonais, s'empara de Cracovie et marcha sur Varsovie. Dans ces conditions l'armée prussienne du Rhin devait se tenir sur la réserve. Elle ne marcha point sur les Flandres. Les Français en profitèrent et battirent les Autrichiens à Fleurus le 26 juin. La Belgique était reconquise et la Hollande se trouvait découverte. C'était pour la France un succès décisif. Les maréchaux prussiens en apprécièrent toute la portée, et comme ils n'étaient point d'avis de continuer la guerre, ils profitèrent de cet événement pour insister auprès du roi afin qu'il retirât son armée de l'Ouest et concentrât toutes ses forces sur la Pologne. Il y a toujours eu dans l'armée et l'administration prussiennes un singulier mélange d'indépendance et de discipline. « L'armée prussienne, dit M. Ranke d'après un contemporain [1],

1. Hardenberg, I, p. 253.

ressemblait à une petite république militaire. » Les vieux lieutenants de Frédéric qui commandaient les forces prussiennes sur le Rhin, devaient aux grands souvenirs de la guerre de sept ans une autorité dont la faiblesse et l'incertitude du roi augmentaient les effets. Ils détestaient l'Autriche, avaient du goût pour l'alliance française et ne professaient point de haine pour la révolution. C'était, depuis la ruine de la monarchie, une idée répandue en Europe que cette révolution se terminerait par la dictature. La comparaison avec la révolution d'Angleterre conduisait à cette conjecture. Surtout après les fêtes de l'Être suprême, beaucoup de personnes crurent que Robespierre était destiné à cette grande tâche, et que le terrorisme n'était pour lui qu'un moyen de gouverner la Révolution et de la dominer[1]. Mallet du Pan, qui combattait cette opinion, écrivait le 8 mars 1794[2] : « Robespierre jusqu'au commencement de février a dominé le Comité qui dominait tout. L'étranger, les Français qui le jugent sur ses succès, lui attribuent un grand talent. Ils en font un chef consommé, un prodige de profondeur, un second Cromwell. Cette description est une caricature. » Après chacune des proscriptions qui marquaient les étapes du règne de Robespierre, on croyait que la Révolution allait finir et que la dictature du nouveau Cromwell allait s'établir. Il en fut ainsi de la chute des Hébertistes.

« Les événements des 25 et 26 ventôse ont produit une vive sensation, écrivait Grouvelle[3]; on est persuadé qu'ils conduiront à l'épuration générale de tous les faux patriotes : le grand caractère déployé par la Convention et par le Comité de salut public, l'admirable discernement avec lequel le peuple lui-même démasque les faux patriotes et se rallie à ses vrais libérateurs, ces prodiges du génie républicain subjuguent les malveillants lorsqu'ils ne sont pas tout à fait stupides et en démence. ... J'ai eu souvent occasion de l'éprouver, ce qu'il est le plus difficile de persuader aux étrangers, hommes en place ou autres, ce n'est pas la justice de notre cause, mais c'est la certitude de nos succès. »

On avait applaudi à Robespierre écrasant les furieux, on applaudit avec le même aveuglement à Robespierre écrasant les

1. Voir d'Héricault, *la Révolution de thermidor*, p. 124 et 214.
2. Sayous. *Mémoires et correspondances de Mallet du Pan*, II, 41 et 99.
3. A Deforgues, 12 germinal an II (1er avril 1794).

indulgents. Il faut faire sans doute la part des ardeurs révolutionnaires de Grouvelle, mais si la forme de ses rapports est exagérée, le fond n'est pas moins significatif : il corrobore le témoignage peu suspect de Mallet du Pan. Il écrivait le 3 floréal an II (22 mai 1794), après avoir appris la chute de Danton et le projet d'établir la fête de l'Être suprême :

« Nonidi, 29 germinal, arrivèrent ici les nouvelles des événements des 12, 13 et 14 du même mois. Chacun en fut plus ou moins surpris. Mais tout le monde s'accorde à les regarder comme un véritable triomphe pour la République. Je sais avec certitude que les ministres des puissances en guerre ont avoué avec découragement que la destruction du dernier parti activait la consolidation salutaire de l'autorité de la Convention et du Comité de salut public, et l'extinction de tout germe de discorde... Les nouvelles institutions annoncées par le Comité de salut public commandent le respect et le silence aux plus mal intentionnés. Le projet de dédier les *décadi* à l'Être suprême ne fût-il suggéré que par la politique, serait encore une idée sublime. C'est au dehors que l'effet en est immense. »

Il se fit sentir surtout au camp prussien. On y avait sur les événements de Paris les mêmes idées qu'à Copenhague, et elles y avaient pris encore plus de consistance lorsque l'on avait entendu dire que Robespierre négociait un traité séparé avec l'Autriche. Personne n'était plus agité de ces préoccupations que le feld maréchal Mœllendorf. « Quoiqu'il fût alors âgé de soixante-dix ans, dit M. de Sybel[1], c'était toujours un homme d'un esprit vif et ardent, ami non de l'action mais du mouvement, rusé, ambitieux, né pour l'intrigue et qui dut rire de bon cœur lorsqu'il apprit que Malmesbury le dépeignait comme un homme droit, mais usé, qui se laissait conduire par des favoris subalternes. » Il s'était depuis longtemps entendu avec Lucchesini, un des conseillers les plus remuants, les plus intrigants, mais les plus écoutés du roi, sur la politique que la Prusse devait suivre à l'égard de la France. « Tous deux souhaitaient que la Prusse intervînt auprès de la France comme la représentante de l'empire d'Allemagne et proposât, au nom de cet empire, une paix fondée sur le *statu quo ante bellum*... Ils pensaient que si on laissait la France en possession des Pays-Bas autrichiens, elle se montrerait prête à reconnaître l'inviolabilité des frontières de

1. *Histoire de l'Europe pendant la Révolution*, trad. française, t. III, p. 239.

l'empire[1]. » Dès le 10 juin 1794, Grouvelle mandait de Copenhague qu'un agent subalterne de la cour de Prusse avait consulté quelqu'un à Hambourg sur les moyens de se rapprocher de la France. Le 5 juillet 1794, Mœllendorf écrivit au roi ; il l'informait des bruits de négociations secrètes entre Robespierre et Thugut, et lui demandait l'autorisation de nouer des intelligences dans le même sens avec les agents français[2]. » Mœllendorf et Lucchesini n'étaient pas seuls à conseiller la paix. Un ancien serviteur du grand Frédéric, le comte de Herzberg, qui avait été jusqu'en 1791 ministre de Frédéric-Guillaume II et avait quitté le pouvoir lorsque la Prusse avait commencé d'incliner vers l'alliance autrichienne, adressa trois lettres au roi à la fin du mois de juin et dans les premiers jours de juillet[3]. Fidèle à la vieille politique prussienne et ne préconisant que l'abaissement de l'Autriche, Herzberg était d'avis de traiter avec la France afin d'avoir les mains libres dans l'empire et en Pologne. Il désapprouvait l'idée d'un troisième partage ; il préférait à un démembrement le maintien d'une république faible protégée par la Prusse : c'était le système qu'il avait soutenu lorsqu'il était au pouvoir et que ses successeurs avaient si brutalement et cyniquement abandonné. Il proposait de déclarer à la Convention, au nom des coalisés, qu'on la reconnaîtrait si elle faisait la paix sur le pied du *statu quo ante bellum :* un congrès aurait réglé les affaires de Pologne. Tel était le fond de la première lettre. La seconde, plus développée et plus pressante[4], exposait les dangers que courait la monarchie prussienne et l'Europe si on n'arrêtait les Français. La Prusse seule, disait Herzberg, peut prévenir « le bouleversement total de l'ordre social en Europe si elle se hâte, pendant qu'elle est encore sur pied et qu'elle a une armée intacte pour la réputation des armes, et qu'elle n'est pas détestée par les

1. Sybel, id., p. 257 et 258, d'après une dépêche de Lucchesini du 6 juin 1794.
2. Id., p. 239.
3. Il existe aux Archives des affaires étrangères des copies de ces trois lettres. Elles ont été transmises de Berlin par le ministre de France le 28 prairial an IV. Elles ne portent que la date de juillet 1794, sans indication de jours, mais il résulte du texte de la première et de la seconde de ces lettres que Herzberg quand il écrivait ne connaissait pas la victoire des Français à Fleurus, ce qui reporte ces lettres à la fin de juin ou aux premiers jours de juillet.
4. Cette lettre a été publiée par Beauchamp, *Mémoires d'un homme d'État*, II, p. 487 ; mais le texte présente certaines différences de forme avec celui qui est aux Archives des affaires étrangères.

Français, comme sont les Autrichiens et les Anglais, si elle se hâte, dis-je, d'acheminer les mesures qu'elle a encore en main pour proposer la médiation armée aux puissances belligérantes pour une trêve ou pour une paix plénière sur le pied du *statu quo* tel qu'il a été avant cette guerre. » Il fallait démontrer à l'Angleterre et à l'Autriche l'impossibilité d'anéantir la République française et par suite la nécessité de la reconnaître. On demande, ajoutait Herzberg, avec qui on devrait faire la paix? « C'est toujours avec celui qui a le pouvoir en main et qui ne se laissera plus vaincre par toutes les puissances coalisées, selon l'expérience de tant d'années. » Il offrait ses services et concluait par la proposition d'un congrès. Dans la troisième lettre, Herzberg, qui avait appris la victoire des Français à Fleurus, y trouvait un motif d'insister plus vivement encore. Il espérait, disait-il, amener la Convention à son plan de congrès : il croyait qu'elle se fierait à lui plutôt qu'à tout autre ministre. Herzberg avait conservé en effet des relations avec la France, et son goût pour les principes de 1789 était connu ; mais ces relations et ces tendances le rendaient suspect à la cour de Berlin.

Lorsque le roi reçut la lettre de Mœllendorf et celles de Herzberg, il était arrêté devant Varsovie par la résistance énergique des Polonais. Le rappel d'une partie de ses troupes du Rhin pouvait devenir une nécessité pour lui ; mais il était loin d'être décidé à traiter avec les « Jacobins ». Il répondit à Herzberg le 20 juillet 1794 par une lettre courte et sèche : « Je ne fais cas des conseils que quand je les demande, » lui disait-il, et il l'engageait à se renfermer dans ses devoirs [1]. Quant à Mœllendorf, Lucchesini, après avoir sondé les dispositions du roi, lui avait adressé la veille une réponse négative.

Pour moi, disait Lucchesini, je n'aurais personnellement aucune objection à traiter avec Robespierre ; Mazarin, aussi, a bien dû se mettre en rapport avec Cromwell. Mais on se heurterait chez le roi à une invincible résistance : le temps n'est donc pas politiquement venu de faire une telle démarche. « Par une paix séparée, nous manquerions à tous nos engagements ; si nous voulions y mêler l'empire la négociation deviendrait publique et, par suite, la Russie, aiguillonnée par l'Autriche, se montrerait plus hostile encore en Pologne.

1. Le texte se trouve dans Beauchamp, *Mémoires d'un homme d'État*, II, 498, sans date. La copie qui est aux affaires étrangères porte la date du 20 juillet.

Bornons-nous donc à susciter des dispositions pacifiques chez les autres puissances; ne prolongeons dans aucun cas le traité de subsides; ne donnons aucune prise à la malveillance et continuons à diriger nos vues vers de solides et durables alliances[1]. »

Mœllendorf n'avait pas attendu la réponse de Lucchesini pour préparer les voies à la négociation qu'il jugeait utile et même nécessaire. Avec cette liberté d'allures qui était alors le propre des états-majors prussiens, il avait pris l'initiative d'une démarche destinée à sonder les dispositions de la France. Il s'était adressé à des officiers français prisonniers et leur avait demandé d'instruire la Convention du désir où il était de conclure un cartel d'échange. Comme garantie de ses intentions, il leur remit une lettre en français signée de Knesebeck, alors lieutenant au régiment de Brunswick, et où il était dit que le maréchal, souhaitant l'échange, fera à cet effet tout ce qui ne le compromettra pas lui-même ou ne sera pas contraire aux intérêts de sa cour. « On espère, poursuivait Knesebeck, qu'une chose commune aux intérêts de deux nations si éclairées n'aura de grandes difficultés de part et d'autre. » Cette lettre était datée de Mayence, 22 juillet 1794. Le même jour (4 thermidor an II) les officiers français la transmirent à Barthélemy.

« La lettre de l'officier prussien que nous te remettons t'indiquera le premier motif de sa demande, écrivaient-ils; il nous a dit verbalement beaucoup d'autres choses... Les Prussiens veulent entamer une négociation avec la France; alors qu'ils connaîtront ses intentions à ce sujet ils enverront un délégué dans le lieu qui sera convenu, et jusqu'à la finale conclusion ils demandent que leur démarche soit ignorée[2]. »

Il s'agissait de faire parvenir ce message à Barthélemy sans compromettre l'état-major prussien. Mœllendorf confia cette mission à un marchand de vins de Kreuznach, nommé Schmerz, qui lui avait été recommandé par le général de Hiller[3]. Schmerz se présenta chez Barthélemy, à Baden, le 31 juillet. Deux jours

1. Hæusser, *Deutsche Geschichte*, 4e édit., I, p. 577.
2. Voir les textes de ces deux pièces publiés, d'après les Archives des affaires étrangères, par M. de Bourgoing, *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, deuxième partie, t. II, p. 470 et 471.
3. Ranke, Hardenberg, I, p. 258.

après, le 15 thermidor an II (2 août 1795), Barthélemy écrivait à Buchot, commissaire des relations extérieures [1] :

« Avant-hier à huit heures du matin, peu d'instants après que M. Guisendœrfer, bourgeois de Bâle, fut entré chez moi pour m'entretenir des maisons suisses établies à Commune-Affranchie (Lyon), on me remit un paquet dont le porteur, me dit-on, se promenait dans mon jardin. Je l'ouvris à l'instant; j'y jetai les yeux rapidement. Son contenu me frappa beaucoup. Il renfermait deux pièces dont je joins ici copie. Je les envoyai tout de suite aux citoyens Laquiante et Marandet [2], et leur fis dire de s'entretenir avec la personne qui les avait apportées, jusqu'à ce que je fusse libre. Ils la cherchèrent aussitôt, sans la trouver et sans qu'on l'eût vue sortir de la maison. Cet homme n'a plus reparu depuis, et je n'ai pu obtenir à son sujet aucun éclaircissement, si ce n'est que celui de mes domestiques qui a reçu son paquet m'a dit qu'il était assez mal habillé. Son vêtement n'était point celui d'un militaire; il avait l'épée au côté. Il parlait allemand et assez mal français. Je ne puis m'expliquer en aucune manière cette circonstance dont j'instruis aussi Bacher pour qu'il en prévienne soit le représentant du peuple près le département du Haut-Rhin, soit le général de l'armée de ce même département [3]. »

1. Le décret du 14 frimaire an II (4 déc. 1793) avait concentré le pouvoir exécutif et en particulier la direction de la diplomatie, dans les mains du Comité de salut public. Les ministres ne furent plus que ses subordonnés. Le décret du 12 germinal an II (1er avril 1794) les supprima et les remplaça par douze commissions exécutives. Il y eut une commission pour les relations extérieures et les douanes. Après quelques tâtonnements, le citoyen Buchot fut chargé, le 20 germinal, de la commission des relations extérieures, sur la désignation de Robespierre (Masson, *Affaires étrangères*, p. 299, 307-312). Miot de Mélito, qui était alors chef du secrétariat et avait en réalité la direction effective de la commission, fait de Buchot un portrait peu flatté, mais que tout donne lieu de croire ressemblant : « Son ignorance, ses manières ignobles, sa stupidité dépassaient tout ce qu'on peut imaginer. Pendant les cinq mois qu'il fut à la tête du département, il ne s'en occupa nullement et était incapable de s'en occuper. Les chefs de division avaient renoncé à venir travailler avec lui; il ne les voyait ni ne les demandait. On ne le trouvait jamais dans son cabinet, et quand il était indispensable de lui faire donner sa signature pour quelque légalisation, seul acte auquel il avait réduit ses fonctions, il fallait la lui arracher au billard du café Hardy où il passait habituellement ses journées. » (*Mémoires*, t. I, chap. III, p. 47.)

2. Secrétaires de l'ambassade.

3. La date de ce document, qui est tiré des Archives des affaires étrangères, montre que M. de Sybel se trompe lorsqu'il reporte la première démarche de Schmerz au mois de septembre, après que Mœllendorf aurait reçu de Lucchesini un avis favorable à la négociation. Le reproche que M. de Sybel adresse au Co-

Après cette visite mystérieuse chez Barthélemy, Schmerz se rendit à Bâle et s'arrangea de façon à faire, dans un souper, la connaissance du bourgmestre Ochs qui entretenait avec la mission française, et en particulier avec Bacher, les rapports les plus amicaux. Schmerz dit à Ochs que les Prussiens désiraient nouer une négociation pour l'échange des prisonniers et demanda à être mis en rapport avec Bacher. Prévenu le 5 août, Bacher eut le 6 une entrevue avec Schmerz et en rendit compte le jour même à Buchot. Il ne dévoilait point le nom de Schmerz.

« Le voyageur envoyé par le feld maréchal Mœllendorf, disait-il, m'a dit chez le chancelier Ochs, en termes très-positifs, que la cour de Berlin, mieux conseillée, ne négligerait rien pour se rapprocher de la République française, son alliée naturelle ; que tous les calculs impolitiques qui avaient été faits par les jeunes gens qui s'étaient emparés de la confiance de Frédéric-Guillaume avaient disparu, et que, ramené à l'ancien système, le roi de Prusse était décidé à renoncer à une coalition monstrueuse qui aurait fini par opérer la ruine et l'asservissement de l'Allemagne. Il m'a ensuite insinué qu'il se prêterait à tout ce qui pourrait faciliter l'échange des prisonniers français dont le cartel servirait de préliminaire à l'armistice que les généraux prussiens désiraient conclure...

« Le voyageur a ajouté qu'on pouvait ensuite entamer tout de suite la négociation d'un armistice, que le traité de subsides avec l'Angleterre finissait au 1er décembre, qu'à cette époque le roi de Prusse serait entièrement dégagé de tous ses liens, et que jusque là il n'agirait que faiblement. Il a aussi témoigné qu'en échange de cette conduite passive des armées prussiennes sur le Rhin, il serait à désirer que la République française usât aussi de ménagements pour les possessions prussiennes en Westphalie, et même de complaisance dans l'invasion présumée de la Hollande, et a ajouté que, quoique les contestations entre Mœllendorf et les commissaires anglais eussent été replâtrées en apparence, il n'en était pas moins vrai que la mé-

mité d'avoir, dans sa dépêche à Copenhague du 18 nivôse an III, fait remonter les premières ouvertures au commencement de fructidor (milieu d'août 1794), n'est pas fondé (Sybel, Trad., III, p. 259 et note 1). La première démarche est du 31 juillet, et le Comité en a reçu la nouvelle le 14 août. — L'erreur de M. de Sybel est d'ailleurs partagée par Fain (*Manuscrit de l'an III*, p. 21) qui place la démarche de Schmerz « un mois à peine » après le 9 thermidor, c'est-à-dire vers la fin d'août. M. Ranke (*Hardenberg*, I, 258) a raison de dire que la première démarche de Schmerz lui a été commandée par Mœllendorf en juillet.

sintelligence la plus décidée régnait entre les cabinets de Londres et de Berlin [1]. »

Bacher appelait toute l'attention du Comité de salut public sur cette communication dont il faisait ressortir l'importance. Deux jours après, le 8 août, il annonçait que l'émissaire de Mœllendorf était reparti pour Kreuznach. « Il se nomme Schmerz, il se dit ami des Français qui l'ont ménagé dans les différentes visites qu'ils ont faites à sa ville. » Schmerz devait correspondre avec Ochs et était prêt à revenir quand la réponse du Comité serait connue [2]. Il écrivit en effet à Ochs le 15 août qu'il « avait été reçu à son retour avec autant de plaisir qu'il en éprouvait lui-même, en quittant Ochs, après leur entretien avec le citoyen Bacher. » Il fit son rapport à Mœllendorf qui l'invita à se rendre au quartier-général de Kalkreuth. Il y arriva le 12 août et c'est là qu'il attendit la réponse de Paris [3]. Bacher insista pour avoir l'avis du Comité : les Prussiens, disait-il, affectent de se montrer prévenants envers nos prisonniers [4]. Barthélemy demandait également des instructions. Ni l'ambassadeur, ni son secrétaire n'en reçurent. Buchot était incapable de comprendre les lettres qu'il recevait ; il ne pouvait faire qu'une chose, les transmettre au Comité de salut public, ce qu'il fit le 14 août 1794 [5]. Le 15 août le Comité confia l'affaire aux soins de Barrère, auquel Buchot remit les pièces [6]. Les choses en restèrent là ; l'ambassade de France en Suisse ne reçut point d'instructions. Le nouveau Comité de salut public qui gouvernait alors la France était encore sous le coup de la révolution de thermidor, et il avait à régler des affaires sinon plus importantes, au moins plus urgentes.

On a pu juger par les communications de Schmerz à Bacher jusqu'à quel point Mœllendorf s'était avancé. Sans doute il avait

1. Bacher à Buchot, 19 thermidor an II. Voir le texte complet dans Bourgoing, 2e partie, t. II, p. 472.

2. Bacher à Buchot, 21 thermidor an III. Bourgoing, id., p. 474.

3. Voir le texte de la lettre de Schmerz à Ochs dans Bourgoing, id., p. 475.

4. Ainsi un ancien capitaine fut fait prisonnier avec deux jeunes officiers ; on le conduisit chez Mœllendorf ; il demanda à écrire à sa femme. Mœllendorf y consentit à condition que le capitaine porterait la lettre lui-même et choisirait ses compagnons de voyage. Il choisit les deux officiers amenés avec lui et tous les trois s'en allèrent enchantés. (Schmerz à Ochs, 20 août 1794.)

5. Buchot au Comité, 27 thermidor an II.

6. Buchot à Barrère, 28 thermidor an II.

raison de prévoir que, dans un temps très-rapproché, les intérêts de la Prusse l'obligeraient à traiter avec la France ; mais lorsqu'il faisait dire à un Français, en termes aussi précis, que la Prusse était dores et déjà disposée à négocier, il prévenait et de beaucoup les intentions de son gouvernement. « Cet homme, disait quelque temps après un prince de la maison de Prusse, le prince Louis-Ferdinand, qui ne l'aimait pas et désapprouvait sa politique, cet homme, dans son affolement pour la paix, serait capable de s'en aller à pied à Bâle et de là à la Convention, et d'y baiser les pieds des assassins de Louis XVI pour obtenir la paix[1].»

La révolution du 9 thermidor servit singulièrement les desseins de Mœllendorf et de ceux qui, en Allemagne et en Prusse, partageaient sa manière de voir. Promptement revenus de leur aveuglement sur Robespierre, les étrangers virent dans sa chute ce qu'ils avaient attendu de son succès : la fin du règne de la terreur et le retour de la France vers un gouvernement à peu près régulier. Grouvelle, dont tant et de si diverses « journées » n'avaient pu épuiser l'admiration pour les coups d'état, écrivait de Copenhague le 2 fructidor an II (19 août 1794) :

« Les gazettes contenant le récit des admirables événements des 10, 11 et 12 thermidor me sont parvenues. Combien ce récit a ému les républicains français qui résident dans cette ville ! Quelle grandeur dans la Convention ! Que de sagesse ! Que d'équité dans le peuple ! Cette révolution renverse à jamais les Nérons oligarchiques comme celle du 10 août a détruit les Nérons monarchiques. Les étrangers amis de la République font éclater aujourd'hui leur enthousiasme sans craindre les reproches des amis de l'humanité. J'ai reçu particulièrement du philanthrope Bernstorf des félicitations empressées auxquelles il a mêlé son vœu pour que ce changement devienne favorable à la paix générale. Ce n'est qu'avec peine que nous avons quitté ce sujet pour parler d'affaires. »

A Berlin on eut sans doute les mêmes impressions ; les tendances pacifiques commençaient à se prononcer parmi les conseillers du roi[2]. « Jamais, lui écrivait Hardenberg le 26 juillet, l'Europe ne s'est trouvée dans une pareille crise... Il est impossible de se dissimuler que la paix promptement et conjointement

1. Rapport autrichien du 18 décembre 1794, cité par Vivenot. *Herzog Albrecht von Sachsen-Teschen*, 2e partie, I, p. 251.
2. Ranke, *Hardenberg*, I, 219.

amenée ne soit le seul parti qui puisse nous garantir ou pour le moins éloigner les malheurs dont nous sommes menacés [1]. » La résistance des Polonais avait contraint la Prusse à renoncer à ses grands desseins sur la Pologne : elle ne pouvait plus espérer d'étouffer seule la révolte et de décider du sort de la république polonaise ; elle redoutait de voir la Russie y reprendre la suprématie, elle redoutait davantage encore de la voir s'accorder à ce sujet avec l'Autriche. Le roi n'avait jamais eu beaucoup de goût pour la convention de La Haye ; dans aucun cas il n'entendait subordonner ses intérêts à ceux de ses alliés et mettre son armée à la solde de l'Angleterre. « Il est contraire à la considération de cet État, écrivait-il, et à l'amour que je porte à mes sujets de les vendre à d'autres puissances ; passe pour un landgrave de Hesse ou un duc de Brunswick, mais ce serait honteux au roi de Prusse [2]. » Il était, sous ce rapport, très-disposé à se rendre aux avis de Mœllendorf, à refuser de marcher sur la Belgique et à se maintenir en observation sur le Rhin. Il y inclinait d'autant plus que les affaires de Pologne lui commandaient de se renforcer à l'est et de ménager les forces qu'il conservait à l'ouest. Mais de là à quitter la coalition, à rompre les traités et à négocier avec la Convention, il y avait encore très-loin. Il répugnait à son orgueil de renoncer à contenir les Français, et à mettre fin à la Révolution. « Il continuait de s'exprimer, dit M. Ranke [3], comme s'il voulait être le sauveur de l'Allemagne. La figure héroïque du chérusque Arminius, que les couleurs de la poésie relevaient d'un nouvel éclat, ne laissait pas, semble-t-il, d'avoir exercé une certaine influence sur son esprit. Mais il était roi de Prusse, et il devait considérer avant tout la situation de son État. Son patriotisme national allemand en fut autant paralysé, qu'il avait été naguère excité et enflammé par les événements. » Lucchesini crut le moment venu de parler ouvertement au roi de la paix. Dans un écrit daté du 1er août 1794, il raconte que le roi repoussa avec colère la pensée d'une négociation séparée. « Si les autres sont incapables de continuer la guerre plus longtemps, dit-il, ils doivent songer à faire la paix ; mais je ne serai pas celui qui fera la première ouverture aux régicides. » Le roi s'effrayait à la pen-

1. Ranke, *Hardenberg*, I, p. 215.
2. Ranke, *Hardenberg*, I, 187.
3. *Hardenberg*, I, 179.

sée de rompre ses traités, d'être accusé de trahison par l'Autriche devant la diète, de se compromettre devant la Russie et de perdre tous les bénéfices de sa campagne de Pologne. Il défendit à ses ministres, par un ordre de cabinet, de songer à la paix[1]. Mais Lucchesini ne se découragea pas. Il connaissait la mobilité du caractère du roi, et il comptait sur les brusques revirements de cette âme violente. Si le roi répugnait à l'idée d'une paix séparée, il ne répugnait point à l'idée d'une paix générale. Lucchesini croyait possible d'y amener les puissances, et c'est de ce côté qu'il entreprit le roi. Le 14 août il écrivait à Mœllendorf :

« Pour ce qui regarde votre désir favori, la paix, j'ai fait ce que beaucoup de patriotes aussi zélés n'auraient peut-être pas osé. Le roi, à la vérité, m'a déclaré de la façon la plus solennelle qu'aucun de ses serviteurs ne l'amènerait à se déshonorer en faisant une première ouverture, mais il souhaite pourtant que les circonstances s'y prêtent. Il m'a interdit toute mesure préliminaire où son nom serait mêlé, mais il m'a permis d'user personnellement des ressources qui s'offriraient à moi [2]. »

Le roi s'était même décidé à envoyer Lucchesini à Vienne pour y sonder le terrain et demander, conformément au traité de 1792, que l'Autriche fît marcher 20,000 hommes en Pologne pour y aider les Prussiens. Lucchesini partit immédiatement. Pendant qu'il était en route et qu'il négociait à Vienne, les partisans de la paix multipliaient leurs démarches. Hardenberg écrivait le 12 août 1794[3] :

« Nos forces sont épuisées ; une prompte paix nous est indispensable. L'opinion publique est contraire à la guerre ; l'armée surtout y est opposée. Du haut en bas on y est frondeur et agité par l'esprit d'opposition. On ne s'y bat plus que pour l'honneur[4]... Le seul

1. Hæusser, I, 578. — Grouvelle écrivait le 7 brumaire an III (28 oct. 1794) que le Roi n'avait pas voulu autoriser les démarches à l'égard de la République ; mais qu'elles n'avaient pas moins été faites, soit qu'il eût cédé à ses ministres, soit que ceux-ci eussent agi de leur chef.

2. Hæusser, p. 578.

3. A Haugwitz. Ranke, I, 222.

4. « Cette inaction, dit un officier prussien, fut très-préjudiciable à l'armée. L'idée que la guerre était nécessaire s'évanouissait peu à peu dans tous les esprits : et l'on commençait à croire que cette guerre était nuisible aux intérêts de la monarchie. Dans les cantonnements, au milieu d'un pays fertile, on s'habituait à maintes commodités : des combats quotidiens ne tenaient pas l'armée en

remède, le seul salut de l'empire sont dans une prompte paix. Mais pour cela, il faut agir d'accord avec les alliés. Le plus heureux serait de pouvoir remettre les choses dans l'état où elles étaient avant la guerre. »

C'était donc la paix générale que souhaitait Hardenberg. Pour s'éclairer sur les dispositions du ministère et de la cour et pour y soutenir ses propres idées, il envoya à Berlin un de ses amis les plus sûrs, son ancien précepteur, devenu son collaborateur politique, Gervinus. Celui-ci vit Hangwitz le 18 août [1]. Mœllendorf envoya, de son côté, au roi, son confident, le major Meyerinck. Mœllendorf connaissait trop les sentiments du roi pour se risquer à lui parler d'une paix séparée. Il lui proposait une médiation entre l'Allemagne et la France et lui offrait un moyen très-simple d'entrer en pourparlers, c'était de négocier un échange de prisonniers : comme la Prusse en détenait un plus grand nombre que la France, elle pouvait espérer d'obtenir, en compensation, une trêve pour ses provinces rhénanes. Un armistice pouvait s'en suivre et, en laissant aux Français la Belgique que l'Autriche serait bien forcée d'abandonner, on croyait qu'ils renonceraient à conserver leurs conquêtes en Allemagne et à marcher sur la Hollande [2]. Meyerinck trouva le roi disposé à entrer dans ces idées. Les rapports que Lucchesini avait adressés de Vienne le 22 et le 25 août démontraient que l'Autriche était décidée à continuer la guerre et n'entendait point soutenir les Prussiens en Pologne. Lucchesini avait quitté Vienne le 29 août ; en arrivant au quartier général du roi de Prusse en Pologne, il trouva les affaires dans un état déplorable. La sédition dans les provinces prussiennes ne s'apaisait pas ; l'échec devant Varsovie était complet. Le 6 septembre, il fallut lever le siége. On était résolu à revenir avec des forces considérables ; mais pour cela il était nécessaire de dégarnir l'armée du Rhin. Le roi insista de nou-

haleine contre les dangers et n'enflammaient pas les courages. On vivait dans un repos qui se rapprochait beaucoup de la sécurité de la paix. » Massenbach, *Memoiren*. Amsterdam, 1809. Tome II, p. 19. — On lit dans un Mémoire émané de l'état-major du duc de Saxe-Teschen et intitulé *Remarques sur la conduite des Prussiens durant la campagne de* 1794 : « Ce dégoût et ce désir de la paix avaient tellement pris le dessus dans l'armée prussienne qu'un propos habituel parmi les officiers était d'appeler cette guerre une guerre fatale. » (Vivenot, *Saxe-Teschen*, 2e partie, t. I, p. 647.)

1. Ranke, I, 223.

2. Sybel, trad., III, 258. Hæusser, I, 579.

veau à Vienne pour obtenir un secours de 20,000 hommes[1]; si l'Autriche refusait, comme tout portait à le croire, la Prusse aurait un prétexte pour rappeler une partie de ses troupes du Rhin[2]. « Le plan de Mœllendorf lui parut alors acceptable, dit M. de Sybel; Frédéric-Guillaume avait avant tout le sentiment de ses devoirs comme prince de l'empire et comprenait quelles vastes perspectives devait ouvrir à la Prusse une politique vraiment allemande et nationale. » Le fait est qu'il trouvait dans le rôle de médiateur d'empire qu'on lui présentait sous une forme si séduisante de quoi calmer les scrupules qui l'avaient jusque là empêché de songer à la paix. Lucchesini écrivit le 8 septembre à Mœllendorf que le roi avait accepté ses bienfaisantes propositions : la pensée de se faire le médiateur de la paix de l'empire et par là de préparer la paix générale et de sauver la Hollande lui avait énormément plu[3].

Au moment où Mœllendorf soumettait à l'approbation du roi le projet de négociation d'échange, cette négociation, comme on l'a vu, était déjà entamée. Mœllendorf ne négligeait aucun moyen de persuader les Français de la sincérité de ses démarches. Dès le 31 août, c'est-à-dire dans le temps même où Meyerinck se rendait auprès du roi et avant que ce prince eût pris une décision, Schmerz annonçait à Bacher sa prochaine arrivée à Bâle avec un adjudant-général de Mœllendorf pour y attendre la réponse du Comité[4]. Le 3 septembre, Schmerz écrivait à Ochs qu'il avait espéré une lettre de Bâle, mais qu'en voyant les mouvements de l'armée française sur Kaiserslautern, il commençait à perdre l'espoir. Ces mouvements forceraient les Prussiens à sortir de leur inaction.

« Dites à M. Bacher, ajoutait-il, de faire recommander beaucoup de circonspection aux généraux français, et de les engager à ne pas sacrifier inutilement de braves gens qui seront mieux employés contre les Autrichiens. Vous savez qu'il ne dépend que du Comité de salut public d'accueillir les ouvertures faites et de parvenir au même but sans qu'il soit besoin de bataille. »

1. Le roi à César, 9 septembre. — Le ministère prussien au prince de Reuss, 16 septembre. — Vivenot, *Saxe-Teschen*, 2e partie, t. I, p. 621 et 623.

2. Sybel, III, 258. Hermann-Hüffer, *Œstreich und Preussen*, 99 et 100, et ci-dessous la lettre de Meyerinck à Bacher du 6 octobre 1794.

3. Häusser, I, 579.

4. Bacher à Buchot, 14 fructidor an III.

Si Mœllendorf avait déjà cru pouvoir insinuer aux Français *qu'il n'agirait que faiblement*[1] lorsqu'il n'avait pour s'exprimer ainsi aucune autorisation de son roi, il n'hésita pas à se déclarer plus ouvertement lorsqu'il eut l'assurance que le roi entrait enfin dans ses idées et inclinait à accepter son plan. Les événements de Pologne commandaient d'ailleurs de ménager plus que jamais les troupes prussiennes; et lorsque l'Autriche refusait d'appuyer la Prusse en Pologne, il ne semblait point opportun au maréchal prussien de compromettre son armée pour la soutenir sur le Rhin. Il se trouvait cependant réduit à cette extrémité. Une expédition sur Trèves et Kaiserslautern avait été décidée. L'armée prussienne ne pouvait refuser d'y prendre part[2]. Mais Mœllendorf craignait à la fois d'exposer ses troupes et de détruire l'effet qu'avaient pu produire sur les Français ses ouvertures pacifiques. Il tâcha de tourner la difficulté et dans tous les cas de gagner du temps. Schmerz fut renvoyé à Bâle, où il s'installa pour attendre, disait-il, la réponse du Comité. « En attendant, rapporte Fain[3], il n'hésite pas à communiquer les lettres qu'il continue de recevoir du maréchal Mœllendorf relativement à l'échange proposé. Dans ces lettres, on parle des opérations militaires qui se poursuivent sur le Rhin; on assure que les Prussiens ne veulent pas attaquer: on prédit même des mouvements que les armées autrichiennes essaieront et qui ne seront pas secondés... » Bacher écrivait à Buchot le 24 fructidor an II (16 septembre 1794) :

« Le feld-maréchal Mœllendorf vient de m'envoyer son homme de confiance pour me prévenir qu'il avait été arrêté, dans un conseil tenu par les Autrichiens, de se porter en force sur Trèves le 1er vendémiaire (22 septembre) pour reprendre ce point de vive force. Les généraux prussiens ont été invités à coopérer à cette entreprise. Ils n'ont pas entièrement décliné cette invitation; mais leur voyageur a été chargé de me prier de faire prévenir le général Michaud, commandant en chef l'armée du Rhin, que le rôle des Prussiens se bornera à l'observation.

1. V. ci-dessus (p. 286) la dépêche de Bacher du 19 thermidor (6 août).

2. Massenbach, qui juge sévèrement et condamne en termes très-vifs la conduite de Mœllendorf, voit dans cette résolution la trace d'un dessein machiavélique : « Enfin, dit-il, pour couvrir les machinations secrètes, on consentit à oser attaquer l'ennemi près de Kaiserslautern. » *Memoiren*, II, 27.

3. *Manuscrit de l'an III*, p. 21.

« L'expédition sur Trèves, selon les Prussiens, échouera complétement pour peu que les Français soient en forces suffisantes pour garnir les postes importants qu'ils ont à défendre... Quant aux Prussiens, ils ne bougeront pas, c'est sur quoi on peut compter ; mais ils espèrent qu'on ne viendra pas les forcer à se défendre... Les Prussiens ne feront que se défendre si on les attaque. »

La Prusse, ajoutait Bacher, n'attend qu'une réponse du Comité pour négocier le cartel d'échange ; la reconnaissance de la République pourrait y être implicitement comprise. Dans trois mois la Prusse, qui sera dégagée de son traité de subsides avec l'Angleterre, pourra ne laisser sur le Rhin que son contingent d'empire, se retirer sur Wesel et rester neutre ; les événements de Pologne l'y engagent fortement. Bacher écrivait dans le même sens quelques jours après, le 24 septembre, et annonçait la levée du siége de Varsovie, affirmant que la Prusse ne désirait que la paix[1]. Cependant l'expédition avait commencé. Le prince de Hohenlohe, qui commandait un corps prussien, ne partageait pas les idées pacifiques de Mœllendorf et ne semble pas avoir été initié à ses négociations. « Il eut, dit Massenbach, l'impolitesse de troubler le général français dans son repos plus tôt qu'on avait jugé bon de le faire. Il jugea bon d'attaquer un jour avant le jour fixé. Il transforma la reconnaissance dont il était chargé en une attaque vigoureuse. L'ennemi ne put pas être averti de ce changement apporté au plan primitif, car il est plus que vraisemblable que l'ennemi fut averti, par des nouvelles de Kreuznach, de la marche du corps de Hohenlohe[2] » ... Le 19 septembre, le général Michaud mandait à Bacher, par lequel il avait été prévenu des intentions des Prussiens, qu'il avait été attaqué de nuit entre Turckheim et Alborn par des Autrichiens et des Prussiens, ce qui semblerait démentir les renseignements de Bacher. « Je ne sais, ajoutait-il pourtant, si c'est à dessein qu'une partie des Prussiens s'éga-

1. Bacher à Buchot, 3 vendémiaire an III.

2. *Memoiren*, II, 28. — Massenbach ajoute : « Le temps soulèvera le voile qui recouvre cette œuvre de ténèbres. Je sais beaucoup de choses, mais je ne sais pas tout. Quelqu'un viendra qui fera de ce drame un récit complet. Le roi était-il instruit des premières démarches qui conduisirent à cette négociation secrète? l'approuvait-il ? Comment permit-on au prince de Hohenlohe d'attaquer l'ennemi que l'on voulait ménager? Si le chef de l'État ignorait tout cela, quelle légèreté criminelle ! » — Le temps a, je crois, éclairci le mystère et montré que le roi ne connaissait ni n'approuvait les démarches que Mœllendorf fit sous sa responsabilité personnelle.

rèrent dans les bois pendant la nuit et n'eurent pas part à l'action[1]. » L'armée, avait dit Hardenberg, ne se bat que pour l'honneur; l'honneur dut être satisfait dans les combats qui se livrèrent le 20 septembre 1794 à Kaiserslautern. Le corps prussien de Hohenlohe prit une part brillante à la victoire que les alliés remportèrent sur les Français. La joie fut grande au quartier général autrichien : on crut trouver dans cette action d'éclat une preuve de la solidité de l'alliance[2]. Les impressions furent bien différentes au quartier général de Mœllendorf. « Les avantages remportés le 20 septembre 1794, raconte Massenbach[3], relevèrent la gloire du prince de Hohenlohe, mais augmentèrent aussi le nombre de ses ennemis. J'eus l'honneur d'encourir une partie de cette haine. Lorsque j'accompagnai le prince au quartier général du feld-maréchal Mœllendorf à Würstadt, j'y trouvai un accueil qui aurait peut-être été capable d'arracher à son équilibre l'âme pondérée d'un Épictète. A peine m'honora-t-on d'une parole; le général Rüchel me toisa d'un regard que je n'oublierai jamais. Tous ces messieurs voulaient la paix, et la paix était la ruine. L'étroitesse de cœur de ces messieurs me fit mal, ou plutôt je les plaignis cordialement. Ils me toisaient de bas en haut, je les toisai de haut en bas, et de toute la hauteur de ma supériorité de cœur. » Hohenlohe reçut l'ordre de s'arrêter. Puis les Autrichiens ayant été vaincus sur l'Ourthe et forcés de se replier sur la rive droite du Rhin, l'armée prussienne commença de battre en retraite. La victoire de Hohenlohe troubla profondément les Français, dit M. Ranke. « Elle eut surtout peut-être pour effet de les engager à considérer davantage les forces prussiennes. Meyerinck, avec lequel Schmerz était particulièrement en rapport, donna sur les intentions de la Prusse des éclaircissements rassurants ; il y joignit des promesses et aussi des menaces. Le résultat fut que les Français n'opposèrent que de faibles hostilités au mouvement de retraite auquel les troupes prussiennes se disposèrent alors. On évita un choc avec les troupes françaises, et on devait l'éviter d'autant plus qu'alors, en réalité, on était décidé à Berlin à enga-

1. Michaud à Bacher, 3e sans-culottide de l'an II.

2. Rapport du feld-maréchal duc de Saxe-Teschen, cité par Vivenot : *Saxe-Teschen*, I, 158.

3. *Memoiren*, II, 33. V. dans Vivenot, *Saxe-Teschen*, I, p. 159, un extrait d'une lettre de Massenbach au général Rüchel, en 1808.

ger une négociation formelle[1]. » La correspondance des agents français confirme entièrement le récit de M. Ranke.

Le 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794), Bacher mandait à Buchot que Schmerz avait reçu des nouvelles de Meyerinck en date du 29 septembre. Meyerinck se félicitait de la tournure prise par les négociations; comptez, disait-il, que vous avez à traiter avec des gens probes et honnêtes. Mais il reconnaissait qu'avant l'échéance du traité de subsides, c'est-à-dire avant le mois de décembre, il n'y avait pas autre chose à faire que de travailler à l'échange des prisonniers, préliminaire de la négociation. Il demandait aux Français de ménager la Westphalie, signalait la conduite tenue par les Prussiens dans l'affaire de Trèves, et déplorait le combat de Kaiserslautern: on n'avait pas pu refuser de marcher avec l'armée impériale, mais le prince de Hohenlohe avait reçu aussitôt l'ordre de reprendre son ancienne position. Quant à Mœllendorf, il restait à Kreuznach et n'en bougerait plus. — Quelques jours après, Bacher recevait par un émissaire des nouvelles directes de Meyerinck, en date du 6 octobre. Meyerink manifestait son impatience d'avoir une réponse et assurait Bacher de sa sincérité; notre devise, disait-il, est : *la probité dure éternellement;* puis il revenait sur l'affaire de Kaiserslautern : les Prussiens n'avaient pas pu agir autrement qu'ils ne l'avaient fait, sous peine d'être accusés de déloyauté, et leur exactitude à tenir leurs engagements dans cette circonstance devait être pour les Français eux-mêmes un gage de la pureté de leurs intentions. Ils avaient encore les mains liées par le traité des subsides, mais ils étaient résolus à ne plus agir et à attendre tranquillement dans leurs positions que l'échéance du traité les laissât libres d'agir à leur guise et de repasser peu à peu le Rhin. Il protestait du désir que l'on avait de son côté de devenir l'ami des républicains, et déclarait que si ces derniers traitaient l'affaire sérieusement et agissaient avec loyauté, tout irait mieux que Bacher ne pouvait l'espérer : le roi avait demandé 20,000 hommes à l'Autriche, elle les refuserait et le roi serait ainsi autorisé à rappeler 20,000 hommes de son armée du Rhin. Cologne demandait la paix; d'autres États la demandaient aussi. Pour les encourager dans ces dispositions,

1. Ranke, Hardenberg, I, 260.

Meyerinck demandait à Bacher d'obtenir, s'il le pouvait : 1° qu'on laissât l'armée prussienne repasser le Rhin sans trop la presser, autrement le vieux maréchal pourrait se fâcher et risquer une bataille : il avait 62,000 hommes de troupes excellentes non comptés les Saxons, et à quoi bon des escarmouches quand on se prépare à la paix? 2° qu'on épargnât le pays de Clèves et les territoires prussiens de la Westphalie; 3° qu'on traitât mieux les officiers prussiens prisonniers; 4° qu'on n'attaquât point Coblentz[1].

Ces communications marquaient un désir réel de la paix, une crainte très-vive que, par imprudence et imprévoyance, on ne forçât les Prussiens à sortir de leur attitude d'observation : si l'on voulait préparer la paix, il fallait éviter tout conflit et tout combat entre les deux armées, autrement elles seraient exposées à en venir aux mains sans savoir pourquoi. Convaincu de la sincérité de Meyerinck, Bacher ne manquait pas d'instruire les généraux français des dispositions pacifiques des Prussiens. Le 3 octobre, il écrivait au général Michaud :

« Rien ne t'empêche d'approcher des mortiers de la ville de Manheim et de punir l'électeur de Bavière de son attachement servile à la maison d'Autriche, soit en incendiant cette ville du bord opposé du Rhin, soit en lui imposant, par la crainte d'un bombardement, une forte imposition. Tu peux compter que le général Mœllendorf s'inquiétera fort peu de Manheim et de la rive du Rhin jusqu'à Worms, et que, pourvu que son armée ne soit pas attaquée dans son ancienne position, elle ne bougera pas. »

Quant aux menaces de Mœllendorf en cas d'attaque de la part des Français, Bacher pensait qu'il n'en fallait point tenir compte : ce n'était, écrivait-il au général Michaud le 10 octobre 1794, que de la jactance brandebourgeoise. Il mandait les mêmes nouvelles à Buchot[2], ajoutait que la Bavière et la Saxe désiraient la paix et que la Prusse songeait à rétablir la confédération germanique telle que Frédéric II l'avait formée lors de l'affaire de la succession de Bavière[3]. Et, quelques jours après, transmettant la lettre de Meyerinck du 6 octobre, il annonçait qu'une insurrection se préparait en Gallicie. Le moment lui sem-

1. Bacher à Buchot, 12 octobre 1794.
2. 15 vendémiaire an III (6 octobre 1794).
3. Traité du 23 juillet 1785, constituant le *Fürstenbund*.

blait venu de dissoudre la coalition; puis il ajoutait, au sujet de Schmerz, quelques détails qui peignent bien les mœurs politiques et militaires de l'époque[1] :

« Comme le voyageur du feld maréchal Mœllendorf voulait retourner chez lui[2] pour s'y trouver au moment de l'arrivée des Français, je n'ai pu le retenir ici qu'en lui donnant l'assurance par écrit que sa femme et sa sœur, de même que sa maison et ses biens, seraient respectés jusqu'à ce que les représentants du peuple et le général en ordonnent autrement. Cet écrit ne nous engage à rien et tient ce voyageur absolument dans notre main puisqu'il nous laisse des otages qui répondent de lui. »

IV

Les Russes en Pologne. — Le roi de Prusse et le parti de la paix. — Mémoire du prince Henri. — Relations avec l'Autriche et l'Angleterre. — Dénonciation du traité des subsides. — La Prusse se décide à négocier. — Désir de la paix en Allemagne. — L'électeur de Mayence propose la médiation du Danemark et de la Suède (*Octobre* 1794).

Les lettres de Meyerinck subordonnaient l'ouverture des négociations de paix à la dénonciation du traité des subsides entre la Prusse et l'Angleterre. Cette affaire se dénoua plus rapidement encore que ne pouvait le prévoir l'aide de camp de Mœllendorf. L'Angleterre, fatiguée de la persistance avec laquelle la Prusse refusait de marcher au secours de la Belgique et de la Hollande, avait décidé, dans les derniers jours de septembre, de ne point payer les subsides à l'échéance du 1er octobre, si la Prusse ne prenait pas d'ici là une attitude plus satisfaisante. L'armée prussienne n'ayant rien modifié à ses plans, les subsides ne furent point payés le 1er octobre. La Prusse apprit en même temps qu'il s'opérait un rapprochement de plus en plus intime entre l'Autriche et l'Angleterre. D'autre part, les Russes, entrés en Pologne le 18 septembre, y poursuivaient victorieusement leur marche : une négociation secrète était engagée entre la Russie

1. Bacher à Buchot, 12 octobre 1794.
2. A Kreuznach.

et l'Autriche au sujet d'un troisième démembrement; la Prusse n'avait à ce sujet que des soupçons, mais ils étaient alarmants, et il résultait des rapports de ses agents à Vienne et à Pétersbourg que l'Autriche s'opposait vivement à l'idée de faire à la Prusse une part proportionnelle dans le partage. C'étaient autant d'arguments pour les partisans de la paix. Ils ne restaient point inactifs. Mœllendorf s'adressait, à l'insu du roi, à l'électeur de Mayence, comme au premier dignitaire de l'empire, et au prince le plus opprimé par la guerre, pour l'engager à provoquer une manifestation pacifique de la part de la diète[1], et tâchait ainsi de préparer cette pacification de l'empire par la médiation de la Prusse qui était l'idée favorite de Hardenberg. A Berlin même, le parti de la paix trouvait dans un frère du grand Frédéric l'avocat le plus influent et le plus convaincu. C'était le prince Henri de Prusse, qui tenait naguère à honneur de revendiquer la première idée du partage de la Pologne[2] et qui avait toujours professé pour les idées françaises et l'alliance avec la France un goût prononcé. Il vivait assez à l'écart, désapprouvant la politique suivie par son neveu, et en particulier l'alliance avec l'Autriche contre la France. Les partisans de la paix et Bischoffswerder, qui intriguait alors contre la cour de Vienne avec autant d'activité qu'il avait, quelques années avant, intrigué en sa faveur, décidèrent, dit-on, le prince à sortir de sa réserve. Il fit savoir à Haugwitz qu'il aurait des communications intéressantes à lui adresser au sujet de la paix avec la France, et demanda si le roi l'autoriserait à en conférer avec lui[3]. Le roi avait une haute idée de l'intelligence de son oncle, mais il se méfiait de son esprit inquiet et craignait qu'il ne voulût, par cette voie détournée, rentrer aux affaires et prendre la direction des négociations. Il consentit cependant, mais après avoir recommandé à Haugwitz de ne point se laisser séduire. Les idées du prince nous sont connues par un mémoire daté du mois d'octobre 1794. C'est un projet éventuel d'instructions pour l'ambassadeur qui serait chargé de négocier la paix. Le prince Henri se préoccupait par dessus tout des affaires de Pologne.

1. Sybel, trad., III, 259.
2. Voir ses confidences à M. de Ségur, *Mémoires du comte de Ségur*.
3. Ce détail et les renseignements qui suivent, d'après Ranke, *Hardenberg*, I, 253-257.

Si, dit-il, les Français, qui ont remporté tant de succès dans la dernière campagne, s'emparent de la Hollande et franchissent le Rhin dans la campagne prochaine, n'entrerait-il pas ensuite dans leur plan, lorsqu'ils négocieraient avec le Roi, d'exiger la restitution de ses provinces polonaises? Cette impitoyable alternative rend nécessaire la paix avec la France. Ils ont encore maintenant, autant qu'on le peut savoir, des dispositions amicales : on pourrait les convaincre de l'impossibilité pour la Prusse de restituer les territoires polonais... Cette restitution détruirait l'équilibre du Nord au profit de la Russie, et la Turquie, à la conservation de laquelle la France a tant d'intérêt, serait compromise. — Le prince ne pensait pas qu'on dût se borner à faire la paix; la Prusse devait se faire la médiatrice entre la France et les autres puissances belligérantes; avant tout il fallait songer à la Hollande et à l'empire. Il n'était pas probable que l'Angleterre et l'Autriche accepteraient la médiation prussienne; mais la médiation d'empire suffisait. Le prince croyait que la chute de Robespierre avait rompu la négociation qui, disait-on, avait été engagée entre la France et l'Autriche pour l'échange de la Bavière contre les Pays-Bas; mais, comme rien ne serait plus dangereux pour la Prusse, il fallait prendre de ce côté des précautions, et c'était un motif de plus pour faire la paix. Le prince pensait que la France, où le rétablissement de la monarchie constitutionnelle lui semblait possible, devait être considérée, malgré tous les changements qui s'y étaient produits, comme une puissance européenne au même titre que les autres États. Il s'agissait de former avec elle un nouveau système politique; la France révolutionnaire devait garantir les traités de Westphalie. Dans ces conditions, il ne pouvait être question de cession de territoire : la conservation de la Hollande et l'intégrité de l'empire étaient des conditions essentielles de la médiation prussienne.

C'est dans cette mesure, dit M. Ranke, que le prince entendait établir la liaison avec la France ; il ne proposait nullement une alliance générale entre les deux États. Ces considérations, appuyées par l'autorité de la parole du prince Henri, exercèrent une grande influence sur le roi. Frédéric-Guillaume hésitait encore entre ses convictions et ses sentiments qui le retenaient dans la coalition, et les intérêts de son État qui le poussaient à en sortir[1]. Le prince Henri l'avait ébranlé, les événements le décidèrent. Le 11 octobre, Malmesbury déclarait à Hardenberg

1. Ranke, *Hardenberg*, 241, 247, 257.

que l'Angleterre refusait de payer les subsides [1]. En même temps, le prince Reuss, ministre d'Autriche à Berlin, déclarait que son gouvernement n'était pas en mesure d'envoyer en Pologne les 20,000 hommes que demandait la Prusse [2]. Ce refus, prévu par les partisans de la paix, produisit sur le roi l'effet qu'ils en attendaient. Le 16 octobre il expédia à Mœllendorf l'ordre de ramener vers la Prusse l'armée qu'il commandait, et, en particulier, les 20,000 hommes qui demeuraient sur le Rhin en vertu du traité d'alliance avec l'Autriche. Hardenberg fut invité à dénoncer le traité de subsides. « J'ai été témoin, écrivait Bischoffswerder le 14 octobre, du chagrin amer que le roi ressentait en se voyant privé, par la brusque infraction du traité des subsides, des moyens de suivre son inclination en prêtant un secours efficace à ses alliés; mais ce sentiment est bien augmenté par les tristes nouvelles qui se suivent de près de la situation des armées du Rhin [3]. » La résolution, si pénible qu'elle fût, n'en était pas moins prise, et Frédéric-Guillaume II devait désormais chercher ailleurs que dans l'alliance des princes contre le jacobinisme la gloire et les profits qu'il ambitionnait. Se maintenir entre les deux courants opposés qui entraînaient le monde, conserver l'individualité de l'État prussien et en particulier son union avec l'Allemagne, telle était maintenant, dit M. Ranke, la tâche de la politique prussienne [4].

La Prusse n'avait point assumé cette tâche sans hésitation : elle n'y apportait qu'une volonté incertaine. Ces irrésolutions avaient leur contre-coup sur les relations secrètes que Mœllendorf continuait d'entretenir avec les agents français à Bâle. Le 11 octobre au matin, Mœllendorf faisait mander à Schmerz de revenir en hâte; quelques heures après, au reçu d'une lettre de Schmerz datée du 6, il lui faisait dire de rester. On était prêt à négocier l'échange en masse, sans rançon ni remboursement [5].

1. Lord Malmesbury à lord Grenville. Francfort, 23 octobre 1794. (*Diaries of Malmesbury*.)

2. Thugut au prince Reuss, 9 octobre. — Le ministère prussien au prince Reuss, 14 octobre. — Vivenot, *Saxe-Teschen*, 2e partie, t. I, p. 626 et 639. — Le ministère prussien à Lucchesini, 14 octobre : Hüffer, 95.

3. Ranke, *Hardenberg*, I, 247. Ce texte est en français.

4. *Hardenberg*, I, 252.

5. Bacher avait écrit le 3 octobre au général Michaud que si le Comité ne faisait pas d'échange, il faudrait racheter les prisonniers à 24 fr. par tête, en numéraire : c'était le prix marqué par les Prussiens.

Meyerinck envoyait à Schmerz des instructions par une lettre datée de Kreuznach, se portait fort des intentions pacifiques du roi et insistait pour que les Français n'incommodassent point les Prussiens dans leurs quartiers; le roi ne songeait pas à agir en Hollande; mais il importait qu'on ne pressât point l'armée dans son mouvement de retraite : elle était toujours prête à combattre, et le ferait si on ne lui laissait pas la liberté de ses mouvements et si on ne ménageait pas sa dignité. Il rappelait les sentiments d'amitié de la nation et de l'armée prussiennes pour les Français, et se plaignait de n'avoir point de réponse. Mœllendorf s'inquiétait de ce silence. Meyerinck ajoutait que si on le jugeait nécessaire, il était prêt à se rendre à Bâle[1]. Schmerz reçut le même jour, 16 octobre, l'ordre de partir et l'ordre de rester. Il resta, et d'autant plus volontiers que les Français ayant poussé leur marche en avant, ils occupaient son pays. « La ville de Kreuznach étant maintenant occupée par les troupes de la République, écrivait Bacher[2], il se regarde comme citoyen français et m'écrit directement. » Dans une de ces lettres directes, qui est du 18 octobre, il faisait savoir à Bacher que Mœllendorf l'invitait à demander une réponse positive, tant sur l'échange des prisonniers que sur les autres questions. Schmerz ajoutait pour son propre compte : « Voulez-vous faire l'échange et ménager Manheim? Donnez-nous seulement cette assurance et nous décampons... A quoi sert-il donc de brûler des villes si on veut faire la paix avec nous et avec l'empire? » En attendant, les Prussiens se retirèrent. Le 22 octobre les troupes de Mœllendorf avaient évacué la rive gauche du Rhin [3], et le 25 Hardenberg dénonça à lord Malmesbury le traité de subsides. Ces résolutions étaient imposées au cabinet prussien par les progrès très-rapides des Russes en Pologne; le 10 octobre, ils avaient battu Kosciusko et on pouvait croire qu'ils seraient bientôt les maîtres du pays.

En même temps que la paix devenait plus nécessaire à la Prusse, l'Allemagne se montrait plus empressée à la conclure. Le comte de Bernstorf était très-exactement informé des dispositions des princes de l'empire; il les secondait de toute son influence, et il signalait à Grouvelle l'isolement et les embarras de la Prusse : son intérêt lui conseillait de reconstituer la Ligue

1. Bacher à Buchot, 19 octobre 1795.
2. A Buchot, 19 octobre 1794.
3. Hüffer, p. 111.

germanique et de soutenir, contre l'Autriche, la cause des princes de l'empire qui étaient fatigués de la guerre, en redoutaient les conséquences pour leur indépendance et aspiraient à la paix.

« Mais, ajoutait M. de Bernstorf, que peuvent-ils faire ou proposer? Ils ignorent ce que veut le gouvernement français qui paraît même se refuser à toute communication, puisque l'électeur de Bavière est sans réponse aux démarches qu'il a faites vis-à-vis de la République. A la manière dont M. de Bernstorf s'exprime sur tout ceci, poursuivait Grouvelle, il paraît qu'il tient seulement à nous que les princes de l'empire ne s'unissent et ne renouvellent une ligue semblabe à celles qui autrefois ont été si utiles à la France. Enfin, généralisant ces observations, je ne puis m'empêcher de remarquer pour l'intérêt de l'humanité, que si la République faisait aujourd'hui paraître ses intentions, le terme auquel elle prétend s'arrêter, quelque étendue qu'elle donnât à ses demandes, ce serait au moins un grand pas fait pour arriver à la paix, et qu'au contraire l'incertitude dans laquelle vous laissez l'Europe n'est plus bonne qu'à prolonger la calamité générale sans aucune utilité pour vous [1]. »

C'étaient des ouvertures indirectes. Au moment où le comte de Bernstorf s'efforçait ainsi de préparer le terrain à la négociation, le parti de la paix travaillait en Allemagne aux moyens de l'engager officiellement. L'électeur de Mayence, cédant aux instances de Mœllendorf et sans doute aussi aux conseils qu'il recevait de Copenhague, proposa le 24 octobre à la diète de décider qu'il serait fait à la France des ouvertures de paix, et indiqua comme médiateurs la Suède et le Danemark, que leurs bonnes relations avec la France et leur double qualité de neutres, comme États indépendants et comme membres du corps germanique [2], semblaient naturellement désigner pour le rôle de médiateurs. Bien qu'accueillie avec faveur par la majorité des membres de la diète, la proposition de l'électeur de Mayence ne pouvait aboutir à une prompte solution : elle devait être soumise à la procédure lente et compliquée qu'imposait la constitution germanique. La Prusse en approuvait le principe, mais elle se montra dès l'abord opposée au choix du Danemark et de la Suède : elle entendait se

1. Grouvelle à Buchot, 30 vendémiaire (20 octobre 1795).

2. Le Danemark pour le Holstein et la Suède pour la Poméranie. Ils payaient leur contingent en argent, et la France avait reconnu leur neutralité.

réserver les avantages de la médiation. Quant à l'Autriche, elle ne dissimula nullement sa répugnance. L'empereur répondit le 28 octobre à la communication qui lui avait été faite de la proposition de l'électeur, qu'il fallait avant tout poursuivre énergiquement la guerre, « car l'Allemagne et l'Autriche ne pouvaient consentir à une paix honorable et acceptable que quand il n'y aurait plus un seul Français sur le sol allemand [1]. » Cette déclaration était loin de répondre aux vœux de la majorité des princes de l'empire; ils n'en insistèrent que plus vivement auprès du Danemark, et il y a lieu de croire, d'après le langage du comte de Bernstorf, que loin de penser, comme le voulait l'Autriche, à poursuivre une guerre à outrance, ils comprenaient la nécessité de faire des concessions à la République. En annonçant à Grouvelle que les princes songeaient à invoquer la médiation du Danemark, Bernstorf lui avait assuré que son gouvernement se trouverait heureux d'ouvrir la voie à la paix, qu'il s'en occuperait sans relâche, dans les intentions les plus pures, et avec l'espoir de ne jamais porter à la République que des propositions dignes de la nation française [2]. Lorsqu'il fut informé de la proposition de l'électeur, le ministre danois s'empressa d'en instruire l'agent français.

« Les vœux de M. de Bernstorf vont s'accomplir, écrivait Grouvelle le 14 brumaire (4 novembre 1795). Tout se dispose pour que celui qui, dans le cours de cette guerre, parla le premier le langage de la justice universelle, soit aussi le premier à porter des paroles de pacification. » Bernstorf comptait que la proposition de l'électeur de Mayence serait appuyée par presque tous les princes de l'ouest de l'Allemagne ; il avait répondu au nom du Danemark et de la Suède, que ces deux États acceptaient le principe de la médiation, et qu'ils étaient déterminés à se contenter d'une majorité légale et à déférer au vœu du plus grand nombre des princes, sans examiner si les grandes puissances faisaient partie de cette majorité. Selon lui, la trêve que demandait l'empire ne pouvait être refusée ; mais il reconnaissait que, pour le fond, les propositions de l'électeur n'étaient pas assez concluantes, et que, dans le danger où se trouvait l'Allemagne, elle devait se résigner à des sacrifices. Grouvelle lui fit observer

1. Sybel, III, 261. — Hüffer, 110. Vivenot, *Saxe-Teschen*, I, 363.
2. Rapport de Grouvelle, 7 brumaire (27 octobre 1797).

que la France, ayant l'offensive, n'aurait pas d'intérêt à accorder une trêve. « Je m'avisai ensuite de supposer, comme par conjecture, dit Grouvelle, le cas où, de notre côté, on ne voudrait aucun accommodement pour les pays occupés par nos armées sur la rive gauche du Rhin ; sur quoi M. de Bernstorf répéta que l'Allemagne était dans le cas d'acheter sa sûreté présente par des sacrifices[1]. »

Les dispositions des princes de l'Allemagne, le désir très-vif qu'avait le Danemark de se charger de la médiation, étaient pour les Prussiens de nouveaux motifs d'entamer promptement les négociations de paix, et l'on s'explique l'impatience avec laquelle on attendait au quartier général de Mœllendorf une réponse du Comité de salut public.

Albert Sorel.

1. Grouvelle à Buchot, id.

(*Sera continué.*)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

JEAN DE BLOTZHEIM,

CHANCELIER DE RODOLPHE IV L'INGÉNIEUX, DUC D'AUTRICHE.

On rencontre dans l'histoire des hommes plus ou moins ignorés de leur vivant, parce qu'ils étaient relégués au second plan par des personnages plus en vue, et dont le rôle prépondérant apparait seulement aux yeux de la postérité. Tel est l'homme auquel M. de Liebenau, le savant archiviste du canton de Lucerne, vient de consacrer une monographie, d'une érudition un peu touffue, mais néanmoins fort intéressante [1].

L'homme d'état dont il s'agit était issu d'une famille connue d'abord sous le nom de Ribin, établie à Seengen, près du lac de Hallwyl; elle s'était élevée dans les dignités de l'Église, et elle ne prit le nom de Schultheiss de Lenzbourg que lorsque le père du chancelier eut obtenu de la faveur des ducs d'Autriche la prévôté de cette ville. Jean Ribin fut d'église, et, malgré sa jeunesse, l'évêque Ulric de Coire, son oncle, lui confia en 1341 la réforme d'un monastère de son diocèse. En 1347, on le retrouve maître ès-arts, et curé de Blotzheim, paroisse de la Haute-Alsace dont la collation appartenait à la maison d'Autriche. C'est sous le nom de Jean de Blotzheim, et non sous celui de Schultheiss ou de Ribin, que ses contemporains ont connu le fidèle ministre de Rodolphe IV : les noms patronymiques n'avaient encore aucune fixité, et le fils, comme le père, y substitua le premier titre dont il avait été investi. Même quand il fut promu à l'épiscopat, cette désignation lui était devenue si personnelle qu'on continua à l'appeler de Blotzheim.

Son caractère ecclésiastique demeura toujours subordonné à ses fonctions auprès des ducs d'Autriche. Pendant vingt ans et plus il fut attaché à leur chancellerie. Ses débuts remontent au règne d'Albert

1. *Bischoff Johann von Gurk, Brixen und Chur, und die Familie Schultheiss von Lenzburg*, von Theodor von Liebenau — Aarau, 1874, in-8°, 179 p.

le Sage, et, à sa mort, il devint en titre chancelier de son fils Rodolphe IV, et le resta sans discontinuer jusqu'en 1373, même après la fin prématurée de ce prince, sous le gouvernement de ses frères Albert la Tresse et Léopold le Preux. Pendant tout ce temps il fut le coopérateur et le conseiller presque toujours écouté des Habsbourg.

On sait que malgré l'éclat initial de leur maison, malgré le degré de puissance où elle s'était si rapidement élevée, ces princes ne parvinrent pas d'abord à se maintenir sur le trône impérial. Après Rodolphe Ier, son fils Albert Ier et son petit-fils Frédéric le Beau furent avec peine agréés par les électeurs, et si le succès des armes fut plus favorable au premier qu'au second, l'un fut aussi impuissant que l'autre à ébranler le droit public qui avait donné pour base à la puissance impériale le libre choix de quelques grands vassaux. Par l'étendue de leurs possessions, les ducs d'Autriche faisaient ombrage aux électeurs, et par leur ambition ils agitaient l'Allemagne. Il était de bonne guerre pour les empereurs des maisons de Luxembourg, de Bavière et Palatine, de traverser leurs projets, et tout d'abord de leur fermer l'accès du pouvoir suprême. La bulle d'or de Charles IV, qui excluait les Habsbourg de la dignité électorale, n'avait pas d'autre but.

C'est à parer ces coups et à en restreindre les effets que se porta tout le génie d'Albert II et, à sa mort, celui de son fils Rodolphe IV. Les moyens que ce dernier y employa forment l'un des principaux objets de l'étude de M. de Liebenau.

D'accord avec tous les historiens modernes, il admet, comme point de départ de cette politique, cinq diplômes supposés émanant de la chancellerie de Rodolphe IV, attribués l'un à l'empereur Henri IV, du 4 octobre 1058, le second à Frédéric Barberousse, du 17 septembre 1156, le troisième au roi des Romains Henri IV, du 24 août 1228, le quatrième à l'empereur Frédéric II, du mois de juillet 1245, le cinquième à l'empereur Rodolphe Ier, du 11 juin 1283.

Par leurs dispositions générales, ces priviléges tendaient à établir les points suivants :

1° Le duc d'Autriche doit recevoir l'investiture de ses fiefs à cheval et dans ses états : si après trois mises en demeure successives, l'empereur s'abstient de la lui conférer, le vassal est fondé à se mettre en possession, au même titre que s'il avait été virtuellement investi.

2° Aux diètes de l'Empire le duc d'Autriche prend rang immédiatement après les électeurs.

3° Le duché d'Autriche est indivisible, et l'aîné des Habsbourg en a la seigneurie, et la transmet à sa descendance par ordre de primo-

géniture. A défaut d'héritiers directs, le duc régnant donne ou lègue le duché à qui bon lui semble.

4° Sans son consentement, il n'est permis à aucun de ses vassaux d'exercer des droits de haute et basse justice. Au regard de l'Empire le duc n'est tenu d'assister aux diètes de l'Empire que si elles se réunissent en Bavière, et il n'est obligé au service féodal que dans les provinces les plus rapprochées de ses états. Dans le duché d'Autriche, nulle terre ne peut être fief de l'Empire.

5° Les habitants du duché ne doivent obéissance qu'à leur duc, qui est en droit de les mettre au ban, et de les citer devant les tribunaux de l'Empire.

6° Enfin il était permis à chacun, même sans l'autorisation de l'empereur, de donner, vendre, ou engager ses possessions au duc d'Autriche.

Ce n'étaient là que des jalons, et il faut convenir que ce procédé était bien conforme à la tradition des princes qui ont préparé la grandeur de la maison de Habsbourg. L'empereur Rodolphe n'avait pas fait autre chose pour ramener sous la juridiction landgraviale, qui dépendait de son domaine privé, les villes de la Haute-Alsace qui relevaient de l'Empire. Au moyen de clauses insérées subrepticement dans une charte de commune, il posait des prémisses qui passaient inaperçues d'abord, et dont les intéressés ne découvraient les conséquences que quand elles semblaient avoir acquis toute la valeur d'un droit. Mais en ce qui concerne l'entreprise du duc Rodolphe, la méthode était plus simple et plus hardie à la fois : c'était à un faux matériel qu'il avait recours.

De notre temps il ne peut plus y avoir le moindre doute; et cependant en se reportant à l'époque où elle remonte, les diplomatistes modernes ne s'étonnent pas de la confiance que cette œuvre ténébreuse inspirait à son promoteur : Rodolphe ne cessa plus d'en invoquer le bénéfice, non-seulement contre ses agnats, mais encore jusque devant la chancellerie impériale. Dans le jugement que le savant Bœhmer porte de ces actes simulés, il reconnaît que, par leur forme, ils font illusion; qu'ils sont surprenants dans leur rédaction; leur contenu seul est inepte. Pour justifier cette dernière opinion, il suffit de rappeler que le faussaire soutenait, entre autres, que déjà Jules César et Néron avaient affranchi le duché d'Autriche de la suzeraineté de l'Empire romain.

La fraude une fois reconnue, la critique avait à déterminer, d'une part, l'époque à laquelle elle remonte; de l'autre, qui avait servi d'instrument pour cette audacieuse falsification.

Sur le premier point, on savait que c'est le duc Rodolphe IV qui,

en 1359, avait d'abord essayé de la faire légitimer par son beau-père, l'empereur Charles IV, et l'on en déduisait sans hésitation qu'elle s'était accomplie sous le règne de ce prince. On admettait même généralement que les faux diplômes avaient été fabriqués au cours de l'hiver 1358 à 1359. Mais M. de Liebenau, en se fondant sur la charte de commune octroyée, le 21 avril 1358, aux bourgeois de Delle, où Rodolphe se réserve, comme chef de la maison de Habsbourg, le droit de réviser ce statut à l'exclusion de ses frères, établit qu'ils ont surgi des profondeurs de la chancellerie ducale une année plus tôt.

Quant au scribe qui s'y était prêté, feu M. Bœhmer a posé en principe qu'il a dû posséder à la fois la confiance illimitée de son maître, et avoir été récompensé immédiatement de sa complaisance; sur cette double donnée, il avait attribué la paternité des diplômes adultérés à Guérung, doyen de Krems, le chapelain et le médecin de Rodolphe, lequel, pour son salaire, en aurait obtenu, le 26 juin 1360, la confirmation d'un faux privilége de l'empereur Henri, de 1054, en faveur de son église.

M. de Liebenau s'inscrit en faux contre cette supposition, et il démontre avec une vraisemblance qui touche à la certitude, que l'habile faussaire n'a pu être que le chancelier Jean de Blotzheim.

Ce n'est pas, dit-il, au serviteur à deux fins de Rodolphe IV qu'on peut faire honneur de cette supercherie si bien réussie. Sans doute lui aussi est un faussaire; mais le faux qu'on lui impute est l'œuvre d'un écolier, qui s'est borné à gratter le contexte d'un diplôme pour y substituer l'acte dont il avait besoin, et l'illusion qu'il a produite ne résiste pas à l'examen le plus superficiel. Le rôle effacé que le doyen de Krems a joué, peut-il d'ailleurs être mis en parallèle avec l'importance des fonctions de Jean de Blotzheim, pendant tout le règne du fils aîné d'Albert le Sage? Quel témoignage peut-on opposer à celui que le prince rend lui-même en divers endroits de la confiance sans réserve que lui inspirait son chancelier? Celui-ci n'a-t-il point passé de son temps pour son plus affidé conseiller? N'a-t-il pas connivé à toutes les mesures qui devaient faire passer les entreprises des diplômes supposés du vague de la spéculation politique dans le domaine des faits? N'est-ce point pour lui exprimer sa reconnaissance, qu'au moment même où surgissent pour la première fois les faux priviléges, Rodolphe fait nommer son chancelier à l'évêché de Gurk? Et ce qui prouve encore mieux que ce dernier en est le fabricateur, ce sont plusieurs diplômes particuliers de l'église de Gurk, suspects à bon droit à la critique moderne, et que M. de Liebenau croit sortis de la même officine.

Il peut paraître singulier que l'auteur mette tant de science et de vivacité à faire honneur à son héros de sa participation à une œuvre de faussaire. Sans doute il y était relativement désintéressé, puisque le but qu'il se proposait n'était que la grandeur de la maison de Habsbourg, et à ce titre on peut l'absoudre jusqu'à un certain point de l'acte que la politique lui avait inspiré, si répréhensible qu'il fût au point de vue de la probité la plus élémentaire. On peut ajouter qu'à l'époque où vivait Jean de Blotzheim, les règles de la politique n'avaient encore rien de commun avec la morale, et les exemples de procédés pareils étaient assez nombreux pour qu'en les imitant, sa conscience d'homme d'état n'en éprouvât aucun trouble. Cependant son historien me paraît pousser l'indulgence trop loin, quand il réclame d'une manière générale le droit de recourir à des moyens appropriés, quand, en politique, il s'agit d'atteindre des résultats extra-légaux. Mais cette règle de conduite a le premier inconvénient de n'avoir d'autre sanction que le succès, et je ne sais même si pour ces entreprises où un génie malfaisant porte certains gouvernants, et qu'il fait réussir parfois, la Némésis de l'histoire ne finit point par reprendre ses droits et par atteindre ceux qui, dans un simple intérêt d'égoïsme national ou personnel, violent les lois de l'éternelle justice.

Ce qui n'est pas moins caractéristique, ce sont les moyens qu'employa le duc Rodolphe, pour faire passer ses conceptions ambitieuses dans le domaine des droits acquis. Tout d'abord nous le voyons s'arroger des titres ignorés avant lui. Il s'appelle archiduc, archiduc palatin, grand-veneur de l'Empire; souvent, en présence de témoins, il revêt ses diplômes de sa signature, et les fait contresigner par son fidèle chancelier, imitant en cela les usages solennels de la chancellerie impériale. Bien entendu il ne se permettait ces usurpations qu'avec ses vassaux, ou avec d'autres personnages hors d'état de les contester. Mais tout cela était bien hasardeux, et pour leur procurer une autorité moins précaire, il fallait faire reconnaître les faux priviléges par le successeur des princes qui étaient censés les avoir émis, par l'empereur Charles IV, dont Rodolphe avait épousé la fille. Mais il n'était pas facile d'induire en erreur un prince relativement aussi instruit, et dont en toute occasion il traversait la politique. Des diplômes que personne encore n'avait vus, et qui surgissaient si à point pour faire valoir les vues d'agrandissements de son gendre, ne pouvaient qu'éveiller la défiance de Charles IV. Aussi quand en 1359 le duc d'Autriche lui en demanda la confirmation, il voulut d'abord s'édifier sur leur valeur et demanda l'avis de Pétrarque, qui n'était pas seulement le grand poète de son temps, mais encore, en matière

d'érudition et de critique, l'autorité la plus renommée. Le jugement de celui-ci fut décisif : à ses yeux les diplômes de Rodolphe IV étaient l'œuvre d'un audacieux faussaire. Après cet échec tout autre se serait tenu pour battu; mais loin de passer condamnation sur leur peu de valeur, le duc les donna, le 13 juillet 1360, à vidimer, avec d'autres documents authentiques, au nonce du pape, Gilles de Vienne, dans l'espoir de leur préparer dans l'avenir un meilleur accueil. S'il n'arriva pas absolument à ses fins, du moins finit-il par obtenir de l'empereur, après qu'il se fut désisté de ses prétentions aux titres d'archiduc, de comte palatin, impérial, de duc de Souabe et d'Alsace, l'investiture de ses fiefs d'Autriche, de Styrie, de Carinthie, de Carniole, de Souabe et d'Alsace, sinon avec le cérémonial qu'il avait rêvé du moins dans ses propres états, et dans des termes qui, à proprement parler, n'infirmaient pas ses visées.

Cependant Jean de Blotzheim ne jouissait pas moins du prix du service peu avouable qu'il avait rendu. Sur le siége épiscopal de Gurk, où il avait été élevé, comme à la tête de la chancellerie de Vienne, il fut toujours l'homme-lige du duc d'Autriche. Par la parole et par l'action, il est l'ardent promoteur de sa politique; il participe à ses ruptures et à ses réconciliations avec son impérial beau-père, et il en ressent lui-même les contre-coups ou les avantages; en un mot, de ses devoirs envers son prince, il fait sans marchander l'unique objet de son activité.

Tel il se montra notamment dans les conjonctures qui amenèrent l'annexion du Tyrol au patrimoine des Habsbourg.

Cet agrandissement tient plus que M. de Liebenau ne l'indique aux visées et surtout aux pratiques que révèlent les diplômes supposés de Rodolphe IV.

Marguerite, surnommée Maultasch, héritière du Tyrol, avait été mariée au prince Jean-Henri, fils du roi Jean de Bohême, et frère de Charles de Luxembourg, devenu plus tard l'empereur Charles IV. Mais sous prétexte qu'il était impuissant, elle l'exclut, en 1341, de son lit, pour épouser un fils de l'empereur Louis de Bavière, le margrave Louis de Brandebourg, sans que l'Église eût prononcé la nullité de son premier mariage. Aussi le pape refusa-t-il de reconnaître cette seconde union : il frappa les deux époux d'excommunication, et déclara bâtards les enfants qu'ils procréeraient.

A cette époque, dans des conflits de ce genre, la curie devait tôt ou tard avoir raison des audaces princières. Le moment vint où la comtesse Marguerite, repentante, ouvrit des négociations avec le saint-siége, et grâce à l'intervention d'Albert le Sage, le pape Innocent VI donna les pouvoirs nécessaires pour régulariser le second mariage,

et pour légitimer le fils qui en était issu. Mais avant l'accomplissement des formalités, le duc Albert mourut, en laissant à son fils Rodolphe le soin et l'honneur de réconcilier la maison de Tyrol avec l'Église.

Il voulut aussi en avoir le profit, et les faux actes de 1358 lui en fournirent le moyen.

Du jour même où le délégué du saint-siége donna la bénédiction nuptiale à la comtesse Marguerite et au margrave de Brandebourg, en levant l'interdit qui frappait leurs états, c'est-à-dire du 2 septembre 1359, il existe un acte par lequel Marguerite assure aux ducs d'Autriche la propriété du Tyrol, dans le cas où elle, son mari et leur fils Mainhard mourraient sans postérité légitime.

Du 5 septembre on trouve une déclaration de la même princesse qui reconnaît avoir donné ses possessions de Tyrol et de Goritz aux ducs Rodolphe, Frédéric, Albert et Léopold, et qui sollicite en leur faveur l'investiture immédiate de ces fiefs.

L'authenticité de ces pièces est très-contestable, mais je ne sais pourquoi M. de Liebenau incrimine la seconde plutôt encore que la première. L'une n'est pas moins étrange que l'autre, puisque dans toutes les deux une mère dispose, en faveur de tiers et du vivant de son fils, du patrimoine qui lui devait revenir un jour. Ce qui est hors de doute, c'est que ces actes sont en partie l'application des visées exprimées par les faux diplômes, qui réservaient à la maison d'Autriche la faculté d'obtenir à l'insu de l'empereur, par testament ou par donation, tous les agrandissements territoriaux à sa convenance. On peut ajouter que tout y révèle l'inspiration, peut-être la main de Jean de Blotzheim. Ils reproduisent en partie textuellement les revendications dont les priviléges supposés avaient été le signal, et de même que pour ces dernières pièces, le duc Rodolphe essaya de les faire valider par son beau-père Charles IV. En mai 1360 il sollicita de lui, en manière de survivance, l'investiture du comté de Tyrol. Mais cette tentative n'eut pas plus de succès que la précédente, et il eut de plus la mortification de souscrire un acte, par lequel il reconnaissait que l'empereur avait refusé de l'investir.

A vrai dire il n'appartenait même pas à ce monarque de faire cet acte de suzeraineté. Louis de Brandebourg, titulaire par mariage du comté, vivait encore, et à sa mort qui arriva le 17 septembre 1361, ses états revinrent de droit à son fils et à son héritier le jeune Mainhard. Mais entre la Bavière qui les répétait du chef de son père, et l'Autriche qui y prétendait en vertu de la donation de la comtesse Marguerite, ce prince n'eut jamais que l'ombre du pouvoir, comme il

paraît n'avoir eu que les apparences de la vie. Il s'éteignit le 12 janvier 1363, à peine âgé de vingt ans.

Par l'effet de cet événement, le Tyrol fit retour à la mère de Mainhard, l'héritière des anciens comtes du pays. Mais elle découvrit bientôt qu'elle était hors d'état de le gouverner, et elle le commit à un conseil composé de neuf membres de la haute noblesse, dont le gouvernement fut dès le premier jour plutôt un partage anticipé de ses profits, que la loyale gestion des intérêts de l'état.

Ce fut à ce moment que le duc Rodolphe et son chancelier se présentèrent inopinément pour sauver l'intégrité du Tyrol. Ils agirent tous deux avec tant de vigueur et de résolution que, dès le 26 janvier, la comtesse Marguerite souscrivit un acte de cession du Tyrol en faveur de l'Autriche, et que les états les plus puissants du pays, les villes d'Innsbrück et de Hall, les évêques de Brixen et de Trente se déclarèrent en faveur de leur nouveau seigneur.

Ainsi prévenus par leur compétiteur, il ne restait plus aux ducs de Bavière qu'à tenter la fortune des armes, pour défaire l'œuvre de la diplomatie autrichienne. M. de Liebenau raconte brièvement les différentes péripéties de cette guerre de succession, qui se prolongea avec des succès divers jusqu'au 29 septembre 1369 : c'est la date de la paix de Schærding, qui attribua définitivement le Tyrol aux ducs d'Autriche, moyennant des compensations pécuniaires au profit des ducs de Bavière des deux lignes de Landshut et de Straubing.

Dès le début de ces événements, à la fin de 1363, le chancelier Jean de Blotzheim avait reçu la récompense des nouveaux services qu'il venait de rendre à son maître. Nommé lieutenant et grand-bailli de Rodolphe en Souabe, en Alsace, dans le Sundgau, en Argovie, en Thurgovie, à Glaris et dans la Forêt-Noire, il avait été promu à l'évêché de Brixen, grâce à l'appui du nouveau comte de Tyrol. Cette double élévation lui avait permis de jouer un rôle prépondérant dans la lutte contre la Bavière. Comme évêque de Brixen, le chancelier avait levé des troupes et les avait conduites lui-même contre l'ennemi. En outre, comme délégué de Rodolphe à l'autre extrémité de ses états, dans ce qu'on appelait les pays antérieurs de l'Autriche, non-seulement il avait tiré de ces riches domaines tous les secours dont son maître avait besoin, mais encore il avait su aplanir les difficultés sans cesse renaissantes avec les cantons suisses, et parer aux embûches que, dans cette partie de l'empire, Charles IV dressait aux Habsbourg, en fomentant l'esprit d'indépendance et de conquête qui, dès leurs premiers succès, ne cessait d'inspirer la politique des Confédérés. Le chancelier Jean de Blotzheim devait à son peu de naissance de ne point partager les rancunes des vassaux nobles de

l'Autriche, qui, depuis deux générations, luttaient vainement contre les fiers montagnards de Schwitz, d'Uri, d'Unterwald, de Lucerne, et il n'eut souci que de les rendre inoffensifs à force d'égards et de bons procédés. Il y était parvenu sans doute; du moins pendant cette époque critique les cantons gardèrent-ils vis-à-vis du duc Rodolphe la neutralité dont ses desseins avaient besoin.

Le fils d'Albert le Sage ne vécut pas assez pour en voir le triomphe, il était mort à Milan dès le 27 juillet 1365. Cependant si courte que fût la carrière de ce prince, elle suffit pour élever d'une assise la grandeur de sa maison. A l'origine de toutes les familles historiques, on trouve des séries d'hommes d'état et d'hommes de guerre, qui se transmettent de main en main l'œuvre de leur élévation, en réparant au besoin les brèches que d'autres y ont laissé pratiquer. Sans doute les Habsbourg ont vu des jours plus glorieux que ceux de Rodolphe l'Ingénieux; le surnom même que l'histoire a reconnu à ce prince prouve que chez lui l'habileté politique mérite plus d'estime que la noblesse de caractère. Cependant depuis l'âge héroïque du fondateur de la dynastie, de toutes ses entreprises, de tous ses agrandissements, nul n'a eu plus de solidité que la conquête du Tyrol, fruit des intrigues d'un prince qui a si peu régné; nul n'a plus contribué à donner aux possessions autrichiennes de la force et de la cohésion, et à maintenir leur assiette au centre de l'Europe.

La fin prématurée du duc Rodolphe aurait dû, ce semble, ruiner à jamais le crédit de Jean de Blotzheim à la cour des princes, ses frères et ses successeurs. En s'associant à la politique qui excluait les puînés du pouvoir, contrairement aux traditions reçues dans la famille, il avait connivé à une atteinte aux droits et aux intérêts des plus jeunes fils d'Albert le Sage, Albert III et Léopold III. Aussi, à en juger par les apparences, devait-il tout craindre de leur ressentiment. Il n'en fut rien : soit qu'ils fussent encore trop jeunes pour faire choix d'un nouveau conseiller, soit que l'intrigue de leur aîné eût été trop bien ourdie pour qu'ils pussent en démêler les fils, Jean de Blotzheim resta à la tête de leur chancellerie. Mais les principes qu'il avait essayé de faire prévaloir du vivant de leur frère, dans l'intérêt de l'unité et de la grandeur de leur maison, étaient au-dessus de leur portée. Ils ne parvinrent même pas à s'entendre sur le gouvernement de leurs états, et par leur rivalité ils motivèrent l'intervention du chef de l'empire. En 1373, Charles IV procéda à un premier partage temporaire des domaines entre les deux frères de Rodolphe IV. Ce retour aux anciens errements de leur famille coupait court à toutes les entreprises dont le chancelier Jean de Blotzheim avait été le promoteur. Le vieux conseiller comprit que son rôle

était fini, et il résigna des fonctions qui, à ses yeux, ne devaient plus avoir aucun prix.

Son départ devint le signal de nouvelles habitudes et d'une nouvelle politique. Une fois que l'influence de l'évêque de Brixen eut cessé de se faire sentir, autant la cour des jeunes ducs avait eu jusque-là de retenue, autant l'on y devint dépensier et ami du luxe. Au lieu de persister dans la conduite prudente dont il avait fait la règle de la chancellerie autrichienne, on reprit contre les cantons confédérés l'ancien système de provocations et d'agressions intempestives, et l'on courut au devant du désastre de Sempach, qui devait, en 1386, coûter la vie au preux Léopold III, le dernier survivant des quatre fils d'Albert le Sage et de la comtesse Jeanne de Ferrette.

Bien avant cette catastrophe, l'histoire de Jean de Blotzheim devient moins claire et moins certaine. Vivait-il encore quand les jeunes princes autrichiens cessèrent d'obéir aux principes qu'il avait représentés dans leur conseil? Pour sa part, M. de Liebenau n'en doute point. Il le retrouve, dès 1374 ou 1375, sur le siége épiscopal de Coire, qu'il aurait obtenu en se démettant de celui de Brixen. Cependant il ne cache point que l'église de Coire n'offrait aucun avantage de nature à motiver cet échange. Son temporel était gravement compromis, et l'ancien chancelier devait, en assumant cette charge, se représenter toutes les difficultés que lui avait suscitées la cour de Rome, pour le paiement des annates, lors de son élévation au siége de Brixen, difficultés qui ne pouvaient manquer de se renouveler s'il acceptait celui de Coire. Pour justifier sa résolution, M. de Liebenau établit que, dans cette circonstance encore, il s'inspira par-dessus tout de l'intérêt de la maison d'Autriche. Il lui avait fait acquérir le Tyrol; mais ne restait-il pas une solution de continuité entre cette province et ses anciennes possessions en Argovie, en Thurgovie, en Souabe, et dans le Voralberg? Il lui fallait encore une position dans le pays des Grisons, d'où elle pût commander les passages des Alpes, et se former un rempart contre les agrandissements des cantons suisses. C'est pour soumettre ces vallées à leur influence que Jean de Blotzheim, en homme-lige fidèle, aurait sacrifié le repos de ses vieux jours. L'auteur se plait à mettre en lumière tout ce que le vieux prélat aurait fait dans son nouveau diocèse pour réparer les ruines que ses prédécesseurs lui avaient léguées, ainsi que les créations que le pays devrait à son esprit d'entreprise. Il lui attribue notamment la construction de la route du Septimer, l'un des passages les plus fréquentés entre les Grisons et l'Italie. D'après M. de Liebenau, il n'aurait survécu que peu de temps à l'achèvement de ce grand tra-

vail, étant mort le 30 juin 1388 dans sa ville épiscopale, ainsi qu'en ferait foi sa tombe, qui doit s'être conservée dans la cathédrale de Coire jusqu'en 1788.

Cependant, tout en se prononçant pour cette version, il ne cèle point les témoignages qui semblent la contredire. Il reconnaît qu'il existe encore aujourd'hui dans le cloître de la cathédrale de Brixen une inscription ainsi conçue : ✝ ANO DOMINI. MILLESIMO CCCLXXIII. IN DIE SANCTI. SIXTI. OBIIT. DNS. IOHANNES. EPISCOPVS. BRIXINENSIS. CANCELLARIVS. AVLE. DVCALIS AVSTRIE. DE LENZ BVRGA. Il avoue également que les textes remontant à l'époque même où vivait à Coire l'évêque Jean, le deuxième du nom et le 63e du catalogue publié par le comte E.-F. de Mülinen dans son *Helvetia sacra* (t. Ier, p. 13), lui donnent le nom de famille Ehingen ou Eingen. Il est vrai que M. de Liebenau croit tourner la difficulté en supposant d'une part que dans le principe l'inscription de Brixen, renouvelée au xve siècle, après l'incendie de l'église, portait *abiit* et non *obiit*, et que d'autre part, dans les pièces d'archives, le nom d'Ehingen ou d'Eingen pourrait bien être une corruption de Seengen, nom du lieu d'origine de la famille Ribin, qu'on trouve écrit quelquefois Seingen. Pour ma part, je ne me sens pas assez qualifié pour trancher la question, mais l'auteur lui-même ne peut nier que ces textes contradictoires laissent planer des doutes très-spécieux sur l'identification qu'il propose du prélat inscrit de 1373 à 1388 dans les catalogues des évêques de Coire avec Jean de Blotzheim.

Telle est, réduite aux traits les plus saillants, dépouillée de l'appareil un peu compliqué qui, dans le travail que j'analyse, la maintient debout, la figure que M. de Liebenau a évoquée, et qui ne se séparera plus de celle de Rodolphe IV. Il y a un mérite incontestable à l'avoir restituée à l'histoire; mais les qualités que je me plais à reconnaître à son mémoire ne doivent pas me faire taire les observations que sa lecture suggère. L'auteur a senti tout d'abord qu'il fallait y introduire des coupures, pour son propre soulagement et pour celui des lecteurs. Malheureusement il ne s'est pas suffisamment maintenu dans les divisions qu'il a adoptées : souvent il parle à l'avance de faits qui ne se sont produits que plus tard, et auxquels il revient dans la suite : de là des redites, et une certaine hésitation dans les contours généraux du récit. D'un autre côté il ne s'est pas contenté de faire de son héros un homme d'état : il l'a envisagé en outre comme général d'armée, comme savant; ou bien il cherche à dégager plus spécialement son action dans les rapports de la maison d'Autriche avec le saint-siége et avec l'empire, et il en résulte d'autres

répétitions non moins fâcheuses. En général M. de Liebenau n'a pas suffisamment dégagé l'histoire de son héros des *impedimenta* de la composition; cependant il n'y aurait eu aucun inconvénient à s'en débarrasser, d'autant plus que les excellentes régestes, les pièces justificatives qui accompagnent le travail, suffisent pour en établir la valeur scientifique. Mais à part ces défauts de pure forme, qu'un auteur moderne qui n'a pas sucé le lait des lettres françaises évite malaisément, le fond offre assez d'intérêt pour recommander un ouvrage où tout le monde trouve à s'instruire, sans en excepter le critique.

X. Mossmann.

LETTRES INÉDITES DU CARDINAL D'ARMAGNAC.

(*Suite et fin.*)

XXXVI[1].

Au Roi[2].

Sire, ce courrier vous dira le retour de monsieur le mareschal Dampville, et comme avec une des gallères de monsieur de Savoye et la scienne il passa le m^e de ce mois à la veue de Marseille, de sorte qu'il pourra arriver ce jourdhuy en Languedoc, où les huguenotz ont faict une assamblée dans la ville de Nysmes, et prins résolution de tenir Usés, Maugues[3], Florensac et la dicte ville de Nysmes, avec une autre; mais je ne scay si la présence du dict sieur Mareschal leur fera prendre autre desseing. Comme je ne vous puis dire sinon la réception des lètres qu'il a pleu à Vostre Mageste m'escrire par le sieur de Rieux[4], qui m'ayant communicqué ces instructions s'en est allé à Beaucaire et de là en Aiguesmortes, pour, après avoir parlé avec les sieurs de

1. Voir les trente-cinq lettres précédentes (14 octobre 1562 — 15 décembre 1573) dans la livraison d'octobre-décembre 1876, p. 516-565.

2. Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, collection des autographes, vol. LXXIV, n° 42.

3. Aujourd'hui Mauguio, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montpellier, à 12 kilomètres de cette ville.

4. François de la Jugie, sieur de Rieux, gouverneur de Narbonne. Suivant une confidence faite par l'évêque d'Agen, Janus Frégose, à son bon ami Blaise de Monluc, ce gouverneur était un huguenot déguisé (*Commentaires*, t. III, p. 392, 393).

Combes et Sainct Christol passer par Montpellier et Pèzenas, afin de faire entendre vostre intention aux sieurs de la Verune et de Clérac; ayant descouvert depuis .peu de jours que quelques capitaines des meilleurs, que le dict sieur Mareschal aye, se laissent entendre qu'ilz prendront très voluntiers le parti qui leur sera ordonné de vostre part, dont j'ay escrit à monsieur le duc d'Uzès, afin qu'il les accepte, et croy que si Vostre Magesté escrit au sieur de la Crosète[1] lieutenent du dict sieur Mareschal de vous servir en ce que led. sieur duc luy commandera, il sera bien ayse selon qu'il a dict à ses plus intimes amys de suivre vostre volunté que me font vous supplier tres humblement de l'honnorer d'une de voz lettres que je luy feray tenir parce qu'il est pardeça de quelque importance, et pour le regard de ceulx que Vostre dicte Majesté vouldroyent estre fois (*sic*) prisonniers, nous avons envoyé le s^r de St Sixt à Marseille, et quelques autres à Cauavaillon[2] qui n'espargneront chose quelconque pour l'exécution de ce [que] ledict Saint Sixt m'a dict. Bien me semble il devoir adjouster que vostre acheminement pardeça consoleroit voz subjectz et apporteroit terreur aux rebelles qui faict que je le desire; et d'employer ma propre vie pour vostre service, de quoy je prie Dieu me fere la grace et de vous donner,

Sire, en toute perfection de santé très heureuse et très longue vie.

D'Avignon, le IIIe d'octobre 1574.

Vostre très humble, très obéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'Armaignac.

XXXVII.

Au Roi[3].

Sire, vous aurez sceu tant par lhomme de Monsieur de Menillon[4], que par mes lettres du IIJ^e comme ceux de Nostre Dame de la Garde de Marseille avoit descouvert les galleres que portoyent monsieur le mareschal Dampville et sa descente à la tour de Boucq[5], ou il print

1. Jean de Nadal, seigneur de la Croisette ou la Crouzette, mourut le 15 octobre 1584. Voir sur ce personnage, que Monluc appelle « Monsieur de la Croisette, » une note de M. de Ruble (*Commentaires*, t. III, p. 306).

2. Faut-il lire *Cavaillon*, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Vaucluse, arrondissement d'Avignon, à 27 kilomètres de cette ville, sur le bord de la Durance ?

3. *Ibid.*, n° 43.

4. Voir pour M. de Menillon les lettres XX et XXII (tome II, 1876, p. 547 et 549).

5. La Tour-de-Bouc ou fort de Bouc, petite île de la Méditerranée, qui appartient au département des Bouches-du-Rhône, à l'arrondissement d'Aix, au canton de Martigues.

quelques petits bateaux de poissonniere avec lesquels il arriva led. nj^e à Peyrolz[1], et accompagné de sa compaignie de gensdarmes qui l'attendoyent la, avec celles d'harquebusiers à cheval Bimar (?) et hustachi (*sic*), huguenots, il fut coucher le mesme jour à Montpellier, rappellant incontinent quelques huguenots fugitifs de lad. ville, et se fortifiant d'une compaignie de gens de pied oultre les trois qui y estoient, avec plusieurs autres demonstraations qu'il fit de se preparer à la guerre, entre lesquelles sont les menasses et emprisonnementz de quelques habitants catholicques, et le peu d'asseurance que le s^r de Rieux a trouvé de s'en aller devers luy, selon que ce porteur depesché expressement devers vostre Magesté vous dira si particulierement que je ne doibs adjouster sinon que les s^rs Ferran, Pagan et Copo, revenantz de Piedmont, ou ils avoient suivy led. s^r Mareschal comme en tous autres lieux, se sont presentés en ceste ville pour y entrer, par ce que c'est le lieu de leur habitation ordinaire. Mais d'aultant que je les ay tousjours cogneuz trop affectionnez à son service, et que durant la maladie du feu Roy vostre frere que Dieu absolve, et de la regence de la Royne vostre mere, ilz discouroient en public et privé autrement que la devotion quilz devoient avoir au bien de voz afferes ne requeroient, il m'a semblé ne les devoir admettre icy. Ains leur conseiller de vous aller trouver, Sire, non seulement pour vous rapporter ce qu'ilz ont recogneu de la volunté dud. s^r Mareschal, mais aussi pour aultant que nous avons à nous conserver en ceste ville pour vostre service et donner chemin aux hommes qui par praticques et menees esbranleroient la fidelité des habitans, de sorte que j'ay oppinion que lesd. Ferrand et Copo vous yront fere la reverence, Sire, et que bientost après vous sçaurez de la part dud. s^r Mareschal, Beloy ou quelqu'un autre de science si led. Beloy continue de refuser led. voiage comme il faict jusques icy, non pas à mon advis pour autre occasion que pour cognoistre son maitre resolu de se departir de vostre obeyssance, de quoy je suis extremement marry, parce que les quatre villes qu'il tient importent grandement et qu'il est vraysemblable que quelques provençaulx suivront incontinent son exemple, et descouvriront la rebellion qu'ils ont tenu cachée dans leur cueur quelques jours, à laquelle j'ause dire que vostre seule presence, Sire, peult remedier, et que si Vostre Magesté n'approche plus pres de ces deux provinces pour conforter les bons et deterrer[2] les rebelles, je prevoy de grandes combustions, d'aultant quil s'agist maintenant plus de vostre estat, Sire, sur lequel l'on veult entreprendre, que non pas de la divercité de religion, puis que l'on presume que quelques catholicques sont sur le poinct de s'eslever aud. Languedoc et Provence comme les huguenots, de quoy je tiendray advertie vostred. Magesté selon les advis que j'en auroy, et ne mestimeroy en rien si heureux que

1. Aujourd'hui Peyrolles, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Aix, à 20 kilomètres de cette ville, à 52 kilomètres de Marseille.

2. De *deterrere*, écarter, éloigner, détourner par crainte (*terror*). Le mot manque au *Dictionnaire de Trévoux* et on ne le rencontre guère dans les livres du XVIe siècle.

desposer ma propre vie et ce qui en deppend pour vostred. service et continuer les prieres que je fais à Dieu de vous donner,

Sire, la paix en vostre royaume, le bon heur que je vous desire, et en toute perfection de santé tres heureuse et tres longue vie.

D'Avignon, le xe d'octobre 1574.

Votre tres humble tres obéissant serviteur et subject.

G., cardinal d'Armaignac.

XXXVIII.

Au Roi.

Sire, nous avons été toujours icy, attendant l'arrivée de Messieurs de Foix[1] et de Turenne[2] afin de prendre quelque résolution sur les differends des guerres qui sont en ce pays, e y establir eune bonne e assuree paix selon l'esperance que Vostre Maiesté en a eue jusques icy, et les assurances que le roy de Navarre m'en a donnees par trois ou quatre lettres[3], mais en l'assemblée de Montauban, lorsque lesdits sieurs étoient sur le point de monter a cheval, le voyage a esté retardé ou pour mieulx dire interrompu par une requeste que ceulx de la pretendue religion ont faite, delaquelle voulant croire que Vostre Maiesté aura esté informée, je ne diray que comme Monsieur de Maugiron, il faut la paix en Daulphiné sans y comprendre cest état pour ce qu'il dit que le bien de votre service ne le luy a pas permis, ceux de la religion se sont assemblés pour le refraischissement de troupes et guidés par St Auban[4], Blacon[5] et la Prade[6], sont entrés hostilement dans

1. Paul de Foix, tour à tour conseiller au Parlement de Paris (1547), ambassadeur en Écosse, en Angleterre, à Venise, à Rome (où il mourut le 29 mai 1584). On sait que le cardinal d'Armagnac, dont il était quelque peu le parent, lui céda en 1577 l'archevêché de Toulouse. Voir sur ce personnage une note du tome V de la *Collection méridionale*, p. 42.

2. Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, qui devint, en 1592, le maréchal de Bouillon.

3. On ne trouve dans le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, qu'une seule lettre du roi de Navarre à son oncle le cardinal d'Armagnac : elle est datée de Nérac, 12 juillet 1581 (t. I, p. 392). Je n'en vois aucune dans le *Supplément* publié par M. Guadet (tome VIII, 1872). M. L. Couture a signalé deux autres lettres du roi de Navarre au cardinal d'Armagnac, l'une écrite de Nérac, le 14 novembre 1577 (*apud* Theiner, t. II, p. 599); l'autre écrite de Pau, le 22 octobre 1584 (*ibid.*, t. III, p. 800).

4. Albert Pape de Saint-Auban, fils de Gaspard Pape de Saint-Auban, précédemment mentionné. Voir sur Albert le livre LXVI de l'*Histoire* de J. A. de Thou.

5. Hector de la Forest, sieur de Blacons, sur lequel on peut voir l'*Histoire* de J. A. de Thou, et la *Réforme et les guerres de religion en Dauphiné* de M. Long (passim). N'oublions pas, du reste, qu'il y eut deux personnages du même nom (*Hector* et *Pierre*) mêlés aux guerres religieuses de la seconde moitié du xvie siècle.

6. Le président de Thou (livre LXVI, à l'année 1578) nous fait ainsi connaître

ceux des estats ou ils ont misérablement et cruellement massacré 30 ou 40 paysans travaillant aux champs, et ravaigé le bétail qu'ils y ont trouvé, sans oublier de mettre le feu à quelques granges, et sans le devoir où je me suis mis de leur donner empeschement, appelant tous nos voysins à notre secours, entre lesquels Monsieur le Grand-Prieur[1] nous a incontinent accommodés de sa compagnie de gendarmes, Monseigneur de Montbazon[2], assisté de Monsieur le comte de Suze, cent chevaux avec trois ou quatre cents harquebuziers qu'ils ramassèrent, et Monsieur de Carces [s'empressa] d'y venir en personne avec tout ce qui deppend de luy, de sorte que la dite religion considerant le zele de Messieurs vos ministres et subiects, et sachant que Monsieur le Mareschal de Bellegarde[3] monstroit le desir de vouloir embrasser nostre cause, se sont retirés en leurs garnisons ordinaires et n'entreprennent plus rien depuis quelques jours qu'à la dérobée, aux trahisons et secretes pratiques, de quoy je me trouve tousiours en peine, et mesmes de l'ennuy que nostre Très saint père porte quand les sieurs (?) de Daulphiné courent en toute liberté sur nous sans que les catholiques du pays les empeschent, qui est cause que je vous supplie très-humblement, Sire, de vouloir ordonner au sieur de Maugiron qui n'a pas fait faulte de zele et d'affection envers nous de declairer au sieur de Lesdiguieres[4] la protection que vous avez prinse des subiects de sa Sainteté e de luy courir sus au cas qu'ils dressent forces pour les secours de Meilles[5], dequoy il vous plaira aussi escripre audit seigneur Grand-

ce compagnon de Saint-Auban et de Blacons : « Le Château-Double, au diocèse de Die, était occupé par un nommé La Prade. C'était un brigand qui, s'étant associé quelques gens de son espèce, n'avait eu jusqu'alors ni soumission ni respect pour les ordres de ceux qui commandaient dans la province, mettant tout le pays à contribution, et désolant les environs dans le temps même que la trève semblait laisser quelque tranquillité aux deux partis. Comme ce méchant homme tenait pour les protestants, ses désordres continuaient encore à leur attirer la haine des peuples de la province. Maugiron leur proposa un moyen de se raccommoder avec eux. C'était de joindre leurs forces aux siennes, et d'aller de concert chasser du pays ce scélérat. La proposition fut acceptée; on marcha contre le Château-Double. La Prade, que l'impunité seule avait rendu si hardi jusqu'alors, voyant que les protestants eux-mêmes se déclaraient contre lui, n'eut pas le cœur d'attendre l'ennemi; il se rendit lâchement, et reçut ensuite le châtiment que ses crimes avaient mérité. »

1. Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II, grand-prieur de France, gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant, etc.

2. Louis de Rohan, prince de Guemené, d'abord comte, puis (1588) duc de Montbazon.

3. Roger de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, maréchal de France en 1574, mort en 1579.

4. François de Bonne, seigneur de Lesdiguières, plus tard lieutenant général en Dauphiné, maréchal de France, connétable, duc et pair, etc., né en 1543, mort en 1626.

5. Nom qui m'est inconnu.

Prieur, maréchal de Bellegarde et autres, et pareillement à Monsieur de Dampville, de ne permettre à ceulx de la religion le passaige du Rosne. Car je me doubte que pour s'assurer de la place de Meilles, ils tenteront encore eun coup, ce à quoy ils ont maintenant failly, et que s'ils ne se sont hasardes, c'est ou a cause des susdites forces auxiliaires, ou parcequ'ils ne pensent pas que les assiégés soyent réduits en si grandes extrémités, qu'ils n'ayent de quoy tenir encore trois ou quatre mois, comme veritablement ils ont pour ces temps du bled et de l'eau sans aucun autre moyen et pour le doubte que j'ay qu'en le temps ils y puissent mettre quelques commodités. Je vous suplie tres humblement, Sire, que nous soyons secourus d'hommes et autres choses necessaires pour quant ils l'entreprendront, et que le Roy de Navarre face executer le contenu en l'article 1er au cas que lesdits sieurs de Foix et de Turenne soyent du tout renseignés; et pour la fin, je prie Dieu de vous donner,

Sire, heureuse victoire contre tous ceux qui vous desobeissent et en toute perfection de santé, tres heureuse e tres longue vie.

D'Avignon, le 21 juillet 1578.

Votre très humble e tres obeissant serviteur et subiect.

G., cardinal d'Armaignac.

XXXIX.

Au Roi.

Sire, voyant l'extrême nécessité en laquelle les habitans de ceste ville sont reduits pour n'avoir recueilly que bien peu de grains ceste année causant la sterillité qui s'estend aussi sur vos provinces circonvoysines, desquelles ils n'en sçauroient retirer, et d'ailleurs le menu peuple prendra ladessus occasion de s'esmouvoir et mutiner, chose qui pourroit tirer après soy la ruyne et perte de ceste ville, je ne puis moins faire pour le lieu que je tiens que d'accompaigner la treshumble requeste que les consuls envoyent à Vostre Maiesté par leurs depputés par ce costé cy et la supplie très humblement, Sire, que son bon plaisir soit leur impartir le secours qu'ils se promettent en un tel besoing de la faveur et protection en laquelle il vous a pleu les avoir tousiours et en faisant leur donner permission de tirer de vos pays de Bourgoigne et Lyonnois jusques à six mil mesures de bled pour le faire conduyre en ceste ville, et par ceste subvention pouvoir apaiser les peuples et habitans qui ont tousiours faist telle demonstration de leur fidellité et affection au service de vostre couronne, qu'ils se peuvent dire et reputer comme naturels subgects d'icelle, n'ayant espargné chose qui fust en leur puyssance dont je les aye voulus requerir quand il a esté question de vostre service quils ne l'y aient volluntairement et aussitost employee, ce qui les rend de tant plus recommandables pour le regard et dignes de la liberalité de Vostre Maiesté pour les obliger de plus en

plus a perseverer en ceste fidellité et affection a vostre service comme fera tousiours eux qui prient devotement Dieu vous donner,

Sire, en parfaite sante et prosperite tres heureuse et tres longue vye.

D'Avignon, le 18 aoust 1579.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur et subject.

G., cardinal d'Armaignac.

XL.

A la Reine-Mère.

Madame, Vostre Maieste peust estre[1] ressouvenue du propos que je luy tins estant en vostre ville, en faveur de Madame la princesse de Salerne[2], pour le recouvrement de ce qui luy estoit dû, depuis le trespas de son mary[3], et comme elle s'était employée tellement pour la reddition d'une ville où un de ses beaufils commandoit, que si j'osois dire, elle y advança aultant ou plus que le siege, y ayant employé tant de peine alors, et pour mon particulier, je luy ay tres grande obligation, et parceque sur l'esperance quil vous pleust me donner alors que vous serez aupres du roy, vous lui en parlerez en faveur et avec autorité, connoissant la bonté de Votre Majesté je n'ai voulu faillyr vous supplier très humblement, Madame, par vostre autorité et aussi vostre playsir y tenir fort la main et la pourvoir si bien de vostre protection pour ce regard qu'elle puisse obtenir le paiement ou au moins la moytié ou quelque bonne et vallable assignation de cette debte et par là, avoir moyen de marier sa fille selon sa qualité, de quoy vous ferez œuvre si méritoire et digne de la grandeur et de la liberralité de Vos Majestés. Que Dieu vous en soit le retributeur par la prière de la dame et de sa fille et de celluy qui participera d'aultant en l'obligation qu'elles vous en auront, comme il l'est par là-dessus, et qui, les vous ayant recommandées de tout son cœur va adjouter à sa prière à sa divine Maiesté, vous donner,

Madame, en parfaite santé, très-heureuse e très-longue vie.

D'Avignon, le 22 novembre 1579.

Votre tres-obéissant et tres humble serviteur et subiect,

G., cardinal d'Armaignac.

XLI.

A la Reine-Mère.

Madame, puisque j'escris au roy l'estat des affaires de ce pays et

1. Le catalogue de la Bibliothèque nationale porte « peult estre mémoratisve. »

2. On sait que la principauté de Salerne fut donnée par le roi de Naples, Ferdinand Ier, en 1463, à la maison de San-Severino.

3. Ferrante de San-Severino, né à Naples en 1507, mourut en France en 1568;

mesmes la continuation des peaiges establis et ceulx d'Aurange, et les controverses qui sont en vostre estat pour le gouvernement, les uns desirant qu'il soit en main de Monsieur de Chastillon[1], selon la nomination que le roy de Navarre en a faite, et les autres qu'il soit conservé à Monsieur de Blacon (qui en est usurpateur), et les autres que la volonté de Monsieur le Prince[2] soit attendue, et que Vostre Maiesté sçaura d'ailleurs l'esbranlement de ce pays, et les presaiges dune ouverture de guerre; depuis la prinse de Mende[3], si le feu qui ne faist que sourdre n'est promptement amorty, je ne vous diray, Madame, sinon que j'ay tant de besoing de vostre autorité, e de vostre entremise auprès du roy pour la jouyssance du don qu'il luy a pleu me faire de dix mil livres par an, que si Vostre Maiesté la meprise, je ne puis attendre que la totale ruyne, veu que les despenses que j'ai accoustumé faire augmentent et que la prinse de Mende et autres usurpations, commencent à m'oster la meilleure partie de mes revenus, à quoy je vous supplie très humblement avoir esgard, et à la trèshumble servitude que je vous ay vouée, et à la protection qu'il vous a pleu prendre de moy, qui ne cesseray jamais de vous servire et complaire, et de continuer les prieres que je fais à Dieu de vous donner,

Madame, en toute perfection de santé, très-heureuse et tres longue vie.

D'Avignon, le 11 janvier 1580.

Votre très-humble et tresobeissant serviteur et subiect.

G., cardinal d'Armaignac.

XLII.

Au Roi.

Sire, Comme nous cuydions jouire paisiblement en cest estat, on donne par vostre exemple occasion aux voysins d'en faire de mesmes. Ceulx de la principauté d'Aurange (ou le s^r de Blacon commande), qui ne desirent que remuemens et reprinse d'armes, et qui sont le refuge

il s'était distingué au service de Charles-Quint, en Allemagne, en Flandre, en Afrique, en Italie (principalement à la bataille de Cérisolles), et il avait ensuite abandonné la cause de l'Espagne pour embrasser celle de la France.

1. François, comte de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, colonel de l'infanterie française, fils aîné de l'amiral de Coligny, né en 1557 et mort en 1581.

2. Le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, qui allait être assassiné quatre ans plus tard (10 juillet 1584).

3. Ancienne capitale du Gévaudan, aujourd'hui chef-lieu du département de la Lozère. La ville de Mende avait été prise par les protestants dans les derniers jours de 1579 (25 décembre). Voir sur cet exploit du capitaine Merle le livre LXXII de l'*Histoire* de J. A. de Thou.

d'une douzaine de voleurs qui altèrent tous les estats voysins, ont si bien pratiqué un ministre à Cortoyson[1], que par eun trou qu'il a faist faire dans sa maison qui est joignant la muraille de la ville, le s^r de Blacon est entré dedans, s'en est emparé, y a faist prisonnier Minay (que Monsieur le prince d'Aurange avoit envoyé pour commander en ses pays), un advocat dudit prince, et quelques conseilles qui residoient à Cortoyson, d'ou il les a enlevés et conduits à Livron[2] après y avoir laissé garnison a sa devotion, de sorte qu'il ne luy reste maintenant que Jonquiers pour etre absolu maistre de la principaulté de quoy le s^r du Rousst[3] (?) qui m'avoit apporté des lettres de Vostre Maieste se trouve tant plus esbahi que ceste ocasion a esté faiste un ou deux jours apres son arrivée à Cortoyson. Et tout incontinent le s^r de Blacon a prins le chemin de Daulphiné avec des troupes de cavallerie et infanterie pour se joindre avec les Ligues qui sont en armes tout ainsi que Lesdiguieres tellement que je y prevoy eun tresgrand mal sil ny est promptement pourvu, attendu que ceux du Montelimar[4] et autres remarquables villes ne sont pas si bien qu'il seroit besoing pour votre service, selon que Vostre Maiesté verra. Je sçai plus particulièrement par Monsr de Maugiron et plusieurs cardinaux qui sont sur le lieu; de sorte que pour venir à ce qui me touche en ce pays, il me reste à vous dire, Sire, que Monsieur le Grand-Prieur, après avoir visité la plus grande partie de son gouvernement, s'en venant en ceste ville pour y passer la sepmaine entiere, feut un jour à Carpentras, d'où il partit le 20 du mois passé pour aller coucher à Caromb[5], chez Monsr le comte de Sault[6], qu'il vouloit avoir et estant accompaigné de Monsr Ervaldy recteur du Contat (qui l'avoit reseu), quelques gentilshommes de vos estats, au nombre de cinquante à soixante chevaliers entre lesquels estoient Acquiers, St André, St Androl, Croye, Cauzanas, et autres, chargerent le lieutenant de St Lectour, qui estoit accompagné d'une partie de nos chevaux legers, qu'un d'eux y fut tué avec trois ou quatre italiens, dequoy le seigneur Grand-Prieur qui en fust trop tard adverti et qui rebroussant chemin jusques au lieu où il auroit laissé St Lectour deux heures auparavant y accourut si à propos qu'il trouva le plus grand désordre et se trouva marry pour le peu de respect qui luy fust porté,

1. Aujourd'hui Courthezon, commune du département de Vaucluse, arrondissement d'Avignon, canton de Bédarrides, à 20 kilomètres d'Avignon.

2. Commune du département de la Drôme, arrondissement de Valence, canton de Loriol. C'était alors une place très-forte qui, du haut de la colline où elle était assise, dominait à la fois la Drôme et le Rhône.

3. Ne serait-ce pas le maître-d'hôtel du cardinal, le sieur de Renest?

4. Chef-lieu d'arrondissement du département de la Drôme, à 44 kilomètres de Valence.

5. Caromb est aujourd'hui une commune du département de Vaucluse, arrondissement de Carpentras, à 11 kilomètres de cette ville.

6. François d'Agout, comte de Sault. Voir sur lui (*Collection méridionale*, t. V, p. 129) une lettre du cardinal d'Armagnac, du 16 octobre 1586.

et moy pour veoir assailli eun ministre de sa sainteté, et violer la justice de vos estats, et parce aussi que je me craints que le desespoire et la cognoissance de la faulte qu'ils ont commise leur pourra faire entreprendre quelquechose plus grand au préjudice de vostre service et de nostre repos[1]; ce que toutefois nous avons tasché d'éviter jusques ici, et continuerons de tout nostre pouvoir à rompre les pratiques que l'ennemy faist pour les attirer à luy et leur persuader que ce faist estant inadmissible, ne peult estre effacé que par l'appuy qu'ils auront dudit ennemy et de ses adherens, ce qu'il tasche principalement d'inspirer au s^r Mazay[2], fils du s^r de Vaucluse vassal de Sa Sainteté qui a fait les assemblees soubz pretexte de quelque querelle qu'il disoit avoir avec le s^r de St Lectour, laquelle indubitablement le seigneur grand-Prieur e moy eussions accommodée, sans ce malheureux rencontre, duquel je ne vous scay pas dire plus long discours, puisque nous navons maintenant sinon à penser aux moyens de nous garantir des alterations qu'ils pourroyent produire et en donner a toutes heures advis a votre Maiesté, ensemble de ce que Blacon faira en la dite Principaulté, e de tous autres evenements qui sont de quelque importance, et vous supplie tres humblement, Sire, de vouloir considerer sur la poursuite que le s^r de la C..... s'en va faire pres de Vostre Maiesté, que si les habitans de Manosque[3], qui ont este tousiours tresaffectionnez à vostre service ont attenté contre le Baron et son frère Barlé, c'est pour les advis quils auront eus des intelligences des huguenots sur leur ville, et que n'ayant à faire ni garde ny contre Turcqs, ny contre Anglois, ny Espagnols ny autre sorte d'hommes que les Huguenots, ils se sont opposés audit Baron duquel ils craignoient les menées, en un temps principalement comme l'on voit en nostre ville paisible et comme la princip. de St L. a depuis monstré par effort, et toutefois les commissaires députés par la Court de parlement de Provence, ont fait mettre en prison une douzaine des principaux de ces villes dont il y en a qui sont bien merites de Vostre service lesquels sont poursuivis aussi rudement que s'ils avoient voulu violer vostre autorité. Ayant ete permis d'intimider les tesmoings en la presence mesmes des presidens et austres juges, en la grand chambre de la court du parlement, ce que je massure que le Grand Prieur trouve bon e le desire comme font bien les catholiques et bons subiects de Vostre Maieste, et particulierement de vous en supplier

1. On remarquera que, soit sur l'entreprise de Blacons, soit sur l'affaire du lieutenant de Saint-Lectour, la présente lettre renferme des informations que nous chercherions vainement ailleurs.

2. Plutôt le sieur de Mazan. MM. de Vaucluse et de Mazan appartenaient à la maison de Saignet, qui était une des bonnes maisons de Provence. Voir sur un duel entre le sieur de Mazan et un sieur du Plu, qui était assisté par le sieur de Saint-André, frère du comte de Sault, la lettre déjà citée du 16 octobre 1584 (p. 29 du tome V de la *Collection méridionale*).

3. Chef-lieu de canton du département des Basses-Alpes, arrondissement de Forcalquier, sur la rive droite de la Durance.

treshumblement, Sire, par la longue cognoissance que j'ai eue de leur zele et devotion, et par mesme moyen avoir aussi esgard, s'il vous plaist, au s^r de la C..... present porteur, à qui fust prins deux charges lorsque je vins en Provence pour entretenir les troupes de Monseigneur, pour garder qu'elles ne courussent et ravageassent le pays et pour attendre sans plus grande alteration la venue de la royne qui fust un trèsgrand bien; et sans ceste venue toustes choses eussent esté en fort mauvais estat qui est cause que puisque il en est venu un fort grand bien, qu'il vous plaise ordonner que tout soit payé; et que je sois laissé par la court du parlement de Thoulouze qui a ordonné la continuation des économies faites sur mes revenus contre les dons qu'il vous avoit pleu m'accorder auxquelles ils n'ont non plus voulu avoir aucun esgard, que s'ils ne recognoissoient point vostre autorité, tout ainsi que mon agent qui est pardela vous dira, et combien que les huguenots me privent d'une partie de mes biens, et que ladite court de parlement me travaille judicieusement soubz mille çouleurs, si est-ce que je continueray tousiours ma treshumble servitude et les prieres que je fais a Dieu de vous donner,

Sire, en parfaite sante, tres heureuse e tres longue vie.

D'Avignon, le 12 d'avril 1580.

Vostre trèshumble et tresobeissant serviteur et subiect.

G., cardinal d'Armaignac.

XLIII.

Au Roi.

Sire, Vostre Maieste aura esté advertie par le sieur du Roust[1], mon maistre d'hostel, qui partit dicy le dix de ce mois, la mauvaise et inopinée nouvelle que j'eus de la mort du feu s^r abbé de la Trappe, que Dieu absolve, et lennuy que jay porté d'un si malheureux et detestable acte, tant pour ses rares vertus et qualités que pour la cognoissance que javois de son ardant zèle a tout ce qui estoit pour le bien de Vostre service, et la supplication que je luy fesois de me vouloir accorder l'abbaye qu'il tenoit par la resignation que j'en avois faite, avec réserve des fruits, ma vie durant, en sorte que je veulx croire que je ne sceray en cela esconduit de ma requeste comme juste et raisonnable et que Vostre Maiesté considerera que je ne fais pas nonseulement pour me prevaloir du titre; mais afin que par ce bien faist, j'aye moyen de pouvoir aider à supporter les grandes despenses que je suis constrainct

1. Mot probablement mal lu. Du moins j'ai cru le devoir lire d'une manière bien différente quand je l'ai rencontré dans une lettre du cardinal d'Armagnac du 1er octobre 1584 (Voir *Collection méridionale*, t. V, p. 127) : là, le maître-d'hôtel du cardinal devient « le sieur de Renest. »

faire pour son service, que je veulx preserver tousiours à quelque commodité qui me puisse advenir, m'estimant si heureux d'estre a vos commandemens et quoy que je doive soufrir et endurer pour le bien dicelluy, je suis résolu de ne m'en departir jamais quand il s'agiroit de la conservation de ma propre vie, c'est pourquoy je vous supplie très-humblement, Sire, ne permettre que sur mes vieulx ans je doive recevoir de vos subjects aucun mauvais traitemens ni donner occasion à ceulx qui me sont mal affectionnes de se resjouire de la peyne en laquelle je me trouverois reduit à cause d'un tel accident qui ne me pourroit causer que toute fascherie et tristesse, comme si j'estois mal mené de vostre couronne, dont j'attendray en bonne devotion ce que le maistre d'hostel me rapportera, et vous devray respondre que les affidés du Languedoc, Provence et Daulphine sont au mesme estat que Vostre Maieste pourra avoir entendu de ses ministres, et mesmes par Monsieur le Grand-Prieur, qui ne vous laisse rien ignorer de ce qui se passe en son gouvernement, ni des moiens quil faut sur icelluy, s'estant jesté dans St Dinans[1], quil a echappé de celluy qui s'en estoit emparé, afin de faire la guerre, ainsi qu'il le void par les preparatifs et les faists pour assieger un petit vilaige qui est voisin de ce lieu, pour avoir plus de commodité de s'estendre et executer ses entreprises, à quoy je m'assure que le seigneur Grand-Prieur s'opposera de tout son pouvoir comme il a desja faist, à ce que j'entends; y ayant depesché le sieur de St M...[2], son lieutenant, avec sa compaignie de gens darmes et quatre harquebuziers, selon qu'il en donne advis à Vostre Maieste à laquelle il me semble ne devoir [taire] l'offre que ceulx d'Aurange m'ont faiste de vouloir vivre paisiblement, avec nous, par deux d'entre eux qui me sont venus trouver de la part du sieur de Blacon qui y commande; mais parceque je sçay que leurs deportemens ne tendent jamais qu'a une mauvaise fin, et quil ny a assurance aucune en leur endroit, je leur ay faist response que Notre Tressaint [Père] ne désiroit rien tant que de faire vivre ses subiects avec ceulx de Monsieur le Prince d'Aurange en repos; et que nous le voulions observer de tout notre pouvoir, pourvu qu'eulx et ceulx de leur parti de Daulphiné en fasse de mesmes, et pour cest effect ils partiront pour aller trouver les sieurs de Perigueux et autres chefs de la Province pour entendre leur resolution: et comme j'en auray response, je ne fauldray en donner advis a Vostre Maiesté pour le desir que jauray toute ma vie de ne me departire de l'obeissance que je vous doibs, d'aussi bon cœur que je supplie Notre Seigneur de vous donner,

1. Nom mal lu, car on le chercherait en vain dans tous les dictionnaires géographiques. Je suppose qu'il faut lire Saint-Véran, qui est un village du département de Vaucluse, dans la commune de Goult, canton de Gordes, arrondissement d'Apt.

2. Je ne puis reconstituer le nom de ce lieutenant de Henri d'Angoulême.

Sire, en toute perfection de santé, tresheureuse et treslongue vie.
D'Avignon, le 5 de juing 1580.
Vostre treshumble et tresobeissant serviteur et subiect.

G., cardinal d'Armaignac.

XLIV.

A la Reine.

Madame, par ceque j'escris bien au long au Roy, et que Vostre Maieste en sera pleinement advertie, je la supplieray treshumblement d'avoir souvenance de la requeste que je vous ay faiste y disant par le s^r du Roust, mon maistre dhostel, que je naye plus de moyen de continuer la treshumble e treffidèle servitude que j'ay vouee a Vos Maiestes e que par le bien que j'en espérois, je puisse demeurer le reste de mes jours en la transquillité et repos que laage ou je me trouve reduit requiert pour ne me departire jamais de vos commandemens jusques a la derniere goutte de mon sang. Ce que je ferois daussi bon cœur, que je supplie mon Seigneur de vous donner,

Madame, en parfaite santé, tresheureuse et treslongue vie.
D'Avignon, le 15 de juing[1] 1580.
Vostre treshumble e tresobeissant serviteur e subiect.

G., cardinal d'Armaignac.

XLV.

Au Roi.

Sire, quand [j'eus] la reception[2] de la lettre quil a pleu à Vostre Maiesté m'escrire le 22 juillet, Monsieur le Grand-Prieur avoit esté icy pour faire entendre au sieur Pirro Malnozi et a moy le desseing qu'il avoit faist d'aller assiéger le lieu de Saint-Vinans[3], occupé par les ennemys, nous avons consenti de luy bailler Vostre artillerie et luy pourvoir des munitions nécessaires, ce que nous luy avons accordé tres volontiers, mais daultant qu'il nous demandoit aussi quatre harquebuziers, il ne nous fut possible d'en former que deux, lesquels luy seront envoyés quatre jours apres son partement dicy, et il les employa selon ses desseings, mais il advint quelques jours apres qu'une partie

1. Cette lettre correspond sans doute à la lettre 28 du catal. ms. de la Bib. nat. cotée 6 juin 1580 : « par ce que j'escris. »

2. Cette lettre correspond sans doute à celle qui est indiquée ainsi dans le catal. ms. de la Bibl. nat. : 18 août 1580 : « Avant la réception. »

3. Le véritable nom de ce lieu, que nous avons trouvé tout à l'heure écrit *Saint-Dinans*, était, comme je l'ai déjà dit, Saint-Véran.

diceulx jusques au nombre de soixante ou quatrevingt, s'en revint du seigneur Grand-Prieur et de leur capitaine, et à notre grand regret, qui nous occasionna de nous résouldre a les faire chastier, comme nous y sommes appris, et cependant, afin que Vostre service ne reseut aucun desadvantaige pour ce regard, nous en avons envoyé d'aultres en leur place. A cause de quoy je supplie Vostre Maiesté de croire que si nous poulvions faire mieux pour vostre service, il ny seroit rien espargné, mais Nostre Saint-Père ne tient icy que deux compaignies de chevaulx légers qui sont en nombre de cent, et environ mil hommes de pied, qui ne suffisent à grand'peine pour la garde des villes du pays, qui est cause que sa saintete nous a commandé d'attendre soigneusement a garder cet estat sans permettre que les soldats nécessaires pour la garde d'icelluy soit employés ailleurs de peur qu'en leur absence les ennemys nentreprennent sur ses villes, comme ils font ordinairement, ce que jay bien voulu dire à Vostre Maiesté afin qu'elle y puisse remedier selon son bon plaisir, par le moyen de Monsieur l'Ambassadeur quelle tient auprès de sa sainteté ou de son nonce, car autrement nous avons les mains liees pour ne pouvoir accomplir entièrement les commandemens selon l'affection que jen ay, et auray tout le demeurant de mes jours,

Sire, je prie Dieu qu'il donnet à Vostre Maieste tresheurense e treslongue vie.

D'Avignon, le 12 (?) aoust 1580.

Vostre treshumble et tresobeissant serviteur et subiect.

G., cardinal d'Armaignac.

XLVI.

A la Reine-Mère.

Madame, par ceque Vostre Maieste verra ce que j'escris au roy en response de ce quil luy avoit pleu me commander pour le regard des forces de cest estat, je ne vous en feray icy plus long discours, seulement vous supplieray, Madame, d'avoir souvenance de mon ancienne servitude et de la perte que jay faite depuis ces derniers troubles qui m'a entierement accablé, estant constrainct à congedier toute ma famille pour le peu de secours que je receois de mes revenus, et mesmes à peine que je puis jouyr du don de dix mil livres qu'il a pleu à Vos Majeste me faire porter. Le peu de respect que les commis du trésorier Castille[1] ont porte à vos ordonnances nonobstant lesquelles ils me travaillent indinement, de sorte que s'il ne plaist au roy, et à vous Madame, me faire ressentir de leur liberalité, je me voy reduit en tel estat, que je seray constrainct daller comme mendier. Ayant faist de

1. Pierre de Castille, contrôleur général des finances, mort en 1629.

si grandes et excessives dépenses pour le service de Vos Maiestes lorsque la necessité le regardoit quil estoit necessaire davoir tousiours la main a la bourse pour secourir darmes et de munitions de guerre vos subiects tant de Languedoc, Provence que Daulphiné, sans que pour raison de ce pays demandé aucun salaire ny recompense, ayant persévéré tousiours en la tresdevotieuse affection que j'ay de tout temps eue au bien de vos affaires, pour lesquels (puisque Dieu m'a voulu remettre en ma première santé apres avoir esté bien fort travaillé de ceste maladie populaire[1]), j'emploieray le reste de mes jours et tout ce qui en deppend d'aussi bon cœur que je prie sa bonté divine de vous donner,

Madame, en toute perfection de santé, tresheureuse et treslongue vie.

D'Avignon, le 22 d'aoust 1580.

Vostre treshumble et tresobeissant serviteur et subiect.

G., cardinal d'Armaignac.

Madame, ayant reçu la lettre ci-incluse de la rayne de Navarre pour Vostre Majesté, je nay pas voulu faillir de la luy faire tenir.

XLVII.

A la Reine-Mère.

Madame, ayant trouvé moyen recouvrer la coppie d'une instruction que les églises prétendues de Languedoc et Daulphiné, ensemble le s^r de Blacons, envoyent à Monsieur le Prince d'Orange, par eun nommé Lambert, et voyant combien importe que Vos Maiestés entendent par la leurs mauvais desseings et intentions, j'ay choysy entre ceulx que je scavois de longue main affectionnés au service de Vos Maiestés, le sieur du Ronest[2], pour vous apporter nonseulement ladite instruction, mais faire entendre beaucoup d'autres choses qui sont passees naguere de deca et lestat ou nous nous trouvons, de quoy m'assurant qu'il s'acquitera fidellement, je n'ay qu'a m'en remettre sur luy, pour vous supplier treshumblement, Madame, le vouloir ouyr et croire ladessus, et au vostre, ne laisser despourveu de vos commandemens celluy auquel la volunté demeurera jusques au dernier soupir de sa vie, de les effectuer, de mesme envie quil va prier Dieu,

Madame, vous maintenir longuement en toute heureuse santé et prospérité.

Des Gentillins près le pont de Sorgues, le 14 de febvrier 1581.

Vostre treshumble et tresobeissant serviteur et subgect.

G., card. d'Armaignac.

1. Le cardinal d'Armagnac veut parler de la coqueluche qui sévit dans toute la France en 1580. Voir ce qu'en dit J. A. de Thou (livre LXXII), et aussi Pierre de l'Estoile (édition Jouaust, t. 1, 1875, p. 361).

2. *Sic*. Nous avons vu qu'il fallait bien plutôt lire : *de Renest*.

XLVIII.

A la Reine.

Madame, sur ce qu'il a pleu au Roy escrire a Mons. de Gauval et à moy, de secourir l'armee que Monsieur le duc du Mayne[1] a conduite en Daulphiné, des forces que Nostre Saint Père entretient en cest estat, nous n'avons voulu faillir de les luy envoyer par eun gentilhomme que nous dépeschons, tenant a luy donner l'intention de sa Sainteté, encore que cest estat fort grandement menacé, est que si l'ordre de paciffication n'est aussi bien escouté pour son regard puisqu'il a pleu à Vos Maiestés l'y comprendre, il est à craindre que les ligues de la guerre et toute la tempeste viendront fondre sur celluy, et desià lon en dresse les preparatifs non-seulement en Daulphiné, mais aussi en Languedoc, où il sest assemblé quelques troupes qui taschent de passer la rivière pour se venir joindre à ceulx en Daulphiné, se voulant servir pour leur passaige de la commodité de quelques bateaulx avec lesquels ceulx d'Aurange louent le peaige et rançonnement de ceux qui passent sur la rivière, nous fesons bien tout ce que nous pouvons pour leur empescher le passaige avec la bonne intelligence que nous avons au s^r de Ste Jalle, qui se trouve de delà avec quelques forces qu'il a assemblées à cest effect par commandement de Monsieur de Montmorency, mais ils pourront aller passer avec ce qu'ils trouveront. Par ainsi, Madame, vostre bon plaisir sera, continuant vostre bonne protection et mon estat, de faire que le s^r du Mayne y establisse la paix aussi bien qu'en Daulphiné, et pourvoye au reste, en sorte que vos provinces et vos estats ne soient plus en doubte de ce costé là, à cause qu'on y recoit indifferement tous les perturbateurs du repos public et ceulx qui bastissent ladedans les menees et pratiques pour travailler les provinces tellement que pour couper chemin à cela, le plus court seroit qu'il pleust à Vos Maiestés y mettre des gens de bien qui gardassent la place avec le revenu à son maistre pourvu quelle fust soulz l'obeissance de ses maistres, autrement nous serons tous les jours à recommencer, remettant tout-affait le tout à vos bons plaisirs. Je vous supplie treshumblement, Madame, avoir pitie de la pauvreté où je me trouve et me faire jouyr pour l'advenir du don quil pleust au roy me faire, car je n'en eus jamais tant de besoins que maintenant, qu'il me viendroit fort mal a propos s'il remarquoit mes torts, car je ne scaurois d'où payer les debtes, par la estre contrainct faire pour n'avoir jouy de mon revenu durant les guerres passees qui m'ont reduit a estre en ceste extremité où je me trouve, et qui me contrainct de recourir à la protection qu'il vous a pleu prendre tousiours de celluy qui s'asseure que vous ne l'abandonnerez, non plus que vous avez faist jusques icy, dont il vous demeurera perpetuellement oblige, priera Dieu de vous en estre remunerateur et vous donner,

Madame, en parfaite santé, trèsheureuse et treslongue vie.
Le 20[1] de juillet 1581.
Vostre treshumble et tresobeissant serviteur et subiect.
G., cardinal d'Armaignac.

XLIX.

Au Roi.

Sire, Aussitost que Monsieur le duc du Mayne[2] a eu faist tout ce que Vostre Maiesté escrivoit à Monsieur Malnozzi Genval, au faist des armes en vos estats, et à moy pour renforcer son armee des forces que Sa Sainteté entretient par deça, nous nous sommes disposés à faire, estant aussi telle sa volonté et intention, qu'il nous a fait entendre par sa derniere deposition tellement que nous envoyons presentement un gentilhomme devers le s^r pour luy faire entendre ce dequoy nous le pourrons secourir, en vue que ce que nous avons nous soit bien nécessaire pour la garde des villes et lieux de vos estats, puis que nous sommes advertis qu'on y veult venir faire la guerre ouvertement, et pour cest effect a-t-on assemblé en Languedoc quelques troupes de gens de pied qui tachent de passer le Rosne pour se venir joindre à Commines[3] (?), mais c'est soulz la faveur d'Aurange, et de quelques bateaulx que le s^r de Blacons tient la pour rançonner les passans et faire payer les péages et subsides, ce dont j'ay advisé à Vostre Maiesté dès lors quil lentreprint, toutesfois le s^r de Ste Jalle du costé de dela, et nous du nostre, faisons tout ce qu'il nous est possible pour leur empescher les passaiges qu'ils publient estre pour aller au secours de Viron[4], ce qui n'est vraysemblable veu quon tient que ceulx du Daulphiné ont accepté la paix et veullent entierement obeyr à vostre édit, mais le mal talent leur demeure tousiours de venir travailler vos estats par la force de la guerre ouverte, n'estant peu venir à bout d'une infinite d'entreprinses qu'ils ont tracees sur dernièrement la pauvre ville d'Avignon, dont

1. Le catal. ms. de la Bib. nat. donne la date du 25 et indique Bédaride comme le lieu d'où cette lettre fut écrite (n° 32). Bédarrides est un chef-lieu de canton du département de Vaucluse, arrondissement d'Avignon, à 14 kilomètres de cette ville.

2. Charles de Lorraine, duc de Mayenne, second fils de François de Lorraine, duc de Guise, né en 1554, mort en 1611, « celui de tous les princes lorrains, » remarque J. A. de Thou (livre LXXV), « en qui le roi trouvait plus de modération et de justice. » Notons que le président de Thou met en 1582 l'envoi du duc de Mayenne en Dauphiné, où, d'après la présente lettre, il se trouvait déjà dans le mois de juillet de l'année précédente.

3. Je ne devine pas le nom réel qui se cache dans cette faute de lecture.

4. *Sic*. Serait-ce Voiron, chef-lieu de canton du département de l'Isère, arrondissement de Grenoble, à 25 kilomètres de cette ville? *Voiron* est le nom dauphinois qui se rapproche le plus de la forme incertaine *Viron*.

aucunes des conspirations ont senty la peine de leur mefaict. Ayant eté escoutes par la et d'aultant Sire, que le capitaine Barault, qui est de vos subiects de Languedoc, se trouva accusé par l'un des condamnés qui étoient quatre, soutenant que nous le fismes entendre a Monsieur de Montmorency, il se fist faire prisonnier, et il nous envoya dire quil soutiendroit jusques au dernier supplice, en quoy le sr de Montmorency a faist un acte genereulx et duquel nous nous assurons que Vostre Maiesté demeurera bien contente, pour la protection en laquelle il lui a pleu prendre tousiours ces estats, et ce neanmoins nous ne procederons enltre autres le sr Barault qu'avec le seu du sr de Montmorency et y retrouvant vos offenses, toutes ces menasses et menees me font craindre quils ne gettent la tempeste et les premices de la guerre sur vos estats, s'il ne vous plaist, Sire, de faire ressentir l'effect et execution de Vostre Maieste, tout ainsi quil vous a pleu le comprendre. De quoy je supplieray treshumblement et de tant plus extremement Vostre Maiesté, Sire, que cela pourroit ralumer la guerre dans vos provinces circonvoysines et au reste que vostre plaisir soit pourvoir aux necessites de ses gens de bien qui conservent la place a son maistre, avec le revenu, soulz toutefois vostre obeyssance comme il a esté faist autrefois, en sorte que les voysins n'en recoivent plus les maulx et dommaiges qu'elle est coutumiere leur apporter, y recevant indifferement toutes sortes de gens qui y bastissent toutes leurs entreprinses contre les dites provinces et estats, et quand le sieur Duc en aura le commandement de Vostre Maiesté, je m'assure quil luy sera facille de l'executer avant son partement de ce pays, lequel ne sera jamais en seureté et repos tant que le sieur Aurange demeurera en l'estat quil est. Et parceque je m'assure que vous prendrez en bonne part ce que j'en dy qui ne procede que du zelle et affection que jay à vostre service, je n'en ennuyeray davantaige Vostre Maiesté, mais pour fin de cela, luy rafraischiray la treshumble requeste que je luy ai souvent faiste pour mon particulier, touchant le don qu'il luy a pleu me faire, afin quil me soit continué et assuré pour l'advenir, puis que je n'en eus jamais si grand besoing que maintenant, qui m'en faist rendre si importun, me trouvant chargé de tant de debtes sur mes vieulx ans, que je n'espère pas en pouvoir sortir, si je ne suis secouru de vos bienfaits et liberalités auxquels je suis contraint de recourir en ceste extremité où les guerres et la non jouyssance de mon revenu m'ont réduit, et ce sera augmenter de plus en plus mon obligation au service de Vostre Maiesté, et à prier continuellement Dieu, Sire, pour son estat, prosperité et santé, et vous donner

Très-heureuse et tres longue vie.

Ce 20[1] de juillet 1581.

Vostre très-humble tres obeissant serviteur et subject.

G., cardinal d'Armaignac.

1. Le catal. ms. de la Bib. nat. donne pour cette lettre la date du 25.

L.

Au Roi.

Sire, retournant le magnifique s^or^ Francesco Morizini de la court du roy d'Espaigne, où il a esté ambassadeur pour la seigneurie de Venize, et ayant passé par icy ou je me suis essayé luy faire le meilleur accueil et traictement dont je me suis peu advisé, tant par ce que je scavois que Vostre Maiesté l'auroit aggreable, quant ce ne seroit que pour avoir esté le premier ambassadeur que la Seigneurie ait envoyé devers vous après vostre retour de Poloigne, que pour la particulière amytié que je luy ay, et a toute sa maison, nombrée entre les plus insignes de la Seigneurie. Je l'ay trouvé si zellé et affectionné au bien de Votre service, qu'estant entré en discours avec luy, il s'est laissé entendre, que sur son partement de la Court d'Espaigne, les choses y estoient en tels termes, que le roy ne voyant pouvoir divertir la guerre de Flandres par autre moyen qu'en la dressant contre vostre royaume, il a esté résolu que ce seroit du costé de la Prouvence, qui leur a semblé le plus accessible et facile. Ayant desià pour cest effect cent cinquante galleres armees, equipees et pretes, la moitié en Espaigne, et l'autre moitié en Italie, schachant où prendre les vivres ou munitions nécessaires à telles entreprinses, oultre qu'il faist estat d'avoir beaucoup de pratiques, amitiés et intelligences dans le propre pays, dequoy ayant incontinent donné advis à Monsieur le Grand-Prieur pour pourveoir à la seureté des ports et villes de son commandement, je n'ay voulu faillir d'en faire aultant à Vostre Maiesté, la suppliant très-humblement, Sire, recevoir en bonne part les advis puisqu'il ne procède que de la devotion que j'ay eu tousiours au bien de votre service, manutention de votre estat et couronne, pour lesquels je prie sincèrement Dieu de vous donner,

Sire, en toute perfection de santé, très-heureuse et très-longue vie.

D'Avignon, le 28 octobre 1581.

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur et subject.

G., cardinal d'Armaignac.

LI.

Au Roi.

Sire, l'ancienne marque de fidellité qui dès ma naissance a servy de guide a tout le cours de ma vie, et par le moyen de laquelle j'ay receu tant de graces et faveurs de vos prédecesseurs et de Vostre Maiesté, ne permettra jamais que je laisse passer aucune chose que je cognoisse en quelque lieu que je sois importer tant soit peu son service sans l'en

advertir. Comme jay voulu faire presentement par le s^r de Fougasse present porteur de la mutation que Nostre Saint Pere a voulu faire en ceste ville, de la personne du s^r l'evesque de Tholon, mon lieutenant en l'administration de la justice[1], a celluy de Savonne qui vouloit estre recteur du Comté. Il m'a semblé, Sire, estre necessairement de mon devoir de vous le faire entendre; tant par ce quil a pleu a Vostre Maiesté prendre la protection de ce pays au moyen de quoy il est bien raisonnable qu'elle sache qui sont ceulx qui ont quelque commandement et sur les armes, et sur la justice, pour s'en servir aux occasions qui journellement se présentent, et les quallites dudit s^r de Savonne, lesquelles vous seront exactement declairees par le s^r de Fougasse, ne me restant a vous dire sur ce particulier, sinon quil monstre par son discours estre tres affectionné au service de Vostre Maiesté, en quoy j'espere tant que je vivray et quil sera aupres de moy, luy servire de si bon exemple quil n'aura point ocasion de se declairer autre. Autre regret nay je, Sire, sinon de navoir la disposition du corps et des forces pareilles a la bonne volonté pour me pouvoir rendre digne de tant de favorables demonstrations que Vostre Maiesté me faist journellement de son amytié, que je la supplie treshumblement me vouloir continuer comme le plus souverain support et consolation que je puisse desirer en l'aage que je suis. Des affaires de ses provinces circonvoysines, je ne luy escris point, d'aultant que je scay qu'elle en est bien informée par icelles, particulierement par Monsieur le Grand Prieur de la reddition de Colmars[2] soulz l'obeyssance de Vostre Maiesté, et de la deliberation qu'il a faiste de la razer ou d'y mettre une bonne garnison, par Messrs les Princes de Montmorency et de Joyeuse, des troubles que les voleurs donnent en ce pays, et par Monsr de Maugiron, de la continuation de la paix en Daulphiné, si bien qu'a moy seul demeure la charge puisque je n'ay autre subiect digne de Vostre Maiesté, de supplier le Créateur en toutes mes devotions, vous donner,

1. Guillaume Le Blanc ou du Blanc, d'abord chancelier de l'université de Toulouse, puis évêque de Toulon en 1572 et vice-légat du cardinal d'Armagnac pendant de longues années. Voir sur ce personnage l'*Introduction* aux *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac* (p. 43 et 47) et les judicieuses observations de M. Léonce Couture dans la *Revue de Gascogne* d'août et septembre 1875, p. 374, 375. M. Couture a signalé une importante lettre de l'évêque de Toulon au Pape, écrite le 25 octobre 1583, et publiée pour la première fois par le P. Theiner (*Annales ecclésiastiques*, t. III, 1856, p. 460). A la suite de ce document, dans lequel Guillaume Le Blanc proteste contre la disgrâce imméritée dont il avait été l'objet de la part de Grégoire XIII et se défend victorieusement des calomnies qui avaient causé sa révocation, le P. Theiner a reproduit (*ibid.*) une lettre de l'archevêque d'Avignon au Souverain-Pontife en faveur de son intègre collaborateur qui avait été accusé de corruption, lettre, dit M. L. Couture, « aussi ferme que respectueuse. »

2. Aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Basses-Alpes, arrondissement de Castellane.

Sire, en toute perfection de santé et contentement, treslongue et tresheureuse vie.

D'Avignon, 19 décembre 1583.

Vostre treshumble et tresobeissant subiect et serviteur.

G., cardinal d'Armaignac.

LII.

Au Roi.

Sire, vostre ville du Saint-Esprit est tellement [convoitée] par les ennemys du repos public, qu'ils ne cessent jour et nuit de penser aux moyens de s'en rendre maistres, et quant par surprinse, intelligence ou pratique ils se verront frustrés de leur mauvaise intention à cause de la bonne garde que lon y faist à ma continuelle exortation, ils sont resolus d'employer toutes leurs forces pour exécuter leur malheureux desseing. Et de faist se voyant descouverts et hors d'espérance d'y pouvoir parvenir que par eun grand effort, ils font de si grands presparatifs, qu'il est bien à craindre que les habitants de la ville, fidelles subiects de Votre Maiesté, ne pourront longuement subsister au soustien d'une notable force, telle que l'on voist s'apprester, si elle n'est fortifiée des moyens propres pour s'y opposer docilement. Comme ils sont bien résolus, s'il plaist à Vostre Maiesté comme le cognoissant sage, je l'en supplie très-humblement, et combien que je soys certain, Sire, que Votre Maiesté est bien amplement informée de l'importance de la ville, je ne veulx pas laisser de vous dire, que si par malheur les rebelles de Vostre Maiesté y mettoient une fois le pied, la commodité d'un tel passage sur la rivière du Rosne, propre à l'exécution d'une infinité d'autres dampnables entreprinses, avec l'utillité qu'ils recevront du peaige, leur donneroit occasion de se fortiffier tellement là-dedans, qu'ils n'en sortiront jamais que par une très-grande force; aussi est-ce la cause pourquoy tous les chefs des rebelles ont conjuré de la prendre. Quant à moi, Sire, je ne fauldray point de la secourir de tout ce qui me sera possible, pour la fidellité et dévotion que par debvoire, je doibs au sujet de votre service, et de faist j'ai desja envoyé chercher des pouldres pour y envoyer, mais cela ni tous mes moyens ny pourroient suffire, parceque la ville a besoin de gens, de pieces de desfense, et autres armes que je ne puis oster de cette ville sans la desmunire, et affaiblire tellement que nous pourrions courrire la mesme fortune, et cela s'appelleroit ouvrire un grand trou pour en boucher un petit, n'estant pas de moindre considération pour votre service que si elle estoit à Vostre Maiesté laquelle ne trouvera pas mauvais, s'il luy plaist, ce que je luy ay desja fidellement prousvé du zèle que j'ay à la conservation de tout ce qui lui appartient. Comme je lui feray tousjours paroistre en toutes les occasions qui se presenteront au prix de mon sang propre, lequel

avec tout ce que jay en ce monde j'ay dédié à l'obeissance de voz commandemens, attendant lesquels je supplieray le Createur,

Sire, vous donner en toute perfection de santé et contentement très-longue et très-heureuse vie.

D'Avignon le 24 janvier 1584.

Vostre très-humble, très-obéissant subiect et serviteur.

G., cardinal d'Armaignac.

LIII.

Au Roi.

Sire,

Combien que je pourrois me rapporter à la suffisance de Mr de Lombez, pour faire entendre à Vostre Maiesté l'estat des affaires du Languedoc, d'aultant qu'il en est bien instruit et que durant quelques jours qu'il a demuré avec moy il a toujours participé aux advis qui se sont présentés, je l'ai touteffois bien voulu accompaigner de ce mot, tant pour satisfaire à mon debvoir, que pour servir de tesmoignage à ce quil vous dira de vive voix des assemblees pratiques et entreprises que les ennemys du repos public font journellement pour surprendre quelque fort, affin de pouvoir avec plus de commodité exercer leur meschancete, et avec une bonne occasion violer la foy qu'ils ne scauront garder, sinon entres eulx, pour l'exécution de leur obstination, laquelle une troupe de capitaines la plus mal assortie du service de Vostre Maiesté ont juré, quelque confirmation de paix qu'il y puisse avoir, de s'emparer de tous les lieux qu'ils pourront, pour avoir de quoy continuer leur vauiage. Cela monstre, Sire, qu'ils ne s'espargneront pas pour attraper les places plus importantes, mesmes celles qui de longue main sont assignees comme le fort St André[1], et les villes du St Esprit, qui sont tous les jours en allarmes, par les advis que lon a par la main de ceulx mesme qui sont commis à l'execution de la prinse. Mais jespere que Dieu par sa grace leur ostera la force de leurs mains comme Il a fait il n'y a que deux jours au fort de St Victor[2], très-fort et de grande importance à deux lieues du St Esprit, lequel fut attaqué en plain jour par deux des conjurés qui sont arrivés avec deux cens harquebuziers, apres avoir fait saulter la premiere porte du ravein, avec trois petars, en grand danger destre forcé, sans le prompt secours que ceulx de dedans eurent de quelques gentilshommes de ce comté

1. Probablement aujourd'hui Saint-André de Valborgne, chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement du Vigan.

2. Je crois pouvoir identifier ce Saint-Victor avec Saint-Victor-Lacoste, commune du département du Gard, arrondissement d'Uzès, canton de Roquemaure. Le chef-lieu de cette commune conserve encore les débris de ses anciennes murailles.

qui de fortune se trouvèrent à Baignolz[1] et des villages voisins où nous devons crainsdre, Sire, si Vostre Majesté n'ordonne quelque provision pour la garde de ces lieux. Il est grandement à craindre quils ne tombent enfin en quelque sinistre accident s'ils ne sont fortifiés et soulaigés du secours de Vostre Maiesté quoy je ne faille de les tenir esveillés par continuels advertissements et les secourir de tous mes moiens comme j'ai fait jusques à maintenant Sire, le temps est proche auquel j'aurai plus besoins de Vostre faveur que jamais, pour faire admettre à Messieurs les desputez du clergé le don que Vostre Maiesté m'a faist, lorsque Castille rendera ses comptes, sil luy plait que j'en jouisse ainsi qu'elle a touiours monstré etre de son vouloir, je la suplie treshumblement ne trouver point mauvais si avec tant de importunite je implore sa protection, veu que son seul commandement est auth^e^, me pouvant faire savoire les difficultés qui se presenteront si Vostre Maiesté se daigne avoir memoire d'un des plus devoués servicteure de ceste couronne, pour la grandeur et soutien de laquelle je fais continuelles prières à Dieu et qu'il donne à Vostre Maiesté,

Sire, en toute perfection de santé et contentement, tres longue et tresheureuse vye.

D'Avignon ce 23 fevrier 1584.

Vostre treshumble et tresobéissant subgect et serviteur.

G., cardinal d'Armaignac.

LIV.

Au Roi.

Sire,

J'ay esté extrêmement ayse de voir par la lettre du 26 mars qu'il a pleu à Votre Majesté m'escrire, que l'ordre que nous avons tenu et tenons tous les jours pour nous garantir des invasions dont nous sommes menassés selon les advis mêmes que Votre Majesté nous en a voulu donner, luy soit estre aggréable. Au moyen de quoi, Sire, j'espère le mettre si bien en pratique, et tenir si soigneusement la main à la conservation de votre ville, douttant qu'elle n'importe pas moins au service de Votre Majesté, qu'à celluy de Notre St Père, que j'espère avec l'ayde de Dieu la maintenir soulz la mesme obeyssance que j'ay fait jusqu'à présent, portant gravé en la mesmoire et au milieu du cœur la maxime contenue en moi que la deffiance est en ce temps mere de la sureté. Comme chose digne d'estre bien remarquée, j'attendray le reste de voz commandemens sur ce faist par le capitaine Hugues,

1. Bagnols-sur-Cèze, chef-lieu de canton du département du Gard, arrondissement d'Uzès, à 23 kilomètres de cette ville.

suivant l'intention de Votre Majesté à laquelle baysant très-humblement les mains, supplie le Créateur donner,

Sire, avec très-longue et très-heureuse vie, entier contentement de ses saints désirs.

D'Avignon, le 20[1] d'avril 1584[2].

Votre très-humble et très-obéissant subject et serviteur.

G., cardinal d'Armaignac.

LV.

Au cardinal de Pellevé[3].

Monsieur, vous m'avez si fort obligé par les honnestes courtoysies que j'ay receu de vous pour la conservation de ce qui mappartient, que je m'estimerois le plus ingrat homme du monde, si je ne vous en rendois toute la recognoissance de service qu'un tel bienfaist mérite, et desyre quelque bonne occasion pour m'en revancher, et monstrer par effect l'envye que j'ay de suyvre en toutes choses vos commandemens que je vous fais avec la mesme affection, que je me veulx resjouyre avec vous de la bonne nouvelle qu'il vous a pleu me departir sur lélection que Nostre Saint Pere a faist de vous en l'abbaye de Foix[4], laquelle il ne scauroit avoir mieulx employée. Tout ainsi que je fais aussi, de ce que le roy m'a confirmé le titre de mon archevesché de Tholoze, scachant que vous en aurez contentement, pour l'amytié qu'il vous plaist me

1. Le catal. ms. de la Bibliothèque nationale donne à cette lettre la date du 10 avril (n° 8).

2. Voir deux autres lettres écrites en 1584 à Henri III, par le cardinal d'Armagnac, l'une le 1er octobre et l'autre le 16 du même mois (p. 127 et 129 du tome V de la *Collection méridionale*). N'oublions pas que le P. Theiner a publié (*Annales ecclésiast.*, t. III, p. 198, 199, etc.) plusieurs lettres de l'archevêque d'Avignon, adressées en cette même année, à la cour de Rome. En réunissant toutes les lettres du cardinal d'Armagnac qui ont vu le jour jusqu'à présent par les soins de Ribier, de Dom Vaissète, de M. Charrière, du P. Theiner, de M. Miller (de l'Institut), de l'éditeur de la *Collection méridionale*, on en compterait bien environ 140, et, en y joignant les 60 lettres données ici, on aurait un total de 200 lettres aujourd'hui connues.

3. Nicolas de Pellevé, né le 18 octobre 1518, fut nommé évêque d'Amiens en 1552, archevêque de Sens en 1562, cardinal en 1570, archevêque de Reims en 1592, et mourut à Paris le 26 mars 1594.

4. Aujourd'hui chef-lieu du département de l'Ariége. L'abbaye de Saint-Volusien de Foix était vacante depuis la mort de Paul de Foix (29 mai 1584). Les auteurs du *Gallia christiana* (t. XIII, *Ecclesia Appamiensis*, col. 184) ont commis un petit anachronisme en écrivant sous le nom de Nicolas de Pellevé : « A Sixto V abbatiam obtinet an. 1585. » On voit par la lettre du cardinal d'Armagnac que, dès le mois de juin 1584, Grégoire XIII avait donné l'abbaye de Foix à l'archevêque de Sens.

porter[1]. Nous avons eu a Beaucaire quelques jours Monsieur le duc de Montmorency, et s'en est party depuis hier pour aller au rencontre du roy de Navarre que lon dicst estre à Mazeres[2] pour prendre la route de Montpellier, où l'on se prepare de le recevoir, accompaigné de Monsieur le duc d'Espernon[3], pour pacifier les troubles de Languedoc et essayer de faire quelque bonne reconciliation, selon que vous pourrez voir par un advis que jay donné charge à mon agent vous communiquer, et de la Court lon me mande par lettre du 1er de ce mois, que Monseigneur, frère du roy, est en tres bonne santé, et que les medecins donnent une grande espérance de sa vye pourvu quil ne face aucun excès[4], et que la royne mere de Sa Maiesté estoit arrivée de retoure d'avec luy avec une tres grande joye[5], qui est une nouvelle que tous les gens de bien en doivent avoir contentement, pour le fruit quelle produira à toute la France, dequoy je fais treshumbles prières a Dieu. Et m'estant très humblement recommandé a vos bonnes grâces, je le supplie quil vous donne,

1. Le titre fut confirmé, mais cela n'empêcha pas le roi de donner pour successeur à Paul de Foix, sur le siége archiépiscopal de Toulouse, François de Joyeuse, qui était déjà archevêque de Narbonne depuis 1582 (*Gallia christiana*, t. XIII, col. 59).

2. Aujourd'hui commune du département de l'Ariége, arrondissement de Pamiers, canton de Saverdun, à 17 kilomètres de Pamiers. D'après le tableau des *Séjours et itinéraire du roi de Navarre* dressé par M. Berger de Xivrey (*Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. II, p. 579, 580), ce prince était arrivé à Mazères le 7 juin et n'en repartit que le 13. Au lieu de se diriger vers Montpellier, comme le présumait le cardinal, Henri revint à Paris.

3. Jean-Louis de Nogaret, duc d'Epernon depuis le mois de novembre 1581. Voir sur son entrevue avec le roi de Navarre (non à Mazères, mais à Pau, dans les premiers jours de juillet), l'*Histoire de la vie du duc d'Espernon*, par Guillaume Girard (édition de 1730, in-4°, p. 29-33).

4. Les médecins se trompaient, comme il leur arrive si souvent : Au moment où le cardinal d'Armagnac transmettait à son collègue d'aussi rassurantes nouvelles, le duc d'Anjou n'avait plus que cinq jours à vivre (il rendit le dernier soupir le 19 juin et non le 10, comme on l'a souvent dit, et comme l'a répété M. Lud. Lalanne dans son *Dictionnaire historique de la France*). Remarquons toutefois, à la décharge des médecins, que s'il faut en croire le témoignage de Pierre de l'Estoile (édition Jouaust, t. II, 1875, p. 154), dès la fin du mois de mai le duc d'Anjou aurait été considéré par eux comme inguérissable.

5. Le duc d'Anjou, après l'échec d'Anvers, s'était retiré à Château-Thierry, une des terres de son apanage : venu à Paris le 11 février 1580, il s'y était rencontré avec le roi, son frère, et le 21 du même mois il était rentré à Château-Thierry pour ne plus le quitter. Catherine de Médicis alla voir le duc d'Anjou vers la fin du mois de mai : elle revint à Paris le 1er juin, faisant apporter par eau les plus précieux meubles de son fils mourant. Croyons, pour son honneur de mère, que le cardinal d'Armagnac avait été mal renseigné quand on lui avait parlé de la *très-grande joie* qu'elle rapportait de sa funèbre expédition de Château-Thierry.

Monsieur, en parfaite santé, heureuse e longue vie.

D'Avignon, le 14 juin 1584.

Vostre très-humble serviteur.

G., cardinal d'Armaignac.

LVI.

Au Roi.

Sire,

Comme j'étais sur le poinct de vous dépescher le sr du Roust[1] (?) pour respondre à celle qu'il vous avoit pleu m'escrire par luy, il me fut donné advis, à l'arrivée de l'ordinaire de Rome, que Nostre Tressaint Père, en me conservant le tistre de l'archevesché de Tholouze, il m'avoit par mesme moyen privé de aller dans vostre [dite] ville, si bien que je fus contraint d'y envoyer incontinent le sr de Paillée, mon nepveu[2], pour me plaindre d'un si mauvais traistemen, et que j'estois résolu de ne m'en démettre puis que je cognoissois que oultre l'incommodité que ce m'estoit, tant à la décrépitude de mon aage, que à la nécessité de mes affaires, ce seroit ouvrir eung plus notable prejudice au manquemen du service que je vous doits en vostre dignité, en laquelle j'ay esté appelé par les feus roys vos prédécesseurs, et dont je ne m'en veulx départir tant qu'il vous plaira, et y continuer le reste de mes jours, avec le zèle, l'affection et la fidellité que Vostre Maiesté a peu cognoistre depuis le temps que j'y suis, de sorte qu'estant arrivé ledist sr de Paillée, je vouldray de vous donner advis de tout ce qu'il aura négocié, et finiray ma première délibération tout aussitost sur le partement du sr du Roust (?), comme je ne veux oublier de remercier très-humblement et de toute mon affection Vostre Majesté, du bien qu'elle m'a faist du don de l'archevesché de Tholouze, en quoy j'ay cogneu comme en toutes autres choses qui se sont présentées combien elle a aggréable mes services, qui est la chose qui ma consolé le plus, puis que ma vie et tout ce que je tiens de plus cher ne dependent sinon que de voz volontés, pour les employer aux chauses qui seront estimees propres pour l'execution des commandemens qu'il vous plaira me faire, vous suppliant très-humblement, Sire, qu'en continuant votre premiere deliberation, vous me veuilléz permettre que ceulx qui sont deputés pour ouvre les comptes de Castille, sils departent sans que je n'en obtienne le fruit conforme à votre désir, selon l'assurance que Votre Majesté m'y a donnée, afin que je ne me sois privé de votre libéralité,

1. J'ai déjà proposé de lire ce nom : *de Renest.*

2. Un des parents, pour la nourriture duquel le cardinal réclame, en diverses lettres, les faveurs du roi. Je ne trouve nulle part la moindre mention de ce neveu de l'archevêque d'Avignon.

et que par ce bienfait j'aye tant plus de moyen continuer les grandes despenses que je suis contrainct faire icy pour vostre service, et de prier Dieu incessamment comme je fais de vous donner,

Sire, en toute perfection de santé, très-longue et très-heureuse vie.

D'Avignon, le 12 de juillet 1584.

Vostre très-humble et très-obéissant subiect et serviteur.

G., cardinal d'Armaignac.

LVII.

Au Roi.

Sire, Ayant sçu par la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire par Vostre valet de chambre, qu'elle persistoit encore en son désir que je résigne mon abbaye d'Aurillac[1], me commandant vous en envoyer par luy ma procuration, j'y ay esté d'aultant plus estonné, que sur la remonstrance que Monsieur le Grand Prieur vous faist à Lyon, du peu ou point de moyen qui me resteroit après de pouvoir soutenir mes pauvres parents, et me privant, sur mes vieulx jours, des plaisirs que me laissera l'abbaye, et remettre à ma plaine et libre disposition la resignation de laquelle je ne pensois plus que Votre Majesté deust estre importunée comme elle est. Et combien, Sire, que je n'aye jamais eu, ny auray autre volonté, que de Luy obeire et complaire en toutes choses, Sire, qu'oustre ce que j'en ay déclairé aux Royx pour me faire entendre à Vostre Majesté. Il m'a semblé de devoir accompaigner de suite mon ancien secrétaire, pour Vous rafraischire et représenter les remonstrances et vous supplier très-humblement, ayant esgard à jamais, me donnera il la consolation que je me suis toujours promise de la bonté et dignité de Votre Majesté, du bon plaisir de laquelle sçavoire par le retour de mon secrétaire. Pour m'y conformer entièrement, ainsi que je l'ay chargé L'en assurer de ma part ensuite de ma persévérance en l'affection et dévotion que j'ay voués à son service jusques à mon dernier soupire et estre en estat de continuer avec mes prières à Dieu vous donner,

Sire, en parfaite santé et prospérité, très-heureuse et très-longue vie.

D'Avignon, le cinq de mars[2] 1585.

Votre très-humble, très-obéissant serviteur et subiect,

G., cardinal d'Armaignac.

1. Chef-lieu du département du Cantal. L'abbaye de Saint-Gerauld d'Aurillac avait été donnée au cardinal d'Armagnac en 1578, et elle fut donnée, après sa mort, au célèbre poète Philippe des Portes, chanoine de la Sainte-Chapelle et déjà abbé de Tiron, de Bon-Port et de Josaphat (*Gallia christiana*, t. II, *ecclesia S. Flori*, col. 447).

2. Cette lettre correspond sans doute à celle que le cat. ms. de la Bibl. nat. indique ainsi : 23 mars 1585 : «..... Ayant veu par la lectre. »

LVIII.

Au Roi.

Sire, depuis le commencement de ces nouvelles soulevations et séditions qui se sont faits en France, tendant à la perturbation de la paix et tranquilité de Vostre royaulme, je n'ay jamais esté si heureux que de recevoir un seul mot d'advis ni commandement de Vostre Majesté, pour sçavoire ce que je devois faire pour votre contentement. Combien que par l'entiesre et fidèle dévotion que j'ay eu dès ma première admission au service de Vostre couronne et particulièrement, Sire, depuis qu'elle vous a esté à bon droit mise sur la teste, j'ay assés bien apris quel est le debvoir d'un bon subiect, tel que je seray toute ma vie, à l'endroit de son prince naturel, car encore qu'il ayt pleu à Dieu, Sire, me constituer en la charge icy pour le service du St Siège apostolic, j'y ay tousjours eu en mémoire que vous estes mon roy et mon souverain seigneure, et celuy à qui je doibs obeyssance, dequoy mes actions vous peuvent avoir rendu asses bon témoignage, comme elles feront jusques au dernier souspire de ma vie, ce que je vous supplie très-humblement vouloir croire, Sire, et que non-seulement il n'y aura jamais occasion qui me puisse faire départir de ceste résolution, mais aussi que je me vaudray directement contre tous ceulx qui vouldront ou penseront faire autrement, comme très-humble et très-fidèle serviteur que je vous suis, et seray tant que je vuis, baysant très-humblement les mains de Votre Majesté, je supplierai le Créateur vous donner,

Sire, en parfaite santé, très-longue et très-heureuse vie.

D'Avignon, le 27 avril 1585.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur et subiect.

G., cardinal d'Armaignac.

LIX.

Au Roi.

Sire, pour respondre à la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escrire du 27e jour d'avril, suivant le commandement qu'Elle m'en faist et la servire au moyen des mauvayses impressions qu'elle pourroit avoir pris contre cest Estat, par le rapport d'aucuns qui lui auroient faist entendre vos adversaires avoir reçu descommodités d'icelluy; je ne veulx pas commencer par aucune justification avec Vous, Sire, ne pençant avoir jamais fait ni permis qu'il se soit commis en ce pays chose qui aye besoins d'aucune excuse; je laisse à part à Vous desduire l'infinité des services que j'ay faist à Vostre couronne, et particulièrement

à Vous, et ma fidélité, laquelle j'ay eu et auray toute ma vie, en telle recommandation qu'il n'y aura jamais occasion ny fortune bonne ou mauvayse qui la puisse esbranler, et ne suis pas si facile à esmouvoir, Sire, sur la seule apparence des raysons alléguées par ceulx qui ont pris les armes contre Vostre Majesté ni toutes leurs protestations, quoy qu'elles semblent estre fondées sur eune sainte intention, me puissent faire croire que vous ne soyez mon roy et souverain seigneur, et que tous ceulx qui s'émancipent de votre obéissance, soulz quelque prétexte que ce soit, se trompent grandement, sachant bien que Dieu ne vous a pas mis le septre en main pour estre subiect à la correction de ceux qui la doivent prendre de Vostre Majesté, qui comme très-sagement n'a jamais esté recognue sinon très-désireuse du restablissement de la Sainte Foy catolique, apostolique et romaine, et du soulaigement de son peuple. Telle est mon opinion, Sire, de laquelle je ne me départirai jamais, non plus que de vos commandemens auxquels je rangeray tousiours ma volonté, et toutes mes affections, sans permettre qu'il entre en mon entendement rien qui puisse altérer ceste résolution, ni que jamais il se soit fait autrement que je sçai. Comme à la vérité je ne peulx dire que ce soit ou qui a entrepris en cest estat, chose que l'on aye peu cognoistre pouvoire porter le moindre desavantaige à son service, je ne diray pas que sur la confusion et exactitude que ces nouveaux momens ont apporté sur la commission dont la cause estoit tellement incognue à tout le monde, que les plus accordés et mieulx admis ne sauroient qu'en juger, mesme ceulx qui, comme moi, n'ayant jamais eu admis que par la voix publique du vulgaire, il n'y puisse avoire eu des personnes qui sans descouvrir leurs desseings sous prétexte de querelles particulières, ont eu moyen de se pourvoir de quelques armes. Ce que vos ministres eux-mêmes n'ont sçu empescher en leurs gouvernemens et qu'à leurs voix il ne se soist faist de levées de soldats et abuzé de leurs commissions pour dresser des compagnies et les conduire, estant faistes, à ceulx de votre contraire party. Mais d'avance, que le pays leur aye donné retraite ny autre assistance depuis que ce nom de Ste Ligue a esté mis en avant, c'est bien artificieux de ceulx qui se couvrent de la Croix et [se mettent] soubs la protection de Votre Majesté, pour avoir liberté de lui courir sus, auxquels je supplie Vostre Majesté ne donner si facile pardon ; personne, Sire, qui ait plus de regret et tristesse, déplorant la ruyne et calamité dont ce pauvre royaume est menacé, s'efforce avec plus de zèle à rompre les entreprises et leurs adhérences en le quartier de deçà, que moy, pour n'y espargner la vie et tous mes moyens, non plus que j'ay faist par le passé; de vostre mesme volonté font et feront tous ceux qui sont auprès de moy; notamment Monsr de Cavaillon[1] de qui les actions et déporte-

1. Sur M. de Cavaillon, comme sur la plupart des gentilshommes désignés dans les lettres écrites d'Avignon par le cardinal d'Armagnac, il faut consulter l'excellent ouvrage de Pilhon-Curt : *Histoire de la noblesse du comté Venaissin* (1743-1750, 4 vol. in-4°).

mens à l'endroit de ce qui touche le service de Vostre Majesté, ont toujours été tels qu'elle se peult assurer de sa fidélité et du don qu'il lui a fait de sa servitude, estant bien certain qu'il ne sauroit rien entreprendre ni penser au préjudice de son service, sans desplaire grandement contre luy Nostre Trèssaint père son maître et souverain seigneur, de qui je veulx croire fermement que l'intention ne sera point autre que celle de son prédécesseur, et d'aultant que par la lettre qu'il vous escrit, Sire, vous serez mieux informé de sa bonne volonté, je ne vous escrirai plus que pour supplier le Créateur, après vous avoire très-humblement baysé les mains, vous donner,

Sire, en toute perfection de santé, très-heureuse et très-longue vie.

D'Avignon, le 16 de may 1585[1].

Votre très-humble, très-obéissant serviteur et subiect.

G., cardinal d'Armaignac.

APPENDICE.

LX.

Lettre du cardinal d'Armagnac a Philippe II[2].

Sire, Il y a quelque temps que la camererie de l'abbaye de la Grasse[3]

1. C'est jusqu'à ce jour la dernière lettre que l'on connaisse du cardinal d'Armagnac, qui mourut, soit au commencement du mois de juin 1586, le 2 suivant quelques écrivains (notamment Henri de Sponde, Frizon, les auteurs du *Gallia Christiana*), soit dans le courant de juillet, le 11 d'après les uns, le 21 d'après les autres, et parmi ces derniers se trouve l'exact Nouguier, que j'ai cru devoir suivre (*Introduction* aux *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac*, p. 45), et qui avait été déjà suivi par les éditeurs du *Dictionnaire de Moréri* de 1759. Quoi qu'il en soit, il faudrait découvrir un témoignage contemporain bien précis qui permît de trancher définitivement la question, et j'appelle, en finissant, l'attention des bons chercheurs sur ce point qui n'aurait pas dû rester si longtemps douteux.

2. Archives nationales. Papiers de Simancas, K, 1553, n° 40. Non content de nous apporter les lettres du cardinal d'Armagnac qui étaient gardées à Saint-Pétersbourg, M. Loutchisky a eu le mérite de trouver à Paris une lettre de l'illustre prélat qui avait échappé jusqu'à ce jour à toutes les recherches. Il faut d'autant plus l'en féliciter que, lorsque je préparais mon édition des *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac*, je ne manquai pas de demander communication de tout ce qui, dans les Archives nationales, pouvait m'intéresser à cet égard, et qu'il me fut répondu que l'on n'y possédait pas une seule ligne écrite par le cardinal, comme semblait le prouver du reste l'absence de son nom dans le *Musée des Archives nationales* (1872, in-4°).

3. Notre-Dame de la Grasse (diocèse de Carcassonne). Voir pour cette abbaye la lettre XXXIII, du 29 août 1573 (tome II, 1876, p. 561).

ayant vacque par mort fut par moy conferee à ung religieux profez gentilhomme et gradué que a tousiours servy Dieu en lad. abbaye fort examplairement depuis environ vingt cinq ou trente ans, ne pouvant mieulx faire si me sembloit pour l'honneur de Dieu et edification de son eglise que de donner les benefices a ceulx qui les meritent et qui en son (sic) dignes pour leur integrité et doctrine, et examplaire de bonnes mœurs, mesmes en ce temps miserable, il est necessaire de faire choix de personnes qui aient moyen de s'opposer aux hereticques, lesquelz travaillent miserablement ce royaume comme Vostre Majesté scait, et pour aultant que lad. camererie a quelques membres en vos terres et seigneuries, encores que le chef doibve resider en ladicte abbaye pour y faire sa charge, je vous supplie treshumblement que comme zelateur du service divin et protecteur des ecclesiastiques, vouloir accorder aud. camerier nommé la Bastide les provisions necessaires pour la jouissance desd. membres. De quoy oultre l'obligation tres estroicte que je vous en auray, non seulement ledict Bastide, mais tous les autres religieux de ladicte abbaye, et de l'ordre de St Benoist, feront treshumbles prieres a la bonté divine de vous donner,

Sire, en toute perfection de santé tresheureuse et treslongue vie.

De St Canat[1], le xie de may 1579.

Votre treshumble et tresobeissant serviteur.

G., cardinal d'Armaignac.

LETTRES DE SISMONDI

ÉCRITES PENDANT LES CENT-JOURS.

(Suite.)

XXIV.

30 mai 1815.

.... Il n'est point sûr que cette campagne qui commence si tard ne finisse pas de fort bonne heure. On a la folie de ne pas vouloir connaître les dispositions du pays où l'on veut porter la guerre; on les connaîtra quand on l'attaquera, et alors on s'apercevra, je pense, qu'il valait mieux rester tranquille. Alors peut-être le sera-t-on de nouveau. Nous approchons du moment de l'ouverture de l'Assemblée[2]. Il est possible que

1. Aujourd'hui Saint-Cannat, commune du département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix, canton de Lambesc, à 57 kilomètres de Marseille.

2. Les députés arrivent à Paris et sont extrêmement montés pour la défense

les étrangers prennent ce moment-là même pour attaquer. S'ils ne le font pas, il y a tout lieu de croire que l'Assemblée ne voudra pas souffrir plus longtemps ces démonstrations hostiles, et que ce sera elle qui demandera à l'empereur d'attaquer. Mais une personne qui m'est bien chère se plaignait de ne pouvoir jamais être contente de la conduite du parti qu'elle aimait. Aujourd'hui que ses vœux ont dû changer, il est possible qu'on lui donne encore le même chagrin. Ceux-ci sont hommes et passionnés, et il est probable qu'ils passeront les justes bornes. Napoléon a été pendant ces trois mois d'une modération sans exemple envers ses ennemis. Je crois fort que l'Assemblée prendra de toutes autres mesures; que les conspirateurs, ceux qui correspondent avec l'ennemi, seront punis de peines fort sévères; et le mouvement qui dans plusieurs provinces se manifeste contre la noblesse, en même temps qu'il est juste, parce qu'il est nécessaire à la défense nationale, ne laisse pas que d'être fort alarmant. J'eus hier une conversation de demie heure avec le duc de Bassano, ministre secrétaire d'État. Je voulais le remercier du décret sur la Légion d'honneur, et de ce qu'il avait été retiré ensuite. Il est impossible d'être plus prévenant et de traiter quelqu'un avec une plus haute considération, qu'il ne fit pour moi.

Mercredi matin. — ..... Pour achever de nous distraire, nous avons pour demain l'assemblée du Champ de Mai. Mme de Dolomieu est restée un jour de plus pour pouvoir la voir; nous devons y aller ensemble, mais il faut pour cela que j'obtienne des billets, et quoique je les aie demandés depuis longtemps, je ne les ai point encore reçus. On dit que la salle contiendra de 12 à 14,000 personnes. Mme de Bérenger, qui devait retourner hier à la campagne, est aussi restée; mais ce n'est pas pour y aller, elle craint la fatigue d'une longue séance et avec ses mauvais yeux elle ne profite guère des spectacles; c'est seulement pour qu'en en sortant on vienne le lui raconter chez elle. Nous nous affligerons beaucoup de nous séparer, Mme de Dolomieu et moi. Elle s'est accoutumée à l'intimité de notre conversation, elle prétend que je l'entends mieux que personne, et elle se sentira au contraire à Lyon dans une profonde solitude de cœur et d'esprit. Nous avons passé hier la soirée ensemble chez Mme d'Henriesdal avec M. et Mme de Gérando qui habitent la même maison. Je ne sais si je t'ai raconté qu'un de ces derniers jours que j'étais chez Mme de Montjoie, M. de Gérando, qui y était aussi, m'embrassa en prenant congé de moi : il allait se cacher dans les entrailles de la terre, et dans les calamités qui nous menaçaient, personne ne savait plus s'il aurait encore, au bout de quinze jours, sa tête sur ses épaules. Je me mis à rire, l'assurant qu'il n'y avait de dan-

de la France; ils commencent le recensement des votes sur la Constitution et il paraît qu'elle sera acceptée par un nombre très-imposant de suffrages. On croit probable que jeudi se fera la grande séance du Champ de May, et dimanche l'ouverture de l'Assemblée (*Note de Sismondi*).

ger ni pour lui, ni pour moi, ni pour personne. Quinze jours après il était nommé conseiller d'État, chargé d'une mission importante par le nouveau gouvernement. C'est un fort bon homme, mais faible et sujet à un peu d'affectation allemande, qu'il a prise peut-être de sa femme.

Vendredi 2 juin. — Je suis d'une tristesse mortelle, chère mère; Mme de Dolomieu est partie ce matin, et quoique je sentisse peut-être qu'il était temps que nous nous séparassions, parce que son mari qui est extrêmement vif en royalisme s'inquiétait d'une amitié à laquelle il attribuait toute la raison qu'elle montrait, et pouvait en prendre à la fin une humeur qui aurait eu des suites durables. Cependant son départ me cause une tristesse qui passe encore mon attente. Je la voyais tous les jours deux heures, mais à présent elle me manque tout le jour. D'ailleurs je suis triste encore des rudes circonstances dans lesquelles nous nous trouverons : la guerre va éclater. Avant dix jours il se sera sûrement bien versé du sang. Les Chambres seront réunies lundi 5, mardi 6 l'Empereur partira. La Suisse encore me donne des inquiétudes mortelles. La Diète vient de prendre la plus fausse et la plus coupable détermination, celle d'accorder le passage aux alliés en cas d'urgence, c'est-à-dire si cela leur convient. C'est attirer la guerre sur notre pays. Au moment où la neutralité sera violée du côté du Rhin, elle le sera aussi du côté du Rhône, et il était si facile, si sûr et si noble de demeurer en paix au milieu de l'Europe. Je ne sais pas ce qu'il ne faut pas craindre pour Genève, ce qu'il ne faut pas craindre pour notre correspondance. Allons-nous donc enfin nous trouver tout à fait séparés? Quelle douleur, après toutes celles que nous avons éprouvées! Bonne mère, pense du moins avec certitude que je suis bien de corps et d'esprit, entouré encore d'amis, bien que ce ne soient plus tous les mêmes. Il m'en reste plusieurs qui me sont très-acquis et les Bérenger entre autres te répondent aussi de moi. J'irai passer quelques jours chez eux au Val; à présent ils sont à Paris. Pense que je t'aime de tout mon cœur, et que lors même que des lettres n'arriveraient point à toi pour te le dire, ce sentiment remplirait toujours mon âme et conduirait ma plume; pense que le malheur des temps ne peut pas toujours durer, et de même que nous avons un désir ardent de nous rejoindre, nous trouverons aussi la possibilité. J'ai donc assisté hier à la grande assemblée du Champ de Mai, non pas avec Mme de Dolomieu ni Mme de Bérenger parce que les femmes n'étaient point avec les hommes; elles étaient aux fenêtres de l'École militaire, moi avec M. de Bérenger et le jeune de Beauvau dans le cirque dont une partie était occupée par les colléges électoraux.

Dimanche matin 4 juin. — J'ai essayé de te donner ci-joint un petit plan de la distribution de la cour et des spectateurs dans cette fête, en sorte que je ne t'en parlerai pas. L'assemblée des Chambres paraît être pour demain. Hier et aujourd'hui elles ont commencé à vérifier leurs pouvoirs. M. de Bérenger n'est pas pair, ce qui me fait un peu de cha-

grin, puisqu'en promettant d'accepter il s'était bien assez mis en avant. Je fis hier le tour des fortifications qu'on élève autour de Paris. Le général Haxo, qui les dirige en chef, nous attendait, nous fit tout voir, et nous expliqua tout. Paris est entouré de collines qui sont si heureusement placées que leur crête fait une fort bonne ligne de fortifications. On y travaille avec un très-grand respect pour les propriétés, évitant autant que possible les maisons dont on n'a jusqu'à présent pas renversé une seule et ménageant les jardins et les champs, au milieu desquels travaillent six mille ouvriers. La ville sera dans un bon état de défense, mais il faut bien espérer qu'on n'en approchera pas cette fois de manière à la mettre à l'épreuve..... Tout était immense dans ce spectacle[1]. Le trône, élevé sur le devant du 1er étage de l'École militaire, en plein air, mais sous un vaste dais, contenait avec l'empereur et sa famille, toute la cour, tous les ministres, tous les chambellans. Une députation centrale de cinq cents membres des colléges électoraux est montée vers l'empereur, et s'est placée toute entière sur les escaliers en avant du trône, tandis que son président adressait un discours à l'empereur, lui rendait compte de l'acceptation de la Constitution et recevait son serment. Dans la large ouverture vis-à-vis, qui communiquait entre la cour et le Champ-de-Mars où était rangée l'armée, on avait d'abord dit la messe, ensuite chanté le *Te Deum*, avec une très-belle musique. Sur les gradins en amphithéâtre, 20,000 électeurs ou spectateurs étaient rangés sous une tente demi-circulaire, ouverte par devant et par derrière. Après le discours et les serments, l'empereur est descendu du trône, a passé par l'ouverture où est l'autel, il est monté sur le tertre en plein air, au milieu de l'armée et du peuple; tous les maréchaux et tous les généraux l'entouraient, et il a distribué à chaque députation de chaque corps d'armée les aigles de leurs régiments. Il a distribué aussi celles des gardes nationales de tous les départements. Il y avait peut-être 200,000 personnes, acteurs et spectateurs, dans cette grande cérémonie nationale. J'y étais dès neuf heures du matin, elle a fini à trois heures et demie; le temps était magnifique; l'enthousiasme universel, et les cris de : vive l'empereur! perçaient le ciel.

XXV.

Mercredi 7 juin à samedi 10 juin 1815.

.... Tout tient (*il s'agit des communications postales*) à la neutralité de la Suisse et jusqu'à présent la Diète n'a point pris la seule détermination qui puisse la garantir, celle de la défendre par les armes. Tous mes vœux, tout mon espoir c'est qu'elle ne soit pas violée d'ici à un mois. Si on la sauve dans ce premier mo-

1. L'assemblée du Champ de Mai. Voy. le plan ci-joint.

ment, j'ai tout lieu de me flatter qu'on la sauvera pour toujours, et que les Suisses, voyant les succès balancés, comprendront la néces-

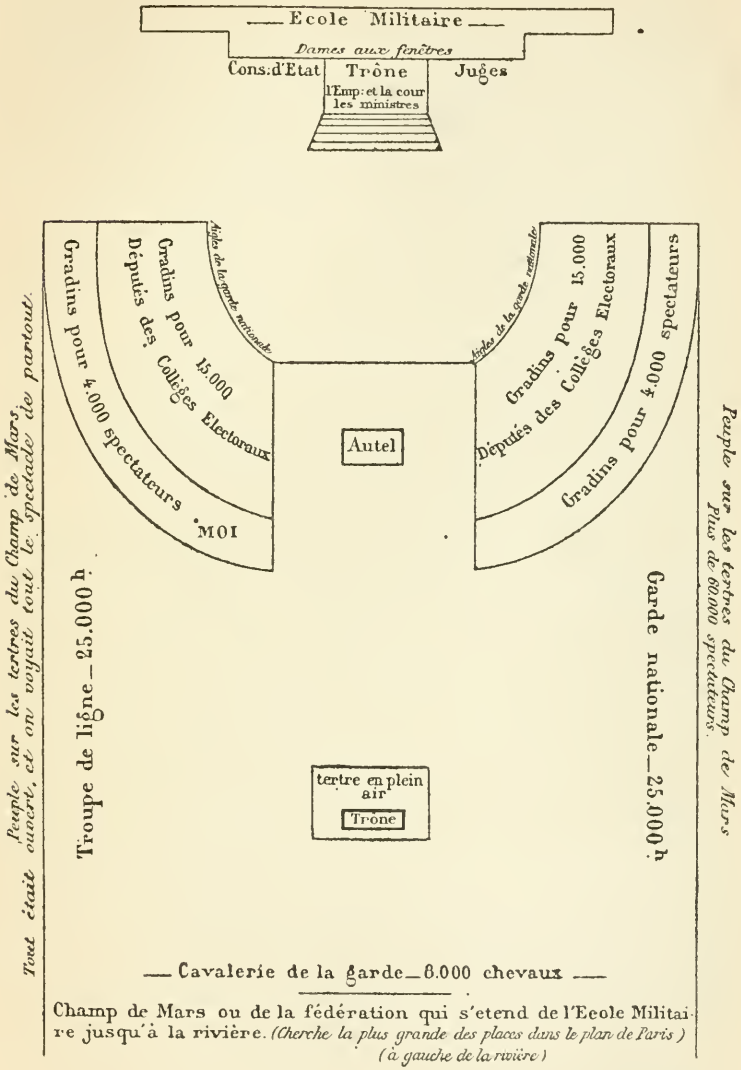

sité de la défendre rigoureusement. C'est aujourd'hui que l'empereur ouvre la séance du Corps législatif à quatre heures. On se croit assuré que dans l'adresse que ce corps lui présentera au nom de la nation, on

l'invitera à attaquer sans différer davantage. On a fait hier et avant-hier l'essai de l'esprit de cette assemblée dans quelques délibérations sur son organisation. Il est beaucoup plus uni qu'on ne s'était flatté. Les députés marcheront de très-bon pied en même temps à la défense de l'empire et à celle de la liberté. La nomination de M. Lanjuinais pour président est à ce dernier égard de très-bon augure. C'est l'homme qui pendant toute la Révolution a mis le plus de courage et de constance à s'opposer à toutes les tyrannies démagogiques et impériales, mais il mettra autant de zèle à défendre la patrie que la Constitution. Je dînai hier chez M. de Gérando avec Benjamin Constant et deux députés marquants, M. Durbach et M. Duchesne, qui me firent concevoir de fort bonnes espérances. Hier même cependant il paraît qu'il y a eu un projet d'assassiner l'empereur. Un homme, qui avait cru le trouver au Corps législatif et qui sortait des tribunes, a été tout à coup déchiré lui-même par une explosion de poudre fulminante qu'il portait. Il a été arrêté; mais peut-être est-il déjà mort de ses blessures; on ne comprend point encore ni l'accident dont il est lui-même victime, ni le projet qu'il avait pu former, car la poudre fulminante ne porte point des projectiles à distance; encore moins peut-on diriger ses coups. Cet accident servira à faire prendre plus de précautions à l'avenir, et une trame déjouée met à l'abri de plusieurs autres.

Vendredi 9 juin. — L'accident dont je t'ai parlé au bas de la page précédente, paraît aujourd'hui tout à fait innocent. Le Saxon qui avait de l'argent fulminant dans sa poche, avait cru faire une merveilleuse invention pour l'employer à la guerre; il avait porté sa machine à différents ministères, on l'avait toujours repoussé, à cause du danger attaché à l'emploi de cette matière; il ne se décourageait pas et en portait constamment dans sa poche, lorsqu'un accident a produit la détonation. Du reste il n'en mourra point, il en sera quitte pour une brûlure; mais on ne se fait pas une idée du fracas de cette détonation, elle passe un coup de canon. — J'avais à peine écrit ce commencement de lettre avant-hier, lorsque Mme de Bérenger m'envoya un billet pour voir l'ouverture du Corps législatif. Il n'y avait pas place pour 300 personnes, en sorte que c'était une grande faveur d'y être admis. C'était la même salle où j'avais vu faire l'ouverture il y a deux ans; alors l'Assemblée était beaucoup plus brillante par la richesse des costumes, avant-hier elle était deux fois plus nombreuse. L'empereur fut fort applaudi à son entrée, beaucoup plus qu'il y a deux ans, mais après son court discours, dans lequel annonçant le commencement de la monarchie constitutionnelle, il s'en remettait entièrement entre les mains de la nation, il fut bien plus applaudi encore et avec bien plus de transport. Hier j'allai à une séance ordinaire, il n'y avait aucun sujet fort important en délibération, cependant l'intérêt du débat était très-grand, parce qu'on y voyait se peindre le caractère de la nation française et cette impétuosité, cette impatience des formes et de l'ordre qui rendent ses assemblées si difficiles à conduire. Il y a

dans notre Grand-Conseil à Genève bien plus de sagesse, et je le croirais tout autant de talent. Si tout ceci mûrit à bien, ces commencements seront la chose la plus curieuse et qui laissera les souvenirs les plus importants; j'aurais bien du regret de ne les avoir pas vus. Mais le canon est au-dessus de tout cela; d'un moment à l'autre les coups vont être frappés. Je suppose que l'empereur partira ce soir ou demain, et une grande bataille sera probablement livrée avant la fin de juin, avant par conséquent que les Russes soient arrivés en ligne. Il y a d'autre part des mouvements violents dans la Vendée, puis les Autrichiens vont bientôt menacer la Savoie et le Dauphiné; la situation est violente, et il est presque impossible de penser à autre chose. Cette concentration de toutes les idées sur la politique est encore augmentée pour moi par l'absence de mes principaux amis. C'est aujourd'hui que je compte que Mme de Dolomieu arrive à Lyon et je ne suis pas sans inquiétude pour elle pendant son séjour là! Mme de Bérenger est retournée hier au Val du Loup, elle m'a fait promettre d'y aller passer quelques jours, et auparavant j'irai lui faire de plus courtes visites, mais le temps est à présent exécrable et comme il plut hier, jour de la saint Médard, on a annoncé que ce déluge durera longtemps. Hier je partageai ma soirée entre la princesse Jablonowska et Mme de Souza. La première doit me faire rencontrer cette même lady Élisabeth Forbes, dame d'honneur de la princesse de Galles, que j'ai vue à Genève, et qui vient d'arriver à Paris chez Mme de Souza; j'eus une très-longue conversation avec M. Philippe de Ségur, fils du grand-maître[1], homme d'esprit et bon général. J'y trouvai aussi un homme que j'aime à rencontrer, M. de Lascours, qui a servi avec distinction, qui a des idées très-libérales et que je considère comme une sorte d'ami[2]. Mais la maîtresse de la maison ne me plaît guère; il y a si peu de vérité dans tout ce qu'elle dit; je vois fort bien qu'elle s'occupe toujours des moyens de diriger l'opinion; elle vous dit en confidence ce qu'elle désire qu'on répète, elle vous recommande toujours fort de ne pas la citer, parce qu'elle est portugaise et qu'il ne lui convient pas de se mêler de rien[3]. Je fais plus, je ne répète pas non plus ce qu'elle m'a dit et ce n'est pas là ce qu'elle voudrait.

Samedi 10 *juin*. — ..... Il est arrivé hier ici la nouvelle que dans le Conseil de Genève, après une longue délibération, 150 suffrages contre 82 avaient été donnés pour rompre la neutralité et se joindre à la coalition. Cet acte malheureux de démence sera bientôt suivi d'hostilités et de la cessation de toute correspondance.....

1. Louis-Philippe de Ségur était, depuis 1804, grand-maître des cérémonies.
2. Jérôme Reinaud de Boulogne, baron de Lascours, avait été membre du Corps législatif depuis 1800.
3. Mme de Souza n'était portugaise que par son second mariage. Elle-même était parisienne d'origine.

XXVI.

12 juin, lundi soir 1815.

..... L'Empereur est parti la nuit passée; à l'heure qu'il est, peut-être est-il déjà arrivé aux avant-postes. Le temps, qui a été affreux ce matin, semble se remettre; qui sait le sang qui peut déjà couler demain? Jamais tous les cœurs n'avaient été ébranlés par une aussi profonde émotion; c'est l'existence de la France qui doit se décider. Le sort de la Pologne la menace. J'ai reçu en même temps que la tienne, une lettre du poète Foscolo, de Coire, le 18 mai, qui me dit qu'il est proscrit de sa patrie[1], fugitif, sans passeport, voulant aller à Londres, et ne sachant quelle route prendre. Il désire faire parvenir de ses nouvelles à Mme d'Albany avec qui il était fort lié. Veux-tu lui dire qu'il est arrivé jusque-là, mais sa lettre a tant tardé que beaucoup de choses ont pu lui arriver depuis. J'ai passé aujourd'hui partie de ma matinée au Corps législatif; j'ai dîné chez Mme de Rumford avec Maurice, Mme de Souza et quelques autres; j'ai achevé ensuite ma soirée chez Mme Récamier.

Mardi 13. — ..... Au milieu de toute la tristesse qui m'accable pour notre séparation, pour toutes nos inquiétudes, j'éprouve une indicible consolation au fond du cœur de sentir que toi, ma sœur et moi nous ne faisons qu'un. Cette communauté d'espérances et de craintes adoucit la moitié des douleurs. Je ne vois guère ici que des gens qui pensent comme moi, et dans ce moment de crise les autres me seraient insupportables à rencontrer. Les Bérenger sont les premiers, et si j'ose en juger je leur fais autant de plaisir que eux à moi. Mme de Rumford et sa société ne sont pas moins unanimes, puis tous les Beauvau. Ceux-ci ont marié avant-hier leur fils aîné à Mlle de Praslin, une riche héritière, que j'ai vue ce soir pour la première fois, mais qui est bien laide, tandis que les deux sœurs Beauvau sont belles comme des amours. La princesse Jablonowska, avec sa société polonaise, sont encore des gens qui me font du bien à rencontrer, fidèles en tout pays à la liberté et à l'honneur national. J'y ai dîné aujourd'hui avec une comtesse Walewska, qui a été fort aimée par celui-là même avec qui j'ai eu la conversation de trois quarts d'heure[2]. Elle est charmante, et sa sœur qui a 18 ans et qui va se marier ne l'est pas moins; toutes deux arrivent de Naples d'où elles sont parties le 12 mai, avec lady Élisabeth Forbes, la dame d'honneur de la princesse de Galles, avec qui j'avais beaucoup dansé l'automne dernier, et qui était aussi des nôtres. Il y avait de curieux récits à tirer de toutes trois.....

..... J'ai assisté ce matin à la séance du Corps législatif où le mi-

1. Ugo Foscolo, alors professeur à Pavie, avait été accusé de conspiration contre les Autrichiens.

2. Napoléon.

nistre a rendu compte de l'état de l'Empire. Il assure que dans ce moment l'armée active est de 375,000 hommes sans compter 150,000 gardes nationaux aux frontières. C'est un pays à immenses ressources et les plus puissantes de toutes se trouvent dans l'enthousiasme des soldats. Demain est l'anniversaire de Marengo, les troupes sont en présence, il est bien probable qu'elles voudront le fêter. Qui pourrait exprimer avec quel tremblement d'anxiété on attend les premières nouvelles du télégraphe, et le premier canon de victoire?

Jeudi 15 juin.

..... Je ne puis me déterminer à quitter Paris avant d'avoir vu les premières nouvelles. Il est bien probable qu'elles ne tarderont pas; qui sait si la journée d'hier n'a pas été déjà signalée par une éclatante victoire? Pour profiter de l'ardeur des troupes on paraissait décidé à tout attaquer à la bayonnette. C'est revenir au système qui a fait tous les succès au commencement de la Révolution.... D'après tout ce que l'on dit de Genève, il y a une telle exaspération, un tel acharnement dans les partis, que la vie y serait infiniment désagréable. Les résultats calmeront ces esprits si agités. Celui d'une victoire des alliés ne les dégriserait que trop, puisque je suis persuadé qu'elle serait bientôt suivie du partage de la Suisse; ce qui parle français serait donné au roi de Sardaigne, ce qui parle allemand à l'Autriche. Dieu nous garde d'une pareille servitude! J'aimerais bien mieux aller m'enterrer à Pescia que de voir flotter sur nos murs la croix de Savoie. Je n'ai plus que la place de t'embrasser et de te dire que je t'aime par dessus tout.

XXVII.

17 *juin* 1815.

..... Le jour même où les hostilités ont commencé, le 15, le passage de la Sambre a été forcé, Charleroi pris, quatre régiments prussiens fort maltraités, et 1500 hommes faits prisonniers. La pluie qui a toujours continué depuis la saint Médard, avec de très-courtes interruptions, et qui tombe dans ce moment-ci à grands flots, est assez favorable aux Français qui sont décidés à tout attaquer à la bayonnette, car elle ne fait que presser leur marche, tandis qu'elle ralentit le feu des ennemis et empêche leur poudre de prendre. Mais j'ai bien moins d'inquiétude sur les opérations militaires que sur la conduite de la Chambre des représentants. Celle-ci est tout à fait déraisonnable; constamment mue par de petites vanités, de petites susceptibilités, incapable d'aborder les vraies questions libérales, les vraies garanties du peuple, elle ne sait manifester que de la mauvaise humeur, de la taquinerie et de la défiance des ministres. Peut-être en avançant se formera-t-elle? peut-être s'y développera-t-il par la suite quelques talents? jusqu'à présent elle ne me donne que de la crainte. Il faudrait trembler de tomber sous son joug, ce qui arriverait indubitablement si Bonaparte était tué. — ... J'ai reçu hier de Lyon une

lettre de Mme de Dolomieu extrêmement amicale, mais en même temps si triste, si abattue que j'en suis moi-même tourmenté. Elle ne se trouve entourée que de gens absurdes, et si exagérés, si animés de passions haineuses, que sa situation lui en devient insupportable. Ils ne souhaitent que sang et massacres; ils n'ont aucune tolérance pour ceux qui désirent l'honneur et l'indépendance de leur pays, ils les traitent sans cesse de gueux et de misérables, ils les menacent avec une imprudence d'autant plus inconcevable qu'ils sont absolument entre leurs mains, et que si les étrangers entraient en effet, ils provoqueraient ainsi contre eux-mêmes les scènes les plus féroces. En même temps ils se croient déjà arrivés aux calamités qu'ils appellent de tous leurs vœux, ils attendent de jour en jour le siége et le bombardement, encore qu'il n'y ait pas un seul soldat qui ait passé les montagnes, et Zoé[1], tremblant pour sa petite, croyant voir réalisés tous les maux qu'on lui annonce, se reproche d'avoir conduit sa fille dans un lieu si dangereux, regrette Paris et se désole, partagée entre les craintes et les remords.

Dimanche matin 18. — Je suis en proie, bonne mère, à de nouvelles inquiétudes : le journal de ce matin annonce la cessation des communications entre Bâle et Strasbourg, et même l'entrée des Autrichiens à Genève; je crois ce bruit prématuré, mais ce qui n'était pas alors sera aujourd'hui. Nous allons donc nous voir décidément coupés.... Dans les siècles précédents on voyait souvent la guerre, mais on ne connaissait point encore cette barbarie d'interrompre tout moyen de communiquer entre les parents, ou ceux qui ont entre eux des relations étroites d'intérêt. La poste elle-même se chargeait d'ouvrir toujours de nouvelles routes et l'on empêchait seulement que la correspondance pût déjouer les opérations militaires. Mais chaque guerre prend un caractère plus cruel et nous semblons retourner à la barbarie. Chère mère, cette séparation nous inflige les plus amères douleurs; cependant, il faut nous le dire, les événements ne nous ont point desservis autant qu'ils pouvaient. Tu aurais été plus inquiète de moi si tu m'avais eu auprès de toi; tu aurais même pu l'être davantage, si tu m'avais eu à Genève à l'entrée des Autrichiens ou sur le théâtre de la guerre; je suis dans le lieu le plus sûr. Je puis y rester en paix, perdu dans la foule; dans une grande ville et au milieu d'une société nombreuse et animée, on oublie la guerre; on en parle il est vrai beaucoup, mais rien de ce qui nous entoure n'en porte l'apparence. On vit dans le monde comme auparavant, on y trouve à peu près le même luxe, les diners n'en sont pas moins exquis, les collations du soir pas moins élégantes. On ne voit pas beaucoup de voitures parce que l'ancienne cour est à la campagne ou émigrée, en sorte que c'est le règne des fiacres et des voitures de remise; cependant ceux qui restent à Paris n'ont renoncé à aucunes de leurs jouissances, et les équipages et les livrées

1. Mme de Dolomieu.

paraitraient encore très-brillants partout ailleurs qu'ici. Les spectacles suivent leur train ordinaire, enfin l'agitation de l'esprit est le seul mal que l'on sente, tout le reste est comme au sein de la paix dans les temps les plus prospères.

Dimanche, près de midi. — On a tiré ce matin 101 coups de canon pour annoncer une grande victoire remportée en Flandre, à Ligny, sur Blücher et Wellington réunis; c'est auprès de Fleurus, lieu déjà célèbre par deux grandes batailles. On n'a jusqu'à présent aucun détail. La lettre officielle est du 16 juin au soir. Demain seulement nous aurons les circonstances et les résultats, mais on assure que l'affaire est décisive. On a voulu faire couler des torrents de sang, on a voulu rejeter toute proposition de paix, toute possibilité d'accommodement; que ces malheurs retombent sur la tête de ceux qui les provoquent.....

XXVIII.

23 juin 1815, vendredi matin.

Je n'ai point commencé ma lettre au commencement de la semaine, bonne mère; je fis partir celle de dimanche avec peu d'espérance qu'elle pût faire son chemin. Dans les quatre jours qui suivirent la communication fut rompue de tous les côtés; de nouveaux désastres, une catastrophe qu'on ne pouvait prévoir, rouvriront peut-être aujourd'hui la communication. L'armée, sous les ordres immédiats de l'empereur, avait commencé les hostilités le 15, et remporté un avantage brillant à Charleroi le 16. Avec une force d'environ 90,000 hommes, elle attaqua près de Fleurus l'armée combinée prussienne et anglaise; après le combat le plus acharné et à la fin de la journée seulement elle coupa sa ligne, repoussa les Anglais du côté de Bruxelles et les Prussiens du côté de Namur. Napoléon, avec environ 50,000 hommes, se chargea de la poursuite des premiers, le maréchal de Grouchy de celle des seconds. La journée du 17 qui fut extrêmement pluvieuse fut employée en marches et petits combats. Le 18, Napoléon attaqua Wellington, retranché dans la forêt de Soignies, devant Bruxelles. Les forces anglaises étaient doubles des siennes, elles avaient encore l'avantage de retranchements préparés longtemps à l'avance, et d'une formidable artillerie. Ses généraux jugèrent qu'il y avait très-peu d'espérance de succès, il voulut tenter la fortune. Sa brave garde, l'élite de la nation et ce que la France possédait de plus glorieux le seconda avec ce courage calme et inébranlable que ces vieux soldats portaient empreint sur leur front. La vieille garde était un corps de 7000 hommes, dont plus des trois quarts avaient obtenu, par des actions éclatantes, la décoration de la Légion d'honneur. Une batterie effroyable qui était masquée a bientôt labouré leurs rangs. Cette vieille garde n'existe plus, ils ont tous péri; lorsque après le combat le plus acharné, dans lequel plusieurs des positions anglaises ont été enlevées à la

bayonnette, et dans lequel Bonaparte cherchait et appelait la mort sans pouvoir la trouver, se tenant en dehors et en avant des carrés qui soutenaient le feu le plus violent, une terreur panique, un faux bruit, peut-être une trahison, a tout à coup fait lâcher le pied à l'armée; mais la vieille garde, ferme à son poste, et abandonnée seule sur le champ de bataille, a repoussé toutes les instances de Wellington, aucun d'eux n'a voulu se rendre, et la mitraille n'apportant point encore assez rapidement la mort, le petit nombre de braves qui restaient sans espérance se sont embrassés, puis percés de leurs bayonnettes. C'est sur leurs corps que Louis XVIII veut monter pour régner. Cependant le restant de l'armée ayant rompu ses rangs, n'a plus pu être reformé; bientôt ils ont jeté leurs armes pour fuir et se précipitant dans les chemins comme un troupeau de moutons, entraînant avec eux et devant eux ceux mêmes qui étaient les plus déterminés à tenir, ils ont été poursuivis pendant vingt lieues par la cavalerie anglaise. On ignore encore le nombre des morts et des prisonniers, mais il doit être immense, et surtout la terreur dont l'armée fugitive a frappé la nation, ne laisse plus de ressources. Pendant le même temps cependant le maréchal Grouchy avec son corps d'armée avait battu les Prussiens et occupé Namur[1]. Mais l'empereur ne le savait pas, et voyant son armée dissipée, toute son artillerie perdue, il est revenu à Paris, où, après trente-six heures malheureusement perdues en vaines délibérations, il a abdiqué hier l'empire entre les mains des deux Chambres qui ont nommé une commission de gouvernement provisoire pour négocier avec les puissances, et pourvoir en même temps à la défense nationale. Le choix des membres de ce gouvernement provisoire donne l'espérance qu'ils ne voudront pas soumettre la nation à l'ignominie du roi des étrangers, et qu'ils balanceront plutôt entre Marie-Louise et le duc d'Orléans; mais les représentants sont tumultueux et faibles, ils inspirent peu de confiance. Cependant le désastre public, renfermant une espérance de paix, a fait remonter les fonds d'une manière extraordinaire.

Samedi soir. — Les événements vont si vite, bonne mère, que je ne puis jamais croire qu'ils soient renfermés dans si peu de jours. Il me semble qu'il s'est passé près d'un mois depuis que notre communication est fermée et cependant les huit jours d'intervalle ne sont pas même accomplis. Je ne voulais pas croire non plus que ce fut hier que j'avais commencé cette lettre. Ce n'est pas que dans cet intervalle, beaucoup de choses aient été faites. Un gouvernement provisoire a été nommé pour remplacer l'empereur et administrer au nom de Napoléon II, qui a été reconnu par les deux Chambres. Ce gouvernement est composé d'hommes signalés par leur aversion pour les Bourbons. Il a nommé six commissaires pour négocier avec les puissances, parmi

1. Nous ne pouvons nous occuper de rectifier toutes les erreurs de ce récit, écrit d'après les premières nouvelles qui arrivèrent à Paris.

eux Benjamin, Lafayette, d'Argenson et Pontécoulant que tu connais par moi. Ils sont partis à midi. Leur commission est de traiter pour faire reconnaître la régence de Marie-Louise et obtenir la paix à ce prix, mais il est certain, et les Chambres l'ont annoncé en quelque sorte par leurs délibérations de ces deux jours, que si les ennemis ne veulent pas du fils de Napoléon, ce ne sera pas pour lui qu'on fera la guerre; ce ne sera jamais que pour repousser Louis XVIII contre lequel les deux Chambres sont presque unanimes et la nation toute entière assez d'accord.

Dimanche matin. — Je crois la communication avec Genève toujours interrompue, mais je n'en suis pas sûr, et comme nous nous sommes bien trouvés de ne négliger aucune chance pour nos lettres, je ferai partir aujourd'hui celle-ci à tout hasard. Les nouvelles des armées sont plutôt bonnes; on se réorganise, on se met en état de faire ferme de toutes parts; l'armée anglaise n'est point encore entrée en France, et il est possible qu'elle n'ose point s'aventurer entre tant de forteresses, contre une armée en état de lui disputer encore le terrain. Les commissaires cependant sont partis et la négociation sera peut-être incessamment entamée. On a envoyé aussi en Angleterre M. Otto[1], et selon toute apparence c'est pour s'adresser directement au duc d'Orléans. A en juger par l'ensemble des circonstances, par la perte terrible que les alliés ont faite dans les deux dernières batailles, il est probable que la paix se fasse immédiatement sans que la France soit entamée et avec un gouvernement qui concilie tout. Mais ceux qui sont attachés à la famille même de Bonaparte considèrent tout comme perdu, parce qu'ils voient peu ou point de chances pour que cette famille reste sur le trône et ils soupçonnent tous les Orléanistes d'être Bourbons, ce qui n'est point. Mais ce qui est tout à fait inexplicable, c'est le caractère de Napoléon. Il a donné dans ces derniers combats les preuves les plus éclatantes de courage, c'est-à-dire d'un calme imperturbable et d'une parfaite présence d'esprit dans le plus effroyable danger; mais ensuite, quand la fuite de l'armée a commencé, il est évident qu'il a perdu la tête; il n'a rien tenté pour arrêter l'armée (je ne sais au reste s'il y avait aucune possibilité de le faire); il a cru tout perdu, il a abandonné son poste qui devait être au premier endroit où les fuyards pourraient faire ferme, il n'a point visité ni organisé la frontière, il s'est sauvé jusqu'à Paris, où il ne devait point venir et y est resté; il y reste encore sans raison, car après son abdication il aurait dû retourner à l'armée comme volontaire, combattre encore partout où l'on combat, et ne point permettre que le dernier coup de fusil se tirât sans lui. Il va se retirer à la campagne, et l'on assure qu'il offre comme condition de la paix d'aller se constituer prisonnier en Angleterre. Quand je cherche à préjuger quels seront pour moi les résultats de tout cela, je vois d'abord que je me

1. Louis-Guillaume Otto, comte de Mosloy, avait représenté la France de 1784 à 1813 aux États-Unis, à Berlin, à Londres, à Munich et à Vienne.

suis fait un très-grand nombre d'ennemis, soit ici, soit à Genève, par le parti que j'ai embrassé; les royalistes sont les plus intolérants des hommes, et ils ne pardonnent pas les opinions contraires aux leurs; comme aucune action n'y était jointe cependant, cette haine de parti ne peut pas se changer en inimitié personnelle, et quand le sujet de la querelle n'existera plus, on n'y pensera pas longtemps. Cependant, je resterai avec les amis que j'ai faits et que j'ai mérités, qui ont souffert en commun avec moi des désastres de la France et de la liberté, et qui m'en aimeront davantage pour avoir senti comme eux. Les Bérenger, les Beauvau, Mme de Rumford sont tout à fait dans ce cas. Même en mettant tout au pire et en supposant le retour de Louis XVIII conduit par les alliés, je ne puis croire à ma persécution personnelle ; je pourrai à mon gré rester ici ou retourner à Genève, et à ceux qui me feront la mine je ferai la mine à mon tour. Si le duc d'Orléans au contraire est roi, l'issue ne sera point mauvaise; mes amis seront dans une situation agréable, la France restera libre, les bonnes opinions demeureront dominantes et je n'aurai rien perdu. La guerre se terminant beaucoup plus rapidement que nous ne devions nous y attendre sauvera Genève non-seulement de l'attaque des Français, mais encore de la garnison autrichienne, en sorte qu'il y a plus de chances pour sauver encore son indépendance, qui cependant est devenue bien précaire. Je veux attendre ici la fin des événements; comme historien il est juste de vouloir tout voir, et qui sait si je n'essayerai pas d'écrire ce que j'ai vu? Je retournerai ensuite à Genève où je finirai la belle saison.

XXIX.

7 juillet 1815.

J'essaie, bonne mère, de mettre une lettre tout simplement à la poste pour te dire que je me porte bien, que je n'ai éprouvé aucune souffrance, aucune privation, pendant que les ennemis entouraient Paris, que les portes leur sont livrées dès hier, et que jusqu'à présent il n'y a eu aucun désordre, aucune violence; la sûreté est complète pour tous et pour moi en particulier, qui n'ai point de maison, et qui ne puis être exposé à loger des troupes. Tous mes amis au reste sont dans la désolation, cette belle France est perdue, nous nous acheminons vers un partage semblable à celui de la Pologne. Louis XVIII cédera cette fois forteresses, artillerie, armée, vaisseaux, tout ce qui fait qu'on est nation. A la prochaine fois il n'y aura plus besoin que de quelques traits de plume pour achever le partage de la France. Je resterai encore ici une quinzaine de jours pour attendre que l'ordre soit rétabli sur les grands chemins, je partirai ensuite avec Mme de Lieven qui veut aller prendre les bains d'Aix; et de Genève, quand j'y serai, nous mûrirons nos projets pour nous réunir cet hiver. Je t'embrasse, etc.

(*Sera continué.*)

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

Nécrologie. — Au moment où la France entière pleure la mort du plus illustre de ses citoyens, de celui dont un concours extraordinaire de circonstances avait fait le représentant le plus éminent de ses convictions libérales et de ses patriotiques espérances, il est bien difficile de séparer en deux la personne et l'œuvre de M. Thiers pour porter sur l'historien un jugement impartial, qui ne soit influencé ni par les passions du moment ni même par les sentiments d'admiration et de reconnaissance que nous devons à l'homme d'État et au chef de gouvernement. Dans les temps agités où nous sommes, la franchise risque de passer pour de l'hostilité et l'impartialité pour de l'ingratitude. Néanmoins, fidèles aux principes de sincérité absolue et d'indépendance scientifique dont nous avons fait profession en fondant cette Revue, nous ne nous déroberons pas à la tâche qui nous est imposée, nous résignant d'avance à être mal compris ou mal jugés par quelques-uns.

M. Thiers s'est occupé d'histoire pendant toute sa vie. Il débuta dans le journalisme par des articles sur le livre *de la Monarchie française* de M. de Montlosier et il était à Paris depuis deux ans à peine quand il publia en 1823 le premier volume de son *Histoire de la Révolution*. Avant même d'avoir terminé son grand ouvrage sur l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* (1846-1869), il formait déjà le plan d'une *Histoire de Florence*, projet qu'il n'abandonna qu'après la guerre de 1870. Mais en même temps, pendant toute sa vie, M. Thiers s'est occupé avec passion des affaires politiques de son pays et il n'est pas possible de l'oublier quand on juge ses œuvres historiques, pas plus qu'il n'a su l'oublier lui-même en les écrivant. Lorsqu'il composa son *Histoire de la Révolution*, tous les partis libéraux luttaient contre le gouvernement de la Restauration; l'ouvrage de M. Thiers fut une apologie de tous les partis qui prirent successivement la direction des affaires pendant la période révolu-

tionnaire, ne les blâmant que lorsque leurs fautes avaient déterminé leur chute. Il entreprit d'écrire l'histoire de Napoléon après sa retraite du ministère en 1840; et il est facile de reconnaître dans ce grand ouvrage une constante apologie des idées administratives, financières et militaires qui lui étaient chères, qu'il ne pouvait plus appliquer dans les conseils du gouvernement, et qui suivant lui avaient fait la grandeur de Napoléon, ou avaient été cause de sa chute quand il les avait méconnues. M. Thiers n'était donc pas un pur savant, un littérateur désintéressé qui ne cherche que la vérité objective ou la beauté artistique, c'était un homme d'action pour qui les travaux d'histoire étaient une forme de l'activité politique. Il avait toujours devant les yeux le public qu'il voulait instruire, convaincre ou charmer, et comme l'orateur dont la parole est modifiée par les auditeurs à qui il s'adresse, M. Thiers subissait l'influence de la foule de ses lecteurs; il écrivait dans son cabinet comme il parlait à la tribune. Pour écrire comme pour agir, il avait besoin de se sentir soutenu par les sympathies d'une foule; il savait à la fois les conquérir et les suivre; il a été le fidèle représentant plutôt que le guide de sa génération; il aimait la popularité et il avait toutes les qualités intellectuelles qui pouvaient le rendre populaire; ses défauts mêmes le servaient; ils le rendaient plus accessible et plus familier. Certains critiques lui ont reproché d'être prolixe, superficiel, de ne juger les événements et les hommes que d'après le succès, de rester trop attaché aux institutions napoléoniennes, et d'accorder à la gloire militaire un prix exagéré; mais plus concis M. Thiers n'aurait pas eu cette verve inépuisable qui entraîne et retient le lecteur; plus profond il serait moins aisé à comprendre; et enfin ses préjugés sont ceux mêmes de la bourgeoisie française qu'il représente et à laquelle il s'adresse. Sa supériorité est faite d'un ensemble merveilleux de qualités moyennes : il est éloquent sans atteindre à la grande éloquence; spirituel sans mériter d'être cité au premier rang pour la vigueur ou la finesse de ses traits d'esprit; bon écrivain sans avoir ni la parfaite correction ni la puissante originalité; il est plus pénétrant que profond et il a plus de vivacité d'idées que de véritable abondance, plus de bon sens et de chaleur que de largeur et d'élévation dans l'esprit. Mais ces qualités moyennes étaient si bien équilibrées, il les avait si bien à son service, il savait si bien les faire valoir par l'incomparable aisance avec laquelle il les mettait en œuvre et en relief, qu'il sut donner à son talent les allures du génie.

Avec les qualités que la nature lui avait départies, dans la dépendance où il était du public auquel il s'adressait, et au milieu de la vie agitée qu'il a menée, M. Thiers ne pouvait pas écrire sur la Révolu-

tion, le Consulat et l'Empire des œuvres définitives. Beaucoup de critiques ont été et peuvent être adressées à ces ouvrages, qui sont néanmoins tous deux d'un mérite exceptionnel. L'*Histoire de la Révolution* nous paraît aujourd'hui insuffisante parce qu'elle n'approfondit aucune des questions, qu'elle ne juge ni les hommes ni les événements, qu'elle ne tient aucun compte des innombrables documents manuscrits où se trouve la vraie histoire de la révolution, qu'elle ne nous donne qu'un tableau animé des tragédies parisiennes, mais oublie de faire connaître ce qui se passa dans les provinces et en Europe. Néanmoins cet ouvrage eut un retentissement immense et a été le point de départ de tous les travaux qui ont été faits depuis sur l'époque révolutionnaire. On peut aussi relever dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* bien des lacunes. On n'y trouve rien de précis ni d'approfondi sur les États européens et leur politique; pour la France même l'administration, les finances et la guerre sont les seuls sujets étudiés; on n'y apprend rien sur les mœurs, sur l'esprit public, sur les questions religieuses, en un mot sur la vie même de la nation. M. Thiers a remué d'immenses masses de documents, mais surtout des documents français et des documents diplomatiques, et d'ailleurs il les emploie plutôt avec l'habileté de l'orateur parlementaire qu'avec la précision de l'érudit, les fondant, les faisant disparaître dans la trame de son récit au risque d'en altérer parfois la signification. Enfin son jugement sur Napoléon est à la fois d'une indulgence choquante et d'une frappante insuffisance, car l'ambition ne suffit pas, comme il le croit, à faire du héros presque sans tache du Consulat le fou furieux de la campagne d'Espagne. M. Thiers n'a pas pénétré dans l'âme de ses personnages et sa psychologie est superficielle. Mais aussi quel talent de narrateur ! Si le récit des affaires diplomatiques n'est pas toujours d'une exactitude suffisante, comme écrivain militaire M. Thiers n'a pas d'égal et les campagnes de Napoléon se lisent comme des poèmes et des romans. Il se passera longtemps avant qu'un autre historien ose entreprendre de traiter avec une égale étendue ce redoutable sujet.

M. Thiers a dit *que l'intelligence* était la qualité maîtresse de l'historien. Ce fut en tous cas sa qualité maîtresse. Il y a joint un sentiment qui a donné à ses œuvres et à sa vie leur noblesse et leur unité : un ardent patriotisme. L'amour de la France a été, on peut le dire, toute la morale et la vertu de M. Thiers. A la fin de sa vie, dans les circonstances tragiques que traversait notre pays, nous avons vu grandir encore ce patriotisme et cette intelligence. La déposition faite par M. Thiers devant la commission d'enquête parlementaire sur la déclaration de guerre et la chute de l'Empire est peut-être le plus

beau morceau d'éloquence et le plus beau morceau d'histoire qu'il ait laissé à la postérité.

Publications nouvelles. Documents. — La Société de l'Orient latin vient de distribuer son premier volume : la *Prise d'Alexandrie*, poème de Guillaume de Machaut, publié par M. de Mas Latrie. Ce poème offre un grand intérêt historique. Machaut a connu plusieurs des serviteurs de Pierre de Lusignan. Tout ce qu'il nous rapporte sur les commencements de ce prince et sur l'expédition d'Alexandrie en 1365 est exact et précieux pour l'histoire. Mais dans la dernière partie du poème, égaré par une admiration exagérée pour le roi et par les rapports mensongers de Gautier de Conflans, il a raconté d'une manière tout à fait inexacte les causes de l'assassinat de Pierre. M. de Mas Latrie a donné, comme introduction à la Prise d'Alexandrie, la notice qui avait déjà paru dans la bibliothèque de l'Ecole des chartes (Cf. *Rev. hist.*, IV, 215). Le volume se termine par des notes historiques qui rectifient utilement les erreurs échappées à Machaut, une table chronologique des événements et un index soigneusement dressé. On regrette de n'y pas trouver de glossaire. Je sais bien que la Société de l'Orient latin est une société d'histoire et non de philologie; mais si l'on songe qu'elle publie des textes inédits qui ne seront pas réimprimés de sitôt, on regrette que la Société n'enrichisse pas ses textes français de cette addition qui ajouterait beaucoup à leur valeur et rendrait de si grands services aux philologues. Nous demanderions de même à la *Société des Anciens textes* de donner des index développés pour tous les textes qui de près ou de loin touchent à l'histoire, mais ce vœu paraîtra téméraire quand on voit cette Société dispenser ses éditeurs mêmes de donner des glossaires, comme nous le voyons par l'édition de *Guillaume de Palerme* de M. Michelant, édition qui ne contient ni index, ni glossaire, ni notes, et dont l'introduction elle-même est bien insuffisante. Nous avions espéré que le *Brun de la Montagne* de M. Meyer aurait servi de type aux éditions suivantes, et il nous semble que la Société des Anciens textes devrait imiter l'exemple donné par la Société de l'Orient latin en imposant à ses éditeurs des règles fixes et un plan uniforme tout en admettant des dérogations accidentelles à ces règles.

Ajoutons que l'exécution matérielle du premier volume donné par la Société de l'Orient latin ne laisse rien à désirer; on y admire la perfection élégante et luxueuse qui a fait la réputation de l'imprimeur, M. Fick.

M. Léonce Pingaud vient de publier dans les Mémoires de l'Académie de Dijon la *Correspondance des Saulx-Tavanes* au xvie siècle, recueil qui forme comme les pièces justificatives de son livre sur les

Saulx-Tavanes (cf. *Rev. hist.*, III, 449), du moins pour la partie qui concerne Gaspard, Guillaume et Jean. Les lettres de Jean, le fougueux ligueur, très-peu nombreuses malheureusement (il n'y en a que onze), sont les plus originales par leur verdeur militaire. Celles de Gaspard, le fameux maréchal, qui sont au nombre de 186, montrent un esprit calme, froid et prudent, ce qui ne laissera pas d'étonner ceux qui ne voient en lui que le massacreur de la Saint-Barthélemy. On reconnaît même que Tavanes ne mettait aucun fanatisme dans la répression des troubles religieux, qu'il songeait beaucoup plus à l'État qu'à l'Église, et même que lorsqu'il dut appliquer l'édit de pacification d'Amboise, il le fit avec une énergie et une loyauté irréprochables. Très-précieuses pour l'histoire des guerres de religion, surtout en Bourgogne, ces lettres n'ont pas du reste de valeur littéraire. On y chercherait vainement ces saillies, ce style savoureux et coloré qui font le charme des écrits de Monluc. On regrette que M. Pingaud ait été aussi parcimonieux de notes explicatives; mais il faut se rappeler que le livre précédemment paru est le commentaire des lettres, et que les sociétés savantes n'aiment pas toujours qu'on accroisse outre mesure la grosseur de leurs volumes.

Antiquité. — La thèse sur *les Romains à Athènes* (Thorin), qui a valu à M. Hinstin le titre de docteur ès-lettres, est une lecture des plus agréables; le style en est vif; l'auteur y déploie une érudition variée et de bon aloi qui ne l'entraîne jamais dans la confusion ni la lourdeur. Nous lui adresserons cependant une grave critique; son livre n'a pas le caractère scientifique; il est très-amusant et instructif, mais c'est une série d'articles de revue bien plus qu'un ouvrage de science fortement conçu et étudié. La question qu'il traite n'est qu'un des côtés d'un sujet bien autrement important : l'influence de la Grèce sur Rome. Les voyages des Romains à Athènes, leurs études ou leurs plaisirs en Grèce ne sont que des épisodes d'un des plus grands mouvements intellectuels de l'histoire. Et puis ces Romains ne restent pas à Athènes, ils retournent à Rome, ils y amènent des Grecs et M. Hinstin se trouve à chaque instant entraîné à sortir de son sujet pour en traiter un autre aussi important et qui lui est étroitement uni : les Grecs à Rome. Tel chapitre, celui sur Cicéron, par exemple, aurait suffi à une thèse très-intéressante qui aurait pu avoir pour titre : Cicéron disciple des Grecs. En un mot le livre de M. Hinstin nous donne le côté extérieur d'un mouvement intellectuel très-varié et très-profond, une série de tableaux finement esquissés, mais nécessairement rapides et superficiels. — La thèse latine de M. Bizos sur *Florus* (Thorin), qui a pour objet de prouver que Florus s'appelait Julius et vivait sous Trajan et Hadrien, est un bon résumé

de ce que la critique pense aujourd'hui de ce plat rhéteur. — M. Double continue ses portraits d'empereurs romains. Après avoir réhabilité Claude et arraché à Titus son masque de vertu, il nous présente les *Césars de Palmyre* (Fischbacher) et naturellement exalte Odénat laissé longtemps dans l'ombre pour rabaisser la trop fameuse Zénobie. La thèse de M. Double nous paraît juste, et il montre comme toujours un zèle ingénieux et un certain talent d'écrivain dans ses reconstitutions de l'histoire romaine. Mais il manque de précision; les contours nets des faits flottent dans un style à demi oratoire et poétique, et pour grossir un sujet trop maigre il entasse des descriptions archéologiques et pittoresques qui sont de purs hors-d'œuvre. — C'est aussi un demi-amateur et un demi-savant que M. J. Cohen, qui consacre deux volumes à la réhabilitation des *Pharisiens* (Lévy). Dans un livre antérieur, les *Déicides*, M. Cohen avait déjà pris la défense des accusateurs et des juges du Christ avec une véhémence et une partialité choquantes. Il est revenu à un point de vue plus modéré et il ne fait plus l'apologie du déicide; il se contente de montrer le rôle sage et éclairé joué par les Pharisiens dans l'histoire du peuple juif.

Temps modernes. — Le moyen-âge n'a été pendant ces derniers mois l'objet d'aucune publication[1]. Les pensées sont ailleurs, et les éditeurs ne publient des livres d'histoire qu'à la condition qu'ils répondent aux préoccupations contemporaines. Pourtant M. Rameau a eu le courage de faire paraître dans ce moment peu favorable, sous le titre *Une colonie féodale en Amérique* (Didier), une histoire très-intéressante de l'Acadie. Sous des allures très-modestes, le livre de M. Rameau est sérieusement étudié, puisé non-seulement aux meilleures sources imprimées, mais même aux documents manuscrits. L'Acadie a eu le sort de presque toutes nos colonies; fondée par des prodiges de courage et de hardiesse, rapidement accrue grâce à l'intelligence, au savoir-faire des premiers colons, à l'habileté avec laquelle ils savaient gagner la sympathie des indigènes, elle a été bientôt ébranlée par l'esprit de rivalité et de jalousie; menacée par les Anglais, elle a péri par la négligence de la métropole. Rien de plus curieux que l'organisation de cet État où le gouverneur était un vrai

1. Il faut cependant citer la nouvelle édition du remarquable volume de M. Fustel de Coulanges sur les *Institutions de l'ancienne France* (Hachette). Les 75 pages ajoutées dans cette réimpression ne modifient en rien du reste les doctrines contenues dans l'ouvrage. Elles sont destinées à compléter et à rectifier les chapitres consacrés à l'organisation de la Gaule sous l'Empire et à accentuer et à fortifier par de nouvelles preuves les théories émises par M. Fustel de Coulanges sur l'établissement des barbares en Gaule. (Voy. *Revue critique*, 1876, n° 14, et *Revue polit. et litt.*, 1er et 15 mars.)

suzerain féodal ayant des vassaux dont les terres étaient occupées par des censitaires. Rien n'a manqué à cette féodalité d'outremer, pas même les guerres privées. — La *Correspondance de M. de Serre* (Vaton), aujourd'hui complète en six volumes, nous fait connaître une des figures politiques les plus nobles et les plus sympathiques du temps de la Restauration, un des hommes qui, avec le duc de Richelieu, M. de Villèle, M. de Martignac, eussent pu doter la France d'un gouvernement libre, si l'étroite obstination des ultra-royalistes et l'impatience méfiante des libéraux n'avaient pas paralysé leur haute intelligence et leur désintéressement patriotique. — Avec M. Daudet nous touchons à l'histoire contemporaine, à celle d'hier et à celle de demain. Le *Procès des ministres* (Quantin) est le récit de la chute, de la fuite et du jugement de M. de Polignac et de ses collègues en 1830. M. Daudet a eu entre les mains non-seulement les pièces du procès; mais aussi des mémoires manuscrits écrits par des témoins de ces événements. Il nous les raconte avec une précision qu'ils n'avaient pas dans les récits plus ou moins arrangés que nous possédions jusqu'ici, et les présente avec une grande impartialité. Il raconte sans juger et il exprime le regret que des coïncidences qu'il ne pouvait prévoir aient semblé donner à son livre un à-propos que, du reste, il ne veut pas reconnaître lui-même. — Après le coup d'État de juillet 1830, celui du 2 décembre. M. V. Hugo, qui l'a vu de près, ayant été du petit nombre de ceux qui cherchèrent à organiser une résistance armée, en a commencé le récit. Le premier volume de l'*Histoire d'un crime* (Lévy) contient les journées du 2 et du 3. M. Hugo a beaucoup vu, il a entendu les récits de beaucoup des victimes du 2 décembre. Il a écrit ces souvenirs et ces témoignages dès l'hiver de 1851-52 et c'est la déposition d'un témoin véridique qu'il nous donne aujourd'hui. Que certains faits aient été vus à travers un verre grossissant, que d'autres puissent être rectifiés, cela est possible; mais ce livre sera un des documents les plus précieux pour l'histoire définitive de cet attentat inouï. On y trouve beaucoup de détails tout à fait nouveaux. La nuit que les députés arrêtés à la mairie du Xe arrondissement passèrent à la caserne du quai d'Orsay n'avait jamais été racontée; les débuts de la résistance, l'indifférence profonde que les députés rencontrèrent dans les faubourgs, les essais dérisoires de barricades, tout cela est peint avec l'exactitude d'un historien et le talent pittoresque de l'auteur des *Châtiments*. — Le pendant de l'*Histoire d'un crime* sera le livre de M. Maxime Du Camp sur les *Prisons de Paris sous la Commune*, récit minutieux, plein de révélations nouvelles, des épisodes les plus tragiques de l'insurrection de

1871. Ici aussi l'on trouvera sans doute beaucoup à rectifier. M. Du Camp a dû, pour trouver la vérité, interroger beaucoup de gens, confronter beaucoup de témoignages. Il a pu être trompé et se trompe quelquefois. Il n'est pas sûr par exemple qu'il n'ait pas confondu les actes du député Millière avec ceux du colonel Millière, ni que quelques-uns des surveillants des prisons n'aient pas embelli ou altéré leur rôle. Néanmoins ce livre a une singulière valeur et la lecture en est aussi instructive qu'émouvante. Le 2 Décembre! la Commune! telles sont les deux alternatives de violence et de crime entre lesquelles, s'il fallait en croire des esprits amers et chagrins, notre patrie est condamnée à s'agiter. Il est bon d'en relire la double histoire; car l'indulgence pour l'un ou l'autre de ces attentats contre la loi et la constitution du pays serait également fatale pour l'avenir de la France.

G. Monod.

GRANDE-BRETAGNE.

Des deux volumes qui terminent l'ouvrage de M. Symonds, *la Renaissance en Italie*, l'un, le troisième de la série, consacré tout entier à l'art italien de cette époque, ne rentre pas dans le cadre de notre revue; l'autre, s'adressant au grand public, esquisse en traits vifs et rapides le tableau de la renaissance des sciences et des lettres [1]. La vie des hommes qui se dévouèrent à l'étude et à la diffusion des langues classiques est racontée avec cet enthousiasme qui caractérise particulièrement l'auteur.

Le dernier volume des *Calendars of state papers*, publié par don Pascal de Gayangos, se rapporte aux années 1527-1529, où la question du divorce acquit en Angleterre une importance toujours croissante, et influa, non-seulement sur le gouvernement intérieur du pays, mais aussi sur les relations entre les puissances continentales [2]. Le présent volume fournit sur ce sujet d'abondants détails qui intéressent à la fois ceux qui étudient l'histoire générale de l'Europe, et

1. *Renaissance in Italy*, 2e partie : *the revival of learning*, by J.-A. Symonds. Londres, Smith, Elder et Ce.

2. *Calendar of state papers preserved in the archives of Simancas and elsewhere*, by D. Pascal de Gayangos. Rolls series. Londres, Longmans and Ce. Pr. 12 sh.

ceux qui se restreignent à l'histoire particulière de l'Angleterre; les rapports du pape et de l'empereur méritent une attention spéciale.

Il faut tout l'enthousiasme d'un descendant pour un de ses ancêtres pour mettre, comme le fait M. le major Sadleir Stoney, son aïeul sir Ralph Sadleir sur le même rang que Wolsey [1]. Ce Sadleir fut cependant un personnage distingué parmi ceux du second rang, honnête et capable, dont on a pu dire, comme plus tard de Sidney Godolphin « never in the way and never out of the way ». Au début de sa carrière, il se mit au service de Cromwell, le ministre de Henri VIII, et à la fin il siégea comme membre de la cour qui condamna Marie Stuart. Pour peindre ce caractère et en comprendre les transformations diverses, il eût fallu la main d'un historien familier avec les affaires du temps. Cependant M. Stoney a écrit son livre, non parce qu'il est historien, mais parce que Sadleir est son aïeul. Prenons donc l'ouvrage pour ce qu'il est, et remercions l'auteur d'avoir, sous une forme brève, réuni les traits épars çà et là de cette remarquable physionomie.

L'importance historique du *Registre du conseil privé d'Ecosse* ne peut être bien appréciée que par un érudit particulièrement familier avec l'époque à laquelle il se rapporte [2]. Mais il suffit d'ouvrir ce volume pour s'apercevoir qu'il est plein des plus intéressants détails sur la politique du gouvernement. M. Burton nous met cependant en garde contre une illusion dans laquelle tomberait facilement le chercheur inexpérimenté. Chacun des actes contenus dans ce registre semblerait devoir être considéré comme émanant de tous les pouvoirs de l'État agissant en complète harmonie.

Jamais peut-être le ton de l'harmonie et du parfait accord ne s'accentue avec plus de force que lorsque le Conseil ou les Etats cherchent à rendre vaines les tentatives faites au nom de quelque prérogative royale pour arrêter le cours de la justice, ou quand il s'agit de blâmer le gouvernement et de lui faire échec à propos des revenus de la couronne ou du produit des impôts destinés à des usages publics, qu'il dilapidait et distribuait à ses favoris. C'est, disent les registres, la gracieuse munificence de la reine; c'est son ardent désir de répandre autour d'elle l'abondance, le contentement et le bonheur, qui a été la cause innocente de tout le mal, en excitant les gens pervers et avides à exploiter les dispositions bienveillantes de Sa Majesté.

1. *A memoir of the life and times of the R.-H. sir Ralph Sadleir*, compiled from states papers by his descendant major F. Sadleir Stoney. Londres, Longmans and C°.

2. *The register of the privy council of Scotland*, edited and abriged by John Will. Burton, LL D. Vol. I, 1545-1569, general register house, Edinburgh.

Ces particularités pourraient tromper le lecteur peu attentif sur la réelle signification des formules employées. Il serait dangereux de croire toujours que les sentiments exprimés par la souveraine venaient du cœur, et expriment non-seulement ses actes, mais ses sentiments véritables.

Les ouvrages du père Morris sont toujours les bienvenus. La troisième série des *Persécutions de nos ancêtres catholiques* [1] contient plusieurs fragments relatifs aux persécutions des catholiques dans le nord de l'Angleterre au temps d'Élisabeth. Ces persécutions furent-elles de nature plutôt politique ou religieuse? C'est affaire aux historiens de répondre à cette question selon leurs inclinations. Le P. Morris nous fait connaître ce qu'elles furent, comment prêtres et laïques furent jetés dans d'immondes prisons, comment les riches furent réduits à la misère et les pauvres brisés par les souffrances. On trouve dans ce nouveau volume de nombreux récits d'évasions merveilleuses, d'actes de courage plus méritoires que les exploits accomplis sur un champ de bataille, de ruses ingénieuses mises en œuvre pour échapper aux périls auxquels les catholiques étaient alors exposés pour leur foi.

Il est rare qu'un livre, né d'une controverse, ne porte pas d'une manière fâcheuse la marque de son origine, et le livre de M. Abbott, *Bacon et Essex*, n'est pas une exception à la règle [2]. M. Abbott a étudié minutieusement l'histoire des rapports de Bacon avec Essex, et le portrait qu'il trace de ce dernier est sans doute ressemblant. Il croit qu'Essex n'avait pas l'étoffe d'un traître de parti pris; c'était un esprit léger, impétueux, se laissant facilement entraîner par ses propres fantaisies et par les passions plus effrénées encore des coquins qu'il rassemblait autour de lui pour commettre des actes qui n'étaient rien moins que de la trahison; il était cependant trop irréfléchi pour penser à la signification véritable de ses paroles ou de ses actions. M. Abbott explique d'une façon moins satisfaisante la conduite de Bacon. Bacon est un de ces caractères complexes qui défient presque l'analyse, et il est certain que cette analyse ne peut être convenablement faite que par un homme très-familier avec les idées de l'époque où vécut Bacon. Cet avantage manque à M. Abbott; il a plutôt écrit un plaidoyer d'avocat que prononcé un jugement. Sans cesse il charge Bacon; il le convainc de froideur dans ses amitiés, même

1. *The troubles of our catholic forefathers related by themselves*, 3e série; edited by John Morris, priest of the Society of Jesus, 8°, Burns and Oates.

2. *Bacon and Essex*, a sketch of Bacon's earlier life, by E.-A. Abbott DD. 8°, Londres, Seelay, Jackson and Holliday.

de duplicité; mais il ne réussit pas à nous persuader que Bacon commit réellement le crime d'abandonner son ami uniquement dans son intérêt personnel; il ne montre pas pourquoi Bacon, après avoir pu honnêtement à une époque s'exagérer les talents d'Essex pour le service de l'Etat, n'aurait pu honnêtement à une autre époque s'exagérer sa trahison; surtout il ne tient pas compte de son attachement à la monarchie, qui était si fort enraciné au fond de son âme et qui devait le pousser intinctivement à devenir l'ennemi déclaré d'un homme qui osait lever la main contre son souverain.

On ne saurait guère reprocher aux Anglais du commencement du XVIIe siècle d'avoir cru à l'efficacité des institutions parlementaires, même dans les circonstances les plus défavorables. En Irlande cependant cette croyance conduisit à d'étranges résultats qui sont exposés dans l'introduction au dernier volume du *Calendar of Irish state papers*[1]. Evidemment l'Irlande était tout à fait impropre à la vie parlementaire, qui exige le sentiment de l'unité nationale s'élevant au-dessus de toutes les querelles particulières; mais aux yeux des Anglais les plus instruits, sous le règne de Jacques Ier, le remède à tous les maux de l'Irlande se trouvait dans l'introduction en ce pays des idées politiques et sociales de l'Angleterre, sans tenir lieu des habitudes et des vœux de la population. Pour eux, la loi anglaise était meilleure que les coutumes de l'Irlande: surtout la propriété individuelle de la terre leur semblait préférable au système de la communauté par tribus, qu'ils y trouvaient établi. Pour eux aussi, la religion anglaise valait mieux que celle des Irlandais, surtout parce qu'à cette époque il était très-difficile pour un homme qui regardait le pape comme le chef souverain de toutes les affaires ecclésiastiques de rester fidèle à un roi. Aussi la conquête de l'Irlande par Mountjoy avait-elle été suivie d'une série de modifications dans les lois, qui durent être fort embarrassantes pour la population indigène, et quand on y ajouta la confiscation de l'Ulster et l'introduction, dans le nord du pays, d'une nuée de colons anglais et écossais, les Irlandais indigènes, soutenus par les vieux catholiques romains du Pale, savaient à peine quels événements allaient se passer. Dans ces circonstances, le gouvernement anglais proposa de tenir un parlement en Irlande. Il est vrai qu'on n'en avait pas réuni depuis 1587; mais on croyait que sans cette convocation, les modifications qui avaient été faites, et

1. *Calendar of the state papers relating to Ireland and of the reign of James I*, 4e vol. (1611-1614), edited by the Rev. C.-W. Russell and J.-P. Prendergast. Rolls publications. Londres, Longmans (sur le vol. précédent, voy. *Rev. hist.*, I, 289).

surtout la colonisation récente de l'Ulster, ne pourraient acquérir aucune validité. Cependant il était impossible de regarder l'avenir sans frayeur. Convoquer un parlement où la Chambre des communes serait nommée par les corps électoraux alors existants, ou qui serait, n'importe comment, la représentation réelle du pays, assurerait « une énorme majorité d'indigènes et de catholiques ». D'un autre côté, les Irlandais prirent l'alarme et prêtèrent au gouvernement l'intention « d'exclure leurs représentants et de recompléter le parlement par une fournée de membres hostiles à leurs intérêts ». Les craintes des Irlandais redoublèrent quand on apprit que le gouvernement songeait à créer de nouveaux bourgs électoraux, pour la plupart de petits villages, tous habités par les émigrants de la veille, ou soumis à l'influence anglaise et protestante. Mais malgré tout ce qu'ils purent dire, les nouveaux bourgs furent créés le 18 mai 1613, et le parlement fut ouvert après une interruption de vingt-six années.

Faut-il s'étonner si le cours des débats fut orageux? Pour les catholiques irlandais, le parlement n'était qu'un complot longuement préparé à l'avance pour donner une apparence de sanction légale à l'iniquité, et ils n'étaient pas disposés à respecter les formes parlementaires qui n'avaient pas derrière elles de réalité parlementaire. Aussitôt que le parti protestant eut proposé sir John Davys pour président, les catholiques « commencèrent par dénier le droit de voter pour la nomination du président à ceux qui avaient été élus par les nouveaux bourgs et en général à tout député ne résidant pas dans les bourgs qui les avaient élus » et proposèrent comme candidat le légiste catholique sir John Everard. La scène qui s'en suivit est très-bien racontée par M. Russell :

Sir Christophe Nugent et William Talbot ayant chaudement recommandé sir John Everard, sir Oliver Saint John invoqua la connaissance particulière qu'il avait des usages du parlement anglais, insista sur ce point que la question des élections litigieuses devait être renvoyée à l'examen des commissions nommées à cet effet, et exprima l'idée que l'on procédât tout d'abord au vote pour l'élection du président : « ceux qui tenaient pour l'affirmative, c'est-à-dire pour l'élection de sir John Davys quitteraient la salle pour se compter, laissant l'opposition dans la salle, où elle se compterait ». En conséquence il invita tous les partisans de sir John Davys à sortir avec lui de la salle; sir Thomas Ridgeway et sir Richard Wingfield ayant été nommés scrutateurs, invitèrent sir Christophe Plunket et sir Christophe Nugent à se joindre à eux pour compter les votes. Mais ces messieurs, d'après l'avis de sir James Gough, refusèrent les fonctions de scrutateurs; et quand ceux du parti opposé se mirent en mesure de prendre les voix, les partisans de sir John Everard s'opposèrent à cette entreprise en quittant leurs places et

en se tenant tous en tas de façon à rendre l'opération impossible.

Après cet échec, Ridgeway et Wingfield étaient en train de recueillir les voix de leur parti, dans la salle où ils s'étaient retirés, quand la porte fut fermée tout à coup, et les membres opposants, aux cris de : « Everard! Everard! » installèrent, dans leur propre salle, sir John Everard au fauteuil présidentiel. Leurs adversaires, apprenant ce qui s'était passé, rentrèrent dans la salle des séances; on compta les voix pour sir John Davys à mesure que les députés revenaient des couloirs, et comme on en trouva 127, nombre qui donnait la majorité dans une chambre de 232 membres, ils déclarèrent sir John Davys président. Ridgeway déclara nulle en conséquence l'élection d'Everard, comme faite par mépris et au milieu du désordre, et, invoquant en faveur de sir John Davys la majorité des voix, « il demanda en termes courtois et modérés que sir John Everard cédât le fauteuil à son rival ». La même demande, accompagnée de la menace de recourir à la force si l'on n'y faisait droit, fut répétée par sir Olivier Saint John; et ces deux demandes étant restées sans résultat, Ridgeway et Saint John « prirent sir John Davys par les bras, le soulevèrent et le placèrent au fauteuil sur les genoux de sir John Everard, qu'ils prièrent encore une fois de quitter la place ». Celui-ci persista dans son refus, et les deux gentilshommes, avec l'aide de leurs collègues placés près du fauteuil, « mirent la main sur lui sans violence, le tirèrent de son siége, et y mirent tranquillement sir John Davys ».

Là-dessus la minorité catholique quitta la Chambre. C'était assurément ce qu'ils avaient de mieux à faire. Le motif de la querelle n'était pas les illégalités commises par leurs adversaires, mais la question de savoir si la Chambre elle-même représentait l'Irlande, et ils refusaient de prêter leur nom à soutenir une fiction dont ils attendaient pour eux-mêmes les pires conséquences. Il y a quelque chose de vraiment burlesque dans l'attitude de Saint John qui renvoie gravement aux formes constitutionnelles pour dissimuler le fait que le gouvernement voulait en venir à tout prix à ses fins, au mépris du principe constitutionnel. Si les catholiques ne réussirent pas à déjouer les plans du gouvernement anglais, ce fut simplement parce que ce gouvernement s'appuyait sur une armée anglaise qui n'avait aucun lien avec la population indigène du pays. Cependant, même dans ces conditions, la résistance opiniâtre des catholiques irlandais ne demeura pas sans effet. Ils ne purent empêcher le parlement de réviser la sentence de forfaiture lancée contre Tyrone, et dont dépendait la légalité de l'occupation de l'Ulster; ils ne purent empêcher davantage l'établissement des nouveaux bourgs dont dépendait la domination de la minorité protestante dans le parlement; mais ils empêchèrent cette minorité protestante d'employer sa puissance parlementaire contre la majorité catholique.

Le parlement finit sans avoir voté une seule loi qui rendit la condition des catholiques pire qu'auparavant.

Je ne suis pas gêné pour parler des documents relatifs à Prynne [1]; car, bien que le livre porte mon nom, il n'est à vrai dire pas mon œuvre. La plus grande partie des pièces publiées dans ce volume avait été réunie par M. Bruce pour une vie de Prynne qu'il avait l'intention d'écrire, et dont à sa mort il ne laissa qu'un morceau d'achevé, celui qui est imprimé dans ce volume. Pour M. Bruce, la biographie n'était évidemment qu'un moyen de raconter l'histoire d'une époque. Il fut toujours attiré plutôt vers l'étude des personnages marquants que vers celle des grandes périodes de l'histoire, et il était heureux quand il trouvait un homme par les yeux duquel il pût se donner le spectacle des tragiques événements de l'époque qu'il connaissait si bien. Pour ce qui est de Prynne, son récit s'arrête au moment où son héros publia son premier livre.

Le livre d'ailleurs fort médiocre de M. Bisset étant plus loin l'objet d'un compte-rendu spécial, nous nous contenterons d'y renvoyer le lecteur (voy. *Comptes-rendus*).

La découverte des archives originales du parlement d'Ecosse en 1639 et 1653, qui a été faite en 1826, vient d'être enfin mise à profit, au grand avantage des érudits. Deux nouveaux volumes des Actes viennent d'être publiés; ils peuvent prendre la place de ceux qui avaient été publiés autrefois d'après des sources moins authentiques [2]. Beaucoup d'omissions ont été réparées, et l'on a ajouté un volume supplémentaire pour l'introduction.

C'est une tâche agréable d'avoir à rendre compte d'un de ces volumes publiés par Mme Green dans la collection des *Calendars of state papers*, où elle analyse bon nombre de documents qui sont les véritables sources de l'histoire de la République [3]. Le dernier paru nous place au milieu des préparatifs de la bataille livrée à Worcester et qui fut pour Cromwell « le don suprême de la grâce divine ». Le conseil d'État n'avait pas grande confiance dans le résultat pendant que l'armée écossaise poursuivait sans obstacle sa marche vers le sud.

Dans les nombreuses lettres, nous dit Mme Green (p. xv), envoyées

1. *Documents relating to the proceedings against Williams Prynne in* 1634 *and* 1637, with a biographical fragment by the late John Bruce; edited for the Camden Society by S. R. Gardiner in-4°.

2. *The Acts of the Parliament of Scotland,* published by authority of the lords Commissionners of the Treasury (1814-1876. Edinburgh, A. et C. Black).

3. *Calendar of state papers*, domestics series 1651, edited by M.-A. Everett Green. Londres, Longmans et Ce. 1877 (voy. *Rev. hist.*, I. 288).

presque chaque jour par le conseil, il y a un amusant désaccord entre leurs expressions de mépris pour l'ennemi, de confiance dans une victoire prompte et facile, et leur vive anxiété au milieu de leurs efforts pour faire face aux événements et surtout pour empêcher l'armée écossaise d'arriver à Londres; avec les assurances fréquentes qu'ils donnaient du peu de sympathie avec lequel le mouvement royaliste était accueilli presque partout, et les rigoureuses mesures de répression qu'ils prenaient contre toute personne suspecte de tiédeur.

Quand tout fut fini et que le jeune Charles eut échappé aux périls qui l'entouraient, il arriva au Louvre « fort triste », comme nous le raconte un royaliste, « et sombre la plupart du temps, la gaîté qu'à son arrivée il s'était à contre-cœur efforcé de faire voir, ayant duré quelques jours seulement; et il garde presque toujours le silence ». Il rejeta, nous dit-on, tout le blâme de son insuccès sur les presbytériens d'Ecosse, qui lui avaient mis à chaque pas des entraves, et dont il accusait même certains de l'avoir trahi dans la bataille.

Le sentiment des avanies que lui avaient fait subir les Ecossais était si fort chez lui que, quand le duc d'Orléans lui dit le bruit qui courait qu'il s'était réfugié en Ecosse : « J'aurais mieux aimé me faire pendre », répondit-il à mi-voix.

L'*Epoque de la reine Anne* par M. Morris est une vigoureuse et intéressante esquisse de cet âge de grandes guerres et de remarquables productions littéraires. Ce petit livre n'a pas la prétention d'être fondé sur des recherches originales; mais il est évident que M. Morris a soigneusement analysé et coordonné les résultats des travaux antérieurs [1].

Dans son *Histoire de la pensée anglaise au* XVIIIe *siècle*, M. Leslie-Stephen décrit la marche des idées, qui est la base même du développement historique [2]. Après avoir étudié les tendances philosophiques de la pensée, il appelle l'attention sur la controverse qui divisa les défenseurs du christianisme et les déistes. Pendant les premières années du XVIIIe siècle, l'Angleterre était sous l'influence d'une double réaction. On était fatigué d'un absolutisme monarchique qui ne faisait rien de grand et d'un puritanisme qui se présentait avec les dehors d'une tyrannie fanatique. Dans l'État, le *laissez faire* devint la règle de la politique, et Walpole régna sans gouverner parce qu'il sut mettre en pratique sa devise : « quieta non movere ». Dans

1. *The age of Anne*, by E.-E. Morris (Epochs of history). Londres, Longmans et Ce.

2. *History of english thought in the eighteenth century*, by Leslie Stephen. Londres, Smith, Elder et Ce, 2 vol. in-8°, 1876.

l'Église, la petite graine semée par Chillingworth et Hales était devenue un arbre aux rameaux puissants. La religion était devenue raisonnable, mais en même temps avait perdu toute sa chaleur et avait oublié que les hommes ont des passions et des sentiments aussi bien que des pensées. M. Leslie-Stephen examine le conflit entre le clergé et les déistes au point de vue du rationalisme moderne; mais il ne ménage pas la faiblesse des déistes. Eux aussi n'étaient que de vieux enfants à la poursuite d'un plat optimiste, qui tenaient encore moins compte que leurs adversaires des mystères cachés au fond de la nature humaine. De plus grands hommes qu'ils n'étaient eux-mêmes ne purent s'échapper du cercle étroit où ils étaient serrés, et M. Stephen montre combien les trois principaux historiens du siècle, Robertson, Hume et Gibbon, restèrent insensibles aux fortes passions qui mènent l'humanité. Gibbon fut sans contredit le plus remarquable des trois; mais il place son idéal de félicité pour la race humaine à l'époque des Antonins, où le monde civilisé était rendu au repos, et où il n'y avait pas de progrès parce qu'il n'y avait pas de lutte.

Après un tableau des progrès accomplis par la philosophie morale, nous trouvons un exposé de la marche que suivirent les théories politiques. L'idée morte du droit divin fut remplacée par l'idée whig d'un contrat social dressé à une époque inconnue entre les gouvernants et les gouvernés, contrat par lequel toutes les générations futures étaient censées engagées. M. Stephen montre comment un penseur tel que Locke resta sous l'esclavage de cette théorie absurde.

Il est impossible de suivre ici M. Stephen à travers les chapitres réservés à l'examen de la condition sociale de l'Angleterre et des théories politiques qui en furent la conséquence. Il rejette avec un juste dédain la théorie de Delolme qui admirait dans la constitution anglaise un harmonieux équilibre des pouvoirs. Cette théorie vraiment absurde fut cependant adoptée en France comme donnant l'explication véritable de cette constitution enviée par un peuple qui se trouvait lui-même sans constitution, et Michelet, dans son Histoire de la Révolution française, la discuta, comme si elle représentait le système qui florissait réellement au nord de la Manche. Alors, comme toujours, c'était la marque d'un esprit impolitique de prendre des formes pour des choses et de s'imaginer que la justice et un bon gouvernement étaient le résultat, non de l'amour de la justice et d'une conduite sage, mais d'une balance égale entre différents corps politiques.

Delolme, dit M. Stephen, comme tous ceux qui observent du dehors, était naturellement porté à croire que dans la constitution la forme

correspondait exactement au fond. Il était incapable de découvrir le fait maintenant bien connu des empiètements successifs du pouvoir législatif sur l'exécutif, et la tendance déjà suffisamment marquée qui poussait les ministres de la couronne à devenir une simple commission de la Chambre des communes. S'il avait pu soulever un coin du voile, il aurait été conduit peut-être à comprendre l'importance des grandes forces sociales qu'implicitement sa théorie ne reconnaît pas.

Tous les écrivains politiques du XVIIIe siècle, sans exception, servent de point de mire aux attaques de Burke. Le jugement équitable et impartial porté par Stephen sur ce grand théoricien politique est en beaucoup de points semblable à celui de M. Morley. Le mérite incontestable de Burke fut d'avoir vu clairement qu'une nation est plus grande que ses gouvernants ou sa constitution. De là son dégoût pour les théories spéculatives. « Je n'entre pas dans ces distinctions métaphysiques, disait-il un jour; je hais même le bruit qu'on fait quand on en parle. » Le devoir d'un homme d'État est suivant lui de prendre une nation telle qu'elle est, de se reconnaître dans la complexité des éléments qui la composent, de l'aider à manifester sa vie, en harmonie avec les formes extérieures que cette nation avait déjà revêtues; aussi Burke était-il un conservateur déterminé pour tout ce qui touchait à la constitution, en même temps il découvrait de son œil pénétrant et sentait avec force les maux des pauvres et des opprimés qui ne trouvaient de secours que chez lui. Aucun homme d'État ne mettait autant d'empressement à se faire le champion des races méprisées. Les colons américains, la population irlandaise indigène, les Hindous, écrasés sous le poids de la pire des tyrannies, trouvaient en lui non-seulement une âme sympathique, mais un avocat tout prêt à travailler jour et nuit pour comprendre leur misère et se mettre en état de plaider leur cause devant un tribunal trop enclin à fermer l'oreille à leurs plaintes.

Il n'est pas difficile de voir pourquoi un tel homme devint l'adversaire acharné de la révolution française. Son antipathie pour elle était fondée, comme le dit M. Stephen, sur la conviction profonde et raisonnée de la fausseté radicale des principes qui la dirigèrent.

Jusqu'à un certain point, M. Stephen nous aide à comprendre comment il se fit que Burke ne réussit pas à trouver la vérité tout entière sur la Révolution. Il nous dit que l'idée-mère de Burke « l'autorité, une fois mise en question, tombe en ruines comme une maison bâtie sur le sable », et que « Burke ne put ou ne sut pas voir que l'ancien principe était en train de périr ». Mais cette explication est incomplète. Accoutumé à voir l'état complexe de la société représenté en grande partie par les institutions nationales, il ne s'aperçut pas

qu'en France le véritable progrès national qu'il aimait à encourager en était arrivé à être tout à fait distinct des institutions, et que celles-ci étaient aussi peu en rapport avec la nation elle-même que la coquille d'un crustacé l'est avec l'animal dont le développement est achevé et qui est sur le point de la quitter. La recherche d'institutions nouvelles ne fut donc pas dictée par une fantaisie des théoriciens, mais par la nécessité même des choses.

M. Stephen nous parle encore de l'adoption des idées révolutionnaires par l'Angleterre, des progrès accomplis par la science de l'économie politique, et de la réaction qui se produisit en religion et en littérature contre la culture exclusive de l'intelligence. Le plus intéressant de ces chapitres est peut-être celui qui est consacré aux prédicateurs. Au XIXe siècle, il est difficile de concevoir ce que furent les sermons rationalistes du XVIIIe siècle, prêchant la religion aisée et fondant la foi chrétienne sur l'intérêt bien entendu. En présence d'un tel enseignement, il n'est pas nécessaire d'aller chercher bien loin les causes qui produisirent John Wesley.

Le troisième et dernier volume de la *Vie de Shelburne* par lord E. Fitzmaurice[1] comprend la partie la plus intéressante de la carrière de cet homme d'État, de 1776 à sa mort, en 1805. A la mort de lord Chatham, Shelburne devint le leader de cette partie de l'opposition qui n'avait jamais accepté la domination des whigs, mais qui était d'accord avec eux pour empêcher la guerre d'Amérique, et quand la guerre eut éclaté, Shelburne entra avec Fox dans le ministère présidé par lord Rockingham. Entre Shelburne et Fox, l'union était impossible; le premier s'appuyait sur le roi, le second sur l'accord des whigs. De caractère et de principes politiques opposés, ces deux hommes entrèrent en lutte au sujet des négociations entamées à Paris, et quand le roi eut choisi Shelburne comme chef du cabinet après la mort de Rockingham, la fameuse coalition de Fox et de North le força de quitter le ministère. Aussitôt débarrassé de la coalition, le roi nomma le jeune Pitt à la Trésorerie et oublia tout à fait Shelburne.

Sur tous ces sujets, le présent volume ajoute beaucoup à ce que nous en connaissions : l'histoire des négociations de Paris devient plus claire et Shelburne est justifié, pour le rôle qu'il y joua, contre les soupçons de Fox. Sur les raisons qui ont pu déterminer le roi à oublier Shelburne lorsqu'il forma son dernier cabinet, quelques éclaircissements nous sont donnés, si la lumière n'est pas complè-

1. *Life of William of Shelburne, earl of Shelburne*, by lord Edmond Fitzmaurice. Londres, Macmillan et Ce, 1876 (voy. *Rev. hist.*, II, 583).

tement faite encore. Il est évident que les idées de Shelburne se rapprochaient trop de celles des philosophes français pour plaire au roi, et certainement aussi Shelburne ne fit rien pour se rendre agréable à personne.

Pendant les derniers jours de son ministère, nous dit lord E. Fitzmaurice, il se glorifiait de ne pas avoir de partisans, mais il fut presque sur le point de n'avoir pas de ministres : Keppel donna sa démission ; Richmond cessa d'assister aux réunions du conseil; lord Carlisle quitta la place de grand-maître (lord steward); Grafton menaça de donner sa démission, parce que l'on ne faisait pas assez de cas de ses avis; Camden déclara que la marine sombrait et qu'il voulait la quitter; Temple était mécontent de n'être pas fait duc.

Dès lors il n'est pas étonnant que Georges IV ait choisi Pitt pour courir avec lui sa dernière aventure. Shelburne était trop entier de caractère; il s'inquiétait trop peu des blessures que pouvait faire sa franchise pour devenir jamais un heureux chef de parti.

Les événements de la révolution française le jetèrent, sur la fin de sa vie, du côté de son ancien rival. Il suivit avec la plus vive sympathie les premières luttes de l'Assemblée nationale.

Le seul écueil où l'Assemblée puisse se briser, écrit-il à Morellet en 1790, c'est de prétendre à trop de choses. Si la liberté de la presse est assurée, les lettres de cachet définitivement abolies, les Assemblées provinciales établies, et les dépenses modérées, tout le reste suivra. Mais je ne puis m'empêcher de partager entièrement l'opinion de ceux qui étaient pour l'union des trois ordres, parce que j'ai l'expérience de cette constitution. Je regarde M. Montesquieu comme le second sauveur du monde, mais j'ai depuis longtemps acquis la conviction que tout ce qu'il dit de notre constitution est vision pure. C'est à mon sens le progrès naturel des choses de passer de l'ignorance à la pédanterie et de la pédanterie à la simplicité et à la vérité. J'ai été spectateur et un peu aussi acteur dans notre gouvernement depuis une trentaine d'années et je n'ai jamais rien vu de bon sortir chez nous des trois ordres, excepté le délai qui donne à l'opinion publique le temps d'agir, et je suis sûr qu'en France la noblesse doublera son influence en travaillant de concert avec les communes et leur donnera à elles-mêmes plus de crédit. Je pense comme tout le monde que ceux dont les principes ne sont pas avouables ou ne soutiendraient pas la discussion pourraient certainement faire plus de mal en étant tenus à l'écart et en exerçant leur veto.

Le bon sens de lord Lansdowne — car c'est sous ce nom que Shelburne fut connu dans ses dernières années — se révèle évidemment dans ce passage. Si sa conception du monde politique était moins compréhensive que celle de Burke, et si la fibre morale était chez lui moins vibrante, il put voir ce que Burke ne vit pas, les

tendances réelles du progrès national en Angleterre comme en France. Il n'est donc pas étonnant qu'il se soit fortement opposé à la guerre contre la France, gardant son sang-froid quand presque tous ses contemporains se trouvaient désorientés.

Je n'ai pas besoin de me justifier si je parle dans ce bulletin du livre de M. Wallace[1]. C'est une peinture de la situation sociale et politique du pays que l'auteur a appris à connaître par une résidence de six années spécialement consacrées à recueillir ses informations. Toutes les classes de la population en fournissent leur part; les renseignements oraux furent contrôlés et complétés par l'étude des documents historiques et officiels dont l'accès fut permis à l'auteur. Outre tous ces avantages, M. Wallace en possède un plus grand encore, c'est-à-dire un esprit capable de tirer d'exactes généralisations d'une multitude de faits, tout en étant très-circonspect et en n'admettant pas de conclusion qui ne s'appuie sur les faits les plus autorisés.

Le livre de M. Wallace devrait attirer vers la Russie les sympathies de l'Europe, non pas qu'il en décrive les divers aspects sur le ton de l'admiration, ni qu'il parle avec l'enthousiasme d'un patriote de ses institutions et du caractère de son peuple; mais la sympathie est le résultat certain de sa méthode historique. Des arrangements qui nous répugnent quand on nous demande de les adopter nous-mêmes apparaissent sous un jour bien différent quand nous voyons qu'ils ont été pris comme remède à certains maux dont nous ne sommes pas nous-mêmes affligés. Nous n'avons pas du tout besoin de désirer l'introduction d'un despotisme autoritaire en France ou en Angleterre, mais nous pouvons comprendre que sans despotisme, un pays, dans la condition sociale et intellectuelle où se trouve la Russie, n'aurait pu réaliser aucun progrès. A la longue, rien n'est aussi conservateur qu'une assemblée démocratique quand une fois elle est devenue maîtresse. Dans l'autocratie des tsars, rien ne frappe plus un Européen d'Occident que les immenses annexions de l'empire. Au temps de la guerre de Crimée, les boutiques à Londres et sans doute aussi à Paris étaient remplies de cartes qui montraient à l'aide de différentes couleurs les pas énormes que faisait la Russie vers la domination universelle. Des invectives contre l'ambition de la Russie étaient dans toutes les bouches. M. Wallace explique que cet accroissement anormal qui paraît si monstrueux sur la carte était simplement le résultat d'une double nécessité.

1. *Russia*, by D. Mackensie Wallace, Cassell, Petter and Galpin, 2 vol. in-8°. Une assez bonne trad. franç. par M. Bellenger vient de paraître à Paris chez l'éd. Dreyfous. 2 vol. in-8°.

Il y avait en premier lieu la tendance naturelle d'un peuple agriculteur à reculer ses frontières (II, p. 415). A mesure que la population augmente, les subsistances diminuent, et cela non-seulement d'une façon relative, mais d'une façon absolue. Quand un peuple se trouve dans cette situation critique, il doit adopter l'une ou l'autre de ces deux alternatives : ou prévenir l'accroissement de la population, ou accroître les subsistances. Dans le premier cas il peut faire passer dans la loi la coutume d'exposer les enfants, à l'imitation de la Grèce ancienne, ou vendre bon nombre de jeunes filles ou de jeunes garçons, comme ce fut l'usage en Circassie jusque dans ces derniers temps, où l'excédant de la population peut émigrer, comme firent les Scandinaves au IXe siècle, comme nous faisons aujourd'hui nous-mêmes d'une façon plus pacifique. L'autre alternative peut être réalisée en augmentant le sol cultivable, soit en améliorant les procédés de l'agriculture.

Entre ces deux derniers moyens, un seul choix était possible : « la culture perfectionnée est une chose dont on a lieu d'être fier quand la terre est rare, mais il serait absurde de l'essayer là où l'on a tout près de soi du sol vierge en abondance ».

L'autre raison qui pousse la Russie à s'étendre est la difficulté de défendre une population d'agriculteurs contre les incursions de voisins belliqueux et semi-barbares. Deux moyens sont seuls possibles : il y a le système des cordons militaires et celui de l'annexion ; ce dernier, pense M. Wallace, est le seul qui donne au problème une solution satisfaisante (II, 438).

Les difficultés et les défauts du système non agressif furent mis en lumière à une époque relativement récente dans la grande plaine qui s'étend au nord du Caucase. Je choisis cet exemple, parce que j'ai appris à en connaître quelques détails, et que j'ai entendu le témoignage des deux parties en lutte. Les Circassiens et les Kabardintsi regardaient les incursions sur le territoire russe qui bordait leur frontière comme un acte non-seulement légitime, mais même très-méritoire, comme autrefois les Ecossais des Hautes-Terres étaient fiers de leurs razzias de bétail. Pour repousser ces incursions, le gouvernement russe forma une ligne de *stanitsas* cosaques qui allait de la mer d'Azof à la mer Caspienne. Ce mode de défense était à la fois coûteux et sans effet : en dépit de toutes les précautions, des bandes de maraudeurs dépassaient subrepticement la ligne ou la brisaient par un coup de force, et réussissaient souvent à enlever un large butin. Après une expérience de plusieurs années, les Russes en arrivèrent à penser que le seul moyen effectif d'empêcher ces incursions était de conquérir les tribus maraudeuses et de les soumettre à une stricte surveillance administrative. Ce fait porte avec lui son enseignement. Si le système des colonies mili-

taires était coûteux et sans effet dans une contrée bien arrosée et fertile comme le bassin du Téreh et du Kouban, nous pouvons imaginer sans peine combien il doit être peu satisfaisant dans l'Asie centrale, où la frontière est incomparablement plus développée, et en beaucoup d'endroits impropre à la colonisation agricole.

Aussi M. Wallace refuse-t-il d'admettre l'idée d'une zone neutre entre les frontières anglaises et russes en Asie. Cette zone ne manquerait pas de devenir un asile pour tous les voleurs et les brigands dans un rayon de plusieurs centaines de milles, et aucune puissance civilisée ne pourrait accepter de pareils voisins. Le mal serait moindre, si actuellement les deux frontières se touchaient.

Après avoir donné un exemple de la façon dont M. Wallace emploie sa connaissance du présent pour éclairer l'avenir, il peut être bon de montrer comment il s'en sert pour expliquer les difficultés du passé. Un des problèmes qui attirent le plus les historiens du moyen-âge primitif dans notre île est celui de savoir si les envahisseurs de race germanique s'assimilèrent les habitants bretons ou s'ils les exterminèrent. Comme il est impossible d'alléguer aucun témoignage direct pour ni contre, de savants historiens trouvèrent l'occasion bonne, comme on fait toujours quand on ne sait presque rien d'un sujet, pour se fâcher. Le récit que fait M. Wallace de la façon dont les villages finnois adoptent graduellement les manières russes, sans prouver en aucune façon que les choses se passèrent de même en Angleterre, est en tout cas un avertissement pour ceux qui croient qu'une langue, des mœurs, des institutions anglaises supposent nécessairement du sang anglais (I, p. 231).

Pendant mes voyages dans ces provinces du Nord, j'ai trouvé des villages à tous les degrés de russification. Dans l'un, tout semblait absolument finnois; les habitants avaient le teint cuivré, les pommettes des joues très-saillantes, les yeux obliques, un costume particulier; aucune femme et presque aucun homme ne savait le russe, et un Russe qui visitait le pays était regardé comme un étranger. Dans un autre, il y avait déjà quelques habitants russes, les autres habitants avaient perdu quelque chose du pur type finnois, beaucoup d'hommes avaient abandonné l'ancien costume et parlaient le russe couramment; on n'évitait plus le voyageur russe. Dans un troisième, le type finnois était encore plus affaibli : tous les hommes parlaient russe et presque toutes les femmes le comprenaient; l'ancien costume masculin avait disparu et l'ancien costume féminin le suivait rapidement; des mariages avec des Russes n'étaient plus rares. Dans un quatrième, les mariages mixtes avaient presque entièrement achevé leur œuvre, et le vieux élément finnois ne pouvait plus se découvrir que dans certaines particularités de la physionomie et de l'accent.

Des passages comme ce dernier peuvent être pris comme un spécimen d'un livre où abondent les renseignements de toute sorte. M. Wallace connaît également bien le paysan, le propriétaire terrien ou le gouvernement ; le résultat est une peinture de la société russe en général qui, dans les circonstances actuelles, offre un intérêt tout particulier.

S. Rawson Gardiner.

SUISSE.

Messieurs les directeurs,

Une note insérée dans le tome premier de la *Revue* (p. 585-86) a présenté à vos lecteurs la liste chronologique de nos seize Sociétés d'histoire, et le résumé que je vous envoie des Mémoires publiés par ces sociétés suffit pour vous tenir au courant de leurs travaux. Je n'ai donc plus, pour remplir tant bien que mal une promesse déjà un peu ancienne, qu'à jeter avec vous un rapide coup d'œil sur la situation générale de nos études.

On peut caractériser d'un mot le changement qui s'est accompli dans cet ordre de recherches, en appliquant à la Suisse les paroles par lesquelles M. Edmond Schérer définissait il y a quelques années l'œuvre de la critique moderne :

« Les sciences historiques, disait-il, ont fait un grand progrès lorsqu'elles ont appris à négliger les récits de seconde main pour puiser directement aux sources; elles ont fait un pas non moins important lorsqu'elles ont compris que ce n'était point encore assez, et que, à l'érudition qui réunit les témoignages, il faut ajouter la méthode qui les classe, la sagacité qui les interroge, la rigueur qui en précise la portée et en détermine la valeur. C'est en cela que consiste la critique. Tout le monde sait aujourd'hui quelle révolution elle a opérée dans la science. Nous avions une histoire traditionnelle qui, au toucher de l'examen, s'est évanouie comme un rêve pour faire place, non pas toujours à une histoire mieux établie, mais quelquefois à des résultats simplement approximatifs, à des conjectures plausibles, quelquefois même à une ignorance dont le seul avantage est de se connaître [1].»

Tel est, en effet, à voir les choses d'un peu haut, le point où nous

1. *Mélanges d'histoire religieuse*, 2e édition, p. 216.

en sommes. Il y a un siècle à peine qu'un historien suisse qui, par une rare fortune, se trouvait être en même temps un très-habile écrivain, s'est occupé, avec le talent que l'on sait, de rassembler et de rajeunir les traditions séculaires de son pays. Et cependant, que reste-t-il aujourd'hui du monument élevé par Jean de Müller à la mémoire des ancêtres[1] ? quelques récits plus pittoresques que lucides de nos grandes batailles; quelques pages fort éloquentes assurément, mais dont une science plus circonspecte a depuis longtemps constaté la fausseté. Ceci sans doute ne veut pas dire que l'éloquence patriotique ait perdu tout crédit auprès de nos historiens (on en citerait, au contraire, même parmi les plus récents, qui sacrifient à l'occasion sur ses autels); mais ceci veut dire qu'une méthode nouvelle gouverne désormais les esprits, et qu'en dépit de mainte résistance, elle conquiert de proche en proche quelque parcelle du terrain que le préjugé national occupait jadis sans partage. Cette méthode, inaugurée dès le commencement du XIXe siècle par trois ou quatre savants dont les noms demeurent entourés d'une juste estime[2], exposée dans les termes les plus clairs par le professeur J.-E. Kopp, de Lucerne[3], et rendue sensible aux esprits les plus rebelles par les travaux de ses élèves ou de ses émules, — cette méthode, dis-je, n'est pas autre que celle qu'on pratique dans tous les pays cultivés de l'Europe, et qui, selon le mot de M. Schérer, nous apprend soit à remonter directement aux sources, soit à soumettre les témoignages en apparence les mieux autorisés à toutes les opérations de la critique historique. De là, dans les Mémoires de nos Sociétés d'histoire, ces dissertations sans nombre où l'on s'exerce à retourner en tous sens

1. *Die Geschichten der Schweizer* (depuis les plus anciens temps jusque l'an 1393). Boston (Berne), 1780, in-8. — *Die Geschichten schweizerischer Eidgenossenschaft* (depuis les plus anciens temps jusqu'à l'an 1489). Leipzig, 1786-1808, 5 v. in-8. Traduit en français par M. Ch. Monnard, Paris et Genève, 1837-40, 8 v. in-8.

2. Le R. P. Ild. von Arx, de Saint-Gall; U.-J. Lüthy, de Soleure; J.-C. Zellweger, de Trogen, etc.

3. *Urkunden zur Geschichte der eidengenœssischen Bünde*, Lucerne, 1835. *Geschichtsfreund*, t. I, p. III-XXX, Einsiedeln, 1843. *Archiv für Kunde der œsterreichischen Geschichtsquellen*, t. VI, Vienne, 1851. — M. Kopp est mort, le 25 octobre 1866, laissant inachevé le grand ouvrage qu'il consacrait à l'*Histoire des alliances fédérales*. Il avait rempli pendant plus de quarante ans les fonctions de professeur de philologie classique au lycée de Lucerne. Voir, sur les très-rares incidents de sa carrière, l'intéressante biographie de M. le chanoine Lütolf : *J.-E. Kopp als Professor, Dichter, Staatsman und Historiker*, Lucerne, 1868; et sur ses travaux, le jugement qu'en ont porté des hommes tels que M. le professeur G. Waitz (Gœtt. Gel. Anzeigen, mai 1857) et M. Albert Rilliet (*Origines de la Confédération suisse*, 2e édition, p. 320).

les problèmes que la sagesse des vieux âges croyait avoir définitivement résolus[1]. De là, dans ces mêmes Mémoires[2], ou à côté d'eux, les séries plus ou moins complètes de documents et les collections spéciales sur lesquelles je désire m'arrêter un instant, parce qu'elles attestent mieux que tout le reste l'activité qui anime à cette heure la tribu industrieuse de nos *Geschichtsforscher*.

A. Pour l'histoire de la Confédération suisse, de 1291 à 1798, le *Recueil officiel des anciens Recès fédéraux*[3], ce qui, traduit en français, signifie un Répertoire plus ou moins détaillé des transactions de toute nature auxquelles ont pris part, d'âge en âge, les députés présents aux « journées » ou diètes[4] et aux conférences diverses tenues entre les cantons. Ce recueil, nécessairement très-fragmentaire pour le XIVe siècle, mais déjà fort important pour le XVe, atteint avec le XVIe des proportions telles qu'on peut suivre presque jour par jour les moindres fluctuations des esprits dans les affaires politico-religieuses qui préoccupaient alors ou plutôt qui passionnaient à la

1. Les publications de la Société générale d'histoire suisse et de la Société des antiquaires de Zurich présentent, à cet égard, le plus riche contingent; mais on comprendra sans peine que je ne puisse entrer dans aucun détail. Il faudrait, pour cela, consacrer à chacune des grandes périodes de notre histoire une analyse raisonnée qui risquerait de m'entraîner beaucoup trop loin. Je me borne donc à relever dans l'Archiv für schw. Geschichte (t. I et XIII) et dans la Zeitschrift für schweizerisches Recht (t. XVIII) les trois monographies principales qui, en dehors des livres de MM. Kopp et A. Rilliet, se rapportent aux origines de la Confédération, à savoir celle de M. F. de Gingins sur l'*état des terres et la condition des personnes dans le pays d'Uri au XIIIe siècle*, 1843; celle de M. H. Wartmann sur les chartes d'émancipation des Waldstaetten : *Die kœniglichen Freibriefe für Uri, Schwyz und Unterwalden von* 1231-1316, 1862, et celle de M. Fred. de Wyss sur les paysans libres de la Suisse orientale : *Die freien Bauern, Freiæmter, Freigerichte und die Vogteien der Ostschweiz im spætern Mittelalter*, 1872.

2. Société générale d'histoire suisse, Société d'histoire des cinq cantons, Société d'histoire de la Suisse romande, Société d'histoire et d'archéologie de Genève, etc. C'est, par exemple, dans les Mémoires des Sociétés d'histoire de la Suisse romande (M. D. S. R.) et de Genève (M. D. G.) qu'ont été mis au jour la plupart des documents dont j'aurai à reparler un peu plus loin sous la rubrique de la Suisse occidentale.

3. *Amtliche Sammlung der æltern eidgenœssischen Abschiede*, herausgegeben auf Anordnung der Bundesbehœrden unter der Direction des eidg. Archivars.

4. Voir, sur le rôle et l'organisation de ces diètes, ou, pour parler plus exactement, sur leur manque d'organisation, quelques pages fort intéressantes de M. A. Rilliet dans la Bibliothèque universelle de 1862, t. XIII, p. 365 sq. — Le terme même de *Recès*, ou *départs*, s'explique par la coutume qu'on avait d'emporter avec soi le résumé de ce qui s'était passé dans les réunions communes, pour en donner connaissance à ses commettants.

fois le peuple et les gouvernements [1]. Il perd, il est vrai, un peu de son intérêt, comme l'histoire suisse elle-même, à mesure qu'on avance vers le XVIIe siècle, et que la vie fédérale s'affaiblit ou s'éclipse ; mais il n'en constitue pas moins jusqu'à la fin une mine inépuisable pour la connaissance des institutions, des idées et des mœurs, et il a, de plus, même aux plus tristes époques, l'avantage de fournir aux historiens des preuves dont rien n'égale l'incontestable authenticité [2]. Voici, du reste, quelques chiffres qui feront mieux comprendre la valeur de cette vaste collection.

De 1856 [3] à 1877, la direction des archives fédérales a successivement édité treize tomes d'étendue diverse, formant pour le moins un total de 2400 feuilles in-4 ou 19200 pages, et embrassant les années 1291-1532, 1556-1680, 1712-1798.

Les *Recès* contenus dans ces treize tomes sont au nombre de 9123 ; les *Pièces annexes* ou *Beilagen :* pactes, accords, traités de paix, d'alliance ou de combourgeoisie, etc., et généralement tous les actes de notre ancien droit public suisse, au nombre de 359.

Reste encore à publier trois tomes qui embrasseront les années 1533-1555 et 1680-1712, ainsi que deux volumes supplémentaires qui se rapporteront, selon toute vraisemblance, aux parties les plus anciennes de la collection.

Les principaux collaborateurs de l'entreprise ont été, jusqu'à ce jour, MM. A-P. de Segesser et J. Krütli († 1867), de Lucerne; G. Meyer von Knonau († 1858) et J. Strickler, de Zurich; D.-A. Fechter († 1876), de Bâle; J.-A. Pupikofer, de Frauenfeld; M. Kothing († 1875), de Schwyz, et le directeur actuel du Recueil, M. le Dr J. Kaiser.

1. Les trois volumes qui renferment les Recès des années 1500-1532 diffèrent d'ailleurs des précédents en ce sens que les éditeurs y ont fait une place plus large aux correspondances diplomatiques de l'époque et à toutes sortes de renseignements secondaires qui dérangent peut-être un peu, pour notre plus grand profit, l'économie générale du Recueil.

2. Ce serait toutefois une erreur de croire que la publication du *Recueil officiel* ait ouvert à l'étude de notre histoire nationale des sources entièrement nouvelles. Une partie des pièces qu'il résume, ou dont il donne *in extenso* le texte, avaient été déjà plus d'une fois utilisées. Mais, comme le dit avec raison M. Rilliet (*l. c.*, p. 368), « leur dispersion dans les archives et leur existence manuscrite en rendaient la recherche et l'examen difficiles et rebutants », tandis qu'aujourd'hui tout est combiné pour en rendre la consultation aussi commode que fructueuse, et que leur réunion en un corps d'ouvrage double à elle seule le prix de ces documents.

3. Un premier volume, mis au jour dès 1839 par M. J. E. Kopp, a reparu, en 1874, par les soins de M. A.-P. de Segesser, dans une seconde édition revue et très-augmentée. Nous n'avons donc pas besoin de tenir compte de ce premier essai.

Enfin, puisque l'occasion s'en présente, j'ajouterai qu'indépendamment du Recueil des anciens Recès, les archives fédérales viennent de nous donner un *Répertoire des Recès de 1814 à 1848* [1], lequel a pour auteur M. W. Fetscherin, de Berne, et que M. Strickler s'occupe activement de préparer pour l'impression les actes du gouvernement helvétique de 1798 à 1803.

B. Pour les époques antérieures à la naissance de la Confédération, les *Régestes des archives suisses* [2], entrepris en 1848 par la Société générale d'histoire suisse, mais presque aussitôt interrompus, et le *Schweizerisches Urkundenregister* [3], dont la rédaction a été commencée en apparence sous les auspices les plus favorables, mais qui a été depuis l'objet de critiques assez vives, le recueil doit être continué jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Puis, sur la limite souvent indécise qui sépare le moyen-âge proprement dit des temps où se formèrent les premières alliances perpétuelles :

Pour la Suisse orientale, le *Codex diplomaticus* des Grisons [4], de MM. Th. et C. von Mohr ; le *Cartulaire* qui accompagne la belle *Histoire de l'abbaye de Zurich* [5], de M. G. de Wyss, et le recueil plus important encore des *Chartes de l'abbaye de Saint-Gall* [6], de M. H. Wartmann.

Pour la Suisse centrale, les *Urkunden* déjà cités de M. J.-E. Kopp [7], qui méritent à tous égards une place d'honneur dans les fastes de l'historiographie suisse [8] ; la *Collection de documents pour servir à*

1. *Repertorium der Abschiede der eidg. Tagsatzungen aus den Jahren* 1814 *bis* 1848 (par ordre de matières). Berne, 1874-76, 2 v. in-4. Fait suite, en un sens, au *Repertorium der Abschiede der eidg. Tagsatzungen vom Jahr* 1803 *bis Ende* 1813, publié dès 1842-43 par M. le chancelier fédéral Amrhyn.

2. *Regesten der Archive in der schw. Eidgenossenschaft.* Coire, 1848-54, 2 vol. in-4.

3. Berne, 1863-77, 2 v. grand in-8.

4. *Codex diplomaticus.* Sammlung der Urkunden zur Geschichte Cur-Rætiens und der Republik Graubünden. Coire, 1848-65, 4 v. in-8.

5. Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, t. VIII, 1851-58.

6. *Urkundenbuch der Abtei Sanct-Gallen.* T. I-III, 1-3, 700-1296. Zurich, puis Saint-Gall, 3 v. in-4, publiés par la Société des antiquaires de Zurich et la Société d'histoire de St-Gall. (Sera continué, sauf erreur, jusqu'à l'époque de la Réformation.)

7. Lucerne, 1835, un v. in-12 de XX et 208 pages. Un second volume a paru en 1851, à Vienne, mais sans avoir le retentissement du premier.

8. C'est, en effet, dans ce petit livre que M. Kopp a, pour la première fois, énoncé les thèses auxquelles il est resté fidèle jusqu'à la fin de sa vie, et ouvert la série des travaux qui, pour le XIIIe siècle et une partie du suivant, ont renouvelé la face de l'histoire suisse.

l'histoire du pays de Glaris[1], de M. J.-J. Blumer († 1875), et les innombrables pièces insérées, sans beaucoup d'ordre ni de discernement, dans les trente premiers volumes du *Geschichtsfreund.*

Pour l'histoire de Berne, les *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*[2], édités, aux frais du gouvernement bernois, par MM. J. Trouillat († 1863) et L. Vautrey; les *Documents pour l'histoire de la ville de Berne*[3], de M. K. Zeerleder, et les *Fontes rerum bernensium*, qui ont fait, de la part de la *Revue*, l'objet d'un article spécial.

Pour la Suisse occidentale, le *Régeste soit Répertoire chronologique de documents relatifs à l'histoire de la Suisse romande*[4], de M. F. Forel; les *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*[5], de M. G.-A. Matile; le *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*[6], de MM. Werro († 1876), Berchtold († 1860) et Gremaud; les *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*[7], par MM. J.-J. Hisely († 1866) et Gremaud; les *Cartulaires* du chapitre de Lausanne[8] et de diverses maisons religieuses du pays de Vaud[9], par MM. F. de Gingins († 1863) et Hisely; les *Statuts de l'ancien évêché de Lausanne*, et les *Chartes municipales du pays de Vaud*, par M. F. Forel[10]; les *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*[11], de M. Gremaud; le *Régeste genevois*[12], de MM. P. Lullin († 1872) et Ch. Le Fort, et les chartes que feu M. Ed. Mallet avait publiées dans les Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève[13], ou que les deux auteurs du Régeste ont extraites de ses papiers[14].

1. Jahrbuch des historischen Vereins des Kt. Glarus. Heft I-XIII, 1865-77.
2. Porrentruy, 1852-67, 5 v. grand in-8.
3. *Urkundenbuch für die Geschichte der Stadt Bern und ihres frühesten Gebiets bis zum Schluss des XIII. Jahrhunderts.* Berne, 1853-54. 3 v. in-4. (Ouvrage posthume.)
4. Première série : dès les premiers temps jusqu'à l'an 1316. M. D. S. R., t. XIX. Lausanne, 1862.
5. Neuchâtel, 1844-48, 3 v. folio.
6. Fribourg, 1839-77, 8 v. in-8.
7. M. D. S. R., t. XXII et XXIII, 1867-69.
8. *Ib.*, t. VI, 1851.
9. Romainmotier, Oujon, Hauterêt, Montheron. *Ib.*, t. III et XII, 1844-54.
10. *Ib.*, t. VII et XXVII, 1846-72.
11. *Ib.*, t. XXIX-XXX, 1875-76. Les chartes vallaisannes formeront encore deux ou trois volumes.
12. *Régeste genevois, ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant* 1312. Genève, 1866, in-4.
13. M. D. G., t. I, II, IV, VII, VIII et IX, 1841-55.
14. *Chartes inédites, relatives à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève,*

C. Enfin, pour revenir en terminant à l'histoire de la Confédération, j'indiquerai encore, du XIVe au XVIIIe siècle :

1° les *Documents sur la guerre de Sempach*[1], tirés des archives de Lucerne, par M. Th. de Liebenau ;

2° les *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi, duc de Bourgogne* (1474-1477)[2], par M. F. de Gingins, et le Recueil bien connu de M. G.-F. Ochsenbein sur le siége et la bataille de Morat[3] ;

3° les *Documents officiels de la Réformation bernoise*[4], de M. le chancelier de Stürler ; la *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française*[5], de M. A.-L. Herminjard, dont il suffit de transcrire ici le titre pour rappeler un vrai modèle de scrupuleuse exactitude et de patiente érudition ; les trois volumes passablement mélangés que le *Piusverein* a fait paraître sous le titre d'*Archiv für die schweizerische Reformationsgeschichte*[6], etc. ;

4° les *Rapports d'agents franc-comtois en Suisse* (1619-1629)[7], par M. A. Rivier ;

5° les *Dépêches de l'ambassadeur français Jean de la Barde* (1648-1654)[8], élucidées il y a tantôt trente ans par M. L. Vulliemin, et plus près de nous, la *Correspondance du général Brune*, publiée, avec d'autres papiers relatifs à la catastrophe de 1798, par M. le chancelier de Stürler[9].

J'arrive maintenant à un ensemble de travaux bien différents, au premier abord, des précédents, et qui en sont néanmoins dans une certaine mesure la conséquence et la contre-partie. Nos vieilles chroniques suisses ne peuvent plus, sauf en ce qui concerne les événements dont leurs auteurs ont été les témoins, être considérées

antérieurement à l'année 1312 (M. D. G., t. XIV-XV, 1862-66). — *Recueil des franchises et lois municipales des principales villes du diocèse de Genève* (M. D. G., t. XIII, 1863). — *Documents inédits relatifs à l'histoire de Genève de* 1312 *à* 1378. (M. D. G., t. XVIII, 1872).

1. Archiv. für schw. Gesch., t. XVII, 1871.

2. Genève, 1858, 2 v. grand in-8.

3. *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten*, Fribourg, 1876, in-4. Voir *Revue historique*, t. II, p. 611.

4. *Urkunden der bernischen Kirchenreform*, aus dem Staatsarchiv gesammelt von M. von Stürler. Herausgegeben vom histor. Verein des Kt. Bern. T. I-II, 1. Berne, 1862-74.

5. Tomes I-IV, 1512-1538. Genève, 1866-72, 4 v. in-8. Le tome V est en ce moment sous presse.

6. Fribourg en Brisgau, 1869-75, 3 v. in-8.

7. Archiv für schw. Gesch., t. XX, 1876.

8. *Ib.*, t. V-VIII, 1847-51.

9. *Ib.*, t. XII, XIV, et XVI, 1858-68.

comme une source historique au sens strict du mot. Elles nous renseignent seulement sur ce qu'on croyait à l'époque et dans le milieu où elles furent composées, ou mieux encore, sur la façon singulière dont on s'y prenait parfois pour mettre en circulation ce qu'on tenait à faire passer pour de l'histoire. Elles forment, en d'autres termes, le dépôt plus ou moins complexe d'une tradition déjà fixée, ou le point de départ quelque peu suspect d'une tradition en voie de se former. Mais à ce point de vue même, comme à d'autres égards, elles ne laissent pas de mériter un sérieux examen, et leur lecture, quand on l'entreprend dans l'esprit de la science moderne, est susceptible d'éclairer d'une vive lumière mainte légende longtemps réputée inviolable. Il faut donc savoir le meilleur gré aux sociétés d'histoire de la Suisse d'avoir, autant qu'il était possible, facilité cette étude, soit en nous procurant un texte plus correct de celles des chroniques que d'anciennes éditions mettaient seules à la portée du public savant, soit en produisant au grand jour des ouvrages restés jusqu'à présent inédits ou qu'on croyait irrémédiablement perdus, soit en encourageant les recherches critiques auxquelles quelques-uns de nos érudits se sont livrés sur tel ou tel de ces auteurs. Je range dans la première catégorie les éditions remarquables entre toutes que MM. G. de Wyss, G. Studer et G. Meyer von Knonau ont données de Jean de Winterthur [1], de Matthias de Neuburg [2], de Conrad Justinger [3], de diverses chroniques saint-galloises [4], etc. Dans la deuxième, outre la chronique plus anciennement publiée de Melchior Russ [5] — et sans dépasser

1. *Johannis Vitodurani chronicon.* Die Chronik des Minoriten Johannes von Wintherthur, nach der Urschrift herausgegeben durch G. von Wyss (Archiv für schw. Gesch., t. XI, 1856).

2. *Matthiae Neoburgensis chronica, cum continuatione et vita Berchtoldi de Buchegg, ep. Arg.* Nach der Berner- und Strassburgerhandschrift herausgegeben im Auftrag der allgem. geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz von Dr G. Studer. Berne, 1866, in-8. — La chronique de Matthias de Neubourg touche sur plus d'un point à l'histoire des contrées suisses.

3. *Die Berner Chronik des Conrad Justinger.* Nebst vier Beilagen : 1. *Chronica de Berno.* — 2. *Conflictus Laupensis.* — 3. *Die anonyme Stadt-Chronik oder der Kœnigshofer Justinger.* — 4. *Anonymus Friburgensis.* Herausgegeben im Auftrag etc. von Dr G. Studer. Berne, 1871, in-8.

4. *Sanct-Gallische Geschichtsquellen* (texte et commentaire critique). Neu herausgegeben durch G. Meyer von Knonau. (Mittheilungen des histor. Vereins von Sanct Gallen, Heft XII, XIII, XV-XVI, 1870-77). La 1re partie est consacrée aux légendes de Saint-Gall et de Saint-Otmar; la 2e, à la chronique de Ratpert; la 3e, à la chronique d'Ekkehart.

5. *Melker Russen des jüngeren, Ritters und Gerichtschreiber in Luzern, Eidgenœssische Chronik.* Herausgegeben von J. Schneller. (Schweizerischer

ici la limite du xve siècle, — les écrits de deux autres Lucernois, dont l'un, Jean Fründ[1], a été secrétaire d'Etat à Schwyz durant la guerre de Zurich, tandis que le second, Diebold Schilling le jeune[2], fut présent à la diète de Stanz, du 22 décembre 1481; puis, dans un ordre d'idées assez différent, la chronique si justement célèbre du *Livre blanc*[3], le petit traité « *de l'origine des Schwyzois* »[4], et la *Chronique de Straetlingen*[5], pièce fort curieuse pour l'histoire de l'Eglise au xve siècle, que M. le Dr Baechtold vient de tirer des archives de Berne. Dans la troisième catégorie, celle des recherches critiques, — où l'on pourrait en un sens faire rentrer presque toutes les introductions des livres qui précèdent, — les études spéciales de M. Studer sur Justinger[6]; et la dissertation un peu minutieuse, mais néanmoins très-utile de M. le Dr A. Bernoulli sur la chronique d'Etterlin[7]. Mais l'œuvre de beaucoup la plus considérable qu'il reste encore à poursuivre est celle devant laquelle la Société générale d'histoire suisse

Geschichtforscher, t. X.) Berne, 1834. Cf A. Bernoulli, *Die Luzernerchronik des Melchior Russ*, Bâle, 1872.

1. *Die Chronik des Hans Fründ, Landschreiber zu Schwyz.* Herausgegeben in Auftrag der allgem. geschichtforschenden Gesellschaft der Schweiz von C.-I. Kind. Coire, 1875, in-8.

2. *Diebold Schillings Schweizerchronik*, nach der Originalhandschrift. Lucerne, 1862, grand in-8.

3. *Die Chronik des Weissen Buches im Archiv Obwalden.* Editée en 1856, pour quelques amis, par M. G. de Wyss, et en 1857, par M. Meyer von Knonau le père, dans le tome XIII du *Geschichtsfreund.* — C'est dans la Chronique du Livre blanc qu'on rencontre pour la première fois, vers 1470, les historiettes des mauvais baillis, la conjuration des trois vallées et les aventures héroïques de Tell. Voir sur ce sujet W. Vischer, *Die Sage von der Befreiung der Waldstætte.* Leipzig, 1867, in-8; A. Rilliet, *Origines de la Confédération suisse, histoire et légende.* Genève, 1868; 2e éd., 1869, in-8; H. Hungerbühler, *Etude critique sur les traditions relatives aux origines de la Confédération suisse.* Genève, 1869, in-8; P. Vaucher, *la Chronique du Livre blanc* (Indicateur d'histoire suisse, année 1874, p. 46-56), etc.

4. *Vom Herkommen der Schwyzer* [*und Oberhasler*]. Eine wiederaufgefundene Chronik aus dem XV Jahrhundert (msc. de Genève). Mit Erlæuterungen und kritischen Untersuchungen herausgegeben von Dr H. Hungerbühler (Mittheilungen des histor. Vereins von Sanct Gallen. Heft XIV, 1872).

5. *Die Straetlingerchronik.* Ein Beitrag zur Sagen- und Legendengeschichte der Schweiz aus dem XV. Jahrhundert. Mit einem Anhang : *Vom Herkommen der Schwyzer und Oberhasler.* Herausgegeben von Dr J. Bæchtold. Frauenfeld, 1877. — J'aurai, je pense, quelque jour l'occasion de revenir sur cet ouvrage et sur les questions nouvelles soulevées par l'appendice.

6. *Studien über Justinger.* (Archiv des histor. Vereins des Kt. Bern, t. V-VI, 1863-67.)

7. *Etterlins Chronik der Eidgenossenschaft nach ihren Quellen untersucht* von A. Bernoulli. (Jahrbuch für schw. Geschichte, t. I, 1877.)

n'a reculé jusqu'à présent que pour mieux en assurer le succès : je veux dire la publication complète et définitive de cet amas d'écrits du XIVe et du XVe siècle qu'on désigne sous le nom de « chroniques zurichoises »[1]. Ce ne sera pas trop, pour la mener à bonne fin, de la science consommée de M. G. Scherrer ou de M. Meyer von Knonau.

Quant aux publications historiques proprement dites, elles ont souffert, on le comprend, des conditions nouvelles qui sont faites à la science et de l'abondance même des matériaux qui s'accumulent chaque jour. Les huit derniers volumes des continuateurs de Jean de Müller[2] ont, il est vrai, paru de 1841 à 1851; mais la partie qui traite de la Réformation au temps de Calvin est aujourd'hui complétement dépassée, et si le tableau du XVIIe et du XVIIIe siècle garde encore pour nous une très-grande valeur, on y rencontre cependant, sous la finesse ingénieuse de M. L. Vulliemin ou la gravité un peu factice de M. Ch. Monnard, les traces d'une rhétorique à laquelle nous devenons de plus en plus étrangers. L'*Histoire des alliances fédérales*[3], de 1273 à 1330, par M. J.-E. Kopp, n'est, en revanche, à la juger du point de vue littéraire, qu'une mosaïque assez confuse, ou, si l'on veut, un vaste inventaire notarié, qui contraste d'une manière frappante avec le livre non moins solide, mais admirablement composé, de M. A. Rilliet sur les *Origines de la Confédération suisse*. L'*Histoire des relations diplomatiques de la Suisse avec la France*[4], de M. J.-C. Zellweger, est malheureusement restée à l'état de fragment. Les études de M. J.-L. Wurstemberger sur l'ancien

1. Voir, en attendant, les Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich, t. II, 1844, et le livre qui a pour titre : *Die Klingenberger* (?) *Chronik*, nach der von Tschudi besessenen und vier andern Handschiften zum ersten mal ganz, und mit Parallelen aus gleichzeitigen ungedruckten Chroniken herausgegeben von Dr Anton Henne. Gotha, 1861, in-8. Il faut y joindre, à titre de correctif ou de complément, les trois mémoires de MM. G. Scherrer (Mittheilungen des historischen Vereins von Sanct Gallen, Heft I, 1861), G. Waitz (Gœtting. Nachrichten, 1862, p. 73-90) et G. de Wyss (*Ueber eine Zürcher. Chronik aus dem XV. Jahrhundert*, Zurich, 1862).

2. *Histoire de la Confédération suisse*, de Jean de Müller, R. Gloutz-Blotzheim et J.-J. Hottinger. Traduite en français et continuée jusqu'à nos jours par L. Vulliemin et Ch. Monnard. Paris et Genève, 1837-51, 18 v. in-8.

3. *Geschichte der eidgenœssischen Bünde*. Mit Urkunden. Leipzig, puis Lucerne, puis Berlin, 1845-62, 5 v. in-8.

4. *Geschichte der diplomatischen Verhæltnisse der Schweiz mit Frankreich von* 1698 *bis* 1784 (1716). Ein Versuch, die Einwirkung dieser Verhæltnisse auf den sittlichen, œkonomischen und politischen Zustand der Schweiz darzustellen. Saint-Gall et Berne, 1848-49, 2 vol. in-8.

pays de Berne[1], qui forment une histoire à peu près complète de l'Helvétie occidentale jusqu'à l'extinction de la famille de Zaeringen, n'ont pu recevoir les derniers soins de l'auteur. Le savant ouvrage de M. J.-J. Blumer sur les démocraties suisses[2], ainsi qu'un livre plus considérable encore de M. A.-P. de Segesser sur l'histoire juridique de Lucerne[3], appartient presque tout entier au domaine du droit, et se dérobe par conséquent à mes jugements. — Nos modernes historiens ont d'ailleurs presque tous, si j'ose ainsi parler, quelque peine à quitter leur robe de chambre. Ils s'inquiètent plus volontiers de dire ce qu'ils ont trouvé, ou comment ils l'ont trouvé, que de montrer ce qu'on pourrait en faire. C'est dans bien des cas, je m'empresse de le reconnaître, la preuve d'une candeur fort honorable, et pour ma part, je préfère de beaucoup la consciencieuse *Histoire du peuple de Genève*[4], de M. A. Roget, aux pages les plus émouvantes de M. Merle d'Aubigné[5]. Mais le grand public ne s'accommode guère de pareils procédés; et peut-être ignorerait-il encore, au moins dans la Suisse romande, les recherches incessantes dont notre histoire nationale a été l'objet depuis un demi-siècle, si l'un des auteurs que j'ai cités, le vénérable M. L. Vulliemin, n'avait pris à cœur, malgré l'approche de sa quatre-vingtième année, de les résumer en deux attrayants petits volumes qui ont conquis aussitôt tous les suffrages[6]. Il y a là, ce me semble, un exemple qu'on ne saurait trop méditer.

Genève, septembre 1877.

P. Vaucher.

1. *Geschichte der alten Landschaft Bern.* Berne, 1862, 2 v. in-8.

2. *Staats-und Rechtsgeschichte der schweizerischen Demokratien, oder der Kantone Uri, Schwyz, Unterwalden, Glarus, Zug und Appenzell.* Saint-Gall, 1850-59, 2 v. in-8.

3. *Rechtsgeschichte der Stadt und Republik Luzern.* Lucerne, 1850-58, 4 v. in-8.

4. Depuis la Réforme jusqu'à l'Escalade. T. I-IV, 1re livr. Genève, 1870-76, 4 v. in-12.

5. *Histoire de la Réformation en Europe au temps de Calvin.* Paris, 1863-76, 7 vol. in-8. Voir, dans le *Journal de Genève* d'avril 1875, le compte-rendu qu'un juge on ne peut plus compétent a fait du tome VI de cet ouvrage.

6. *Histoire de la Confédération suisse.* 1re partie : des plus anciens âges aux temps de la Réforme. 2e partie : des commencements de la Réforme à notre temps. Lausanne, 1875-76, 2 v. in-12 de 380 et 402 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Histoire générale du costume civil, religieux et militaire du IVe au XIXe siécle (315-1815), par Raphaël Jacquemin, peintre-graveur, auteur de l'Iconographie du costume. T. Ier. Paris, l'Auteur, rue Royer-Collard, 16.

Voilà certes un programme séduisant, un titre gros de promesses et fait pour éveiller l'attention des érudits, des artistes, des metteurs en scène de tout genre, tant préoccupés aujourd'hui de la vérité historique des accessoires. Ils espéreront sans doute trouver dans le livre de M. Jacquemin un tableau fidèle des connaissances acquises jusqu'à ce jour, enrichi des études et des observations personnelles de l'auteur. Nous sommes à notre grand regret obligé de les détromper.

Cette annonce pompeuse ne recouvre qu'une compilation incomplète, présentée sans méthode et dépourvue de critique. Une phraséologie de mauvais goût, des périodes sonores et creuses servant à relier les citations nombreuses intercalées dans l'ouvrage, voilà la part de l'auteur.

Ce n'est pas tout. Un reproche plus grave doit lui être adressé. M. Jacquemin omet de mentionner certaines œuvres auxquelles il a fait des emprunts et semble s'attribuer ainsi des travaux qui ne lui appartiennent pas. Nous signalerons entre autres le catalogue du Musée d'artillerie par Penguilly l'Haridon comme une des sources de ses appropriations clandestines. Dans le chapitre intitulé : *des armes du moyen âge,* on ne compte pas moins de vingt-cinq passages copiés mot à mot dans les notices dues à l'ancien conservateur du Musée d'artillerie. Pour n'en citer qu'un exemple :

On lit dans le catalogue de Penguilly, page 145 :

« La cotte de mailles était simple, sans doublure; elle n'avait pas d'envers, comme la cotte normande, et se passait comme une chemise. On portait au-dessous un second vêtement, de même forme que la cotte, en cuir, ou en étoffe piquée avec soin; c'est le gamboison ou le gambeson, qui formait la plu-

On lit dans le livre de M. Jacquemin, page 228 :

« La cotte de mailles était simple, sans doublure; elle n'avait pas d'envers, comme la cotte normande, et se passait comme une chemise. On portait en dessous un second vêtement, de même forme que la cotte, en cuir ou en étoffe piquée avec soin : c'est le gambeson ou gamboison (que le

part du temps la seule armure défensive des gens de pied.

« On désignait sous le nom de grand haubert, blanc haubert, l'armure complète de mailles que les chevaliers avaient seuls le droit de porter. »

président Faucher appelle gobesson, nous ne savons trop pourquoi) et qui avec le haubergeon ou le hoqueton formait la plupart du temps la seule armure défensive des gens de pied.

« On désignait sous le nom de grand haubert, blanc haubert, l'armure complète de mailles que les chevaliers avaient seuls le droit de porter. »

Les expressions ne manquent pas pour caractériser cette érudition de contrebande et la qualifier comme elle le mérite. Nous ne les emploierons pas, nous préférons fermer le livre et conseiller aux chercheurs sérieux de ne pas l'ouvrir.

G. D.

Les Parias de France et d'Espagne (Cagots et Bohémiens), par V. de Rochas. Paris, Hachette et Cᵉ, 1876, 308 p.

Sous ce titre engageant se trouvent réunis deux mémoires publiés dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts* de Pau (IIᵉ sér., 1875-76); l'un sur les Cagots, l'autre sur les Bohémiens. Il y a si peu de liens entre ces deux parties de l'ouvrage et la seconde est si inférieure à la première que l'auteur aurait dû se borner, suivant nous, à exposer ses recherches sur les Cagots. Le livre y eût gagné l'unité qui lui manque et n'eût rien perdu de l'intérêt et de la nouveauté qui le signalent à l'attention des érudits et des curieux.

En effet, les 90 pages consacrées aux Bohémiens (p. 216-306) ne contiennent guère qu'un résumé incomplet et assez confus des travaux historiques et linguistiques qui ont été publiés sur la question. Notons cependant les observations personnelles de M. de Rochas sur les *Cascarots* ou Bohémiens du pays basque (p. 249-267). Il conclut que le Bohémien n'est pas indisciplinable, qu'il a fait, au point de vue des mœurs et de l'instruction, un progrès réel, mais que, pour achever de le régénérer, il faudrait proposer autre chose que des mesures de rigueur. Quant à la langue *romani,* parlée, dans certaines circonstances, par les Cascarots, il reconnaît, avec MM. Francisque Michel et Baudrimont, dont la compétence en basque lui paraît suffisante, qu'elle est un composé de mots basques, espagnols et français (p. 253). Peut-être serait-il nécessaire, à notre avis, que l'étude de ce langage hybride fût reprise avec soin et méthode par des linguistes plus sérieux. — Le chapitre relatif aux gitanos du Roussillon et de l'Espagne (p. 270-305) renferme quelques citations intéressantes de Jaubert de Réart sur les Bohémiens des Pyrénées-Orientales et de la Catalogne, mais l'auteur touche à peine, en dépit du titre de son livre, à l'histoire des Bohémiens d'Es-

pagne qui mériterait des recherches spéciales et de longs développements.

Nous avons hâte d'arriver à la partie originale de l'ouvrage, c'est-à-dire à celle qui traite des Cagots (p. 11-211). Cette curieuse question d'histoire et de médecine n'avait pas été examinée jusqu'ici d'une façon aussi complète, avec des données aussi nombreuses et aussi sûres. M. de Rochas a tiré, sans doute, grand profit du livre de M. Francisque Michel sur les races maudites de France et d'Espagne; mais aux renseignements historiques qu'il y a puisés, il a pu joindre les observations médicales qu'il a faites lui-même pendant trois ans, dans les vallées françaises et navarraises des Pyrénées, en étudiant certaines agglomérations de Cagots. De plus, des recherches consciencieuses aux archives de Paris, de Pau et de Pampelune lui ont permis d'employer des documents restés jusqu'ici inaperçus et qui jettent une vive lumière sur l'état physique et la condition sociale de ces parias pendant toute la durée du moyen âge.

Le premier chapitre où il s'agit de la lèpre et des lépreux en général, était une introduction naturelle, mais il ne nous apprend rien de nouveau. L'auteur aurait pu consacrer quelques lignes de moins à la description de la maladie de Job, et emprunter d'intéressants détails à la consciencieuse brochure de Buvignier sur les *Maladreries de la cité de Verdun* (Metz, 1862) où la même question est traitée au point de vue historique et médical. Est-ce bien l'éléphantiasis qui répond toujours à la maladie appelée lèpre au moyen âge? Il est très-probable qu'on a appliqué ce nom à toutes les maladies de la peau, considérées toujours alors, à tort ou à raison, comme fort graves et contagieuses, et que tous les malades renfermés dans les 2,000 léproseries de la France du XIIIe siècle n'étaient pas atteints d'éléphantiasis. Nous ne sommes pas non plus d'accord avec l'auteur quand il avance que les *ladres* devenaient plus odieux au peuple et étaient soumis à des réglements plus rigoureux à mesure que leur nombre augmentait. Nous croyons au contraire avec M. Giry *(Revue critique,* 27 mai 1876, p. 359) que la condition des lépreux varia suivant les siècles et que la législation devint plus dure pour eux lorsque la lèpre, grâce aux progrès de l'hygiène, délaissa les classes aisées pour ne plus attaquer que les pauvres, les juifs et les mendiants. — Les détails consacrés aux parias du Béarn, successivement appelés *mezegs, crestiaas, cagots,* sont en revanche tout à fait neufs (ch. II). M. de R. réussit à montrer que la condition de ces malheureux est à peu près la même que celle des lépreux; comme ces derniers, ils ne sont pas appelés en témoignage, sont exemptés de la taille, sont réunis en communauté dans un quartier isolé, sont placés sous la juridiction ecclésiastique, etc. Mais des documents béarnais prouvent qu'ils n'étaient pas condamnés au seul métier de charpentier, comme on l'a admis jusqu'ici. Ils pouvaient posséder des biens, en disposer, exercer la médecine et même la banque (p. 45). Les *Gafets* ou *Gahets* de la Guyenne (p. 61-70), les *Capots* des Landes et du Languedoc (p. 71-77),

les *Cacous* ou *Caqueux* de la Bretagne (p. 80-99), les *Gafos* ou *Agotes* de la Navarre espagnole (p. 103-125) sont tout à fait assimilables aux Cagots béarnais. Comme eux, ils ne se distinguent, ni par les caractères physiologiques, ni par la langue, des populations au milieu desquelles le préjugé leur fait encore, sur plusieurs points du territoire, une place à part. M. de R. nous donne (p. 126-167) les résultats de l'examen médical auquel il a soumis les familles de Cagots qui subsistent encore aujourd'hui sur les deux versants des Pyrénées; et sa conclusion est la même que celle des médecins instruits, tels que Palassou, qui ont traité la même question; c'est que les Cagots ne sont pas affectés de crétinisme, comme le dit encore M. Littré dans son Dictionnaire, et qu'ils ne sont sujets à aucune infirmité particulière.

Si les cagots ne sont pas répandus exclusivement dans le Midi, mais se trouvent aussi dans toute la France de l'Ouest, si leur condition n'offre absolument rien de spécial, au point de vue physiologique comme au point de vue linguistique, les théories bien connues qui les font descendre des Goths, des Sarrasins, ou des réfugiés espagnols établis en France après Roncevaux, ne reposent plus sur aucun argument valable. L'opinion, fort accréditée au moyen âge, qui voit en eux les débris de la secte albigeoise ne se soutient pas davantage, car on devrait rencontrer, surtout dans le Languedoc, un grand nombre de ces petites communautés de cagots; ce qui n'est pas. M. de R. fait aisément justice de tous ces systèmes (p. 170-184) et leur substitue le sien qui, sans contredit, explique mieux les faits. Les termes de *crestiaa* ou *chrestiaa* (chrétien), *gafets, gafos, cacous,* sont, dans les anciens textes, synonymes de *ladre, mesel* (ou *meseg* en gascon) ou lépreux, et s'appliquèrent, soit aux malades atteints d'une lèpre caractérisée, soit à ceux qui étaient simplement suspects. Les *chrestiaas* béarnais du XIVe siècle n'étaient plus lépreux, mais n'étaient pas non plus absolument sains (p. 190). Ils étaient sans doute affectés de la lèpre blanche ou leucé, maladie peu grave qui, plus tard, se transforma simplement en albinisme (p. 199) ou disparut complètement. Les cagots du siècle dernier et d'aujourd'hui ne sont donc que les descendants, vrais ou réputés, des lépreux; et le préjugé qui subsista contre eux jusqu'à nos jours s'explique naturellement par la croyance générale à l'hérédité de la lèpre et par l'espèce d'ostracisme dont les familles des lépreux étaient frappées par l'opinion (p. 209). Mais pourquoi les cagots sont-ils seulement signalés dans la France du Sud-Ouest et de l'Ouest? L'auteur affirme, mais sans appuyer suffisamment son dire, que la lèpre blanche a affecté plus particulièrement les provinces occidentales (p. 208) et que, dans les temps anciens, l'Aquitaine a été un des pays les plus éprouvés par la véritable lèpre. Il y a là une question à éclaircir. L'hypothèse de M. de R., toute vraisemblable et satisfaisante qu'elle paraisse en général, laisse subsister bien d'autres points obscurs. On se demande par exemple, pourquoi, en Béarn, où les établissements des *chrestiaas* sont indiqués avec soin dans un dénombrement du XIVe siècle, on n'en

trouve pas dans les localités des grandes vallées pyrénéennes. Enfin les étymologies données par l'auteur des termes désignant les descendants des lépreux ne sont pas toutes satisfaisantes. On peut accepter son explication de *gafo, gafet* (p. 185) et de *chrestiaa* (p. 187); mais le mot *cagot* attend une interprétation. C'est déjà un progrès que de n'y plus voir les *caas gots* ou « chiens Gots » des anciens historiens méridionaux. Cependant nous doutons fort que la présence du mot *cacod* ou *cacodd* avec le sens de lépreux dans les dictionnaires bretons de Bullet, de Court de Gébelin et de Rostrenem (tristes autorités pour nos celtistes) soit une preuve convaincante que les *Cagots* de Béarn et les *Cacous* de Bretagne doivent leur nom à un radical celto-breton (p. 193). Le mot *Cacous* n'apparait pas plus anciennement dans les textes que le mot *Cagot*, c'est-à-dire avant le xve siècle. S'il fallait se prononcer dans la question, nous rattacherions plus volontiers *Cacous* et *Cagot* au mot *cagoule* (cuculla), par une interprétation semblable à celle qui fait venir *Capot* de *cape, cagous* ayant été employé pour désigner les archi-suppôts revêtus de la cagoule, et l'obligation de se signaler par une cape de couleur voyante ayant été longtemps imposée aux lépreux et aux quasi-lépreux. Mais ceci à titre de simple conjecture. Ces réserves faites, reconnaissons que M. de Rochas a trouvé, au problème si controversé de l'origine des Cagots, une solution naturelle et parfaitement acceptable qui doit jusqu'à nouvel ordre s'imposer à la science et remplacer avec avantage les hypothèses plus ou moins ingénieuses, mais peu soutenables, émises jusqu'ici sur la question.

A. Luchaire.

Histoire de la Confédération suisse, par L. Vulliemin. II. Des commencements de la Réforme à notre temps. Lausanne, Bridel, 1876, 403 p. in-12. Prix : 3 fr. 50 c.

On a rendu compte, dans un des précédents volumes de la *Revue,* de la première moitié de cet abrégé de l'histoire helvétique. Nous pouvons donner à ce second volume les éloges que méritait son prédécesseur. M. V. a su réunir dans un volume de médiocre étendue les faits les plus importants du passé de la Suisse pendant les trois derniers siècles. L'auteur est protestant et cela se devine à son récit de la Réforme au xvie s., mais il s'est efforcé de conserver une impartialité complète dans le tableau des longues et sanglantes querelles religieuses qui ont désolé la Confédération de 1529 à 1847. Çà et là quelques développements auraient pu être retranchés[1], et remplacés par quelques détails plus spéciaux. En certains chapitres les recherches modernes auraient pu être mieux utilisées pour quelques traits du tableau[2], mais l'ensemble est

1. P. ex. les détails sur les guerres de religion en France.

2. Ainsi les travaux si remarquables de M. Roget sur l'histoire de Genève au xvie siècle; on pourrait aussi profiter, dans une édition nouvelle, de l'intéressant travail de M. Dardier sur Esaïe Gasc et la révolution de 1789 à Genève.

satisfaisant, quand on songe au but de l'auteur et à l'étendue de l'ouvrage. M. V. s'arrête à l'année 1848. Pour remplir tout à fait son programme, il aurait bien fait d'ajouter encore un chapitre final, menant l'histoire de la Suisse jusqu'aux grandes luttes de la révision et au vote des réformes de 1875. De la sorte il nous aurait donné un bon petit manuel complet suffisant à tous ceux qui veulent s'orienter dans l'histoire de sa petite mais glorieuse patrie, sans faire des études plus approfondies. Une chose nous a frappé dans ce volume, c'est la singulière transformation de mots allemands qu'on aurait fort bien pu rendre par des expressions françaises, comme le *Strafguéricht,* le *Grabenthoerlithourm,* etc. A quoi bon surtout écrire *Tousis, Wilmergue, Guiguer, Sonderbound, Steiguer, Gourniquel,* au lieu de *Thusis, Wilmergen*, *Gyger, Sonderbund, Steiger, Gurnikel,* etc.? Une pareille méthode s'excuse dans les contes d'Erckmann-Chatrian, mais dans un ouvrage historique on ne sacrifie pas l'orthographe véritable à je ne sais quel besoin d'euphonie ou à une attention délicate pour des lecteurs peu familiarisés avec les idiomes germaniques.

Das Elsass, Kurze Darstellung seiner politischen Geschichte, von Ludwig Gabriel Glœckler. Freiburg, i. Br. Herder, 1876, xvii, 215 p. in-12. Prix : 3 fr.

Il est bien difficile d'écrire une histoire générale d'Alsace, à cause du fractionnement infini de son territoire, partagé entre vingt princes et seigneurs divers et resté divisé jusqu'au moment où l'Alsace est venue s'absorber pour deux siècles dans l'unité française. Aussi la tâche n'a-t-elle pas été tentée souvent et nous ne possédons à vrai dire que deux histoires complètes d'Alsace, l'une du P. Laguille, qui date du xviiie siècle, et l'autre de Strobel, publiée il y a trente ans. L'un de ces ouvrages est trop ancien désormais, l'autre trop long et peut-être un peu trop diffus pour devenir jamais d'une lecture facile. Quant aux nombreux résumés, soit français, soit allemands, que les dernières années ont vus paraître, aucun ne peut prétendre à une valeur sérieuse; ce sont des compilations hâtives et dont les tendances servaient à toutes autres causes que celle de la vérité historique. L'auteur du présent volume a voulu donner au public un résumé facile à lire de l'histoire d'Alsace, résumé qui fût à la fois *vrai, lucide* et *court.* Il dit avoir rejeté tout appareil scientifique afin que le peuple pût lire son ouvrage, mais on ne peut affirmer qu'il ait atteint le but. Au point de vue de l'impartialité historique, on peut faire de nombreuses objections à M. G., qui paraît être, d'après une note de la page 181, membre du clergé catholique. Ce qu'il dit de l'Inquisition, de la Réforme, de la Saint-Barthélemy, de la Révolution, de Napoléon Ier, nous le montre beaucoup trop imbu des passions de parti pour pouvoir écrire froidement l'histoire. Ce qu'il nous raconte des temps primitifs de l'Alsace, de l'époque mérovin-

gienne, etc.[1], ne saurait établir précisément que son récit soit lucide. Pour la brièveté du récit, il est court sans doute, puisque le livre ne compte que deux cents pages à peine, mais on y raconte une foule de choses fort inutiles ici, l'histoire des Assyriens, de Cyrus, des Romains, celle de la France et de l'Allemagne, tandis que des faits importants de l'histoire spéciale et locale sont passés sous silence. Quant au mérite d'avoir écarté tout appareil d'érudition, je dois dire que l'auteur cite bien souvent du latin pour un livre populaire, et même de l'hébreu ; de plus, il encombre son volume d'une foule de notes qui seraient à leur place dans un récit plus développé, mais qui sont hors de proportion avec le texte d'un précis aussi maigre que le présent.

Mais louons aussi ce qui doit être loué, c'est-à-dire l'idée, que nous voyons ici mise en pratique pour la première fois, de raconter l'histoire de l'Alsace en suivant comme fil conducteur, non la série des évêques de Strasbourg, mais celle des ducs d'Alsace d'abord, puis celle des *landgraves* et plus tard des grands-baillis ; ce procédé, quelque extérieur qu'il soit, permet au moins de donner une certaine unité à l'histoire de la province et mérite qu'on l'utilise dans un résumé du moins, car pour une histoire plus détaillée, il présenterait des inconvénients d'une autre nature. Pour les tables généalogiques qui terminent le volume, je ne vois trop comment elles seraient utiles au *peuple* et l'auteur doit savoir — je le suppose au moins — que les savants n'ont que faire de l'arbre « généalogique » de la race des Stichonides, par exemple, dont les personnages appartiennent à la légende bien plus qu'à l'histoire. Je n'entre pas dans le détail des observations particulières ; il y aurait trop à dire et pour un travail de pareille étendue, ce serait réellement abuser de l'attention des lecteurs.

Histoire de l'Amérique du Sud depuis la conquête jusqu'à nos jours, par Alfred Deberle. Un vol. in-12. Paris, Germer-Baillère, 1876, I-VI. 1-384 p. 3 fr. 50.

Il est peu de sujets qui présentent un intérêt aussi soutenu que l'histoire de l'Amérique du Sud. Voyages de découverte, exploits et aventures des *conquistadores,* massacre et oppression systématique des indigènes, exploitation inintelligente des ressources du sol, et, de nos jours, soulèvement victorieux et émancipation générale des colonies espagnoles et portugaises, c'est une succession variée de scènes dramatiques et de péripéties romanesques. Pourtant les historiens semblent avoir

1. Son érudition ressemble trop à celle du XVIe et du XVIIe siècles. Je n'en citerai qu'un exemple. Les descendants de Gomer, fils de Japhet, habitaient le nord de l'Alsace. Parmi ces populations se trouvaient les *Triboques*, dont l'une des villes, *Bouxwiller*, s'appelait ainsi parce que les habitants de ces parages y *boucanaient* leur viande ! (p. 5.)

reculé devant l'immensité du sujet, et jamais encore l'un d'entre eux n'a eu la hardiesse de l'embrasser dans son ensemble : nous ne mentionnons en effet que pour mémoire l'ouvrage de *Robertson,* depuis longtemps tombé dans le discrédit qu'il méritait à tous égards. A l'exception de quelques chapitres de l'*Histoire du* XIXe *siècle,* par Gervinus, et de l'*histoire universelle* de *Cantù,* ou bien encore de l'*Histoire du Brésil,* par Varnhagen, nous n'avons sur l'Amérique du Sud que des compilations banales ou des récits épars, tantôt monographies ou scènes de mœurs, tantôt épisodes détachés ou voyages trop souvent de fantaisie. M. Deberle a donc été heureusement inspiré en essayant de combler cette lacune. Mais il est bien difficile de ne commettre aucune erreur dans un sujet aussi vaste : M. D. n'est pas exempt de quelques-unes de ces erreurs. Nous nous permettrons de les lui signaler en étudiant son livre.

L'Histoire de l'Amérique du Sud se divise en deux parties. Dans la première qui s'étend de 1492 à 1820 l'auteur raconte la découverte, la colonisation, l'affranchissement, et la constitution des diverses nationalités. Dans la seconde il résume l'histoire des États Sud-Américains depuis leur émancipation jusqu'à nos jours. Trois siècles et davantage d'un côté, moins de cinquante années de l'autre ; peut-être M. D. a-t-il trop développé l'époque contemporaine aux dépens de l'histoire du Nouveau-Monde avant la séparation des républiques actuelles d'avec leurs métropoles. Nous eussions préféré plus de détails, surtout sur la colonisation de cet immense continent, et moins d'appréciations sur les hommes du jour : mais ce n'est là qu'un défaut de proportion, et d'ailleurs nous comprenons très-bien que l'histoire contemporaine présente à la masse des lecteurs un intérêt plus immédiat que l'histoire des temps passés.

Quelques remarques sur cette première partie : M. Deberle nous semble avoir passé bien légèrement sur les origines. Pour lui l'histoire de l'Amérique commence à Colomb. Pas un mot sur les rapports vrais ou prétendus avec l'Ancien Monde. Pas même une allusion à l'Atlantide. Nous n'ignorons certes pas que ces intéressantes questions ne sont pas encore entrées dans le domaine de l'histoire positive, mais encore fallait-il au moins dire quelques mots des Incas et de la civilisation péruvienne, des antiques monuments qui couvrent encore le sol, et des peuplades indigènes. Cette omission est regrettable. M. D. la réparera sans doute quand il publiera la seconde édition de son livre.

Quel est donc « ce capitaine de la marine dieppoise » (p. 2), qui aurait découvert le Brésil avant les Portugais, et peut-être même l'Amérique avant Colomb? Dans un ouvrage consacré à l'histoire de l'Amérique du Sud, et écrit par un Français, le Dieppois *Jean Cousin* aurait dû être cité autrement que par allusion.

P. 4. M. D. parle, non sans raison, de la science et du *génie* de Colomb. Pourquoi donc quelques pages plus loin (p. 17), l'accable-t-il

d'accusations peu méritées et lui dénie-t-il ce *génie* qu'il lui accordait si libéralement tout à l'heure?

P. 16. Améric Vespuce n'a jamais « en qualité de pilote accompagné Colomb dans un de ses voyages. » En 1490, Vespuce était commis d'une grande maison de commerce fondée à Séville, en 1486, par le Florentin Juanoto Berardi; en 1495, à la mort de Berardi, on lui confia la direction ou simplement la comptabilité de l'établissement. Des documents authentiques, les bordereaux des comptes sur les frais d'armement des flottes de l'Inde, conservés dans les Archives de la *Casa de Contratacion* à Séville, démontrent qu'à ce titre de chef comptable il fut chargé de l'armement des navires destinés à la troisième expédition de Colomb, et qu'il fut occupé à cette besogne depuis le 11 avril 1497 jusqu'au départ de Colomb le 30 mai 1498, mais il resta en Espagne, et ne fut jamais un des pilotes de Colomb. Lorsque plus tard il prit la mer à son propre compte, on ne sait même pas quelle était sa position réelle, pilote, astronome ou marchand.

P. 43. Villegaignon, et non Villegagnon, ne se fit jamais appeler roi d'Amérique. Ce furent ses ennemis qui, dans les nombreux pamphlets qu'ils publièrent contre lui, l'affublèrent de ce surnom. Nous avons eu entre les mains, à la bibliothèque de Genève, une lettre autographe de Villegaignon à Calvin, sur les marges de laquelle un calviniste avait écrit, en face du nom du vice-amiral, *dictus rex Americae,* mais la signature porte simplement : Nicolas Durand de Villegaignon, sans aucun titre. Aussi bien M. D. semble n'avoir étudié que superficiellement cet épisode de notre histoire coloniale. Ainsi il croit que Bois le Comte fonda une nouvelle colonie dans la baie de Rio dès 1559; mais Bois le Comte n'était que le lieutenant de Villegaignon et il résida dans l'île aux Français et au fort Coligny même après le retour de Villegaignon en France; c'est seulement en mars 1560 que les Portugais s'emparèrent par surprise de nos établissements et forcèrent Bois le Comte à se réfugier sur le continent. Enfin les Français furent si peu « complétement écrasés en janvier 1567 » qu'en 1571 le pirate Jean Capdeville s'emparait d'une flotte portugaise, et qu'en 1581 nos compatriotes étaient encore installés à Parahyba et tentaient une nouvelle attaque contre Rio.

P. 45. Quel est le Jacques Riffault qui débarque en 1544 dans l'île Maranham, et en prend possession au nom de la France? Nous ne connaissons qu'un Riffault qui essaya, sur la fin du règne de Henri IV, de fonder dans l'île de Maranham un établissement permanent, mais il ne mit à la voile que le 15 mai 1594 et nullement en 1544. De plus ce n'est pas lui qui organisa l'expédition de la Ravardière, mais un Tourangeau, nommé de Vaux, qui avait vécu longtemps parmi les Indiens et connaissait leur langue et leurs usages.

M. D. a eu raison d'insister sur les odieux massacres commis par les Espagnols. Il a prouvé que l'extermination des Américains avait été sinon commandée, à tout le moins tolérée, et cela depuis le temps où

les fonctionnaires européens organisaient deux grandes battues humaines par an jusqu'à l'année 1800, époque à laquelle le gouverneur de Para, Coutinho, faisait fouetter, puis noyer avec une pierre au cou la sage-femme Vaiera et deux de ses compagnes, parce que sa maîtresse était morte à la suite de couches! Autant que personne nous protestons contre ces crimes de lèse-humanité, que l'Espagne a d'ailleurs rudement expiés : mais il faudrait se tenir en garde contre toute exagération. Est-il vrai, comme l'affirme M. D. (p. 53), que très-peu de naturels survécurent à la conquête? On en trouve pourtant encore dans toute l'Amérique. Non-seulement ils se sont maintenus en face des conquérants, mais encore sur certains points ils se sont mêlés à eux et ont créé comme une race nouvelle, appelée sans doute à d'importantes destinées. Au Mexique, dans l'Équateur et surtout au Paraguay et dans la Confédération argentine, ces descendants directs des anciens possesseurs du sol ont, à plusieurs reprises, joué un rôle prépondérant, et quelques-uns d'entre eux ont même dirigé les affaires publiques. Ils n'ont donc pas si complètement disparu que veut bien le croire M. D.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, l'auteur prend les unes après les autres ces jeunes républiques, dont l'enfantement fut si douloureux, et assiste, avec une sympathie qu'il ne cherche pas à dissimuler, à leur développement laborieux et à leurs progrès incessants. Il est certain que nous nous trouvons en face d'un des événements les plus graves de l'histoire contemporaine. Un grand empire, le Brésil, et neuf républiques : Colombie, Venezuela, Équateur, Pérou, Bolivie, Chili, Paraguay, Uruguay, Confédération argentine, se sont récemment constitués, et, de jour en jour, grandissent en importance. Hier on protégeait ou on combattait ces jeunes États; demain il faudra compter avec eux. Assurément les révolutions politiques n'ont pas toujours offert, au Nouveau-Monde, le même intérêt qu'en Europe. Ce furent souvent des hommes médiocres qui se ruèrent à la curée du pouvoir, et se livrèrent, en vertu d'idées mal comprises, des combats acharnés; mais, comme le dit fort bien M. D. (p. 112) : « Avant de juger ces nations turbulentes et encore inexpérimentées, il faut songer à l'état d'ignorance et d'abaissement dans lequel l'Espagne avait systématiquement tenu ses tributaires, aux cruels embarras financiers qu'elle leur avait légués... et au trouble des esprits, abaissés par une longue oppression et peu faits encore à l'exercice paisible de la liberté. »

Aussi bien il ne faut pas croire qu'aucun des fondateurs de la liberté américaine ne mérite nos sympathies, ni que ces luttes mesquines ou ridicules n'aient abouti à aucun résultat. Était-ce un héros vulgaire ce Bolivar qui, constamment battu par les Espagnols, se relevait plus ardent après chaque défaite, et ne demandait pour récompense à ses compatriotes que la promesse de rester toujours unis? Sur quel patron était-il taillé ce Paez, qui est aujourd'hui passé à l'état de personnage légendaire : « Il chassait l'infanterie espagnole en lâchant sur elle des bœufs sauvages, et incendiait les steppes pour arrêter la poursuite

(p. 101). » Il prenait des canonnières à la nage avec ses cavaliers, et, de sa terrible lance, tuait jusqu'à quarante ennemis dans la mêlée! Que dire de Francia, ce Louis XI du Paraguay, qui, tout en courbant ses sujets sous le joug d'un despotisme effréné, trouvait moyen de les civiliser et de les enrichir? Que dire encore de Lopez qui lutta jusqu'à la dernière heure pour l'indépendance de son pays, et dont la mort héroïque rachète toutes les fautes? Les femmes elles-mêmes ne manquent pas, depuis Cypriana de Vivanca, qui, armée de sa jeunesse et de sa beauté, entraîne à sa suite toute une armée et donne à son mari la présidence du Pérou, jusqu'à Élisa Lynch, qui combattit aux côtés de Lopez, et partagea sa bonne ou sa mauvaise fortune.

Quant aux événements, a-t-on vu bien souvent dans l'histoire des insurrections courir au combat, comme le firent les Chiliens, armés de jougs de bœuf et de canons de bois; ou bien des vieillards mourir de joie et des hommes dans la force de l'âge devenir fous en apprenant la victoire de Maypo? Et la guerre du Paraguay, et le bombardement de Valparaiso? M. D. a donc raison de l'affirmer, il est peu d'histoires aussi intéressantes.

Trois idées générales se dégagent de la lecture de cette seconde partie : 1° tous les États Sud-Américains sont en progrès continus; 2° les seuls obstacles à ce progrès sont la dictature militaire; et 3° l'influence cléricale. Nous ne pouvons que souscrire aux deux premiers de ces jugements. Nous ferons nos réserves sur le troisième.

Il est certain que les États Sud-Américains, à l'exception de la Bolivie qui n'a pas encore réussi à se dégager de la période troublée de l'organisation et du Paraguay écrasé par une injuste coalition, n'ont pas cessé de grandir depuis un demi-siècle. Population, richesses, instruction, tout se développe à la fois. Les Colombiens n'étaient que 800,000 en 1810 : ils sont aujourd'hui plus de 3,000,000, dont 1,200,000 blancs, et le chiffre de leurs opérations commerciales a décuplé. L'Équateur entre à peine dans la voie du progrès économique, mais on peut prévoir qu'il deviendra un des États les plus prospères de la jeune Amérique, et nous n'oublierons jamais qu'au lendemain de nos désastres les Équatoriens, bien qu'éprouvés par le terrible tremblement de terre de 1869, nous envoyèrent 25,000 francs pour la libération du territoire. La Confédération argentine et le Pérou grandissent également. Ce dernier État a doublé sa population depuis 1820; le Chili et le Brésil l'ont quadruplée. Ce sont là des signes non équivoques d'amélioration. M. D. affirme que ces progrès sont dus au principe républicain. « Elles ont conservé, dit-il (p. 366), une foi profonde en leurs ressources propres, elles n'ont point recherché de sauveur impérial ou royal, elles ne se sont point données à titre perpétuel à tel ou tel individu et ne doivent qu'à elles seules la gloire d'avoir pu triompher des périls où l'inexpérience précipite les peuples au berceau. » Rien n'est plus vrai; mais il ne faudrait pas oublier que le Brésil à côté d'elles grandit et se développe également, bien que le Brésil soit un empire. Cette prospérité

nul ne peut la nier, pas même M. D., qui pourtant semble en être jaloux. « Il serait grand temps, écrit-il avec amertume (p. 252), que l'Amérique républicaine fasse entendre sa protestation contre l'ingérence du Brésil monarchique. » Et ailleurs (p. 369) : « L'hostilité d'un voisin redoutable, le Brésil, pays d'esclavage et toujours prêt à s'agrandir à leurs dépens, n'a pas peu contribué à rendre difficile l'enfantement des nationalités Sud-Américaines. »

Si nous trouvons M. D. sévère dans son appréciation du Brésil, nous lui donnerons pleinement raison quand il affirme que la dictature militaire ne convient pas à ces jeunes États. Aucun d'entre eux, il est vrai, n'a encore subi les quatre cents *pronunciamientos* du Mexique, mais il est tel d'entre eux, le Pérou ou la Bolivie par exemple, dont l'histoire est un imbroglio de trahisons, de crimes, d'assassinats dus à ces chefs militaires, « héros empanachés qui paraissent un moment sur la scène, et sont fusillés à leur tour (p. 332). » Il est grand temps pour ces jeunes nations que l'élément civil prenne le dessus sur l'élément militaire. Cela est tellement vrai que partout où les Sud-Américains ont eu le bon sens de confier leurs destinées à de véritables administrateurs, du jour au lendemain leurs pays se sont transformés. Souhaitons donc à ces jeunes républiques qu'elles se décident à exclure définitivement l'élément militaire qui leur a été si fatal.

Reste un troisième point fort délicat à traiter. M. D. prétend que l'influence cléricale, plus encore que la dictature militaire, a été et est encore funeste aux États Sud-Américains. Certes nous savons comme lui « que les missionnaires du Paraguay n'ont pas été tendres pour les indigènes (p. 71), » et que les bénéfices que « les Jésuites tirèrent de leurs établissements furent énormes (p. 76). » Nous savons aussi que les passions religieuses ne sont pas encore éteintes dans plusieurs de ces cités américaines longtemps enférocées par l'Inquisition. Nous pensons également qu'il vaudrait mieux renfermer le clergé dans l'exercice de ses devoirs spirituels, et lui défendre toute ingérence dans la politique; mais vraiment M. D. ne va-t-il pas trop loin en prétendant que l'Église américaine est seule responsable des horreurs de l'extermination des indigènes. « L'Église catholique (p. 55), quoi que puissent faire les auteurs à ses gages, ne se lavera jamais de cette honte; elle fut en toutes choses la grande inspiratrice du pouvoir civil, et, par conséquent, sa culpabilité est immense. » Ne dépasse-t-il pas le but quand il affirme (p. 214) que l'ultramontanisme « sera la plaie des républiques Sud-Américaines, » et que la Confédération argentine en particulier « sera rongée jusqu'à la moelle par les Jésuites. » Enfin ne vaudrait-il pas mieux laisser aux rédacteurs de l'ancien *Constitutionnel* ces phrases usées sur le pape Alexandre VI : « ce monstre infaillible » (p. 18), et sur la bulle pontificale (p. 33), « monument de scélérate hypocrisie sorti de l'officine papale. » L'histoire ainsi comprise devient du pamphlet, et M. Deberle, par sa méthode, la clarté de son exposition et la netteté de ses recherches, est un véritable historien.

Avec ces exagérations de langage qui disparaîtront, nous n'en doutons pas, dans une seconde édition, signalons encore à M. D. deux coquilles fâcheuses : p. 21 *Casal* pour *Cabral;* et p. 385, voie *sanitaire* au lieu *d'unitaire.*

Paul Gaffarel.

Fontes Rerum Bernensium. Bern's Geschichtquellen. Tome II, 1218-1271. Berne, Dalp, 1877. Un vol. in-8° de XXVIII et 885 p. Prix : 25 fr.

Le volume que nous annonçons forme à la fois la première livraison et le tome deuxième d'un vaste recueil destiné dans le principe à marquer pour la science le cinquième centenaire de l'entrée de Berne dans la Confédération suisse.

C'est, en effet, à l'occasion des fêtes de 1853 que M. le chancelier Maurice de Stürler proposa à son gouvernement de réunir en un seul corps d'ouvrage tous les documents relatifs à l'histoire ancienne de Berne. Le projet, renvoyé à l'examen d'une commission spéciale, rencontra dès le début un très-favorable accueil, et le 31 mai 1855, le Conseil exécutif de Berne, qui déjà, quelques années auparavant, avait encouragé l'impression des *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*[1], décidait, par un arrêté fortement motivé, la création d'un *Codex diplomaticus bernensis.*

Aux termes du programme approuvé par le Conseil exécutif, ce *Codex diplomaticus*[2] devait remonter à l'époque des plus anciens monuments de l'histoire de Berne et en continuer la publication jusqu'à la Réforme. « Il renfermera, était-il dit, les inscriptions et documents de toute espèce, les fragments d'annales et autres écrits semblables qui peuvent offrir un intérêt historique; des notices de statistique économique puisées dans les registres de fiefs et les terriers; des extraits de chroniques dont les auteurs ont été contemporains des faits rapportés... Les matières seront classées par ordre chronologique... Les documents seront, autant que possible, reproduits d'après les originaux. Les explications dont ils seront accompagnés ne porteront que sur des questions de forme. La direction générale de l'entreprise est confiée aux archives de l'État. Une commission de cinq membres est chargée de la direction de l'ensemble. Elle invitera les communes, les corporations et les particuliers à mettre à sa disposition les documents qu'ils possèdent. »

C'était là, est-il besoin de l'ajouter, un travail de longue haleine. Pour-

1. Porrentruy, 1852-67; cinq volumes grand in-8°, terminés, après la mort de M. J. Trouillat, qui en fut le principal rédacteur, par M. le doyen Vautrey, de Délémont.

2. Ce titre a été depuis remplacé par celui de *Fontes rerum Bernensium*, qui exprime d'une manière plus exacte la nature assez complexe du recueil.

tant, grâce au bon vouloir de toutes les personnes qui ont été appelées à y prendre part, grâce surtout au zèle persévérant de M. le chancelier de Stürler, les recherches préliminaires furent assez vite achevées, et dès la fin de 1860 la direction des archives bernoises se trouvait avoir réuni plus de 2250 documents. Mais quand il fallut s'occuper de l'impression, des difficultés surgirent, qui, pour être toutes matérielles, ne laissaient pas d'avoir une réelle gravité. Bref, les années s'écoulèrent sans que l'on vît rien paraître, et les méchantes langues de l'endroit se croyaient autorisées à supposer que le grand œuvre était définitivement abandonné. Cette fois-ci, cependant, les méchantes langues en seront pour leurs suppositions. On a dû, il est vrai, ajourner encore le tome I, afin de profiter d'une édition critique des lois burgondes. Mais abstraction faite de ce retard, le charme qui pesait sur l'entreprise est désormais rompu. La librairie Dalp a vaillamment passé contrat avec le gouvernement, et la mise en vente du tome II vient de prouver qu'en dépit des apparences, « les plus belles choses de ce monde » n'ont pas toujours « le pire destin. »

Cuique suum. Il n'était que juste de rendre à M. de Stürler ce qui lui appartient, et d'expliquer pourquoi les *Fontes rerum bernensium* se sont fait si longtemps attendre. Quant au volume qui nous a fourni l'occasion de cette notice rétrospective, nous pouvons ce semble nous dispenser d'en parler longuement. Les 729 pièces qu'il renferme ne sont pour nous qu'en partie de nouvelles connaissances, puisque 450 d'entre elles figuraient déjà dans l'*Urkundenbuch* de M. Zeerleder[1], et l'exposé, même sommaire, des questions qui s'y rattachent serait ici hors de place[2]. Ce que nous tenons néanmoins à dire, c'est qu'obligé, comme il l'était, de suivre les traces de son devancier, M. de Stürler n'a rien épargné pour répondre aux exigences de la critique moderne. Les pièces déjà insérées dans le recueil de M. Zeerleder ne sont pas seulement augmentées de documents de provenance diverse[3] qui, pour les dernières années du XIIIe siècle, en doubleront presque le nombre; elles ont été, de plus, comparées, autant qu'il était possible, avec les originaux, tandis que M. Zeerleder avait été souvent réduit à travailler sur des copies quelque peu inexactes. Rectification incessante des textes, des noms et des dates, des dates surtout auxquelles M. de Stürler a consacré un soin particulier; restitution, dans certains cas, d'actes indé-

1. *Urkunden für die Geschichte der Stadt Bern und ihres frühesten Gebiets bis zum Schluss des dreizehnten Jahrunderts.* Gesammelt durch K. Zeerleder, Mitglied des Raths der Stadt und Republik Bern. — Berne, 1853-54; trois magnifiques volumes in-4°, publiés après la mort de M. Zeerleder, par ses héritiers.

2. Voir, sur l'histoire de Berne durant le XIIIe siècle, l'excellent résumé que M. de Stürler a mis en tête de son *Avant-propos* (p. IV-VII), ou mieux encore l'ouvrage de M. de Wattenwyl-Diesbach : *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*, Schaffouse, 1867-72, 2 vol. in-8°.

3. Archives de l'État, ou de l'hôpital de l'Ile, à Berne; archives de Lucerne, de Fribourg, d'Aarau, etc.

pendants que la maladresse des copistes avait confondus en un seul; indication plus précise aussi de ceux de ces actes qu'il faut considérer comme apocryphes[1] ou comme suspects[2]: voilà ce que l'on doit à l'habile éditeur, et il n'est pas besoin d'une étude bien approfondie pour reconnaître la supériorité des *Fontes* sur les parties correspondantes de l'*Urkundenbuch* de M. Zeerleder. — Il est cependant un point sur lequel M. de Stürler nous permettra de lui adresser une légère critique. Est-ce la crainte de grossir outre mesure le volume qui lui a fait exclure, à quelques exceptions près, les remarques historiques propres à faciliter l'intelligence de ces vieux textes? Ou bien a-t-il cru, pour un autre motif, devoir se conformer strictement aux conditions du programme de 1855? Nous ne saurions le dire, et nous craignons presque, en insistant, de trop appuyer sur l'unique lacune de ce bel ouvrage. Toujours est-il qu'un commentaire analogue à celui dont feu M. le colonel Wurstemberger a jadis enrichi le recueil de Zeerleder aurait été très-favorablement reçu de la grande masse des lecteurs; que ce supplément d'informations deviendra plus nécessaire encore dans les tomes subséquents, où nous n'aurons plus pour nous guider la savante Histoire de M. de Wattenwyl[3], et qu'enfin, nul mieux que l'honorable chancelier n'est en état de nous le procurer. Quand on se rappelle ce que M. de Stürler a fait pour les Documents de la Réformation bernoise[4], ou pour la correspondance assurément moins difficile à suivre du général Brune et les papiers relatifs à l'invasion française de 1798[5], on ne peut que souhaiter très-fort de le voir revenir à une méthode dont il nous a si bien enseigné le prix.

P. Vaucher.

Les principautés franques du Levant, d'après les plus récentes découvertes de la numismatique, par G. Schlumberger. Paris, Ernest Leroux, 1877, in-8°, 124 p.

La numismatique des Croisades est un sujet trop plein d'intérêt pour n'avoir pas depuis longtemps attiré l'attention des amateurs et des érudits. Les travaux de Münter, de Cousinery, de MM. de Saulcy, Lambros, Friedlinger, ont fondé cette science et lui ont donné un dévelop-

1. C'est le cas, par exemple, de la fameuse *Handveste* de 1218. On sait aujourd'hui que cette charte prétendue de Frédéric II date en réalité de la fin de l'interrègne, et l'on a quelques raisons de croire que Rodolphe de Habsbourg lui-même n'en ignorait pas l'inauthenticité, lorsqu'en 1274 il jugea bon de la confirmer.

2. Le couvent de Frienisberg, en particulier, paraît avoir été peu scrupuleux sur l'article des preuves qu'il alléguait à l'appui de ses prétentions.

3. M. Ed. de Wattenwyl-Diesbach, l'un des représentants les plus distingués de l'école critique, est mort il y a deux ans, sans avoir dépassé la fin du XIVe s.

4. *Urkunden der bernischen Kirchenreform.* Bd. I-II, 1. Berne, 1862-74.

5. *Archiv für Schweizerische Geschichte,* XII, XIV et XVI.

pement déjà considérable. Les historiens des Croisades et des principautés latines d'Orient ont maintes fois profité des renseignements puisés à cette source et tels d'entre eux, Buchon, M. de Mas Latrie, M. Riant, par exemple, en ont en passant accru le volume par des remarques précieuses.

Ce n'est pas seulement au point de vue de l'érudition pure que cette étude est pleine d'attrait. Dans l'histoire merveilleuse de ces pièces féodales exilées et perdues pour ainsi dire en « terre d'outremer, » dans les types étranges, les légendes bizarres qu'ont choisis les conquérants des pays grecs et arabes, il y a un côté poétique bien propre à frapper l'imagination.

C'est dans ce sens surtout qu'est écrite la brochure de M. Schlumberger. Sans ajouter (là du moins) grand'chose de nouveau aux savantes recherches de ses prédécesseurs, il a conçu le dessein de présenter sous des couleurs plus agréables les connaissances acquises jusqu'à ce jour en cette matière. Il a jeté les fleurs d'un style brillant, mouvementé sur le visage un peu rébarbatif de l'érudition. Il n'a manqué aucune occasion de faire une digression pittoresque. Non-seulement il a narré les aventures des croisés et des princes dont il décrivait les monnaies, mais s'aidant de la plus fragile des transitions il a dit les exploits ou les malheurs de ceux dont il ne reste aucune trace numismatique. C'est ainsi qu'il s'est étendu sur la mort de Foulques d'Anjou (p. 32), sur les aventures d'une fille d'Anne Comnène (p. 47), sur les despotes d'Epire (p. 66) et sur bien d'autres points qui n'avaient avec son sujet qu'un rapport purement négatif. En un mot il a su avec tact se conformer à propos d'érudition aux exigences littéraires des lecteurs de la *Revue des Deux-Mondes*.

Quant au bagage nouveau que M. Sch. apporte ici pour l'histoire, il est assez mince à vrai dire et deux ou trois menus articles qu'il a publiés dans la *Revue archéologique* feraient bien mieux notre affaire. Il a même pris avec les résultats acquis à la science certaines libertés, qui, de la part d'un homme compétent, ne peuvent guère s'expliquer que par cette influence du milieu dont je parlais tout à l'heure[1].

Il est à regretter aussi que M. Sch. n'ait point jugé à propos de mentionner aucune des sources d'où sont tirés les faits qu'il expose. Dans sa brochure, débarrassé des exigences que prescrit la nature de certains recueils, il eût dû suivre la méthode qui s'impose aujourd'hui de donner avec soin l'indication de ses textes.

Suivant ce système peu scientifique, M. Sch. n'a même pas jugé utile de désigner le lieu où se trouvent conservées les monnaies qu'il

1. Je ne sais pourquoi par exemple M. Sch. attribue à Baudoin Ier la monnaie « au guerrier debout... *tenant son epée* de la main gauche, » et cela sans indiquer auparavant de monnaies plus anciennes du même prince. M. de Saulcy en avait décrit plusieurs, et la monnaie indiquée ci-dessus, il l'attribuait avec toute probabilité à Baudouin du Bourg. Il fallait au moins discuter les résultats.

étudie. C'est ainsi qu'échappent à la vérification et par conséquent à la confiance les quelques faits nouveaux contenus dans la brochure de M. Sch. Ainsi il dit avoir rencontré une monnaie de cuivre de Tancrède portant cette légende extraordinaire en bas-grec : « Le grand émir Tancrède. » M. Sch. ne décrit pas cette pièce, il n'en donne aucune reproduction, il avoue même qu'une portion de la légende est effacée précisément à l'endroit où se trouvent les premières lettres du nom du prince. En présence d'une absence aussi complète de renseignements précis peut-on accepter à la légère le fait qu'il affirme d'une monnaie frappée par Tancrède ou par quelque autre croisé sous le titre d'émir.

Je dois mentionner comme très-intéressante l'explication que M. Sch., d'après M. Lavoix, donne de l'absence complète de toute monnaie d'or des princes latins de Syrie. Il paraît que cette lacune, inexplicable jusqu'ici a sa source dans l'emploi de *besans sarracénats* souvent cités par les chroniqueurs. Ces besans d'espèce singulière n'étaient rien autre chose que des pièces aux types arabes ou imitées de types arabes frappées à Acre, à Tyr, à Tripoli par des ouvriers chrétiens. Recouvertes de ces apparences païennes ces monnaies facilitaient les échanges entre les chrétiens de Terre-Sainte et les Arabes établis autour d'eux. M. Sch. a tiré de ce fait d'excellentes considérations sur les rapports d'amitié et de commerce qui de bonne heure s'établirent entre les croisés et les musulmans; rapports ignorés par les anciens historiens des Croisades et que les travaux modernes constatent aujourd'hui de toutes parts.

Il me reste à indiquer, pour en finir avec le léger appoint que le travail de M. Sch. apporte à la science, une monnaie d'argent inédite frappée à Chio vers 1470 au nom de Galéas-Marie Sforza, duc de Milan et seigneur de Gênes (p. 111); — et enfin une monnaie d'imitation inédite d'après un sequin du doge de Venise Mocenigo (p. 119). Cette monnaie a amené M. Sch. à faire une digression sur les monnaies d'imitation dans ces contrées. Ce chapitre est un des meilleurs de l'ouvrage, et c'est par cet éloge que je suis heureux de finir.

Gabriel Hanotaux.

H. Simonsfeld, **Andreas Dandolo und seine Geschichtswerke.** München, 1876. 176 s. in-8°.

Les historiens allemands se sont plus occupés des sources extrêmement riches fournies par Venise à l'histoire générale de l'Europe qu'à l'histoire si intéressante de la ville des lagunes. Si l'on fait abstraction de quelques publications importantes de Thomas, membre de l'Académie des sciences de Munich, l'époque contemporaine n'a rien produit[1],

1. Les *Byzantinische Geschichten* de Gfrœrer, dont la 1re partie est consacrée à l'histoire de Venise, contiennent malheureusement les mêmes défauts que les autres ouvrages de cet estimable érudit.

et cependant une histoire soigneusement faite de Venise serait fort désirable, même après la *Storia documentata di Venezia* de Romanin, la meilleure de toutes. Car, de l'aveu général, l'*Histoire de Venise* par Daru, autrefois beaucoup lue en Allemagne, mais qui dans ses premiers chapitres est un simple remaniement de l'ouvrage de Sabellico, n'a aucune valeur surtout pour la partie ancienne.

L'érudit que tentera l'histoire des premiers temps de Venise trouvera désormais un utile secours dans la brochure de M. Simonsfeld qui a fait une étude minutieuse des Annales du doge André Dandolo, la principale source de l'histoire vénitienne au moyen-âge. Il démontre, ce qui à vrai dire n'est pas tout-à-fait une découverte, que le texte de ces Annales tel que le donne Muratori (SS. XII), ne peut faire la base d'une étude critique, et, que si l'on ne peut pas consulter soi-même le seul texte manuscrit que l'on puisse utiliser (ms. de la Marciana, nº 400 du catalogue de Zanetti), il faut se résigner à attendre une nouvelle édition. M. Simonsfeld a eu l'occasion de pouvoir examiner tous les mss. des œuvres de Dandolo, et c'est le résultat de ses recherches qu'il a consigné dans sa brochure.

Ce travail se divise naturellement en deux parties : tout d'abord il traite de la vie, puis des œuvres de Dandolo, et enfin des Annales, qui en sont le morceau capital. Les deux premières de ces divisions ne nous paraissent pas satisfaisantes; sur la vie, le caractère, etc. du grand homme d'État, l'auteur ne nous donne que des indications courtes et superficielles. Les questions très-embrouillées qui se rapportent au nombre de ses œuvres et à leur étendue ne sont pas résolues d'une façon satisfaisante; sur beaucoup trop de points, le doute subsiste. Mais l'étude des sources des Annales est conduite avec beaucoup de soin et a produit de bons résultats, une « analyse des sources » permet de s'en rendre aisément compte. Il n'est pas nécessaire de faire remarquer, à propos d'un ouvrage qui a été la source du *liber albus*, du *liber blancus* et du 6e livre des *Statuta Venetorum*, que Dandolo ne s'est pas borné à refondre des chroniques antérieures plus ou moins dignes de foi, mais qu'il a fait passer dans son récit de nombreux actes authentiques. C'est précisément ce dernier mérite qui assure aux Annales leur haute valeur comme source historique, et M. Simonsfeld rendrait à l'historiographie italienne du moyen-âge un grand service s'il nous en donnait une édition vraiment critique.

O. Hartwig.

Giuseppe del Giudice, **il Giudizio e la condanna di Corradino**; osservazioni critiche e storiche, con note e documenti. Napoli, 1876; 151 p. in-4º.

L'auteur de cette minutieuse monographie, bien connu de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Italie méridionale au moyen âge par son *Codice diplomatico del regno di Carlo I e II d'Angiò* (Naples, 1863,

in-fol.), avait dans cet ouvrage (t. II, p. 214), à l'occasion d'une lettre du roi Charles Ier, exprimé l'idée que le dernier rejeton de la race des Hohenstaufen n'avait pas été mis à mort à la suite et en exécution d'un jugement, mais seulement comme rebelle et comme coupable de haute trahison, d'après le droit sicilien qui, dans ce cas, ne demandait l'intervention d'aucun tribunal. En rendant compte du livre de Fr. Schirrmacher, *Die letzten Hohenstaufen* (Gœttingue, 1871), l'auteur du présent article fut amené à étudier de près la question. Dans une publication hebdomadaire intitulée : *Im neuen Reiche* (1872, t. I, p. 161 et suiv.), il l'a examinée en détail après s'être livré à des recherches personnelles, et il fut conduit à des résultats sinon tout à fait concluants, du moins conformes sur les points essentiels à ceux auxquels est arrivé M. del Giudice lui-même. Le présent livre qui, en général, s'en réfère au travail précédent, a dissipé dans notre esprit les derniers doutes que nous entretenions encore sur la parfaite justesse de la thèse mise en avant par M. del Giudice. On a trois récits independants sur la fin tragique de Conradin; ils se trouvent dans les œuvres de Ricobaldo de Ferrare, de Saba Malaspina et de Bartholomaeus de Neocastro; mais ils ne sont pas d'accord sur les faits qu'ils rapportent, et les faits eux-mêmes pris isolément sont en contradiction avec des actes authentiques. Leur divergence est complète, notamment sur les débats judiciaires qui auraient précédé le supplice de Conradin. Le récit aujourd'hui généralement reçu est emprunté à Ricobaldo qui le tiendrait directement de Guido de Suzara, un des juges de Conradin. Nous croyons avoir démontré (art. cité) qu'il ne faut pas rejeter absolument ce témoignage et M. del Giudice est tout à fait de notre avis. Remarquons de plus qu'en septembre, au retour de Rome, le roi Charles qualifie déjà ses prisonniers : Conradin, Frédéric d'Autriche, etc., de condamnés à mort (jam in capitali pena condempnatos), et qu'à Naples, avant le supplice, il n'y avait aucune procédure d'entamée. Suivant l'opinion première exprimée par M. del Giudice, l'absence de tout jugement serait rendue très-probable par ce fait que les riches Archives d'Anjou à Naples ne contiennent aucun document relatif à ce procès; en outre d'après le droit sicilien, il n'eût pas été nécessaire de renvoyer devant un tribunal Conradin et ses compagnons. Contre cette opinion nous avions fait remarquer que l'absence de documents relatifs à un procès ne prouve pas que ce procès n'ait pas eu lieu, et que dans beaucoup de cas on avait fait passer en jugement de hauts personnages ennemis du gouvernement. Cette dernière objection, nous devons la retirer aujourd'hui, parce qu'il y a une grande différence entre les cas que nous avions allégués et la conduite de Conradin et nous admettons que contre Conradin toute procédure était superflue comme contre un « traître notoire. » Conradin a été mis à mort sans jugement. Les détails donnés par les chroniqueurs sur de prétendus débats judiciaires, etc., tirent leur origine de ce fait que les principaux seigneurs et les barons de Naples et des villes voisines assistèrent au supplice de

Conradin. Peut-être Charles Ier a-t-il discuté à Rome avec ses conseillers intimes le parti qu'il fallait prendre à l'égard des prisonniers; il ne pouvait être question dans ce conseil de les juger et de les condamner selon les formes de la justice, mais seulement de peser les raisons politiques qui dicteraient la conduite royale.

Cet ouvrage, qui se perd un peu trop dans les détails, se termine par 22 chartes provenant des archives de Naples; quelques-unes avaient déjà été publiées. Citons en particulier la lettre du pape Clément IV au roi de Bohême Ottokar, publiée pour la première fois par E. Winkelmann (*Forschungen zur deutschen Geschichte*, xv, 338), lettre qui semble avoir été rédigée peu de temps après qu'on eut appris que Conradin et Frédéric d'Autriche avaient été faits prisonniers.

O. Hartwig.

Ein Jahr bœhmischer Geschichte. Georgs von Podiebrad Wahl, Krœnung und Anerkennung; von Dr. Adolf Bachmann, privat docent an der Prager Universitæt[1]. Wien, 1876.

C'est un chapitre émouvant de l'histoire de Bohême que traite le présent travail, et sur lequel il donne d'utiles éclaircissements. De quelle manière l'astucieux Podiebrad sut soumettre si complètement à son influence le jeune roi Ladislas, et, après la mort prématurée de ce dernier, non-seulement s'emparer de la couronne, mais l'affermir sur sa tête par la force et la ruse, l'auteur nous l'explique en grand détail en s'appuyant sur des documents encore inédits. Les défauts de ce livre, qui est écrit d'un style dépourvu le plus souvent d'élégance et çà et là incorrect, doivent être aussi peu dissimulés que son réel mérite au point de vue des faits importants qu'il met en lumière. Ainsi le jeu hypocrite joué dès le début par Podiebrad dans ses rapports avec l'Église est très-habilement dévoilé, et l'histoire de ses premières campagnes (contre la Moravie et l'Autriche) est retracée en détail, et complétée dans ses parties essentielles. La fameuse abjuration qu'il prononça comme roi de Bohême, le serment solennel qu'il prêta lors de son couronnement et qu'il répéta par écrit trouvent ici leur explication véritable; et devant le rapport tout à fait digne de foi du cardinal Carvajal, on ne peut plus admettre les atténuations de Palacky. Georges, l'élu des Calixtins, est en réalité passé au parti de l'Église romaine; on ne saurait assurer si cette apostasie fut sincère; en tout cas on ne peut voir en lui un partisan résolu des Utraquistes, ni, comme l'a défini Max Jordan, « un homme perdu dans une dévotion profonde ».

Qu'on nous permette de toucher ici un point que M. B. a quelque peu laissé dans l'ombre. Il cherche à prouver la fausseté de l'opinion

1. Une année de l'histoire de la Bohême. George Podiebrad, élu, couronné, reconnu comme roi.

généralement admise suivant laquelle, dans l'été de 1458, l'empereur Frédéric aurait, pour faire pièce à son frère Albert, favorisé la marche de Podiebrad contre l'Autriche; d'après lui au contraire, l'empereur se serait réconcilié avec son frère, et aurait pris part à la bataille livrée au roi de Bohême. Parmi les preuves dont il appuie son opinion, M. B. cite un rapport anonyme adressé de Wiener-Neustadt à Albert de Brandebourg, et dont il doit la connaissance à M. le prof. Hœfler. Dire, p. 124, n. 1, que ce document a été trouvé dans « les archives » de Saxe, et p. 126, n. 3, qu'il l'a été dans celles de Franconie, n'est qu'une inadvertance; les extraits qu'en donne M. B. concordent mot pour mot avec une « cédule » du ms. lat. de Munich n° 504, citée déjà par Voigt (Enea Silvio III 435, n. 1) mais dans un sens tout à fait opposé. Dans ce billet, qui du reste n'est pas adressé au seigneur brandebourgeois, mais à un simple *bourgeois*, on lit entre autres choses que l'empereur (ut fama fert) s'est entendu personnellement avec Podiebrad pour profiter de la situation désespérée de l'Autriche, qu'on ne pourrait surtout raconter dans quelles honteuses menées et dans combien d'intrigues Frédéric alors s'engagea. Ces indications peuvent fort bien s'accorder avec les indications contraires que fournissent d'autres documents, si l'on admet que l'empereur eut dans ces circonstances une politique double, qu'il la maintint en même temps avec les deux partis et que par ce moyen il arriva en effet à son but; car pendant qu'il partageait avec Podiebrad les fruits de la campagne, son frère et son allié prétendu, Albert, dut en supporter tous les dommages. Ni les démonstrations de Frédéric contre le roi de Bohême, ni le caractère de l'empereur ne nous empêchent d'admettre cette opinion qui peut seule concilier les textes.

Dr F. von Bezold.

L'administration anglaise et le mouvement communal dans le Bordelais. Les Anglais en Guyenne, par D. Brissaud, 1 volume in-8° de viii-303 p. Paris, Dumoulin, 1876.

Il y a longtemps déjà qu'a paru le livre de M. Brissaud; néanmoins, comme le sujet qu'il a traité est important et que les travaux historiques sur les institutions municipales sont rares en France, on ne nous saura pas trop mauvais gré de parler aujourd'hui d'un ouvrage paru au commencement de l'année dernière.

Ce travail cependant, nous sommes contraints de le dire dès le début de cet article, ne tient pas tout ce que promet son titre. M. B. l'a divisé en deux parties. La première (p. 1 à 64) traite de l'organisation administrative de la Guyenne sous la domination anglaise; dans la seconde, de beaucoup la plus développée, sept chapitres (p. 65 à 241) sont consacrés à l'histoire et aux institutions de Bordeaux, un chapitre (p. 242 à 263) aux autres villes du Bordelais, un autre (p. 264 à 271) aux bastides et le dernier (p. 272 à 286) aux états provinciaux. Un *appendice*

sans importance contient un document traduit sur le texte donné par Rymer, une courte note sur le droit de balein et deux pièces seulement inédites; encore l'une d'elles avait paru dans les *registres de la jurade*, déjà publiés à Bordeaux quand M. B. a imprimé son livre.

Sur ces simples indications on peut déjà voir que les diverses parties du livre sont peu proportionnées et que l'auteur est loin d'avoir traité le sujet avec l'ampleur qu'il comportait. Cela tient en grande partie au petit nombre de sources auxquelles M. B. s'est contenté de puiser. Les archives municipales de Bordeaux ou, pour parler plus exactement, le *Livre des bouillons*[1] aujourd'hui publié, quelques délibérations de la jurade, l'analyse et les extraits du ms. de Wolfenbüttel donnés autrefois par MM. Delpit, le recueil de Rymer et le catalogue des rôles gascons de Th. Carte, voilà, à peu près, les seuls recueils de documents où ait réellement puisé M. B. Sans parler des collections manuscrites et des archives des villes de la Guyenne dont l'exploration était, semble-t-il, indispensable, il paraît n'avoir connu aucune des grandes publications anglaises, ni même le recueil si riche des *Archives historiques de la Gironde*.

Sur ce petit nombre de documents, aidé de quelques ouvrages de seconde main de valeur fort inégale, M. B. a écrit un livre d'un style agréable et d'une ordonnance très-claire, mais cette clarté paraît malheureusement venir en grande partie de l'ignorance des difficultés de la matière.

Toute la première partie est un exposé simple et lucide de l'état de l'administration anglaise en Guyenne au commencement du XIVe siècle, mais l'auteur a négligé presque complétement de faire l'histoire de cette administration. M. B., qui s'est borné à glaner dans les actes qu'il a connus et à coordonner judicieusement les renseignements qu'il a pu réunir sur les divers rouages de l'administration anglaise, semble s'imaginer que pendant tout le cours du moyen âge tout a fonctionné avec une régularité parfaite. Une connaissance insuffisante des chroniques anglaises peut seule expliquer cette erreur. On a pu voir par l'article d'un de nos collaborateurs, paru dans un précédent numéro de cette revue, les péripéties auxquelles cette administration

1. M. B., qui tient beaucoup à montrer qu'il a étudié ce recueil antérieurement à sa publication, l'a presque toujours cité d'après l'original conservé aux archives municipales de Bordeaux, ce qui rend assez ennuyeuses les vérifications sur le texte imprimé. Le *Livre des Bouillons* ayant paru en 1867 et le volume de M. B. ne s'étant imprimé qu'en 1875, il aurait eu tout le temps nécessaire pour établir lui-même une concordance; il l'aurait pu d'autant mieux qu'il a dû beaucoup modifier son manuscrit à l'aide de cette publication. Je ne puis expliquer qu'ainsi la ressemblance de beaucoup de ses pages avec les excellentes analyses mises en tête de chaque acte par les savants éditeurs de Bordeaux. Cf. particulièrement : Brissaud, p. 68, et *Livre des Bouillons*, p. 156 et 240; Brissaud, p. 75 à 76, et *Livre des Bouillons*, p. 377; Brissaud, p. 101, et *Livre des Bouillons*, p. 400, etc.

fut soumise pendant un assez court espace de temps; il est vrai que toutes les époques ne sont pas aussi fécondes en événements que celle du gouvernement de Simon de Montfort; il y avait néanmoins pour cette période et pour celles qui l'ont précédée et suivie des recherches à faire auxquelles M. B. s'est à tort dérobé.

Les chapitres consacrés à Bordeaux sont plus riches en faits; M. B. avait pour les écrire un excellent guide, le *Livre des bouillons*, sur le caractère duquel il s'est cependant mépris. Quoiqu'il ne le dise nulle part, il semble avoir cru que les compilateurs du *Livre des bouillons* avaient pu connaître tous les documents intéressant la ville de Bordeaux et qu'ils les avaient tous réunis dans ce registre. Il n'en est pas tout à fait ainsi; quand la compilation fut faite, au xve siècle, beaucoup de documents qu'on ne pouvait trouver qu'en Angleterre étaient certainement inconnus à Bordeaux, mais surtout les compilateurs ne faisaient pas œuvre d'historien, et ne songeaient très-vraisemblablement à réunir que les pièces qui pouvaient être utiles à la ville pour maintenir ou revendiquer des priviléges ou des droits utiles; dès lors, les confirmations les plus récentes, lorsqu'elles étaient suffisamment explicites, devenaient pour eux les documents les plus précieux. C'est faute d'avoir jugé ainsi ce cartulaire que M. B., persuadé qu'aucune pièce essentielle n'y avait été omise, n'a pas connu un certain nombre de documents de la plus grande importance que quelques recherches lui auraient fait facilement rencontrer.

M. B. n'ayant eu l'intention de s'occuper des destinées de Bordeaux qu'à partir du moment où cette ville eut passé sous la dépendance des Plantagenets par le mariage d'Aliénor avec Henri, comte d'Anjou, a pu éluder la question de ses origines municipales; nous serions mal fondés à le lui reprocher, quoique l'on puisse dire, non sans raison, que les origines ayant une influence sur le développement ultérieur, il y avait lieu de les discuter et d'autant plus que personne n'a traité encore ce sujet d'une manière scientifique[1].

1. On connaît les fameux vers d'Ausone dont on s'est servi pour donner à la municipalité de Bordeaux une origine romaine. Pour le sens qu'on doit leur attribuer, consultez un article de Pardessus sur Ducange dans le *Journal des Savants*, janvier et février 1847. Cf. aussi un mémoire de Bonamy dans le t. XVII des anciens *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, et de Savigny, *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. I, chap. 2 et 21, note. Nous citerons encore à titre de curiosité la dissertation suivante : *Eduardi Corsini epistola de Burdigalensi Ausonii consulatu*. Pise, 1764, in-4°. — Les *Recherches historiques sur l'office de maire de Bordeaux* de Marie de Saint-Georges de Montmerci, Madrid, 1785, in-8°, dans lesquelles l'auteur fait dériver l'office de maire de Bordeaux de la mairie du palais d'Aquitaine, sont, est-il besoin de le dire, un travail de pure fantaisie. M. Sansas a publié, en 1861, dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux* un mémoire intitulé : *Les origines municipales de Bordeaux*, que M. B. aurait dû connaître ou citer. Ce travail est insuffisant, l'auteur a borné ses recherches à l'époque de la domination anglaise, son raisonne-

Selon M. B., les premiers priviléges de Bordeaux lui furent concédés en 1205 et par Jean sans Terre (p. 68). Cependant on trouve dans les *Rotuli chartarum* (p. 4) deux actes du même roi en date du 17 juillet 1199, dont l'un confirme aux citoyens de Bordeaux toutes les libertés et libres coutumes qui leur avaient été confirmées par une charte, vraisemblablement perdue, de sa mère Aliénor, et dont l'autre les privilégie au sujet de la monnaie. Les *Rotuli litterarum patentium* (I, p. 38) contiennent, à la date de 1204, un privilége commercial accordé : *ballivis et probis hominibus de Burdegala.*

Selon M. B., en 1235 seulement, Bordeaux fut « élevée au rang de « commune véritable, avec toutes les libertés appartenant à ce mode « de cité et spécialement le droit de nommer son maire » (p. 69). M. B. aurait certainement attribué une plus grande importance à une disposition d'une lettre de Jean sans Terre du 30 avril 1206, qui oblige tous ceux qui viennent demeurer à Bordeaux à jurer fidélité au roi et à la commune (*nobis et communie illius ville*)[1], s'il eût connu des documents des 14 juin et 11 août 1206, où il est fait mention du maire[2]. Bien plus, la concession ou plutôt la confirmation de la commune et du droit de nommer le maire fit l'objet d'une charte octroyée par Henri III, au moment où, venant de conquérir le Poitou et une partie du Bordelais, il arrivait devant la ville, le 30 août 1224, et ce document a été publié tout au long, en 1863, par M. Delpit, dans le t. IV des *Archives historiques de la Gironde*[3]. La charte de 1235, concédée probablement à l'occasion de la rupture des trêves entre Henri III et Louis IX, n'est donc qu'une confirmation[4]. Mais ce n'est pas seulement le maire de Bordeaux qui existait avant 1235 et même avant 1224, certains actes

ment est faux en plusieurs points, mais il a connu bien des documents restés ignorés de M. B.; il ne les indique pas clairement, il est vrai, mais les termes de sa discussion auraient dû éveiller l'attention de M. B. et le mettre sur la voie.

1. *Livre des Bouillons*, p. 240.

2. 1206, 14 juin. Ordre du roi au maire de Bordeaux (*majori civitatis communie*) de délivrer un prisonnier (*Rotul. litt. patent.*, I, pars I, p. 66). — 1206, 11 août. Ordre de remettre au sénéchal le fils et les vignes de Raymond du Bourg (*Rotul. litt. claus*, I, p. 73 b.). — 1219. Lettre au sujet de l'emploi des revenus de la ville (*Rotul. litt. patent.*, I, pars I, 397).

3. P. 13. M. Delpit a extrait ce document du t. XXXV des papiers de Bréquigny que M. B. dit cependant avoir utilisés; mais, comme pour beaucoup d'autres indications qu'il donne, ce n'est que par ouï-dire qu'il a dû connaître ce recueil.

4. Cette charte, avant la publication de M. Delpit, était seule connue des historiens, seulement, la plupart, avec de Lurbe dans sa *Chronique Bourdeloise*, l'attribuaient à Henri II et à 1173, la charte n'ayant pour date que l'année du règne et 1173 étant la dix-neuvième année de Henri II, comme 1235 est la dix-neuvième de Henri III. La liste des témoins ne peut laisser aucun doute sur l'attribution à Henri III adoptée par les éditeurs du *Livre des Bouillons* (page 241).

nous montrent que dès les premières années du XIIIe siècle l'organisation de la commune ressemblait beaucoup à celle que nous font connaître les documents postérieurs. Par exemple, l'acte du 11 août 1206, cité plus haut, est adressé aux *jurés*[1] et au *commun conseil* de Bordeaux; un acte de 1215 fait mention du maire et de douze jurés[2]; enfin, une lettre du 24 juillet 1219 est adressée au maire et au commun conseil[3].

Nous ne pouvons suivre pas à pas M. B. dans l'histoire municipale de Bordeaux et dans l'exposé de ses institutions, il nous suffira de dire qu'il a généralement interprété avec intelligence les actes contenus dans le *Livre des bouillons,* quoiqu'il faille encore ici lui reprocher de n'avoir pas suffisamment tenu compte des circonstances historiques dans lesquelles les actes étaient donnés. Ainsi, c'est après avoir emmené la milice de Bordeaux au siége de Bergerac et au moment où il peut craindre que, comme La Réole et Saint-Émilion venaient de le faire, Bordeaux ne se déclare pour le roi de Castille, que Henri III lui confirme ses priviléges relatifs au service militaire (13 juin 1253)[4]. En 1254, c'est au moment où la Guyenne vient de rentrer sous son obéissance, qu'il les confirme de nouveau[5]. Enfin les priviléges commerciaux concédés à la ville à la même époque sont probablement le prix par lequel elle se fit payer sa fidélité[6].

Sur les luttes des deux partis qui ont divisé Bordeaux au moyen âge, M. B. ne connaît rien de plus que ce qu'ont déjà exposé MM. Delpit à propos du ms. de Wolfenbüttel; des relations qu'eut la ville avec le roi d'Angleterre ou ses délégués il n'a presque rien su. Le mémoire de M. Bémont sur l'administration de Montfort, que nous avons déjà signalé, apporte sur tous ces points un large supplément d'informations qui suffit à prouver que les documents ne manquaient pas.

M. B. me paraît s'être mépris sur le caractère de l'acte par lequel le prince Édouard modifia, le 19 octobre 1261, les institutions de Bordeaux. Cet acte se termine par une disposition qui dit que les statuts (*Rotulus et statuta civitatis Burdegalensis*) seront examinés par un certain nombre de prudhommes, clercs et laïques, qui y effaceront les articles contraires à la raison et à l'intérêt du prince. M. B. croit que ces

1. Nous disons *jurés* et non *jurats,* ainsi qu'on a coutume de le faire. Le mot *jurat* est un mot provençal équivalent à *juratus* et à *juré.* Ce n'était point là, au moyen âge, une magistrature particulière à Bordeaux et ce n'est qu'au XVIe siècle, croyons-nous, que la coutume s'est établie d'appeler même en français *jurats* les magistrats de Bordeaux et leur réunion, la *jurade.*

2. *Rotul. litt. patent.,* I, 224 b.

3. Rymer, *Fœdera,* I, pars I, p. 155 de l'éd. de 1816. M. B. dit aussi qu'il a compulsé ce recueil.

4. Champollion, *Lettres de rois, reines,...* I, p. 83. Collection Bréquigny. Bibl. nat. *Moreau,* 634, f° 96 v°. — Ces actes n'ont pas été connus de M. Brissaud.

5. *Livre des Bouillons,* p. 239.

6. *Ibid.,* p. 220.

statuts sont précisément cet acte de 1261 ; je pense au contraire qu'il s'agit de statuts beaucoup plus développés et existant antérieurement, que les prudhommes devaient réviser pour les mettre en harmonie avec les quelques dispositions nouvelles par lesquelles le prince changeait l'organisation de la ville. La même chose eut lieu à Bayonne, également sur l'ordre d'Édouard Ier, quelques années plus tard (vers 1273), et le résultat de la révision des prudhommes est la coutume en 125 titres, si intéressante, qu'ont publiée MM. Balasque et Dulaurens[1]. Les statuts de Bordeaux ne nous sont pas parvenus tels qu'ils sortirent des délibérations des prudhommes délégués par Édouard, une nouvelle révision en dut être faite à la suite d'une transaction de 1314 entre les magistrats et le prévôt de l'Ombrière[2]; c'est dans le texte, certainement encore modifié et remanié, publié successivement par la ville en 1593, 1612 et 1701, qu'il faut aller chercher des traces des statuts primitifs.

M. B. n'a consacré que très-peu de pages aux autres villes de Guyenne; il a omis de parler d'un grand nombre, il a ignoré l'existence de beaucoup des documents publiés sur les quatorze dont il a parlé. Il a placé toutes ces villes sur le même rang; il y avait pourtant de très-grandes différences entre elles au point de vue de l'indépendance, de la condition des habitants et même de l'organisation; très-peu étaient des *communes*, titre dont M. B. les a toutes gratifiées. On comprendra que ce n'est pas dans un article de critique qu'il est possible d'indiquer en détail des lacunes aussi nombreuses que celles que nous signalons; aussi nous bornerons-nous à lui reprocher de n'avoir pas connu un document plusieurs fois publié, le plus ancien peut-être qui soit relatif aux villes du sud-ouest de la France, les *consuetudines et jura monasterii Regulae*[3] qui datent de 977 et qui, surtout si on les rapproche des *nouvelles coutumes,* ignorées aussi de M. B., publiées en 1860 dans le t. II des *Archives générales de la Gironde*, sont du plus grand intérêt parce qu'elles nous aident à suivre tout le développement d'une ville qui passe de la domination ecclésiastique sous la suzeraineté des ducs de Guyenne.

Parmi les villes qu'il a omises nous ne signalerons que Blaye, dont le cartulaire municipal, contenant des priviléges et des coutumes très-

1. *Études historiques sur la ville de Bayonne,* II, 594.

2. *Livre des Bouillons,* p. 363. En 1341, un vidimus de la disposition de ces statuts fut envoyé par les Bordelais au roi de France (*Archives historiques de la Gironde*, III, 158).

3. Publ. par Labbe, *Nova biblioth. mss.*, t. II, p. 744, d'après un ms. du XIIe ou du XIIIe s., texte reproduit par Giraud : *Essai sur l'histoire du droit français. Preuves,* t. II, p. 518. M. Gauban, qui a publié les *Nouvelles coutumes* dans les *Archives historiques de la Gironde,* a eu à sa disposition une copie des anciennes, faite en 1726 par un bénédictin du prieuré de la Réole, dont le texte paraît présenter avec le précédent de notables différences, malheureusement il n'en a donné qu'une traduction qui doit être en plusieurs passages inexacte.

importants, a été publié, en 1870, dans le t. XII des *Archives historiques de la Gironde* (p. 1 à 124).

Après Augustin Thierry, M. B. a nommé toutes les villes du Bordelais les *filleules* de Bordeaux et exposé (p. 243) qu'elles étaient unies par une espèce de lien fédéral à la *commune-mère*, qui exerçait sur elles une sorte de protectorat. Cette opinion a sa source dans un passage d'un chroniqueur Bordelais, de Lurbe, qui écrivait dans les dernières années du XIVe siècle et ne parlait que de ce qui existait de son temps. Augustin Thierry avait eu le tort de trop généraliser et de faire remonter au XIIIe siècle l'existence d'une confédération qui a toujours été restreinte aux milices urbaines et qui n'a jamais existé que pour la défense du pays et pendant la guerre de cent ans. Les renseignements sur les rapports des villes entre elles sont rares au XIIIe siècle, je ne connais que quelques petites villes sans aucune indépendance, comme Castets en Dorue et Catderot qui étaient complétement soumises, presque comme une banlieue aux villes voisines. Quant à ce terme de *filleules*, que de Lurbe employa le premier, je ne crois pas qu'on le trouve avant le XVIe siècle dans aucun acte authentique; la première mention que j'en connaisse est dans un document de 1566 relatif à Blaye.

Le chapitre relatif aux *Bastides* n'est pas moins insuffisant que le précédent. M. B. ne connaît que par un mémoire de M. Rabanis l'*Esclapot*, cartulaire municipal de Monségur, publié intégralement, en 1863, dans le t. V des *Archives historiques de la Gironde*. Il ne connaît pas les coutumes de Sauveterre, publiées en 1868, au t. X du même recueil; enfin, il ne sait pas que les coutumes de ces deux villes sont semblables et que, comme celles de la plupart des autres bastides de la Guyenne, elles dérivent de celles de Sainte-Foy, encore inédites.

Nous ne relèverons plus dans ce livre que quelques erreurs entre beaucoup d'autres. M. B. croit que les *hommes de poeste* sont des serfs (p. 85). P. 108, il parle de la « *dure poeste* ». Il est au contraire établi et prouvé depuis longtemps que ce sont des hommes libres. — P. 146. Jean, duc de Lancastre, était l'oncle et non le frère de Richard II. — P. 158. M. B. parle des jurats d'Oleron. Oleron, dont l'organisation était empruntée à Rouen, n'a jamais eu de jurats, mais bien des conseillers, échevins et jurés. — P. 51. Il s'agit non de Sainte-Maxence, mais bien de Saint-Maixent en Poitou.

Nous terminerons ce trop long article par deux échantillons de la manière dont M. B. interprète les textes latins. — P. 256. Il dit que « les citoyens de Bouglon doivent offrir cent hommes d'armes, du « pain, du vin, etc. » Entendez que les citoyens de Bouglon sont tenus à une redevance, à chaque mutation de suzerain, d'un dîner au duc et à cent hommes d'armes (*Et debent... unam comestionem..., in mutatione domini, eidem cum centum militibus*). P. 257. Il traduit le texte suivant: *non possunt dicere quod ipsi seu universitas habeant feudum a domino rege, cum, secundum nostram consuetudinem, non sit feudum nisi sit ibi*

sporla vel investitura, par « nous ne pouvons pas dire que nous tenions « rien en fief du roi, car, suivant notre coutume, nous ne devons que le « droit d'esporle et d'investiture », alors qu'il faut entendre : Nous ne pouvons pas dire que nous tenions rien en fief du roi, car il n'y a fief que là où il y a esporle et investiture.

A. Giry.

Louise de Coligny. Lettres à H. la Tour, vicomte de Turenne, publiées d'après les originaux conservés aux Archives nationales, par Auguste Laugel. Paris, librairie Sandoz et Fischbacher, 1877, brochure gr. in-8° de 61 p.

La brochure de M. Laugel est divisée en deux parties, la première consacrée à Louise de Coligny, la seconde à la correspondance de cette princesse.

La notice sur la fille de l'amiral de Coligny, quoique resserrée en une quarantaine de pages (1-42), renferme le récit complet de cette vie qui, selon la parole d'un biographe du XVIIIe siècle, ne fut qu'un *tissu d'afflictions continuelles, capables de faire succomber toute autre âme moins résignée aux volontés du ciel*[1]. M. Laugel a bien raison de dire, au début de sa notice, que « parmi les grandes dames protestantes qui vécurent pendant les temps les plus troublés de la Réforme, il n'en est pas que l'histoire doive regarder d'un œil plus compatissant que Louise de Coligny, la fille de M. l'amiral, la veuve de M. de Téligny, la veuve de Guillaume le Taciturne. » L'habile écrivain a raconté la vie de cette noble femme avec grande exactitude, s'appuyant toujours sur les meilleurs témoignages, et marchant droit à la vérité. Pas de détails oiseux! Rien qui sente la rhétorique! La pieuse émotion de l'historien se devine, elle ne s'affiche pas; c'est comme un feu caché sous les sobres et fermes pages où revit dans sa grâce mélancolique celle qui tant de fois eut la douleur de voir couler le sang généreux de ceux qu'elle aimait. M. Paul Marchegay, qui a publié, en 1872, un recueil de lettres inédites de la princesse d'Orange, précédé de l'exposé des « principaux faits relatifs aux quarante-trois premières années de son existence[2], » exprimait le vœu que Louise de Coligny fût bientôt l'objet d'une étude spéciale que l'on pût rapprocher des études sur *Charlotte de Bourbon-Montpensier*, par M. Jules Bonnet, sur *Jacqueline d'Entremonts* et *Éléo-*

1. L. Aubery du Maurier, *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande et des autres Provinces-Unies*, etc., p. 182. C'est évidemment à la suite d'une faute d'impression que (p. 2) *Aubery* est appelé *Aubry* par M. Laugel.

2. *Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange, à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille*, etc. (gr. in-8° de 112 p.) M. Marchegay déclare, au sujet des deux *l* du nom de l'amiral, qu'il rétablit l'orthographe de ce nom d'après la signature de l'amiral et de sa fille. M. Laugel n'a pas tenu compte de cette rectification.

nore de Roye, par M. le comte Henri Delaborde, sur la *Comtesse de Derby*, par M. Gustave Masson, sur *Mme de Mornay*, par M. Guizot. Moins développée que ces diverses monographies, la notice de M. Laugel est toutefois tellement bien faite, que je n'hésite pas à croire que M. Marchegay lui-même doit reconnaître que son vœu ne pouvait être mieux exaucé.

Je ne citerai qu'un passage de la notice, mais ce passage suffira, si je ne me trompe, pour montrer au lecteur avec quelle conscience cette notice a été préparée et avec quelle élégance elle a été rédigée (p. 9-10) :

« Louise de Coligny ne devait plus revoir son père : la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois donna, peu d'instants après qu'elle l'eut quitté, le signal de l'horrible massacre. On connaît tous les détails de la fin de l'amiral, on sait moins bien comment périt Téligny. Jean de la Pise, qui raconte dans son *Histoire d'Orange* l'assassinat de Guillaume le Taciturne, dit en parlant de sa femme : *Quasi mourante en l'excès de sa douleur, elle invoque Dieu qui la fortifie, adresse sa prière au Tout-Puissant, et à voix gémissante, à cœur ardent, ses yeux et ses mains élevés au ciel : Mon Dieu, dit-elle, donne-moi le don de la patience, et de souffrir selon ta volonté la mort de mon père et de mes deux maris, tous trois assassinés devant mes yeux.* Ne faut-il voir dans ces lignes qu'un mouvement d'éloquence d'un historien, très-exact pourtant et très-digne de foi, ou la malheureuse jeune femme vit-elle réellement de quelque fenêtre, à la lueur des torches, tuer et son père et son mari ? Nous l'ignorons[1]. On ne connaît même pas exactement les détails de la mort de Téligny. *Le sieur de Téligny,* — écrit l'auteur du *Tocsin des massacreurs,* la relation la plus détaillée de la Saint-Barthélemy, — lequel pour sa beauté, bonne grâce et savoir, fut espargné de plusieurs qui néanmoins avoient charge de le tuer ; mais enfin, s'étant retiré en son grenier, fut meurtri avec aucuns gentilshommes qui s'y étoient sauvés[2]. »

Les lettres de Louise de Coligny « tirées des Archives nationales[3] »

1. M. Laugel se montre ici plus prudent que M. Marchegay, lequel affirme beaucoup trop résolûment que Mme de Téligny eut le crève-cœur d'assister à l'égorgement de son premier mari : « Nous ne croyons pas que le témoignage de Du Maurier, imprimant, un siècle et demi plus tard, un résumé du manuscrit de son père, puisse l'emporter sur celui du très-exact et très-minutieux historien des princes d'Orange. Il résulte évidemment du passage de Joseph de la Pise, cité plus loin (p. VIII), que la princesse sa contemporaine, qu'il avait connue et dont il parle longuement, était à Paris lors du massacre de son premier mari et de son père. » Pour moi, je ne saurais voir dans l'expression : *assassinés devant mes yeux* qu'une métaphore qui ne tire nullement à conséquence, et je serais loin de rejeter aussi facilement que le fait M. Marchegay cette assertion d'Aubery du Maurier (p. 179), que Mme de Téligny était alors en dehors de Paris (à Châtillon-sur-Loing).

2. Reims, 1577, p. 77. On lit 1677 à la p. 10 de la notice, où décidément on n'a pas assez attentivement corrigé les *lapsus* typographiques.

3. M. Laugel s'est contenté de cette indication trop générale. Il aurait fallu

sont au nombre de huit. La première est datée de « Midelbourg, ce 12 de novembre (1690)[1]; » la dernière ne porte pas de date, mais elle appartient à l'année 1591. M. Marchegay disait des soixante-huit lettres publiées par lui en 1872 qu'elles étaient remarquables par le naturel, les sentiments et le style. On peut en dire autant des huit lettres que nous donne M. Laugel et qui lui ont été d'un si précieux secours dans la tâche entreprise par lui (p. 2) « de rejeter comme un pâle rayon sur une Française du XVIe siècle. » Un exemple parlera mieux que tous les éloges. Voici comment (p. 44-45), dans une « despeche » écrite le 12 novembre 1590 « avec estreme précipitation » et que Louise appelle une « barbouillée et confuse lettre, » l'infortunée princesse réclame la visite du vicomte de Turenne, qui résume en ce moment pour elle, comme le dit si bien M. Laugel (p. 21), « *la France, le bonheur perdu, toutes ses espérances :* « Voudriez-vous montrer si peu d'amytié à une cousine que vous n'avez vue il y a neuf ou dix ans, et que peut-être vous ne verrez jamais, de passer si près d'elle sans la voyr; le devoir de bon parent vous y oblyge; depuis que je suis en ces pays, je n'en ay veu nul et puis dire avec vérité que cela m'a fait beaucoup de tort, car il semble à ces gens icy veu le peu de cas que mes parents et mes amys ont fait de moy depuis mon affliction, que je soye tombée des nues et cela m'a tellement rendue méprisable parmy eux que vous seriez étonné du peu qu'ils ont fait pour moy; mes frères m'ont manqué et ne se montrent tels qu'ils devroyent en mon endroist. Que mon cousin, le principal honneur et la gloire de ma race, n'en face de mesme et donnés par votre présence contentement à ceste pauvre cousine que, je vous jure, depuis la perte du bien dont la privation me rendra à jamais mysérable, n'avoir senty son cœur émeu de nule joye que par l'espérance que me donnés de votre vue. » Tous les lecteurs, j'en suis assuré, rediront avec M. Laugel (p. 21) : « Rarement appel plus éloquent fut fait à un parent. »

T. de L.

Heinrich IV und Philipp III. Die Begründung des franzœsischen Uebergewichtes in Europa, 1598-1610, von Dr Martin Philippson. Berlin, Verlag von F. Duncker. Erster Th. 1870, 398 S.; zweiter Th. 1873, 444 S.; dritter Th. 1876, 500 S.

L'auteur de cet ouvrage, M. Philippson, professeur d'histoire à l'Université de Bonn, s'est donné pour but de tracer la politique extérieure

indiquer avec précision le n° des cartons ou registres qui contiennent la correspondance de Louise de Coligny avec Henri de la Tour.

1. *Sic* pour 1590. On sait que Louise de Coligny, née le 28 septembre 1555, mourut en novembre 1620. La malencontreuse date 1690 est répétée à la page 48. L on trouve 1691, pour 1591, au bas d'une autre lettre (p. 52).

de la France pendant les années 1598-1610, et particulièrement dans sa lutte contre l'Espagne. Les événements intérieurs ne sont pas pour cela passés sous silence, mais ils ne sont rappelés qu'autant qu'il le fallait pour rendre intelligible la marche des affaires extérieures. Sur ce point, M. P. s'en réfère en grande partie à l'*Histoire du règne de Henri IV* par M. Poirson, œuvre très-estimable en effet, et dont M. Ph. fait un éloge mérité au 2e vol. de son ouvrage (p. 270). Mais en même temps il fait ressortir la différence qui le sépare de l'auteur français : « on ne peut lui reprocher, dit-il, qu'une admiration excessive pour son héros, et un manque absolu de critique au sujet des détails fournis par Sully.» La différence entre les deux auteurs se montre bien en effet dans l'estime qu'ils ont pour les *Économies royales*. Le Henri IV de M. Ph. ne ressemble pas à celui de M. Poirson.

Quel degré de créance faut-il accorder aux Mémoires de Sully? Jusqu'à quel point contiennent-ils des altérations volontaires ou involontaires de la vérité? Ces questions sont aussi vieilles que les Mémoires eux-mêmes. La critique commence par les attaques de Marbault. Plus tard encore des voix s'élèvent contre le décousu des Mémoires, et M. Ph. aurait pu rendre, plus qu'il ne l'a fait, justice à ses prédécesseurs français, qu'il connait cependant, puisqu'il les cite. Ainsi, au sujet du « grand plan, » Bazin, dans son *Histoire de Louis XIII* (p. 12), se place déjà au point de vue que Ranke adopta ensuite (*Fr. Gesch.*, II, 104). Le mérite de M. Ph. est d'avoir soumis à la critique l'œuvre entière des *Économies royales*. Dans son premier volume il en avait déjà, se rattachant à la doctrine de Ranke, annoncé l'intention et il a tenu sa parole dans le reste de l'ouvrage. Dès le début de son livre il dut en plusieurs endroits se mettre en opposition avec les *Économies royales,* par exemple quand il raconte la conspiration de Biron, à laquelle il consacre une dissertation spéciale (I, 375-393), la trahison de L'hoste, le voyage de Sully en Angleterre (1603), etc. Un an après la publication de ce premier volume, M. Moritz Ritter publia dans les *Mémoires de l'Académie bavaroise des sciences* un travail intitulé : « les Mémoires de Sully et le grand plan de Henri IV ». Les idées exprimées déjà par M. Ph. sont reprises dans ce travail, dont les conclusions sont encore plus défavorables aux *Économies royales*. M. Ph. dit par exemple (I, 386), que le récit de l'arrivée de Biron à la cour et de son supplice y est exact en général; M. Ritter prouve au contraire que même sur ce point il faut se défier de Sully. — M. Ph. avait eu d'abord l'idée d'ajouter à son second volume une dissertation critique sur les *Économies royales* et sur le fameux plan de Henri IV. Il n'y donna pas suite, le Mémoire de M. Ritter lui ayant épargné cette peine. On trouve cependant à la fin du 3e vol. (p. 493-500) sur les Mémoires de Sully d'intéressantes remarques où l'auteur a condensé les résultats des recherches d'autres critiques et des siennes propres, et augmenté d'une notable façon le nombre des difficultés que soulève l'examen des *Économies royales;* il fait remarquer que même en matière de finances, les souvenirs de Sully ne

doivent être accueillis qu'avec circonspection. Il prouve aussi, et le fait vaut la peine d'être signalé, que les parties essentielles du « grand plan » se trouvent déjà dans les écrits d'Agrippa d'Aubigné; M. Ph. voit même dans ces derniers la source à laquelle a puisé Sully. Il y a, cela est vrai, du rapport entre ces deux auteurs, mais le grand plan n'émanerait-il pas d'une conception plus ancienne, et Sully ne serait-il pas le véritable inventeur de l'idée?

M. Ph. prononce en ces termes son jugement sévère, mais juste, sur les *Économies royales* de Sully : « en presque tous les endroits où les faits rapportés par Sully peuvent être contrôlés à l'aide de documents authentiques, leur fausseté, tantôt inconsciente, mais le plus souvent volontaire, apparaît; aussi les passages où ce contrôle fait défaut doivent-ils nous rester suspects puisque nous n'avons aucune raison pour les croire plus vrais ni plus sincères que tous les autres, et ceux qui contiennent des détails nouveaux et non connus d'autre part doivent-ils être tout à fait mis de côté. » Cette conclusion est la conséquence naturelle et légitime d'une patiente induction qui repose sur une multitude de faits réunis par l'auteur pendant tout le cours de son travail. C'est dans le 3e vol. que les citations empruntées aux *Économies royales* cessent complétement. L'unité du livre devait en souffrir. Le Henri IV du 1er vol. était resté plus près de la tradition que celui du troisième, et l'on dirait que l'auteur a éprouvé un certain mécontentement au sujet de ce changement de physionomie; ce sentiment se manifeste par des expressions qu'il eût mieux valu ne pas employer[1].

Il n'est pas possible d'indiquer en détail tout ce que l'ouvrage de M. Ph. contient de nouveau. Sur les résultats négatifs de sa critique, le lecteur est suffisamment éclairé par ce qui précède. Mais l'auteur a fait davantage : il a tracé un tableau de Henri IV et de sa politique, où il a déployé toutes les ressources d'une érudition puisée non-seulement dans les travaux antérieurs, mais aux sources mêmes, dans les archives de Paris, Bruxelles, Turin et Vienne; à mesure qu'il avance dans son travail la quantité de documents inédits l'emporte de plus en plus sur ceux qui étaient déjà imprimés; aussi son dernier volume mérite-t-il une attention particulière. Il se divise en quatre chapitres : 1° Venise et les Grisons 1606-1607; 2° la trève des Pays-Bas. Une grande partie de ce chapitre est consacrée aux négociations pour les mariages espagnols; M. Ph. complète sur plusieurs points ce qu'en avait déjà dit M. Perrens. L'auteur soutient que la réussite de ces projets et par exemple le mariage de don Carlos et de Christine de France avec la Belgique pour dot, aurait écarté ou du moins retardé pour longtemps le danger d'une grande guerre entre la France et l'Espagne; à ce prix

1. III, p. 70, « der Kœnig sei mit seinen eigentlichen Wünschen *brutal* hervogetreten; » p. 90 : « *die etwas plumpen Künste,* mit denen der Kœnig die belgischen Staatsmænner zu tauschen suchte. »

même, Henri IV aurait été prêt à abandonner ses anciens amis les Hollandais s'il avait pu réunir par ce moyen les Pays-Bas tout entiers et en même temps les séparer de l'Espagne, et à ce propos M. Ph. n'hésite pas à lui reprocher « une politique mensongère et à double face ». Le plus souvent le jugement qu'il porte sur Henri IV est très-défavorable; mais après tout ces projets ont été trop vagues pour qu'on puisse asseoir sur ce fondement un jugement aussi catégorique. Il est bien certain que la politique de Henri IV ne fut pas une politique de sentiment. En d'autres endroits, le jugement de M. Ph. est plus mesuré et plus équitable; ainsi, quand il dit (III, p. 323) que Henri IV voulut commencer la guerre contre les Habsbourg dans son propre intérêt et à son heure, et qu'il n'abandonna jamais ce point de vue, l'auteur ajoute qu'il eut d'ailleurs parfaitement raison. — Le 3e chap., intitulé « le parti français en Europe » montre les préparatifs faits pour cette lutte qui devenait chaque jour plus prochaine. Le dernier chapitre, et le plus important, explique la guerre de succession de Juliers. C'est dans ce chapitre qu'est le point délicat de tout le volume. M. Ph. dit bien que Henri IV saisit le « prétexte » de cette guerre pour commencer la lutte; mais de son récit même, si lumineux et si convaincant, il ressort que la question de Juliers fut pour le roi plus qu'un simple prétexte; les intérêts de la France commandaient de ne pas laisser la puissance hispano-impériale s'établir sur le cours inférieur du Rhin. — Je veux encore faire remarquer qu'à la fin de ce chapitre (p. 483) l'auteur pense, avec MM. Poirson et Loiseleur, que Ravaillac n'eut pas de complices; mais il rejette l'hypothèsse de M. Loiseleur qui admet l'existence d'un second complot; il a certainement raison dans les deux cas.

Le « grand plan » de Sully se compose d'éléments réels et d'éléments imaginaires; ce qu'il y a d'imaginaire, c'est le but même où il tend; ce qu'il y a de réel réside dans les moyens indiqués pour y parvenir. Le but, c'est d'établir la paix perpétuelle : les différents des États chrétiens entre eux doivent à l'avenir être réglés par des voies pacifiques; mais il faut tout d'abord remanier le système politique de l'Europe pour établir un équilibre stable entre les forces des divers États. Le moyen pour arriver à la paix est — la guerre. La réalisation de ce juste équilibre devait être obtenue par le renversement de la maison d'Autriche. Le commencement de la fin est ainsi une grande guerre engagée par tous les ennemis des Habsbourg, la France en tête; c'est à la veille de cette guerre que le poignard d'un assassin frappa Henri IV; les alliances étaient déjà acquises, les traités avec les confédérés conclus, les futurs changements à la carte d'Europe arrêtés avec eux.

Que reste-t-il de tout cela? C'est en se faisant cette demande que le lecteur prendra le livre de M. Ph. L'auteur a raison de repousser une opinion moyenne émise par M. Poirson, qui attribue « l'utopie » à Sully seul, mais qui pour le reste conserve à Henri IV l'honneur

d'avoir imaginé le « grand plan ». L'un tombe avec l'autre. Pour résoudre la difficulté, la seule méthode est celle qu'emploie M. Ph. : il laisse de côté les *Économies royales*, et entreprend d'exposer, d'après des documents authentiques, la vraie politique de la France pendant les années 1609 et 1610, et les desseins véritables de Henri IV pendant ces mêmes années (III, 349). Lui aussi parle d'un « plan d'ensemble » imaginé par Henri IV « cet habile homme d'État » qui sut toujours conserver des vues générales au milieu de l'infini détail des affaires journalières de sa diplomatie (III, 324). A coup sûr, voilà un jugement très-favorable à Henri IV; mais en quoi consiste le plan du roi? M. Ph. répond : son dessein fut de former une ligue générale de tous les éléments antihabsbourgeois en Europe, de réunir ainsi la France, les États protestants, la Savoie, Venise, les Pays-Bas indépendants, peut-être aussi l'Angleterre. Cette union générale devait s'affirmer par la défense à frais communs des Provinces-Unies; mais l'occasion manqua par suite des négociations pour la paix entamées déjà en 1607. Avant même que ces négociations eussent abouti à la trève de douze ans, le duc de Juliers vint à mourir (mars 1609), événement depuis longtemps prévu. Henri IV avait déjà formulé son programme pour cette circonstance. Les héritiers protestants devaient provisoirement rester d'accord, et empêcher l'empereur ou l'Espagne de se mêler à l'affaire de la succession. Désormais l'histoire de la politique française n'est pas autre chose que l'histoire de la question de Juliers. Le « plan d'ensemble, » l'«Union générale » ne sont pas oubliés ni détruits; mais tandis que là gisaient les complications véritables, que là tout était prêt, ici presque rien n'était fait lorsque Henri IV se décida en mai 1610 à intervenir sur le Rhin. Sans doute l'attaque devait commencer en même temps aussi de l'autre côté des Alpes, en Italie; mais ce n'était pas dans les affaires italiennes qu'était le nœud de la guerre; et même ces plans, ces projets relatifs à l'Italie, dont plus tard Fontenay-Mareuil parla longuement dans ses Mémoires, combien ne faut-il pas les modifier, si l'on admet le résultat des recherches de M. Ph.! Le seul prince italien sur l'alliance duquel Henri IV pût compter, a été Charles-Emmanuel de Savoie. Les négociations embrouillées poursuivies avec lui pendant des années sont exposées en grand détail par M. Ph., en partie d'après des documents inédits. A la mort de Henri IV, les négociations n'avaient même abouti à aucun résultat formel; on n'avait arrêté que les préliminaires d'une alliance à Brosolo (avril 1610). Les conquêtes éventuelles — le Milanais, — devaient être cédées au duc. Henri IV, à l'origine, avait il est vrai pensé à se faire rétrocéder la Savoie; mais dans ce projet il était expressément stipulé que Montmélian serait démantelé. Les autres princes italiens pourraient entrer dans l'alliance franco-savoyarde, mais on ne pouvait guère compter que sur le duc de Mantoue. Avec Venise, une alliance défensive ne fut pas même conclue.

L'idée d'enlever à la maison des Habsbourg la couronne impériale

fait aussi partie du plan de Sully. Sur ce point la vérité est que si le roi d'Espagne avait brigué la couronne pour lui-même, comme on s'y attendait au commencement du siècle, Henri IV se serait vraisemblablement porté comme candidat, autre François Ier en face d'un autre Charles-Quint; mais ce projet ne fut jamais l'objet de préoccupations immédiates. L'idée d'un empire bavarois n'aurait pas eu l'assentiment du duc même de Bavière, ni avant, ni après, dans les dernières années de Henri IV. Le but le plus proche de la politique française que l'on pût atteindre et que l'on atteignit en effet, était de former une ligue des princes protestants ou au moins d'une partie d'entre eux. L'Union (1608) a été principalement l'œuvre de Henri IV. Aussitôt que la question de Juliers se fut ouverte, le traité de Dortmund fut conclu, par lequel les plus importants parmi les prétendants protestants à l'héritage, ceux qu'on appelait les *possidirende Fürsten*, s'en référaient au programme du roi de France. Mais lorsque l'archiduc Léopold se fut emparé de Juliers au nom de l'empereur (juillet 1609), Henri IV dut se préparer non plus seulement à intervenir en faveur des princes prétendants, mais aussi à commencer une guerre générale. Mais les princes allemands intéressés à la succession ne souhaitaient pas une intervention armée; ils reculaient devant les conséquences redoutables d'une grande guerre. Leurs désirs et leurs réclamations avaient été satisfaits par d'abondants secours en argent. Par le traité de Hall (fév. 1610), Henri IV, l'Union et les princes prétendants s'unirent pour intervenir tous ensemble à main armée; si cette intervention devait allumer la guerre entre la France et l'Espagne, les princes protestants fourniraient à Henri IV un contingent de 4000 fantassins et de 1000 chevaux. A la vérité presque aussitôt après Christian d'Anhalt proposa au roi le plan des alliés qui consistait à envahir les Pays-Bas espagnols après que les ennemis auraient été chassés du territoire de Juliers; mais ce projet ne fut pas converti en traité. Dans les négociations avec l'Angleterre et les Provinces-Unies cette question ne fut pas même agitée pour l'avenir; ces deux États promirent tout simplement de prendre part à l'intervention.

Qu'est-ce donc qui décida Henri IV à tirer l'épée? Il n'avait d'autre allié sûr que le duc de Savoie et encore ne pouvait-il compter absolument sur lui qu'en cas de victoire. La situation était plus favorable pour le roi sur la frontière Nord-Est de ses États. Là il avait, outre ses 36,000 hommes, 10,000 Allemands, 8,000 Hollandais, 4,000 Anglais, forces plus que suffisantes pour assurer le succès de l'intervention; mais là même l'avenir, dans le cas d'une grande guerre, était moins assuré. Sans doute l'issue de la guerre pouvait s'envisager sans crainte; sans doute, au cas de grandes victoires remportées par Henri IV, la Hollande et Venise se seraient probablement laissé entraîner dans l'alliance française par l'espoir de riches conquêtes, l'Angleterre par envie des succès de la France, le pape par la pression exercée sur lui par les armes françaises; mais à la veille de la déclaration de guerre,

on ne pouvait avoir aucune vue certaine sur de pareilles éventualités. Cette situation justifiait donc les pénibles pensées des ministres français, leurs doutes, leur peu de foi dans le succès, sentiments que Henri IV lui-même partageait dans les derniers jours de sa vie. M. Ph. termine en disant : « Si de très-estimables historiens se laissent séduire par le brillant tableau des résultats extraordinaires que l'on attendait de la guerre projetée par Henri IV, cela tient à une ignorance complète de la véritable situation qui, bien qu'en général favorable à la France, ne promettait en aucune façon un résultat rapide et décisif en sa faveur. » — Aussi quand M. Ph. donne à son ouvrage comme sous-titre « de l'établissement de la prépondérance française en Europe, » et qu'à la fin de son 3e vol. il dit expressément que Henri IV fonda cette prépondérance, on peut se demander si l'auteur n'annonce pas autre chose que ce qu'il prouve, et si, pour établir cette prépondérance, il ne fallait pas précisément que la guerre projetée par Henri IV eût porté ses fruits. M. Ph. a-t-il bien raison de prétendre que la régence de Marie de Médicis ne put renverser l'œuvre de Henri IV et que les deux cardinaux et Louis XIV auraient pu sans autres éléments continuer de bâtir leur édifice sur ces fortes bases?

Résumons les idées que nous fournit le livre de M. Ph. : il n'a pas seulement recommencé l'ancien procès de Marbault contre Sully; il a fourni de nouveaux faits pour aider à le juger; l'issue en est certaine, Sully en sortira condamné. Il sera nécessaire de soumettre à une révision minutieuse tout ce qui a été publié avant le nouveau livre : ouvrages d'exposition ou publications de textes. Ainsi M. Berger de Xivrey, qui n'était pourtant pas aveugle (voy. VI, 238), a tiré des *Économies royales* et admis dans ses *Lettres missives* bien des choses qui, en dehors de tout autre criterium, ne pouvaient prendre place à côté des documents publiés dans son grand recueil. Comparez par exemple au t. VI, p. 86-87, deux lettres du roi imprimées presque côte à côte, avec la même date (17 mai 1603) et presque le même contenu : la seconde, empruntée aux *Économies royales,* est un remaniement ou plutôt une contrefaçon de la première. Dans l'une et l'autre, Sully est prié par le roi malade de venir le trouver sur-le-champ; mais tandis que la première ne dit rien de plus qu'il n'était nécessaire : « je vous prie... de me venir trouver sans donner l'alarme à personne... car je veulx parler à vous, » nous lisons dans l'autre : « or, estant obligé, après le soin de mon salut, de penser aux ordres nécessaires pour assurer la succession à mes enfants, les faire régner heureusement à l'advantage de ma femme, de mon Estat, de mes bons serviteurs et de nos pauvres peuples que j'aime comme mes chers enfans, je désire conférer avec vous de toutes ces choses avant que d'en rien résouldre... » Ici encore le but de l'écrivain a été de rehausser la gloire non-seulement de Henri IV, mais aussi de Sully.

La prudence défend d'accepter sans réserve les résultats positifs auxquels est arrivé M. Ph., car, bien qu'il semble en général avoir atteint la

vérité, et que le « grand plan » ne doive pas, comme le phénix, renaître de ses cendres, on ne peut pas cependant considérer l'enquête comme terminée. De nouveaux documents peuvent amener des vues nouvelles; mais tout livre sur ce sujet devra désormais s'en référer à l'ouvrage de M. Ph., pour l'approuver, le compléter ou le corriger Aussi l'on peut dire que l'histoire de Henri IV est devenue un problème, et que l'érudition historique peut recommencer son labeur de Sisyphe.

J. Goll.

The Struggle against absolute Monarchy (1603-1688), by Bertha Meriton Cordery; vith two maps. London, Longmans, Green and C°, 1877, 84 p.

Ce petit volume de modeste apparence fait partie d'un recueil (*Epochs of English history*. Cf. *Revue historique*, III, p. 170) publié sous la direction de M. Creighton, qui a eu l'idée d'offrir aux écoliers sous cette forme abrégée une histoire exacte et sûre de l'Angleterre. Le but pédagogique ne sera jamais mieux atteint que si ces pages, où Mlle Cordery a résumé une partie importante de l'histoire de sa patrie, sont mises entre les mains de jeunes gens déjà au fait des événements de cette histoire. L'auteur a étudié avec soin les ouvrages modernes, surtout les travaux de M. S. Rawson Gardiner et de Forster. Son style est simple et limpide. P. 54, on voudrait voir rappeler que Milton, après l'établissement de la République, accepta le poste de secrétaire « pour les langues étrangères, » et qu'il fut le grand publiciste de la République.

A. S.

The history of the Struggle for parliamentary government in England; by A. Bisset, 2 vol. Henry S. King and C°. London, 1877, xx-322-363 p.

Le livre de M. Bisset se présente avec de bien plus grandes prétentions que celui de Mlle Cordery; mais par malheur il ne répond pas du tout à notre attente. M. Bisset a précédemment écrit une *History of Commonwealth,* pour laquelle il avait mis à contribution les archives de l'État à Londres, et cet ouvrage avait prouvé qu'il était capable d'écrire un livre intéressant et utile; mais dans ce nouveau travail, il s'est montré au-dessous de lui-même. Pour entreprendre à nouveau dans un livre de longue haleine un sujet aussi souvent traité, il fallait ou être en possession de documents non encore utilisés, ou au moins mettre à profit les résultats actuels de la science, ou présenter les événements sous un nouveau jour. Le présent ouvrage laisse beaucoup à désirer sur tous ces points. On dirait parfois que l'auteur n'a connu ni

Ranke, ni M. Gardiner, ni les *Calendars of state papers,* ni les nombreuses publications de la *Camden Society*. Il rappelle la manière des historiens amateurs, quand, au grand étonnement du lecteur, il cite aux endroits les plus insignifiants, Hume, Macaulay, Grote, etc. Il définit le règne de Charles Ier « une lutte pour le gouvernement parlementaire en Angleterre, » oubliant ainsi que la lutte pour le gouvernement parlementaire ne fut pas terminée par le supplice du roi, mais qu'au contraire une longue période d'épreuves fut nécessaire pour fonder le parlementarisme moderne. L'esprit étroit dans lequel il a conçu son sujet a pour conséquence qu'il n'accorde ni aux questions de politique étrangère ni aux questions religieuses l'attention sans laquelle on ne peut comprendre cette époque. Je ne veux pas nier que la polémique de l'auteur contre certains écrivains animés par la passion royaliste ou presbytérienne ne soit çà et là méritoire; que certaines parties de l'ouvrage, contrairement à d'autres qui contiennent des déclamations tout à fait déplacées, ne se laissent fort bien lire, et qu'à côté de nombreuses erreurs on ne rencontre quelques remarques judicieuses, quoique rarement neuves; mais en somme il est regrettable que tant de travail et de papier aient été dépensés en pure perte.

A. Stern.

Fontes rerum austriacarum, XXXII und XXXVIII B. Der Congress von Soissons. Herausgegeben von C. Hœfler. Wien, imprimerie de Cour et d'État, 1875, 2 vol. 139-437 p.

Ces deux volumes contiennent des documents très-intéressants pour l'étude d'une des périodes les plus obscures et les plus embrouillées de l'histoire moderne. C'est le moment où se préparent sourdement les grandes crises qui éclatèrent à l'avénement de Marie-Thérèse. L'Autriche avait retiré de la guerre de succession d'Espagne de très-grands avantages territoriaux. Elle possédait les couronnes de Naples et de Sicile, le Milanais et les provinces belges; mais une préoccupation qui dominait l'empereur, la nécessité d'obtenir de l'Europe la garantie de la *Pragmatique sanction* qui assurait, à défaut d'héritiers mâles, la succession à la fille aînée, l'entraîna dans des négociations embarrassées. En 1727 la guerre faillit éclater entre l'Autriche et l'Angleterre au sujet d'une compagnie de commerce qui s'était formée à Ostende. Dans l'état troublé de l'Europe d'alors, ce différend en souleva d'autres : la moindre affaire pouvait allumer une guerre générale. La France offrit ses bons offices, et par un traité préliminaire, l'Autriche, la France, l'Angleterre et la Hollande convinrent de se réunir en Congrès à Aix-la-Chapelle pour régler leurs intérêts respectifs. Aix-la-Chapelle fut changé pour Courtrai, puis pour Soissons, et c'est là que le Congrès se réunit le 14 juin 1728. Il fit peu de chose, et bientôt les négociations se trouvèrent transportées à Paris, où elles se poursuivirent à peu près

exclusivement jusqu'à la conclusion du traité de Séville (9 novembre 1729) qui fut considéré comme la fin du Congrès de Soissons. Ce traité provoqua des réclamations très-vives de la part de l'Autriche et il s'ensuivit des négociations qui se terminèrent en 1733 par la guerre de succession de Pologne. Le comte Étienne Kinsky fut adjoint comme plénipotentiaire au baron Fonseca qui avait pris part aux premières opérations du Congrès. Il arriva à Paris au milieu de juin 1729. La correspondance publiée par M. H. commence le 16 juin 1729; elle se compose des rapports des plénipotentiaires autrichiens, des rescrits que leur cour leur adressait et des documents annexés à ces différentes expéditions. Un très-grand nombre de ces documents sont en français. Les pièces comprises dans la première partie de la publication, celle qui forme le t. XXXII des *Fontes rerum austriacarum,* comprend la correspondance de la mission autrichienne du 16 juin au 28 décembre 1729, en tout 56 pièces, et des annexes qui s'étendent du 25 février au 20 décembre 1729. La seconde partie, qui forme le t. XXXVIII des *Fontes,* comprend la correspondance de la mission du 2 janvier 1730 au 6 mars 1732, et se termine par le récit de l'audience de congé de Kinsky. C'est donc l'histoire entière d'une négociation dont M. H. nous donne les éléments. Il avait eu à sa disposition la correspondance de Kinsky; il l'a complétée par des documents tirés des Archives de l'État. La publication, qui est accompagnée de tables et de répertoires, est précédée d'introductions historiques développées : XLVII et XXVIII pages.

Recueil des Traités et Conventions conclus par l'Autriche avec les puissances étrangères, par L. de Neumann et A. de Plasson. Nouvelle suite. Tome I. Vienne, 1877. Imprimerie de la Cour et de l'État, 8°, XII-465 p.

Le recueil de M. de Neumann est très-connu et justement estimé. Ce recueil s'était arrêté au t. VI et à l'année 1851. La nouvelle série qui commence avec ce volume comprendra les traités, conventions, notes et déclarations contenant des conventions ou les concernant, de 1851 à 1876. Les actes contenus dans ce nouveau volume sont au nombre de 76 et s'étendent du 4 août 1851 au 5 décembre 1857. Ils embrassent donc la période si intéressante de la guerre de Crimée. M. de Neumann et M. de Plasson se bornent à publier les pièces après les avoir collationnées sur les textes authentiques. Ils ne font point de commentaires historiques. Il suffit d'annoncer ce volume pour qu'il prenne immédiatement dans les bibliothèques la place qu'il laissait vide et où il était attendu.

Geschichte Maria-Theresia's. Von Alfred Ritter von ARNETH. Band I-VIII. Wien, 1868-77, in-8, Braumüller.

Il y a quatorze ans, M. d'Arneth traçait d'une main ferme, dans la préface de son premier volume, le plan d'après lequel il se proposait d'écrire l'histoire de Marie-Thérèse « la plus grande figure de l'histoire autrichienne »; il voulait la diviser en 4 parties. En considérant la masse énorme de matériaux non encore utilisés qui devaient former les fondements de son œuvre, il doutait s'il pourrait jamais venir à bout de sa tâche. Cependant trois parties sont déjà complètement traitées; le second volume de la 4e vient de paraître, et l'on peut espérer en voir la fin pour le centenaire de la mort de Marie-Thérèse. Telle qu'elle est déjà, cette œuvre est le plus beau monument qui ait été élevé à la mémoire de l'impératrice, *monumentum aere perennius.*

Les travaux d'Arneth ont inauguré une ère nouvelle pour les études historiques en Autriche. Sous Marie-Thérèse avaient été fondées les Archives de la maison impériale, et dès cette époque, on avait considéré qu'une de leurs principales destinations était de venir en aide aux recherches des érudits. Mais pendant le long règne de François Ier, et après lui, tout le temps que dura le ministère du prince de Metternich, les archives furent étroitement fermées, et les études historiques mises en suspicion. Lorsqu'en 1821 G.-H. Pertz, au nom de la Société fondée pour l'étude de l'histoire ancienne de l'Allemagne, chercha à Vienne des collaborateurs pour la publication des *Monumenta Germaniae historica,* le chevalier de Gentz, l'homme de confiance de Metternich, lui expliqua « que la formation de cette Société ne pouvait être agréable à l'empereur; qu'elle ne devait pas compter sur son appui; qu'elle ne se serait jamais vue de bon œil ». On demanda même « à quel but on voulait faire servir l'histoire ». En cette circonstance, il ne s'agissait que du moyen-âge, et même de la période la plus reculée de cette époque lointaine; l'étude de l'histoire moderne était regardée comme absolument subversive. La conséquence d'un pareil système fut de laisser l'Autriche, en fait d'érudition, loin derrière les principaux États de l'Europe; aussi les événements les plus importants, les plus grands personnages de son histoire ne furent-ils connus que d'une façon superficielle. Partout l'on publiait des sources nouvelles, les archives s'ouvraient; l'historiographie allemande prenait sous la direction de Ranke un vigoureux essor; en Autriche seulement l'histoire était sans voix. Depuis trente ans, les choses ont bien changé. L'Académie des sciences fondée à Vienne établit une commission d'histoire sous la direction de laquelle ont été publiés depuis 1848 l'*Archiv für œsterreichische Geschichte* et depuis 1855 les *Fontes rerum austriacarum*, publications qui comptent aujourd'hui de nombreux volumes et qui renferment les plus précieux documents. L'histoire moderne donnait encore ombrage; mais depuis une dizaine d'années les entraves ont été brisées, et les archives autrichiennes ont offert aux travailleurs une mine inépuisable.

C'est l'honneur d'Arneth, en sa qualité de directeur des archives de la maison impériale et de l'État d'Autriche, d'avoir levé l'interdit qui les frappait, et d'avoir mis à l'entière disposition des érudits les trésors qu'elles renferment. Il a montré lui-même dans des ouvrages de premier ordre le parti qu'on en pouvait tirer; tous ses travaux témoignent d'une méthode sévère à laquelle il avait été initié par son père, l'éminent numismate Joseph d'Arneth. Ils se recommandent par la sûreté des informations, l'abondance des documents inédits qu'il y met à profit, et dont il a publié les plus importants avec une minutieuse exactitude, soit parmi les remarques et en appendice, soit en volumes; enfin par une mise en œuvre consciencieuse de ces riches matériaux, et une exposition simple, mais claire et pénétrante. Je ne parlerai pas ici de ses importants travaux, publiés il y a longtemps déjà, sur le feld-maréchal Guido Starhemberg et sur le prince Eugène; il considérait lui-même comme son œuvre capitale l'histoire détaillée de Marie-Thérèse qu'il voulait écrire, et il s'y est consacré avec le plus entier dévouement, et animé du plus pur patriotisme.

Chaque partie de l'histoire de Marie-Thérèse est féconde en renseignements nouveaux et importants, en traits qui peignent vivement la vie et les actes de l'impératrice et de ses contemporains. Dans la première partie de son règne (1740-48, 3 vol., de 1863 à 1865), nous voyons la jeune princesse, héritière d'un trône antique, mais sans armée exercée, le trésor vide, entourée de vieillards; — tous ses ministres avaient dépassé soixante-dix ans ou allaient les avoir — lutter pleine de courage et de résolution contre les ennemis, supérieurs en force, qui attaquaient de tous côtés ses droits héréditaires, et menaçaient l'intégrité de ses États. Conseillée par quelques dévoués serviteurs, parmi lesquels le secrétaire d'État Bartenstein, portée par la fidélité et le dévouement de ses peuples, soutenue par l'alliance des puissances maritimes, l'Angleterre et la Hollande, elle surmonte le péril, et mûrit au milieu de l'adversité; elle peut enfin mettre sur la tête de son époux, François de Lorraine, la couronne impériale, et sauver ses États héréditaires, sauf une partie de ses possessions en Italie et les provinces allemandes de Silésie et de Glatz.

Ce grand travail fut interrompu par la publication de la correspondance de Marie-Antoinette avec sa mère, ses frères Joseph II et Léopold II, documents d'une authenticité absolue, à l'aide desquels M. d'Arneth renversa tout l'échafaudage des faussaires et la crédulité des collectionneurs dillettantes, et qui le firent connaître en France de tous les travailleurs sérieux. Puis vinrent la correspondance de Joseph II avec Marie-Thérèse et son frère Léopold (— 1780), avec Catherine II de Russie; d'autres publications encore, fruits de ses recherches dans les archives; et quelques années plus tard, celle de la correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argenteau, si étonnante et si pleine d'intérêt, qu'il entreprit en collaboration avec M. Geffroy (Paris, Didot, 3 vol. 1874).

Avant cette dernière publication, M. d'Arneth avait publié en 1870 la seconde partie de son histoire : Marie-Thérèse après la guerre de succession, 1748-56. Dans les précédents volumes, il avait eu plus d'une fois occasion de remplacer des récits à moitié légendaires par d'autres plus véridiques ; mais il avait sous la main une très-grande quantité d'ouvrages composés par des historiens appartenant à des nations alliées ou ennemies de l'Autriche. Dans ce nouveau volume, au contraire, il fallut couper en pleine forêt vierge; aussi est-il infiniment plus instructif. Pendant ces années de paix, l'impératrice mit tous ses soins à réprimer les abus qu'elle avait remarqués pendant les premières années, si critiques, de son règne, et à augmenter par une organisation nouvelle les forces de son État. Dans cette œuvre, elle eut pour auxiliaires des hommes de mérite qu'elle sut choisir, et qu'elle estimait à leur valeur, le comte Fr.-Guill. von Haugwitz, le comte Fr. Harrach, le comte Ph. Kinsky. Pour assurer l'unité du gouvernement et centraliser les forces de l'État, les hauts fonctionnaires furent remplacés, les immunités des États provinciaux réduites, les pouvoirs administratifs et judiciaires séparés, un code civil et un code criminel rédigés (ils furent terminés en 1766 et 1768); l'administration financière fut organisée, et l'armée refaite sur le modèle prussien; en peu de temps l'activité réformatrice de Marie-Thérèse et de ses ministres se signala dans toutes les directions, du moins dans les provinces allemandes, car les Pays-Bas veillaient sur leurs priviléges et les Hongrois résistèrent avec énergie à toutes les réformes, et persévérèrent dans leur esprit d'isolement à l'égard des projets les plus salutaires de Marie-Thérèse.

Le zèle et le talent déployés par l'impératrice pour l'administration et la réforme de ses États avaient été reconnus par ses contemporains, et avaient surtout excité l'étonnement de Frédéric II, qui en a donné une preuve significative dans la préface de son *Histoire de la guerre de Sept-Ans ;* mais les motifs auxquels obéit l'impératrice, les délibérations qu'elle conduisit, les résolutions auxquelles elle s'arrêta, nous n'apprenons tout cela dans le détail que par le livre de M. d'Arneth.

Plus instructifs sont encore les renseignements qu'il nous apporte sur la politique étrangère de la cour autrichienne. A quelles discussions ne s'est-on pas livré, jusque dans ces derniers temps, sur l'origine de la guerre de Sept-Ans ! Aujourd'hui, nous avons les preuves, tirées des archives autrichiennes, que le but final de toutes les réformes intérieures, comme de la politique étrangère, était de mettre Marie-Thérèse en état de régler son compte avec la Prusse, et non-seulement de reprendre la Silésie, mais de ramener la Prusse à l'état d'une principauté d'empire réduite à l'impuissance. Le comte Kaunitz entra sans restriction dans ces desseins, s'y incarna pour ainsi dire, et par cette conduite mérita la confiance illimitée de sa souveraine, dont il resta jusqu'à sa mort le premier conseiller. L'entreprise paraissait si difficile, que Marie-Thérèse n'était résolue à la tenter que le jour où les circonstances lui promettraient le succès. Pour garantir l'enjeu que risquait

l'Autriche, il fallait des alliés puissants; il lui fallait isoler la Prusse. L'alliance anglaise n'avait pas répondu longtemps aux espérances de Marie-Thérèse; on ne devait pas s'attendre à ce que l'Angleterre prêtât les mains à l'anéantissement de la Prusse. L'Autriche pouvait compter sur les secours armés de la Russie; mais c'est la France qui devait faire pencher la balance en sa faveur. Si l'on pouvait amener cette puissance, jusqu'alors l'alliée de la Prusse, non-seulement à consentir à une guerre contre ce royaume, mais à y prendre part au moins d'une façon indirecte par des subsides, et en faisant marcher les principautés d'empire ses alliées, l'impératrice et son ministre croyaient pouvoir vaincre la Prusse et relever la grandeur impériale de l'Autriche catholique en Allemagne sur des bases inébranlables. Nous connaissons aujourd'hui et les divers articles de ce programme tracé par Kaunitz en 1749, et approuvé par l'impératrice, et les empêchements qui en entravèrent l'exécution et maintinrent pendant de longues années encore la cour impériale dans la vieille ornière de l'alliance avec les puissances maritimes. Ni comme ambassadeur en France (depuis 1750), ni comme chancelier d'État (depuis 1753), Kaunitz ne réussit à faire faire un pas à l'alliance française, jusqu'au jour où la guerre éclata entre l'Angleterre et la France, et brisa le lien qui unissait l'Autriche à l'Angleterre. Alors on reprit les projets ajournés depuis des années, et en août 1755 des négociations en vue d'une alliance offensive furent entamées avec la France. Nous savions depuis longtemps — et les historiens français nous renseigneront là-dessus, il faut l'espérer, avec plus de précision encore, à l'aide des papiers de Bernis — quelles discussions orageuses et quelle vive opposition les offres de l'Autriche excitèrent dans le conseil de Louis XV; mais combien la marquise de Pompadour se donna de peine pour les faire accueillir, et quelle part décisive elle prit à la conclusion de l'alliance, c'est M. d'Arneth qui nous l'apprend, de la manière la plus précise, d'après les papiers du cabinet autrichien. La cour de Vienne se croyait si bien sûre de son affaire, qu'elle pensait déjà en 1756 à déclarer la guerre à la Prusse avec une armée autrichienne de 80,000 hommes, et une armée russe de 60 à 70,000 hommes. Cependant la signature du traité fut ajournée; la cour de Versailles n'était pas si fort disposée à une entente parfaite qui aurait pour résultat le bouleversement de ses relations avec l'Allemagne et le démembrement de la Prusse. Le traité du 1er mai 1756 établissait une alliance plutôt défensive, et réservait la question d'un plus complet accord. L'Autriche elle-même était encore en retard pour ses préparatifs de guerre. C'est pourquoi la marche déjà commencée des Russes vers leur frontière occidentale fut arrêtée et le début des hostilités fixé au printemps de l'année 1757. Tel était l'état des choses lorsque Frédéric II devina le péril qui le menaçait, et tira l'épée en août 1756, poussé par « la nécessité de prévenir des complots qui deviendraient plus dangereux de jour en jour, si l'épée ne tranchait ce nœud gordien, lorsqu'il en est temps encore ».

Cinq ans plus tard, parut la 3e partie : Marie-Thérèse et la guerre de Sept-Ans (2 vol. 1875). Ce n'est pas le récit des faits militaires qui tient ici la plus grande place; c'est le rôle personnel qu'y joua l'impératrice, ses efforts pour organiser l'armée, ses relations avec les généraux; c'est la position du conseil aulique de la guerre (*Hofkriegsrath*); c'est la poursuite des négociations entamées par le cabinet autrichien. L'auteur a peint en traits vivants la persévérance et l'opiniâtreté de Marie-Thérèse; les frottements intérieurs et les résistances qui affaiblirent l'action autrichienne et la coopération des alliés, et permirent au génie et à la fermeté de Frédéric le Grand de sauver l'intégrité de ses États.

La 4e partie enfin comprend les dernières années du règne de Marie-Thérèse (1763-80). Elle comptera 4 volumes; deux ont déjà paru à court intervalle (1876 et 1877). Dans cette dernière période de sa vie, l'impératrice ne forma plus de grands projets comme ceux qui avaient auparavant rempli son esprit. Elle accepta comme un jugement de Dieu l'arrêt prononcé par les événements dans la longue et fatale guerre avec la Prusse; elle mit tous ses soins à maintenir la paix, à panser les blessures que la guerre avait faites, à reprendre avec calme l'œuvre des réformes commencée auparavant, à établir sa famille. Kaunitz resta près d'elle avec une fidélité et un dévouement ininterrompus. Au début, son mari, l'empereur François Ier, l'aida aussi pour sa part, surtout en matière de finances; en général, d'ailleurs, l'action de ce dernier dans le gouvernement fut plus importante qu'on ne l'avait admis jusqu'ici. Après sa mort (1765) l'empereur Joseph II devint corégent à côté de sa mère, situation qui devint pour l'un et l'autre difficile et pénible; car le sang ardent du Lorrain bouillonnait dans les veines de l'empereur, et toute sa piété filiale pouvait à peine le plier à suivre la politique réfléchie et circonspecte de sa mère vieillissante. Il brûlait du désir d'entreprendre à l'intérieur d'énergiques réformes et à l'extérieur de poursuivre par tous les moyens possibles les avantages de l'Autriche. Sur tous ces points se produisirent des tiraillements qui préparèrent à Marie-Thérèse des chagrins nombreux, et, dans la politique autrichienne, de grandes oscillations; car tandis que pour l'administration et la justice l'impératrice s'en tenait opiniâtrément aux principes qu'elle avait mis elle-même en pratique, pour la politique étrangère, la fougue de son fils l'entraîna souvent, contre sa volonté et contre ses convictions. Cette peinture des relations personnelles entre la mère et le fils, deux caractères si remarquables, donne aux derniers volumes de M. d'Arneth un intérêt tout particulier.

Le 1er vol. de cette série est spécialement consacré aux affaires intérieures et à la maison impériale. Il traite du relèvement du crédit de l'État, ébranlé par les dépenses de la guerre; de l'armée; des nouvelles, mais infructueuses négociations avec la diète hongroise; de l'introduction dans les services publics d'éléments plus jeunes, ce qui amena Kaunitz à offrir sa démission; mais Marie-Thérèse et l'empereur s'unirent pour

vaincre l'ombrageuse susceptibilité de leur ministre. Il nous introduit particulièrement dans la famille impériale; les fils, filles et gendres de Marie-Thérèse nous sont montrés dans des tableaux pleins de vie dont les traits ont été fournis à l'auteur par les rapports des ambassadeurs, les papiers de famille et les correspondances confidentielles. Les inquiétudes et les sentiments maternels de l'impératrice se manifestent dans les instructions où elle conseille ses filles; mais ce qui jette une ombre sur ses dernières années, c'est qu'une seule de ses filles, l'archiduchesse Marie, fut heureuse avec l'époux de son choix, Albert de Saxe, tandis que la politique, qui l'avait poussée à disposer de la main des autres, ne leur avait pas apporté le bonheur. Joseph II non plus ne fut pas heureux dans son second mariage. M. d'Arneth consacre un excellent chapitre à sa première femme, si aimable et si bien douée, Isabelle de Parme, petite-fille de Louis XV, et nous fait comprendre combien la famille impériale eut raison de regretter la mort prématurée de cette princesse.

Le dernier volume, qui vient de paraître, concerne les affaires étrangères, parmi lesquelles le démêlé turco-polonais, le premier partage de la Pologne et la guerre turco-russe de 1768-1774 tiennent le premier rang. Ici M. d'Arneth met tous ses soins à suivre dans le détail la marche de la politique autrichienne et à fixer avec précision la part qu'y prit Marie-Thérèse. Il montre avec une grande finesse les différences capitales qui séparaient les convictions de l'impératrice et les vues de son chancelier d'État, celles surtout qui séparaient Marie-Thérèse et Joseph II. Sur ce sujet, et dans le sens autrichien, le travail était déjà fort préparé, en partie par les correspondances publiées par M. d'Arneth lui-même, en partie par les documents publiés par M. Adolf Beer; mais c'est encore M. d'Arneth qui, le premier, a apporté dans cette partie une clarté et une précision parfaites, à l'aide de textes nouveaux et importants, tirés surtout des papiers du cabinet impérial. Nous voyons aujourd'hui de la façon la plus évidente après quelles résistances et avec quel déplaisir Marie-Thérèse a prêté les mains aux efforts de Joseph II pour démembrer la Pologne et pour enlever à la Turquie une partie de la Moldavie. Le livre se termine par les conventions signées en 1776, qui fixèrent les limites des provinces acquises à l'Autriche, la Gallicie et la Bukovine. Le volume suivant exposera les mesures prises pour secourir ces pays arrachés à la mauvaise administration turque ou polonaise, et dont l'état misérable, au dire de Joseph II, appelait depuis longtemps un autre maître; de même aussi les réformes entreprises simultanément dans les autres provinces de la monarchie.

M. d'Arneth n'attache pas seulement le lecteur par une exposition lumineuse; il le gagne en indiquant et en pesant en toute conscience les raisons qui permettent d'établir les faits et d'apprécier les personnages. On ne met jamais en doute sa loyauté ni sa sincérité, même quand on n'adhère pas à ses jugements. Il écrit d'après les actes autrichiens et au point de vue autrichien, avec des sentiments d'amour et de respect pour

Marie-Thérèse, avec un chaud patriotisme. Il ne s'aveugle pourtant pas sur les faiblesses de l'impératrice et sur les fautes de son règne. Il lui reproche par exemple son étroite dévotion, et ne méconnaît pas les imperfections du système bureaucratique de l'époque; mais il accentue fortement son blâme contre les ennemis de sa souveraine, non sans se laisser influencer malgré lui par les animosités du moment présent, ainsi quand il en vient à parler des refus inébranlables que la Hongrie opposa à toute réforme, et de ses menaces de séparatisme, et dans le jugement amer et à mon sens injuste qu'il porte sur Frédéric le Grand. Mais il a déjà montré qu'il sait honorer l'opinion loyale d'un adversaire, même sur des points où il est en désaccord avec lui. Comme membre du Parlement autrichien, comme directeur des archives impériales et comme écrivain, il est resté résolûment fidèle aux principes qu'il exprimait en janvier 1849 en qualité de délégué à l'Assemblée nationale allemande de Francfort : « S'il était réellement impossible de créer un lien intime entre l'Autriche et l'Allemagne, c'est-à-dire en faisant entrer l'Autriche dans la fédération allemande, alors, Messieurs, notre plus sacré devoir serait de tout mettre en œuvre, vous en Allemagne et nous en Autriche, afin de sceller aussi étroitement que possible l'alliance qui doit unir indissolublement les deux pays, et qui les unira indissolublement à leur commun avantage; puis, ce sera notre plus sacré devoir de travailler à faire cesser la division qui menace aujourd'hui de séparer les deux pays, à empêcher que la division s'accentue jamais au point d'amener une irréparable séparation. »

Arnold Schaefer.

Histoire de l'Europe pendant la Révolution française, par H. de Sybel, traduit par Mlle Marie Dosquet, tome III. Paris, Germer Baillière. 1 vol. in-8°, 532 p.

La guerre avait interrompu l'édition française de l'histoire de M. de Sybel. Il eût été très-fâcheux que cette publication ne fût pas continuée, et nous devons savoir gré au traducteur et à l'éditeur de l'avoir reprise. Il est nécessaire en effet de mettre à la portée du grand public un des ouvrages qui permettent le mieux de juger comment le parti national-libéral qui prétend diriger la révolution allemande juge la révolution française. M. de Sybel a trouvé en Allemagne des contradicteurs ardents, comme l'Autrichien M. de Vivenot, et des critiques d'une grande compétence, comme M. Hermann Hüffer. Mais les discussions élevées en Allemagne au sujet du livre de M. de Sybel portent surtout sur la politique des puissances allemandes. En ce qui concerne l'histoire intérieure de la France, M. de Sybel a trouvé dans son pays moins de contradicteurs; ce qui s'explique aisément. Cette partie est à coup sûr la moins bonne de son livre : il y a à la fois de la passion et de l'esprit de système dans la manière dont il voit, présente et juge les affaires de la France. Un Français—admirateur quand même de toutes les choses et de tous les hommes de la Révolution, en est très-légitimement indi-

gné. Le Français qui porte le jugement le plus dégagé sur la Révolution et les révolutionnaires se rencontre rarement avec M. de Sybel. S'ils sont parfois d'accord pour condamner ou blâmer un même fait ou un même homme, ce n'est point pour les mêmes motifs. Tout compte fait cependant, on trouve dans ce volume moins de parti-pris que dans les deux précédents : il en résulte que les incontestables qualités qui ont fait la réputation de M. de Sybel se manifestent d'une manière beaucoup plus intelligible pour le public français. Je n'ai point l'intention d'entrer ici dans l'examen de ce livre : des discussions spéciales m'entraîneraient beaucoup trop loin. Je me propose d'ailleurs de revenir ici-même et en détail sur l'une des parties les plus importantes de ce volume : la paix de Bâle. L'affaire de l'évacuation de la Belgique et l'histoire des essais de négociation entre l'Autriche et la France forment deux chapitres très-intéressants. Ces chapitres ont donné lieu en Allemagne à des discussions approfondies. Les travaux critiques de M. Hermann Hüffer sur ces deux questions me paraissent ce que l'on a écrit de plus complet et de plus remarquable. J'y renvoie le lecteur. Il est indispensable de lire M. Hüffer après M. de Sybel : autrement on s'expose à de très-fâcheuses méprises sur l'état des études en Allemagne et sur l'esprit qui y dirige la critique. Je me bornerai à de très-courtes citations qui me paraissent propres à faire ressortir le caractère de l'œuvre de M. de Sybel. Il dit, par exemple (p. 5), comparant l'état de la France en 1794 à l'état des monarchies coalisées : « Toutes les factions étaient unies dans le désir patriotique de vaincre l'Europe; toutes les discordes, toutes les cruautés, toutes les colères, toutes les illégalités, toutes les cupidités semblaient maintenant ne s'employer qu'au profit des armements. Tandis que les monarques absolus de l'Europe s'inquiétaient avec sollicitude de la prospérité et des vœux de leurs peuples, le gouvernement démocratique poursuivait sa route, écrasant sans pitié dans sa marche hardie tous les obstacles qui lui barraient le passage. » M. de Sybel serait, je le crains, bien embarrassé s'il lui fallait justifier par des faits cette surprenante assertion qu'en 1794 « les monarchies absolues s'inquiétaient avec sollicitude de la prospérité et des vœux de leurs peuples. » A coup sûr, quand on lit son livre, on n'y trouve nulle part la moindre trace de cette sollicitude, et on y voit au contraire se manifester à chaque page l'incapacité, l'égoïsme et la corruption de ces gouvernements sans principes et sans idées; ils ne parvenaient même pas à s'accorder pour combattre cette révolution qu'ils rêvaient d'écraser sans parvenir à la définir et à la comprendre. M. de Sybel a voulu non-seulement ramener la révolution française à la mesure des événements généraux de l'histoire — en quoi il a eu raison; mais il a prétendu en réduire l'importance — en cela il entrait dans le système. Il est tombé dans le paradoxe lorsqu'il a tenté d'opposer à cette révolution rabaissée une Europe monarchique supérieure à la fois par l'élévation des principes et la moralité des actes. La coalition explique par chacun de ses actes la déroute et l'impuissance finales par lesquelles elle succombe.

Les mêmes inconséquences se retrouvent dans les petits côtés de l'ouvrage. Je lis (p. 313) à propos de Madame Tallien : « Elle était bonne et sensible, mais son esprit était peu remarquable et ses mœurs nullement sévères; on doit regarder comme un signe caractéristique de l'abaissement auquel Robespierre avait réduit la France qu'une telle femme ait pu y jouer un rôle politique. » Il serait en vérité peu délicat de retourner cette phrase et, remplaçant le nom de Notre-Dame de Thermidor par des noms de comtesses bien connus alors à Berlin, d'en conclure à l'abaissement auquel Frédéric-Guillaume II avait réduit la Prusse. Il me suffit d'en appeler aux curieux articles de M. Karl Hillebrand sur la société de Berlin (*Revue des Deux-Mondes*, 1870). Il ne faudrait cependant pas conclure de là que ce plan très-arrêté de dénigrement de la Fance et d'apologie de la coalition ait conduit M. de Sybel à faire une œuvre absolument partiale et passionnée. Ce serait une erreur, et si j'insiste sur les critiques, c'est que la réputation de ce livre étant faite, il est inutile d'en signaler les qualités et qu'il convient d'en indiquer les défauts. Si M. de Sybel dans le tableau qu'il trace des armées françaises (Livre IX, ch. I) me paraît avoir méconnu ce qu'elles renfermaient d'héroïsme noble, de patriotisme élevé, de désintéressement, de discipline et de vertus militaires; s'il a, en constatant leur puissance, rendu lui-même cette puissance à peu près inexplicable, il nous montre très-bien les causes de désorganisation des armées alliées (p. 253). La démoralisation y régnait, les chefs étaient ignorants, les soldats insubordonnés; les officiers « ne s'inquiétaient nullement des devoirs de leur position ni du bien des soldats, ils vivaient dans les orgies et les plaisirs et donnaient le plus mauvais exemple aux troupes par leur propre indiscipline et leur libertinage. Il arrivait souvent lorsque les régiments se mettaient en marche le matin, que les officiers restaient à boire dans quelque cabaret; puis, vers midi, ils rattrapaient à toute bride la colonne, devant laquelle ils passaient à demi-ivres en criant et en chantant, à la grande indignation des soldats ! » Ces soldats pillaient et saccageaient. Il en résultait que les habitants, poussés à bout, comme les Belges, par la licence des Anglais (on devrait ajouter : et surtout par celle des Allemands) « appelaient de leurs vœux l'arrivée des Français, desquels ils espéraient leur délivrance, et qui devaient les venger d'alliés détestés. » Enfin, et pour conclure, voici comment M. de Sybel nous peint l'état de l'Allemagne et l'état de la France au moment de la paix de Bâle, à la suite de ces guerres où les Français n'auraient été que les instruments barbares d'une tyrannie sauvage et où les souverains alliés auraient montré une sollicitude si éclairée pour leurs sujets : « Après avoir, pendant trois années de guerre, mis à peine 20,000 hommes sur pied en dehors des mercenaires payés par l'Angleterre, et après avoir tout récemment humblement exprimé ses désirs de paix, l'empire d'Allemagne n'avait plus aucun droit à se plaindre de la négociation de Bâle. On aurait d'ailleurs cherché vainement alors en Allemagne le moindre sentiment

national; la justice historique ne saurait donc permettre de juger les actes des négociateurs de Bâle ou ceux de l'empereur François d'après les principes d'une politique nationale qui n'existait plus nulle part. On peut donc déclarer et répéter qu'en adoptant le système du comte de Haugwitz, la Prusse ne commettait point de trahison; mais il est vrai aussi qu'elle se condamnait à une entière nullité politique » (p. 380). Et en regard ce tableau de la France à la même époque (p. 365) : « La France était alors dans tout l'essor du progrès et du triomphe. L'indépendance de ce pays était sortie victorieuse d'une lutte terrible, le respect de l'Europe lui était plus assuré qu'il ne l'avait été dans tout le cours du XVIIIe siècle. »

Albert Sorel.

Œsterreich und Preussen im Befreiungskriege, par Wilhelm Oncken. Bd. I. Berlin, Grote, 1876.

La « guerre de délivrance », pour les Allemands, c'est la guerre de 1813. Le rôle de la Prusse dans cette guerre commence à être bien connu; celui de l'Autriche l'était moins. M. Oncken a entrepris de le faire connaître. Les archives de Berlin lui ont communiqué d'importants documents; celles de Vienne lui ont été ouvertes avec cette libéralité dont M. d'Arneth et ses collaborateurs ont déjà donné tant de preuves. Il résulte, pour M. Oncken, des documents qu'il a eus entre les mains que les négociations de paix entamées par l'Autriche dans les premiers mois de 1813, sous le couvert d'une médiation, ont été, au point de vue allemand, mal jugées et condamnées à tort. L'Autriche, en réalité, s'était entendue avec la Prusse dès l'automne de 1812, et a exercé, secrètement il est vrai, la plus grande influence sur la politique prussienne. Personne plus que Metternich n'a travaillé à organiser contre Napoléon la coalition formidable qui se déclara après le congrès de Prague et qui entraîna la chute de l'empire français. M. Oncken trouve que l'Autriche et l'Allemagne, après avoir enterré tant de vieilles querelles, doivent faire aussi la paix à propos de « la guerre de délivrance ». Le moyen de les y décider, c'est de leur présenter sincèrement la vérité des faits. Tel est l'objet que se propose M. Oncken dans l'ouvrage dont il vient de publier le premier volume. Ce volume comprend l'histoire des relations de l'Autriche et de la Prusse, et de leur politique respective à l'égard de la France, de la Russie et de l'Allemagne depuis le mois de novembre 1812 jusqu'au mois d'avril 1813. Le chapitre I expose la situation des deux puissances allemandes au moment du désastre de la grande armée. Le chapitre II rapporte, d'après des documents autrichiens entièrement nouveaux, les négociations entre Napoléon et l'Autriche au mois de janvier 1813. Le chapitre III est consacré aux négociations qui suivirent la convention de Tauroggen (30 décembre 1812) qui fut le premier acte de la défection de la Prusse, et précédèrent

la convention de Zeycz (30 janvier 1813) qui fut le premier acte de la défection de l'Autriche. Le chapitre IV raconte avec beaucoup de détails la mission du général Knesebeck à Vienne au mois de janvier 1813. Cette mission dont il a été souvent parlé, mais dont personne n'avait parlé avec autant d'abondance et de certitude que M. Oncken, avait pour objet d'amener une entente entre l'Autriche et la Prusse au sujet des alliances qu'elles méditaient l'une et l'autre avec la Russie. Le chapitre V fait connaître les dispositions et la situation de la Prusse au moment où elle va consacrer sa défection et traiter avec la Russie (février 1813). Le chapitre VI fait connaître l'état des relations de l'Autriche et de la Russie à la même époque. Le chapitre VII expose les négociations du traité de Kalisch (28 février 1813) entre la Prusse et la Russie. Le chapitre VIII, qui est le dernier du volume, est consacré au soulèvement de l'Allemagne et à la politique de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse dans les affaires allemandes. Le récit de M. Oncken est écrit avec clarté et composé avec méthode : il est fort intéressant d'un bout à l'autre. M. Oncken cite ses sources lorsqu'il puise dans les livres, et ses textes lorsqu'il puise — et c'est le cas le plus fréquent — dans des documents inédits. Ces citations — tant dans le corps du récit que dans les notes — sont fort abondantes. De plus M. Oncken a publié en appendice 29 documents qui sont pour la plupart du plus haut intérêt : ils sont tous empruntés aux archives de Vienne. M. Oncken n'a pas publié en entier les documents des archives de Berlin dont il s'est servi, parce qu'on prépare en Prusse un recueil de pièces relatives à la politique prussienne de 1813 à 1815.

Dans le temps même où M. Oncken faisait paraître son premier volume, M. Martens publiait à Pétersbourg un exposé des rapports de l'Autriche et de la Russie en 1812 et 1813 (*Recueil des traités de la Russie avec l'Autriche*, tome III), et M. de Prokesch Osten publiait à Paris le tome I de la correspondance de Gentz avec les hospodars de Valachie, qui est consacré en grande partie à cette même période. Gentz écrit une apologie de Metternich, M. Martens expose les faits au point de vue russe, M. Oncken les expose au point de vue allemand. Ces trois ouvrages se complètent l'un l'autre, ils ne se contredisent pas, et la comparaison du récit de M. Oncken avec les notices de M. Martens et les documents qu'il publie fait grand honneur à la méthode suivie par l'historien russe et l'historien allemand. Je ne me propose point ici de résumer le livre, si nourri, de M. Oncken : il me suffit de le signaler à l'attention des hommes d'étude. Je ne chercherai pas non plus à savoir si le livre de M. Oncken est bien propre à « enterrer les vieilles querelles » de l'Autriche et de l'Allemagne sur ces événements de 1813. M. Oncken montre bien clairement, plus clairement que personne, sauf M. Martens, que l'Autriche a joué Napoléon, trahi l'alliance française et participé par conséquent, en fortifiant la coalition, à « la délivrance » de l'Allemagne; mais dans quelle mesure a-t-elle servi les intérêts nationaux de l'Allemagne ? Y avait-il alors, en dehors de quelques penseurs et de quelques

politiques isolés, un seul Etat allemand qui eût un sentiment net des intérêts de l'Allemagne et servît sincèrement la cause allemande? La Prusse et l'Autriche pensaient surtout à elles-mêmes; ont-elles, en servant leurs propres intérêts, servi l'intérêt général de l'Allemagne? laquelle des deux l'a le mieux compris et le mieux servi? Ce sont des questions que je pose ici sans vouloir les résoudre : il appartient surtout aux Allemands de se prononcer en pareille matière, et, dans tous les cas, je ne voudrais pas risquer un jugement avant de connaître la suite de l'ouvrage de M. Oncken et ses conclusions. On peut, d'après les considérations qui terminent le premier volume, prévoir que ces conclusions seront assez sévères pour les deux grandes puissances allemandes. M. Oncken fait de sérieux reproches aux négociateurs prussiens du traité de Kalisch, notamment en ce qui concerne la ligue de la Vistule, ce *desideratum* de Knesebeck et des patriotes prussiens; il fait des reproches plus graves encore aux hommes d'Etat autrichiens et prussiens en ce qui concerne leur conduite à l'égard de l'Allemagne. « En fait, dit-il, et dès le mois de mars 1813, on avait décrété dans le mystère des cabinets que l'Allemagne n'aurait pas de constitution, avant même que l'on eût sérieusement discuté un seul projet de constitution. »

C'est surtout dans les chapitres qui traitent des rapports de l'Autriche avec Napoléon que le livre de M. Oncken est intéressant pour nous. M. Oncken rapporte dans sa préface une parole de Gneisenau après la bataille de Leipsig : « La postérité sera surprise quand elle connaîtra l'histoire secrète de cette guerre. » Gentz aussi dit quelque part que la politique de l'Autriche à cette époque est « une énigme indéchiffrable pour le public. » M. Oncken peut se flatter d'avoir beaucoup aidé les curieux à déchiffrer l'énigme. Je dois dire cependant que les contemporains éclairés et attentifs se rendirent parfaitement compte du but que poursuivait Metternich; ils ignoraient le détail des faits, et, faute de documents, ils risquaient de se tromper sur bien des points; mais ils avaient sur l'ensemble un sentiment assez exact. M. Oncken dit dans sa préface : « Le sens et la marche de la négociation de paix de l'Autriche a été jusqu'ici jugée et condamnée exclusivement d'après des publications napoléoniennes; elle apparaît enfin sous sa forme vraie et primitive, dans son ensemble logique et politique. » Il faut expliquer ces paroles; car il y a ici des nuances qui sont assez difficiles à saisir. Quand M. Oncken dit que la politique de l'Autriche a été méconnue, il fait, je crois, allusion surtout au jugement que l'on est induit à porter après avoir lu le tome XV de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire :* il résulte, en effet, du récit de M. Thiers que dans ces négociations de 1813 Metternich se soucia médiocrement de l'Allemagne, songea sincèrement à s'entremettre pour la paix, donna à Napoléon « d'admirables conseils », que Napoléon eut le tort de ne pas les apprécier, et que si l'Autriche passa aux ennemis de la France, la faute en est surtout à l'empereur qui lui facilita, par son orgueil et son aveuglement, le chemin

de la défection; d'après M. Thiers, Metternich aurait été habile, modéré et relativement loyal. M. Oncken voit les choses à un tout autre point de vue et il résulte de son livre avec la dernière évidence que Metternich ne négociait avec Napoléon que pour la forme et qu'il n'avait qu'un objet : « préparer sous le manteau d'une négociation pacifique une coalition générale contre Napoléon », coalition dans laquelle l'Autriche prendrait le rôle dominant. Il est évident que le livre de M. Oncken et surtout les documents qu'il publie, modifient singulièrement, sinon le fond et les grandes lignes, au moins certaines couleurs et certains traits principaux du tableau peint par M. Thiers. Si l'on veut admirer Metternich, en cette négociation, il n'est plus possible de le faire pour les motifs présentés par l'historien français. Chose singulière : M. Thiers et M. Oncken se proposent l'un et l'autre de faire ressortir ce qu'il y a eu d'habile et d'intelligent dans la politique de l'Autriche en 1813; mais ils se contredisent dans l'exposé des faits et ils attachent aux mêmes mots un sens absolument différent. Au contraire un autre historien français, Arm. Lefebvre, qui a composé son *Histoire des Cabinets* à peu près exclusivement avec les documents contemporains, et qui a fait, bien que moins complétement, aux archives des affaires étrangères françaises, un travail analogue à celui que M. Oncken a fait aux archives de Vienne et de Berlin, arrive à juger très-sévèrement la conduite de l'Autriche et de Metternich : sa conclusion est très-différente de celle de M. Oncken; leurs points de vue sont très-opposés : M. Oncken est tout allemand et M. Lefebvre tout français; mais sur les faits ils s'accordent presque toujours, et les découvertes de M. Oncken éclaircissent, complètent et fortifient le récit de Lefebvre, ils ne le contredisent pas et ils n'en modifient ni le fond ni les traits essentiels. Je n'insisterai pas davantage; j'ai essayé dans une étude récemment publiée de préciser les faits qui résultent tant du livre de M. Oncken, que de celui de M. Martens et des dépêches de Gentz [1]; je me suis efforcé de présenter ces faits sous les rapports qui m'ont paru les plus justes et de résumer cette négociation de 1813 telle qu'elle résulte des publications nouvelles faites en Russie et en Allemagne. Je ne doute pas que le second volume de M. Oncken ne nous apporte sur le congrès de Prague des éclaircissements aussi précieux que ceux que nous donne le premier volume sur les événements des premiers mois de 1813.

Albert Sorel.

1. *Revue des Deux-Mondes* du 15 décembre 1876 : Un confident du prince de Metternich.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

I. — **Revue des Questions historiques.** Oct. 1877. — Vigouroux. Les juges d'Israël (d'Abimelech à Samuel. M. V. a raison de ne pas accepter l'explication mythique de l'histoire de Samson, mais tort d'accorder un caractère strictement historique à un récit qui a tous les caractères de la légende). — Chamard. De l'immunité ecclésiastique et monastique (M. Ch. combat ce que M. Boutaric a écrit sur les immunités ecclésiastiques à l'époque mérovingienne; il donne des détails intéressants sur l'origine des juridictions ecclésiastiques et des prétentions des monastères à l'autonomie; mais il ne paraît pas au courant de la question traitée par M. Boutaric et de la différence qui existe entre les juridictions ecclésiastiques et les immunités accordées par les rois mérovingiens et carolingiens aux monastères et aux églises, immunités qui furent une des origines de la féodalité; quant aux revendications embrouillées de M. Ch. en faveur des droits temporels et judiciaires de l'Église considérée comme un pouvoir supérieur à l'État, nous n'avons pas à les apprécier ici et elles ne sont pas à leur place dans une revue d'histoire). — Lecoy de la Marche. Saint Louis, sa famille et sa cour (anecdotes très-piquantes tirées principalement du recueil d'Étienne de Bourbon dont M. Lecoy prépare une édition pour la *Société d'histoire de France).* — Loth. L'auteur de l'Imitation (appuyé sur un nouveau ms. provenant de l'abbaye de Saint-Paul-de-Rougeval, M. L. revient avec force sur les excellents arguments qu'il a déjà donnés contre l'attribution de l'Imitation à Gerson ou à Thomas a Kempis.) — Mury. Le nombre des chrétiens, de Néron à Commode (combat et à notre sens avec raison les auteurs qui réduisent à peu de chose le nombre des chrétiens dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, mais il a le tort de brouiller les époques et d'appliquer à la fin du premier siècle ce qui n'est vrai que du second). — Cherbonneau. Le royaume de Tlemcen et les émirs Beni-Zeiyan. = Dans le Bulletin bibliographique nous trouvons des comptes-rendus sur les ouvrages suivants : *la Bible et les découvertes modernes en Égypte et en Assyrie*, par F. Vigouroux; *saint Ennemond, évêque de Lyon*, par J. Condamin; *Vie intime de saint Anselme,* p. Ragey; *Histoire des prêtres du Sacré-Cœur de Marseille* (1732-1831); *Barthélemy de Vir, évêque de Laon,* par A. de Florival; *la Saint-Barthélemy à Rouen,* par le vicomte d'Estaintot; *Pierre d'Aigrefeuille, évêque d'Avignon,* par J. Albanès; *Chroniques de l'abbaye de Beaumont-lez-Tours,* publ. par Ch. de Grandmaison; *Histoire de l'abbaye de Choques,* p. l'abbé Robert; *Daoulas et son abbaye,* p. O. Levot; *Notice sur saint Marcoul de Corbeny*, p. E. de Barthélemy;

Origines du prieuré de N.-D. de Paray-le-Monial, p. M. Canat de Chisy; *Correspondance de D. Jean Colomb,* publ. p. A. Brière; *Recherches sur les établissements hospitaliers de Saint-Omer,* p. Deschamps de Pas; *Histoire de la Ferté-Bernard,* p. L. Charles; *la Franche-Comté et le pays de Montbéliard,* p. A. Castan; *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne,* p. F. Moulenq; *Une vieille généalogie de la maison de Wavrin,* publ. par F. Brassant.

II. — **Bibliothèque de l'École des chartes,** 3e et 4e liv., 1877. — L. Delisle. La Bibliothèque nationale en 1876 (le t. XI du catalogue de l'histoire de France est sous presse; les tables alphabétiques qui rempliront deux vol. sont en préparation. Parmi les mss. acquis en 1876, signalons deux registres de bulles pontificales dressés à Avignon de 1599-1603 et de 1664-1667, neuf chartes originales de Cluny, la correspondance du maréchal de Bezons et pièces sur la guerre d'Espagne en 1708 et 1709, les procès-verbaux des assemblées de convulsionnaires de 1732-1768; quatre volumes de documents relatifs aux contestations de la France avec le Saint-Siége, de 1805-1807; la valeur de 140 vol. de copies de documents vénitiens relatifs aux affaires de France. Le classement des papiers de Joly de Fleury est achevé, ainsi que le catalogue des manuscrits espagnols; sur les 113 volumes de lettres adressées à Colbert, 45 sont inventoriés.) — Mas Latrie. Jacques II de Lusignan, archevêque de Nicosie et ses premiers successeurs (1456-1484). — J. Havet. Les cours royales des îles normandes (suite; M. H. passe en revue les membres des cours royales, les jurés, et les francs-tenants de la couronne qui, au XIIIe et au XIVe siècle, faisaient aussi partie de la cour; il étudie ensuite les officiers des cours royales, les officiers de la couronne, les avocats, les greffiers, le vicomte et les dénonciateurs, les prévôts, les sergents, bordiers, hallebardiers et exécuteurs; cette étude très-minutieuse est du plus grand intérêt pour l'histoire des institutions juridiques). — Bémont. Testament de Simon de Montfort, comte de Leicester (Bibl. nat. n° 1188 de Clairembault). = Dans la bibliographie nous trouvons un important article de M. Soury sur la brochure d'E. de Lüthgen, *Die Quellen und der historische Werth der frænkischen Trojasage,* et dans la chronique une analyse du mémoire de M. L. Delisle sur la *Vie et les ouvrages de Bernard Gui*).

III. — **Revue critique.** N° 30. — Budinger. Lafayette (Leroux. Étude très-favorable, d'après des pièces tirées des archives de Vienne). = N° 31. Padeletti. Fontes juris italici medii aevi (J. Havet. Bon recueil pour les étudiants). — Omaggio della Società lombarda al VIIe centenario della battaglia di Legnano (contient surtout deux études de M. Cantù et de M. Vignati sur la bataille et ses conséquences). = N° 32. Tratchevsky. L'alliance des princes et la politique allemande (1780-1790) (Leger; travail important d'après des documents inédits). = N° 33. Clément. Recherches sur le droit des Francs Saliens (Sohm; livre détestable). = N° 34. Loeper. Die Rheinschiffahrt Strassburg's in früherer

Zeit (travail sérieux).—Prothero. The life of Simon de Montfort (Bémont; n'ajoute rien à ce qu'on savait sur le comte de Leicester). = N° 35. Opel. Wallenstein u. die Stadt Halle (détails curieux sur les excès de la soldatesque). = N° 36. Krugg-Basse. L'Alsace avant 1789 (Mossmann; art. important, signale beaucoup de lacunes et d'erreurs chez M. K.). = N° 38. Dietfurth. Historische Volkslieder, xviie et xviiie s. (R. recueil curieux, mais dont beaucoup de pièces ne semblent pas authentiques). = N° 39. Labour. La châtellenie suzeraine d'Oissery (intéressant).

IV. — **Journal des Savants**, juill. — Miller. Les assises de Jérusalem et celles d'Antioche (à propos du vi^e volume de la Bibliotheca graeca medii aevi de M. Sathas, et des assises d'Antioche en français, publ. par les Mekhitharistes de Venise).— Maury. Archéologie celtique et gauloise (à propos du livre de M. A. Bertrand). = Sept. Maury. Documents sur Otton de Bamberg (analyse d'un livre publ. à Prague en 1874 p. M. Kotliarevsky).

V. — **Le Cabinet historique**. Juill.-Sept. — Delaville Le Roulx. La domination bourguignonne à Tours et le siége de cette ville, 1417-1419 (travail important fondé tout entier sur des documents manuscrits et qui nous fait connaître dans ses plus minutieux détails le plus considérable succès remporté par le dauphin Charles sur le parti d'Isabeau de Bavière. A ce travail sont joints des documents inédits tirés des Archives municipales de Tours. Un tirage à part vient de paraître chez H. Menu, Paris). — Bonassieux. Notices sur les Dames Damées de 1775 à 1789. — Robert. Inventaire des cartulaires conservés dans les Bibliothèques de Paris et aux Archives nationales.

VI. — **Le Polybiblion.** Août. — A. Prost. Table des pièces données dans l'histoire de Lorraine de D. Calmet (suite; cont. en sept.).— T. de L. Une découverte bibliographique (il s'agit d'un dictionnaire des pseudonymes, manuscrit très-précieux rédigé par le P. Louis Jacob de Saint-Charles (1608-1690) et que le R. P. Clauer analyse dans le n° de juillet 1877 des *Études religieuses, historiques et littéraires).* = Sept. Escard. Bibliographie des guerres de l'Ouest pendant la Révolution.

VII. — **Nouvelle Revue historique de droit.** Juill.-Août. — Caillemer. Un commissaire-priseur à Pompéi au temps de Néron. — R. D. Maulde. Coutumes et réglements de la commune d'Avignon au xiiie s. (suite en sept.).

VIII. — **Journal asiatique.** 1877. — Mémoire important de M. Stanislas Guyard sur la secte des Assassins ou Ismaéliens, leur origine, la part qu'ils ont prise aux croisades, leur longue puissance enfin renversée par l'invasion mongole, leurs derniers descendants aujourd'hui oubliés, mais non disparus. — Mémoire de M. L. Feer sur les manuscrits cambodgiens légués à la Bibl. Nat. par la veuve du Dr Hennecart, médecin de marine, qui avait employé les loisirs de son service en

Cochinchine à étudier la langue, l'histoire et l'histoire naturelle du Cambodge.

IX. — **Chronique du Languedoc.** 5 Août.—Récit inédit de la descente des Anglais à Cette et à Agde en 1710. — Rivières. Armorial des évêques et archevêques d'Albi (fin). — Corbière. La famille de Bourbon-Malauze (fin). = 20 août. Le régime municipal à Nîmes (intrigues de la famille Rochemore de 1645 à 1675). — Tourtoulon. Plantavit de la Pause (évêque de Lodève, note sur sa famille maternelle). = 5 sept. Droits, libertés et facultés de la ville du Vigan en 1674. — Vte de Carrière. Mémoire sur la maison de Joubert (fin le 20 sept., de 1334-1876). = 20 sept. La prise de la ville de Saint-Gilles en Languedoc (1622, réimpression). = Suite du *Journal de Faurin.*

X. — **Revue de Champagne.** Août. — A. de Barthélemy. Les monnayers de Troyes au xvie siècle. — Riocour. Les actes de l'état-civil de Châlons-sur-Marne (suite, continué en sept.). — E. B. Mémoires de Jean Foulquart. — Cte de Marsy. Testament de Gautier VI de Brienne (cet important document déjà publié par M. Paoli est pour la première fois annoté et commenté). = Nous trouvons dans la chronique le catalogue des pièces concernant la Champagne contenus dans les mss. de Peiresc, et le réglement des apothicaires de Chaumont du 10 nov. 1642.

XI. — **Revue de Bretagne.** Août. — E. Stofflet. Un Vendéen (d'après des notes sur Stofflet écrites par un de ses soldats, Coulon; fin en sept., curieux détails sur la capture de Stofflet). — La Nicollière Teijeiro. Une page de la marine militaire du port de Nantes (fin; histoire de la frégate la *Loire).* — Piederrière. Les petites écoles avant la Révolution en Bretagne (suite en sept.).

XII. — **Revue du Dauphiné.** Août.—Roman. Un procès de sorcellerie en Dauphiné (1605). = Sept. Laire. Gabriel de Castagne (éclaircissements sur un personnage impliqué dans l'affaire précédente.—Vallier. Bulle de Jean de Bernin, archevêque de Vienne (1230-1266).

XIII. — **Revue de Gascogne.** Août-Sept. — Bladé. Ordres religieux et militaires de la Gascogne. — Audiat. Un neveu de Michel de Montaigne, Raymond de Montaigne, président à Saintes, év. de Bayonne (fin). — Labat. Étude critique sur Saint-Sever (fin, exemple curieux des aberrations où peut conduire le manque de critique). — Gaubin. Monographie de la Devèze. Période révolutionnaire (curieux cahier de doléances de Mars 1789). — Couture. Vittoria Colonna et Marguerite d'Angoulême (publie deux lettres inédites très-intéressantes de ces deux femmes illustres). — La Plagne Barris. Testament de François de Massencome, père de Blaise de Monluc (utile pour la généalogie des Monluc). — Lavergne. Les couvents de Cluny en Gascogne. — Dans la bibliographie M. Couture rend compte d'une publication importante de M. Bladé sur la *Géographie juive, albigeoise et calviniste de la Gascogne.*

XIV. — **Revue de géographie.** Août. — Metchnikoff. L'Empire des Tennos (suite en sept.). — Journal d'un voyage de Constantinople à Jassy, dans l'hiver de 1785, par le comte d'Hauterive, publ. par A. Ubicini (suite en oct.) — Lettre de Vauban à Louvois (rien ne prouve que cette lettre se rapporte, comme le veut M. Drapeyron, au plan de guerre contre les Turcs publié dans les précédents nos de la *Revue*). = Sept. Guibal. Les Bulgares. = Oct. Drapeyron. Le réseau dynastique (cherche à déterminer d'après quelle loi les dynasties se développent et disparaissent). — D'Assier. Ariége et Aurigera (cette note bien faite prouve que le nom d'Ariége vient de *riëjo*, rivière en languedocien, et non d'*Aurigera*.

XV. — **Journal officiel.** 26 Août. — Drumont. Les Almanachs historiques au XVIIIe siècle. = 13 et 27 août et 14 sept. Regnaud. Le comte de Serre.

XVI. — **Le Correspondant.** 10 Août. — Lacombe. Le Cte de Serre (suite le 25 sept.) — M. Washburne et Mgr Darboy (traduction du remarquable récit trop peu connu de M. W. sur la détention et la mort de Mgr D. M. Du Camp ne paraît par l'avoir eu sous les yeux en écrivant son article sur la Roquette).

XVII. — **Revue de France**, 1er Août. — Memor. Entretiens rétrospectifs sur les choses d'Allemagne. III. Une mission secrète (émissaire envoyé à Vienne par L. Palmerston en 1862 pour pousser l'Autriche à s'unir à l'Angleterre et à la France; l'émissaire n'est pas nommé. Suite le 25 août sur la Société et la presse viennoise en 1863; le 15 sept. sur l'insurrection de Pologne; le 1er oct. sur le dernier congrès des souverains à Francfort en 1863. Série d'indiscrétions sans grande valeur). — Noel. Étude historique sur le commerce extérieur de la France depuis la Révolution, IV, 1848-1860 (suite le 15 août, le traité de commerce; le 15 sept. 1860-70.) = 15 août. La Landelle. Hist. du trois-ponts l'*Océan* (suite le 1er et le 15 sept.) = 1er sept. Barrande. L'Asie centrale russe, son passé, son présent (suite le 15).

XVIII. — **Revue des Deux-Mondes**, 1er Août. — Chantelauze. Le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau (suite, la nomination au cardinalat, la cour de Rome, la correspondance de Retz avec l'abbé Charrier, suite et fin 15 août, 1er et 15 sept.; travail du plus vif intérêt et d'une grande nouveauté, tiré principalement d'une correspondance inédite de Retz avec l'abbé Charrier et des dépêches des affaires étrangères). — Du Camp. Les prisons de Paris sous la Commune. IV, la Santé; 1er sept. V, Mazas; 1er oct. VI, La Grande-Roquette. (Quand M. Du Camp publiera ces études si remarquables en volume, nous voudrions qu'il y ajoutât des notes pour indiquer les sources soit orales, soit écrites auxquelles il a puisé, afin de donner aux historiens des moyens de contrôle.) = 15 Août. Réville. Vercingétorix et la Gaule au temps de la conquête romaine (étudie les éléments qui ont formé la nationalité gauloise.) = 15 sept. Maury. La législation criminelle; I. La Procédure;

1er oct. II. La pénalité (articles très-intéressants, le second surtout, montrant l'impuissance des sévérités de l'ancienne procédure; mais il ne faudrait pas en conclure que si elle avait été plus douce les crimes eussent été moins nombreux; le nombre des crimes dépend bien plus des lumières et du bien être général que de leur répression plus ou moins parfaite.) — Janet. La propriété pendant la Révolution française. — Delaporte. Une mission archéologique aux ruines Khmers.

XIX. — **Le Spectateur militaire.** Août. — Hachsé. Troupes légères, corps mixtes (suite en sept., historique intéressant des corps francs, surtout à partir du XVIIIe siècle; réfute par des faits ce qu'il y a d'exagéré et de faux dans la thèse soutenue par M. Rousset au sujet des *Volontaires de* 92). = Sept. Lort Serignan. Guillaume III (suite de ce travail intéressant et neuf dans sa partie technique). — Du Casse. Un incident diplomatique en 1853 (curieux récit d'une mission historico-militaire à Naples.)

XX. — **Bulletin de la Réunion des Officiers.** 11. Août. — Combat du col d'Exiles, 1747 (d'après des documents mss.) = 15 sept. Surprise de Berg-op-Zoom dans la nuit du 8 au 9 mars 1814, d'après la relation inédite du col. Legrand.

XXI. — **Bulletin de la Société du protestantisme français.** 15 août. Procès-verbal de l'Assemblée des réformés à Nîmes le 1er déc. 1569 (suite le 15 sept.) — Procès-verbaux d'assemblées du Désert dans l'élection de Cognac en 1749. — Paillard. Note sur la famille de Guy de Bray (suite le 15 sept.) — Fête de la Saint-Barthélemy à Rome le 8 septembre 1572. — Gagnebin. Pierre de Salve (réfugié français en Hollande en 1685. = 15 sept. Thierry Mieg. Fondation de l'église réformée de Mulhouse.

XXII. — **Académie des inscriptions.** *Séances.* — Les 20 juill., 17 et 24 août, lecture d'un mémoire très-faible de M. Dabry de Thiersant sur l'introduction de l'islamisme en Chine; il admet qu'il y fut apporté dès 629 par Wahb-Abi-Kabcha, oncle de Mahomet. — Les 27 juillet et 3 août, M. Deloche lit un mémoire sur les invasions celtiques en Italie qui, d'après lui, venaient toutes de Gaule, même les Boii; ils venaient du Bordelais et se répandirent en Italie et jusqu'en Germanie. MM. Robert et Duruy combattent cette opinion. — Le 10 août, M. L. Delisle termine son mémoire sur Bernard Gui. — Les 10, 17, 24, 31 août, 14 et 28 sept., M. Révillout lit une série d'études fort intéressantes sur les actes publics et la valeur des monnaies chez les Égyptiens. — Les 31 août, 14, 21 et 28 sept., lecture d'un mémoire important de M. Tissot sur la géographie de la province romaine d'Afrique. — Le 21 sept., M. Germain lit un travail sur la mort d'Édouard d'Angleterre, d'après un document du cartulaire de Maguelonne. Manuel de Fiesque, notaire du pape, raconte à Édouard III que son père n'a pas été assassiné, mais s'est évadé et a erré plusieurs années avant de mourir en Italie. Il raconte ces pérégrinations d'après le témoignage du roi fugitif lui-

même. MM. Delisle, de Wailly et Deloche soutiennent avec raison que ce document est sans autorité. Ou bien c'est un exercice de scribe, ou bien Manuel de Fiesque a été le jouet d'un imposteur. — Le 28 sept., M. Duruy lit une étude sur Caracalla.

XXIII. — **Académie des sciences morales et politiques.** *Séances.* — Les 21 et 28 juill., M. Baudrillart lit un mémoire sur le luxe dans ses rapports avec les formes du gouvernement. Cette lecture a provoqué dans la séance du 11 août une discussion intéressante où M. Garnier a combattu certaines propositions de M. Baudrillart sur la démocratie. — Le 18 août lecture d'un mémoire intéressant de M. Berthold Zeller sur les dernières années du connétable de Luynes en qui il reconnaît l'étoffe d'un véritable homme d'État. — Le 25 août, M. Giraud lit une note sur la correspondance du grand Frédéric avec Rollin. — Le 28 août et le 1er septembre. M. Rambaud lit un mémoire où il explique les causes qui rendirent l'aristocratie russe hostile à la Révolution française. = *Comptes-rendus.* — F. Lenormant. Les origines de la monnaie dans l'antiquité. — Giraud. Les nouveaux bronzes d'Osuna (les jeux publics, les sépultures et bûchers, la *Lex Julia de Sacerdotiis,* le sacerdoce colonial).—Pourquoi les *Comptes-rendus* publient-ils au mois d'août un mémoire de M. Zeller imprimé textuellement il y a six mois dans son vol. sur Henri IV et Marie de Médicis?

XXIV. — **Revue des Sociétés savantes.** Oct. — Extraits de protocoles de notaires de Toulon, 1488-1499, publ. par M. Albanès (intéressants pour l'histoire municipale). — Lettre et interrogatoire de Jean du Temps, avocat à Blois, par suite de la Ligue, p. p. M. Dupré. — Inventaire d'un cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne, p. p. M. de Marsy (nombreuses bulles pontificales, 1119-1256; actes des rois, de Robert à Ph.-Aug.). — Comptes de Charles VI et d'Isabeau de Bavière, 1404-1408. — Les anciennes forges du Périgord et du Limousin, p. M. de Verneilh (mémoire intéressant pour l'hist. de l'industrie du fer).

XXV. — **Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.** 2e trim. 1877. — Comte de la Boutetière. Date de la fondation d'Orbestier (1107 et non 1007).

XXVI. — **Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.** ve série, 1er vol. — Ch. Thuriet. Étude hist. sur le bourg de Rougemont. — Delacroix. Une tradition séquanaise concernant Arioviste (curieux commentaires d'une légende populaire en patois). — Castan. Les évêques auxiliaires du siége métropolitain de Besançon (bon travail). — Besson. Étude sur Jacques de Molay (rien de nouveau).

XXVII. — **Revue d'Alsace.** — Engel. Documents pour servir à la numismatique de l'Alsace (suite). — Fischer. Hist. de l'ancien comté de Saarwerden et de la prévôté de Herbitzheim (les comtes de Moers-

Saarwerden, 1404-1600). — Ensfelder. Le Siége de Riquewihr en 1635. R. Reuss. Jean Geiler de Kaysersberg. — Barth. Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg.

XXVIII.—**The Academy**. 28 juill.—A History of France by *G. Kitchin*, 3 v. (G. Monod : du talent, mais beaucoup de lacunes). = 4 août. Originum Cistercensium, t. I, par *L. Janauschek* (King : monument d'érudition). — Genealogical Memoirs of the Kindred Families of Th. Cranmer and Th. Wood by *R. Waters* (Jessopp : excellent livre). — Die Rœmisch-Katholische Kirche im K. der Niederlænder v. *F. Nippold* (Oxenham). — Birks. Sur la chronologie des premiers papes (cherche à expliquer les divergences des catalogues; M. Bass Mullinger réfute le 18 août les hypothèses de M. Birks, qui répond le 15 sept.). = 18 août. Annals of Winchcombe and Sudeley, by *E. Dent* (Waters : plein d'erreurs et de non-sens. Cf. *Athenaeum*, 18 août).— Christ-Church letters, ed. by *J. Sheppard* (King : recueil important de lettres provenant du prieuré de Christ-Church à Canterbury de 1334 à 1517, publié par la Camden Society, bonne introduction). = 1er sept. Accounts of the Lord High Treasurer of Scotland, vol. I, 1473-98, ed. by *Th. Dickson* (Peacock : très-intéressant). = 8 sept. The History of India. The Muhammadan Period., vol. VII, by sir *H. Elliot* (Goldsmid, sur Shah Jahan, Aureng zeb, etc. ; important). — A History of Cavalry from the earliest Times, by col. *G. Denison* (Wilson : remarquable). = 22 sept. — Geschichte des Vatikanischen Konzils, v. Dr *Friedrich* (Acton : étudie le développement de l'ultramontanisme ; œuvre capitale). —Memorials of the Discovery and early Settlement of the Bermudas, 1515-1685, 1 vol., by major general *Lefroy* (Sainsbury : intéressant, cf. *Athenaeum*, 8 sept.). = 25 sept. A selection from the Dispatches of the Marquess Wellesley, ed. by *Sidney Owen* (Minchin, intéressant).

XXIX. — **The Athenaeum**. 28 juill. — Niccolò Macchiavelli by *P. Villari*, v. I (de Gubernatis : la meilleure biographie du grand Florentin). = 4. août. Servetus and Calvin by *Willis* (étude des idées de Servet). — Geschichte Ægyptens von *Brugsch-Bey* (remaniement de son hist. publ. en français). — Howorth. Ethelward and Asser (la vie d'Alfred par Asser est un faux du xie s.). = 11 août. Camp, count and siege by *W. Hoffmann* (anecdotes amusantes, mais indiscrètes, sur les deux guerres d'Amérique 1861-65, et de France 1870-71). = 8 sept. Dursley and its Neighbourhood by *G. Hunt* (livre de troisième main). — Howorth. La chronique anglo-saxonne (sur l'âge du ms. Corpus Christi, pris pour un original et qui est une copie du xie s.). = 15 sept. Gleanings from the municipal and cathedral records relating to Exeter by *W. Cotton* and *H. Woollcombe* (très-mal fait). = 29 sept. Life of sir W. Raleigh by *L. Creighton* (très-bon livre populaire). —Numismata Cromwelliana, by *H. Henfrey* (bon recueil). — The Normans in Europe by Rev. *Johnson* (des erreurs assez nombreuses ; la partie relative à l'An-

gleterre est bonne). — Léon Gambetta und seine Armeen v. *Fr. von der Goltz* (livre excellent très-favorable à Gambetta).

XXX. — **The Nineteenth Century**. Sept. — Froude, la Vie et l'Époque de Thomas Becket, 4e partie ; l'exil de Becket en France. — P. Bagder. Précédents et usages qui règlent le califat musulman. = Oct. Froude. Le meurtre de Th. Becket.

XXXI. — **The Westminster Review**. Oct. — La Renaissance en Italie. — Sir John Bowring.

XXXII. — **The Fortnightly Review**. Oct. — Hutton. W. Bagchot. — W. Senior. Conversations avec M. Thiers (1832, très-intéressantes pour les idées politiques de M. Thiers).

XXXIII. — **The Mac Millan's Magazine**. Août. — Peabody. Papes et cardinaux. = Sept. Seely. L'histoire de Prusse. — Lady Duff Gordon. La société allemande il y a 40 ans. = Oct. H. Elliot. Un nouveau manuscrit de G. Savile, premier marquis de Halifax (intéressant).

XXXIV. — **Historische Zeitschrift**, 38e vol., 2e fasc. — Feuerlein. Pétrarque et Boccace (étude littéraire et morale). — Markgraf. Formation de la ligue catholique contre Georges Podiebrad (suite). — Lehmann. La campagne de 1815 (d'après le livre récent du général von Ollech, *Geschichte des Feldzuges von* 1815 ; étude faite dans un sens tout prussien ; l'auteur donne plusieurs documents inédits, entre autres deux lettres du général Gneisenau à Hardenberg des 12 et 22 juin). = 3e fasc. — H. von Sybel. La conférence d'état en Autriche en 1836 (d'après les rapports des ambassadeurs prussiens à Vienne, von Brockhausen et von Matzan). — A. Beer. Envoi de Thugut au quartier général prussien ; la paix de Teschen.

XXXV. — **Neues Archiv**. 3e vol., 1er fasc. — K. Foltz. Les sceaux des rois et empereurs allemands de la maison de Saxe, 911-1024, avec un avant-propos de Th. Sickel. — Waitz. De quelques petites chroniques du XIIIe siècle (M. Waitz suit les destinées d'un abrégé historique commençant à l'époque lombarde, et que Jacques de Voragine a ajouté à sa légende dorée. Il a été compilé à l'aide d'un abrégé historique, du *Memoriale temporum* de Vincent de Beauvais, encore inédit, et d'un ms. de Vienne n° 364, fol. 389-416 ; il est lui-même la source d'un assez grand nombre de mss. ; ainsi de la chronique de Reggio pub. par Dove (1873) et d'un ms. de Rome, Bibl. Casanat. A. III. 10, probablement par l'intermédiaire d'un ms. inconnu, puis, directement, d'un autre ms. de Rome, ibid. II. 34, et d'un ms. de Leipzig 1308, enfin d'un ms. de l'Arsenal n° 10, sur lequel M. Waitz insiste beaucoup. Cet abrégé de J. de Voragine avait été souvent imprimé,

mais n'avait pas encore attiré l'attention des érudits). — H. Bresslau. Voyage en Italie au printemps 1876 (M. B. a visité les bibliothèques et archives de 27 villes, la plupart dans l'Italie du Nord. Il publie 14 diplômes d'empereurs de 983 à 1197 copiés par lui dans son voyage et quelques extraits de Nécrologes). — P. Ewald. Voyage en Italie, dans l'hiver 1876 (additions aux notices prises par Bethmann dans les bibliothèques de Rome ; visite à la bibliothèque du prince Boncompagni ; description du *Registrum Anacleti II antipapae*, et d'un ms. du Vatican, ottob. 3008, qui contient 15 lettres de Pascal II, 4 de Calixte II, 3 de l'évêque de Coire, Gui, à Pascal II, 2 autres lettres de papes relatives à Coire. Ces 24 lettres, dont 2 seulement ont été connues de Jaffé, sont reproduites en appendice). — Mommsen. Un mot sur Paul Diacre. — Duemmler. Extraits de mss. — Waitz. Notice sur un ms. de Bamberg. Déclarations d'obédience faites par des évêques bourguignons et français aux xie et xiie siècles (d'ap. un ms. de la cathédrale de Besançon auj. à Londres, *Brit. Mus.* 15222). — Schum. Communication sur les originaux de quelques bulles pontificales concernant les couvents d'Anhalt. — Wattenbach. Sur quelques mss. de la bibliothèque capitulaire de Vérone. — R. Pauli. Extraits de mss. anglais. — Waitz. Extraits de catalogues récents de mss. (Berne et Saint-Gall.)

XXXVI. — **Gœttingische gelehrte Anzeigen**. N° 32. — Catalogue of greek coins. Sicily, ed. by *R. Poole ;* Syracuse, by *V. Head* ; the other cities of Italy by *P. Gardner* (F. Wieseler. Publication très-importante ; plusieurs rectifications ou explications proposées). = N° 33. Sprache and Sprachdenkmæler der Langobarden, von *C. Meyer* (Waitz. Critique très-sévère). — F. Wieseler rend compte du 1er fasc. d'une Revue d'archéologie et d'épigraphie qui vient d'être fondée à Vienne (*Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus OEsterreich,* publ. par A. Conze et O. Hirschfeld, chez Gerold's Sohn). = N° 34. Les seconds chrétiens : Saint Paul, par *H. Rodrigues* (Dusterdieck : ouvrage absolument dénué de critique). — Briefe und Documente aus der Zeit der Reformation im 16 Jahrh., von *K.* u. *W. Krafft* (L. Geiger : important pour l'histoire de l'humanisme à Cologne, et la biographie de Luther et de Mélanchthon ; nombreuses taches de détail). = N° 36. Erasmiana, von *W. Vischer* (L. Geiger : très-bon travail, neuf sur plusieurs points, surtout pour ce qui concerne la permission qu'Erasme sollicita et obtint de Léon X, de porter désormais des habits séculiers au lieu de l'habit de son ordre). = N° 39. Regesta episcopatus Magdeburgensis hsggb. von *A. von Mülverstedt* (W. Schum : publication utile, mais dépourvue de méthode et de plan). = N° 41. Die Akten des Paulus und der Thekla, von Dr. *Schlau* (Zahn : travail consciencieux, mais qui contient des fautes de méthode et des erreurs de détail).

XXXVII. — **Jenaer Literaturzeitung**. N° 31. — *Jireček*, Geschichte der Bulgaren (Caro : livre très-bien fait). = N° 32. *Bœhmer*. Regesta imperii, VIII hggb. v. Huber 1346-1378 (Winkelmann : men-

tionne 7231 diplômes). — *Zeissberg*. Kleinere Geschichtsquellen Polens im Mittelalter (Caro). = N° 33. *Hirsch*. Byzantinische Studien (Steit : modèle de critique, traite des chroniques du moine Georges, de Genesius, des continuateurs de Theophane et de Symeon Magister, de Léon le Grammairien, de Théodore de Mélitène, de Jules Polydeukes et de Joel.) = N° 34. *Bartoli*. I precursori del Rinascimento (Meyncke : vues originales). — *Berkholz*. Das Testament Peters des Grossen (Caro : M. C. ne croit pas que Napoléon ait directement trempé dans la fraude). — *Sepp*. Gœrres und seine Zeitgenossen (Philippson : biogr. curieuse, mais délayée, d'un des types les plus bizarres de l'Allemagne moderne). — *Hirschfeld*. Die Kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Dioclétian (Schiller : livre excellent). = N° 35. *Gilbert*. Beitræge zur inneren Geschichte Athens im Zeitalter des Peloponnesischen Krieges (Zurborg : remarquable). — *Makusecv*. Monumenta historica Slavorum meridionalium (Caro : doc. tirés des archives d'Ancône, Bologne, Florence, édités avec plus de zèle que de méthode). — *Brückner*. Die Familie Braunschweig in Russland im xviii Jahrh. (Caro). = N° 36. *Sars*. Udsigt over den Norske historie 2e v. (Maurer : article très-important, traite à part la question de la constitution de la Norwège). = N° 38. *Lindner*. Gesch. des deutschen Reiches vom Ende des xiv Jahrh. bis zur Reformation. Abth. I. 2e v. 1re p. (Bernhardi : bon). — *Grauert*. Die Herzogsgewalt im Westfalen seit dem Sturze Heinrich's des Lœwen 1re p. (Id. : Munster, Osnabrück et Minden). — *Dehio*. Gesch. des Erzbisthums Hamburg-Bremen bis zum Ausgang des Mission (Id.). — *Wenck*. Die Wettiner im xiv Jahrh. (Id.). — *Mannheimer*. Die Judenverfolgung in Speyer, Worms u. Mainz im J. 1096 (Hagenmeyer : d'après un ms. hebraïque de Darmstadt ; curieux). — *Gæcke*. Das Grossherzogthum Berg unter Joachim Murat, 1806-1813 (Philippson : intéressant). — *Sadowski*. Die Handelsstrassen der Griechen u. Rœmer (Müller : s'occupe des routes qui conduisaient à la Baltique le long de l'Oder, de la Vistule, du Dnieper et du Niémen ; important). = N° 39. *Bœhmer*. Regesta archiepiscoporum Maguntinensium, hsggb. v. *C. Will*, 1 vol. 742-1160 (Hahn, très-précieux).

XXXVIII. — **Anzeiger für Kunde d. d. Vorzeit**. Août 1877. — Dinkelsbuhl. Les noces de Sixt Œlhafen, secrétaire de l'empereur et de l'empire, et bourgeois de Nuremberg en 1501 (par Œlhafen lui-même ; curieux pour l'histoire des mœurs).

XXXIX. — **Deustche Rundschau**. Août. — Huebner. L'administration des mines chez les Romains (d'après une tablette découverte l'an dernier dans le sud du Portugal, à Aljustrel, qui donne des détails curieux et parfois nouveaux sur l'industrie minière, les instruments de mineur et les relations commerciales créées par cette industrie). — G. Schmoller. Origine de l'armée prussienne 1640-1740. = Sept. H. von Brandt. Berlin avant, pendant et après le ministère de Pfuel (juill.-oct. 1848), d'après des Mémoires inédits (suite).

XL. — **Magazin für die Literatur des Auslandes.** — N° 31. T. von Welle. La guerre de Vendée et le débarquement à Quiberon (d'après les *Mémoires sur la guerre de Vendée* pub. p. M. de Lescure). = N°s 32 et 33. Analyse de l'Histoire contemporaine de l'Espagne par Lauser, qui fait suite à celle de Baumgarten. = N°s 35 et 36. Le général Dufour, la guerre du Sonderbund et la lutte de 1856. — Histoire de la commune rurale dans la Russie septentrionale, par Sokolowsky. (Le critique fait un grand éloge de ce livre, dont il partage les tendances communistes). = N° 39. Compte-rendu des deux livraisons du tome IV de la *Revue historique ;* nous remercions l'auteur de la sympathie avec laquelle il en a parlé. — Histoire des Hongrois par *E. Sayous* (Katscher : fait un grand éloge de cet ouvrage).

XLI. — **Russische Revue.** 8e fasc. — F. Martens. La politique russe dans la question orientale (travail important paru en français dans la *Revue de droit international et de législation comparée,* et qui représente bien exactement les vues modérées actuellement dominantes parmi ceux qui dirigent la politique de la Russie.

XLII. — **Archivio Storico Italiano.** 4e livr. — C. Minieri Riccio. Le règne de Charles d'Anjou (suite) (janv.-mai 1277 ; se rapporte surtout à l'administration intérieure, à la pêche du corail faite sur les côtes de l'Italie par les marins de Marseille et de la Provence, à la translation des ossements de Béatrix, femme de Charles d'Anjou, dans l'église de Saint-Jean de Jérusalem à Aix, aux travaux exécutés à Brindisi, entre autres à la construction d'un phare). — Bazoni. Correspondance de l'abbé Galiani avec Tanucci (suite) ; nov. 1763-mars 1764 (s'occupe surtout du Parlement et des Jésuites ; une lettre du 19 mars donne la composition du conseil du roi et montre la cour des Aides anéantie par le conseil des finances « qui est en réalité devenu le tribunal des fermiers du roi »). — L. Leonii. Brigands et Français en Italie en 1798-99 : siége, capitulation et pillage (par les Français) de Stroncone en Ombrie, relation de d. D. Salvati. — C. Desimoni. Le voyage de Jean Verrazzano dans l'Amérique septentrionale en 1524 (tient pour l'authenticité de ce voyage que des auteurs récents : Buckingham-Smith, Murphy, Harisse, ont mise en doute). — Saltini. Antonio Giustinian et ses dépêches comme ambassadeur vénitien à Rome de 1502 à 1505 (prouve, à l'aide de deux documents qu'il publie pour la première fois, que le discours très-humble de Giustinian à l'empereur après Agnadel (1509) n'a pas été inventé, comme on l'a prétendu, par Guichardin, et que le texte du discours reproduit par Guichardin doit être tenu pour authentique). — Comptes-rendus : t. XVI des *Historiae patriae monumenta edita jussu regis C. Alberti* par Belgrano (art. important) ; *Regesta pontificum romanorum* de Potthast par A. Reumont ; *Launegild und Wadia*, étude sur le droit lombard, de M. Val de Lièvre ;

Geschichte Frankreichs, 1re p., de K. Hillebrand. — Notice nécrologique sur Fr. Palacky, par A. Reumont.

XLIII. — **Archivio storico Siciliano**. 2e année, 1er fasc. Bozzo. *Quaedam profetia*, poésie sicilienne du xive s., étude paléographique, littéraire et historique (ce fasc. ne contient que la 1re partie de l'introduction ; nous y reviendrons). — Castorina. Notice sur un ms. en parchemin contenant la traduction en langue vulgaire de l'Histoire sicilienne d'Ugo Falcando, par Filoteo Omodei (ce ms. avait jusqu'ici passé comme perdu ; il paraît être autographe).

XLIV. — **Nuove Effemeridi Siciliane**, Mai-Juin. — A. Holm. Chapitre Ier du livre I de l'*Histoire ancienne de la Sicile* (trad. de l'édition allemande, Leipzig 1870). — Salomone-Marino. Fragments de chroniques panormitaines des xvie et xviie siècles (notes historiques généralement courtes et sans lien les unes avec les autres extraites des *Registri notarili* conservés aux Archives d'état de Palerme et des *Atti* du Sénat, conservés aux Archives municipales. L'auteur annonce la publication prochaine du *Ceremoniale del Senato di Palermo e Cronache inedite palermitane dei secoli XVI, XVII, XVIII*). — Nuccio. Les maîtrises en Sicile (abolies pour la plupart en 1785 et 1786, elles furent rétablies en 1812 ; un décret du 12 mars 1822 supprima définitivement toutes les corporations commerçantes ou industrielles. L'auteur donne les statuts de la corporation des cuisiniers et des pâtissiers d'après une rédaction de 1676). — Camarda. Hiéron et la 1re olympique de Pindare.

XLV. — **R. deputazione di storia patria** (Bologne). Séance des 6 et 27 mai. — M. E. Masi continue la lecture de son travail sur Francesco Albergati Capacelli (v. *Rev. hist.* IV, 471 ; V, 233) ; il donne d'intéressants détails sur la société, le gouvernement, les mœurs, le mouvement littéraire à Bologne au xviiie siècle. = 13 mai. G. M. Valgimigli. Mémoire sur la vie et les écrits de Mengo Bianchelli, philosophe et médecin de Faenza, mort avant 1525, un des savants qui fréquentèrent à Florence la maison de Laurent de Médicis et l'*Accademia platonica*. = 10 juin. Le comte Nerio Malvezzi dei Medici a lu un mémoire sur Lorenzo Maria Riario, de Bologne, érudit qui s'est beaucoup occupé de l'histoire de sa province. = 24 juin. Le comte Albicini a lu une étude sur les Chroniques de Forli de Leone Cobelli, auteur du xve s., que vient de publier la Commission d'histoire pour la Romagne.

XLVI. — **Revue suisse**. Août. — L. Leger. Georges Krijanitch, précurseur du panslavisme au xviie s.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — Le 19 août dernier est mort à Châlons M. J. Garinet, auteur de divers ouvrages historiques : *Histoire de la Magie; Établissement du christianisme à Châlons; Mémoires sur les Assemblées nationales antérieures aux États généraux de* 1789.

— On annonce également la mort de M. A. de Vertus, vice-président de la Société archéologique de Château-Thierry, auteur de divers travaux sur la Champagne.

— Le 24 juillet est mort M. Ch. Gérard, né à Longwy en 1814. Il s'occupa toute sa vie de travaux d'histoire et d'art. Il laisse : l'*Ancienne Alsace à table;* les *Annales de la Chronique des Dominicains de Colmar* (1854) ; la *Bataille d'Entzheim* (1869) ; la *Bataille de Turckheim* (1870) ; les *Artistes de l'Alsace au moyen âge.* M. Gérard avait une riche bibliothèque alsatique.

— Le 9 août est mort M. V. Villiaumé, auteur d'une *Histoire de la Révolution* (1850) et d'une *Histoire de Jeanne Darc* (1863). Il préparait une *Histoire du Directoire.*

— Le marquis Denis de Godefroy Menilglaise est mort le 20 juillet. Il a publié en 1855 la *Chronique de Lambert d'Ardres,* en 1874 la traduction de celle de *Gilbert de Hainaut,* et le *Voyage d'un Hollandais en France,* 1713-1714. Son œuvre principale est l'histoire des *Savants Godefroy* (1873).

— Les documents recueillis par M. Thiers pour ses ouvrages historiques et ceux qu'il a reçus de diverses sources pendant le cours de sa carrière politique, seront déposés, conformément à sa volonté, aux Archives nationales.

— Parmi les travaux historiques entrepris par les élèves de l'École archéologique française de Rome nous signalerons ceux de M. Beaudouin sur l'administration des possessions vénitiennes dans le Levant, et de M. Berger sur Richard de Cluny et Guy de Bazoche, ainsi que sur la croisade de Calixte III contre les Turcs en 1453. Un élève de l'École d'Athènes, M. Homolle, a eu la bonne fortune de découvrir à Délos plus de 250 inscriptions qui sont les comptes du temple de Délos, centre de la confédération athénienne.

— M. Siméon Luce prépare un travail sur l'Histoire du Mont Saint-Michel aux xive et xve siècles.

— Le *Congrès de l'Association bretonne* s'est tenu à Savenay du 2 au 9 septembre. Dans la section d'archéologie ont été lus des Mémoires

sur l'*Histoire de Savenay*, par M. Redoux, sur la *Presqu'île de Guérande*, par M. Kerviler, sur *Arthur de Richemond*, par M. Guyot Jomard; sur *les Établissements hospitaliers* de la région, par M. Léon Maître.

— M. le Dr Jourdanet vient de publier une nouvelle édition en un vol. gr. in-8° de sa traduction de l'intéressante *Histoire de la conquête de la Nouvelle-Espagne*, par Bernal Diaz del Castillo (Masson). La traduction a été soigneusement revue; et M. J. y a joint une préface, d'excellentes cartes et une étude curieuse sur les sacrifices humains et l'anthropophagie chez les Aztecs.

— M. Saint-René Taillandier a réuni en un volume, sous le titre : *les Renégats de* 89 (Hachette), les leçons sur la Révolution française qui ont provoqué au printemps dernier du tumulte à la Sorbonne. M. T. nous semble avoir singulièrement enflé les proportions de la gaminerie méprisable dont il a été l'objet en y voyant un essai de révolution et en se représentant comme un martyr de la liberté. Ses leçons d'ailleurs n'ont nullement le calme et la sérénité qui conviennent à l'enseignement; on y trouve un ton véhément et passionné, qui provoque les applaudissements et, par un effet contraire, les sifflets. Le jour où les professeurs ne chercheront plus les premiers, les autres ne seront plus à redouter pour eux.

— M. Ladislas Mickiewicz vient de publier, d'après les papiers de son père, le premier volume du *Mémorial de la Légion polonaise* de 1848 (lib. du Luxembourg). Cette légion se composait de dix Polonais qui se joignirent au mouvement révolutionnaire italien. Le livre très-confus de M. Mickiewicz, tout entier en notes et en digressions, est néanmoins très-curieux par les nombreux détails qu'il donne sur les Italiens et les Polonais qui ont marqué dans le mouvement révolutionnaire, et parce qu'il porte l'empreinte encore chaude des sentiments, presque incompréhensibles aujourd'hui, qui ont animé les hommes de 48.

— Le deuxième fascicule de la nouvelle édition de la *France protestante* de MM. Haag par M. H. Bordier vient de paraître (Fischbacher). Cette réédition, qui est en réalité un livre entièrement nouveau, est d'un prix inestimable pour l'histoire du protestantisme et aussi pour l'histoire de France. Voyez, p. ex., les articles Aubigné et Basnage. Une table des principales matières et un Index des personnes terminent le volume. C'est là un surcroît de soin et de scrupule dont les travailleurs sauront gré à M. Bordier.

— La *Société de l'Orient latin* vient de distribuer avec son premier volume une petite plaquette qui contient une notice sur Titus Tobler, mort le 21 janvier 1877, et le rapport de M. Riant sur la marche de la Société. Ce rapport très-intéressant donne une table des publications géographiques projetées par la Société. Elles rempliront 63 volumes. Il donne aussi d'utiles indications sur les travaux préliminaires entrepris par la Société et annonce l'état des publications (cf. *Revue historique*, t. IV, p. 234). Le voyage de Mandeville fera partie des *Itiné-*

raires français, édités par M. Michelant. M. Schlumberger va publier une *Numismatique de l'Orient latin* sous le patronage de la Société.

— Une traduction du livre remarquable de M. de Goltz : *Léon Gambetta et ses armées,* vient de paraître à la librairie Fischbacher.

— Voici les titres des thèses de l'École des chartes qui seront soutenues en janvier prochain : Durrieu : *Bernard d'Armagnac.* — Leroux : *Relations extérieures de Charles VII.* — Delaville Le Roulx : *Institutions municipales de Tours.* — Raunié : *Institutions municipales de Narbonne.* — Flammermont : *Institutions municipales de Senlis.* — Duriez : *Cartulaire d'Enguerrand de Marigny.* — Pajot : *Marine militaire au temps de Charles V.* — Babelon : *Bourgeoisies royales.* — Furgeot : *Bailliage de Mâcon.* — Bouchot : *Sur les archives du bailliage de Vitry-le-François.* — D'Herbomez : *le Parlement de Paris sous les Anglais.*

— Voici la liste des cours d'histoire qui seront professés cet hiver dans un certain nombre de nos Facultés de lettres :

Aix. — *H. Reynald :* le développement du gouvernement constitutionnel en Angleterre.

Besançon. — *L. Pingaud :* Histoire des relations entre la France et la Russie pendant le XVIIIe siècle et la Révolution française.

Bordeaux. — *Foncin :* Étude des sources de la géographie ancienne de l'Afrique septentrionale.

Caen. — *J. Tessier :* La France au XVIIIe siècle (histoire intérieure).

Chambéry. — *Suérus :* Histoire générale de la Prusse.

Clermont. — *Desdevises du Dezert :* Géographie ancienne de l'Italie.

Dijon. — *P. Gaffarel :* Histoire et géographie de l'Algérie.

Lyon. — *E. Belot :* Histoire des États-Unis depuis 1809 jusqu'à la guerre de sécession. — Conférences sur les institutions de saint Louis et de Philippe le Bel. — A partir du 1er janvier, il y aura un cours municipal d'histoire dont le sujet sera ultérieurement indiqué.

Montpellier. — *A. Germain :* l'Europe du moyen âge, au point de vue de la lutte et de la fusion des principes romains et germaniques; — Le monde romain, d'Auguste à Théodose.

Nancy. — *A. Rambaud :* les révolutions de la péninsule des Balkans depuis le XVe siècle, et la politique française en Orient. — Études critiques sur Comynes et les historiens de Charles VII et de Louis XI. — *Vidal-Lablache :* Géographie comparée de l'Asie occidentale ou antérieure depuis l'antiquité classique jusqu'à nos jours. — Examen critique des principales publications de ces dernières années sur la géographie historique de la France et de l'Europe centrale.

Poitiers. — *G. Guibal :* Saint Louis et la Société française au XIIIe s.

Rennes. — *T. Robiou :* Histoire politique de Cicéron. — Histoire ancienne : 1er semestre, Histoire de la civilisation morale et matérielle de l'Égypte depuis l'expulsion des Pasteurs jusqu'à la fin du XIIIe siècle; 2e semestre : Étude de l'ancien Iran.

Toulouse. — *Duméril :* l'Opposition à l'ancien régime et l'esprit de réforme sous Louis XVI.

Paris. — Sorbonne. — *Lacroix :* Histoire politique et militaire du règne de Louis XV depuis l'arrivée de Fleury au ministère jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle.

— A l'École des Hautes Études, M. *Monod* s'occupera du règne de Charles le Simple ; — M. *Roy* des relations de la Papauté avec la France au M.-A.; — M. *Giry* de la formation des institutions municipales.

— A l'École libre des sciences politiques nous remarquons les cours suivants : *Sorel :* Histoire diplomatique de 1830 à 1873. — *Pigeonneau :* Histoire diplomatique de 1648 à 1789. — *Ferrari :* Analyse des traités de 1648 à 1789. — *Boutmy :* Histoire constitutionnelle de l'Europe depuis 1789 (Angleterre, Allemagne, France). — *Ribot :* Histoire parlementaire et législative de la France de 1789 à 1852.

— A l'Université catholique de Paris, M. *Duchesne* fera un cours sur les premiers siècles de l'Église chrétienne; — M. *Lecoy de la Marche* sur la France au temps de saint Louis.

Angleterre. — M. John Stuart, secrétaire de la Société des Antiquaires d'Écosse, l'un des fondateurs du Spalding Club, éditeur des *Spalding's Memorials of the Troubles,* des *Records of the Isle of Man*, des *Records of the Monastery of Kimloss,* et de *A lost Chapter in the History of Mary Queen of the Scots,* est mort au mois de juillet dernier.

— On annonce aussi la mort de John Clark Marshman, auteur d'une *History of India* assez faible et des *Memoirs of sir Henry Havelock,* qui eurent un immense retentissement.

— M. William Longman, le grand éditeur de Londres, mort le 13 août, était l'auteur d'une *Histoire de la vie et du temps d'Édouard III* (2 vol. 1869).

— Le chanoine Jackson, en étudiant les papiers du marquis de Bath, a été amené à étudier le meurtre d'Amye Robsart, femme de Dudley, comte de Leicester, meurtre que Walter Scott, dans *Kenilworth,* attribue à son mari. Dans un mémoire lu devant la Société archéologique du Wiltshire, M. Jackson a réhabilité Dudley.

— MM. Longmans vont publier : *Stubbs,* l'Empire sous les Hohenstaufen; *Lawrence,* Les premiers rois de la maison de Hanovre; *Cordery,* la Révolution française; *Longman,* Frédéric le Grand et la guerre de Sept-Ans.

— Les deux premiers volumes de la grande *Histoire d'Angleterre* de M. Green vont paraitre chez Macmillan.

— M. Parkman va publier un ouvrage sur le *Comte de Frontenac et la Nouvelle-France sous Louis XIV.*

— M. Ewald va publier une *Vie de Robert Walpole.*

— On annonce aussi la publication d'une *Histoire de l'abbaye de Paisley,* par le Dr Lees, ainsi qu'un *Registrum* de cette abbaye; d'un volume

sur les *Flemyngs of Barochan*, etc. Les publications relatives à l'Écosse faites par les *Clubs* et épuisées seront en partie rééditées.

— Le Dr Doran va faire paraître un livre sur *Londres à l'époque des Jacobites*.

— Les *Annales de Sennacherib*, presque terminées par feu G. Smith, vont bientôt être publiées.

Allemagne. — M. Konrad Maurer, qui travaille avec une si infatigable activité à faire connaître l'histoire et le droit scandinaves, et qui a donné il y a deux ans un livre si remarquable sur l'histoire de l'Islande, vient de faire paraître trois nouvelles publications : un mémoire sur la *Cession de la Norwége à saint Olaf* présenté à l'Académie bavaroise des sciences; une étude approfondie sur les lois qui régissaient les classes rurales dans l'ancien Nord (*das ælteste Hofrecht des Nordens;* Munich, Kaiser, 163 p. in-8°) offerte à l'Université d'Upsal à l'occasion de son jubilé; enfin deux articles très-développés de l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber sur les assemblées populaires de la Norvége et les lois qui y étaient faites (*sub voc.* Gula*p*ing, Gula*p*insglœg).

— Nous donnons la fin de la liste des cours d'histoire des Universités allemandes dans leurs Facultés de philosophie; en outre toutes les Facultés de théologie ont des cours d'histoire ecclésiastique et d'histoire du peuple juif, et les Facultés de droit des cours de l'histoire des institutions allemandes.

Berlin. — *Bresslau :* Histoire de la constitution allemande depuis la Bulle d'or jusqu'en 1806. — *Droysen :* Histoire grecque. Histoire contemporaine depuis 1815. — *H. Droysen :* Historiographie grecque. Du système militaire chez les Romains. — *Hassel :* Histoire de la Prusse depuis l'avénement de Frédéric le Grand jusqu'à la fin de la guerre de l'indépendance. — *Lepsius :* Histoire de l'Égypte. — *Mommsen :* Histoire de l'empire romain. — *Nitszch :* Histoire générale de la Constitution.— *Wattenbach :* Histoire du moyen âge. — *Waitz :* Exercices historiques.

Bonn. — *Maurenbrecher :* Hist. du xixe siècle. Sources de l'histoire moderne de 1763 à 1815. — *Menzel :* Sources de l'histoire du moyen âge, du vie au xe siècle. — *Philippson :* Histoire des Croisades. Histoire de France. — *Ritter :* Histoire de la contreréforme et de la guerre de 30 ans (1555-1660). — *Schæffer :* Histoire ancienne jusqu'à la fin de l'Empire romain d'Occident.

Breslau.—*Caro :* Histoire générale depuis le pape Grégoire VII jusqu'à l'exil d'Avignon (1073-1305). Géographie historique de l'Allemagne. — *Junkmann :* Histoire générale d'Auguste à Charlemagne. — *Neumann :* Histoire de la chute de la république romaine. — *Partsch :* Histoire des tyrans grecs. — *Reifferscheid :* Institutions anciennes de la Grèce. — *Schultz :* Histoire du moyen âge.

Erlangen. — *Hegel :* Histoire du moyen âge. Sources de l'histoire d'Allemagne.

Fribourg-en-Brisgau. — *Hense :* Institutions anciennes des Romains. — *Von Holst :* Histoire européenne de 1795 à 1815. — *Simson :* Histoire de la Papauté.

Giessen. — *Oncken :* Histoire contemporaine depuis 1848. — *Weiland :* Histoire de France au moyen âge depuis Hugues Capet.

Gœttingue. — *Gilbert :* Histoire de l'historiographie grecque. — *Hœhlbaum :* Histoire de l'époque de la Révolution depuis 1789. — *Nissen :* Histoire grecque. La vie et les écrits de Polybe. — *Steindorff :* Histoire de la France au moyen âge. — *Wappæus :* Histoire de la découverte et géographie de l'Amérique. — *Weizsæcker :* Histoire contemporaine depuis 1815. Histoire de l'Allemagne depuis l'interrègne jusqu'à la Réforme. — *Wüstenfeld :* Histoire de l'Italie au moyen âge.

Greifswald. — *Hirsch :* Histoire des peuples de l'antiquité au temps de Polybe. — *Preuner :* Sources de la mythologie et de l'histoire grecques. — *Ulmann :* Histoire des États européens depuis 1815.

Halle. — *Droysen :* Hist. générale contemporaine. Hist. contemporaine de l'Allemagne depuis 1848. — *Dümmler :* Hist. de l'empire romain depuis les Antonins. Hist. du moyen âge. — *Ewald :* Hist. du siècle de Louis XIV et de Pierre le Grand. — *Hertzberg :* Géographie de la Grèce ancienne. Histoire de l'émigration des peuples de l'antiquité. Hist. de la Grèce contemporaine. — *Schum :* Diplomatique et chronologie du moyen âge.

Heidelberg. — *Erdmannsdœrffer :* Histoire de l'époque de la Réforme. Hist. de la guerre de l'indépendance. — *Gædeke :* Hist. des États européens depuis 1815. Hist. de la Prusse de 1640 à 1786. — *Gelzer :* Hist. de l'empire romain. — *Kleinschmidt :* Hist. de la Révolution française. — *Scherer :* Hist. de la Constitution allemande. Explication de la *Germania* de Tacite. — *Winkelmann :* Hist. générale du moyen âge. Historiographie du moyen âge.

Kiel. — *Hasse :* Hist. des croisades. Hist. du Sleswig-Holstein. — *Schirren :* Hist. du moyen âge. — *Volquardsen :* Hist. ancienne de Rome jusqu'à la soumission de l'Italie. Historiographie grecque.

Leipzig. — *Arndt :* Paléographie latine. Exercices historiques. — *Biedermann :* Hist. de l'Allemagne de 1815 à 1870. — *Brandes :* Hist. de l'Allemagne et des États voisins aux XIVe et XVe siècles. — *Von Noorden :* Hist. du XIVe siècle. — *Pückert :* Hist. de la Papauté. Hist. de l'Allemagne depuis la paix de Westphalie. — *Von der Ropp :* Hist. de l'Allemagne depuis la paix de Westphalie jusqu'au renversement de l'Empire. — *Voigt :* Hist. de l'Allemagne depuis les Hohenstaufen jusqu'à la mort de Maximilien. Hist. d'Alexandre le Grand et du monde hellénique jusqu'à 146 av. J.-C. — *Wenck :* Hist. de l'Allemagne à l'époque de la Réforme. Hist. de Saxe.

Marbourg. — *Dietrich :* Hist. du peuple hébreu jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus. — *Hermann :* Hist. générale de 1660 à 1789. —

Lenz : Hist. générale des sources hist. du XIIIe au XVIe siècle. — *Varrentrapp :* Hist. de l'époque de la Réforme.

MUNICH. — *Von Bezold :* Époque du concile de Trente. — *Cornelius :* Hist. de l'époque de la Réforme. — *Von Giesebrecht :* Hist. de l'empire allemand. — *Heigel :* Hist. de Bavière depuis Charles-Théodore jusqu'à nos jours. Hist. de la dynastie impériale saxonne. — *Kluckhohn :* Hist. des États européens depuis les traités de Vienne. — *Stieve :* Hist. des États européens occidentaux aux XVIe et XVIIe siècles.

ROSTOCK. — *Schirrmacher :* Hist. du peuple allemand depuis l'élection de Charles-Quint jusqu'en 1789.

TUBINGUE. — *Fehr :* Hist. universelle. Hist. de l'Europe depuis 1848. *Von Gutschmid :* Hist. de l'empire romain. — *Harttung :* Hist. de l'empire allemand jusqu'à l'interrègne. — *Kugler :* Hist. générale de l'époque de la Réforme jusqu'à la paix de Westphalie.

WURZBOURG. — *Henner :* Hist. de Bavière. Hist. des croisades. — *Ludwig :* Hist. générale depuis la Révolution française jusqu'à nos jours. — *Schæffer :* Chronologie hist. du moyen âge. — *Unger :* Hist. romaine. — *Wegele :* Hist. contemporaine depuis le Congrès de Vienne.

— *La Commission historique de Munich* s'est réunie du 27 au 29 sept. MM. de Dœllinger, d'Arneth, de Sybel, de Lœher, de Liliencron, de Giesebrecht, Waitz, Muffat, Rockinger, Sickel, Cornelius, Dümmler, Hegel, Kluckhohn, Wattenbach, Wegele y ont pris part. Depuis la dernière réunion ont paru : le 3e vol. des *Reichstagsacten* contenant la 3e partie du règne de Wenceslas, 1397-1400, publ. par J. Weizsæcker; le 4e vol. des Actes de Recès de la Hanse, 1256-1430, publ. par M. Koppmann; le 3e vol. des Lettres et Actes pour l'histoire de la Guerre de 30 ans, contenant la guerre de succession de Juliers, publiés par M. Ritter; le 17e vol. des *Forschungen,* les livraisons 19 à 27 de la *Biographie allemande.* Les Index pour les *Weisthümer* de Grimm, par MM. Schrœder et Birlinger, sont sous presse. Il en est de même du 14e vol. des *Chroniques municipales* qui forme le 3e et dernier volume des Chroniques de Cologne. Le 13e volume contiendra les chroniques bavaroises de Munich, Ratisbonne, Landshut et Mühldorf. Pour les *Reichstagsacten*, le Dr Bernheim a terminé le 4e vol. contenant le début du règne de Ruprecht. Le 7e vol., confié au Dr Kerler et qui se rapporte au commencement du règne de Sigismond, est sous presse. MM. Ebrard et Witte s'occupent des actes du règne de Frédéric III. Le 5e vol. des Actes de la Hanse, qui s'étendra de 1400 à 1410, est prêt à imprimer. — Pour les *Jahrbücher des deutschen Reiches*, le 2e vol. de l'hist. de *Philippe et d'Othon IV* par M. Winckelmann est terminé. On espère qu'il entreprendra celle de Frédéric II. Les *Annales de Henri III* (2e vol.) par M. Steindorff, celles de *Lothaire* par M. Bernhardi, celles de *Conrad II* par M. Bresslau sont très-avancées. M. Simson va continuer le Charlemagne laissé inachevé par M. S. Abel. — Parmi les *Histoires des sciences* signalons l'*Hist. de l'Historiographie* par M. Wegele qui va être mise sous

presse. M. de Bezold a recueilli de nombreux matériaux pour la *Correspondance de Wittelsbach*. M. Stieve a donné à imprimer le 4e vol. des Lettres et Actes pour la guerre de 30 ans, qui contient un tableau de la politique bavaroise de 1591-1607, suivi des actes les plus importants. Deux autres volumes comprendront la correspondance depuis 1607. Il n'y a pas vingt ans que Maximilien II a créé la Commission historique; plus de cent volumes ont déjà paru par ses soins, et elle n'a rien publié pour ainsi dire qui ne soit excellent. C'est là un exemple d'activité qui peut être donné en modèle à toutes les Sociétés savantes.

Autriche. — Voici la liste des cours d'histoire des Universités autrichiennes de Czernowitz, Innsbrück, Prague et Vienne.

Czernowitz. — *Budinsky :* Paléographie. — *Loserth :* Hist. générale. Hist. des papes. — *Zieglauer v. Blumenthal :* Hist. d'Autriche. Les Réformes de Marie-Thérèse.

Innsbrück. — *Busson :* Hist. du moyen âge. Introduction à l'étude de l'histoire.— *Huber :* Hist. d'Autriche.—*Stumpf Brentano :* Paléographie. — *Zingerle :* Antiquités romaines. Exercices critiques sur Tite-Live.

Prague. — *Bachmann :* Hist. d'Autriche. — *Bippart :* Antiquités romaines. Explic. de Tite-Live. — *Emler :* Diplomatique. Sources de l'hist. d'Autriche au XIIIe siècle. — *Goll :* Hist. de l'époque de transition entre le moyen âge et les temps modernes. — *Gindely :* Hist. d'Autriche. — *Von Hœfler :* Sources de l'hist. de Charles-Quint. Hist. de l'Europe occidentale. — *Jireček :* Développement historique de la péninsule des Balkans. Hist. de l'Empire latin de Constantinople. — *Jung :* Hist. romaine jusqu'à la fin de la République. — *Kalousek :* Hist. de Rome au XIVe siècle. — *Pangerl :* Hist. d'Autriche au moyen âge. — *Tomek :* Hist. d'Autriche. — *Werunsky :* Hist. du moyen âge.

Vienne. — *Büdinger :* Hist. du moyen âge. — *Fournier :* Hist. d'Autriche. — *Hirschel :* Hist. de la Grèce après les guerres persiques. Épigraphique latine. — *Hoffmann :* Antiquités romaines. *Horawitz :* Hist. de la Papauté. — *Karabaček :* Hist. des Croisades. — *Lorenz :* Hist. d'Autriche. — *Rieger :* Paléographie. — *Sickel :* Hist. de France aux XVIe et XVIIe siècles. Diplomatique. — *Von Zeissberg :* Hist. d'Autriche à l'époque de la Réforme. — *Von Zitkowsky :* Hist. des luttes des Allemands et des Slaves au moyen âge.

Italie. — M. Gio. Maria Finazzi est mort à Bergame le 26 mai dernier; il était né en 1802. Il a publié plusieurs chroniques et documents historiques relatifs à l'histoire de sa ville natale. Il laisse inédite une remarquable collection de chartes du Xe au XIVe siècle, destinées à former un appendice au *Codex diplomaticus Bergamensis* de M. Mario Lupi. Il était membre de la Commission d'histoire lombardo-piémontaise.

— Le 21 juillet, le comte Giancarlo Conestabile della Staffa est mort dans son château de Montemelino, près de Pérouse. Il est bien connu pour ses travaux sur l'archéologie et l'étude des antiquités étrusques. Il s'occupa beaucoup aussi de l'histoire de Pérouse. Peu avant de mou-

rir, il venait d'être nommé professeur à l'Institut des études supérieures à Florence.

— M. Bartolommeo Bressan, mort le 1er juillet à Vicence, avait publié en 1857 (Florence, Le Monnier) un intéressant recueil des *Lettres historiques de Luigi da Porto*. Il laisse plusieurs travaux inédits sur l'histoire de Vicence, et les matériaux d'une histoire de l'imprimerie italienne au xvᵉ siècle. Il était proviseur du lycée de Vicence.

— Le P. Paolo Cultrera vient de publier une vie du *P. Gioachino Ventura* (Palerme, 1877) qui a joué un si grand rôle aux débuts du pontificat de Pie IX et qui a laissé la réputation d'un orateur de premier ordre.

— L'antique et vénérable abbaye de la Cava a entrepris la publication des précieux documents conservés dans ses archives. Un Français, M. Paul Guillaume, professeur d'histoire à la Cava, a entrepris d'écrire d'après ces documents un *Essai historique sur l'abbaye* (Cava dei Tirreni, pr.: 15 fr.). Nous n'oserions affirmer que sa critique soit irréprochable; mais son œuvre représente un travail énorme et mérite d'être encouragée par tous les amis de l'érudition. On y trouvera rassemblés une foule de matériaux dont des index développés rendent l'usage commode.

— M. Attilio Hortis, le savant directeur de l'*Archeografo Triestino*, vient de publier, pour la circulation privée, un petit écrit intitulé : *Cenni di G. Boccacio intorno a Tito Livio* dans lequel, à propos d'une notice sur T. Live attribuée à Boccace, il disserte avec beaucoup d'érudition et d'agrément sur la connaissance de Tite-Live en Italie au moyen âge.

— La *Società di storia patria per le provincie napoletane* a ouvert un concours pour deux travaux historiques sur les sujets suivants : 1° Relations politiques et commerciales des provinces napolitaines avec le Levant aux xiiᵉ et xiiiᵉ s. 2° les terres domaniales et féodales des provinces napolitaines depuis l'établissement de la monarchie au xivᵉ s., les lois qui les régissaient, et leurs rapports avec le pouvoir royal et le pouvoir féodal. — Le concours sera ouvert jusqu'en juillet 1878 ; un prix de 500 fr. est attribué aux mémoires couronnés.

— La *Société d'histoire sicilienne* a décidé de répartir en 4 séries les publications de textes qu'elle entreprend : 1° *Tabularii* où seront recueillis les diplômes les plus précieux concernant l'histoire de la Sicile au moyen-âge ; les fascicules 1 et 2 du 1er vol. de cette série sont en vente : *I diplomi della Cattedrale di Messina* (Palerme, Vizzi, 2 fr. chaque). 2° *Consuetudini e capitoli municipali*; sont déjà publiés : 1er fasc. *Capitoli, Gabelle et Privilegi della Città di Ateamo* par M. V. Di Giovanni ; 2e fasc. *Statuto, capitoli e privitegi della città di Castronovo di Sicilia*, par M. L. Tirrito (pr. 3,50 chaque). 3° *Epigrafia*. 4° *Miscellanea*. M. Silvestri prépare le *Tabulario dell' Abbazia di S. Filippo di Fragalà e S. M. di Maniaci*; M. Starrabba un volume de documents relatifs à l'interrègne (1409-12). M. Michel Amari doit inaugurer la série épigra-

phique par la publication des 2e et 3e parties des *Epigrafi arabiche di Sicilia*. (La 1re partie de ces inscriptions, *Iscrizioni edili*, est en vente chez Pedone Lauriel, à Palerme, 1 vol. in-4° de 96 p. et 10 planches en photog., pr. 40 fr., ou 10 fr. le texte seul; la 2e partie contiendra les inscriptions tumulaires, et la 3e les inscriptions privées.)

— La lithographie et calcographie royale de Toscane va publier un magnifique ouvrage intitulé *Album de la ville et province de Sienne*, œuvre de feu Mme la marquise Fava-Tanari, qui avait entrepris une collection des armoiries et cachets historiques de toute l'Italie, où chaque signe et empreinte aurait été éclairci par des documents historiques.

Suisse. — La direction des archives fédérales vient de publier un volume du *Recueil officiel des anciens Recès* qui embrasse la période de 1618 à 1648.

— Liste des cours d'histoire des Universités et Académies de la Suisse française, pour le premier semestre de l'année 1877-78.

Genève. — *P. Vaucher*. Histoire de l'Europe de 1795 à 1830. Origines de la Confédération suisse. — *A. Roget*. Institutions politiques et judiciaires de l'ancienne Genève. — *Jousserandot*. Histoire de la civilisation. — *Giraud-Teulon*. Etude sur les sociétés primitives. — *Ch. Morel*. Administration de l'Empire romain, d'après les auteurs et les inscriptions. — *Droz*. Histoire des religions. — *Chastel*. Le Christianisme et l'Eglise au moyen âge.

Neufchatel. *A. de Chambrier*. Hist. du moyen âge. — *Daguet*. Hist. de la Suisse.

Lausanne. — *Duperrex*. L'Europe de 1815 à 1865. — *Huc-Mazelet*. Hist. de la Suisse, de la Réforme à l'acte de médiation.

— La *Société d'histoire de la Suisse romande* a tenu le 13 septembre, à Avenches, une séance dans laquelle M. le professeur Hagen, de Berne, a lu quelques pages d'un mémoire consacré aux antiquités de cette ville.

— La *Société générale d'histoire suisse* a tenu le 2 octobre, à Bâle, sa 32e séance annuelle. On nous signale parmi les travaux soumis à l'assemblée : la notice de M. le pasteur Riggenbach sur l'humaniste alsacien C. Pellican, l'auteur de la première grammaire hébraïque publiée en Allemagne ; — les lettres de Jean-Jacques de Stall au chroniqueur schaffousois Rüger (dernières années du xvie siècle), extraites par M. L. Glutz, de Soleure, des manuscrits de la bibliothèque de Bâle ; — la correspondance des deux frères Jean et Charles Schnell durant l'année 1834, communiquée par M. l'archiviste Bloesch, de Berne ; — quelques pages de M. A. Roget sur l'impression produite en Suisse par la catastrophe des Libertins (1555) ; — enfin et surtout, la très-intéressante étude sur la bataille de Saint-Jacques (1444), que M. le Dr A. Bernoulli, de Bâle, a offerte, comme un souvenir de la fête, aux membres présents de la Société.

— M. le professeur F. Vetter, de Berne, a publié, à l'occasion du quatrième centenaire de l'Université d'Upsal, une dissertation dans laquelle il examine à nouveau les traditions relatives à l'origine suédoise des Schwyzois.

— L'abbé Gremaud et M. H. Schnewly, archiviste de Fribourg, viennent de publier, aux frais de la Société historique cantonale, le 8e vol. du *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, qui s'étend de 1431 à 1445.

— Le 35e volume du *Geschichtsfreund* contient une importante étude de M. de Liebenau, archiviste du canton de Lucerne, sur les relations des cantons suisses avec les états européens au milieu du xve siècle.

Belgique. — La mort a enlevé le 16 septembre dernier un des historiens les plus consciencieux et les plus originaux de la Belgique. Jean-Jacques Altmeyer naquit à Luxembourg le 20 janvier 1804. Après d'excellentes études faites à l'Athénée de cette ville, il fut nommé, à peine âgé de 21 ans, professeur de rhétorique au collége communal d'Ypres. Lorsqu'en 1834 les chefs du parti libéral belge eurent fondé l'Université libre de Bruxelles, Altmeyer y fut chargé des cours d'histoire moderne, d'histoire de Belgique et d'histoire ancienne. Pendant quarante-trois ans, il fut l'une des gloires de l'Université de Bruxelles.

De bonne heure Altmeyer s'était distingué par ses aptitudes pour les travaux historiques, et il n'avait pas tardé à se créer une place à part parmi les historiens belges. Il jugeait les événements de haut, avec une largeur de vue et une franchise parfois un peu rude. Personne mieux que lui n'avait étudié la philosophie de l'histoire. En 1840, à Bruxelles, il fit de cette matière l'objet d'un cours public, qui réunit plus de cinq cents auditeurs. L'économie politique ne lui était pas moins familière ; il avait professé cette science en même temps que le droit commercial à l'Ecole de commerce et plus tard à l'Athénée de Bruxelles.

Pendant quarante ans, Altmeyer a travaillé aux archives, souvent en collaboration avec d'illustres historiens étrangers, tels que Motley, Prescott et Ranke.

Parmi ses nombreuses publications, nous citerons : *Manuel d'histoire universelle*, 1830 ; *Introduction à l'Etude philosophique de l'histoire de l'humanité*, 1836 ; un compacte et savant *Précis de l'histoire ancienne, envisagée sous le point de vue politique*, 1837 ; *Histoire des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le nord de l'Europe pendant le XVIe siècle* (avec pièces justificatives inédites), 1840 ; *Cours de philosophie de l'histoire*, fait publiquement à l'Université de Bruxelles, 1841 ; *Marguerite d'Autriche, sa vie, sa politique et sa cour*, 1841 ; *Résumé de l'histoire moderne*, 1842 ; *Les Gueux de mer et la prise de la Brielle* ; *Précis de l'histoire du duché de Brabant*, 1847 ; *Histoire du comptoir hanséatique d'Anvers*, 1848 ; *Du droit d'asile en Brabant au commencement du XVIIIe siècle*, 1852 ; *Une succursale du tribunal de sang*, 1853 (d'après des documents des archives de Mons) ; *Histoire des campagnes*

de Louis XIV en Belgique, 1859 ; *Essai sur l'histoire de la civilisation en Belgique sous la maison de Bourgogne*, 1859 ; *Lutte des principes aristocratiques et démocratiques au XVIe siècle* (en allemand), 1859.

Au milieu de tous ses travaux, Altmeyer, comme tous les vrais savants modernes, avait trouvé moyen de *se spécialiser*, d'étudier *con amore* une partie de l'histoire : c'était le XVIe siècle. Son rêve était de faire revivre dans un livre fidèle et impartial l'histoire de cette époque si agitée, si pleine d'enseignements et qui devait avoir des conséquences si importantes pour l'histoire de l'humanité. Ni les soins du professorat, ni ses occupations politiques, ni ses nombreuses publications ne lui avaient jamais fait perdre de vue cette étude de prédilection. Les bibliothécaires et les archivistes savent quelle prodigieuse quantité de matériaux il avait amassée pour élever ce monument historique. Il n'avait encore rédigé que des chapitres isolés, quand la mort est venue l'arracher à ce travail de plus de vingt ans.

Altmeyer laisse également inachevée une grande *Histoire des communes flamandes*, dont quatre volumes sont, paraît-il, terminés. Dans le *Messager des sc. hist.* de Gand, il avait publié : *Notice sur la ville de Poperinghe*, 1830 ; *Traité de Gand, conclu le 15 avril 1540, entre les ambassadeurs du Roi de Danemark et les délégués de la Reine-régente des Pays-Bas ; Du rôle politique des Pays-Bas dans les révolutions du Nord, à l'époque du célèbre bourgmestre Georges Wullewever ; Trève de Bruxelles* (4 mai 1537).

Il publia aussi de nombreux articles historiques dans le *Trésor national*, dans la *Revue trimestrielle*, dans le livre des *Belges illustres* et dans le *Panthéon national*.

Altmeyer voyagea beaucoup et fut en relation avec presque tous les historiens et beaucoup de savants de notre temps. Pendant le second empire, tous les exilés politiques de la France trouvaient chez lui un accueil cordial et pendant de longues années on rencontrait dans son salon Victor Hugo, Michelet, Proudhon, Quinet, Pascal Duprat et Michel de Bourges.

Sa mort est une grande perte pour l'histoire sincère et consciencieuse des Pays-Bas. Victor VANDERHAEGHEN.

— Le 3e centenaire de Rubens, célébré au mois d'août dernier à Anvers, a été l'occasion de la publication de plusieurs travaux importants sur le grand artiste. Le plus remarquable est celui de M. Gachard : *Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens*, qui nous révèle un Rubens diplomate aussi actif et occupé que le peintre. Citons aussi les *Documents et Lettres de Pierre-Paul Rubens* publiés et annotés par Ch. Ruelens.

— Le P. Ch. de SMEDT, S. J., a publié en 1876, à Gand-Paris-Louvain, deux volumes en latin qui, dans la pénurie où l'on est de travaux sur les sources de l'histoire ecclésiastique, ne laissent pas d'être fort utiles, le premier surtout, intitulé *Introductio generalis ad Historiam ecclesiasticam critice tractandam*, qui est une classification

méthodique des sources de l'hist. eccl. et des éditions qui en ont été données. Le second volume : *Dissertationes selectae in primam aetatem historiae ecclesiasticae* contient sept dissertations en forme scolastique d'une critique un peu vieillie. Elles ont trait à la venue de saint Pierre à Rome, à la fixation de la fête de Pâques, à l'auteur des *Philosophoumena*, aux accusations des *Philosophoumena* contre Calixte, à la controverse de saint Etienne et de saint Cyprien sur la validité du baptême des hérétiques, à la définition du Concile d'Antioche sur l'*Homoiousie*, à la succession des Papes pendant les trois premiers siècles.

— Notre collaborateur M. J.-A. Wijnne vient de publier la 4e édit. de son *Histoire abrégée de la patrie* (Beknopte Geschiedenis van het Vaderland. Groningen 1877) et la 8e éd., considérablement augmentée, de son *Histoire universelle*, 1er vol. ; Hist. ancienne (Algemeene Geschiedenis, erste deel, oude Geschiedenis, achtste vermeerderde Druk. Groningen).

Luxembourg. — Du 10 au 13 septembre a été tenu à Luxembourg la seconde session du *Congrès des Américanistes*, présidé par M. Wurth-Paquet. Il a été supérieur à celui de Nancy par le nombre comme par la qualité des travaux qui y ont été présentés. Nous signalerons en particulier comme intéressantes pour l'histoire les communications de M. Beauvais sur *les Colonies européennes du Markland et de l'Escociland au XIVe s, et les souvenirs qui en subsistaient aux XVe et XVIIe siècles ;* de M. Schœtter, sur *Christophe Colomb et Americ Vespuce*, où il prouve que celui-ci ne voulut point diminuer la gloire de Colomb; de M. Schmitz sur la *Destruction des Ériés ou Ka-Kwaks par les Sénécas, tribu des Cinq Nations ;* de M. Nadal sur *la Législation comparée des Mexicains sous les empereurs aztecs et des Péruviens à l'époque des Incas.* — On a décidé que la prochaine session du Congrès se tiendrait en 1879 à Bruxelles.

Russie. — On va établir à Saint-Pétersbourg un *Institut archéologique* analogue à notre Ecole des chartes. On y enseignera la paléographie, les antiquités russes, la chronologie, la généalogie, la numismatique, l'art héraldique, la géographie.

— M. Ouspensky, professeur à Odessa, qui a récemment publié un livre sur *Les premiers royaumes slaves* et une monographie sur Nicetas Acominate, prépare un ouvrage sur les relations des Bulgares avec l'empire byzantin.

Pologne. — Le 22 mai est mort Melchior Bulinski, professeur d'histoire de l'Eglise à l'Académie ecclésiastique de Varsovie jusqu'en 1867. Il publia une *Histoire de l'Eglise* en 6 vol. et 4 vol. d'une *Histoire de l'Eglise en Pologne*.

Gallicie. — Le 22 avril est mort le comte Maurice Dzieduszycki qui laisse de nombreux travaux historiques, surtout d'histoire ecclésiastique ; *le R. P. Skarga et son siècle*, 2 v. ; *le cardinal Olesnicki*, 2 v., etc., etc.

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été jugés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Besancenet (Alf. de). Le portefeuille d'un général de la République. Plon. — Feuilleret et L. de Richemond. Biographie de la Charente-Inférieure (Aunis et Saintonge), 2 vol. Niort, Clouzot. — Gérard. L'ancienne Alsace à table. 2e éd. 1877. Paris, Berger-Levrault. — Rameau (l'abbé). Histoire de S. Sigismond, roi de Bourgogne et martyr. Genève, Grosset et Trembley. — Rothwiller (baron). Histoire du 2e régiment de cuirassiers, ancien Royal de cavalerie, 1635-1876. Plon.

Draper. Geschichte des amerikanischen Bürgerkrieges; deutsch von Bartels. 3. vol. Pr. 20 m. Leipzig, Wigand. — Gardiner. The personal government of Charles I 1628-1637. 2 vol. Londres, Longmans, pr. 24 sh. — Stubbs. Constitutional history of England. 2 vol. Londres, Macmillan et Cie.

Palumbo. Maria Carolina regina delle due Sicilie ; suo carteggio con lady Emma Hamilton ; documenti inediti. Naples, Detken et Rocholl.

Gilbert. Beitræge zur inneren Geschichte Athens im Zeitalter des Peloponnesischen Krieges. — Hertzberg (G. F. von). Geschichte Griechlands. 2e vol. Gotha, Perthes. — Hirschfeld. Untersuchungen auf dem Gebiete der rœmischen Verwaltungsgeschichte. 1er vol. : die Kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian. Berlin. Weidmann 1876. — Hœfler (Const. von). Der Aufstand der castilianischen Stædte gegen Kaiser Karl V. 1520-1522. Prague, Tempsky. — Huhn. Geschichte Lothringens ; livr. 1 à 4 (1er vol.). Berlin, Grieben. Pr. 1 m. 50 la livr. — Jirecek (Const. von). Geschichte der Bulgaren. Prague, Tempsky 1876. — Sadowsky. Die Handelstrassen der Griechen und Rœmer, trad. du polonais avec une préface par Kohn. Iena, Costenoble. — Sauerland. Die Immunitæt von Metz von ihren Anfængen bis zum Ende des XI Jahrh. Metz, Long. — Schmidt. Das Perikleische Zeitalter. 1er vol. Iéna, H. Dufft. — Schulte. Die Geschichte der Quellen u. Literatur des canonischen Rechts von Gratian bis auf die Gegenwart. 1er vol. 1875. 2e vol. 1877. Stuttgart, Enke.

Errata du précédent numéro.

P. 85,	ligne	4,	*au lieu de :*	Tavanes,	*lisez :*	Martin du Bellay.
— 87,	—	18,	—	1525-1536	—	1535-1536.
— 97,	—	19,	—	1534	—	1539.
— 100,	n.	2,	—	1524	—	1544.
— 103,	—	3, (fin) et 104, n. 2,	*au lieu de :*	cardinal de Lorraine,	*lisez :*	Charles de Lorraine. (Charles de Guise, ou de Lorraine, était cardinal depuis 1547, mais il ne portait pas encore le titre de cardinal de Lorraine, parce que son oncle Jean vivait encore.)
— 108,	—	3,	*au lieu de :*	27 juillet,	*lisez :*	25 juillet.
—	—	4,	—	1518	—	1519.
— 124 au bas,			—	Vieil-Castel	—	Viel-Castel (répété 2 fois).
— 207,	ligne	24,	—	Géorgie	—	Kachétie.
— 227,	—	18,	—	vol. XVI	—	vol. XVII.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

R. Lallier. Cléophon d'Athènes. 1
P. Gaffarel. La Fronde en Provence. Seconde partie : Sabreurs et Canivets. 20
F. Rocquain. Les Refus de Sacrements, 1752-1757. . . . 221
A. Sorel. La paix de Bâle. 246

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

L. de Mas-Latrie. Le bienheureux Hugues de Pise, archevêque de Nicosie. 68
Ch. Paillard. La mort de François Ier et les premiers temps du règne de Henri II, d'après les dépêches de Jean de Saint-Mauris (avril-juin 1547). 84
X. Mossmann. Jean de Blotzheim, chancelier de Rodolphe IV l'Ingénieux, duc d'Autriche. 306
Lettres inédites du cardinal d'Armagnac, annotées par M. Tamisey de Larroque (fin). 317
Lettres de Sismondi écrites pendant les Cent-Jours . . . 347

BULLETIN HISTORIQUE.

Allemagne. Publications récentes relatives à la Réforme (A. Stern). 126
Angleterre. Temps modernes (S. Rawson Gardiner). . . 368
France. (G. Fagniez et G. Monod.). 121, 361
Russie. (J. Loutchisky.). 153
Suisse. (P. Vaucher.). 383

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Arneth. Geschichte Maria Theresia's (A. Schæfer). . . . 433
Bachmann. Ein Jahr bœhmischer Geschichte (Bezold) . . 413
Bisset. The history of the struggle for parliamentary government in England (A. Stern). 430
Boukharow. La Russie et la Turquie depuis le commencement de leurs relations politiques (L. Leger) . 217
Brissaud. Les Anglais en Guienne (A. Giry). 414
Butenval. Etablissement en France du premier tarif général des douanes (H. Lot). 204
Cordery. The struggle against absolute Monarchy (A. Stern) 430

Pages

Debrule. Histoire de l'Amérique du Sud depuis la conquête jusqu'à nos jours (P. Gaffarel). 400
Delaborde. Éléonore de Roye (L. Pingaud). 191
Del Giudice. Il Giudizio e la condenna di Corradino (O. Hartwig). 411
Du Casse. L'amiral du Casse, 1646-1715. 199
Feret. Le cardinal du Perron (T. de Larroque). 192
Freeman. Norman conquest (L. Bougier). 171
Gloeckler. Elsass 399
Gougeard. La marine de guerre ; ses institutions militaires (G. Hanotaux). 200
Hoefler. Der Congress von Soissons. 431
D'Hugues. Une province romaine sous la Rép. (Guiraud) . 167
Jacquemin. Histoire générale du costume du IVe au XIXe s. 394
Laugel. Louise de Coligny (T. de Larroque) 421
Neumann et Plasson. Recueil des traités conclus par l'Autriche avec les puissances étrangères. 432
Oncken. Œsterreich u. Preussen im Befreiungskriege (A. Sorel) 442
Péchenard. J.-J. des Ursins (S. Luce). 186
Philippson. Heinrich IV und Philipp III (I. Goll). . . . 423
Prokesch-Osten. Dépêches inédites du chevalier de Gentz aux hospodars de Valachie (A. Sorel). 207
Reiset. Lettres inédites de Marie-Antoinette et de Marie-Clotilde de France. 206
Rochas. Les Parias de France et d'Espagne (Luchaire). . 395
Von der Ropp. Zur deutsch-skandinavischen Geschichte des XV Jahrh (G. Storm). 189
Schlumberger. Les principautés franques du Levant (G. Hanotaux). 408
Simonsfeld. Andreas Dandolo (O. Hartwig). 410
Stuerler. Fontes rerum Bernensium (P. Vaucher). . . . 406
Sybel. Histoire de la Révolution française (A. Sorel) . . 439
Voigt. Moritz von Sachsen 1541-47 (A. Stern). 197
Vulliemin. Histoire de la Confédération suisse. 398
Waitz. Deutsche Verfassungsgeschichte, t. VI et VII (Sohm) 178

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 224, 451
2. Académie des Sciences morales et politiques. . . . 224, 452
3. Analecta juris pontifici. 223
4. Bibliothèque de l'École des chartes 218, 447
5. Bulletin historique de Tarn-et-Garonne 222
6. Bulletin de la Réunion des officiers 224, 451
7. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. . . 452

Pages
8. Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme . . 220,451
9. Le Cabinet historique. 448
10. Les Chroniques du Languedoc. 221,449
11. Le Correspondant 222,450
12. Journal asiatique. 448
13. Journal officiel 224,450
14. Journal des Savants. 219,448
15. Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. . . . 452
16. Musée archéologique 220
17. Nouvelle revue historique de droit 448
18. La Philosophie positive. 223
19. Le Polybiblion 448
20. Revue d'Alsace 452
21. Revue archéologique 219
22. Revue de Bretagne. 221,449
23. Revue de Champagne. 220,449
24. Revue celtique. 220
25. Revue chrétienne 223
26. Revue critique 219,447
27. Revue du Dauphiné 221,449
28. Revue des Deux-Mondes. 223,450
29. Revue de France 222,450
30. Revue de Gascogne 221,449
31. Revue de géographie 222,450
32. Revue du Lyonnais 222
33. Revue politique et littéraire. 222
34. Revue des Questions historiques 218,446
35. Revue des Sociétés savantes 220,452
36. Le Spectateur militaire 224,451

ALLEMAGNE.

1. Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit 227,456
2. Deutsche Rundschau 229,456
3. Forschungen zur deutschen Geschichte. 227
4. Gœttingische gelehrte Anzeigen 228,455
5. Historische Zeitschrift 226,454
6. Ienaer Literaturzeitung 228,455
7. Magazin für die Literatur des Auslandes. 229,457
8. Nachrichten der Ges. der Wissens. zu Gœttingen . 229
9. Neues Archiv 454
10. Russische Revue 229,457
11. Zeitschrift für Kirchengeschichte. 229

ANGLETERRE.

1. The Academy 230,453
2. The Athenaeum 229,453
3. The Fortnightly Review. 454
4. Mac Millan's Magazine 231,454

Pages
5. The Nineteenth century 231, 454
6. The Westminster Review 231, 454

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques 225

ESPAGNE.

1. Revista de archivos, bibliothecas y museos 223

ITALIE.

1. Accademia de' Lincei 232
2. R. Deputazione di storia patria di Bologna. 233, 458
3. Archeografo Triestino. 232
4. Archivio della Società romana di storia patria. . . . 232
5. Archivio storico italiano. 231, 457
6. Archivio storico lombardo. 231
7. Archivio storico siciliano 458
8. Archivio storico veneto. 232
9. Nuove Effemeridi siciliane 458

SUISSE.

1. Revue Suisse. 458

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France 234, 459
Allemagne. 237, 463
Angleterre 236, 462
Autriche 238, 466
Belgique. 469
Gallicie. 471
Italie. 466
Pologne 471
Russie 471
Suisse 239, 468
Liste des Ouvrages déposés au bureau de la Revue . . . 239, 472
Errata 240, 472

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

D
1
R6
t.5

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY